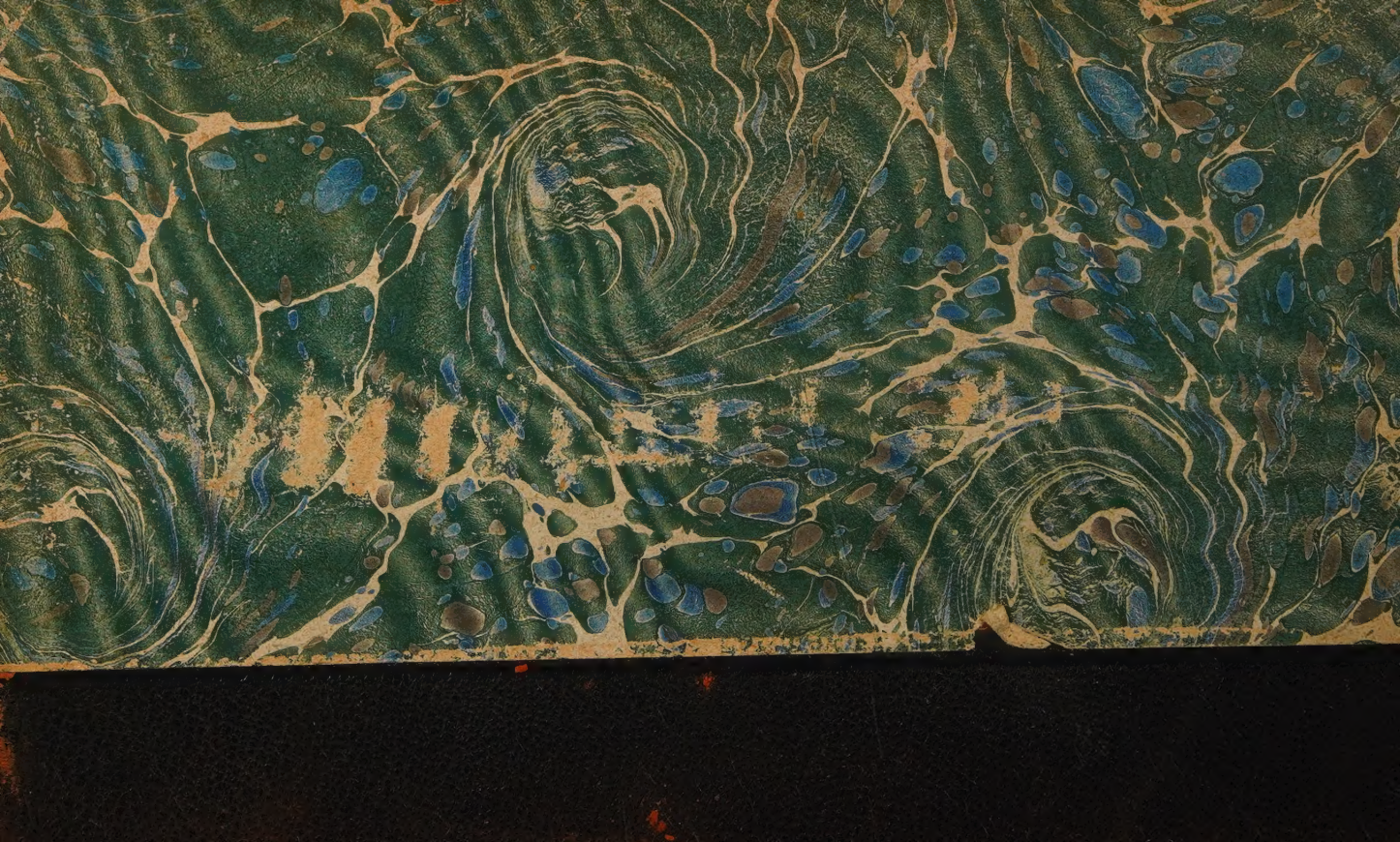

Class 273.7 S G255 Book
General Theological Seminary Library
CHELSEA SQUARE, NEW YORK

Purchased from the fund bequeathed to the Seminary by
EUGENE AUGUSTUS HOFFMAN, D. D.
DEAN 1879-1902

HISTOIRE DU MONASTÈRE DE PORT-ROYAL

941

Digitized by the Internet Archive
in 2025

https://archive.org/details/bwb_T5-ARK-669

Veüe de l'Abbaye de port Royal des Champs 2

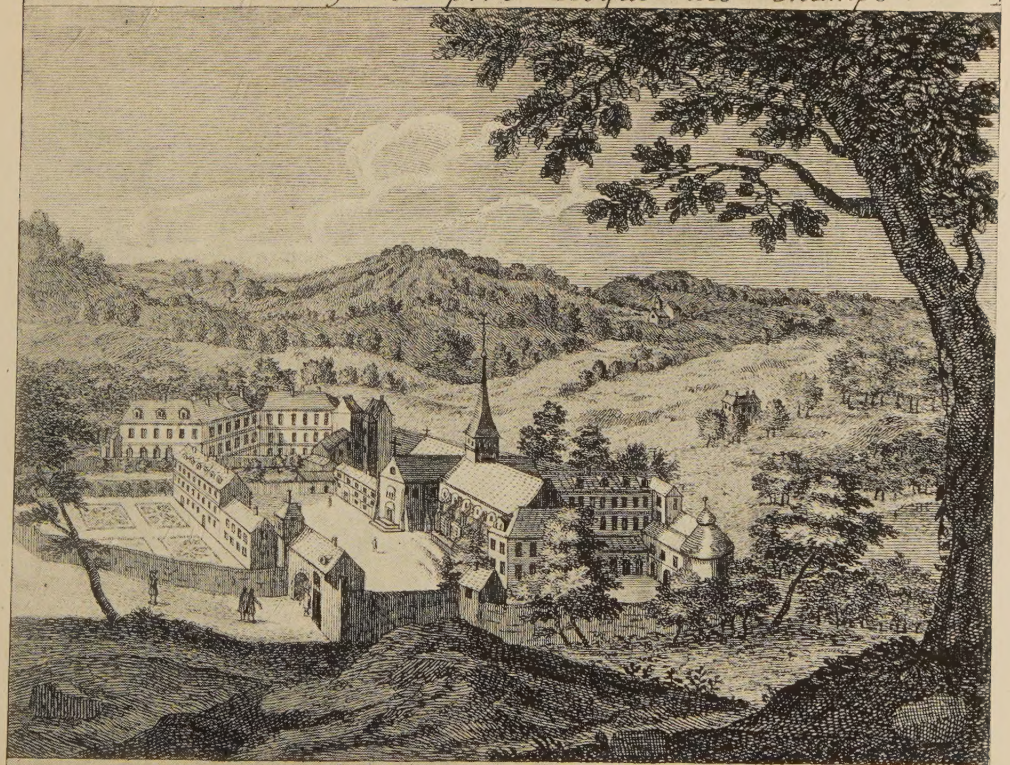

Magd: horthemels fec.

Se Vend chez la Veuve Horthemels rüe S.t Jãque au mecenas

CÉCILE GAZIER

HISTOIRE DU MONASTÈRE DE PORT-ROYAL

PRÉFACE DE M. ANDRÉ HALLAYS

PARIS
LIBRAIRIE ACADÉMIQUE
PERRIN ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS
35, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 35
1923

Tous droits de cinématographie et de reproduction réservés pour tous pays.

273.7
G259
88141

A la chère mémoire de mon oncle et maître

Augustin Gazier

C. G.

AVANT-PROPOS

« Nous causons de Port-Royal, Monsieur, disait en 1840 Royer-Collard à Sainte-Beuve. Mais savez-vous bien qu'il n'y a que vous et moi, en ce temps-ci, pour nous occuper de telles choses ? »

Après bientôt un siècle, pareille réflexion ne pourrait plus être faite, car notre époque s'est beaucoup occupée, s'occupe toujours de Port-Royal dont les ruines attirent chaque année des milliers de visiteurs.

Amis et ennemis, historiens et littérateurs, philosophes et théologiens ont donné des travaux savants, publié des études particulières qui prouvent quel intérêt s'attache au souvenir du célèbre monastère, et à ce qu'on appelle : l'Ecole de Port-Royal.

Mais, comme traité d'ensemble, comme histoire générale inspirée de celles trop vieillies du XVIII^e^ siècle, l'ouvrage de Sainte-Beuve demeure seul. Encore peut-on dire qu'il est, plutôt qu'une véritable histoire, une encyclopédie littéraire faite, au sujet, autour de Port-Royal.

Il n'en est pas moins constant qu'au grand critique revient l'honneur du réveil d'attention, sinon de gloire qui s'est produit ; au point qu'à l'heure actuelle, bien

des personnes, même instruites, ne connaissent Port Royal qu'à travers les pages de Sainte-Beuve.

C'est beaucoup, d'ailleurs, car, tout en faisant des réserves sur son esprit, il est impossible de ne pas admirer, avec le charme de son style, sa prodigieuse, presque infaillible documentation. Cela rend son ouvrage éternellement jeune et lui assure une place de choix dans toutes les bibliothèques de lettrés.

Il n'est certes pas à refaire, et le savant livre de M. Augustin Gazier, sur le Mouvement janséniste, *ultima verba* d'un homme qui avait étudié cette histoire toute sa vie, n'a jamais eu cette prétention ; il n'a voulu être que le complément, le correctif, surtout la suite de Sainte-Beuve.

Après un pareil éloge, pensera-t-on peut-être, pourquoi aborder à nouveau un sujet si doctement traité ?

Eh bien ! — et l'on me pardonnera de répéter une critique souvent formulée devant moi — le Port-Royal de Sainte-Beuve a, malgré son incomparable valeur, un défaut très grave, capital même à notre époque : c'est un trop gros ouvrage ; il demande, pour être lu, un temps dont nos contemporains, les jeunes surtout, deviennent de plus en plus avares.

Il effraie par sa longueur beaucoup de lecteurs qui, craignant de ne le pas achever, préfèrent ne le pas commencer. Et c'est ainsi qu'une belle page de notre Passé demeure lettre close pour plusieurs qui ne demanderaient qu'à s'en instruire, s'ils le pouvaient, sans consacrer à cette étude un trop grand nombre d'heures.

C'est à ceux-ci que s'adresse le présent travail, à tous ceux qui me l'ont souvent réclamé.

Puisse-t-il contribuer à faire apprécier des hommes et des femmes de France qui méritent tant de l'être. Et cela, indépendamment, je veux le préciser dès ici, des querelles théologiques heureusement périmées aujourd'hui, et dont je n'ai à dessein exposé que ce

qu'il était impossible de ne pas dire, pour l'intelligence du récit.

De riches archives particulières inconnues de Sainte-Beuve m'ont permis d'utiliser un grand nombre de pièces manuscrites inédites, notamment plus de huit cents lettres de la Mère Angélique de Saint Jean Arnauld d'Andilly, qui éclairent bien des points demeurés obscurs.

C'est, appuyé sur ces documents certains complétant les imprimés connus, que cet ouvrage se présente au public, sûr d'être ce que Montaigne disait de ses Essais : *un livre de bonne foy*.

PRÉFACE

On s'étonnerait que le souvenir d'Augustin Gazier ne fût pas évoqué en tête de cette Histoire du Monastère de Port-Royal. *Dans ce livre écrit par sa nièce, mademoiselle Cécile Gazier, il eût reconnu avec joie le fruit de son enseignement et le reflet de sa croyance. Quant à moi, je ne saurais me dispenser de rappeler ici que je lui dois de ne pas être étranger aux choses de Port-Royal.*

Augustin Gazier a été parmi nous l'authentique représentant de la tradition de Port-Royal. Il était de Port-Royal dans ses maximes, dans sa vie, jusque dans ses manières ; il était un de ceux que les Nécrologes *appelaient « les amis de la vérité et des gens de bien. » Les « messieurs » eussent reconnu en lui un des leurs. Ceux qui l'ont approché ont eu le privilège de se trouver en face d'un contemporain de Lancelot et de Nicole. Dans la gravité naturelle de cet homme d'autrefois, il n'entrait ni tristesse ni froideur, mais un égal respect de soi-même et d'autrui ; aucune trace de cette banale familiarité qui a fini par avilir tous nos propos, corrompre toutes nos amitiés ; et cette réserve ne cachait qu'à demi la plus agissante bonté.*

C'était un bourgeois de Paris laborieux et de piété sévère. Il avait quelques amis et une admirable famille. Il était le plus régulier des paroissiens de Saint-Jacques du Haut-Pas, et l'on eût dit qu'il avait tracé son propre portrait en peignant les fervents port-royalistes de Saint-Séverin au lendemain du Concordat : « On voyait là des fidèles très édifiants, avec leurs nombreux enfants, à la grand'messe et aux vêpres ; ils avaient à la main de gros livres d'office ; ils se tenaient debout pendant le Credo *et pendant la Préface ; ils chantaient volontiers avec le chœur ; ils communiaient seulement aux grandes fêtes, et ils s'abstenaient de paraître à la grand'messe et aux vêpres le jour du Sacré-Cœur. Hors de là, c'étaient des paroissiens comme tous les autres, et ils avaient bien soin des pauvres. »*

Tout le temps que lui laissaient ses étudiants de la Sorbonne, sa famille, ses prières et ses pauvres, il le donnait à Port-Royal : c'était sa mission, son grand devoir et son suprême divertissement. Pour servir la cause de la « vérité », il se fit historien, théologien, archéologue, même administrateur.

Tout l'avait prédestiné à cette œuvre : au baptême, son père lui avait choisi pour patron le saint dont, depuis deux siècles, les persécutés invoquaient le nom et révéraient la doctrine ; il avait grandi dans un milieu port-royaliste ; de singulières affinités de goût et d'humeur l'apparentaient aux hommes dont il devait honorer la mémoire ; mais si les gens de Port-Royal ont pu devenir ses maîtres, ses exemples, il lui fallut, pour se plier à de tels modèles, un fonds peu commun de sérieux et de vertu.

Il a été, pendant toute sa vie, le vigilant gardien de l'honneur et du patrimoine de Port-Royal.

Il a consacré son labeur d'historien et de critique à glorifier et à venger Port-Royal : pour réfuter les calomnies du P. Rapin, il a édité les six volumes des

Mémoires de Godefroi Hermant, document indispensable à qui veut connaître les disputes religieuses du XVII^e^ *siècle ; afin de confondre les historiens qui opposaient la tradition salésienne à la tradition port-royaliste, il a publié la correspondance de sainte Jeanne de Chantal et de la mère Angélique ; il a invoqué le témoignage d'Arnauld contre ceux qui mettaient en doute la sincérité de la conversion du cardinal de Retz ; il a vengé Lancelot des dédains de Sainte-Beuve ; il a montré que même après la destruction du monastère, il se trouva encore des prêtres jansénistes et des religieuses en qui revécut l'ancien esprit de Port-Royal ; il a à tout jamais ruiné la légende du « crucifix janséniste », du Dieu aux bras étroits ; il a donné une excellente édition de l'*Abrégé de l'histoire de Port-Royal *de Racine, réduit à néant l'histoire romanesque des amours de Pascal et de mademoiselle de Roannez, prouvé la fausseté du prétendu désaveu que Pascal aurait fait de ses opinions jansénistes à son lit de mort. Enfin il a consacré ses derniers jours, assombris par le chagrin et les deuils à écrire un grand ouvrage, testament de sa vie sainte et laborieuse : l'*Histoire générale du mouvement janséniste.

Le patrimoine temporel dont il avait la charge, se composait des ruines de Port-Royal, de quelques reliques et d'une magnifique collection de livres et de manuscrits. Comment cet héritage était venu jusqu'entre ses mains, c'est une histoire bien curieuse et qui mériterait d'être un jour contée dans tous ses détails.

Disons seulement que si le paysage de Port-Royal n'a pas été saccagé comme tant d'autres, si dans l'enclos de l'ancienne abbaye nous devinons encore ce que furent les « saintes demeures du silence », si le site mélancolique et charmant conserve un peu de sa mystique beauté, si l'entrée du vallon est in-

terdite aux automobiles, si les amateurs de repas champêtres ne viennent pas s'abreuver à la source de la Mère Angélique, nous savons qui nous devons en remercier.

Les livres et les manuscrits forment un fonds inestimable que Gazier jugeait bon d'entourer de quelque mystère. A tort ou à raison, il croyait que les ennemis, les éternels ennemis de Port-Royal rôdaient autour de la place : il surveillait son arsenal. Cependant jamais il n'a refusé à un écrivain loyal et désintéressé la communication d'un de ces documents précieux. Avec une obligeance infatigable, il mettait ces archives à la disposition des travailleurs, même les plus modestes (j'en sais quelque chose) ; et par surcroît, il leur faisait largesse de sa propre érudition qui était vaste et sûre.

En rappelant ici ces souvenirs je n'acquitte pas seulement une dette de gratitude, je dis aussi pour quelles raisons le livre de mademoiselle Cécile Gazier doit attirer l'attention de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de Port-Royal. En effet, pendant longtemps, mademoiselle Gazier a été associée à tous les travaux de son oncle. Grâce à elle, la vieille tradition port-royaliste se perpétue.

Elle possède une connaissance si intime et si profonde de Port-Royal qu'elle seule pouvait tenter d'écrire un précis comme celui-ci.

*L'*Abrégé de l'histoire de Port-Royal *de Racine est assurément un des chefs-d'œuvre de la prose française : l'auteur y a résumé dans la langue la plus harmonieuse et la plus limpide les relations et les mémoires que les religieuses lui avaient confiés ; mais son récit s'arrête à l'année* 1665. *D'ailleurs, c'est moins une œuvre d'histoire qu'une défense de Port-Royal, destinée à éclairer l'archevêque de Paris. Au* XVIII^e^ *siècle, de zélés jansénistes ont voulu continuer*

l'ouvrage inachevé de Racine, mais ces petits livres sont des manuels secs et incomplets. Depuis, personne n'a essayé de tracer un tableau rapide, mais exact et vivant des destinées du monastère depuis la journée du Guichet, jusqu'à la destruction des bâtiments de Port-Royal des Champs.

C'êst ce manuel que mademoiselle Gazier a voulu nous donner. Elle a eu le grand mérite de se placer au cœur de son sujet et de s'y tenir. Elle s'est contentée d'être l'historiographe du monastère. C'est toujours sur les religieuses qu'elle ramène notre attention, s'appliquant à nous montrer la chaîne des événements qui ont causé la grandeur puis le déclin de l'abbaye. Elle a mis sous nos yeux les péripéties du drame spirituel dont cette maison de prière et de pénitence fut le théâtre, et a passé, sans s'y arrêter, devant les vastes perspectives qui, tout autour de Port-Royal, s'ouvrent sur la société, la littérature, la vie religieuse du siècle. Sainte-Beuve a exploré cet immense horizon. Mais, avec lui, trop souvent nous perdons de vue Port-Royal lui-même, l'action change de lieu trop souvent, les épisodes dispersent l'attention.

Le danger d'un abrégé aussi strictement conçu était de dégénérer en une simple chronologie. Pour y parer, il fallait le talent de choisir et ordonner les faits et le don de peindre d'un mot, d'un trait tous les personnages qui tinrent un rôle dans l'histoire de Port-Royal. Il fallait surtout donner au tableau la couleur de la vie. Chez l'historien, ni l'érudition la plus sûre ni l'art le plus consommé ne sauraient remplacer l'amour des hommes et des idées dont il a fait l'objet de son étude. Or, vous ne lirez pas vingt pages de mademoiselle Gazier sans être émerveillés de la passion qui l'anime pour Port-Royal, une passion qui s'exprime rarement mais circule dans tout le récit et lui donne un accent pathétique.

C'est la grande originalité de cette apologie de Port-Royal, elle est écrite par une catholique profondément convaincue qu'il n'y eut jamais de jansénisme, ce qui revient à dire qu'elle partage les sentiments des prétendus jansénistes du XVII^e *siècle et du* XVIII^e *siècle.*

Sans jamais entrer dans la controverse théologique, elle se contente de plaindre et de glorifier ceux et celles qui ont souffert de ces âpres et inutiles disputes. Mais, personne ne s'y trompera, elle n'appartient pas à cette sorte de port-royalisme littéraire qui a trouvé au XIX^e *siècle tant de fervents parmi les incrédules.*

« *Qui, disait Renan, admire et aime maintenant ces grands hommes d'un autre âge (les solitaires) ? Nous autres qu'ils eussent sûrement traités de libertins.* » *De cette sorte de jansénisme, c'est Sainte-Beuve qui fut l'initiateur. Lui-même, à la dernière page de son* Port-Royal, *s'adressant aux héros de l'admirable histoire qu'il venait d'écrire, définissait ainsi son attitude :* « *J'ai compté les degrés de l'échelle de Jacob. Là s'est borné mon rôle, là mon fruit... J'ai été votre biographe, je n'ose dire votre peintre ; hors de là je ne suis point à vous... Je ne vous ai point imités ; je n'ai jamais songé à faire comme vous, à mettre au pied de la Croix (ce qui est la forme la plus sensible de l'idée de Dieu) les contraintes, les humiliations mêmes et les injustices que j'éprouvais à cause de vous et autour de vous...* »

Depuis lors, les curiosités et les sympathies éveillées par Sainte-Beuve se sont encore avivées. Nous ne demandons pas tous à Port-Royal le même enseignement ou la même émotion, mais à chacun de nous il donne une leçon ou suggère une méditation.

Pour le moraliste, Port-Royal est une école d'énergie et d'abnégation, fondée sur la doctrine en apparence la plus désespérante, en réalité la plus

propre à engendrer l'héroïsme, car moins l'homme se sentira libre, plus il tendra sa volonté.

Pour l'historien, c'est un des sommets du XVII^e^ *siècle ; or, chaque jour, nous sentons davantage que la France en ce temps-là accomplit son chef-d'œuvre.*

A l'écrivain, Port-Royal apprend le goût et la décence, car « seul, c'est encore Renan qui parle, il a connu la simple allure de la belle antiquité, ce style qui laisse chacun à sa taille, ne donne pas les airs du génie à celui qui n'en a pas, mais comme un juste vêtement, est l'exacte mesure de la pensée, et ne cherche d'autre élégance que celle qui résulte d'une rigoureuse propriété. »

Qu'il existe encore aujourd'hui un autre port-royalisme que celui de ces moralistes, de ces historiens, de ces lettrés, nul n'en doutera lorsqu'il aura lu le livre de mademoiselle Cécile Gazier.

André Hallays.

HISTOIRE DU MONASTÈRE DE PORT-ROYAL

PREMIÈRE PARTIE

LE PORT-ROYAL DE LA MÈRE ANGÉLIQUE

CHAPITRE PREMIER

Origines lointaines de Port-Royal. — Sa fondation par Mathilde de Garlande et Eudes de Sully. — Ses supérieurs, ses abbesses, son histoire jusqu'à la nomination de la Mère Angélique.

Le vallon de Port-Royal, jugé aujourd'hui si charmant, était regardé autrefois comme un désert affreux, propre tout au plus à inspirer le désir du salut. Cela, sans doute, le fit choisir en 1204 par Mathilde de Garlande pour y établir un monastère. Elle secondait en cela le dessein de son époux Mathieu de Marly, de la Maison de Montmorency qui, partant pour la 4e Croisade, voulait, au moyen d'une fondation pieuse, attirer les bénédictions divines sur sa personne et sur son voyage.

L'évêque de Paris, Eudes de Sully, fut consulté. Quoique grand aumônier et fort généreux, il ne fit pas de donation ; mais ce fut sur ses conseils que la dame de Garlande acheta de Milon de Voisins, pour y placer son abbaye, la terre ou fief qui allait s'appeler Port-

Royal. On se perd en conjectures sur l'origine de ce nom. Elle est assez vulgaire, suivant les uns, beaucoup plus relevée, d'après les autres. Il me paraît probable que la nature du terrain détermina le nom primitif de Porrois, dont une déformation fit dans la suite Port-Royal. Peu importe, d'ailleurs, ce détail sans importance. Ce qui demeure certain, c'est la haute vertu des fondateurs. L'évêque Eudes était un véritable saint dont les lumières égalaient la charité. Quant à Mathilde, outre ses aumônes, il est rapporté d'elle, durant la guerre des Albigeois, un trait de bonté pitoyable qui lui met au front une douce auréole : Au cours d'une exécution violente voulue par Simon de Montfort et l'abbé de Citeaux, ce fut son intervention qui sauva la vie à plusieurs hérétiques.

Dans le lieu choisi pour l'établissement du monastère, il y avait déjà une humble chapelle dédiée à saint Laurent. A cause de cela, ce saint devint un des patrons de la maison commençante, et dans l'église bientôt construite par Robert de Luzarches, et placée sous le vocable de Notre-Dame, il lui fut érigé un autel que les gravures montrent encore existant en 1709, au moment de la destruction.

Par son emplacement même, dans le fond d'un vallon, site favori, dit-on, des abbayes selon saint Bernard, Port-Royal semblait appeler des cisterciennes. Elles y vinrent en effet, ou, du moins, les religieuses de Saint-Antoine qui y furent établies passèrent bientôt sous la juridiction de l'abbé voisin des Vaux-de-Cernay qui lui-même s'unit à l'ordre de Citeaux.

L'évêque de Paris, successeur d'Eudes, ne revendiqua pas ses droits ; il s'était contenté, d'accord avec le curé de Magny, dont elle dépendait, de donner à la maison de Port-Royal rang de paroisse, puis de l'ériger en abbaye.

Dès 1225, la suprématie des religieux de Cernay

était établie, et les liens entre les deux moutiers devinrent encore plus étroits, dix ans plus tard, quand l'abbé fut Thibauld, petit-fils de Mathilde de Garlande. Celui-ci, comme bien on pense, redoubla de sollicitude à l'égard du monastère fondé par son aïeule. Il le soutint par ses conseils et l'édifia par ses vertus. Il le visita souvent, y résida même parfois ; et son souvenir y demeura tel que l'on conservait pieusement encore, au XVII^e siècle, une humble masure contemporaine de l'église, à laquelle s'était gardé le nom de *Chambre de saint Thibauld*. C'est lui qui ajouta un troisième moine aux deux déjà chargés du service de Port-Royal. S'il faut en croire Guilbert, dans ses très curieux Mémoires, les premiers temps du monastère furent des temps de ferveur et d'angélique piété. Il n'y avait pas cinquante ans que saint Bernard était mort ; son souvenir embaumait les maisons de son ordre, et l'on y voyait fleurir toutes les vertus monastiques. Le désintéressement en particulier que devait si fort remettre en honneur la Mère Angélique, aurait été une des caractéristiques de Port-Royal à son berceau. Ce dont les chartes ont conservé la preuve, c'est de la sage administration de la jeune abbaye qui, fondée pour vingt religieuses fut bientôt en état d'en nourrir une soixantaine. De nombreuses libéralités, il est vrai, contribuèrent à son accroissement. Des prêtres, des seigneurs, des reines et des rois, Saint-Louis, surtout, la comblèrent de bienfaits, et plusieurs papes lui octroyèrent successivement de nombreux et importants privilèges. Notons la bulle curieuse d'Honoré III qui, en 1223, lui conférait le droit de donner retraite à des séculières lassées du monde qui voudraient vivre à l'ombre d'un cloître, sans pourtant se lier par des vœux. Madame de Sablé, madame de Longueville, mademoiselle de Vertus, et tant d'autres étaient donc déjà en puissance à Port-Royal dès le XIII^e siècle.

La première abbesse élue fut une nommée Eremberge. Après elle, les Nécrologes donnent la liste de celles qui se succédèrent au monastère. En quatre siècles, il y en eut vingt-neuf, au nombre desquelles on trouve des Montfort, des Levis, des Villeneuve, des Dreux et autres, d'illustres familles. C'est là tout ce que l'on sait de l'abbaye durant cette longue période. Elle n'a pas d'histoire, sans doute parce que sa vie ne différa en rien de celle des autres monastères. Beaucoup de vertus d'abord, de l'austérité souvent, de la sainteté, parfois, tout cela, cause de prospérité et de grandeur. Puis, cette prospérité même amenant des abus ; les abus, le déclin avec la pauvreté, puis après, le relâchement et l'oubli des vertus monastiques pour sombrer enfin dans les scandales du XVI^e^ siècle.

A Port-Royal, comme partout ailleurs, le Concordat conclu entre François I^er^ et Léon X donna au Roi le droit de nommer les abbesses. Si cela était possible, les désordres s'en accrurent ; les abbesses ainsi désignées par la faveur ne venant le plus souvent dans des maisons auxquelles elles étaient étrangères que pour jouir des bénéfices qui y étaient attachés. Alors aussi se généralisa l'usage du *pécule*. On appelait ainsi des fortunes privées, en deniers ou en nature, modestes ou considérables, dont chaque religieuse conservait la propriété et la gestion. Cela dispensait l'abbesse de pourvoir à la subsistance de ses filles ; mais on devine quels abus en résultaient. La clôture n'était plus, de même, qu'un souvenir ; abbesse et religieuses sortaient de leur maison aussi facilement que les étrangers y entraient. Les divertissements les moins monastiques n'étaient pas les moins goûtés ; et la mode même transformant le costume des religieuses donnait large satisfaction à leur féminine vanité ; il leur était devenu habituel de porter des masques et des gants pour se préserver le teint.

Tel était, au xvi^e^ siècle, l'état de Port-Royal, ainsi qu'il résulte clairement de deux procès-verbaux faits après inspection par l'abbé de Cîteaux en l'espace de cinquante ans, les cartes de visite, comme on les appelait, et qui montrent le visiteur absolument scandalisé de tout ce qu'il avait vu au monastère. J'ajoute que ses remontrances, ses injonctions même, mal soutenues d'exemples, demeurèrent sans aucun effet. Vers cette époque, pourtant, deux abbesses, la tante et la nièce, toutes deux nommées Jeanne de la Fin, essayèrent de mettre un peu d'ordre dans le temporel ; le temporel, seul, le spirituel leur paraissant probablement en trop pénible état. Si l'on en juge par son épitaphe, la seconde de ces abbesses, surtout, aurait mérité la reconnaissance de la communauté. Mais lors de la rédaction de la dernière carte de visite conservée, c'est-à-dire en 1572, Jeanne de la Fin était morte, et l'abbesse présente, Catherine de la Vallée, semblait se soucier aussi peu d'édifier ses filles que de les nourrir. En ce plein milieu des guerres de religion, le spectacle présenté par la plupart des monastères ne justifiait que trop les accusations protestantes ; et il le faut contempler pour apprécier comme il convient l'immense effort que fut le renouveau catholique du xvii^e^ siècle. Le judaïsme des directeurs répondait au paganisme des dirigées, comme nous le prouve l'abbé de Cîteaux ordonnant au minimum deux communions mensuelles à une abbaye où il constatait l'abolition du sens religieux et la dissolution des mœurs.

Soit que madame de la Vallée ait pieusement renoncé à concilier des inconciliables, soit que, prudemment, elle ait craint chez elle l'intervention du bras séculier, elle jugea plus opportun de franchir sa clôture que de la relever, et prit le parti de la fuite. Elle abandonna donc le monastère dont sa nièce Jeanne de Boulehart devint abbesse en 1575. Celle-ci, du moins, ne défraye

pas la chronique scandaleuse. Elle semble s'être conduite avec une débonnaire bonté ; et les anciens nécrologes la louent de ce que « durant les guerres, elle n'a pas délaissé sa maison, a gardé ses religieuses et les a bien nourries » « Dieu lui veuille rémunérer en sa gloire » achevait dévotement l'auteur anonyme de la notice, en 1602. Il ne soupçonnait pas que, dès 1599, Dieu, pour employer le même langage, avait rémunéré dame Boulehart en lui faisant imposer comme coadjutrice une enfant de huit ans que les vues intéressées de sa famille vouaient à l'état religieux. Cette enfant se nommait Jacqueline-Marie Arnauld.

CHAPITRE II

La famille Arnauld. — Antoine, avocat de l'Université contre les Jésuites. — Vocation de ses filles Jacqueline et Jeanne. — Port-Royal et Saint-Cyr. — L'éducation d'une abbesse et l'état d'une abbaye. — L'appel de la Grâce.

D'origine provençale, puis fixée en Auvergne, la famille Arnauld (ou Arnaud) était devenue, à Paris, vers la fin du XVI^e^ siècle, ce qu'on peut appeler une excellente famille : grand bourgeois avec des attaches de noblesse, honorable, considéré, réputé dans sa profession, riche, autant qu'on peut l'être avec de nombreux enfants, apprécié des grands, distingué même par le roi, tel se présentait l'avocat Antoine Arnauld.

Son père, M. de la Mothe-Arnauld, tour à tour d'épée et de robe, tour à tour aussi, catholique, protestant, puis enfin catholique, avait été l'homme de confiance de la reine Catherine de Médicis, dont il était devenu le procureur-général. L'aîné de ses treize enfants ayant pris, ainsi que plusieurs des autres, le parti des armes, c'était le cadet, Antoine, disciple de Cujas, qui lui avait succédé dans sa charge de procureur général. Mais cette charge, le jeune homme s'empressa de la résigner après la mort de la reine, ne voulant plus être qu'avocat. Il le fut en effet toute sa vie, aussi vaillant et

combatif sous la robe, que ses frères l'étaient en portant l'épée, aussi loyalement qu'eux, aussi passionnément attaché au trône, trait qui sera toujours la caractéristique des Arnauld. ,

Son seul talent l'avait, en 1585, fait choisir comme gendre par l'avocat, plus tard avocat-général, Simon Marion, « le premier du Palais qui ait bien écrit » disait le cardinal du Perron, et qu'attendait la faveur d'Henri IV.

Tandis qu'au jeune foyer se multipliaient les berceaux, au Palais, la réputation d'Arnauld grandissait. On le regardait comme le plus éloquent des jurisconsultes et le plus jurisconsulte des orateurs. Cela le désigna, en 1594, au choix de l'Université, lors du procès qui suivit l'attentat de Barrière, sur la personne d'Henri IV. Les Jésuites avaient été soupçonnés de complicité avec le régicide. Les curés de Paris qui les accusaient d'entreprendre sur leurs fonctions, en profitèrent pour demander leur expulsion ; et l'Université, en lutte avec eux depuis trente ans pour les empêcher d'être incorporés à elle, fit cause commune avec les curés. Arnauld porta la parole en son nom. Ce fut une belle passe d'éloquence où le jeune avocat mit toute sa fougue, toute une conviction d'autant plus ardente qu'elle était désintéressée. Son plaidoyer, qui eut à l'époque un prodigieux succès, nous frappe surtout aujourd'hui par son extrême violence et explique la colère de la Société si durement traitée[1]. Cette rancune, plus persistante que la gratitude de l'Université, fut encore exaspérée quelques années plus tard, par le

1. On y trouve notamment, entre autres aménités, à l'adresse de la Compagnie de Jésus l'apostrophe suivante : « Boutique de Satan où se sont forgés tous les assassinats qui ont été exécutés ou attentés en Europe depuis quarante ans. O vrais successeurs des Assacides ou assassins. »
N'oublions pas en la lisant qu'Arnauld parlait au lendemain de la Ligue.

Franc et véritable discours adressé à Henri IV par le même Arnauld pour empêcher le retour des Jésuites chassés après l'attentat de Châtel. Plaidoyer et discours sont ce qu'on a appelé le second péché originel des Arnauld, péché qui pèsera de telle sorte sur la descendance de l'avocat, que si Port-Royal, par la suite, est devenu tellement odieux à la Compagnie de Jésus ; plus, peut-être, que dans le livre de Jansenius, en faut-il chercher la cause dans les discours d'Antoine Arnauld.

Ce robin bataillait aussi rudement qu'un homme d'armes, mais, il le faut reconnaître, sa conviction seule l'inspirait, son loyalisme ardent envers le prince qui avait connu, comme lui, les horreurs des luttes religieuses, et dont, les voyant sans cesse menacés, il cherchait à préserver les jours. Henri IV ne s'y trompa pas, et sa bienveillance fut, dès lors, tout acquise à la famille des féaux serviteurs qu'étaient pour lui Simon Marion et Antoine Arnauld.

De cette famille qui, chaque année, s'accroissait, l'établissement futur ne laissait pas d'inquiéter l'aïeul. Plus encore que son gendre, M. Marion songeait à l'avenir de ses petits-enfants.

Or, en 1599, madame Arnauld avait déjà été dix fois mère. Huit enfants vivaient, parmi lesquels quatre filles ; et sa jeunesse — elle avait vingt-six ans, — montrait clairement que la postérité d'Arnauld deviendrait celle d'un patriarche. Il fallait donc pourvoir ces petits dont le nombre diminuait fort l'opulence. En placer deux dans des monastères, parut à M. Marion une solution excellente. Sage suivant le monde, et d'une piété moyenne qui se pliait très bien aux usages du temps, il résolut d'employer son crédit à faire réussir son dessein, et cela, sans tarder, car il se sentait vieillir.

L'aînée des fillettes, Catherine, étant destinée au

mariage, les deux suivantes, Jacqueline et Jeanne se trouvaient indiquées pour le couvent. A peine étaient-elles en âge de parler qu'on leur en inculquait l'idée, et que leur grand-père leur promettait une abbaye comme à d'autres on eût promis une poupée. L'abbé de Cîteaux, Lacroix, ami et obligé de Marion, n'eut pas honte de s'entremettre dans la conclusion de cette odieuse affaire. Lui-même, sans doute, indiqua comme devant bientôt vaquer, vu le grand âge de son abbesse, le monastère de Port-Royal ; et lui-même, encore, força la main à cette abbesse pour lui faire accepter une coadjutrice de huit ans. Il semble bien qu'une forte pression fut exercée sur la vieille dame Boulehart, trop femme de bien peut-être pour y consentir de son plein gré. Elle céda pourtant à l'insistance de l'abbé, dont le zèle ne fut satisfait que quand il eut, en personne, donné à Jacqueline l'habit de novice, ce qui eut lieu à l'abbaye Saint-Antoine le 1er septembre 1599. Vers la même époque, le monastère de Saint-Cyr étant devenu libre, Henri IV fit double grâce à son avocat-général en nommant par le même brevet Jacqueline à Port-Royal et Jeanne à Saint-Cyr. A Port-Royal, on pouvait espérer que la dame Boulehart vivrait assez de temps pour permettre à sa coadjutrice de grandir. A Saint-Cyr, on convint qu'une religieuse, la dame des Portes, porterait le titre d'abbesse jusqu'à ce que Jeanne eût vingt ans. Cela s'appelait une *custodi nos* et supprimait tout embarras.

Ainsi, des deux côtés, le temporel était réglé ; mais, pour Port-Royal, le spirituel souffrit plus de difficultés. Soit qu'à Rome, on ne voulut pas admettre une aussi grave infraction aux règles canoniques, soit que les puissants ennemis des Arnauld aient réussi à y mettre obstacle, les bulles furent refusées à une enfant. On usa alors de dissimulation. Le pape fut trompé d'abord sur l'âge, ensuite sur le prénom de la jeune coadju-

trice qui, ayant été confirmée l'année suivante, lui fut de nouveau présentée sous son nom de confirmation : Angélique. L'intervention du cardinal d'Ossat, chargé à Rome des affaires de France, triompha des résistances, et après un long délai, Clément VIII donna enfin les bulles qui furent expédiées au début de l'année 1602. Quelques mois plus tard, la dame Boulehart mourait, et Jacqueline à onze ans, devenue Sœur Angélique, se trouvait abbesse de Port-Royal-des-Champs.

Durant ces trois années, on avait commencé l'éducation monastique des deux enfants, éducation que les parents Arnauld avaient rendue assez particulière, au moins par le choix des éducatrices. Après l'avoir laissée un peu de temps à Saint-Cyr auprès de sa sœur, ces très honnêtes gens n'avaient-ils pas eu l'idée de mettre Jacqueline à Maubuisson, sous la conduite de l'abbesse Angélique d'Estrées[1], femme dont les débordements étaient tels qu'ils lui avaient souvent valu les reproches de sa propre sœur, souvent son hôte, la célèbre Gabrielle d'Estrées, qui venait alors de mourir. Maubuisson avait donc été, par occasions, le théâtre des amours royales ; il en restait le souvenir. Y placer leur fille avait peut-être paru aux Arnauld une adroite manière de flatter Henri IV ; peut-être aussi avait-ce été un moyen de présenter à une enfant que ne tentait guère le cloître, la vie religieuse sous un aspect assez peu austère. Singulières mœurs que celles des honnêtes chrétiens du XVI^e^ siècle !

La mort de madame Boulehart tira Jacqueline de Maubuisson. Même, M. Arnauld n'attendit pas pour l'y aller quérir, que la vieille abbesse eût rendu le dernier soupir. Dès qu'il sut la bonne dame à l'extrémité, il fit amener sa fille à Saint-Cyr afin, qu'étant si près de

1. Cette abbesse était mère de plusieurs filles qu'elle faisait élever suivant les conditions de leurs pères.

Port-Royal, elle y fût sitôt le décès. Madame Boulehart mourut le 4 juillet 1602. Le 5 au matin, le vicaire général de l'abbé de Cîteaux était au monastère et faisait procéder les religieuses à un simulacre d'élection dont on devine la liberté. Il était d'ailleurs accompagné du lieutenant criminel qui devait, en cas de difficultés, faire exécuter les lettres-patentes du Roi. Aucune ne survint, les religieuses étant trop contentes d'accueillir la petite abbesse dont la famille promettait des secours à leur pauvreté. L'après-midi du même jour, Sœur Angélique faisait son entrée avec tout l'habituel cérémonial, auquel son âge donnait l'apparence d'une parodie sacrilège. Et quand, de sa main puérile, elle poussa, suivant le rite, l'huis de l'abbaye dont elle prenait possession, qui donc eût soupçonné que ce geste d'enfant poussait la maison dans la ruine et dans la gloire.

Sa bénédiction comme abbesse, suivit de près. Elle lui fut donnée le 29 septembre dans l'église de Port-Royal par l'abbé de Cîteaux, le même M. Lacroix, qui pressé sans doute d'en finir avec cette affaire, hâta la cérémonie que M. Arnauld, par un tardif scrupule, aurait voulu différer. Angélique fit le même jour sa première communion, n'ayant trouvé pour l'y préparer, a-t-elle dit plus tard, que le savetier de l'abbaye qui, par pitié, lui prêta un livre de prières. Le 1er septembre, elle avait reçu à profession une jeune novice admise par la dame Boulehart. Cette religieuse, alors âgée de 17 ans se nommait Catherine de Saint-Paul-Goulas ; elle sera, sept ans plus tard, la première à embrasser la réforme de son abbesse.

De réforme, il n'était guère question en 1602. Les treize moniales qui composaient la communauté étaient, à l'exception d'une fille que madame Arnauld fit chasser, de bonnes mœurs, mais d'une ignorance absolue égalée par celle de leur confesseur. Celui-ci,

un moine bernardin, n'entendait même pas le Pater, ne savait pas un mot de catéchisme, n'ouvrait d'autre livre que son bréviaire et n'avait d'autre exercice que la chasse. Suivant une Relation, on n'avait pas prêché à Port-Royal depuis plus de trente ans, si ce n'est à quelques professions ; et les bernardins qui y venaient de temps à autre n'entretenaient les religieuses « que de sottises et des divertissements de Cîteaux et de Clairvaux, ce qu'ils appelaient : les bonnes coutumes de l'Ordre ». « ... On ne communiait que de mois en mois et aux grandes fêtes. La Purification était exceptée à cause que c'était le temps du Carnaval où l'on s'occupait à faire des mascarades dans la maison, et le confesseur en faisait avec les valets. »

A ce bel état spirituel s'ajoutait le délabrement temporel, car le grand âge de la dame Boulehart avait aboli toute surveillance, et les domestiques en profitaient pour voler de leur mieux les religieuses dont le dénuement était devenu extrême.

En gens avisés, les parents Arnauld portèrent d'abord remède à la pauvreté, tout en veillant à ce qu'il ne se passât rien contre l'honneur et la modestie, car c'était en cela seul, dira plus tard la Mère Angélique, qu'ils mettaient toute la bonne conduite. La prieure, dame du Pont, chargée sous leur contrôle d'assurer l'ordre matériel dans la maison, s'en acquitta avec une sagesse humaine très exacte et fut très déférente en même temps pour la jeune abbesse, à laquelle elle tenait qu'on rendît tous les honneurs et tous les respects dûs à son rang. Le Roi lui-même n'en avait-il pas donné l'exemple quand, étant passé un jour de chasse sous les murs de Port-Royal et ayant vu des religieuses aux fenêtres, il avait crié de sa plus belle voix : « Le Roi baise les mains à madame l'abbesse. »

Deux ou trois ans se passèrent durant lesquels Angélique ne connut que les divertissements de son âge.

Très gaie et très vive, elle ne songeait qu'à s'amuser, qu'à recevoir des visites et à en rendre, utilisant pour cela le vieux carrosse de la défunte abbesse, tout étonné de transporter si jeune et si joyeuse compagnie. Car la petite Jeanne de Saint-Cyr, et les autres fillettes nées de madame Arnauld venaient souvent à Port-Royal partager les jeux de leur sœur dont l'autorité sur elles commençait en riant à s'exercer.

Elle, pourtant, aimait la lecture. A défaut d'ouvrages de piété et de son bréviaire dont elle s'inquiétait peu, elle s'attachait aux romans, à l'Histoire ancienne, aux Vies des Hommes illustres surtout dont Plutarque lui révélait la beauté. Mais il vint un jour où jeux et lectures ne furent plus qu'une distraction à la mélancolie qui l'envahissait peu à peu. Elle arrivait à cet âge où l'enfant fait place à la jeune fille, et il lui montait au cœur un dégoût profond de la vie qu'on lui avait imposée, un désir ardent de celle dont on l'avait privée ; c'était en son sein l'appel éperdu de la nature qui s'éveille ; de toutes ses forces, elle voulait être mère, sans deviner comment Dieu entendait qu'elle le fût. Tout cela, elle-même l'a raconté en des termes que leur mesure rend encore plus émouvants.

Une grave maladie qu'elle fit à 15 ans, et qui nécessita son transport dans sa famille, ne fit qu'accroître ces dispositions par le contact qu'elle y prit avec le monde, par la tendresse même qu'on lui témoigna, par les conseils peut-être de parentes protestantes qui eussent considéré comme un triomphe de l'arracher au cloître. En réalité, elle n'y avait d'autre attache qu'un sentiment d'honneur — très Arnauld certes — et surtout sa déférence aux volontés de son père.

A personne, d'ailleurs, elle ne confiait ses révoltes, et quand, à quelques mois de là, M. Marion étant mort, M. Arnauld, par un exorbitant abus d'autorité, lui fit signer à l'improviste une ratification de ses

vœux, nul ne put s'apercevoir, suivant l'énergique expression qu'elle emploiera plus tard « qu'elle en crevait de dépit ».

En décembre 1607, sans être tout à fait guérie, elle revint à Port-Royal, où du moins l'affectueux accueil des religieuses lui fut un baume bienfaisant. De ces pauvres filles que sa charmante jeunesse avait conquises, elle se sentait véritablement aimée. Avec elle, elle amenait à l'abbaye pour y être pensionnaire sa petite sœur Marie alors âgée de huit ans.

Durant l'hiver qui suivit, lasse et brisée d'esprit, elle resta languissante de corps, s'en remettant toujours pour le gouvernement de la maison à la sage prieure, et pour elle-même à la dame de Jumeauville, religieuse de Saint-Cyr, que madame Arnauld avait depuis longtemps placée près d'elle pour la soigner.

Par ces deux excellentes femmes, elle apprit que durant sa maladie, des Capucins étaient venus prêcher à Port-Royal. L'un d'eux, même, y avait laissé un livre de Méditations que la dame de Jumeauville lui apporta. C'était au début du Carême de 1608. On avait encore fêté le Carnaval, mais plus discrètement que par le passé ; et entrée dans la sainte quarantaine, Angélique avait désiré faire une lecture pieuse qui ne fût pas trop pénible. Le livre lui parut beau, adoucit pour un instant ses amertumes et lui inspira quelque dévotion. Peut-être, était-elle encore sous son influence, quand un soir, vers la fête de l'Annonciation, on vint lui dire qu'un Capucin déjà entendu en son absence, le Père Basile, passant devant le monastère, proposait d'y prêcher. C'était un prêtre déréglé, promis peu après à l'apostasie, et que le désir de recevoir une aumône avait seul conduit. Cela, bien entendu, on l'ignorait. Angélique revenait du jardin. La nuit tombait. On commençait d'allumer les flambeaux. L'heure était insolite. L'abbesse refusa d'abord ; mais bientôt

se ravisant et songeant qu'un sermon tiendrait lieu de lecture, elle commanda de le sonner et se dirigea elle-même vers l'église.

Faut-il croire qu'à ce moment se fit entendre dans son cœur la parole impérieuse : *Magister ad est ; vocat te.* Elle ne nous l'a pas dit. Mais en écoutant parler ce misérable qui traita des anéantissements et des humiliations du Fils de Dieu en sa naissance et dans la crèche, elle se sentit bouleversée. Brusquement elle goûta plus de joie à se voir religieuse, que jusqu'alors, elle n'en avait éprouvé de peine. Elle ne percevait plus ce que disait le P. Basile ; mais tout son être bondissant vers Dieu, il lui semblait qu'il n'y avait désormais rien qu'elle ne voulût faire pour lui. Le voile enfin se déchirait. Et quand le capucin descendit de chaire, si la lutte en elle n'était pas finie, la victoire déjà était remportée ; une enfant incertaine était entrée dans l'église, une femme décidée en sortait.

CHAPITRE III

Premiers efforts de la Mère Angélique. — Les luttes, les résistances. — Entrée à Port-Royal de la Mère Agnès. — Second appel de la Grâce. — Etablissement de la communauté, puis de la clôture. — Journée de Guichet.

La lutte n'était pas finie, ai-je dit. Elle commençait plutôt, Car imagine-t-on quel effort allait avoir à fournir cette abbesse de dix-sept ans pour faire accepter à des religieuses, toutes plus âgées qu'elle, une réforme dont aucune n'avait le désir ? Imagine-t-on quel douloureux effroi devait éprouver cette fille obéissante en songeant aux résistances qu'allaient lui opposer ses parents ? Et par-dessus tout enfin, comprend-on les scrupules qui déchiraient cette âme droite en évoquant les irrégularités de son entrée en religion ? Angélique se jugeait indigne d'être abbesse ; de tout son cœur, elle eût souhaité être délivrée de sa charge pour aller vivre obscure dans quelque couvent austère et ignoré. Ce fut un temps de crise, de souffrance, de combats, mais d'oraison aussi : « Je priais Dieu, a-t-elle écrit, le plus et le mieux que je pouvais. » Et à ces prières, elle ajoutait des austérités dont quelques-unes furent découvertes par ses compagnes qui les racontèrent dans la suite.

La prédication que vint faire à la Pentecôte un nouveau capucin, le P. Bernard, l'affermit dans ses intentions réformatrices, mais ce bon religieux auquel elle les confia en prit occasion pour prêcher avec une telle sévérité que cela rebuta les religieuses. La Prieure s'en émut, et, non sans quelque raison, représenta à l'abbesse qu'elle était bien jeune pour vouloir ainsi tout changer, que c'était là, ferveur de néophyte qu'un peu de temps emporterait. Angélique en convint, et plus que jamais désira quitter Port-Royal.

Le P. Bernard parvint à l'en dissuader : « Allez, Madame, lui dit-il, ne sortez point d'ici et réformez votre abbaye, vous ne sauriez mieux faire. » Mais par un excès de zèle qu'elle-même désapprouva, il voulut intéresser à cette affaire le vicaire général de Citeaux, M. de Morimond. Celui-ci, comme Angélique le prévoyait, s'empressa d'avertir M. Arnauld, et tout fut arrêté. L'avocat et sa femme furent effrayés de la tournure que prenaient les choses ; une telle ferveur n'était jamais entrée dans leurs projets ; ils craignirent pour la santé de leur fille qu'en hâte, ils mandèrent à leur campagne d'Andilly. Angélique hésita ; ce fut encore le Capucin qui la décida en lui remontrant qu'ainsi elle pourrait engager son père à envoyer demander pour elle, à Rome, de nouvelles bulles, en même temps que l'absolution du faux des premières.

Elle partit donc et trouva ses parents prévenus par l'abbé et le vicaire général de Citeaux qui, l'un et l'autre, attachés « aux bonnes coutumes de l'Ordre » auraient préféré dans une maison le relâchement à la réforme.

Entre M. Arnauld et sa fille il y eut des explications fort vives que la tendresse du père rendit encore plus sensibles à la jeune abbesse. Tous les deux en tombèrent malades. Sur ces entrefaites, l'abbé de Morimond survint qui prit parti pour M. Arnauld auquel il promit

pour supprimer ses inquiétudes, d'interdire l'entrée de Port-Royal à tous les Capucins.

Désolée, Angélique regagna son monastère : « Que je suis malheureuse, se disait-elle en elle-même, et que les gens du monde sont injustes ! Quand j'étais incapable de faire un choix, on m'a engagée dans une profession pour laquelle je n'avais ni vocation ni goût. Et maintenant que par sa miséricorde, Dieu a réparé leur faute en me donnant l'amour de mon état, ils veulent encore s'opposer à mon bonheur en m'empêchant de me sauver par une vie conforme à mes devoirs ! »

A Andilly, elle avait pourtant trouvé une consolation. Sa sœur Jeanne y était, et cette autre jeune moniale naguère plus pieuse que son aînée, n'avait pas constaté sans surprise le changement de cette dernière : « Elle fut bien aise de me voir prier Dieu, écrira la Mère Angélique, mais choquée du reste, et surtout de la vileté de mon habit. » Jeanne était fort soignée de sa personne, assez vaine du titre d'abbesse qui l'attendait, et même quelque peu précieuse. Mais elle avait toujours chéri et admiré sa sœur qui, de son côté, souhaitait très fort l'attirer. Elles partirent ensemble, l'une pour Port-Royal, l'autre pour Saint-Cyr. Leur séparation ne devait pas être longue. Très peu après, Jeanne, abandonnant à la « custodi nos » son titre et son abbaye, entrait à Port-Royal pour n'en plus sortir. Elle y deviendra : la Mère Agnès.

Mais n'anticipons pas. En octobre finissant, Angélique seule retournait au monastère où un second coup de la Grâce affermit définitivement ses résolutions.

Ce fut à la suite d'un nouveau sermon qu'elle entendit le jour de la Toussaint. Le prédicateur, un Bernardin envoyé par M. de Morimond, en place des Capucins proscrits, avait pris pour texte : *Bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice.* Il parla

bien, et ce qu'il dit émut d'autant plus la jeune abbesse, qu'au sortir de l'église, une bonne fille qui la servait s'en vint lui dire ingénument : « Si vous vouliez, Madame, vous seriez de ces bienheureux-là. » Angélique se le disait bien à elle-même, et l'Avent qui suivit, avec un Jubilé, fut pour elle l'occasion d'un redoublement de ferveur, d'un don entier à Dieu, sans regrets ni regards en arrière. Le Bernardin appelé comme confesseur, non seulement ne contraria pas ses projets de réforme, mais y entra fortement ; et pour que ses actes ne fussent plus sous le contrôle perpétuel de ses parents, il fit rappeler à Saint-Cyr la dame de Jumeauville qui les renseignait. Angélique devint plus libre en effet, mais libre surtout d'agir sur elle-même, car elle ne trouvait guère de correspondance parmi ses religieuses. Quatre ou cinq à peine, dont la jeune sœur Goulas, entraient dans ses sentiments. Parmi les autres, c'étaient les mieux réglées, celles dont la vie prêtait le moins aux reproches, qui étaient le plus éloignées de la comprendre.

Devant Dieu, l'abbesse s'en désolait, et la contention de son esprit devint telle, qu'une fois de plus, sa santé fléchit ; la fièvre la reprit, alarmant ces bonnes filles qui, nous l'avons vu, l'aimaient tendrement. Un jour de printemps de 1609, la prieure, dame du Pont, la vint trouver dans sa chambre avec une autre religieuse et la força à confesser le secret de sa mélancolie : « Dites-nous, Madame, s'écria-t-elle alors, ce que vous voulez que nous fassions, et pourvu que vous soyez contente, je vous promets que nous le ferons. »

Au Chapitre suivant tenu le 21 mars, la communauté était établie et le vœu de pauvreté remis en honneur à Port-Royal : le pécule disparaissait. c'était le premier acte de la réforme. Il donna lieu à des efforts touchants. Je n'en citerai qu'un, celui de la vieille dame

Morel, la plus ancienne de la maison, qui ayant remis toutes ses hardes, se réservait seulement la possession d'un petit jardin. Elle comprit que c'était trop encore, et après quelques jours, en remit à Angélique la clé dans une lettre. Comme le remarque finement Sainte-Beuve, cette lettre apportait à l'abbesse la clé de tous les cœurs.

Un grand résultat était acquis ; un autre, décisif, restait à obtenir : le rétablissement de la clôture. Celui-là était plus difficile parce qu'il intéressait autant les séculiers que les religieuses. Un premier essai en fut fait au moment de Pâques, lors de la profession d'une novice dont la famille, non sans quelques murmures, fut traitée au dehors. Mais, qu'étaient ceux-là en regard des parents de l'abbesse ! On se demandait avec inquiétude si Angélique oserait jamais interdire l'entrée du monastère à monsieur et madame Arnauld, les insignes bienfaiteurs. Ils annonçaient précisément leur visite pour les vacances prochaines pendant la vacation du Parlement. Angélique s'y prépara dans la prière et dans les larmes. Elle essaya cependant d'éviter un éclat, en écrivant à sa sœur aînée, devenue madame Le Maître pour la supplier d'empêcher ses parents de venir.

Soit que madame Arnauld seule eût été avertie et n'ait pas informé son mari, soit que celui-ci ait jugé impossible l'exécution du projet de leur fille, le voyage n'en fut pas moins décidé. Ils partirent le 25 septembre accompagnés de trois de leurs enfants : madame Le Maître, la jeune Anne, et le fils aîné : Robert d'Andilly.

Angélique, prévenue, les attendait, on devine avec quelle angoisse. Toutes ses précautions étaient prises, tous ses ordres donnés, toutes les entrées closes ; et quand, vers midi, on entendit le carrosse s'arrêter dans la cour et M. Arnauld en descendre, l'abbesse

seule se rendit à la porte dont elle ouvrit le guichet.

Bien que la première partie de la scène n'ait pas eu de témoins, il est facile de la reconstituer ; d'imaginer d'une part la stupéfaction du père, sa douleur, sa colère, ses menaces même ; de l'autre l'émotion poignante de la fille, mais son irrévocable décision. Madame Arnauld se joint à son mari et accable Angélique des reproches les plus véhéments, tandis que le jeune d'Andilly heurte la porte avec violence en appelant les religieuses. Seules, madame Le Maître et Anne restent muettes, plaignant de toute leur affection la sœur dont elles comprennent la souffrance.

M. Arnauld ordonne du moins qu'on lui rende ses deux autres filles. Jeanne et Marie qui sont dans la maison. Il a la surprise de les voir incontinent devant lui, sans deviner par où elles sont sorties ; et c'est alors que Jeanne, apostrophée par d'Andilly, lui répond froidement que leur sœur a raison, qu'elle suit les prescriptions du concile de Trente : « Oh ! vraiment nous en tenons, s'écrie le jeune homme exaspéré. En voici encore une qui se mêle de nous alléguer les canons et les conciles. »

Cependant, à l'intérieur même, il y a des religieuses qui murmurent, taxant leur abbesse d'ingratitude. Elle demeure inflexible. Mais quand son père, cédant enfin à ses supplications, consent à entrer dans le parloir ; qu'à travers la grille, elle le voit tout décomposé, l'entend lui dire qu'avant de la quitter pour toujours, il la supplie au moins de ne pas ruiner sa santé par des austérités indiscrètes, alors, à ces mots qui la touchent au cœur, ses forces l'abandonnent, la lutte a été trop dure, la pauvre enfant tombe évanouie.

C'est à M. Arnauld d'être bouleversé ; il croit sa fille morte, oublie son ressentiment pour ne plus écouter que son amour, et, par ses appels, parvient enfin à la faire secourir.

Entre tous deux, l'explication s'acheva tendrement. Le père convaincu s'inclina, admirant le premier une force de caractère dans laquelle il reconnaissait son sang. Aussi n'en continuera-t-il pas moins à venir régulièrement à Port-Royal chaque fois qu'Angélique aura besoin de son aide ou de ses conseils.

Madame Arnauld y eut plus de difficulté. Dans l'emportement de sa colère, elle avait juré qu'elle ne retournerait jamais à l'abbaye, et se croyait tenue par son serment. Ce fut seulement au bout d'une année qu'elle se laissa convaincre avec joie que les serments inconsidérés n'obligent point. Le jour même de sa découverte elle partit pour Port-Royal, causant à sa fille un tel bonheur qu'il n'y eut pas d'année depuis, où la Mère Angélique n'en fit mémoire, le 4 août.

Telle fut cette scène émouvante que les annalistes du monastère ont nommée la *Journée du Guichet*. Elle fut décisive dans ses conséquences, non seulement pour la famille Arnauld dont tous les membres présents le 25 septembre 1609, à l'exception du père, entrèrent et moururent à Port-Royal ; mais pour l'abbaye elle-même qui, de ce jour, était réformée, fondée à nouveau. Angélique, désormais affranchie de toute attache humaine, va marcher d'un pas ferme dans le chemin qu'elle s'est tracé, chemin d'austérité, de pénitence, d'incomparable vie chrétienne qu'en d'autres temps on eût appelée : sainteté ; et qui, sur le XVII[e] siècle qui commence, à côté de la réputation naissante des François de Sales, des Pierre de Bérulle, des Vincent de Paul, jette comme un reflet des anciennes gloires d'un saint Benoît et d'un saint Bernard.

CHAPITRE IV

Port-Royal réformé. — Les premières religieuses, la Mère Agnès. — Les premiers directeurs, le Père Archange de Pembroke. — Le rayonnement. — La Mère Angélique à Maubuisson.

L'une des démarches de M. Arnauld durant l'année 1609 avait été de solliciter en cour de Rome de nouvelles bulles pour sa fille, bulles régulières, cette fois, et qui comportaient l'absolution du faux jadis employé. Il invoqua pour l'excuser, le bien qui en était résulté et fit valoir auprès du pape la réforme merveilleuse accomplie par une abbesse de dix-sept ans. Paul V en lisant la supplique, et d'ailleurs renseigné, fut dans l'admiration, parce qu'un tel effort était alors sans exemple. De nouvelles bulles furent expédiées, mettant Angélique dans la canonique possession de son monastère où elle fit une seconde profession en mai 1610. Elle garda néanmoins l'intention très arrêtée de s'en défaire dès qu'il lui serait possible, mais en attendant cet instant qu'elle appelait de tous ses vœux, elle continua son dur labeur dans la portion qui lui était échue de la vigne du Père de famille.

Sans précipitation, par degrés, pour ne pas heurter les esprits, elle remit en vigueur un à un tous les articles oubliés de la règle de saint Benoît. Le jeûne régulier, l'extrême simplicité du costume, la récita-

tion de l'office aux heures commandées reparurent peu à peu à Port-Royal. En même temps, pour devoir le moins possible à ses parents et pouvoir pratiquer dans sa sévère exactitude le vœu de pauvreté, elle cessa de demander et même de recevoir les subsides envoyés chaque semaine par M. Arnauld : « Je vendais, pour subvenir à nos besoins, écrira-t-elle, la vaisselle d'argent que j'avais. Mais cela ne suffisait pas pour nous empêcher de souffrir. Nous ne manquions pas du nécessaire, mais nos meubles, nos habits, nos logements étaient très pauvres, et nous en étions très contentes. »

Il apparaît bien, en effet, qu'à Port-Royal, on était loin de l'abondance[1] ; et, de plus, l'insalubrité des locaux et du lieu nuisait fort aux santés. N'importe ! les religieuses, animées par l'exemple de l'abbesse, acceptaient tout avec joie ; et quelle que fût leur pauvreté ne diminuaient pas leurs aumônes. Le désintéressement d'Angélique était sans bornes : « Dieu a bien fait de ne pas me faire riche, disait-elle en riant, j'aurais été trop chargée. » Cela la conduisit tout naturellement à la réception gratuite des novices, ou tout au moins à la non-vénalité des réceptions. Elle écrira plus tard, dans son style qui a souvent la verdeur du XVI^e siècle : « Dieu me donna dès le commencement une grande aversion de marchander les filles... cela me semblait bien honteux. » Et elle devait se souvenir toute sa vie pour le mettre en pratique de ce que lui dit alors l'archevêque d'Auch venu donner la confirmation à Port-Royal : « C'est simonie que d'accepter de l'argent pour recevoir des religieuses. » Chacun était libre de faire, sans pacte ni traité, tel don qui lui convenait ; ce qu'elle exigeait seulement, c'étaient des vocations vraies. Aussi les nouvelles venues dont s'augmenta alors sa maison furent-elles d'admirables

1. Il n'y avait que six mille livres de rentes.

religieuses. Dès le début de la réforme, deux vinrent avec permission de l'abbaye de Saint-Antoine. Attirées précisément par cette réforme[1], elles étaient femmes déjà mûres, plus expérimentées et plus instruites que celles de Port-Royal. Toutes les deux, l'une comme infirmière, l'autre comme maîtresse des cinq ou six pensionnaires, furent d'un grand secours à l'abbesse.

Près d'elle aussi, il y avait sa sœur Jeanne que je désignerai désormais par le nom qu'elle a illustré : la Mère Agnès. Angélique l'avait éprouvée plus d'un an avant de lui donner, en janvier 1611, l'habit de Port-Royal, et durant cette attente, la jeune fille avait progressé de telle sorte que le P. de Pembroke dont je parlerai dans un instant et qui prenait alors soin de la maison, avait dit émerveillé à l'abbesse « que cette enfant serait un jour une des plus grandes religieuses de France ». La prédiction devait se justifier, et l'on peut assurer, avec le Nécrologe, que : tout ce qu'a fait la Mère Angélique, la Mère Agnès l'a fait avec elle. Elles furent au monastère, suivant le texte saint *duæ olivæ et duo candelabra lucentia ante Dominum*. Toujours unies par une absolue confiance et une étroite affection, elles n'en gardèrent pas moins chacune leur caractère propre, la grandeur de l'aînée devenant chez la cadette plus accessible, plus doucement humaine, avec, dans la piété, quelque chose de plus tendre et de plus mystique. Son imperfection de jeunesse, au dire d'Angélique, était une attache à ses devoirs plus grande que ses forces ne le pouvaient porter.

Novice elle-même, elle fut faite maîtresse des autres novices, et non seulement personne n'y trouva à redire, mais déjà respectée autant qu'aimée, elle commença d'exercer sur tous, par sa nature véritablement

1. La Mère de Louvières, morte en 1623, et la Mère de Nouveau, morte en 1627.

exquise, un attrait puis une influence qu'elle conservera toute sa vie[1]. L'une des postulantes alors reçue au monastère devait être la sainte abbesse Marie des Anges.

A peu d'années d'intervalle, Angélique eut encore la joie de voir entrer deux de ses sœurs, Marie-Claire et Anne, ce dont M. Arnauld prit occasion pour faire exécuter à Port-Royal d'importants travaux d'assainissement et de réfection.

D'autres recrues vinrent des Ursulines, d'autres de différents monastères où l'on avait appris la transformation de Port-Royal. Vers le vallon des Champs se tournèrent bien des âmes éprises de perfection : « Ce vous doit être une consolation, que vous soyez désirée et recherchée par les plus vertueuses religieuses pour pratiquer sous votre commandement les observances régulières, écrivait, en 1615, le général de Cîteaux à la Mère Angélique. Par ce moyen, plus gagnerez-vous des saintes âmes à Dieu ; d'autant plus aussi, votre mérite et la récompense que vous attendez de sa miséricorde s'en augmenteront[2]. »

Mais le difficile, durant cette période, fut de trouver des confesseurs capables d'instruire les religieuses dont la bonne volonté dépassait de beaucoup les lumières. Chez les anciennes, nous l'avons vu, l'ignorance était absolue ; chez les nouvelles, la culture première à peu près nulle. A toutes, l'abbesse en tête, il fallait apprendre le catéchisme. Les guides qui leur furent envoyés n'en savaient pas, hélas ! beaucoup plus qu'elles, et montrent quel besoin avait le clergé de l'intervention des Bernard, des Olier et des Vincent

1. La Mère Agnès n'a pas seulement séduit et charmé ses contemporains, elle a conquis encore, de nos jours, un écrivain auquel pourtant Port-Royal est bien peu sympathique : M. l'abbé Brémond. Il trace d'elle dans l'*Histoire littéraire du Sentiment religieux en France*, le plus charmant des portraits.

2. Lettre inédite.

de Paul. Malgré la facilité du général, dom Boucherat, désormais favorable à la réforme, les confesseurs ordinaires que nous voyons défiler à Port-Royal sont de la plus lamentable infériorité. Ceux qui viennent du dehors sont de meilleure condition. Chose piquante, l'un de ceux en qui la Mère Angélique trouva un guide sincère et déjà éclairé fut un jésuite : le P. Suffren. Auparavant, il y eut un séculier, M. Boucher, puis un docteur de Sorbonne, M. Gallot qui s'en vint faire le catéchisme, ainsi qu'un feuillant, dom Eustache de Saint-Paul, bon religieux et grand ami des Arnauld. Il y eut surtout un ancien capucin : le P. Archange de Pembroke qui mérite une mention particulière.

Anglais de qualité, la persécution religieuse l'avait chassé fort jeune de son pays, et réfugié en France, il s'y était fait capucin. Il avait la réputation d'un fort homme de bien et touchait à la vieillesse quand, par M. Boucher, il fut introduit à Port-Royal. M. et madame Arnauld l'y virent entrer avec joie, sur l'éloge que leur en fit la marquise de Maignelay, sœur de l'évêque de Paris, M. de Gondi.

Plusieurs années durant, le P. Archange assuma la direction du monastère, de concert avec M. Boucher, puis avec M. Gallot et le P. Eustache. Entente parfaite d'ailleurs, comme il l'écrivait lui-même : « Pendant que l'un plantera... l'autre arrousera, j'espère que Dieu y donnera un heureux accroissement. »

Ses lettres, récemment publiées[1], montrent en ce bon prêtre comme un aimable mélange du saint d'Assise et de l'évêque de Genève. Avec une gaucherie de style qu'explique son origine étrangère, il donne tantôt à Angélique et tantôt à sa sœur des conseils où la grâce franciscaine s'allie très bien à la sagese et à la

1. Par le Père Ubald, d'Alençon, dans son livre : *Les Frères Mineurs à Port-Royal de Champs*, Paris, 1911.

fermeté ; tout cela enveloppé d'une onction affectueuse qui annonce Saint François de Sales :

« Courage ! courage ; ma bonne petite abbesse, écrit-il à l'une, ... Jésus-Christ vous garde comme sa belle colombe en son sein ouvert avec la lance. » Et à la jeune maîtresse des novices, dont il prévoit la carrière sainte, il recommande alors la discrétion, lui disant : « qu'elle a sur sa charge des enfants tendres et des petites brebiettes ; que si elle les hâtait trop, toute bercaille mourrerait en un jour. »

Le P. Archange fut présent à la profession de la Mère Agnès au printemps de 1612. Je ne sais si madame Arnauld put y assister, car il venait de lui naître son vingtième et dernier enfant, celui qui sera le grand docteur.

A l'occasion de cette profession, la Mère Angélique dut demander, suivant l'usage, à dom Boucherat, un abbé de l'ordre de Cîteaux pour la recevoir. Celui qui vint, à sa requête, fut dom Mauger, abbé de la Charmoye, dont on lui avait signalé le mérite, et qui peut être considéré, lui aussi, comme un des bons conducteurs du jeune Port-Royal : Détail à noter, ce fut lui, cistercien, qui, las des difficultés et des jalousies que rencontrait la réforme parmi les moines de Cîteaux, conseilla le premier à la Mère Angélique de passer sous la juridiction de l'Ordinaire : « Vous aurez pitié de nous, lui écrivait-il, et vous gémirez devant Dieu en voyant un si grand renversement de la piété que nos péchés ont établi dans un Ordre qui était autrefois un des plus riches ornements de l'Église. » Sa douleur devait être partagée par un autre pieux moine, dom Largentier, abbé de Clairvaux, dont les encouragements furent également précieux à la Mère Angélique.

Vers le même temps, enfin, nous voyons venir à Port-Royal et y apporter le secours de son ministère,

un saint prêtre qui toute sa vie en demeurera l'ami, M. Charpentier, l'instituteur du Calvaire et du Mont-Valérien.

Il était impossible qu'une maison se transformât comme le faisait Port-Royal sans que le bruit s'en répandît dans les régions d'alentour, et c'est vraiment alors que commence ce qu'on peut appeler son rayonnement. Dans bien des autres monastères, il y eut un sursaut, un effort pour imiter ce qu'on entendait dire de l'abbaye des Champs, et tout naturellement ce fut dans cette abbaye qu'on alla chercher l'exemple, ou, mieux, à laquelle on demanda de l'apporter. Les premières filles de la Mère Angélique, et tout d'abord ses propres sœurs, devinrent ainsi comme des messagères de l'Évangile retrouvé, comme des infirmières charitables qui allèrent verser sur d'autres âmes malades le baume et les remèdes qu'elles avaient vu employer chez elles. A Saint-Cyr, à Gif, à Poissy, au Lys, près de Melun, à Saint-Aubin et à Gomerfontaine, près de Rouen, au Tard, près de Dijon, aux îles d'Auxerre, elles s'en furent porter la bonne odeur de Jésus-Christ, remettre en honneur la pratique de vœux bien négligés, sinon tout à fait oubliés. Et remarquons que pour quelques-unes, ce furent de véritables voyages et des absences qui durèrent parfois plusieurs années.

Entre toutes les maisons où, par Port-Royal, s'introduisit du changement, une doit nous arrêter un moment : Maubuisson, près de Pontoise.

On ne peut pas dire que là, la réforme fut demandée. Elle fut imposée par les circonstances, par les scandales qui débordaient de cette abbaye. Nous nous souvenons qu'Angélique enfant y avait passé trois années. L'abbesse, en 1618, était la même qu'en 1599, madame Angélique d'Estrées. Un peu vieillie sans doute, mais toujours insensée, elle continuait

sa vie de débauche et de folle dissipation. Seulement, l'ombre d'Henri IV ne s'étendait plus pour la couvrir, et Louis XIII, malgré sa jeunesse, n'était pas homme à supporter de pareils excès[1].

Par ordre royal, dom Boucherat se transporta à Maubuisson, et, aidé du bras séculier, fit enlever l'abbesse qui fut internée aux Filles pénitentes. Pour la remplacer, pour refaire de ce qui était devenu un mauvais lieu une maison de prière, le général appela la Mère Angélique. Elle quitta Port-Royal le 19 février 1618 emmenant avec elle trois de ses compagnes, dont sa sœur Marie-Claire à laquelle, en partant, elle montra dans l'infirmerie le lit qu'elle aurait certainement à occuper au retour de cet apostolat.

La tâche, en effet, fut écrasante, interrompue même quelques jours l'année suivante par le retour à main armée de madame d'Estrées, évadée de sa prison. La Mère Angélique a fait de cette scène étrange et avec une vivacité non exempte de malice, un récit qu'il serait malheureusement un peu long de rapporter[1]. Disons seulement que les religieuses de Port-Royal, brutalement chassées par les compagnons bottés de madame d'Estrées, durent se réfugier à Pontoise, et qu'il fallut, pour rétablir l'ordre, un arrêt du Parlement et une nouvelle intervention du bras séculier. Madame d'Estrées fut réintégrée dans sa prison où elle termina ses jours, et la Mère Angélique revint à Maubuisson où, peu à peu, sa patience, ses efforts, l'entrée surtout de nombreuses novices remirent le calme et la régularité.

Elle y demeura cinq années et ne quitta la maison qu'en 1623 après la nomination, comme abbesse, de

1. Citons l'un des moindres : Les religieuses donnaient couramment, sur les grands chemins, des rendez-vous galants suivis de bals aux moines de Saint-Martin de Pontoise.

2. Il est entièrement dans Sainte-Beuve.

madame de Soissons. Et c'est alors qu'une contestation s'étant élevée au sujet de trente-deux filles qu'elle y avait reçues sans dot, elle écrivit aux religieuses de Port-Royal pour leur demander si elles ne voudraient pas partager avec celles-ci leur pauvreté. La réponse fut enthousiaste ; le général consentit et Port-Royal, en reprenant son abbesse, accueillit en même temps les trente-deux nouvelles venues : « Leur grand nombre, écrit une sœur[1], ne fit qu'allumer une plus grande ferveur, comme quand on jette une grande quantité de bois dans un grand feu, il s'embrase davantage. »

Cette charité d'Angélique fit quelque bruit dans le monde et lui valut même une lettre de félicitations d'un savant ecclésiastique entré depuis peu en relations avec sa famille. Il se nommait l'abbé de Saint-Cyran. C'est la première fois que son nom paraît dans notre histoire.

Nous aurons à reparler de Maubuisson, avec la Mère Marie des Anges. Pour la Mère Angélique, les années qu'elle y passa marquèrent dans sa vie plus qu'une étape. Elles lui apportèrent les premiers hommages rendus publiquement à son mérite, comme la reconnaissance officielle de l'utilité de ses efforts. A Maubuisson, la jeune abbesse de Port-Royal s'affirma la grande religieuse que commencèrent à admirer ses contemporains, la Thérèse de son ordre, disaient plusieurs. A Maubuisson enfin, elle éprouva une grande douleur : la mort de son père, M. Arnauld, survenue en décembre 1619, à la traverse, pourrait-on dire, d'une grande joie, la plus sensible consolation qu'elle ait trouvée sur terre : sa rencontre avec Saint François de Sales.

1. La Mère Angélique de Saint-Jean.

CHAPITRE V

Saint François de Sales, Sainte Chantal et la Mère Angélique. — Maubuisson, Port-Royal, Andilly. — Mort de M. Arnauld.

L'évêque de Genève avait 51 ans et jouissait de toute sa renommée quand, à la fin de 1618, il dut venir à Paris accompagner le cardinal de Savoie, pour la conclusion du mariage de Christine de France avec le prince de Piémont. Il y avait alors plusieurs mois que la Mère Angélique peinait à Maubuisson. Elle apprit le voyage du prélat ; et malgré le peu d'apparence que ce désir pût être réalisé, souhaita vivement le connaître.

Le hasard, ou pour mieux dire la Providence lui vint en aide. Elle reçut vers cette époque une novice qui n'était pas encore confirmée et qui se trouvait être la fille d'un personnage d'importance, M. de Bonneuil, introducteur des ambassadeurs. Le père qui, par sa fonction, approchait fréquemment l'évêque, lui demanda de bien vouloir conférer le sacrement à la jeune religieuse ; et c'est ainsi que, le 5 avril 1619, M. de Genève entra à Maubuisson. La Mère Angélique vit tout de suite en face de quel homme elle était. Comme madame de Chantal, elle l'appela « saint » dans son cœur. Lui, de son côté, se sentit attiré vers

une âme qu'il devinait si généreuse et si belle. Dès la première rencontre, tous les deux s'étaient compris.

Durant son séjour à Paris, le prélat revint plusieurs fois à Maubuisson, y apportant à chaque visite la sainte joie dont lui-même était rempli. Au mois d'août, il y passa même plusieurs jours, jours de bénédiction dont Angélique devait garder toute sa vie le lumineux souvenir : « Dieu, écrira-t-elle en les évoquant vers la fin de sa carrière, était vraiment et visiblement dans ce saint évêque. »

Elle s'ouvrit à lui par une confession générale et le rendit avec bonheur maître d'une âme qui avait enfin trouvé le guide si longtemps et si passionnément cherché : « Je lui mis mon cœur entre les mains sans aucune réserve, disait-elle en 1653 à son neveu Le Maître, trouvant en lui seul plus que je n'avais trouvé en tous les autres. »

Sous son exquise douceur, en dépit des fleurs qui semblaient naître comme d'elles-mêmes dans les discours et sous la plume du Bienheureux, Angélique avait discerné et apprécié sa véritable fermeté : « Je vous déclare, disait-elle encore à M. Le Maître, que jamais M. de Genève ne m'a paru mollet, comme plusieurs ont cru qu'il l'était. » Et elle citait maints exemples à l'appui de son affirmation, comme elle rappelait aussi la tristesse que causait au saint prélat la vue des maux de l'Église.

Dès l'abord, François avait trouvé austère la réforme de Port-Royal : « Ma fille, avait-il dit à l'abbesse, ne vaudrait-il pas mieux ne pas prendre de si gros poissons et en prendre davantage ? — « Je lui répondis, poursuit-elle, que si j'eusse eu à faire une règle, que je croyais que je l'aurais faite plus douce ; mais que me trouvant dans une austère, je croyais la devoir faire garder autant qu'il était possible. Ce qu'il approuva. »

Il l'approuva même de telle sorte qu'il en appliqua les principes lors d'une réforme qu'il eut lui-même à opérer dans un couvent de bernardines de son diocèse. Ses lettres nous disent quels sentiments il avait voués à la jeune abbesse de Port-Royal, la seule grande amitié féminine qu'il ait connue sur terre avec celle de madame de Chantal : « Je suis infiniment à vous en Jésus-Christ et pour Jésus-Christ, lui écrivait-il le 14 mai 1620 ». Et quelques mois auparavant, alors qu'il était encore à Paris : « Ce billet vous porte une très intime et très chère salutation de la part de mon âme qui vous voit incessamment et aime uniquement la vôtre. O Dieu éternel ! bénissez l'âme de cette fille qu'il vous a plu lier à la mienne, et répandez sur elle votre grâce en affluence afin qu'elle vous serve en l'esprit de la dilection des épouses éternellement[1]. »

« Demeurez en paix, lui écrivait-il encore, et priez souvent pour mon amendement, afin que je sois sauvé, et qu'un jour nous tressaillions en la joie éternelle, nous ressouvenant des attraits dont Dieu nous a favorisés et des réciproques consolations qu'il a voulu que nous eussions en parlant de lui en ce monde[2]. »

Comment s'étonner, après cela, qu'il ait pu écrire à madame de Chantal, en 1620, quand celle-ci venait de voir Angélique pour la première fois : « Oh ! que mon cœur a été touché d'une douceur extrême de quoi ma très chère fille, madame de Port-Royal a été avec vous ! Car il est vrai, je lui dis que devant être à jamais tout à elle, je vous donnais également aussi avec moi, et j'eusse dû dire : en moi. Or sus, je suis infiniment aise encore que vous la trouviez si aimable. »

Madame de Chantal comprenait alors le don fait

1. 3 septembre 1619.
2. 16 décembre 1619.

ainsi d'elle, en ébauchant avec la Mère Angélique qu'elle était venue voir, une amitié tendre et intime qui devait durer jusqu'à sa mort, c'est-à-dire pendant plus de vingt années, bien après que leur commun père s'en fût allé à Dieu.

Si, en 1620, François de Sales y eût consenti, la Mère Angélique, déposant sa charge d'abbesse, fût entrée à la Visitation. Elle le souhaitait avec ardeur, et c'était le vœu aussi de madame de Chantal. Le saint évêque s'y opposa, ne voulant pas, même au profit de l'Ordre qu'il avait fondé, la ravir à Port-Royal : « Je crois pouvoir vous assurer de la part de Dieu, lui écrivit-il, qu'il se servira de vous pour des choses importantes et d'une façon extraordinaire, et que vous avez sujet d'adorer avec une profonde humilité les ordres de son admirable Providence. »

Il lui avait déjà mandé, le 12 septembre 1619 : « Dieu a jeté les yeux sur vous pour se servir de vous en choses de conséquence et vous tirer à une excellente sorte de vie. Portez donc respect à son élection et suivez fidèlement son intention. »

« Je ne voudrais pas avoir fourvoyé[1] la plus excellente créature du monde et la plus accréditée, de sa juste vocation, encore qu'elle pût devenir sainte canonisée en la Visitation », écrivait-il le 11 novembre 1621 au jésuite Binet qui avait été mêlé à cette affaire.

Ce fut donc par l'ordre de Saint François que la Mère Angélique demeura abbesse de Port-Royal. La mort de l'évêque survenue l'année suivante 1622, n'éloigna pas l'une de l'autre les deux admirables femmes qu'il avait unies. Leurs lettres disent, au contraire, l'infinie douceur de cette liaison sainte où toutes les deux trouvèrent alternativement consolation et réconfort. Elles montrent aussi que madame de

1. Au sens du XVII^e siècle, c'est-à-dire : mettre hors de sa voie.

Chantal soutenue par la Mère Angélique au cours de peines d'esprit qui lui furent une dure épreuve, se montra de son côté une amie courageuse et fidèle quand, vers la fin de ses jours, elle vit de premiers nuages assombrir le ciel de Port-Royal. Bien plus, par l'intermédiaire de la Mère Angélique, elle entra alors en relations épistolaires avec l'abbé de Saint-Cyran, prisonnier à Vincennes. Elle l'appelait « le grand, l'insigne serviteur de Dieu », lui demandait des conseils, et, à la veille même de sa mort, reçut de lui une lettre de direction.

Mais pour suivre l'amitié de Sainte Chantal, nous avons un peu anticipé. Revenons donc aux heures bénies de 1619 qui apportèrent, je le répète, à la Mère Angélique les joies les plus douces de son héroïque carrière. Avide de perfection, elle sentait trop rudement ce qu'il y a toujours d'imparfait dans les plus magnifiques efforts humains. Elle exigeait tant d'elle-même, qu'elle n'en était jamais contente, sa charité brûlant jusqu'à le meurtrir un cœur qui n'avait pas encore trente ans.

L'évêque de Genève y versa un baume bienfaisant, calma ses saintes impatiences, s'efforça de lui donner ce qui était son mot d'ordre dans le chemin du ciel : *pedetentim*, pas à pas. « O ma fille, lui écrivait-il, ne croyez pas que l'œuvre que nous avons entrepris de faire en vous, puisse être sitôt fait. Les cerisiers portent bientôt leurs fruits parce que leurs fruits ne sont que des cerises de peu de durée ; mais les palmiers, princes des arbres, ne portent leurs dattes que cent ans après qu'on les a plantés... »

On s'attarderait volontiers avec Saint François de Sales, et j'aurais plaisir à glaner dans la correspondance du Bienheureux les témoignages d'une amitié dont Port-Royal a été si justement fier. Ceux que nous venons de voir suffisent à prouver combien elle fut

étroite, et quel bonheur en ressentit la Mère Angélique.

Ce bonheur, elle le voulut faire partager à son monastère et à sa famille. A sa prière, M. de Genève fit une visite à l'abbaye des Champs. Angélique y tenait d'autant plus que son père, M. Arnauld, venait alors d'obtenir[1] pour Agnès un brevet du Roi qui la nommait : « coadjutrice et future successeresse en l'abbaye de Port-Royal ». C'était à l'instance de l'aînée dont l'intention, volontairement négligée par l'avocat, avait été de résigner sa charge à sa sœur. Mais la cadette avait tout ignoré des démarches, et devant la chose accomplie, était tombée malade de déplaisir. Saint François de Sales, mis au courant, avait cru d'abord qu'Angélique, suivant la règle commune, cherchait à perpétuer un bénéfice dans sa famille, et le lui avait reproché. Elle, alors, lui avait affirmé que c'était en sa seule conscience qu'elle croyait Agnès la plus digne d'être abbesse, le suppliant d'être lui-même le juge.

Il alla donc à Port-Royal, visita le monastère et vit particulièrement la coadjutrice dont il entendit la confession générale. A son retour, il écrivit à la Mère Angélique « qu'il avait trouvé sa sœur telle qu'elle le lui avait dit, ainsi que toute sa maison qui était vraiment le *Port-Royal*, ses chères délices, qu'il aimait et aimerait toujours. »

M. de Genève ne s'en tint pas là. Il voulut connaître la famille Arnauld dont il fut même l'hôte pendant quelques jours à Andilly. Là, encore, son charme opéra : madame Arnauld et madame Le Maître lui confièrent le soin de leurs consciences, et cette dernière dont le mari s'était déjà écarté, fit entre ses mains le vœu de chasteté perpétuelle qui la mettait

[1] Juillet 1619.

dès lors sur le chemin de Port-Royal. M. d'Andilly, avec sa vivacité habituelle, s'attacha à lui de tout son cœur ; et il ne fut pas jusqu'aux enfants que ne bénit le prélat : un petit d'Andilly qui allait mourir ; le jeune Le Maître alors âgé de onze ans ; enfin le dernier né de madame Arnauld, Antoine qui avait sept ans et qui, jusqu'au terme de sa longue vie de grand lutteur, se souviendra, pour en remercier Dieu, de cette bénédiction de son berceau.

Pour le père, M. Arnauld, on peut juger des sentiments du saint évêque par cet extrait d'une lettre qu'il lui adressa, après avoir quitté Paris : « Je vous regarde de bien loin selon le corps, Monsieur, mais de bien près selon l'esprit... J'ai et j'aurai à jamais part à vos contentements et à vos déplaisirs, puisque je suis inséparable d'affection d'avec vous et votre famille bénite de Dieu. »

M. Arnauld ne devait pas jouir longtemps de cette précieuse amitié. Il mourut, relativement jeune, à la fin de la même année 1619, dans de grands sentiments de piété, promettant à Dieu (ce sont ses propres termes) que « s'il recouvrait la santé, il ne l'emploierait qu'à renaître en sa grâce et en son amour. »

Il y a, de Saint François, une admirable lettre de consolation adressée à la famille qui, tout entière, avait si tendrement aimé son chef.

L'évêque de Genève, lui-même, n'avait plus alors que trois ans à vivre. Jusqu'à son dernier jour, il entretint une correspondance suivie avec celle qu'il appelait « sa toujours plus chère fille de Port-Royal[1] ». La Mère Angélique le consultait en toutes choses, sûre d'être accueillie avec la plus affectueuse bonté : « Vos lettres, ma fille, lui avait-il écrit, ne sont pas des affaires, ce sont des rafraîchissements et allègements

1. 7 août 1620.

pour mon âme[1]. » Dieu sait aussi avec quelle joie étaient reçues ses réponses. Angélique en possédait un grand nombre, très belles, disait-elle, mais dont peu furent livrées à l'impression. Elle les remit toutes, quelques années plus tard, quand elle eut déposé sa charge, et à titre de son plus cher trésor, aux religieuses de Dijon alors placées par l'évêque Zamet pour diriger Port-Royal. Celles-ci en firent si peu de cas qu'elles les employèrent, comme papiers de rebut, à la cuisine et à l'apothicairerie du monastère.

Du moins, au cœur de la grande abbesse, le souvenir du Bienheureux resta toujours présent. Trente-quatre ans plus tard, quand elle-même était parvenue à la vieillesse, elle en reparlait avec émotion à sa nièce Angélique de Saint-Jean et à son neveu Le Maître qui nous ont conservé ses paroles. Elle n'eut pas la joie de le voir canonisé[2]. Oserais-je dire qu'il l'était dans son cœur. Même après qu'elle eût connu M. de Saint-Cyran, François de Sales resta pour elle l'image la plus parfaite qu'elle eût vue de Dieu sur la terre, et certes, de toute sa reconnaissance, de toute son admiration elle eût souscrit à la devise donnée lors de la canonisation, à l'un des emblèmes du Saint : *Pascitur inter lilia qui floruit ut lilium.* Qu'il s'épanouisse parmi les lis du ciel celui qui fut vraiment un lis sur la terre.

1. 4 février 1620.
2. Il le fut en 1665.

CHAPITRE VI

La vie des religieuses jusqu'en 1625. — Etablissement du Monastère de Paris. — Abandon de celui des Champs. — Port-Royal passe sous la juridiction de l'Ordinaire.

Saint François était mort depuis deux mois quand la Mère Angélique put enfin quitter Maubuisson. Elle avait refusé cette riche abbaye et désigné elle-même la nouvelle titulaire, songeant toujours à se défaire de son titre d'abbesse. Peut-être aussi, malgré tous ses efforts de détachement absolu, ne pouvait-elle s'empêcher de désirer le retour à Port-Royal. Depuis trois ans qu'on lui avait imposé la coadjutorerie, la Mère Agnès dirigeait le monastère à la satisfaction générale. Ce fut donc elle qui reçut les trente-deux filles envoyées de Maubuisson par la Mère Angélique, comme nous l'avons dit précédemment. Madame Arnauld, elle-même, malgré les inquiétudes où la jetaient souvent les charités de sa fille, s'était entremise pour faciliter le transport, et avait payé de ses deniers les carrosses nécessaires.

L'arrivée des nouvelles venues, le 3 mars 1623, portait à plus de soixante le nombre des religieuses de Port-Royal. Elles n'en furent pas moins reçues avec joie. J'ajoute qu'à cette joie elles ne prirent qu'une

part muette, la Mère Angélique, pour éviter toute dissipation, leur ayant ordonné de garder le silence jusqu'à sa propre arrivée.

Elle, suivant le désir de sa mère, avait dû rester à Paris où elle demeura quelques jours. Il s'agissait pour madame Arnauld de la faire consentir à un dessein qu'elle méditait depuis quelque temps : l'établissement de l'abbaye à Paris. L'insalubrité de la maison des Champs la préoccupait, et son amour maternel, plus que toute autre considération, lui faisait désirer pour ses filles une installation moins malsaine. L'un des premiers qui approuva le projet et en entretint l'abbesse, fut un jésuite de sa connaissance : le Père Binet.

La Mère Angélique écouta les avis, pesa les raisons, mais ne prit alors aucune décision. Le 12 mars, elle était à Port-Royal.

L'aspect du monastère avait changé depuis 1618, et l'arrivée surtout des filles de Maubuisson imposait une organisation nouvelle. Jusqu'alors, on s'était contenté, en les partageant, d'une douzaine de cellules. Cela devenait tout à fait insuffisant, et la Mère Angélique dut immédiatement en faire aménager un plus grand nombre. La maison, certes, demeurait bien étroite, l'organisation sommaire, les maladies surtout trop fréquentes ; mais la paix était profonde et l'union des cœurs parfaite. Six religieuses du Paraclet près d'Amiens, puis trois de Saint-Antoine des Champs, à Paris, demandèrent et obtinrent leur admission à Port-Royal. Les novices s'y ajoutant, l'abbaye compta bientôt jusqu'à quatre-vingts sujets : « Nous vécûmes de la sorte trois ans ne manquant de rien, écrit la Mère Angélique, et ayant plus de facilité à vivre quatre-vingts, sans que notre revenu fût accrû, que nous n'en avions avant la réforme, à n'être que treize ou quatorze. »

Loin d'ailleurs que cette affluence diminuât la ferveur, celle-ci ne faisait que s'accroître, les religieuses se portant d'elles-mêmes à resserrer plutôt qu'à élargir l'austérité de leur règle.

Ce fut à cette époque que, sur l'invitation de l'abbesse, madame de la Trémoille, la Mère Angélique envoya deux de ses filles[1], puis alla elle-même avec deux autres au monastère du Lys, près de Melun, qui voulait se réformer. Une grave maladie qui lui survint y prolongea son séjour plus longtemps qu'elle ne l'aurait voulu, plus longtemps surtout qu'on ne le désirait à Port-Royal où les inquiétudes furent vives. A plusieurs reprises, les lettres de la Mère durent aller les calmer, relever les courages, reprocher même aux religieuses leur trop grand attachement pour elle : « L'amour que l'on porte aux personnes, écrivait-elle, ne doit jamais causer tant d'émotion, et faire perdre la paix du cœur qui est plus désirable que toute autre chose. Il faut continuellement agir et s'élever au-dessus de soi-même. » « Pensez-vous, disait-elle à celles qui étaient auprès d'elle, que si je voulais m'écouter, je ne pleurasse pas aussi bien que vous, quand je pense à l'affliction de ma sœur la Coadjutrice et des autres que j'ai laissées. Mais il faut être généreuse et regarder l'éternité. »

Elle guérit ; n'ayant pas fait au Lys un séjour inutile, car on sut y profiter de ses exemples. De retour à Port-Royal, elle y reprit sa vie d'incessant labeur et de pénitences que nos esprits refroidis ont peine à comprendre. Remarquons, toutefois, que ces pieux excès, elle se les réservait à elle seule et ne les permettait pas aux autres : « L'obéissance de la Règle est suffisante, disait-elle, ajoutant dans son langage si souvent pittoresque et expressif : « Il est à craindre que

1. L'une était sa propre sœur, Anne-Eugénie de l'Incarnation, l'autre la future abbesse Marie des Anges Suireau.

les pénitences volontaires ne se fassent plutôt pour se parer que pour se débarbouiller. »

L'année 1624 lui donna une nouvelle joie : l'entrée à Port-Royal de sa plus jeune sœur Magdeleine qui fit profession, en 1625, sous le nom de Magdeleine de Sainte-Christine. C'était la dernière fille de madame Arnauld qu'elle et M. Arnauld avaient destinée au monde. Le cloître la prit. Il ne restait donc avec elle que sa fille aînée, madame Le Maître, séparée, comme nous l'avons vu, depuis plusieurs années déjà de son très peu digne mari. L'entrée de Magdeleine affermit la veuve de l'avocat dans son désir de transférer le monastère à Paris, l'affermit aussi dans l'autre dessein qui, chaque jour, se précisait davantage en elle : sa propre entrée à Port-Royal. Il était loin, le temps où elle s'était montrée si irritée des prétentions réformatrices de sa fille. Maintenant, gagnée, subjuguée, dominée par l'éminente sainteté de cette fille, elle était bien près, renversant l'ordre de la nature, de la regarder comme sa mère. La pensée de quitter madame Le Maître que l'éducation de ses anfants fixait à Paris la retenait encore ; mais cette raison s'ajoutait aux autres pour lui faire désirer le transfert de Port-Royal.

Dans le vallon des Champs, l'état sanitaire restait bien mauvais. Avec le nombre croissant des religieuses avait augmenté le nombre des maladies, la mortalité aussi. Quinze filles moururent en deux ans. Cela décida l'abbesse à consentir enfin à la translation.

Il fallut d'abord obtenir l'acquiescement de l'abbé de Cîteaux et celui de l'archevêque de Paris, tous deux intéressés dans l'affaire, puis régler les choses de telle sorte qu'il n'y eût pas entre eux conflit de juridiction. Leur bienveillance aplanit les difficultés. L'archevêque, M. de Gondi, tout disposé à accueillir Port-Royal, proposa de sages conditions qui sauvegardaient ses droits

sans blesser ceux de l'Ordre ; et le général les accepta par une patente en forme de consentement donnée le 16 décembre 1624. Ce fut même un des derniers actes de dom Boucherat. Il mourut peu après, au printemps de 1625, emportant avec lui, dit un mémoire, toute la bonne volonté de Cîteaux pour la réforme.

Pendant ce temps, madame Arnauld ne restait pas inactive. Sans épargner sa peine ni sa dépense, elle multipliait les démarches pour parvenir au résultat souhaité. Avoir un logis ne fut pas des plus faciles. Enfin, après bien des recherches « et en avoir vu plus de cent autres », elle trouva dans le faubourg Saint-Jacques, c'est-à-dire presque à la campagne, une maison qui pouvait convenir. Cette maison appelée : hôtel de Clagny et naguère la demeure de Pierre Lescot, appartenait à un conseiller d'église qui se montra charmé qu'elle pût devenir un monastère.

La Mère Angélique fut appelée. A peine revenue du Lys, et encore toute malade, elle se remit en route, profitant même de ce nouveau voyage pour passer à l'abbaye de Poissy où la marquise de Maignelay l'avait priée d'aller un peu parler réforme. Elle y fut quelques jours seulement, puis partit pour Paris.

Là, les pourparlers ne furent pas longs. L'hôtel de Clagny qu'entourait un vaste enclos lui sembla « la maison la plus propre qu'on pût jamais avoir pour la commodité et le rapport avec celle des Champs. » Elle donna donc son consentement et madame Arnauld conclut le marché qui fut fait le 28 mai 1625. Tout de suite, et tandis que sa mère y mettait les ouvriers, l'abbesse s'installa dans la maison avec deux religieuses qu'elle avait amenées et quelques pensionnaires. Port-Royal de Paris était fondé.

Madame Arnauld continua ses soins diligents. Grâce à elle, le nouveau monastère eut des meubles, du

linge, tout enfin de ce qui était indispensable à un premier établissement, et cela avec une telle diligence que le 16 juin, la clôture pouvait être établie. Le même jour, l'archevêque bénit la modeste chapelle qui ne faisait pas encore songer à la future église ; et dès le surlendemain, quinze religieuses arrivaient des Champs.

Les autres suivirent si rapidement, qu'avant l'année écoulée, toute la communauté était rassemblée à Paris. Elle comptait exactement quatre-vingt-quatre sujets.

Il fallait à cette translation l'approbation royale. Louis XIII l'accorda par lettres-patentes en décembre 1625, en rendant un éclatant hommage « au zèle et au soin de Sœur Angélique Arnauld, laquelle par sa conduite et piété avait remis l'abbaye en une entière réforme. »

La Reine Marie de Médicis qui avait demandé ces lettres au Roi son fils, se déclara fondatrice du monastère — quoique sans bourse délier — et donna de son côté des lettres-patentes qui sont du moins un nouveau témoignage des sentiments qu'inspirait la Mère Angélique : « laquelle, y était-il dit, a non seulement mis son abbaye en tel point qu'elle sert d'exemple... ; mais a aussi été ordonnée pour la réforme d'autres monastères où elle s'est employée avec tant de zèle et de piété que l'estime que nous avons de sa vertu et de celle de ses religieuses nous convie à prendre un soin spécial d'une maison en laquelle Dieu est si bien servi. »

Un arrêt du Parlement en date du 16 février 1626 enregistra les lettres-patentes.

Mais l'autre maison, l'humble ruche d'où venaient de partir celles que Saint François eût appelées les diligentes avettes, Port-Royal des Champs enfin dut être abandonné. Il en coûta fort à la Mère Angélique dont le cœur restait attaché aux vieux murs témoins de sa

vocation et de ses juvéniles ardeurs. Peut-être même, en les quittant, ne leur dit-elle pas l'adieu sans retour. Ses charités ne se ralentirent pas, au reste, pour les pauvres, clients habituels du monastère ; et un chapelain séculier y demeura chargé de célébrer chaque jour la messe à l'intention des bienfaiteurs. C'est ainsi que le droit de paroisse fut seulement suspendu à Port-Royal, pour être repris quand les religieuses y revinrent.

A Paris, non sans peine, on s'organisa. De nouveaux bâtiments furent construits pour loger les religieuses et donnèrent peu à peu au vieil hôtel un aspect monastique. C'était indispensable, mais la dépense fut élevée et nécessita quelques emprunts, ce dont la Mère Angélique ressentit beaucoup de peine.

Le 24 février, elle eut la joie de donner l'habit à sa mère, madame Arnauld, qui sera désormais à Port-Royal : Sœur Catherine de Sainte-Félicité. Madame Le Maître, dont le mari vivait encore, s'y retira simplement en attendant d'avoir la liberté de s'engager aussi. Vers la même époque, le monastère perdit provisoirement une de ses plus excellentes religieuses, la Sœur Marie des Anges Suireau que la duchesse de Longueville, Louise de Bourbon, demanda pour être coadjutrice, puis abbesse de Maubuisson. Il s'agissait, après la mort de madame de Soissons de reprendre l'œuvre de réforme commencée par la Mère Angélique. C'était même l'ordre formel du Roi. La Sœur Marie des Anges accepta tristement la tâche, et, accompagnée de plusieurs religieuses, partit pour la maison qui allait prendre plus de vingt ans de sa vie.

Son départ fit un grand vide à Port-Royal où l'abbesse se trouvait en présence de nouvelles difficultés dues aux morts successives de dom Largentier, abbé de Clairvaux, et surtout de dom Boucherat, abbé et général de Cîteaux, tous deux affectionnés à la réforme.

Dans toutes les maisons bernardines, on était inquiet sur le choix du successeur. Ce fut même à cette occasion, et pour demander à Dieu miséricorde, que fut établie à Port-Royal l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement.

Les vœux des religieuses ne furent pas exaucés, car le nouveau général, dom Nivelle, se montra tout de suite très opposé aux idées de son prédécesseur. Dès son élection, il priva Port-Royal de l'excellent dom Mauger, abbé de la Charmoye qui en était le visiteur et le supérieur depuis 1612. Il annonça en même temps son intention d'y supprimer les singularités, c'est-à-dire la réforme et d'y rétablir les anciennes coutumes de l'Ordre.

La Mère Angélique fut effrayée. Se souvenant des conseils de dom Mauger, elle prit alors la décision de se soustraire à la juridiction de Cîteaux et de passer sous celle de l'Ordinaire.

Un docteur de Sorbonne, M. Le Féron, fut chargé d'aller solliciter à Rome l'affaire de ce changement. Louis XIII appuya la demande de son autorité, et le pape Urbain VIII y consentit solennellement par un bref daté du 15 juin 1627.

Port-Royal était donc débarrassé des moines dont, à peu d'exceptions près, il n'avait guère eu à se louer, et il se mettait avec confiance sous l'autorité de l'archevêque de Paris. La bienveillance de M. de Gondi lui était tout acquise et il ne fut venu à la pensée de personne en 1627 que le monastère pût un jour avoir à craindre quelque chose de ses successeurs.

Bien plus, à cette autorité, la Mère Angélique se soumettait alors avec joie, une joie d'autant plus grande qu'elle savait l'archevêque uni de zèle et d'intention avec un prélat envoyé à Port-Royal par madame de Chantal, et dont elle-même venait d'accepter la direction : Sébastien Zamet, évêque de Langres.

CHAPITRE VII

La direction de M. Zamet. — L'abbaye rendue élective. — Démission de la Mère Angélique. — La Mère Geneviève de Saint-Augustin Le Tardif abbesse. — Les religieuses de Dijon. — Contre-réforme à Port-Royal. — Fondation et débuts de l'Institut du Saint-Sacrement.

C'était un puissant seigneur que Messire Sébastien Zamet, ancien abbé de Juilly, évêque-duc de Langres, pair de France et grand aumônier sortant de la Reine. Fils d'un Italien naturalisé français que son humble origine (il était fils d'un cordonnier), n'avait pas empêché de devenir un des plus riches banquiers du royaume, il avait vu son père honoré de la familiarité des rois Henri III et Henri IV qui. tous les deux, avaient eu recours à ses bons offices. Henri IV l'appelait « mon cousin d'argent » et ne dédaignait pas sa fastueuse hospitalité dont jouissait en même temps madame Gabrielle d'Estrées. Le banquier s'était ainsi trouvé mêlé aux affaires comme aux plaisirs du prince dont la faveur pour lui et les siens avait été la récompense. Cette faveur, nul ne l'avait mieux justifiée que l'aîné des fils, Jean, héroïque soldat, digne par sa bravoure et son caractère d'être comparé à Bayard. Les plus hautes dignités l'attendaient, quand il fut tué en 1622 au siège de Montpellier. Il y a sur lui des pages touchantes dans les Mémoires de Pontis, son intime

ami, et dans ceux d'Arnauld d'Andilly entre les bras duquel il mourut.

Sébastien, né en 1588, était le cadet. Ce seul titre avait enfermé toute sa vocation, le mettant d'Église dès son berceau. A trois ans, la mort d'un de ses oncles l'avait fait abbé commendataire de Juilly. A vingt-quatre, il devenait titulaire du très riche évêché de Langres, et, peu après, succédait comme grand-aumônier de la Reine à Richelieu, son ami, enveloppé dans la chute des Concini. Toutes les grâces en un mot, toutes les faveurs avaient comblé ce jeune homme, lui faisant ainsi accepter sans trop de peine la carrière qu'on lui avait imposée. Fin, lettré, fastueux, ne comprenant pas alors la vie sans l'opulence, il ne semble pas, au reste, avoir jamais donné de scandale, et sa conversion qui eut lieu vers 1624, doit être entendue au sens du XVII^e siècle, c'est-à-dire comme une augmentation de ferveur plutôt que comme un changement d'existence.

Ami de Camus, évêque de Belley, il avait un peu connu par lui Saint François de Sales, et surtout s'était très lié avec plusieurs prêtres du jeune Oratoire récemment établi en France par le Père de Bérulle. Dans son diocèse où il venait par intermittences, il en avait accrédité plusieurs, et avait même pris comme vicaire général celui qui devait être l'illustre Père de Condren[1].

La fondation en 1622 d'un monastère de la Visitation à Dijon qui dépendait de Langres lui fit faire la connaissance de madame de Chantal, et celle-ci fut heureuse, au moment où la mort la privait de son bien-aimé père, de pouvoir s'appuyer sur un évêque dont la bienveillance favorisait les débuts de sa nouvelle maison.

1. Il est à remarquer que Zamet, caractère assez variable, offrit successivement la coadjutorerie de Langres à trois personnages : Condren, Saint-Cyran et Olier. Aucun n'accepta.

Entre eux, il fut question de l'amie que son éloignement n'empêchait pas la future Bienheureuse de chérir. Zamet l'entendit parler de la Mère Angélique, et il l'écouta avec d'autant plus de sympathie que la mort de son propre frère venait de le rapprocher d'Arnauld d'Andilly. Peut-être même avait-il tenu à remettre en personne à ce dernier un grand tableau de Saint Jean au désert, à lui légué par le vaillant soldat, qui, dans la suite ornera le réfectoire du monastère des Champs.

Tout cela inclinait donc le jeune évêque du côté de Port-Royal qu'il désira encore plus connaître quand, dans le feu de sa nouvelle ferveur, l'Assemblée du Clergé de 1625 le ramena à Paris.

Angélique, de son côté, se trouvait à un tournant de vie ou un appui moral, une direction religieuse devenaient particulièrement nécessaires. La mort de Saint François l'avait laissée sans guide, et les aspirations de sa conscience jointes aux difficultés multiples causées par le transfert de l'abbaye à Paris lui faisaient ardemment désirer la rencontre d'un prêtre qui pût être à la fois un conseiller et un directeur.

L'évêque de Langres la vint voir à ce moment. En toute bonne foi, de part et d'autre, ils crurent leurs âmes faites pour se comprendre. C'était une profonde erreur dont tous les deux eurent beaucoup à souffrir.

On a appelé la période qui suivit : période de M. Zamet ; elle a été diversement appréciée. Les écrivains de Port-Royal, jugeant l'effort par le résultat, se sont montrés sévères pour l'évêque. Leurs adversaires, bien entendu, l'ont comblé d'éloges, réservant tout leur blâme pour la Mère Angélique et celui qui va paraître : l'abbé de Saint-Cyran. Peut-être serait-il juste de se placer entre les deux.

Zamet, certes, était honnête homme ; il avait les meilleures intentions, il cherchait la gloire de Dieu et voulait le bien des âmes, choses que, de son côté, An-

gélique souhaitait avec ardeur. Mais entre eux, il y avait une différence trop irréductible de nature, d'éducation, de rang social et d'intelligence ; l'idéal de l'un ne pouvait être celui de l'autre ; le parvenu grand seigneur n'atteignait pas à la hauteur de celle qu'il devait conduire ; l'évêque de Langres n'était pas capable de succéder à celui de Genève. De plus, il eut la maladresse de provoquer au lieu de les prévenir des rivalités féminines qui, plus que tout, peut-être, paralysèrent ses efforts et ruinèrent ses entreprises.

Ses débuts à Port-Royal furent pourtant assez heureux. Il lui revient l'honneur d'avoir, à tout jamais, calmé les scrupules de la Mère Angélique et de l'avoir affermie dans sa vocation de bernardine. Fût-ce lui qui la fit sortir de la juridiction de Cîteaux, ou ne fit-il qu'approuver une décision déjà prise ? cela reste indécis. Ce qui demeure certain, c'est qu'à la même époque, il fit consommer la même séparation aux bernardines du monastère de Tard à Dijon ; et par ses conseils détermina leur abbesse Jeanne de Saint-Joseph de Pourlan à démissionner, rendant ainsi l'abbaye élective ; cela, tandis qu'à Paris la Mère Angélique sollicitait du Roi la même autorisation. Cette demande, présentée par Marie de Médicis et fortement appuyée contre tout intérêt par d'Andilly, fut agréée de Louis XIII. Par lettres patentes enregistrées au Parlement le 20 avril 1629, il renonça à son droit de nomination et rendit l'abbaye de Port-Royal élective, pour l'élection de l'abbesse être faite de trois ans en trois ans.

Aux termes de ces lettres, Angélique aurait dû conserver l'autorité jusqu'en 1633, mais Zamet hâta sa démission et celle de sa coadjutrice la Mère Agnès. Toutes deux furent données en juillet 1630 ; la Mère Agnès spécifiant que la sienne ne vaudrait que si la réforme subsistait. Le prélat poursuivait alors la réussite d'un projet qui, en satisfaisant sa piété, flattait

son besoin de faste et de réputation, c'était la fondation de l'Institut du Saint-Sacrement.

Il l'avait voulu préparer par la fusion des monastères de Port-Royal et de Tard, et pour cela, avait ordonné entre les deux maisons des échanges de religieuses. La Mère Agnès s'en était allée à Dijon avec quelques filles, tandis que la Mère de Pourlan était venue à Paris y amenant plusieurs de ses compagnes.

En même temps, Zamet avait introduit à Port-Royal des Pères de l'Oratoire, pleins de bonne volonté eux aussi, mais dont la spiritualité assez semblable à la sienne n'était plus du tout celle de la Mère Angélique : Un mélange d'austérité pour le corps et de liberté pour l'esprit, de pénitences excessives et d'élégances profanes, une facilité dangereuse à voir en tout des intuitions et des révélations ; un mysticisme enfin dont la piété était la cause, mais dont les effets étaient périlleux, tout cela renversait l'ordre établi par la Réformatrice et gâtait l'esprit des jeunes religieuses, les anciennes s'en tenant aux principes qui les avaient régénérées.

La venue des Mères de Dijon acheva de mettre la confusion au monastère, tandis que, d'autre part, plusieurs de celles qui avaient accompagné au Tard la Mère Agnès s'y laissaient gagner par l'ambiance et cessaient d'être ce qu'elles avaient été. La plus changée était la jeune Sœur Geneviève de Saint-Augustin Le Tardif, une des novices amenées naguère de Maubuisson, et que sa ferveur avait, jusque-là, fait surnommer : la Sainte.

Ce fut en de telles conjonctures d'ordre spirituel auxquelles se mêlaient des embarras temporels dont je parlerai bientôt, que la Mère Angélique, à l'instigation de Zamet, donna sa démission le 20 juillet 1630. Le moment était des plus mal choisis.

Trois jours plus tard, en toute hâte, le prélat faisait

procéder à une élection qu'il semble bien avoir préparée ; et à la pluralité des voix, la Sœur Geneviève de Saint-Augustin Le Tardif se voyait proclamer abbesse. En réalité, elle n'était qu'un prête-nom, toute l'autorité passant entre les mains de la prieure, l'exabbesse de Tard, Jeanne de Saint-Joseph de Pourlan et des religieuses de Dijon.

Les temps qui suivirent furent pénibles pour la Mère Angélique. Sous prétexte d'éprouver sa vertu, on l'accabla d'humiliations et d'outrages dont le détail est rebutant et permet de juger la nouvelle dévotion introduite à Port-Royal. Les intentions des moniales bourguignonnes étaient bonnes sans doute ; mais combien étrange la spiritualité qui leur faisait alors employer les lettres de Saint François de Sales pour couvrir des pots de confitures !

La Mère de Pourlan et ses filles semblaient prendre à tâche de tout transformer. En cherchant le mieux elle détruisaient le bien ; enfin bouleversaient cette maison à peine organisée, par une générale contre-réforme.

Témoin désormais impuissant, la Mère Angélique souffrait en silence, et ce silence même froissait l'évêque qui le trouvait éloquent : « Vous nous nuisez céans », lui dit-il un jour, ajoutant sur sa protestation : « Votre ombre nous nuit. » Et pour en avoir raison peut-être, il lui interdit alors tout commerce de lettres avec la Mère Agnès et la Mère de Chantal. Ce fut pour elle une dure épreuve.

Lui, cependant, poursuivait toujours l'établissement de l'Institut rêvé. La duchesse de Longueville, première du nom, l'avait aidé de son influence, et M. Le Féron, appuyé à Rome par le crédit du P. de Bérulle, avait obtenu depuis trois ans déjà du pape un bref d'approbation. Mais les difficultés étaient en France, à Paris même. L'archevêque, M. de Gondi,

supportait mal la pensée que dans son propre diocèse, on lui adjoignît pour la conduite de cet Institut deux autres prélats : l'évêque de Langres, bien entendu, et l'archevêque de Sens, Octave de Bellegarde, ce dernier engagé un peu à l'étourdi. Le roi, de son côté, circonvenu par des jalousies qu'éveillait la seule idée d'une fondation nouvelle, refusait ses lettres-patentes, arrêtant ainsi tout net la réalisation du projet. On désespérait de le voir aboutir, quand brusquement les choses changèrent de face. Louis XIII, tombé gravement malade à Lyon, ayant recouvré la santé après la réception du Saint-Sacrement, se crut obligé par reconnaissance d'accorder les lettres-patentes si longtemps refusées. Elles furent expédiées par le garde des sceaux Marillac, en septembre 1630.

Restait l'archevêque de Paris. Celui-ci résista encore trois années. Mais la mésintelligence s'étant mise entre les deux autres prélats et celui de Sens désormais hostile s'étant éloigné, M. de Gondi estima son autorité moins menacée par le seul évêque de Langres et ne résista plus aux pressantes sollicitations de la duchesse de Longueville. Il céda donc enfin, et, tout en réservant ses droits, consentit à une fondation dans laquelle le chimérique Zamet voyait le grand œuvre de sa vie.

Une bienfaitrice, madame Bardeau avait, depuis plusieurs années déjà, mis entre les mains de la Mère Angélique les premiers fonds nécessaires. Ils servirent à acheter rue Coquillière, près du Louvre, une maison où le Saint-Sacrement fut mis solennellement par M. de Gondi le 10 mai 1633.

Quatre religieuses professes venues de Port-Royal et quatre postulantes y entrèrent, vouées à l'adoration perpétuelle, sous la règle de Saint-Augustin[1]. Elles

1. Les quatre professes étaient : la Mère Angélique, les Sœurs Anne de Saint-Paul Arnauld, Marguerite de la Sainte-Trinité de Mauroy et

n'étaient pas même arrivées que déjà les deux prélats étaient en désaccord au sujet de la supérieure : M. de Langres demandait que ce fût la Mère de Pourlan. L'archevêque de Paris imposa la Mère Angélique en refusant même que l'ancienne abbesse de Tard fît partie de la maison.

Zamet très mortifié voulut du moins conserver sa part de direction en associant à la Mère Angélique pour partager son autorité une jeune postulante formée par lui et investie de toute sa confiance : Anne de Jésus de Foissy de Chamesson.

De plus, dans les constitutions du nouveau monastère, il conserva les directives qui venaient de bouleverser Port-Royal, c'est-à-dire un mélange de profane et de dévôt, de faste et d'austérité, de raffinements et de pénitence, toutes choses enfin qui s'entre-choquaient et dans lesquelles était totalement méconnue la pauvreté évangélique.

Par ses règlements même, la maison du Saint-Sacrement n'était pas une institution viable. Son étrange destinée en fit un signe de contradiction. Division, puis animosité entre les supérieurs ; manque d'harmonie entre les religieuses qui ne pouvaient supporter l'autorité irrégulière et maladroite d'Anne de Chamesson, et bientôt, brochant sur le tout, l'apparition de M. de Saint-Cyran.

Nous avons déjà entrevu ce prêtre dix ans auparavant en 1623 lors du retour de Maubuisson. Il était entré vers cette époque en relations avec la famille Arnauld, particulièrement avec M. d'Andilly auquel l'avait fait connaître l'évêque d'Aire, Sébastien Le Bouthillier, et avec madame Arnauld qu'il avait conti-

Agnès de la Mère de Dieu de Chouy ; les quatre postulantes : les sœurs Catherine de Sainte-Agnès Arnauld, Madeleine de Sainte-Agnès de Ligny, Aimée de la Nativité Haslé et Anne de Jésus de Foissy de Chamesson.

nué à voir après son entrée en religion. Mais avec la Mère Angélique, il n'y avait eu jusqu'alors qu'échange de civilités, et ce ne fut pas elle, mais M. de Langres lui-même qui introduisit le savant abbé au monastère du Saint-Sacrement, c'est-à-dire, par lui, à Port-Royal et dans l'Histoire.

CHAPITRE VIII

Affaire du Chapelet Secret. — Intervention de M. de Saint-Cyran. — Haute estime que lui témoigne M. Zamet, et autorité qu'il lui donne. — Son passé, sa réputation, son influence, son succès. — Ombrage qu'en prend l'évêque. — Départ de la Mère Angélique. — Fin de l'Institut du Saint-Sacrement.

Nous avons laissé la Mère Agnès en 1629 quittant Port Royal pour aller s'établir au monastère de Tard. L'estime qu'elle inspira l'y fit bientôt élire abbesse ; et elle y donnait discrètement l'exemple de toutes les vertus monastiques, quand s'éleva un orage dont elle était la cause involontaire. Ce fut l'affaire du Chapelet Secret.

La Mère Agnès, nous l'avons dit, avait une piété tendre qui fut devenue facilement précieuse ailleurs, et qui, à Port-Royal même, demeurait un peu empreinte de mysticisme.

En 1627, après l'union avec M. Zamet et les prêtres de l'Oratoire, quand, au monastère, et en prévision de l'Institut projeté, il fut si fort question de dévotion au Saint-Sacrement, chaque religieuse pourrait-on dire, s'efforça de l'honorer d'une manière qui lui fût personnelle. Cela donna naissance à des effusions pieuses plus ou moins élevées, suivant l'esprit qui s'y appliquait, mais qui n'auraient jamais dû sortir du secret des consciences et des cellules. Ce n'était

pas là, la méthode oratorienne. Une première élévation de la Sœur Geneviève de Saint-Augustin ayant été imprimée par ordre de l'évêque de Langres sous le titre de Chapelet du Saint-Sacrement, le P. de Condren qui dirigeait alors la Mère Agnès la pressa d'écrire à son tour les pensées que lui inspirait le divin mystère de l'autel. Elle le fit par obéissance et divisa sa méditation en seize points qui en figuraient seize attributs : Sainteté, Vérité, Liberté, Existence, etc., chacun suivi d'une courte explication. « C'était, remarque justement Sainte-Beuve, aussi inintelligible qu'écrit de ce genre peut l'être ; mais la subtilité et la ferveur de l'âme pieuse l'éclaircissaient et s'y complaisaient[1] ». L'évêque de Langres et l'archevêque de Sens mis au courant, l'approuvèrent tous deux avec enthousiasme. Toutefois, l'opuscule ne fut pas imprimé, ce qui le fit appeler, par opposition à l'autre : *chapelet secret*. On se contenta d'en faire quelques copies manuscrites qui furent données aux amis de la maison.

Sept années passèrent, et personne ne s'en souciait plus, quand s'envenima la querelle entre MM. Zamet et de Bellegarde. L'archevêque de Sens se souvint alors du Chapelet ; et s'en étant procuré une copie, au risque de se déjuger lui-même, il se mit à le décrier, uniquement pour discréditer la direction de son confrère. Poussant plus loin, il en fit faire une censure irrégulière par huit docteurs en Sorbonne et déféra l'opuscule à Rome.

Tant à Port-Royal qu'au Saint-Sacrement, on fut fort en peine de cette affaire, dont, sans y rien comprendre,

1. La savante amie des derniers jours de Port-Royal, Mademoiselle de Joncoux jugeait ainsi le Chapelet secret dès la fin du XVII^e siècle : « C'est disait-elle, un écrit si inintelligible et si peu important que si on ne craignait de blesser le respect dû aux grands hommes qui n'ont pas cru devoir le mépriser, on dirait qu'il ne méritait ni d'être attaqué, ni d'être défendu. »

se mêlait l'opinion publique. Zamet, directement visé, se défendit avec succès auprès de Richelieu et chercha en même temps des théologiens capables de juger la méditation incriminée. L'un des plus réputés alors, auquel il demanda qu'on soumît le Chapelet, fut Jean du Verger de Hauranne, abbé de Saint-Cyran.

Celui-ci, je le répète, n'avait que des relations de politesse avec la Mère Angélique, et ne connaissait sans doute même pas la Mère Agnès. Ce fut donc en toute impartialité qu'il examina l'opuscule. N'y trouvant rien à reprendre, qu'un peu d'obscurité, il en prit hautement la défense, ayant pour le soutenir, non seulement l'évêque de Langres, mais des oratoriens, des docteurs de Sorbonne opposés à leurs huit confrères[1], et des docteurs de Louvain entre lesquels il faut citer Fromond et Jansenius. L'archevêque de Sens eut pour auxiliaires les Jésuites qui attaquèrent le Chapelet avec d'autant plus de vivacité qu'ils en soupçonnaient le défenseur d'être le même homme qui, l'année précédente, avait écrit contre eux, à propos de la hiérarchie, un livre victorieux signé *Petrus Aurelius*.

On s'échauffa, et de part et d'autre, durant plusieurs mois, on fit grincer les presses, comme s'il se fût agi d'une importante affaire. La Mère Agnès, toute la première, en était stupéfaite : « Je ne puis comprendre qu'une chose de si peu de considération tourne à de si grande conséquence... » écrivait-elle de Tard à M. d'Andilly.

Ce fut aussi l'avis du pape qui jugea très sagement que le Chapelet ne serait ni condamné ni improuvé, mais seulement supprimé « de peur que les simples n'en abusassent. »

Peut-être dans cet éclat si fort disproportionné à

1. On relève parmi les huit censeurs du Chapelet secret, le nom de Nicolas Cornet qui jouera plus tard un si grand rôle dans l'affaire de l'*Augustinus*.

la cause, faut-il voir l'ingérence secrète de la fameuse Cabale des Dévots sans doute hostile à l'Institut ; mais c'est là une simple hypothèse. Quoiqu'il en soit, l'émotion se calma peu à peu, et le seul résultat de toute cette affaire fut d'augmenter de telle sorte l'estime de l'évêque de Langres pour M. de Saint-Cyran, que, retournant alors dans son diocèse, il lui confia en partant la direction de la maison[1].

Jean du Verger de Hauranne avait alors 52 ans. Né à Bayonne en 1581, ses études de théologie faites à Louvain lui avaient procuré la connaissance du flamand Jansenius avec lequel, par la suite, il s'était lié d'une étroite amitié. Pendant plusieurs années, soit à Paris, soit à Bayonne, les deux jeunes gens avaient confondu leurs travaux sur l'Ecriture Sainte et les Pères de l'Église, surtout sur Saint Augustin.

Leurs patries différentes les avaient ensuite séparés, mais sans rompre leur amitié ni leur commerce épistolaire. Sujet du roi d'Espagne, Jansenius était retourné en Flandre où l'attendait plus tard l'évêché d'Ypres, tandis que du Verger, demeuré à Bayonne, y avait reçu l'ordination de son évêque, M. d'Eschaux, qu'il suivit à Tours quand ce prélat en fut nommé archevêque.

M. d'Eschaux l'avait alors attaché à l'évêque de Poitiers, M. de La Rochepozay qui le nomma son grand vicaire et lui donna en même temps, c'est-à-dire en 1620, l'abbaye de Saint-Cyran, en Berri, dont le jeune prêtre porta désormais le nom.

Chez M. de La Rochepozay, l'abbé de Saint-Cyran connut Richelieu, alors évêque de Luçon, et Sébastien Le Bouthillier, évêque d'Aire, celui-là même qui

1. Il est assez piquant de remarquer que M. de Bellegarde cause de toute la querelle rentra dans un silence dont il ne sortit que dix ans plus tard pour devenir un des approbateurs de la *Fréquente Communion.*

lui amena d'Andilly, et près duquel il demeura jusqu'à sa mort survenue en 1625.

Depuis lors, il vivait à Paris, absorbé dans des études qui l'avaient mis en relations avec plusieurs savants hommes d'Église, ses contemporains, et tout particulièrement avec le cardinal de Bérulle. Le grand oratorien, chez lequel il avait connu Vincent de Paul, l'appréciait même à si haut point, qu'à plusieurs reprises, il voulut lui faire accepter l'épiscopat.

Cela était de telle noriété à la Cour, qu'en 1630, l'évêché de Bayonne étant venu à vaquer, bien que le cardinal de Bérulle fût mort l'année précédente, son seul souvenir décida la reine Marie de Médicis à y faire nommer M. de Saint-Cyran.

L'abbé fut évêque durant deux jours, et il le serait demeuré sans la révolution de palais appelée Journée des Dupes qui, en anéantissant l'autorité de la Reine, annula par suite le choix qu'elle avait fait.

Richelieu devenu tout-puissant voulut à son tour s'attacher un théologien dont il connaissait le mérite, et lui fit offrir peu de temps après le même siège de Bayonne par M. d'Andilly. Mais M. de Saint-Cyran ne voulut pas devoir à la faveur une dignité sainte qu'il n'avait acceptée que sur la désignation posthume du cardinal de Bérulle. Il refusa donc, et ce refus commença à indisposer contre lui l'impérieux ministre qui n'aimait pas à voir repousser ses avances.

Tout près de l'Éminence, l'abbé avait aussi trouvé le moyen de se brouiller avec le Père Joseph au sujet de la direction d'un couvent de calvairiennes où l'avait engagé le célèbre Capucin. Il ne semble pas, au reste, que jusqu'alors, M. de Saint-Cyran se soit beaucoup mêlé de direction, surtout de direction de femmes. Une lettre dans laquelle Jansenius l'engage fort à ne se pas occuper « de cette race » le prouve assez inélégamment.

L'abbé était avant tout un homme d'étude, un savant d'une érudition peut-être confuse, mais immense, et toute sa vie s'absorbait dans un travail opiniâtre, travail au moyen duquel, de concert avec son ami flamand, il voulait remettre en lumière l'ancienne discipline et ce qu'il appelait la saine doctrine de l'Église.

M. Zamet n'en ignorait rien quand il lui proposa de diriger l'Institut du Saint-Sacrement. Sans doute même, cela détermina-t-il son choix ; sans doute aussi subit-il, comme beaucoup d'autres, en approchant M. de Saint-Cyran, la fascination d'un esprit bien supérieur au sien[1].

Quoi qu'il en soit, c'était de sa part une nouvelle erreur ; car le conflit entre eux apparaissait comme inévitable dès l'entrée du nouveau directeur au monastère. L'abbé n'était pas homme à n'exercer qu'une demi-autorité, et le prélat, une fois son enthousiasme tombé, ne pouvait pas consentir longtemps à n'être, comme il le disait lui-même que « le chapelain de M. de Saint-Cyran ».

Une seule personne prévit le danger, et bien que déjà elle estimât fort M. de Saint-Cyran, avertit loyalement M. Zamet, ce fut la Mère Angélique. Elle avait deviné, sous la réserve de l'abbé, son improbation pour plusieurs usages établis à l'Institut, et redoutait

1. L'abbé de Saint-Cyran est peut-être de tous les personnages de Port-Royal celui qui a été l'objet des appréciations les plus passionnées. Dans une histoire qui veut être tout objective comme celle-ci, il ne saurait être question d'entrer en controverse avec personne. Une seule thèse me paraît étrange, celle que M. l'abbé Brémond a présentée avec son talent habituel. D'après lui, M. de Saint-Cyran aurait été un simple malade, un halluciné malfaisant quoique irresponsable, un demi-fou enfin. Il en faut donc conclure que non seulement les solitaires, mais tous les contemporains de l'abbé, depuis Richelieu jusqu'à Saint Vincent de Paul l'ont été avec lui, car comment expliquer autrement l'indéniable influence qu'il exerça sur tous ?

qu'appelé à en juger il ne le fit pas dans un sens agréable à l'évêque. Celui-ci ne voulut rien entendre. Il dit aux religieuses que « Dieu leur avait donné M. de Saint-Cyran pour les conduire à l'état de perfection », et à l'abbé lui-même qui lui représentait qu'on le taxait d'être sévère : « Vous n'êtes point sévère, Monsieur, mais vous aimez la vérité. » Puis, pour lui donner une marque plus éclatante encore de son estime, il le voulut faire son coadjuteur à Langres. M. de Saint-Cyran s'en excusa, alléguant son âge : « Senex est, sed bonus », répondit l'évêque qui ne put cependant l'y déterminer. Tout ce qu'il obtint alors fut que l'abbé viendrait assez souvent faire des conférences aux religieuses du Saint-Sacrement. Quelques personnes du dehors furent admises à les écouter, et l'un de ceux qui s'en montra le plus enthousiaste, disant qu'il viendrait de cinquante lieues pour entendre pareils discours, fut le futur Père Amelotte, de l'Oratoire, alors docteur de Sorbonne, et qui devait être, dans la suite, si hostile à Port-Royal.

Tout ceci se passait vers la fin de 1633, et ce ne fut guère que deux ans plus tard que M. de Saint-Cyran, sur leurs instances, commença à confesser les religieuses. Entre temps, il allait de loin en loin à Port-Royal où alors des changements notables se produisaient.

Nous y avons laissé la jeune Mère Le Tardif, abbesse seulement de nom, dont toute l'autorité était exercée par sa prieure, l'ancienne religieuse de Tard, Jeanne de Saint-Joseph de Pourlan. Celle-ci, nous l'avons dit, était à la vérité une personne vertueuse, mais sa spiritualité fort appréciée en Bourgogne ne convenait guère à Paris. M. Zamet n'en projetait pas moins de la faire élire abbesse de Port-Royal à l'expiration prochaine du triennat de la Mère Le Tardif, quand, de nouveau, l'archevêque de Paris intervint. Dans tous

les agissements de l'évêque de Langers, il voyait non sans raison, des entreprises sur son autorité. Aussi s'opposa-t-il tout net à laisser faire l'élection de l'abbesse, et exigea-t-il le renvoi préliminaire et immédiat des religieuses de Tard dans leur monastère. On lui fit en vain des objections d'ordre matériel. Il les leva en payant de ses propres deniers le voyage de retour des bourguignonnes.

Après leur départ seulement il consentit à ce qu'on fît l'élection qui, derechef, désigna la Mère Le Tardif comme abbesse.

Mais celle-ci délivrée de la tutelle qu'on lui avait imposée, changea de conduite et s'efforça de remettre le monastère dans les observances de la Mère Angélique. M. Zamet y sentit chanceler son influence et commença à s'en désintéresser, tandis que d'autre part un effort tenté par les moines de Cîteaux pour s'y réinstaller demeurait sans résultat.

M. de Gondi demeuré maître de la place, s'empressa d'y faire revenir la Mère Agnès dont la seule présence était tout à la fois un exemple et une sécurité. Les errements de Dijon disparurent peu à peu. Sans heurt, Port-Royal redevint lui-même. Au fond, il n'avait jamais cessé de l'être.

Dans la maison du Saint-Sacrement, M. de Saint-Cyran se faisait tellement apprécier, qu'au Carême de 1635, la plupart des religieuses lui demandèrent de les confesser. Chose curieuse, la Mère Angélique attendit plusieurs mois avant de s'y décider. Elle a raconté plus tard ses hésitations et ses luttes, partagée qu'elle était entre le désir et la crainte de confier son âme à un homme dont elle avait compris « que la force de l'esprit dans la vérité allait accabler le sien. » Mais en cet homme, dit Racine, elle crut retrouver le saint évêque de Genève ; elle céda donc, et pour la première fois, depuis bien longtemps, sentit

renaître en elle la confiance et la paix : « Je demeurai si satisfaite et si contente, écrit-elle, qu'il me semblait être une autre créature, et quoique Dieu me fit sentir de la douleur de mes péchés, je puis dire n'avoir jamais eu tant de véritable et même de si sensible consolation en toute ma vie, et que jamais je n'avais eu tant de plaisir à me divertir et à rire que j'en avais alors à pleurer. »

Sous la conduite de M. de Saint-Cyran, la maison changea d'aspect ; la mondanité en disparut, faisant place à une gravité monastique dont s'accommodaient fort bien les religieuses. Tout y eût été pour le mieux, sans la jeune sœur de Foissy de Chamesson qui, elle, malgré un regain passager de ferveur, ne s'en accommoda point du tout. M. de Langres averti par elle, vint à Paris et prit bien vite ombrage de M. de Saint-Cyran. Comme naguère le Père Joseph, au Calvaire, il ne voulut pas admettre qu'un homme placé par lui dans une maison dont il se croyait le maître, y eût acquis une influence supérieure à la sienne. D'admirateur et d'ami de l'abbé, il devint son adversaire déclaré et montra, par suite, une telle froideur à la Mère Angélique, que celle-ci vit clairement qu'entre lui et elle la collaboration était désormais impossible. Elle en informa l'archevêque de Paris dont l'avis ou plutôt l'ordre fût qu'elle retournât sans délai à Port-Royal, tandis qu'en sa place, la Mère Le Tardif dont le triennat allait s'achever, s'installerait au Saint-Sacrement. M. de Saint-Cyran, de son côté, cessa d'y venir et quitta même Paris, pour aller dans son abbaye.

Le changement s'effectua en février 1636, à la grande satisfaction de l'évêque de Langres qui crut ainsi retrouver son autorité perdue. Disons tout de suite, pour en finir avec cet épisode, que cela fut un leurre. Après deux ans d'une existence précaire, au

cours desquels la jeune Anne de Chamesson rentra définitivement dans le monde, l'Institut se trouva acculé à de telles difficultés que M. de Gondi lassé donna le choix aux religieuses; ou de se transporter ailleurs, ou de rentrer à Port-Royal. Elles adoptèrent cette seconde proposition, et en 1638 revinrent au faubourg Saint-Jacques où fut officiellement établie l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement. Nous en reparlerons bientôt.

M. Zamet, prié par l'abbesse de ne plus s'immiscer dans le gouvernement de la maison, retourna dans son diocèse d'où il ne sortit plus guère. On honorerait davantage les vertus dont il y donna l'exemple, si, auparavant, une rancune vivace ne l'avait porté à écrire au cardinal de Richelieu un dur mémoire contre l'abbé de Saint-Cyran, qui sera un des motifs de l'arrestation de celui-ci. Mais parler de tout cela est en ce lieu une petite anticipation, car il nous faut, nous aussi, et pour ne le plus quitter, retourner à Port-Royal.

CHAPITRE IX

Port-Royal de Paris. — La Mère Agnès, abbesse. — L'évêque de Langres éloigné. — Direction de l'abbé de Saint-Cyran. — La Sœur Marie de Sainte-Claire. — Conversion de M. Le Maître. — Les premiers solitaires. — Etat de l'abbaye. — Les ennemis de M. de Saint-Cyran. — Son arrestation.

Trois ans s'étaient écoulés depuis que la Mère Angélique avait quitté Port-Royal quand elle y revint sur l'ordre de l'archevêque de Paris, le 10 février 1636. Si son départ, dans les conditions qu'on se rappelle, avait été pour elle une joie, combien plus grande fut celle qui suivit son retour. Les traces s'effaçaient dans la maison, de la perturbation causée par les religieuses de Dijon, car la Mère Le Tardif s'était employée tout le long de son second triennat à réparer les erreurs commises durant le premier. A peine la Mère Agnès était-elle revenue de Tard, qu'elle l'avait établie prieure, dès l'automne de 1635, et son propre départ pour le Saint-Sacrement donnait à celle-ci toute l'autorité à Port-Royal quand la Mère Angélique y rentra : *Duæ olivæ et duo candelabra lucentia ante Dominum*, pensa sans doute de nouveau la Mère Agnès qui, tout de suite, chargea son aînée de la conduite des novices.

En même temps, elle demandait par lettre à M. de Saint-Cyran de leur envoyer un prêtre qui put les

confesser en son absence, et ce prêtre, véritable Elisée de l'abbé, qui pénétrait alors dans le monastère auquel il allait donner toute sa vie, se nommait Antoine Singlin.

L'élection de l'abbesse se fit au mois de septembre suivant. A la grande pluralité des voix, elle désigna la Mère Agnès, remettant ainsi le pur esprit de la réforme à la tête de la maison. Comme toute dissidence n'y était pas encore éteinte, les premiers efforts de la nouvelle abbesse eurent pour but de rétablir entière l'unité de sentiments entre les religieuses.

La pricipale cause de division, de schisme même, était l'influence gardée par l'évêque de Langres sur quelques esprits, notamment sur la propre sœur de l'abbesse, Marie de Sainte-Claire Arnauld dont l'exemple en entraînait d'autres. La Mère Agnès, bien qu'il lui en coûtât, résolut de supprimer cette cause. Elle pria le prélat avec respect, mais fermeté, de ne plus venir à Port-Royal, et interdit toute correspondance avec lui. En même temps, elle empêcha les réunions que tenaient les discoles dans l'appartement d'une bienfaitrice, également inféodée à l'évêque : madame de Pontcarré.

Celle-ci, dévote de bel air, dit Sainte-Beuve, avait contribué de ses deniers dès 1626 à l'édification du cloître et des dortoirs, en stipulant par contrat qu'on la devrait loger dans la maison. Ses exigences et ses indiscrétions y faisaient payer cher aux religieuses l'imprudence qu'elles avaient commise en acceptant ses libéralités. Cela vint à un tel point qu'en 1639, la Mère Angélique sachant que cette considération de logis retenait seule la dame à Port-Royal, lui fit la proposition immédiatement acceptée de se retirer, moyennant le paiement d'une rente qui représentait l'intérêt des sommes aliénées. Madame de Pontcarré, malgré sa versatilité, doit être regardée comme la

première en date des amis bâtisseurs de Port-Royal de Paris.

Disons tout de suite que les mesures énergiques prises par la Mère Agnès eurent un prompt résultat ; M. Zamet écarté, les cinq ou six rebelles ne tardèrent pas à se réunir à leurs sœurs. Marie de Sainte-Claire fut la plus longue, mais celle aussi dont le retour dû à M. d'Andilly, fut le plus émouvant. Il a donné lieu à un échange de lettres conservées dans les Relations, qui font bien connaître et le touchant caractère de cette religieuse, et le procédé habituel de M. de Saint-Cyran dans la direction des âmes. Il ne les prévenait pas, se laissait même longtemps prier avant d'en accepter la conduite, mais une fois qu'il avait consenti, l'empreinte était ineffaçable, le lien infrangible, et la docilité des pénitents répondait au dévouement du directeur. Cette Sœur Marie de Sainte-Claire dont la destinée fut brève, car elle mourut peu de temps après, à quarante-deux ans, en est un remarquable exemple. On lui doit la transcription et la conservation de plusieurs écrits de l'abbé alors prisonnier. C'est elle qui, parvenue à l'heure dernière, prit des mains de Singlin le crucifix qu'il approchait de ses lèvres mourantes, et l'élevant au-dessus de sa tête, comme si elle triomphait de la vie en même temps que d'elle-même, expira en prononçant le mot de « Victoire ».

Une autre conquête faite en la même année 1637 par M. de Saint-Cyran fit un tout autre bruit dans le monde et eut de tout autres conséquences, ce fut celle de l'avocat Antoine Le Maître.

Ce fils aîné de la sœur aînée de la Mère Angélique avait alors trente ans. Avocat et déjà conseiller d'Etat, il avait hérité de l'éloquence de son aïeul, que surpassait même sa précoce réputation. Au dire de tous ses contemporains, il était l'oracle du Barreau, et les

plus hauts patronages promettaient à son talent le plus brillant des avenirs. Ce fut en pleine ivresse que la grâce vint frapper à son cœur. Il en reçut le choc au lit de mort de sa tante, madame dAndilly, qu'assistait M. de Saint-Cyran. Les exhortations du prêtre, le spectacle d'une encore jeune agonie, tout cela le bouleversa, lui montra le néant, la fragilité de la vie ; et brusquement, sans hésitation, sans retour en arrière, il résolut de tout quitter ; le Palais, l'avenir et la gloire, pour ne plus songer qu'à l'éternité. Il le déclara à l'abbé qui, tout de suite, comprit quel éclat en allait résulter : « Je prévois, lui dit-il, où Dieu me mène en me chargeant de votre conduite ; mais, n'importe ! Il le faut suivre jusqu'à la prison et jusqu'à la mort. »

La retraite de M. Le Maître causa, en effet, un véritable scandale dans le monde, tant à la Cour qu'au Palais[1], et augmenta de telle sorte l'ombrage qu'inspirait déjà M. de Saint-Cyran, que cette raison s'ajouta à toutes celles qui allaient motiver son arrestation.

Le jeune avocat pourtant, suivant les conseils de son directeur, ne voulut pas en prenant les ordres, changer seulement d'ambition ; il était décidé à n'en avoir plus aucune ; il se contenta de vivre tout à fait retiré en attendant que fut achevée une petite maison que sa mère faisait édifier pour lui dans les dehors de Port-Royal. Et c'est alors qu'il fut rejoint par son frère, M. de Séricourt, militaire revenant des armées, dont la résolution de retraite coïncida avec celle de son aîné plutôt qu'elle ne la suivit. Pendant ce temps, un troisième fils de madame Le Maître, M. de Saci, se préparait près de l'abbé de Saint-Cyran, dans le travail et la prière, à être élevé plus tard au sacerdoce.

1. On peut voir à ce sujet les remarquables lettres écrites par Antoine Le Maître à son propre père et au chancelier Séguier.

Sitôt que la maison fut habitable, les deux frères y entrèrent, bientôt suivis par quelques amis : M. de Bascle, M. Gaudon, le futur helléniste Lancelot, et tous ensemble passèrent dans le faubourg Saint-Jacques les premiers mois de leur jeune ferveur. Nous les retrouverons bien souvent au cours de notre histoire pour laquelle c'est une date mémorable que celle où dirent leur « vale mundo », les premiers solitaires.

A l'intérieur de l'abbaye, dans une union redevenue complète, « la maison, dit une Relation, était toute renouvelée par la bénédiction que Dieu donnait à la conduite de la Mère Agnès. » Sous celle de la Mère Angélique, le noviciat se sanctifiait, et, dirigées par une autre Arnauld, la Sœur Anne de Sainte-Eugénie, les pensionnaires se multipliaient. Un ordre rigoureux régnait, tant au spirituel qu'au temporel, ce dernier n'étant pas à négliger, car les dépenses excessives faites du temps de M. Zamet avaient créé des dettes qu'il fallait éteindre. Mais, du moins, au spirituel, les cœurs et les esprits se sentaient au large, et il n'est pas sans intérêt de remarquer combien, sur certains points, la direction sévère de M. de Saint-Cyran était moins étroite et moins absolue que celle de l'évêque de Langres : « Gardez votre règle sans y rien ajouter » disait-il à une religieuse dont il trouvait excessif le désir de pénitence. Et à la Mère Angélique, il rendait la liberté supprimée par Zamet de sa correspondance. C'est alors, en effet, que reprennent les lettres avec la Mère de Chantal, lettres si émouvantes où l'on voit l'ancienne abbesse de Port-Royal, toujours fidèle au souvenir béni de François de Sales, calmer avec une délicatesse infinie les scrupules de sa sainte amie, tandis que, par son intermédiaire, l'abbé de Saint-Cyran devient le médecin de cette âme endolorie.

La mort de madame d'Andilly survenue au mois d'août 1637 laissait sans mère dix enfants parmi lesquels plusieurs filles dont quelques-unes étaient pensionnaires à Port-Royal. Une, surtout, âgé de treize ans, causait alors de pieuses inquiétudes à la Mère Angélique : « Je vous supplie, écrivait-elle à un prêtre de ses amis[1], de dire pour elle une Messe de la Sainte Vierge. C'est un esprit trop grand et trop avancé qui fera bien du mal, si elle ne fait du bien. » La fillette ainsi devinée par sa sainte tante devait être l'illustre abbesse Angélique de Saint-Jean.

Pour la Mère Angélique elle-même, sa santé dès lors était sérieusement atteinte : « Je suis menacée d'hydropisie, écrivait-elle au même correspondant, et j'ai déjà près de cinquante ans, qui est beaucoup pour un corps faible et usé comme est le mien. » Elle fut si malade durant tout le Carême qui suivit, qu'il la fallut porter à la Messe le jour de Pâques. Mais combien peu de chose lui semblaient ces défaillances corporelles, quand toute la maison venait d'être frappée avec elle d'une épreuve infiniment pénible : l'arrestation de M. Saint-Cyran.

Nous avons vu quel orage se formait depuis longtemps sur la tête de l'abbé. Après les difficultés que lui avait suscitées l'Institut du Saint-Sacrement, il s'était retiré provisoirement en son abbaye, d'où Paris et ses occupations habituelles l'avaient bientôt rappelé. Dans sa maison de l'enclos des Chartreux, il continuait sa vie de travail et de direction. Port-Royal et les solitaires l'occupaient beaucoup ; « il y allait de deux jours l'un » est-il rapporté, prodiguant aux uns et aux autres les exhortations et les conseils, tandis qu'en son esprit, il achevait de mûrir le plan des Petites Ecoles. Sa correspondance se poursuivait

1. M. Macquet, archidiacre de Boulogne.

aussi active avec l'évêque d'Ypres alors à la veille de mourir, et dont il avait suivi, page par page, l'immense travail sur Saint Augustin.

A Paris, sa réputation et ses amitiés ne le mettaient que trop en vue, l'exposant à des demandes et à des sollicitations que son caractère et l'intransigeance de ses principes rendaient périlleuses pour sa sécurité.

Resté en relations avec Vincent de Paul, rien jusqu'alors ne l'avait séparé de cet ami dont il inquiétait parfois pourtant la timidité. Mais il n'en était pas de même avec le Père de Condren qui savait sa faiblesse désapprouvée par l'abbé dans la conduite du scandaleux Gaston d'Orléans.

Le Père Joseph, nous l'avons dit, nourrissait contre lui une ancienne rancune, et l'évêque de Langres, une nouvelle. Richelieu enfin, irrité de n'avoir pu le gagner, n'attendait qu'une occasion pour briser un homme qu'il allait déclarer « plus dangereux que six armées. » Il n'ignorait pas que dans l'affaire du mariage de Gaston avec la princesse de Lorraine, mariage que sa politique aurait voulu faire annuler, l'abbé avait prononcé le *non licet* de l'Église. Et de plus, l'impérieux ministre qui se croyait théologien ne pouvait admettre que M. de Saint-Cyran n'acceptât pas sa doctrine sur l'attrition : « Ce très grand homme, dit Retz, avait au souverain degré le faible de ne point mépriser les petites choses. »

La retraite de M. Le Maître avait indisposé le Chancelier contre le directeur qu'il en rendait responsable. Enfin, de tous les côtés, les ressentiments s'unissaient, formant autour de l'abbé comme un cercle de fer dont il ne pouvait — et ne voulait pas, d'ailleurs — s'échapper.

Une circonstance toute fortuite fournit le prétexte qu'on cherchait, ce fut la traduction publiée par un oratorien : le Père Séguenot, du livre de la Virginité,

œuvre de Saint Augustin. Les remarques qui accompagnaient cette traduction choquèrent à bon droit nombre de personnes, et Richelieu crut y voir une critique de sa propre doctrine. Proviseur de Sorbonne, il y réclama la condamnation de l'ouvrage, et d'autre part fit mander le P. de Condren, général de l'Oratoire, pour savoir de lui quels avaient pu être les conseillers et les inspirateurs de son confrère. Soit désir de disculper celui-ci, soit, à l'égard du cardinal, flatterie qu'envenimait une personnelle amertume, Condren, le sage et pieux Condren, eut la coupable faiblesse de laisser croire possible une liaison de Séguenot avec l'abbé de Saint-Cyran. Il n'en était rien ; mais le prétexte était trouvé ; et tandis que Séguenot était conduit à la Bastille, l'arrestation de l'abbé était décidée. Une curieuse lettre écrite par le secrétaire d'État de Noyers à son collègue Chavigny précise la date de cette décision. En voici le texte :

« Compiègne, 2 mai 1638. — Un chasteau du Bois de Vincennes est trop beau pour rester sans hostes. Le Roy y envoie M. de Saint-Cyran. Voïez comment vous sortirez d'affaire avec M. d'Andilly, son bon amy. Mais, en vérité, s'il est autheur, comme le Roy et Son Eminence en ont été assurés des méchantes doctrines qui courent et dont le Père Séguenot a rempli son livre, il mérite bien pis que la prison. Mgr le Chancelier a ordre de le faire arrêter le VII et de le faire garder[1]. »

On attendit pourtant jusqu'après l'Ascension qui tombait cette année-là le 13 mai. M. de Saint-Cyran prévenu qu'il était menacé, ne profita de cet avis que pour se multiplier auprès de ceux qu'il avait l'habi-

1. Arch. des Affaires Etrangères, France, 830, f° 142.

tude de servir. Le jour de la fête, après avoir dit la Messe à Port-Royal, il fit jusqu'à trois conférences aux solitaires et, comme M. le Maître lui montrait ses inquiétudes : « Pour aujourd'hui, lui répartit-il, il est trop bon jour ; mais pour demain, je n'en réponds pas. »

Il fut, en effet, appréhendé par le Chevalier du Guet à l'aube de ce lendemain 14 mai, et conduit au donjon de Vincennes où il allait demeurer près de cinq années. Malgré l'acharnement déployé contre lui, acharnement auquel, disons-le bien haut, refusèrent de s'associer Condren et Vincent de Paul ; malgré la perquisition minutieuse faite dans tous ses papiers, aucun chef d'accusation ne put être relevé à sa charge, aucun soupçon d'hérésie ne le put effleurer, et ce fut sans jugement d'aucune sorte que se poursuivit sa captivité qui ne devait cesser qu'à la mort de son persécuteur.

Mais, du fond même de cette prison où s'écoulèrent ses dernières années, car il n'en sortit que pour mourir, l'abbé de Saint-Cyran demeura le grand directeur, le prêtre dont les avis continuèrent à être reçus ou réclamés avec un pieux respect. Sa correspondance y fut immense gardant ainsi toute l'efficacité à son action. Aussi compta-t-il nombreux les enfants de ses liens, dont le plus illustre fut Antoine Arnauld.

C'est de Vincennes, qu'après des instances réitérées, il écrivit à madame de Chantal sa grande et bien connue maintenant lettre de direction[1] ; à Vincennes qu'il exerça sur des prisonniers de guerre, ses compagnons d'infortune, une influence dont la répercussion se fit sentir jusqu'à l'étranger : « Quelles sortes de gens sont-ce ici, disait l'un d'eux, le général de Werth, qui tiennent leurs saints en prison ! »

1. 25 octobre 1641.

Il ne nous appartient pas de décider si l'illustre abbé était un saint. Répétons seulement que sa doctrine ne fut jamais condamnée, et que, devant l'Histoire, la couronne d'âmes tressée par ses soins lui fait quelque honneur.

Vincennes, au reste, pouvait, en l'isolant du monde, fermer sur lui la lourde porte de son donjon, M. de Saint-Cyran ne laissait pas orphelins ceux qu'il avait aimés. A Port-Royal et aux Solitaires, il avait donné l'homme qui l'allait remplacer et qui nous arrête maintenant : Antoine Singlin.

CHAPITRE X

M. Singlin, son passé, son caractère, ses débuts ; il devient confesseur à Port-Royal. — La vie au monastère. — Retour des religieuses du Saint-Sacrement. — Les amis de M. de Saint-Cyran. — Première dispersion des Solitaires. — Prospérité de l'abbaye. — Second triennat de la Mère Agnès. — Quelques bienfaitrices. — Constructions dans les dehors. — Mort de madame Arnauld. — Vocation d'Antoine Arnauld. — Publication de l'*Augustinus*.

Si l'abbé de Saint-Cyran, dans l'histoire de Port-Royal, représente d'une façon éminente le directeur, en Messire Antoine Singlin, — Sainte-Beuve l'a justement remarqué, — s'incarne le type du prêtre. Il n'était ni un théologien éminent, ni un grand orateur, ni même un esprit très cultivé ; mais, de toutes les forces de son être, de toutes les énergies de sa volonté, de toutes les affections de son cœur, il fut un prêtre. Dans son âme, se confondirent à un égal degré deux sentiments en apparence contradictoires : celui très vif de la grandeur de son sacerdoce et cet autre, absolu, d'une complète humilité.

Il avait passé la première jeunesse, quand il connut M. de Saint-Cyran. Né en 1607 d'une modeste famille, — son père était marchand de vin — il fut lui-même destiné au commerce et resta en apprentissage chez un drapier jusqu'à l'âge de vingt-deux ans. A ce mo-

ment, sans que nous sachions comment ni pourquoi, il fut touché de Dieu et alla trouver M. Vincent pour le prier de le conduire et d'orienter sa vie. Le fondateur de la Mission lui conseilla d'embrasser l'état ecclésiastique ; mais comme le jeune homme ne savait pas un mot de latin, il dut faire toutes ses classes avant de recevoir les saints ordres. Diacre, puis prêtre, il fut placé en cette qualité, par le même M. Vincent à l'hôpital de la Pitié dont sa mère était économe, pour y enseigner le catéchisme aux enfants. D'autre part, avec M. Vialart, futur évêque de Châlons, il s'occupait d'apostolat, fréquentant assidûment les conférences faites à Saint-Lazare par les Pères de la Mission. Il y rencontra un ancien officier devenu prêtre, M. Le Secq qui, ami de M. d'Andilly, était entré par lui dans la connaissance de M. de Saint-Cyran.

M. Le Secq sachant que ce dernier cherchait alors un ecclésiastique vertueux capable d'être prieur dans son abbaye du Berry, lui amena M. Singlin. L'affaire ne s'arrangea pas, ou plutôt s'arrangea différemment de ce qu'on avait pensé. Ce fut un frère d'Antoine Singlin, religieux à Saint-Germain-des-Prés, qui consentit en 1634 à devenir prieur de Saint-Cyran, tandis que lui-même demeurait à Paris où il entrait complètement dans l'intimité de l'abbé. A l'exemple de son divin Maître, M. de Saint-Cyran vit cette âme et l'aima. Il a dit lui-même qu'il n'avait jamais trouvé « personne plus docile et plus disposé à recevoir les grandes vérités », ajoutant « qu'il les avait dans le cœur avant de les connaître, et qu'il était comme une allumette, (c'est son terme), où il n'était besoin que d'approcher le feu pour la faire prendre aussitôt[1]. »

1. Lancelot, I, p. 289

Malgré la modicité de sa fortune, Antoine Singlin quitta son emploi de la Pitié où il ne croyait pas faire de bien, pour s'attacher tout à fait à son nouveau guide. Mais afin de pouvoir subsister, il se chargea d'instruire chez lui quelques enfants, parmi lesquels nous voyons le jeune Vitart, le jeune Bignon et plusieurs autres qui seront le noyau des Petites Ecoles. Avec eux, leur précepteur alla passer dans la retraite l'été de 1637 à Port-Royal des Champs. Il regagna Paris quand vint l'hiver et fut uni par M. de Saint-Cyran aux nouveaux solitaires. Lancelot qui le rapporte, se joignit à eux vers la même époque.

M. Singlin était dès lors très pénétré de la sainteté du sacerdoce où il se reprochait d'être entré trop à la légère ; et, s'il eût suivi son sens propre, il fut resté humblement comme saint Jérôme au bas des marches de l'autel où il ne se croyait pas digne de remonter. M. de Saint-Cyran n'en jugea pas ainsi ; et les craintes, les supplications même du jeune prêtre ne firent que montrer davantage à son directeur combien celui qui avait si haute idée du saint ministère était capable de l'exercer. Par l'ordre formel de l'abbé, non seulement Singlin dut continuer à dire la Messe ; mais encore, tant à Port-Royal qu'au Saint-Sacrement, il fut obligé de commencer à confesser.

Tout de suite, il se montra un guide exact et éclairé : « Je ne sais par quel saint artifice, écrit Fontaine, sans flatter jamais personne, il ne laissait pas de se faire aimer de tout le monde. ... Il était tout à tous, se donnant également au plus petit et au plus grand, s'accommodant à toutes sortes d'esprits, et réglant les affaires les moins importantes des plus simples particuliers avec la même tranquillité et la même affection que celles qui étaient les plus considérables de l'Église. »

Tel se révélait M. Singlin conducteur des autres :

Humble et résolu, très doux tout en étant très fort, il s'abîmait dans son propre néant, mais en même temps relevait sa confiance jusqu'à Dieu même, sachant qu'il pouvait tout en Celui qui le fortifiait. Aussi s'abandonnait-il à la Providence, trop heureux, disait-il, que la miséricorde divine voulût bien se servir de son infirmité pour gagner et acquérir des âmes.

Nous le verrons plus tard, lui, le modeste, presque l'ignorant, devenir le prédicateur de Port-Royal, parler tandis que l'avocat Le Maître s'est tu, et par la seule ardeur de sa conviction ennoblie de gravité, toucher parfois à l'éloquence. Il apportera dans la chaire le même don de se proportionner aux âmes, de se faire entendre de chacune comme s'il s'adressait à elle seule, de ravir, sans art, l'esprit de ses auditeurs parmi lesquels il y aura un jour Blaise et Jacqueline Pascal.

Mais nous n'en sommes pas encore là, et il nous faut revenir à ce douloureux printemps de 1638 où l'arrestation de M. de Saint-Cyran laissa M. Singlin seul directeur à Port-Royal.

L'abbé, nous l'avons vu, fut arrêté le 14 mai. Deux jours plus tard, suivant les mesures prises avec l'archevêque de Paris, les religieuses du Saint-Sacrement revinrent à Port-Royal. Comme toutes en étaient parties, elles n'éprouvèrent aucune peine de ce retour. Leur seule crainte avait été que, perdues dans le grand nombre de personnes qui étaient au faubourg Saint-Jacques, elles n'y conservassent pas entre elles leur étroite union. M. Singlin les avait rassurées : « Là où est l'esprit de Dieu comme il est à Port-Royal, leur avait-il dit, l'union et la paix sont toujours sans que la multitude de personnes y puisse mettre empêchement. »

Elles furent, en effet, tendrement reçues par la Mère Agnès, abbesse, et retrouvèrent avec joie dans la

charge de maîtresse des novices la Mère Angélique dont toutes se considéraient comme les filles. Mais l'emprisonnement de M. de Saint-Cyran étendait sur la maison un voile de tristesse ; d'autant plus que durant les premiers temps, l'abbé ayant été mis au secret, il fut difficile d'obtenir de ses nouvelles.

Du moins, les témoignages de sympathie, d'admiration même que plusieurs ne craignirent pas de lui rendre, consolèrent un peu les religieuses. Celui de madame de Chantal, loyal et courageux, ne leur manqua pas, et un autre, qui leur fut particulièrement sensible, vint de M. Hubert Charpentier, le saint fondateur du Mont Valérien. Pour leur donner de son attachement une marque plus éclatante, il voulut, pendant quelque temps, venir confesser à Port-Royal en place de son ami prisonnier.

M. Bignon, M. Molé, le Père de Gondi[1], plusieurs évêques, Saint Vincent de Paul lui-même parlèrent de l'abbé avec éloges et témoignèrent en sa faveur ; mais — et seulement après la mort du P. Joseph — ne purent obtenir pour lui qu'un adoucissement de captivité. Ils n'empêchèrent pas non plus quelque contre-coup d'atteindre les solitaires. Ceux-ci, alors au nombre d'une dizaine, reçurent de la Cour, l'ordre de quitter les dehors du monastère. L'archevêque qui le leur transmit à regret, y ajouta la permission, pour eux, de se retirer à Port-Royal des Champs. Ils le firent, emmenant les enfants qui leur étaient confiés, et gagnèrent ainsi quelques semaines de tranquillité. Mais, dès le début de juillet, le commissaire Laubardemont, de sinistre mémoire, leur fut envoyé pour les interroger, ou plutôt pour leur intimer l'ordre de se disperser. M. Le Maître, se souvenant de son

1. Emmanuel de Gondi, ancien général des galères, devenu oratorien, était le frère de l'archevêque de Paris, et le père du futur cardinal de Retz.

ancienne profession d'avocat, le reçut avec une ironie méprisante ; et comme le bourreau d'Urbain Grandier lui demandait s'il n'avait point de visions : « Oui, certes, répondit-il en ouvrant une des fenêtres de sa chambre. De ce côté, je vois le village de Vaumurier, et de l'autre, celui de Saint-Lambert. » Tout Paris où le mot fut répété en rit aux dépens du policier.

Pourtant, il fallut obéir, et durant une année, le vallon redevint désert. Ses habitants s'en furent à Paris d'abord, puis à la Ferté-Milon où leur sainte vie devint l'édification de tous ceux qui les approchèrent. La bonne odeur de leurs vertus, dit Lancelot, y demeura bien après qu'ils en furent partis. Elle parfuma sans doute le berceau où quelques mois plus tard allait naître Jean Racine.

Au monastère du faubourg Saint-Jacques, les religieuses n'étant pas inquiétées, la période qui suivit fut, au contraire, pour elles, une ère de prospérité. Sous la direction de la Mère Agnès réélue abbesse en 1639, la maison continua à progresser. Les entrées y furent nombreuses, et l'ordre matériel rétabli permit d'achever la construction des bâtiments nécessaires pour loger cette importante communauté. Depuis quelque temps déjà, la générosité d'un trésorier de France nommé Le Comte avait permis d'agrandir les jardins. Seule, la chapelle fort petite demeurait insuffisante, faisant désirer l'église qui ne put être commencée que sept années plus tard.

Dans le monde, la réputation de Port-Royal demeurait telle, qu'après les solitaires, ce furent de nobles dames qui s'y acheminèrent. La princesse de Guéméné y vint en 1639, amenée par d'Andilly qui la mit sous la direction du prisonnier de Vincennes. Et, d'autre part, conquise par la Mère Angélique, elle obtint la permission de se faire bâtir un logis

attenant à l'abbaye, logis subsistant encore aujourd'hui.

Madame de Guéméné qui, sans cesser d'aimer Port-Royal, devait pourtant s'en retirer dans la suite, y attira vers 1640 la marquise de Sablé et, un peu plus tard, après 1643, Louise-Marie de Gonzague, princesse de Mantoue[1]. Madame de Sablé, dont l'histoire se mêle désormais à celle de l'abbaye, s'y fixa définitivement dans un pavillon construit par ses soins, où elle habita jusqu'à sa mort. La princesse de Mantoue, qu'attendait le trône de Pologne, se contenta de faire à Port-Royal de fréquentes retraites au cours desquelles elle se lia étroitement avec la Mère Angélique, dont, devenue reine, elle resta la fidèle amie et la très active correspondante.

La baronne de Saint-Ange avait commencé dès avant à fréquenter le monastère où, plus tard, devenue veuve, elle devait prendre le voile.

La Mère Angélique, peu soucieuse d'augmenter ses relations mondaines, l'avait d'abord rebutée, et la baronne s'en étant plainte à madame d'Andilly encore vivante alors, celle-ci lui avait répondu : « La Mère Angélique ressemble aux bons anges qui effraient d'abord et qui consolent après. » Ce fut particulièrement vrai pour cette future religieuse.

Mademoiselle d'Aquaviva, duchesse d'Atri, d'abord pensionnaire à l'abbaye, s'y fit également dans la suite construire une maison. Et plus tard encore, vint la marquise d'Aumont, bienfaitrice aussi tendre que fidèle, celle-là même qui disait à M. Le Maître : « Je m'accommode mieux de la Mère Agnès ; notre Mère est trop forte pour moi. » Son hôtel toujours

1. Je ne sais si les deux princesses converties évoquaient au monastère le souvenir de romans qui venaient alors de se tragiquement terminer, puisque l'une avait été aimée par Cinq-Mars et l'autre par de Thou.

debout est aujourd'hui occupé par l'Administration de la Maternité.

Tandis que les dehors du monastère se peuplaient ainsi ; à l'intérieur, madame Le Maître devenue veuve prenait l'habit, en 1640, s'unissant ainsi à ses cinq sœurs et à sa mère. Quelques mois plus tard, madame Arnauld, ou pour mieux dire : Sœur Catherine de Sainte-Félicité était rappelée à Dieu. Ce fut le 28 février 1641 que la veuve du grand avocat s'éteignit au milieu de ses filles, après avoir édifié la Communauté par ses vertus, et la patience dont elle fit preuve au cours de ses dernières infirmités : « heureuse femme, écrivait son petit-fils, M. de Saci, qui, par l'amour infini qu'elle a témoigné à Dieu et à ses enfants, a augmenté la douleur que nous avions de sa perte ; et, en même temps, l'a adoucie. »

La mort de son fils Simon, le seul de la famille resté dans le monde, et qui fut tué au service du Roi en 1639, avait été pour elle une dure épreuve. Mais, vers la même époque, le changement de vie de son dernier né, Antoine, lui avait procuré, au contraire, une sainte consolation. Jusque-là, ce jeune homme qui se destinait à l'Église, très remarqué déjà par ses brillantes études, avait mené une existence honnête certes, mais passablement mondaine et même assez fastueuse : « Il faisait rouler le carrosse », dit Fontaine.

Sur lui alors, et bien que l'abbé fût déjà prisonnier, s'exerça la victorieuse influence de M. de Saint-Cyran. Antoine Arnauld s'y soumit sans retour, et dans la préparation qui le conduisit à la prêtrise puis au doctorat, il ne vit plus qu'un engagement absolu de servir, quoiqu'il lui en pût coûter, ce qu'il jugea la vraie doctrine de l'Église. Sa sainte mère en fut inondée de joie. Mourante, elle lui fit dire par M. Singlin : « que Dieu l'ayant engagé dans la défense de

la Vérité, elle l'exhortait et le conjurait de ne s'en relâcher jamais, et de la soutenir sans aucune crainte, quand il irait de la perte de mille vies. »

De cet avis suprême, comme de la bénédiction de Saint François de Sales, Antoine Arnauld se souviendra encore octogénaire. Désormais, il est entré dans la lice, et au moment même où les luttes vont commencer, car c'est alors que sort des presses de Louvain le fameux *Augustinus*.

Son auteur, l'évêque d'Ypres, Jansenius, était mort en 1638, quelques jours avant l'arrestation de M. de de Saint-Cyran, ajoutons : mort saintement, dans la plus étroite communion avec l'Église, au jugement de laquelle, par son testament, il soumettait son livre.

MM. Fromond, docteur de Louvain, et Calenus, chanoine de Malines, exécuteurs testamentaires de l'évêque, s'étaient occupés de l'édition qui fut terminée deux ans plus tard. L'*Augustinus* publié à Louvain en 1640, le fut à Paris au commencement de l'hiver 1641.

Dès son apparition, il divisa les esprits et fut en butte aux attaques des Jésuites et de ceux qui, avec eux, soutenaient les doctrines de Molina. Les discussions ne prirent le caractère d'acuité que tout le monde connaît que quelques années plus tard. Alors seulement elles nous arrêteront quand Port-Royal y sera mêlé. N'anticipons donc pas, et revenons au monastère où l'on ne soupçonnait certes pas alors les orages qui s'allaient déchaîner, et la destruction finale dont cet in-folio serait la cause.

CHAPITRE XI

La Mère Angélique, abbesse. — Mort de Richelieu. — Délivrance de l'abbé de Saint-Cyran. — Mort de Louis XIII ; l'aube du grand règne. — Apparition de la *Fréquente Communion*. — Occasion et doctrine de cet ouvrage. — Controverses qu'il suscite. — Mort de l'abbé de Saint-Cyran.

A l'automne de 1642, le second triennat de la Mère Agnès étant achevé, la Mère Angélique fut désignée à l'élection pour lui succéder. Ce fut une immense joie dans la maison, joie à laquelle seule fut loin de s'associer la nouvelle abbesse. Il y avait douze ans que, volontairement et avec bonheur, elle avait déposé l'autorité. Jamais elle ne l'eût reprise sans le vœu qu'elle avait fait alors de toujours se soumettre à son directeur. M. Singlin en exerçait la charge. Il lui représenta que par le vote de la Communauté, c'était Dieu même qui lui signifiait un ordre. Elle se soumit et le 3 octobre reprit la direction du monastère. Elle en était si triste, écrit la Mère de Ligny, « qu'elle nous faisait une extrême compassion, et que, quoique nous eussions autant de joie que nous avions d'estime et de confiance pour elle, plusieurs de nous ne purent s'empêcher de s'attendrir en lui allant faire notre reconnaissance. »

Le fardeau qui lui était ainsi imposé, durant quatre triennats, c'est-à-dire jusqu'à la vieillesse, la

Mère Angélique le devra garder, incarnant à nouveau, bien qu'elle en eût, toute la grandeur de Port-Royal : « Ce fut alors, lit-on dans le Nécrologe, qu'on reconnut en elle, plus que jamais, un talent particulier à toucher les cœurs et à leur faire aimer la sainte sévérité de la vie religieuse. Ce fut alors que l'on vit briller en elle toutes les éminentes qualités d'une parfaite supérieure et d'une réformatrice aussi zélée que discrète. Ce fut alors qu'elle affermit ces excellents Règlements qu'elle avait déjà établis dans la Maison, et surtout, à l'égard de la réception des filles, son absolu désintéressement. »

En un mot, c'est dans cette période de sa vigoureuse maturité, que la Mère Angélique donna le plein essor à ses merveilleuses facultés d'organisatrice, et d'organisatrice dans l'ordre de la sainteté, plaçant Port-Royal, au moment même où vont y pénétrer les germes de ruine, au premier rang des monastères de France.

Il y avait à peine trois mois qu'elle était en charge quand mourut Richelieu. Nous n'avons à formuler ici aucune appréciation sur ce prodigieux et redoutable génie dont le « moi », comme devait l'écrire plus tard d'un de ses successeurs, madame de Sévigné, occupait tant de place, était le centre de tant de choses. Il ne doit nous intéresser en cet ouvrage que par rapport à notre histoire. Une des conséquences de sa mort fut la délivrance de M. de Saint-Cyran.

Depuis un an, la captivité de l'abbé était devenue moins rigoureuse, soit que le cardinal comprît qu'il n'en avait rien à craindre, soit qu'il fût plus occupé ailleurs. Lui, disparu, les chaînes tombèrent comme d'elles-mêmes des mains du prisonnier.

Le premier président Molé n'eut pas de peine à obtenir de Louis XIII l'ordre de mise en liberté dont le Roi seulement lui recommanda d'ajourner un peu

l'exécution, « pour ne pas, lui dit-il, rendre trop odieuse la mémoire de M. le cardinal ».

L'intervention officieuse du ministre d'État Chavigny abrégea les délais, et le vendredi 6 février 1643, après cinq années de détention, l'abbé sortit de sa prison. « L'ami par excellence », M. d'Andilly, vint l'y chercher, et le départ du captif de Vincennes ressembla fort à un triomphe. Ce fut au bruit des fifres, des tambours et des mousquetades ; les soldats formant la haie sur son passage, et ses gardes, est-il rapporté, pleurant tout ensemble de tristesse et de joie, affligés de le perdre et ravis de le voir enfin délivré.

A Port-Royal, la nouvelle en parvint dès le matin. La Mère Agnès qui la sut au parloir, voulut l'apprendre à ses sœurs sans rompre la règle du silence. Pour cela, en pénétrant dans le réfectoire où était réunie la Communauté, elle dénoua seulement sa ceinture. C'en fut assez, on la comprit et l'hosanna chanta dans tous les cœurs.

Le soir, sans même rentrer chez lui, M. de Saint-Cyran vint au monastère où il passa la nuit ainsi que son neveu, M. de Barcos. Huit jours plus tard, pour l'octave de sa libération, une messe solennelle d'actions de grâces y fut célébrée par M. Singlin assisté de M. Arnauld et de M. de Rebours ayant pour servants M. de Saci et M. Lancelot. L'abbé trop affaibli pour la dire lui-même, voulut du moins y communier avec toutes les religieuses ; le même Lancelot qui le rapporte, note avec émotion le long prosternement dont il fut ensuite le témoin, et au cours duquel il entendit son bien-aimé maître prier pour ses persécuteurs.

Dans le monde, la mise en liberté de M. de Saint-Cyran fut accueillie avec un applaudissement général, et pendant plusieurs jours, il y eut chez lui un continuel défilé de personnes venues pour le féliciter.

L'un des premiers qui courut l'embrasser fut M. Vincent dont l'amitié, non seulement ne s'était pas démentie, mais avait su dans les occasions, et particulièrement lors de son interrogatoire, se montrer serviable et courageuse.

Port-Royal des Champs eut peu après la visite de l'abbé. Cette joie était bien due aux solitaires, seuls habitants du vallon, surtout à M. Le Maître dont le cœur n'avait pas cessé de pleurer en silence une captivité qu'il s'accusait d'avoir causée.

M. de Saint-Cyran eut avec lui, avec eux tous, de longs et vibrants entretiens dont le souvenir nous a été conservé par Fontaine. Durant plusieurs jours, il leur prodigua ses enseignements et ses conseils. Tous devaient en faire la règle de leur vie, les ayant écoutés avec un recueillement qu'il leur eût été difficile de rendre plus fervent, quand bien même ils eussent soupçonné que cette première visite tant désirée devait être la dernière de celui qu'ils nommaient leur père.

Louis XIII mourut au mois de mai suivant, n'ayant survécu que de six mois à l'impérieux ministre dont il avait eu le mérite et parfois le courage de comprendre le génie. L'héritier du trône étant un enfant de cinq ans, sa mère Anne d'Autriche devenait régente, tandis qu'autour d'elle, comme toujours en pareille occurrence, les partis s'agitaient pour saisir un pouvoir dont Mazarin fut bientôt le maître. On sait au milieu de quelles traverses il l'exerça, et combien fut mouvementée la minorité de Louis XIV. Nous verrons bientôt quelle répercussion eurent sur notre histoire les événements extérieurs, et en particulier la Fronde ; auparavant, il nous faut dire ce qui marqua pour Port-Royal la suite et la fin de cette importante année 1643.

Antoine Arnauld, nous l'avons dit, avait renoncé

au monde deux ans auparavant. Ordonné prêtre en 1641, il avait presqu'en même temps pris le bonnet de docteur, mais sans pouvoir être de la maison et société de Sorbonne d'où l'avait fait exclure Richelieu qui repoussait en lui le disciple du prisonnier de Vincennes.

La mort du cardinal supprimant tout obstacle, Arnauld fut reçu en Sorbonne à la Toussaint de 1643. Il était déjà l'auteur de la *Fréquente Communion*, son premier ouvrage paru dès la fin de l'été et dont le grand succès avait établi sa réputation. Le livre avait été composé à la prière d'une dame dont nous avons précédemment parlé, la princesse de Guéméné. Retirée à Port-Royal, où elle acceptait la direction sévère de M. de Saint-Cyran, elle avait vu sa conduite en ce qui concernait la communion critiquée par son amie, la marquise de Sablé, alors encore dirigée par un Jésuite, le P. de Sesmaisons. Les deux dames avaient discuté ; le Jésuite consulté avait soutenu son opinion dans un écrit que sa pénitente communiqua à madame de Guéméné, laquelle, à son tour, le soumit à Arnauld. Il n'en fallut pas davantage. L'impétueux docteur tout brûlant d'une juvénile ardeur qui fait songer à celle de Polyeucte, ne se tint pas de répondre. Ce fut le livre de la *Fréquente Communion.*

L'ouvrage qui parut avec privilège du Roi et muni des approbations de seize évêques et de vingt docteurs, détermina, écrit Sainte-Beuve, « comme une révolution dans la manière d'entendre et de pratiquer la piété ; dans la manière aussi d'écrire la théologie... Sans embrasser toute l'étendue et la profondeur vive des principes de Jansenius et de Saint-Cyran, il proclama et divulgua en un instant au dehors cette doctrine restaurée de la pénitence, et le fit dans un style clair, ferme, méthodique, nourri et

comme tissu de citations décisives des Pères et de l'Écriture. Il en informa le public, les gens du monde, les étonna, les fit réfléchir, les édifia. Ce fut, à vrai dire, le premier manifeste de ce Port-Royal de Saint-Cyran... Arnauld vint... à haute voix expliquer à tous en quoi consistait cette doctrine nouvelle de piété et de pénitence qui n'était autre que l'antique et unique esprit chrétien. »

Il ne multipliait pas à plaisir, comme on l'en a trop accusé les barrières entre les fidèles et l'Eucharistie : « Tous ceux qui conduisent les âmes, dit-il textuellement dans sa Préface, doivent avoir pour but et pour fin de les mettre dans une telle disposition, qu'elles puissent commencer à communier si elles ne communient pas encore, ou communier souvent si elles ne communient que rarement, ou même communier tous les jours, si elles peuvent déjà communier souvent. »

Ce qu'il demande, c'est une préparation sérieuse à une action aussi sainte. Ce qu'il exclut, c'est le mélange d'une vie dissipée, toute payenne, quand ce n'est pas plus, avec la pratique habituelle du sacrement. Et quant à la fréquence des communions, il s'en rapporte au texte de Saint Chrysostome : « Nous n'estimons ni ceux qui communient souvent, ni ceux qui ne communient que rarement, mais ceux qui communient avec une conscience sincère, un cœur pur et une vie irréprochable. »

Il indique les seules dispositions que requiert M. de Genève dont il rapporte avec un respect ému les propres paroles, et dont bien souvent, presque à tous les chapitres de son ouvrage le nom vénéré revient sous sa plume.

Dans la seconde partie du livre qui traite de la Pénitence, il s'abrite perpétuellement de même, derrière l'autorité des Pères, des Conciles, des docteurs

et des Saints, même de Saint François-Xavier, dont l'opinion paraît, en effet, sur ce point, assez différente de celle des Casuistes.

Si l'on peut reprocher quelque chose à la *Fréquente Communion*, c'est l'accent de polémique pris souvent par son auteur qui, à notre sens, a parfois trop fièrement raison. Antoine Arnauld n'était pas en vain le fils de l'impétueux avocat dont les plaidoiries véhémentes, on s'en souvient, n'avaient pas toujours été des modèles d'urbanité. Mais, bien qu'atténué, c'était encore le langage du temps, et les termes, pour vifs qu'ils soient, employés par le docteur, restent bien loin des violences qu'on peut relever sous la plume de ses contradicteurs[1].

Enfin, les détracteurs modernes de l'ouvrage — j'entends ceux qui l'ont lu et ne le condamnent pas simplement sur des ouï-dire — ne doivent pas oublier qu'il s'adressait à des fidèles du XVII^e^, même du XVI^e^ siècle, dont les excès étaient bien différents des nôtres, et qu'il n'était pas inutile d'empêcher, au sortir de la Table sainte, de courir à un duel ou vers un lieu de débauche.

La *Fréquente Communion* eut un succès non seulement prodigieux, mais durable ; on s'en peut convaincre notamment par les lettres de madame de Sévigné écrites trente ans plus tard. Le livre alors était toujours lu par beaucoup de chrétiens mondains, « d'honnêtes gens » qui se fussent fort peu souciés d'ouvrir l'in-folio de Jansenius.

L'ouvrage de l'évêque flamand ne devait jamais être étudié que par de rares théologiens ; celui d'Antoine Arnauld, au contraire, fut entre toutes les mains et achemina vers Port-Royal bon nombre de lec-

1. Le Père Nouet, notamment, lui prodigue les appellations : d'ignorant, de falsificateur, d'imaginatif, de lunatique, de furieux de monstre, de serpent, de scorpion, etc...

teurs. Philippe de Champaigne devait être l'un d'eux, et, chose piquante, il lut la *Fréquente Communion* sur la recommandation expresse de l'archevêque de Paris d'alors, Hardouin de Péréfixe qui se vantait de l'avoir lu lui-même cinq ou six fois et toujours avec un nouveau profit[1].

Sur le point de devenir précepteur du jeune roi, quand Arnauld avait publié son livre, et n'appartenant pas encore d'ailleurs à l'épiscopat, Péréfixe, pour cette double raison, n'avait pu en être l'approbateur. Cela, pourtant, on en conviendra, n'eût pas manqué de piquant. A son défaut, seize prélats, et non des moindres[2], avaient donné à la *Fréquente Communion*, une enthousiaste approbation. Aussi se sentirent-ils personnellement outragés, quand, de la part des Jésuites, le livre devint l'objet de véhémentes accusations. Arnauld n'avait nommé personne ; mais le P. de Sesmaisons, confesseur de madame de Sablé, savait bien que c'était à lui qu'on répondait, et ses confrères en masse se levèrent pour le défendre. Leur porte-parole dans la maison-professe de Saint-Louis fut le P. Nouët qui fit contre le livre et l'auteur plusieurs sermons d'une extrême violence.

On eut d'autant plus lieu d'en être surpris que le même Père Nouët comme particulier avait auparavant très fort loué le livre, et passait même pour être le rédacteur de l'approbation latine donnée par l'archevêque de Tours. Ses sermons indignèrent de telle sorte les prélats unis à ce dernier, qu'ils exigèrent et obtinrent de l'infortuné Jésuite une éclatante et publique réparation.

Après lui, son savant confrère le P. Petau, se déclara contre l'ouvrage, ainsi que plusieurs autres ad-

1. Divers actes, p. 74.
2. Les archevêques de Sens, de Toulouse, de Bordeaux, de Tours, etc.

versaires de moindre valeur, entre lesquels il faut citer, à cause de son nom, le prince Henri II de Condé qui put écrire, bien entendu, sans être contredit. Ses enfants, comme le remarque spirituellement Sainte-Beuve, se chargeront plus tard de lui donner la réplique.

Le résultat de tout ce tumulte fut qu'on déféra au Saint-Siège le jugement de la *Fréquente Communion*. Les approbateurs y déléguèrent, pour la défendre, un des leurs, le docteur Bourgeois, qui dut passer à Rome près d'une année. De l'examen, le livre sortit sans aucune flétrissure. Une seule courte phrase maladroitement intercalée dans la Préface par M. de Barcos, et où il était dit « que Saint Pierre et Saint Paul sont les deux chefs de l'Église qui n'en font qu'un » fut isolément censurée.

C'était donc pour Arnauld une véritable victoire. Il n'en avait pas moins dû prendre le parti de la retraite, commençant ainsi, dès son premier ouvrage, la vie de lutte et de travail, dont le mystère, puis l'exil, assureront seuls la liberté.

La Mère Angélique la devina avec une clairvoyance douloureuse pour ce « petit frère » qu'elle aimait un peu comme son fils : « Je vous confesse ma faiblesse qui m'attendrit souvent jusqu'aux larmes, lui écrivait-elle, quand je pense que vos ennemis ne vous laisseront jamais en repos ; et que, sans miracle, toute votre vie se passera dans de continuelles peines. » « Notre bonne Mère, lui avait-elle mandé précédemment, qui vous a commandé en mourant de souffrir et de mourir pour la Vérité, et à moi d'être votre mère, m'a comme laissé ce tendre amour qu'elle avait pour son Benjamin, et j'espère qu'elle m'obtiendra aussi de Dieu sa force, vous voyant souffrir d'aussi bon cœur, et mourir si Dieu vous en rend digne, pour la Vérité, comme elle l'a désiré. »

Quand la grande abbesse écrivait ces lignes, au mois de mai 1644, il y avait sept mois qu'une immense douleur l'avait frappée, ainsi que tout Port-Royal. M. de Saint-Cyran était mort, n'ayant vu de la *Fréquente Communion* que le premier succès qui avait été pour lui la suprême joie.

Très affaibli par sa longue prison dont il n'était sorti, nous l'avons vu, qu'en février 1643, l'abbé avait pourtant repris dans son domicile de l'enclos des Chartreux[1] sa vie d'habituel labeur. A la demande du Président Molé, et sur l'insistance affectueuse de son autre ami, le saint prêtre Charpentier, il s'était remis à un grand ouvrage contre les protestants, qu'avait interrompu sa captivité. Il croyait le pouvoir terminer en deux ans ; après quoi, confiait-il à Lancelot, il se retirerait dans son abbaye de Saint-Cyran pour s'y faire simple religieux. Il n'en eut pas le temps, car la même année qui avait vu finir sa prison, finit aussi son existence.

Il mourut le dimanche 11 octobre, après trois jours de maladie, ou pour mieux dire, d'augmentation de faiblesse, car, de maladie, il n'en eût point. Lancelot, qui le visita le jeudi, le trouva dans la disposition d'un homme qui sent approcher sa fin. *Stantem mori oportet*, avait-il coutume de dire. Il le pratiqua. Le samedi soir, il était encore à sa table de travail, dictant à son jeune ami, M. des Touches, des réflexions sur la mort.

Il eut dans la nuit une première attaque d'apoplexie. On prévint à Port-Royal M. Singlin qui accourut et l'entendit encore en confession. Mandé en toute hâte, le curé de Saint-Jacques du Haut-Pas apporta le saint viatique au malade qui le reçut, ainsi que d'Extrême-Onction, avec une piété des plus édifiantes. Quelques

1. La maison existe très vraisemblablement encore. Elle se trouve dans l'enceinte actuelle du jardin du Luxembourg.

heures après, une seconde attaque l'emporta ; il n'avait pas encore soixante-deux ans.

M. Vincent, averti de la mort de celui qui avait été son ami, s'empressa d'aller à son domicile, pour lui rendre les derniers devoirs.

L'enterrement se fit avec une grande solennité le 13 octobre à Saint-Jacques du Haut-Pas. Six évêques tinrent à honneur d'accompagner le corps, et ce fut l'un d'eux, M. de Caumartin, évêque d'Amiens, qui officia, au milieu d'une très grande assistance. Ces funérailles, est-il rapporté, furent les plus importantes qu'on eût faites depuis longtemps à un particulier dans Paris. On y vit, parmi les personnes de la plus haute condition qui se firent un devoir d'y venir, plusieurs princesses, entre lesquelles il y eût celle de Mantoue, la future reine de Pologne.

Les restes de l'abbé furent enterrés dans l'église même, proche le grand-autel, du côté de l'Epître. Ils y sont encore aujourd'hui.

Quant à l'abbaye de Saint-Cyran, la Reine, sur la demande de M. de Chavigny, qu'appuya dans le Conseil, M. Vincent, la donna immédiatement au neveu de l'abbé, M. de Barcos : « Eh ! qu'aurait dit M. d'Andilly, si je l'avais donnée à un autre ? » répondit-elle en souriant au nouveau titulaire, quand il vint l'en remercier. Sa nomination fut un adoucissement à la douleur de Port-Royal : « Ce nous est une consolation que ce nom, que nous avons tant révéré, tombe à une personne qui le mérite », écrivait la Mère Angélique qui, fidèle à elle-même, comme à l'esprit du pieux défunt, avait accueilli la nouvelle de sa mort par ces simples mots où elle se résumait tout entière : *Dominus in cœlo.*

CHAPITRE XII

Les Solitaires — Les Petites Ecoles. — Travaux effectués à Port-Royal des Champs. — Prospérité du monastère de Paris. — L'Institut du Saint-Sacrement y est définitivement transféré. — Changement de nom et de costume. — La nouvelle église, le nouveau chœur. — La Mère Angélique réélue abbesse retourne à Port-Royal des Champs avec quelques religieuses — Sermons de M. Singlin à Paris. — Son interdit, puis son rétablissement. — La Fronde.

Le livre de la *Fréquente Communion*, avons-nous dit, eut un très grand succès, succès tel que le pouvait désirer son auteur ; il opéra de nombreuses conversions. Beaucoup de ses lecteurs devinrent de sérieux chrétiens, et quelques-uns mêmes, séduits par la grave doctrine qui les avait fait réfléchir, poussèrent plus avant dans la pratique des conseils évangéliques. Il en résulta, pour Port-Royal, une augmentation de solitaires.

Jusqu'alors, il y avait tout juste cinq ermites résidant habituellement dans le vallon des Champs : les deux Le Maître auxquels s'était joint leur cousin Arnauld de Luzancy ; M. de Bascle, et un simple artisan, serviteur bénévole : Charles de la Croix.

M. Singlin, fixé par ses fonctions sacerdotales à Paris où l'assistait M. de Rebours, ne pouvait y faire que des apparitions, et Lancelot lui-même dont nous

allons bientôt plus amplement parler, en avait été rappelé.

Ces cinq anachorètes qui avaient pour chapelain un bon prêtre nommé M. Choisnel, s'étaient installés dans quelques chambres de l'abbaye déserte où ils partageaient leur temps entre le travail et la prière. M. Le Maître préparait les traductions qu'allait utiliser Antoine Arnauld par son nouvel ouvrage : *De la Tradition de l'Église*, tandis que M. de Séricourt, copiste par piété, prêtait à l'un et à l'autre le secours de son écriture. Est-il besoin d'ajouter qu'aucun bruit du monde ne troublait le silence du vallon solitaire ; Port-Royal était une cellule d'où les habitants ne voyaient que le ciel.

Après la *Fréquente Communion*, l'aspect des lieux changea, ou plutôt, Port-Royal cessa d'être un désert.

La première recrue qui se joignit aux cinq ermites fut un médecin de Tours, M. Victor Pallu, naguère attaché au comte de Soissons qui avait été tué près de lui au combat de la Marfée. Profondément ému par cette mort, le jeune médecin avait ensuite été touché par les conseils de son saint parent, Jean-Baptiste Gault, évêque de Marseille, puis par ceux de M. de Saint-Cyran. La lecture de la *Fréquente Communion* le décida. De Forges où sa profession l'avait conduit et où le livre lui avait été prêté par M. Hillerin, curé de Saint-Merry, M. Pallu revint à Paris pour en conférer avec l'abbé de Saint-Cyran. Il arriva pour le voir mourir ; et cela, loin de contrarier son dessein, ne fit qu'en hâter l'exécution. La semaine suivante, il était à Port-Royal dont il voulait essayer la solitude pendant quelques jours : « Si ce n'est pas Dieu qui vous amène ici, lui dit M. Le Maître, vous n'y resterez pas si longtemps. Si c'est Lui, vous y resterez davantage. » M Pallu, alors âgé de trente-sept ans, n'en devait plus sortir jusqu'à la fin de sa vie, c'est-

à-dire durant sept années. Il devint, bien entendu, le médecin des solitaires et des pauvres, puis des religieuses quand elles revinrent, faisant aimer à tous par sa gaieté naturelle, une science dont il ôtait les épines : « Il se fit bâtir dans le jardin du monastère, rapporte Fontaine, un petit logis bien troussé qui a depuis été appelé : *le petit Pallu*, et à cause de la petitesse bien juste et bien ramassée de ses appartements, et à cause de la taille de son maître qui avait tout petit, excepté l'esprit ; petit corps, petit logis, petit cheval ; mais tout bien pris, tout bien proportionné et bien agréable. Mon Dieu ! qui n'eût aimé ce bon solitaire ? On avait presque de la joie de tomber malade afin d'avoir le plaisir de jouir de ses entretiens, car on le désirait encore plus sans comparaison pour l'agrément de ses conversations que pour l'utilité de ses ordonnances. »

M. Pallu fut bientôt suivi à Port-Royal par d'autres pénitents moins réjouis. L'évêque de Bazas, Litolfi-Maroni, approbateur de la *Fréquente Communion*, y vint faire une retraite qu'il eût voulu rendre définitive. M. Singlin l'en dissuada, lui remontrant que son devoir d'évêque le rappelait dans son diocèse. Il en devint, en effet, l'édification, mais peu de temps ; car il y mourut quelques mois après son retour.

On lui avait donné pour l'assister dans ses travaux apostoliques un autre solitaire conquis comme lui par la lecture du livre d'Arnauld, M. Manguelen, chanoine de Beauvais, ainsi qu'un jeune homme, élève et compagnon de ce dernier, M. Wallon de Beaupuis. Tous les deux, après la mort de l'évêque, revinrent à Port-Royal ; M. Manguelen pour y être bientôt, pendant le peu de temps qui lui restait à vivre, confesseur ; et M. de Beaupuis, promis au contraire à une longue existence, pour y devenir un des plus savants maîtres des Petites Ecoles.

Un autre professeur, M. Visaguet, l'y rejoignit un peu plus tard en compagnie de Lancelot. Et c'est aussi vers cette époque qu'arriva, conduit par le curé de Saint-Merry, M. Hillerin, dont il vient d'être question, un tout jeune homme qui devait être l'annaliste, le Joinville de Port-Royal : Nicolas Fontaine. Intimement uni par la suite à M. de Saci, alors encore à Paris, et dont il fut le collaborateur, le secrétaire aimant et passionnément dévoué, Fontaine n'occupa jamais, au milieu des solitaires, qu'une place secondaire quoique fort bien remplie. Mais les Mémoires qu'il écrivit dans sa vieillesse et qui sont aussi charmants à lire qu'indispensables à consulter, lui en assurent une fort importante dans l'histoire. C'est grâce à lui, plus encore qu'à Lancelot et à Du Fossé, que nous devons de connaître tous les habitants du saint désert. Ainsi : ce touchant Jacques Lindo, presque un enfant, qui fait songer — car les rivalités n'existent pas entre ces âmes virginales — à un Louis de Gonzague hors du cloître et retiré à Port-Royal. Il y mourut en 1646 à vingt ans, « excellent innocent », écrit Fontaine, en un lieu où il y avait d'excellents pénitents ».

Car c'en étaient vraiment que ces rudes militaires auxquels Port-Royal par un saisissant contraste, offrit en même temps un asile. Vieillis sous le harnais et tournant contre eux-même la furieuse valeur dont ils avaient, sur les champs de bataille, multiplié les preuves, leurs éclats de natures indomptables et pourtant domptées durent parfois égayer les premiers solitaires. M. de la Petitière, M. d'Eragny de la Rivière, plus tard M. de Pontis, mettront la note martiale dans le vallon où M. d'Andilly enfin retiré de la Cour, après de longs adieux, va bientôt apporter sa piété souriante, sa science de jardinier, sa vaudaine encore mais si sincère et si chevaleresque vertu.

Tous ces hommes, dont nous ne citons ici que les principaux, venus comme on le voit de bien des rangs de la société, n'étaient liés par aucun vœu. Libres de tout engagement, ils demeuraient — le nom leur en est resté — des *Messieurs* dont le salut était la seule affaire. S'ils touchaient par leurs travaux aux bénédictins, par leurs austérités aux trappistes, par leur genre de vie aux cénobites, ils ne voulaient pourtant d'autre qualité que celle de chrétiens catholiques vivant en commun et s'efforçant de ne faire ensemble qu'un cœur et qu'une âme.

Eux qu'on accusera bientôt, comme les Religieuses, de s'éloigner systématiquement des sacrements, se faisaient, au contraire, un bonheur d'y participer souvent. Ils entendaient la Messe tous les jours et communiaient le plus généralement chaque semaine, se comportant de telle sorte que leur Port-Royal, peuplé grâce surtout à la *Fréquente Communion*, fut bien véritablement durant les années qui suivirent la mort de M. de Saint-Cyran, comme une Thébaïde qui faisait ressouvenir des premiers siècles de l'Église.

D'autres y viendront à leur tour, qui, eux aussi, ont laissé une trace lumineuse : M. de Saint-Gilles, M. de Pontchâteau, M. du Chemin, M. de Sainte-Marthe, M. Jenkins, M. Nicole enfin, et surtout le délicieux M. Hamon. Ils quitteront tout à fait le monde où d'autres amis du monastère, retenus par leurs devoirs d'état ou leurs charges de famille, resteront au contraire pour en être l'édification. Avant Pascal et son groupe, deux magistrats, MM. du Gué de Bagnols et Maignart de Bernières, surnommés *les procureurs-généraux des pauvres* feront bénir par toutes les misères le nom de Port-Royal. Ils seront les auxiliaires de nos Messieurs dans une œuvre dont il nous faut parler maintenant : les Petites Écoles.

Le soin de l'enfance et l'éducation de la jeunesse

avaient toujours vivement préoccupé M. de Saint-Cyran. Ce prêtre qu'on se représente si sévère, aimait les petits. Il savait au besoin oublier son érudition pour se mettre à leur portée et leur parler leur langage. Ses lettres à sa nièce en font foi, lettres paternelles et souvent charmantes écrites du donjon de Vincennes à une fillette qui mourut à sept ans.

Elle était, bien entendu, pensionnaire à Port-Royal où les religieuses donnaient aux filles une instruction et une éducation réputées parmi les meilleures de leur temps. Mais les garçons auxquels s'intéressait l'abbé devaient fatalement lui sembler plus négligés, son admiration, est-il besoin de le dire, n'allant guère à la pédagogie des Jésuites, ni aux méthodes surannées de l'Université. Dès avant sa captivité, il s'était personnellement occupé de ses propres neveux auxquels il avait uni plusieurs enfants de ses amis : le petit Jules de Villeneuve, dernier fils de M. d'Andilly ; Raphaël d'Epinai de Saint-Ange, dont le père était mort et dont la mère allait se faire religieuse à Port-Royal ; les deux jeunes Bignon, enfin, fils de l'avocat-général. C'est pour eux qu'il avait composé le catéchisme connu sous le nom de *Théologie familière*. Son arrestation dispersa le petit troupeau et ruina le projet que, de concert avec M. Bignon, il avait fait de l'agrandir. Pourtant, les solitaires, et en particulier M. Le Maître, prirent soin des enfants pendant un certain temps, et se trouvèrent tout prêts à les accueillir quand on put les grouper de nouveau.

A peine M. de Saint-Cyran fut-il sorti de prison, qu'il fit la conquête d'un magistrat de Rouen, de passage à Paris, M. du Fossé dont les trois fils furent bientôt conduits aux Champs. L'un d'eux, devenu l'auteur des *Mémoires*, raconte qu'à Port-Royal, ils furent confiés à un précepteur nommé M. Selle, tan-

dis que M. de Bascle leur donnait l'instruction religieuse, sous la direction des deux Messieurs Le Maître.

D'autres jeunes garçons les rejoignirent et ils formaient déjà un petit groupe quand survinrent les premières contestations sur la *Fréquente Communion*. On jugea prudent alors de les éloigner momentanément en les plaçant chez M. de Bernières, dans sa maison du Chesnay, près de Versailles. Cela ne dura pas longtemps, et au moment où nous en sommes arrivés, la jeune colonie, de plus en plus florissante, était de nouveau à Port-Royal des Champs où elle recevait les leçons d'un incomparable maître : Claude Lancelot.

On avait choisi le nom modeste de Petites Écoles pour bien montrer qu'on ne prétendait faire aucune concurrence aux puissants collèges des Jésuites, lesquels pourtant allaient bientôt s'en inquiéter.

Nous ne pouvons, ici, nous appesantir sur l'organisation de ces Ecoles, ni sur l'enseignement de haute valeur qui y était donné conjointement avec une sérieuse, mais non plus brutale direction morale. Là encore, Port-Royal opéra une véritable révolution. Considérant dans l'enfant l'homme futur, et surtout le chrétien, il le traita avec respect et adoucit, autant que possible, tout ce qu'avait pour lui de rebutant le premier contact avec les livres.

Ce sont les Solitaires qui ont innové d'apprendre à lire en français. Jusqu'alors, on ne le faisait qu'en latin. Ce sont leurs diverses méthodes dues principalement à Lancelot, mais un peu aussi à Arnauld, à Nicole, à M. de Saci, qui ont transformé l'enseignement des langues, comme celui de la grammaire et de la logique, et cela de telle manière que leur influence est encore sensible aujourd'hui. Elle déborda immédiatement d'ailleurs leur étroit domaine et il est piquant de constater que c'est en employant la

méthode de Lancelot, que M. de Péréfixe apprit le latin à Louis XIV.

Les Écoles n'allaient pas demeurer aux champs ; car bien que leurs élèves aient toujours été très peu nombreux — aux jours les plus prospères il n'y en eût pas plus de cinquante ; — cela devenait pourtant trop pour leur précaire installation que derechef il fallut quitter à la fin de 1646. Le départ s'imposait d'autant plus que d'importants travaux s'effectuaient à Port-Royal où les Religieuses parlaient de revenir. Les enfants furent alors envoyés à Paris au cul-de-sac Saint-Dominique, c'est-à-dire non loin du faubourg Saint-Jacques où, sous la direction de M. Wallon de Beaupuis, l'enseignement leur fut donné par MM. Lancelot, Nicole, Guyot et Coustel. M. Singlin, bien entendu, devenu voisin, s'en occupa activement. Mais là, malgré leur nom modeste et leur modeste apparence, les écoles ne tardèrent pas à éveiller défiances et jalousies ; on les estimait trop dans le monde ; à défaut de la quantité de leurs élèves, la qualité porta bientôt ombrage. Dès 1648, elles étaient inquiétées ; et comme si leur courte existence de quinze années dût être essentiellement nomade, il leur fallut bientôt reprendre le chemin des Champs. Nous les y retrouverons quand, au nombre des « petits Messieurs » il y aura Jean Racine. En ce moment, laissons-les à Paris, et retournons au vallon où demeuraient les principaux solitaires.

J'ai dit les grands travaux qui y avaient été entrepris ; ils avaient pour but d'agrandir la maison, surtout de l'assainir.

La Mère Angélique réélue abbesse exerçait à Paris l'autorité ; et, sous sa conduite, Port-Royal rayonnait de telle sorte que la prospérité y augmentait de jour en jour. Pensionnaires et postulantes affluaient, remplissant les bâtiments au milieu desquels de géné-

reux donateurs faisaient édifier la nouvelle église, celle qu'on peut voir encore aujourd'hui. Le soin de sa construction avait été confié au célèbre architecte Le Pautre. Sur le désir de l'abbesse, il avait dû simplifier son premier plan jugé par elle trop somptueux. Telle qu'elle était, l'église demeurait d'une sobre élégance : « Elle est si jolie que j'en ai de la confusion, écrivait en 1646 la Mère Angélique à la Reine de Pologne... si bien bâtie et tellement dans l'ordre de l'architecture, que tous ceux qui la voient disent que c'est un petit chef-d'œuvre. »

Cependant, tout en la regardant s'élever avec un mélange de scrupule et de joie, la Mère ne pouvait détourner sa pensée de l'autre église désertée, de l'antique sanctuaire de Port-Royal des Champs témoin de ses premiers vœux et de sa jeune ferveur. Elle se reprochait comme une faute l'abandon de la vieille maison — son vrai monastère — quoiqu'elle y eût été contrainte par la nécessité et par la volonté des autres. Et voici que la même nécessité lui permettait, lui ordonnait même de songer à un retour. Port-Royal de Paris devenait trop petit, comme naguère Port-Royal des Champs. Partager la communauté entre les deux maisons était la solution désirable, celle qu'elle proposa à l'archevêque de Paris, son supérieur. M. de Gondi s'y refusa longtemps, voyant dans cette division une source de difficultés qui pouvaient compromettre son autorité. Les sollicitations furent si pressantes qu'il céda enfin, mais en stipulant formellement que la maison des Champs resterait soumise à l'ordinaire et ne ferait pas une communauté différente de celle de Paris. La Mère Angélique n'avait pas d'autre désir ; cette décision fut donc accueillie par elle avec joie, et pour rendre possible l'installation aux Champs elle y fit hâter les travaux que dirigeaient les solitaires. La vieille abbaye restaurée fut pourvue

notamment de dortoirs vastes et aérés. On s'efforça de la rendre salubre, ce qui fut obtenu tout à fait quelques années plus tard, quand, sur l'ordre de la Mère Angélique, divers endroits du sol furent exhaussés, en particulier celui de l'église qui, inférieur au niveau d'un étang voisin, était, par cela même, exposé sans cesse à des inondations.

De ces exhaussements exécutés en 1652, on peut se rendre compte aujourd'hui par la hauteur des fûts de colonnes qui indiquent l'emplacement de l'église ; les démolisseurs de 1710 l'ayant rasée au niveau du sol factice établi par ordre de la Mère Angélique. Environ douze pieds de sable, c'est-à-dire de trois à quatre mètres y avaient été jetés, détruisant les proportions architecturales, mais assurant la salubrité[1].

A Paris, pendant ce temps, une petite transformation s'opérait. Les religieuses obtenaient du pape Innocent X que l'Institut du Saint-Sacrement abandonné par elles, on s'en souvient, en 1638, serait définitivement transféré à Port-Royal qui en recevait les biens et en acceptait les obligations. Le monastère en ajouta le nom à son ancien vocable et s'appela désormais : *Notre-Dame de Port-Royal du Saint-Sacrement*. Alors aussi y fut modifié l'ancien costume bernardin. La Mère Angélique changea le scapulaire noir en un blanc que barrait la croix d'écarlate, symbole des saintes espèces. Ce costume, donné solennellement par l'official de Paris le 24 décembre 1647, est celui que devait immortaliser le pinceau de Philippe de Champaigne.

Au cours de l'année suivante, l'abbesse put enfin réaliser son vœu de retourner à la maison des

1. Ces ruines ont été dégagées en 1844, par les soins du duc de Luynes, et l'ancien sol définitivement retrouvé par M. Augustin Gazier il y a une trentaine d'années.

Champs. Bien que sa santé demeurât fort altérée, elle le souhaitait vivement : « Je vous confesse, écrivait-elle à la reine de Pologne, qu'il m'ennuie beaucoup que le temps ne soit venu, ne pouvant plus souffrir Paris et le monde, quoique je ne le voie plus, ne bougeant quasi point du lit ou de la chambre. »

Deux visites nécessitées par les travaux et qu'elle avait faites là-bas en 1647 l'avait fort édifiée : « C'est une merveille, mandait-elle à la même correspondante, de voir le silence, la modestie et la dévotion même des valets qui nous préparent les lieux avec une aussi grande affection que si nous étions des anges qu'ils attendraient. »

Elle partit le 13 mai emmenant avec elle sept professes de chœur et deux converses. Au vallon, l'accueil fut enthousiaste, d'abord de la part des pauvres dont les plus anciens retrouvaient avec joie celle qui jadis leur avait été si secourable ; ensuite de la part des solitaires qui, au chant du *Te Deum*, cédèrent la place aux arrivantes, les uns pour s'en aller provisoirement à Paris, les autres pour s'installer à la ferme des Granges. M. le Maître fut de ces derniers, heureux de consacrer ses forces et son temps au service « des Filles de Port-Royal qui, écrivait-il, sont nos dames, nos maîtresses et nos reines. » Ce chevalier de la pénitence trouvait là, pour affirmer son dévouement, des termes que n'eussent pas désavoués les preux dont les cendres depuis quatre siècles reposaient dans le monastère.

Ceux des Messieurs qui avaient dû, pour un temps, quitter Port-Royal, s'empressèrent d'y revenir sitôt que la maison des Granges fut à son tour agrandie. Ce fut la belle époque des Solitaires dont Arnauld, après la mort de M. Manguelen et en attendant M. de Saci, devint le confesseur, en même temps que celui des religieuses.

Mais si l'allégresse était au vallon des Champs, à Paris, au contraire, le départ de l'abbesse avait causé une profonde tristesse, tristesse que ressentait surtout la Mère Agnès, prieure, demeurée comme autrefois chargée de l'autorité en l'absence de sa sœur. Elle aussi aspirait à s'en aller là-bas, où était restée sa jeunesse : « Ce lieu saint me touche, ce me semble, plus que les autres, écrivait-elle, on y sent vraiment Dieu d'une façon particulière. Si nos Sœurs de Paris l'avaient éprouvé, je crois qu'elles demanderaient à Dieu des ailes de colombe pour y voler et pour s'y reposer. »

Bientôt, cependant, une grande cérémonie ramena pour un temps l'abbesse au faubourg Saint-Jacques. Ce fut la bénédiction solennelle du nouveau chœur des religieuses et de la nouvelle église, bénédiction faite par l'archevêque de Paris, le jour de la fête du Saint-Sacrement, 11 juin 1648 : « Notre église, écrivait la Mère Angélique, est, à ce que disent tous ceux qui la voient, la plus jolie et la plus dévote de Paris, quoiqu'elle soit des plus simples. Notre chœur aussi est très beau et commode ; il y a quatre-vingts chaises. » « Il résonne à merveille », ajoutait la Mère Agnès précisant par ce seul mot la joie pieuse et artistique que lui faisait éprouver une plus belle célébration de l'office divin.

Ce chœur toujours existant et sous les dalles duquel la grande Réformatrice dort son dernier sommeil, est, à l'heure actuelle, par un sort assez étrange, la lingerie de la Maternité.

Quant à l'église, le besoin s'en faisait absolument sentir, car l'ancienne chapelle, beaucoup trop petite, ne pouvait plus suffire à l'importante maison qu'était devenu Port-Royal. On se demande même, comment, dans la partie ouverte aux gens du dehors, pouvaient tenir les très nombreux auditeurs qui se pressaient

autour de la chaire où parlait Singlin : « Il fait des sermons qui ravissent l'esprit de tous ceux qui l'entendent, écrivait la Mère Angélique à sa royale amie, et les cœurs de plusieurs qui se donnent véritablement à Dieu. Le Seigneur lui a tellement augmenté sa grâce depuis un an, ajoutait-elle, que ses sermons qui ont toujours été solides, comme Votre Majesté sait, le sont encore davantage, et même, Dieu l'a rendu éloquent pour satisfaire à la faiblesse du temps. »

Parmi ces « plusieurs » dans le cœur desquels tombait comme la bonne semence la parole apostolique du saint prêtre, il y avait alors Blaise et Jacqueline Pascal. Pour lui, c'est l'époque de ce qu'on a nommé : sa première conversion. Pour elle, c'est l'heure de l'appel sans retour qui en fera bientôt la Sœur de Sainte Euphémie.

Les sermons de Singlin ont été imprimés après sa mort. On peut donc toujours les lire et certainement avec profit ; mais leur édition très altérée ne permet guère aujourd'hui d'en comprendre le prodigieux succès[1]. L'un d'eux, prêché en 1649, le jour de Saint Augustin, attira à son auteur un court interdit de l'archevêque absent, et dont la bonne foi avait été surprise, interdit que M. de Gondi s'empressa de lever, sitôt qu'il fut mieux informé.

Cet incident montre le caractère envenimé que prenaient les querelles dont était le prétexte l'ouvrage de Jansenius, à ce moment même déféré au jugement de la Cour romaine.

La Mère Angélique qu'elles attristaient profondément n'était plus alors à Paris. Après sa troisième réélection, c'est-à-dire à l'automne de 1648, elle était retournée à sa chère solitude des Champs d'où elle

1. La Mère Angélique notait déjà : « Le lire est toute autre chose que de l'entendre ; ce qui est écrit n'étant que ce que nos Sœurs en ont retenu. »

souhaitait diriger les deux maisons dans un calme bienfaisant qui la préparerait elle-même à la mort.

Et c'en était fait, au contraire de toute paix définitive pour Port-Royal. Avant les persécutions, avant les résistances et les angoisses spirituelles qui bientôt dramatiseront son existence, il va se trouver engagé durant plusieurs années, avec Paris et ses alentours, dans cette guerre fratricide où la France inconsciente de sa gloire souilla les lauriers de Westphalie, guerre si grave malgré son nom de jeu d'enfant : la Fronde.

CHAPITRE XIII

Port-Royal et la Mère Angélique durant la 1re Fronde. — Tribulations et charité. — Intervalle entre les deux guerres : Henri Arnauld, évêque d'Angers. — M. de Saci, prêtre. — Prospérité de l'abbaye. — Recrudescence de Solitaires. — Morts de M. de Séricourt et de Madame Le Maître. — 4e Réélection de la Mère Angélique. — Le livre du P. Brisacier et sa censure par l'archevêque de Paris. — 2e Fronde. — Les religieuses quittent les Champs. — Le duc et la duchesse de Luynes. — Vaumurier. — Nouveaux agrandissements de Port-Royal. — La guerre autour de Paris. — L'immense détresse publique. — La charité janséniste, les procureurs généraux des pauvres. — L'hospitalité au faubourg Saint-Jacques. — Vêture de Jacqueline Pascal. — Rôle exclusivement religieux et non politique de Port-Royal pendant la Fronde. — Fin des troubles civils. — Rentrée de Mazarin à Paris. — Mort de la Sœur Anne de l'Incarnation Arnauld. — La Mère Angélique retourne à la maison des Champs.

« C'est de tout mon cœur, ma très chère Mère, que je vous souhaite et à toutes nos chères Sœurs, le bon jour et le bon an », écrivait des Champs, le 1er janvier 1649, la Mère Angélique à la Mère Agnès demeurée au faubourg Saint-Jacques. L'année qui s'ouvrait devait, au contraire, être bien pénible. La Journée des Barricades avait, on le sait, devancé la conclusion du Traité de Westphalie ; elle fut comme l'avant-propos des émeutes qui éclatèrent à Paris dès les premiers jours de 1649. Ces troubles appartiennent à l'histoire générale et ne nous arrêteraient pas si

Port-Royal n'y avait pas été mêlé, tant par les secousses qu'il en ressentit que par le rôle qu'il y joua.

La première Fronde, celle des Parlementaires, qu'on a appelée la vieille Fronde, éprouva surtout le monastère de Paris, par suite de sa situation dans un faubourg. Cette situation devint bientôt si inquiétante qu'il fut question d'envoyer toutes les religieuses aux Champs. Devant l'impossibilité du voyage, des amis dévoués : la marquise d'Aumont, qui résidait dans les dehors de l'abbaye, et surtout deux maîtres des requêtes, MM. Le Nain et Maignart de Bernières, décidèrent la Mère Agnès à venir se loger avec la plus grande partie de son troupeau, notamment toutes les jeunes Sœurs, dans une maison appartenant à M. de Bernières et située au centre de la ville, rue Saint-André-des-Arcs, où l'on était plus en sûreté. Ce fut, on l'a justement remarqué, un des épisodes caractéristiques de l'époque, que ce départ processionnel de religieuses conduites à travers Paris mutiné, par deux magistrats dont les robes commandaient le respect, plus encore que les scapulaires des moniales.

Comme une maison de prière ne doit pas rester déserte, on laissa au faubourg Saint-Jacques quelques-unes des anciennes sous l'autorité d'une dignitaire tout récemment revenue de l'abbaye de Maubuisson où nous l'avons vue envoyée vingt-deux ans auparavant, la Mère Marie des Anges Suireau, future abbesse, l'une des plus admirables compagnes de la Mère Angélique. Elle eut la douleur, à peine la Mère Agnès partie, de recevoir le dernier soupir de la Sœur Magdeleine de Sainte-Christine, la plus jeune des Arnauld qui, le 3 février, s'éteignit saintement entre ses bras.

Port-Royal se trouva donc divisé, pendant quelques semaines, en trois maisons entre lesquelles se prodi-

guait Singlin qui, resté lui aussi au faubourg Saint-Jacques, risquait à chaque instant sa vie pour ne pas laisser les âmes qui lui étaient confiées sans le secours de son ministère. « Jamais je ne le sais en chemin, que je ne sois en une perpétuelle inquiétude jusqu'à ce qu'il soit arrivé », écrivait la Mère Angélique à la marquise d'Aumont qui fut, durant les moments critiques une des principales intermédiaires assurant la liaison entre les religieuses séparées. Car, si le secours des amis était indispensable à l'abbesse dont la sollicitude inquiète allait non seulement des unes de ses filles aux autres, mais encore à tous ceux dont elle pouvait soulager la détresse, ce secours, certes, ne lui manquait pas.

Grâce aux solitaires devenus, suivant les besoins, des soldats, des maçons, des convoyeurs, en tout, d'incomparables auxiliaires, Port-Royal des Champs ne souffrait pas trop, et pouvait même subvenir aux besoins des Sœurs de Paris dont il assurait la subsistance.

Et là-bas, faisant rayonner une charité qui ne connaissait pas de limites, la Mère Angélique était véritablement la Providence de toute la région. Par ses ordres, à elle qui jusqu'alors avait conservé une stricte clôture lui rendant étrangers les habitants mêmes des Granges, le monastère se transforma en un lieu de refuge où furent accueillis et nourris, pauvres et paysans qui fuyaient devant les gens d'armes en emportant de leur chétif avoir tout ce qu'ils pouvaient sauver, L'aspect de Port-Royal, en ce triste printemps de 1649 devait être étrange, comme on en peut juger par cette lettre qu'écrivait, en avril, l'abbesse, à une religieuse de Paris en lui envoyant des effets :

« C'est grande pitié de toutes nos misères, mandait-elle ; la guerre est un horrible fléau. C'est merveille que toutes les bêtes et les gens ne sont pas morts d'avoir

été si longtemps enfermés les uns avec les autres. Nous avions les chevaux sous notre chambre et vis-à-vis, dans le Chapître, et dans une cave, il y avait quelque quarante vaches, à nous et aux pauvres gens. « La cour était toute pleine de poules, de dindons, canes et oies dehors et dedans, et quand on ne les voulait pas recevoir, ils disaient : « Prenez-les pour vous, si vous les voulez ; nous aimons mieux que vous les ayez que les gens d'armes. » Notre église était si pleine de blé, d'avoine, de pois, de fèves, de chaudrons et de toutes sortes de haillons, qu'il fallait marcher dessus pour entrer au chœur, lequel était au bas rempli de livres de nos Messieurs. De plus, il y avait dix ou douze filles qui se sont sauvées chez nous ; toutes les servantes des Granges étaient au-dedans et les valets au-dehors. Les granges étaient pleines d'estropiés ; le pressoir et les lieux bas de la basse-cour étaient pleins de bêtes. Enfin, sans le grand froid, je pense que nous eussions eu la peste... Tout est devenu hors de prix ici ; tout ayant été ravagé. Enfin, c'est une pitié terrible que de voir tout ce pauvre pays. Je ne pensais pas vous dire tout cela ; mais comme j'en suis remplie de pitié et de souci, je le dis insensiblement. »

Il y a là, en un raccourci saisissant, le tableau de ce que devaient être les environs de Paris au temps de la Fronde, et l'on comprend le mot de la Mère de Ligny qui en a fait la relation : « Le monastère, dit-elle, nous faisait souvenir de l'arche de Noé. » Ajoutons : une arche de Noé où tous les réfugiés entraient et sortaient à leur gré, selon la liberté qui leur en était donnée, ce qui décuplait pour eux, de jour et de nuit, le travail des religieuses.

A ceux qui lui remontraient qu'elle exposait l'abbaye à un terrible pillage en y accumulant ainsi les biens des autres, la Mère Angélique répondait avec

sérénité qu'elle mettait sa confiance en Dieu, et qu'au reste, quelque désastre qui en pût résulter pour elle, elle le subirait avec joie, la cause en étant la charité.

Avec une sainte imprévoyance, elle distribuait en aumônes jusqu'aux provisions faites pour les besoins de la maison ; jusqu'aux fruits, dus sans doute aux labeurs de M. d'Andilly ; et tout cela, rapporte la Mère de Ligny, sans un moment de lassitude, même « avec une joie merveilleuse » quand elle voyait la satisfaction qui en résultait : « Dieu, s'écriait-elle un soir, nour a fait aujourd'hui la grâce de faire ce qu'il ordonne dans son Écriture : de réjouir les entrailles des pauvres. » Si l'on en croit la fidèle narratrice, des miracles même auraient récompensé tant de charité.

Au monastère trouvèrent aussi un asile des dames d'alentour et surtout de nombreuses religieuses chassées de couvents voisins, notamment de Gif, religieuses qui purent ainsi se rendre compte de la fausseté des calomnies répandues contre Port-Royal où plusieurs demeurèrent.

La convention de Rueil, en rapprochant, vers la fin d'avril, le Parlement de la Cour, parut mettre un terme à toutes les calamités. Ce fut une courte trêve. Quelques mois plus tard, renaissant de ses cendres mal éteintes, et désormais dirigée par les princes, la guerre se rallumait, et cette seconde émeute, la jeune Fronde, fut bien plus longue et bien plus sanglante que la première.

Pour tous les catholiques en général, et pour Port-Royal en particulier, ce qui augmenta les angoisses en créant de douloureux cas de conscience, ce fut de voir parmi les chefs des révoltés le coadjuteur, futur archevêque de Paris, Paul de Gondi, cardinal de Retz. La guerre, cependant, éprouva d'abord les provinces, et durant plusieurs mois, la paix demeura

relative dans Paris et ses environs. A Port-Royal ce fut alors qu'eut lieu l'interdit de Singlin qui a été mentionné plus haut, interdit que M. de Gondi leva solennellement le 1er janvier 1650, voulant assister lui-même, pour l'en féliciter, au premier sermon que put faire le saint prêtre.

Ce fut aussi à la même époque qu'Henri Arnauld, frère puiné de la Mère Angélique, nommé évêque d'Angers, fut sacré, sur sa demande, dans l'église de Port-Royal de Paris, afin que ses sœurs fussent témoins de la cérémonie et pussent recevoir sa première bénédiction épiscopale. Nous retrouverons souvent au cours de ce récit le nouveau prélat. Bien qu'âgé alors de cinquante-trois ans, il devait gouverner pendant presque un demi-siècle, sans jamais le quitter[1] et en y donnant l'exemple de toutes les vertus, le diocèse qui lui était confié. Il sera, bien entendu, un des évêques-patrons de Port-Royal.

A la même époque encore, M. Le Maître de Saci, frère des deux solitaires, était promu au sacerdoce et disait sa première Messe le 25 janvier 1650 dans l'église de Port-Royal des Champs. Quant à la Mère Angélique, en dépit de sa santé très affaiblie qui lui faisait souvent croire à sa fin prochaine, elle allait sans cesse de l'une à l'autre de ses deux maisons, de plus en plus prospères : « Notre nombre s'accroît tous les jours, écrivait-elle de Paris à la Reine de Pologne, de telle sorte que nous sommes plus en presse qu'auparavant que nous eussions rétabli la maison des Champs, où il y en a cinquante-quatre au-dedans, et nous avons trente petites filles céans et onze aux Champs et tous les jours nous en refusons, ne pouvant loger ni bien servir un plus grand nombre. » A la même correspondante, elle précisait peu après

1. En quarante-quatre ans, il s'en absenta un seule fois.

que « le petit monde qui était aux deux maisons dedans et dehors » comptait deux cent vingt-huit personnes.

Aux Granges, par une conséquence, peut-être, des troubles dont on sortait, il y avait aussi recrudescence de solitaires. M. de Bellair, M. du Fossé, M. Akakia, M. Giroust, M. de Bessi vinrent alors s'y retirer au moment où mourait le médecin, M. Victor Pallu : « C'était l'aimable frère de tous les pauvres, écrivait la Mère Angélique, qui, sans craindre pour son monastère la privation de soins, ajoutait avec confiance : « Dieu y pourvoira par sa miséricorde. »

Dieu, en effet, y pourvut. M. Pallu était mort le 22 mai. Au commencement de juillet, arrivait à Port-Royal pour, pendant plus de trente ans, n'en pas quitter la solitude, un jeune praticien déjà fort réputé à Paris, le docteur Jean Hamon.

La même année 1650 vit se terminer la pénitence du second des Messieurs Le Maître, le doux et charmant Séricourt. Miné depuis longtemps par une maladie du poumon, il s'éteignit pieusement à 39 ans, le 4 octobre, consolé jusqu'à la fin, par l'assistance de ses frères et par les lettres de sa sainte tante qui, alors à Paris, n'arriva aux Champs que pour assister à son enterrement. Il avait exprimé le vœu d'être inhumé à l'intérieur du monastère afin que pût reposer près de lui sa mère tant aimée, madame Le Maître, devenue depuis son veuvage : Sœur Catherine de Saint-Jean. Chez elle, en effet, la robe de bure n'avait pas comprimé les élans de son cœur maternel : « Elle donne trop à la nature », disait en cette occasion la Mère Angélique qui bientôt elle-même ne put se défendre d'y donner aussi.

Madame Le Maître, déjà malade, fut brisée, et mourut à son tour, trois mois plus tard, entre les bras de la Mère Angélique assistée par leur frère, M. Arnauld.

Son autre fils, M. de Saci, le nouveau prêtre, entendit sa dernière confession, et bénit la fosse creusée pour elle, proche de celle de M. de Séricourt.

La mort de cette sœur, à peine son aînée d'un an, qu'elle aimait tendrement, et sur laquelle elle se reposait de bien des soins, fut ressentie par l'abbesse avec une acuité que toute sa force n'arriva pas à dominer. On lit sa souffrance dans l'admirable lettre par laquelle elle en fit part à sa correspondante habituelle, la Reine de Pologne : « Votre Majesté, lui dit-elle, aura pitié de moi dans la séparation d'une si chère sœur... Cela est très rude aux sens, et il n'y a que la foi qui puisse soutenir de si sensibles douleurs... Je suis en état et en âge de la suivre bientôt, et peut-être sera-ce la dernière fois que j'aurai l'honneur de parler à Votre Majesté pour le salut de laquelle Dieu m'a donné, je l'ose dire, une très grande affection. »

La Mère Angélique se trompait ; elle avait encore dix années à vivre, dix années durant lesquelles les épreuves allaient achever d'épurer sa vertu.

Le 26 novembre 1651, son troisième triennat étant achevé, elle se vit conférer pour la quatrième fois l'autorité suprême. L'élection se fit avec un tel enthousiasme, que la Mère fut obligée de prolonger son séjour à Paris. Il lui fallait d'ailleurs défendre ses filles contre des calomnies nouvelles dont le monde lui renvoyait les échos.

Depuis la *Fréquente Communion*, les religieuses de Port-Royal, par cela seul que plusieurs d'entre elles appartenaient à la famille Arnauld, avaient été souvent prises à partie par les adversaires du docteur. Une fois même, en 1644, ces accusations avaient obligé l'archevêque à ordonner une visite qui s'était terminée par une reconnaissance officielle et très élogieuse des bons sentiments de la maison.

Cela n'avait pas empêché les détracteurs de revenir

parfois à la charge, et toujours l'abbesse avait gardé le silence, moins émue d'offenses qui nourrissaient son humilité, qu'affligée des fautes ainsi commises par les calomniateurs.

Mais alors un livre, paru sous la signature du jésuite Brisacier, et intitulé : le *Jansénisme confondu*, passa par trop la mesure ; les filles de Port-Royal y étaient attaquées avec une violence inouïe tant dans l'intégrité de leur foi que dans la pureté de leurs mœurs.

Prévenue par madame d'Aumont, la Mère Angélique demanda justice à l'archevêque qui, indigné à son tour, flétrit l'ouvrage et l'auteur dans une censure véhémente datée du 29 décembre 1651, qui fut affichée le 7 janvier suivant dans toutes les paroisses de Paris.

M. de Gondi, fidèle à lui-même comme il le sera jusqu'à la mort, demeurait le défenseur des innocentes calomniées dont son frère, l'oratorien, père du cardinal de Retz, s'affirmait en même temps l'ami.

Et tandis que tous les deux accomplissaient ainsi leur devoir spirituel, le jeune coadjuteur, au contraire, continuait à se déshonorer dans la Fronde. La guerre, en cette année 1652, après avoir ravagé plusieurs provinces, en particulier la Picardie et la Champagne, revenait autour de Paris, y rendant plus que précaire la sécurité des campagnes. Au printemps, l'abbesse alarmée du péril où était, cette fois, la maison des Champs, en fin revenir toutes les religieuses pour les entasser à Paris ; et les Messieurs, comme jadis, demeurèrent au vallon, les gardiens de l'abbaye déserte. En dépit des difficultés, tenant d'une main l'épée et de l'autre la truelle, ils en profitèrent pour exécuter de nouveaux travaux : agrandissement des locaux et exhaussement du sol de l'église.

Parmi ceux qui s'y employèrent le plus activement,

était un ami de fraîche date que son grand deuil avait plongé dans la solitude : Louis-Charles d'Albert, duc de Luynes.

Ce fils de la turbulente duchesse de Chevreuse, et qui ne prenait aucune part aux intrigues de sa mère, avait été marié à la fille du marquis d'O. Louise Séguier, filleule de la Reine de Pologne. Ils avaient déjà plusieurs enfants[1], quand, fort jeunes encore, un commun désir de sanctification les éloigna du monde. Par la Reine, sans doute, ils avaient connu la Mère Angélique et Port-Royal près duquel ils projetèrent de se retirer en se faisant construire une demeure tout auprès, à Vaumurier.

Avec une pieuse témérité, ils se proposaient d'y revivre le chaste roman de Saint Paulin et de Sainte Thérasie, rêve de perfection dont la mort de la jeune duchesse fit pour elle seule une réalité. Avant même d'entrer dans cette terre promise, une suite de couches lui coûta la vie. Elle mourut à 27 ans, à l'automne de 1651, assistée par M. Singlin, et répétant, durant son agonie, la touchante élévation de Saint Augustin : « O éternellement aimer ! O ne jamais mourir ! O toujours vivre ! » Les deux jumeaux, causes de sa mort, la rejoignirent un mois après. On les enterra près d'elle à Port-Royal des Champs.

Le duc, que sa famille et la vie devaient plus tard ressaisir, fut plongé dans un long désespoir qu'adoucit seule une pratique religieuse intense. Il se réfugia à Vaumurier où il vécut complètement retiré durant plusieurs années, ne voyant guère que ses voisins des Granges auxquels, à différentes reprises, il donna l'hospitalité, et abrita même chez lui les derniers élèves des Petites Écoles.

Avec les Solitaires et pour eux, il fit de nombreuses

1. Leur fils fut le vertueux duc de Chevreuse.

traductions des Pères. Par une cordiale réciprocité, c'est pour son fils, le jeune duc de Chevreuse, qu'Arnauld composa en quelques jours le corps de l'ouvrage qui devait être la célèbre *Logique* de Port-Royal. Au duc lui-même, nous le verrons bientôt adresser ses deux fameuses *Lettres à un duc et pair*.

Lors des travaux exécutés au monastère des Champs en 1652, M. de Luynes en assuma presque tous les frais, de concert avec M. du Gué de Bagnols, jeune et riche maître des requêtes, veuf lui aussi, et, lui aussi, intimement uni à Port-Royal.

De loin, la Mère Angélique les inspirait et les dirigeait, ayant retrouvé une santé dont elle se réjouissait pour sa maison : « Je rajeunis tous les jours, écrivait-elle à la marquise d'Aumont, et vous seriez effrayée de me voir dans nos tracas trotter comme à vingt-cinq ans. »

Ce que révèle aussi sa correspondance, et plus encore les Mémoires des contemporains, c'est la tâche remplie à cette époque par la grande abbesse.

La deuxième Fronde, avons-nous dit, était alors dans toute sa violence. Elle transformait en champs de bataille tous les lieux où se rencontraient des soldats assez incertains de leurs drapeaux, et pour lesquels se battre était surtout un droit aux pillages et aux pires excès.

Autour du jeune roi et de sa mère guidée de près ou de loin par Mazarin, les princes se disputaient un pouvoir qui semblait en lambeaux, faisant servir l'horrible guerre civile où trempait l'étranger, à la satisfaction de leurs vanités et de leurs appétits. Turenne et Condé y souillaient tour à tour leurs épées, Retz y prostituait sa pourpre, grands seigneurs et nobles dames y jouaient leurs rôles de figurants magnifiques. Et de tout cela, la misère du peuple était l'effroyable rançon, misère telle que nos esprits mo-

dernes ne peuvent même plus l'imaginer, et n'en devinent qu'à travers les Mémoires du temps l'insondable et tragique profondeur.

C'est contre elle que, devant la carence d'un gouvernement impuissant, se multiplièrent les magnifiques efforts des particuliers. On connaît ceux de la Compagnie du Saint-Sacrement, ceux surtout de Saint Vincent de Paul et les prodiges qu'opéra sa géniale charité. A côté des uns et des autres, ou, pour mieux dire, avec eux, il est bon de préciser ce que fit alors Port-Royal.

A l'extérieur, grâce à l'infatigable dévouement et à l'esprit d'organisation de deux hommes admirables que l'Histoire a méconnus, MM. du Gué de Bagnols et Maignart de Bernières, des aumônes immenses centralisées le plus souvent entre les mains de la Mère Angélique purent être distribuées dans les faubourgs de Paris et jusque dans les provinces dévastées de Picardie et de Champagne.

La reine de Pologne, tous les amis du monastère furent parmi les donateurs ; les religieuses y ajoutèrent de leur nécessaire, ce fut chez tous un splendide élan qui adoucit bien des misères.

A peine, cependant, accorde-t-on un souvenir à « la charité janséniste » laquelle, dans les régions éloignées principalement, devança même celle de Saint Vincent[1]. Pour le Bienheureux seul, la postérité s'est montrée reconnaissante ; elle a oublié, avec l'action personnelle de l'abbesse de Port-Royal, celle des deux magistrats auxquels leurs contemporains émus avaient donné l'éloquent surnom de : *procureurs généraux des pauvres*.

A l'intérieur, l'abbaye du faubourg Saint-Jacques

1. Voir à ce sujet les touchantes et précieuses *Relations* composées par Bernières, et attribuées le plus souvent encore aujourd'hui à Saint Vincent de Paul.

se transforma, comme naguère la maison des Champs, en un lieu de refuge où la Mère Angélique exerça la plus généreuse, on pourrait presque dire : la plus folle hospitalité. Durant l'année 1652, passèrent chez elle près de cinq cents religieuses de tout ordre, chassées de couvents des environs et cherchant asile dans Paris. Il y eut même un soir, le 25 mai, où une congrégation tout entière en fuite, celle de Notre-Dame d'Étampes, arrivant désemparée et ne sachant où s'échouer la nuit, s'en vint frapper à la porte du monastère. Il n'y avait plus de place dans les dehors. La Mère, considérant que la charité est au-dessus de toutes les ordonnances, fit ouvrir la clôture pour recevoir les fugitives ; elles étaient plus de trente. Ces filles dont plusieurs, comme en tant d'autres couvents, étaient prévenues contre Port-Royal, furent merveilleusement édifiées, et le lendemain, jour de la Trinité, elles eurent la faveur d'assister à une vêture qui se faisait après la Messe, celle de la Sœur Jacqueline de Sainte-Euphémie Pascal.

M. de Gondi prévenu par l'abbesse de l'infraction qu'elle avait faite à la Règle en ouvrant la clôture sans sa permission, répondit par une chaleureuse approbation avec l'autorisation générale de recommencer toutes les fois qu'elle le jugerait à propos. De cette autorisation, on usa largement, et nombreuses furent les étrangères qui fraternellement accueillies, répétèrent le cri d'une religieuse de Chelles embrassant la Sœur de Ligny : « Oh ! que vous êtes heureuses d'avoir une telle Mère ! » Plusieurs, séduites, ne quittèrent pas Port-Royal.

L'abbesse n'oubliait pas les pauvres avoisinant la maison des Champs ; de loin, elle veillait à ce qu'on les secourût. Les vieilles servantes qui y demeuraient préposées avaient été mises en sûreté à Vaumurier d'où elles continuaient leur charitable office. Et tan-

dis que sous les ordres du duc de Luynes « notre chasse-avant » disait la Mère, les ouvriers bâtissaient et que les gardes assuraient la sécurité ; chez lui, la marmite s'était remise à bouillir donnant la nourriture journalière à deux cents misérables : « Mon bon Monsieur, lui avait dit en arrivant une des servantes, vos armes sont des fusils et des mousquets, mais la grande chaudière de nos pauvres est un gros canon ; il la faut rétablir, s'il vous plaît. » Et cela avait été fait.

Il résulte des documents du temps que le duc, par les travaux qu'il fit exécuter, la Mère Angélique et les Messieurs par leurs aumônes, empêchèrent littéralement tous les habitants de la région de mourir de faim. Au milieu de la détresse générale, Port-Royal des Champs fut comme un oasis où M. de Saci demeuré, s'efforça de maintenir, malgré tout le tumulte, l'esprit de retraite et la douceur évangélique.

Répétons-le bien haut, il n'y eut jamais trace de cabale parmi tous ces gens. Loyalement attachés au Roi « ce petit Roi dont l'innocence, écrivait la Mère Angélique, donne l'espoir que pour l'amour de lui, Dieu aura pitié de la France », on ne les vit jamais pactiser avec ses ennemis. Et si Port-Royal, plus tard, accueillera des frondeurs, comme la duchesse de Longueville, Renaud de Sévigné, un peu Retz lui-même, ce seront des frondeurs repentis, cherchant seulement à l'ombre de la Croix le pardon de leurs fautes et la paix de leurs dernières années.

Le retour du Roi à Paris en octobre 1652, après de sanglants combats, marqua la fin de la période révolutionnaire. Si la guerre étrangère n'était pas encore terminée, du moins, sur bien des ruines, la guerre civile s'éteignait. Condé, réfugié chez les Espagnols, ne devait revenir au devoir que plusieurs années après ; mais les autres princes étaient soumis ;

Retz emprisonné voyait son rôle politique terminé ; et bientôt Mazarin plus puissant que jamais allait revenir à Paris. Sa rentrée triomphale s'effectua, on le sait, en février 1653.

La Mère Angélique ne l'attendit pas pour regagner sa chère solitude des Champs. Si elle avait quelque attache au monde, c'était pour cette maison. Loin du vallon, il lui semblait toujours être en exil ; et son goût, elle l'avait si bien fait partager aux fillettes pensionnaires, que toutes aspiraient à s'y retrouver. L'une d'elles, la petite de Monchait, déclarait qu'à tout Paris, « elle préférait les crapauds de Port-Royal. »

Pourtant, ce retour désiré dut être retardé, l'abbesse n'ayant pas voulu quitter une de ses sœurs à l'agonie, Anne de Sainte-Eugénie de l'Incarnation Arnauld, celle-là même dont la Journée du Guichet avait décidé l'entrée à Port-Royal.

Depuis trente-six ans qu'elle y était religieuse, elle n'avait pas cessé, au témoignage de sa sœur, de tenir le chemin du ciel. Malade depuis de longs mois, elle avait vu s'approcher la mort avec une sainte joie : « Il semble, écrivait l'abbesse, qu'elle sent déjà le Paradis. »

Elle mourut le 1er janvier 1653, la quatrième des filles de l'avocat Antoine Arnauld. Désormais, de toute cette forte et pieuse phalange qui l'avait suivie à Port-Royal, et qui l'avait aidée à en faire ce qu'il était devenu, il ne restait plus à la Mère Angélique, que son émule de la prime jeunesse, celle qui devait lui survivre : la Mère Agnès.

La première génération de Port-Royal quittait ainsi peu à peu la terre, n'ayant connu de l'abbaye que l'éclatante prospérité, et avant les luttes désolantes où l'on allait entrer. A ces luttes étaient promises les jeunes Sœurs, une notamment qui venait de faire profession : Elisabeth de Sainte-Anne Boulard à la-

quelle devait échoir le douloureux honneur d'être la dernière abbesse du monastère des Champs.

Quand la Mère Angélique y retourna le 15 janvier 1653, elle était déjà inquiète des rumeurs, des menaces dont le bruit ne laissait pas de venir jusqu'à elle, lui faisant entrevoir que dans la paix publique retrouvée, ses amis et sa maison allaient perdre à jamais la leur.

CHAPITRE XIV

Histoire de l'*Augustinus*. — Bulle d'Urbain VIII. — Premières controverses. — Les cinq propositions en Sorbonne. — Leur condamnation par Innocent X. — Arrivée de la Bulle à Paris. — Le Père Annat et M. de Marca. — L'Assemblée des évêques. — Le Formulaire. — Attitude de Port-Royal. — Les Religieuses, les Messieurs. — Paix relative des premiers temps ; calomnies et menaces. — Mort de M. de Gondi. — Le cardinal de Retz, archevêque de Paris. — Sacre de Louis XIV ; psychologie du jeune Roi. — Conversion de Pascal.

« Les Jésuites, écrit Racine, s'accoutumèrent à confondre dans leur idée les noms d'Arnauld et de Port-Royal, et conçurent pour toutes les religieuses de ce monastère la même haine qu'ils avaient pour la personne de ce docteur. » De là vint la multiplicité des attaques dirigées contre l'abbaye après l'apparition du livre de la *Fréquente Communion*. Celles des Pères Nouet, Brisacier et Meynier, par leur violence même passant le but avaient tourné à la confusion de leurs auteurs et, d'autre part, la justification d'Arnauld à Rome avait été pour lui un véritable succès.

Avec l'*Augustinus*, les choses changèrent de face ; la lutte entra dans une phase qui devint rapidement aiguë. Nous avons mentionné en son temps la publication de ce gros in-folio, deux ans après la mort de

celui auquel il avait coûté tant de veilles, Cornelius Jansenius, évêque d'Ypres.

Il est tout à fait hors de notre cadre d'entrer dans les discussions théologiques qu'il suscita, et d'examiner si Jansenius y avait bien ou mal entendu la doctrine de Saint Augustin. Cela regarde les spécialistes, et nous ne pouvons qu'indiquer à ceux qu'intéressent encore ces questions les savants ouvrages modernes de M. de Meyer à Louvain et de M. Jean Laporte à Paris.

Pour nous, un court exposé historique est seulement nécessaire, afin de faire comprendre les luttes pénibles qui vont suivre, où doit souffrir et enfin sombrer Port-Royal, conséquence telle qu'il eût certes été à souhaiter, pour le bien de la paix, que l'*Augustinus* n'eût jamais paru.

Il n'était, à vrai dire, qu'un épisode des querelles émues depuis des siècles, entre les théologiens, au sujet de la grâce, cette doctrine la plus mystérieuse peut-être de la foi catholique. Successeurs attardés de Saint Augustin et de Pélage, Baïus, Lemos, Molina, l'Université de Louvain, les Congrégations *de Auxiliis* en avaient marqué les plus récentes étapes ; et l'*Augustinus* lui aussi aurait dû rester dans le domaine de l'école, si, habilement torturé par les uns, trop obstinément défendu par les autres, il n'était devenu le prétexte d'un des plus douloureux conflits de l'Église de France.

Jansenius en mourant avait soumis son livre encore manuscrit au Saint-Siège, dont il proclamait l'infaillibilité. Dès 1642, le pape Urbain VIII le censura dans une bulle un peu ambiguë qui ne fut pas alors reçue en France. Elle y donna lieu pourtant à de premières controverses entre Arnauld et un autre docteur nommé Habert qui prêchait à Notre-Dame. Arnauld y apporta sa chaleur habituelle ; mais sans que son orthodoxie en souffrit la moindre atteinte. Cela ne

suffisait pas à ses ennemis qui, de France même, firent partir les nouveaux coups.

En 1649, le syndic de Sorbonne, Nicolas Cornet, ancien jésuite, et jadis un des censeurs du Chapelet secret, dénonça à la Faculté de Théologie cinq propositions (les cinq fameuses propositions) dont, sans mentionner l'auteur, il estimait suspecte la doctrine [1].

La Sorbonne s'étant divisée au sujet de la régularité d'une accusation aussi vague, et quelques-uns de ses membres en ayant appelé comme d'abus, le Parlement intervint et imposa silence aux deux partis.

C'est alors seulement, c'est-à-dire en 1650, que l'on se tourna vers Rome, et que le docteur Habert devenu évêque de Vabres, écrivit au pape Innocent X une lettre contresignée, à la demande du jésuite Dinet, par quatre-vingt-cinq de ses confrères, pour lui demander le jugement des cinq propositions attribuées, cette fois, à Jansenius.

Plusieurs autres évêques, et non des moindres, écrivirent à leur tour au pape, en sens inverse. « Ces propositions, dit Racine, étaient embarrassées de mots si captieux et si équivoques, que, bien qu'elles fussent en effet très hérétiques, elles semblaient néanmoins ne dire sur la grâce que presque les mêmes choses que disaient les défenseurs de Saint Augustin. » Mais comme personne ne put les situer dans l'*Augustinus*, cela autorisa plusieurs docteurs à dire qu'elles ne s'y trouvaient pas et qu'elles avaient été purement et simplement fabriquées par Cornet.

D'autres docteurs, tout en reconnaissant qu'elles n'étaient pas formulées dans le livre, croyaient voir condensée en elles toute sa substance.

Des deux côtés, on députa auprès du Pape, et durant trois années, celles de la Fronde, ce fut à Rome

1. Le texte des cinq Propositions est en appendice.

une suite de discussions et d'intrigues qui y firent couler autant d'encre qu'on versait de sang à Paris[1].

Enfin, Innocent X, dans une petite congrégation tenue le 31 mai 1653, condamna les propositions comme extraites du livre de Jansenius ; ce qui ne l'empêcha pas de bénir, de complimenter très fort, et suivant l'expression de l'ambassadeur de France, M. de Valençay « de caresser extrêmement » ceux qui étaient venus à Rome pour sa défense. Il leur assura surtout, ce qui les réjouit, qu'il n'avait voulu porter aucune atteinte à la doctrine de la grâce efficace par elle-même, ni à celle de Saint Augustin.

Les députés des deux partis, se disant tous satisfaits, quittèrent le siège de la chrétienté en affirmant leur indéfectible attachement à son chef.

A Paris, un mois plus tard, l'arrivée de la Bulle détermina de passionnés commentaires, comme si les esprits à peine remis des orages de la Fronde eussent saisi avec ardeur un prétexte pour s'entre-choquer de nouveau, passant des désordres de la rue à celui des idées.

Deux hommes, le P. Annat, provincial des Jésuites, et Pierre de Marca, archevêque de Toulouse, qui voulait l'être de Paris, surent habilement conduire cette effervescence, et manœuvrer auprès de Mazarin, de lui-même fort indifférent aux questions de doctrine. Le cardinal voulait seulement ne pas commettre avec Rome son pouvoir fraîchement raffermi, car il désirait l'appui du pape pour arracher sa démission de coadjuteur de Paris au seul ennemi qu'il détestât : le cardinal de Retz. Si dans l'esprit du ministre, il y a eu quelque animosité contre les gens de Port-Royal, il le faut imputer à la maladresse politique que ceux-ci commirent alors en restant attachés à leur indigne mais légitime prélat.

1. Tout cela est exposé très au long dans le volumineux *Journal* d'un des députés augustiniens, le docteur Gorin de Saint-Amour.

Au mois de juillet suivant, les évêques présents à Paris, ceux par conséquent qu'inquiétait assez peu le devoir de la résidence, s'assemblèrent au Palais-Cardinal, et, par la plume de Marca, dressèrent pour l'acceptation de la Bulle un mandement collectif qui en accentuait le sens. Contre ce mandement protestèrent quelques-uns, et on eut de la peine à le faire signer au vieil archevêque Gondi qui mourut peu de temps après. Sa mort survenue au mois de mars 1654 augmenta la confusion en mettant, contre la volonté de la Cour, l'autorité du nouvel archevêque de Paris prisonnier puis fugitif, entre les mains de grands-vicaires dont la situation fut plus que pénible.

C'est dans ces conjonctures que M. de Marca, poursuivant son œuvre, rédigea le fameux Formulaire qui devait être signé par tous les ecclésiastiques et même par les religieuses[1]. Il s'en occupa d'autant plus activement que son associé de la première heure, le P. Annat en étant promu confesseur du Roi, devenait une des plus grandes autorités du royaume.

Entre temps, le pape Innocent X était mort, et son successeur, Alexandre VII, allait confirmer par une nouvelle Bulle le décret de 1653, bulle dont l'acceptation sera également requise dans le Formulaire.

Cela était formel. Pourtant, des difficultés suscitées par le Parlement et le peu d'empressement de Mazarin qu'excédaient ces disputes, mirent en sommeil bulles et formulaire pendant plusieurs années au cours desquelles le ministre mourut et où se passèrent toute une série d'événements dont il nous faut maintenant parler. Nous le retrouverons, hélas, bientôt, ce malheureux Formulaire avec ses distinctions subtiles et ses conséquences douloureuses. Mais, sans anticiper davantage, voyons la conduite de Port-Royal durant toute

1. Le texte du Formulaire est en appendice

cette période que nous n'avons fait qu'esquisser.

La décision pontificale de 1653 n'y surprit pas ; on s'y attendait, et d'ailleurs elle n'inquiéta pas outre mesure, puisque la doctrine de Saint Augustin demeurait respectée, et que les cinq propositions étaient auparavant jugées suspectes par tout le monde. Les Messieurs s'accordaient à en flétrir le mauvais sens. Quant aux religieuses, elles les ignoraient. La Mère Angélique, dans sa correspondance à laquelle on ne saurait trop recourir, renseigne amplement : « Je vous confesse, écrit-elle le 10 juillet à M. de Fleury, directeur de la Reine de Pologne, que je ne les entends point du tout, et que je me contente de ce que Notre-Seigneur nous a dit que sans lui nous ne pouvons rien faire. »

Les malveillances dont était l'objet sa maison ne la troublaient pas davantage : « Par la grâce de Dieu, mandait-elle à une autre personne, nous vivons en aussi grand repos que si on disait autant de bien de nous qu'on en dit de mal. M. notre Archevêque et ceux qu'il a commis sur nous, nous connaissent et ont grande charité pour nous. Notre Communauté est en très grande paix. Nous avons plus de filles que nous n'en désirons. » L'antipathie bruyante même des Jésuites lui inspirait plus de tristesse que d'appréhension. : « Plus je pense à cette pauvre Compagnie, écrivait-elle à M. de Fleury, plus j'ai de douleur de leur état, lequel surprend la plupart du monde qui les craint plus qu'il ne les aime. Il y en a apparemment quelques-uns de bons, car Dieu a ses serviteurs partout. Enfin, ce sont nos frères et nous sommes obligés de prier beaucoup pour eux, quoiqu'ils disent que c'est une grande présomption à nous de le faire. Que Dieu nous fasse miséricorde à tous, nous faisant vraiment humbles et charitables. »

On voit dans cette même lettre particulièrement si-

gnificative[1], qu'elle n'envisageait même pas alors comme possible que ses filles fussent mêlées aux discussions, sûre que toutes demeureraient « très soumises dans la foi à l'Église et à son chef », quoiqu'il leur pût arriver. « Nous n'avons qu'à servir Dieu dans le silence par la pratique de notre règle, disait-elle en terminant, et je vous puis assurer que, hors moi qui par l'obligation de ma charge suis contrainte de parler quelquefois à ceux de dehors, et par conséquent d'entendre ce que l'on dit, pas une de nos Sœurs n'en ont connaissance. Je vous supplie très humblement de prier Dieu qu'il nous éloigne de plus en plus du monde. »

Voilà, exprimés par elle-même, les sentiments de la grande abbesse en laquelle s'incarnait Port-Royal. Ces lignes qu'elle écrivait à la veille de déposer la crosse pour toujours, elle les eût signées sous la direction de l'abbé de Saint-Cyran, comme aux pieds de Saint François de Sales. Elles sont droites, simplement honnêtes, rigoureusement chrétiennes.

La Mère Agnès écrivait de son côté, à la même époque : « Nous ne sommes point du tout inquiétées de la Bulle. Nous condamnons ce qu'elle condamne, sans savoir ce que c'est ; mais c'est assez de savoir que c'est le pape qui l'a envoyée et qu'en qualité de filles de l'Église, nous sommes obligées à révérer tous les décrets du Saint-Siège[2]. »

C'est la seule fois d'ailleurs, qu'en cette année 1653, on trouve dans sa correspondance une allusion à la Bulle.

Quant aux Messieurs, Arnauld en tête — et cela devait lui coûter ! — ils avaient pris le bon parti : celui de se taire. Ne s'estimant pas atteints par la

1. *Lettres de la Mère Angélique*, tome II, p. 364. Cette lettre est datée du 22 août 1653.

2. *Lettres de la Mère Agnès*, t. I, p. 271.

condamnation de textes qu'eux-mêmes réprouvaient, ils poursuivaient dans le silence leurs travaux habituels sur l'Écriture, les Vies des Saints et des Pères, en y joignant d'autres ouvrages de piété, notamment des traductions auxquelles collaborait le duc de Luynes. Ils étaient retournés aux Granges qui abritaient un nouvel hôte, M. de Pontis, laissant en bonne posture les travaux de l'abbaye des Champs où Félix Vialart, évêque de Châlons, était venu faire la consécration du grand-autel.

Au monastère de Paris, tandis que, dans les dehors, se retirait la marquise de Sablé, Singlin continuait des prédications dont le succès pendant le Carême avait été encore plus grand que d'habitude. Quand la Bulle eût paru, il prêcha hautement la soumission avec toute l'autorité que lui donnaient sa situation et son caractère. Saint Vincent de Paul en fut lui-même si content que tout éloigné qu'il fût désormais de Port-Royal, il y vint exprès pour embrasser et féliciter l'orateur.

On conviendra que dans ces conditions, la paix n'eût pas été difficile à conserver ; personne parmi ceux qui se nommaient les disciples de Saint Augustin ne songeant le moins du monde à faire un schisme, « le plus grand de tous les crimes », écrivait la Mère Angélique. Pourquoi faut-il que la politique haineuse de quelques-uns, le fanatisme ignorant de quelques autres aient envenimé la situation et transformé en adversaires irréconciliables des chrétiens qui étaient les uns et les autres des disciples de l'Évangile ?

Les mois qui suivirent se passèrent pourtant, même après l'assemblée des évêques, sans de particuliers éclats, le monastère étant seulement toujours harcelé par des calomnies qui se débitaient dans le monde et par des menaces imprécises dont la source restait anonyme. Cela vint au point qu'une ancienne amie de

Port-Royal, la princesse de Guéméné dut un jour intervenir, pour en prendre publiquement la défense. Ces calomnies, à vrai dire, ne faisaient qu'en continuer ou en répéter de déjà entendues. De même qu'au cours de la Fronde, on avait insinué que Port-Royal dilapidait à son profit les aumônes qui lui étaient confiées, ou soutenait par leur moyen le parti des séditieux ; de même qu'à la fin de 1652, on avait accusé M. Singlin et M. de Bagnols d'une captation d'héritage auprès de M. de Chavigny mourant, de même, en 1654, on répandait le bruit que les Messieurs étaient d'intelligence avec Cromwell et favorisaient la révolte de Condé. Cela était absurde autant qu'odieux, mais cela se répétait et surtout se murmurait aux oreilles de la Reine et du jeune Roi.

Au commencement de l'année, les Jésuites inventèrent un nouveau moyen pour convaincre leurs adversaires d'hérésie. Ils firent graver un *Almanach* qui représentait les plus notables d'entre ceux-ci, à leur tête Jansenius agrémenté d'ailes de diable, fuyant sous les anathèmes du pape et la réprobation du Roi, et s'allant jeter entre les bras des Calvinistes. Cette gravure, que j'ai sous les yeux, paraît aujourd'hui simplement grotesque, mais alors, elle fit grand bruit et motiva même des mesures de police.

Le sage M. de Saci eut le tort de s'indigner et de souligner par un écrit intitulé : les *Enluminures*, une misérable pièce qui ne méritait que du dégoût.

A la même époque, la Mère Angélique étant venue à son ordinaire de la maison des Champs à celle de Paris, on osa répandre qu'elle avait été arrêtée comme hérétique et conduite à la Bastille. Elle-même le rapporte à sa royale amie en y ajoutant une protestation d'infrangible union à l'Église : « Quand tous les efforts des malins, écrit-elle, en chasseraient nos corps, ils n'en sépareront jamais nos âmes. » Et de

l'intime de la sienne, jaillissait une plus ardente prière : « La voie abrégée du Paradis, écrivait-elle encore, est de faire du bien à tous, principalement à ceux qui nous font du mal. »

La mort de M. de Gondi arrivée le 21 mars 1654 émut douloureusement Port-Royal qui perdait en lui son protecteur. A la peine qu'on en ressentit s'ajouta l'incertitude des mains entre lesquelles on allait tomber. Retz, le nouvel archevêque, ne commandait la confiance ni par sa position, ni par son caractère. Il ne devait d'ailleurs jamais paraître en sa qualité d'archevêque, toute son autorité étant, en son absence, remise à des grands-vicaires[1].

L'indifférence doctrinale de Mazarin peu enclin à persécuter rassurait cependant, car pour lui, comme le dit très bien Sainte-Beuve, ces discussions d'école, après la Fronde, semblaient un jeu d'osselets. C'est un peu en cette qualité qu'il accueillit une lettre d'Arnauld d'Andilly, puis un long Mémoire d'Antoine Le Maître, ayant tous les deux pour but la justification des solitaires et des religieuses. Cela au fond ne l'occupait guère, au moment même, où avec toute la solennité d'usage, était sacré Louis XIV : « Faites prier pour cela tous vos amis, écrivait la Mère Angélique à une amie. Je voudrais pouvoir mettre tout le monde en prière... C'est une des plus grandes miséricordes que nous puissions demander à Dieu que de faire notre Roi, saint. »

Pieux espoir auquel l'avenir réservait sa réponse ! Louis XIV avait alors seize ans. Il n'était plus « le petit Roi ». Bien du temps passera avant qu'il soit : le grand Roi.

A cette heure de son adolescence, que savait-il de

1. Après divers choix contestés par la Cour, les grands-vicaires de Retz furent, à partir de 1656, M. de Contes, doyen de Notre-Dame, et M. de Hodencq, curé de Saint-Séverin.

Port-Royal, sinon ce que lui en contaient des voix intéressées, celle d'abord du jésuite directeur de sa conscience. Les premières impressions sont ineffaçables, surtout dans des natures concentrées et volontaires comme s'annonçait la sienne.

Homme, puis vieillard, il gardera au cœur le germe de haine dès lors déposé en lui et habilement déguisé sous les noms d'intérêt d'État ou d'orthodoxie catholique. Et tandis que, priant pour lui, au fond de leur monastère, aimant sa jeune Majesté de tout leur cœur virginal, les religieuses ne voient encore en lui que Dieudonné, l'enfant du miracle, auquel a souri la France ; lui déjà, confondant sa cause avec celle de Dieu, regarde leur maison comme un foyer de révolte et d'erreur, comme un repaire pour ses ennemis, comme une menace pour sa puissance dont obscurément, dès lors, il rêve la grandeur, et qu'il jugera complète quand, parvenu à la vieillesse, il aura écrasé cette rivale de toujours ; quand enfin, au terme du règne, ceci aura tué cela.

Dieu merci ! personne alors n'envisageait pareil avenir, d'autant plus que malgré toutes les traverses, le monastère continuait à prospérer ; les vocations s'y multipliaient, les pensionnaires y affluaient, et en face de ses puissants ennemis, se dressaient, toujours plus nombreux aussi, d'ardents amis que la lutte allait rendre passionnés. C'est à la fin de cette même année 1654, le 23 novembre, trois jours avant l'expiration du quatrième triennat de la Mère Angélique et la nouvelle élection, que non loin de l'abbaye, au cours d'une nuit d'extase, Pascal inondé de pleurs de joie, et définitivement conquis par les prières de sa sœur, se donne, dans une renonciation totale et douce, à Dieu et à Port-Royal.

CHAPITRE XV

La Mère Marie des Anges, abbesse. — Les travaux des Solitaires. — Le Nouveau Testament de Mons. — Affaire du duc de Liancourt — Intervention d'Arnauld. — Ses deux *Lettres* à un duc et pair. — Sa censure et son exclusion de Sorbonne. — Pascal. — Les *Provinciales*. — Le Miracle de la Sainte-Epine. — Accalmie qui en résulte. — Morts successives de M. de Bagnols, d'Antoine Le Maître, de la Mère Marie des Anges et de madame d'Aumont.

Les Constitutions du Monastère revues et fixées principalement par la Mère Agnès[1], interdisant de conserver l'autorité à une même abbesse au delà de quatre triennats consécutifs, le dernier même regardé comme une exception, la Mère Angélique, en 1654, ne pouvait plus être réélue.

Ses filles choisirent pour lui succéder, le 26 novembre, une religieuse que désignaient ses vertus et un long exercice de direction fait ailleurs : la Mère Marie des Anges Suireau. Si la Mère Angélique respectant la liberté du vote ne l'indiqua pas elle-même aux suffrages, du moins la haute estime en laquelle elle la tenait fut d'un grand poids pour l'élection.

La nouvelle abbesse, qui était la tante de Nicole, comptait alors 55 ans. Née à Chartres en 1599, elle avait été, en 1615, une des premières novices attirées à Port-Royal par la réputation de la réforme.

Nous avons dit, à l'époque, comment son mérite

1. Les *Constitutions* étaient alors manuscrites ; elles furent imprimées pour la première fois en 1665.

et sa particulière ferveur l'avaient fait envoyer très jeune à la maison du Lys, puis bientôt après, et sur la présentation de la Mère Angélique, nommer par le roi Louis XIII, abbesse de Maubuisson où elle était demeurée vingt-deux ans. Son rôle, là, considérable et bienfaisant, mériterait à lui seul une étude qui, malheureusement, nous entraînerait un peu loin de notre sujet.

La Mère Marie des Anges, dont le cœur était resté attaché à Port-Royal, et qui n'avait pas cessé d'entretenir avec les Mères d'étroites relations, y revint avec joie quand, en 1648, elle eut enfin obtenu la la liberté de résigner son abbaye. Elle supplia alors la Mère Angélique de la remettre au nombre des novices, pour rapprendre à obéir après avoir si longtemps commandé. L'abbesse ne le jugea pas à propos, et connaissant son merveilleux don de persuasion, la mit en effet, au noviciat, mais pour en partager la direction avec la Mère Agnès.

La Mère Marie des Anges assumait cette charge en 1649 quand, au cours de la première Fronde, lui fut confiée la garde de la maison de Paris ; elle la remplissait encore en 1654, quand le suffrage de ses Sœurs l'éleva au premier rang. Elle n'y monta qu'en tremblant et après avoir fait promettre aux deux Mères Arnauld de l'assister de leurs conseils : « Ce n'est pas à nous, à faire comparaison des grâces des âmes, écrivait après l'élection, la Mère Angélique, mais si cela était permis, j'oserais dire qu'il n'y a pas au monde une âme plus pure, plus charitable, plus humble, en un mot, plus parfaite que notre Mère... On n'a jamais pu dire autre chose d'elle, sinon que c'était une sainte fille. »

« Elle s'applique entièrement aux choses, disait à son tour la Mère Agnès, sans rien perdre de son recueillement et de son égalité. Elle fait beaucoup... et

toutefois il ne semble pas qu'elle fasse rien, tant elle est paisible. »

Telle était la nouvelle abbesse de Port-Royal, une des plus admirables figures de religieuse qu'il soit possible d'imaginer ; une de celles dont la vie sans relief ni brillant, mais invariablement unie, et concentrée en Dieu, « toujours de Dieu », comme disait M. de Saint-Cyran, ne fut vraiment « qu'un seul et unique jour de fête[1]. »

Déchargée, extérieurement au moins, de l'autorité, la Mère Angélique retourna sitôt qu'elle le put au monastère des Champs. On l'y réclamait, en accusant même un peu la Mère Agnès de la retenir à Paris : « Je vous assure que je n'y contribue rien, sinon de n'en être pas fâchée, ce qui est permis » répondait celle-ci en souriant, sachant bien que son aînée « s'aimait » beaucoup plus dans la maison champêtre. Elle-même le constatait. « On y respire, écrivait-elle, avec une douceur qui étonne presque sous sa plume, un tout autre air qu'à Paris... C'est un parfait silence ; on n'y entend que les oiseaux[1]. »

Dans le pareil silence des Granges, les Messieurs continuaient à travailler. Arnauld et ses neveux commençaient alors la traduction du Nouveau Testament imprimée par la suite à Mons, et, en outre, préparaient, à la demande des religieuses, le grand ouvrage qui devait être : *la Perpétuité de la Foi*. Ils fermaient volontairement les oreilles aux provocations de leurs

1. Ajoutons à ce portrait une dernière touche qui l'achève. Peu après son élection, l'abbesse perdit sa propre sœur, religieuse aussi à Port-Royal « Notre Mère, écrivait la Mère Agnès, pleure avec une douceur et une paix qui donne de la dévotion, et se retient jusques à la nuit qu'elle pleure entre Dieu et elle. On n'a pas moins d'accès à elle qu'à l'ordinaire ; et tout cela se passe dans une égalité dont elle seule est capable.

1. Détail à noter : la Mère Marie des Anges que sa santé mettait hors d'état de supporter le carrosse, n'alla jamais, étant abbesse, à Port-Royal des Champs.

adversaires, semblant avoir fait une provision de patience malheureusement bien près d'être épuisée.

Un incident suffit à déchaîner l'orage. Il éclata en février 1655 après le refus de sacrements fait par un prêtre de Saint-Sulpice, M. Picoté, au duc de Liancourt, uniquement parce que ce seigneur, avait sa petite-fille élevée à Port-Royal, et entretenait lui-même d'amicales relations avec les Messieurs.

Le curé Olier qui leur était hostile, soutint son vicaire. Le duc, comme bien on pense, cria son indignation ; la Cour et la ville s'en émurent ; Saint Vincent de Paul intervint ; la Reine, elle-même, trouva le procédé du Sulpicien un peu vif. Quant à Arnauld, il bondit sous l'injure ; et, retrempant dans l'encre des polémiques sa plume saintement occupée ailleurs, il composa, en quelques jours, sa première et courte *Lettre d'un Docteur de Sorbonne à une personne de condition...*

Ce réveil était attendu, escompté. A cette lettre, opuscule de vingt-neuf pages tout farci de textes empruntés aux Pères et aux Conciles, répondirent, comme par une décharge de mousqueterie, neuf auteurs différents avec, parmi eux, celui qu'on pourrait appeler le chef d'orchestre : le Père Annat. Mais le grand lutteur était déchaîné ; trop d'amertume bouillonnait dans son cœur, ce cœur « un peu chaud », disait M. de Saci ; il se sentait à bout de silence ; et faisant face à tous ses contradicteurs, posément cette fois, il écrivit en l'adressant au duc de Luynes, sa fameuse *Seconde Lettre à un duc et pair de France...*

Celle-ci était un véritable volume, un in-quarto de deux cent cinquante-quatre pages, qu'Arnauld signa et data de Port-Royal des Champs, le 10 juillet 1655.

Ses adversaires en attendaient la publication avec impatience, et cette pièce, vu l'état des esprits, était condamnée avant même d'avoir paru.

L'histoire du procès, très compliquée dans le détail, est trop connue dans le résultat pour que nous nous y attardions. Contentons-nous, cette fois encore, d'en donner le très bref résumé.

La lettre d'Arnauld, donc, fut accusée, d'une part, de justifier l'*Augustinus*, et, de l'autre, de soutenir la doctrine d'une des cinq propositions censurées[1]. C'est ce qu'on nomma la question de *droit* et la question de *fait*, dont, à la requête du syndic Guyard, le jugement fut en novembre 1655 déféré à la Faculté de Théologie, ou, pour mieux dire, dont la condamnation fut requise.

On y consacra plus de vingt séances, mais quelles séances ! Le Père Annat dirigeait toute l'affaire ; le chancelier Séguier venait exprimer durant les délibérations les volontés de la Cour, et l'assemblée donnait souvent, par ses incohérences, le spectacle désordonné de certaines de nos discussions parlementaires. Les moines y tinrent lieu de raisons ; le docteur inculpé n'y put paraître pour se défendre ; et, malgré ses explications écrites, malgré l'essai de satisfaction où il abaissa sa fierté, malgré l'opposition de la presque moitié des juges, il fut définitivement condamné par une infime majorité, le 31 janvier 1656.

Franchissant les degrés de la Sorbonne, les débats avaient passionné l'opinion, comme nous passionne aujourd'hui la plus brûlante actualité. Dès le 14 janvier, la question de fait étant résolue, l'issue finale du procès n'était plus douteuse. Cela avait réjoui les uns et consterné les autres, faisant grand bruit partout, à la ville comme à la Cour où l'on avait vu aux prises la Reine en personne avec notre vaillante

1. On l'accusait de reproduire la première des propositions en disant que : *l'Evangile et les Pères nous montrent en la personne de Saint Pierre un juste à qui la grâce nécessaire pour agir avait manqué.*

princesse de Guéméné. Tout ce bruit va être dans quelques jours la mesure du succès des *Provinciales*.

La lettre d'Arnauld fut condamnée et l'auteur, exclu de la Faculté, perdit du fait de cette exclusion tous ses droits et privilèges de *socius sorbonicus*, si péniblement acquis treize ans auparavant. En cela, comme en politique, Mazarin reprenait et parachevait l'œuvre de Richelieu.

Il y eut à cette sentence, une suite, un corollaire inqualifiable. Tous les docteurs qui avaient soutenu Arnauld, c'est-à-dire, nous l'avons vu, presque la moitié de la Faculté, reçurent l'ordre de souscrire à sa condamnation, sous menace d'encourir la même peine. Plusieurs cédèrent, ne se sentant pas la vocation du martyre. Soixante-douze demeurèrent fermes dans leur sentiment et furent, à leur tour, exclus de la Sorbonne[1]. Ce sont là de ces coups de force que juge l'Histoire.

Arnauld, certes, ne pouvait pas prévoir que sa disgrâce en entraînerait tant d'autres, quand, durant le mois de janvier 1656, de Port-Royal des Champs où il était retiré, il suivait avec anxiété les péripéties de son procès.

Il y avait dans l'âme de cet athlète, un inaltérable fond de candeur. Profondément convaincu du bon droit de sa cause, au début des délibérations de la Faculté, il avait cru à son succès final. Quand il en perdit l'illusion, il éprouva une vive douleur. Autour de lui, il voyait monter l'indignation de ses amis dont quelques-uns, comme M. Baudry d'Asson, devaient avoir peine à la contenir. M. Vitart, l'intendant du duc de Luynes, lui transmit de Paris l'opinion de quelques docteurs, celle notamment de M. Perrault,

1. Il y eut au nombre des exclus, le célèbre docteur de Launoy, le saint évêque de Châlons, Félix Vialart, et jusqu'au cardinal de Retz.

qui était de désabuser au moins le public, fâcheusement impressionné par l'imposant appareil de la Sorbonne : « Défendez-vous, lui mandait-on. Éclairez vos amis du dehors. Vous leur devez de ne pas vous laisser accabler comme un enfant. »

Ses écrits latins, en effet, ne s'étaient, jusqu'alors adressés qu'à ses juges. Il essaya ; mais de sa fatigue, de sa tristesse, son style se ressentait ; et quand il lut à Port-Royal un factum qu'il avait préparé, le silence de ses auditeurs lui montra leur improbation. C'est alors que sans insister davantage, et se tournant vers l'ardent converti, à ce moment aux Granges, dont « le brillant, rapporte Fontaine, charmait et enlevait tout le monde » : « Vous qui êtes jeune, lui dit-il, vous devriez faire quelque chose. »

Pascal ainsi interpellé releva le gant ; et ce quelque chose fut les *Provinciales*. La première, écrite immédiatement, parut le 23 janvier, avant même la décision finale de la Faculté qu'elle clouait au pilori, en renversant les positions, et faisant du vaincu de Sorbonne le grand triomphateur devant l'opinion.

Dans une histoire qui veut être brève, on ne saurait s'attarder à l'événement capital, mais bien connu que fut l'apparition des *Provinciales*. Sainte-Beuve a consacré à leur immortel auteur le troisième livre entier de son Port-Royal. Il est superflu d'en recommander la lecture à ceux qu'enthousiasme toujours « l'effrayant génie » qu'elles classèrent du premier bond le plus grand de nos écrivains.

Du 23 janvier 1656 au 24 mars 1657, les dix-huit Lettres parurent, on sait dans quelles conditions de secret, les premières tout à fait anonymes, les dernières signées du mystérieux Louis de Montalte. Les unes vouèrent à un ridicule éternel ceux que cinglait leur vengeresse ironie ; les autres, avec une éloquence passionnée, semblèrent porter jusqu'au trône

même de Dieu la cause dont Montalte s'était fait le défenseur. Leur style merveilleux aidant à leur diffusion, elles furent immédiatement dans toutes les mains, connurent, dès leur naissance, le plus prodigieux des succès.

On dit qu'à la réception de la première, le chancelier faillit étouffer de rage. En homme de goût, Mazarin, au contraire, l'apprécia, s'en amusa et voulut connaître les suivantes. Tout Paris, la France entière firent de même, et en quelques semaines, au défaut de l'auteur ignoré, le Provincial jouit d'une réputation universelle.

Mais si les Petites Lettres retournèrent l'opinion, elles ne désarmèrent pas, loin de là, les puissants ennemis dont l'irritation grandit avec leur succès. Des menaces, on passa bientôt à des mesures plus effectives. Arnauld, le premier, dut disparaître pour éviter la prison ou l'exil ; et, tandis que se poursuivait en Sorbonne « l'épuration » de ses défenseurs, aux Granges, les solitaires étaient contraints de se disperser. On leur avait conseillé de prévenir les ordres de la Cour, par un départ volontaire ; mais tous, très affligés, avait supplié qu'on les laissât attendre une injonction précise. Cela ne tarda pas à venir, bien que par égard pour d'Andilly, la Reine se contentât de la parole qu'elle lui fit demander que ses amis et lui-même quitteraient incontinent leur cher désert.

Bien entendu, le courtisan anachorète multiplia les lettres en cette occasion ; mais enfin il fallut obéir. Tous partirent en mars 1656, ainsi que les enfants qui composaient alors les Petites Écoles et qui furent recueillis au Chesnai, chez M. de Bernières. Jean Racine, alors âgé de seize ans, était l'un d'eux ; il semble bien avoir été placé à Vaumurier chez le duc de Luynes.

La Mère Angélique qui durant tout le procès n'avait

pas cessé de soutenir le docteur, « son pauvre petit frère », avec une fermeté mêlée d'infinie tendresse, accepta saintement cette nouvelle épreuve :

« Notre vallée, écrivait-elle le 24 mars à la reine de Pologne[1], est vraiment une vallée de larmes. Tous les Messieurs et les enfants qui étaient quinze, étant si affligés de quitter ce lieu, que cela faisait une grande pitié. Mais enfin, il faut obéir à Dieu en tout ; aussi sont-ils très soumis à sa sainte volonté. Nous attendons le reste des effets des menaces pour nos confesseurs et pour le dedans de la maison dont le principal me regarde. »

Le lieutenant-civil d'Aubray vint quelques jours plus tard aux Granges pour s'asurer du départ des ermites, et voir aussi, s'il ne s'y trouvait pas les presses mystérieuses qui imprimaient les *Provinciales*. Il les demanda ; on le conduisit au pressoir.

Il descendit ensuite au monastère où, reçu par la Mère Angélique, il se comporta avec une politesse exquise bien différente, comme il le disait lui-même, des procédés grossiers employés jadis par Laubardemont « le diable de Loudun ».

Mais toute sa courtoisie ne l'aurait pas empêché d'exécuter les rigueurs qu'on attendait, quand les suspendant pour un temps, se produisit au monastère de Paris, le jour même où, des Champs, la Mère Angélique écrivait les lignes que nous venons de citer, l'événement mémorable que l'Histoire appelle toujours : le Miracle de la Sainte-Épine.

Ce fut, en effet, le 24 mars 1656, entre la publication de la cinquième Provinciale et l'apparition de

1. Cette princesse se trouvait alors cruellement éprouvée, la Pologne étant envahie par les Suédois, et elle-même contrainte de fuir à l'extrémité du royaume. Cela ne l'empêcha pas d'écrire au Pape en faveur de Port-Royal ; et, sitôt que les circonstances le lui permirent, d'avertir ses amis qu'ils pourraient toujours venir se réfugier auprès d'elle.

la sixième, qu'on entendit au faubourg Saint-Jacques, suivant la magnifique expression de Pascal : « cette voix sainte et terrible qui étonne la nature et qui console l'Église. »

Une petite pensionnaire de dix ans atteinte d'une affreuse fistule lachrymale jugée incurable fut guérie instantanément au contact d'une Épine de la Sainte-Couronne, prêtée le jour même au monastère par un ecclésiastique ami, M. de la Poterie. Or, cette enfant se nommait Marguerite Périer et était la propre nièce de l'auteur des *Provinciales*.

Les Mémoires rapportent que quand la guérison survint, il y avait trois jours et trois nuits que la sainte abbesse Marie des Anges, prosternée devant le Saint-Sacrement implorait le secours divin pour sa maison dont elle savait la ruine décidée et imminente.

Cependant, la règle du silence était observée de telle sorte à Port-Royal, surtout en plein Carême, que l'événement d'abord ne s'ébruita pas ; et que le connurent seules pendant quelques jours, l'abbesse, la Mère Agnès, les religieuses qui s'occupaient directement de la fillette, et sa tante Jacqueline Pascal.

Mais son père, M. Périer, le provincial à l'anonymat désormais célèbre, et qui arrivait d'Auvergne pour faire tenter sur la petite malade une opération chirurgicale, fut transporté de joie en constatant qu'il n'en était plus besoin, et il se hâta de le publier, de concert avec les médecins, dont la stupéfaction était à son comble. La nouvelle s'en répandit ainsi dans Paris et jusqu'à la Cour qui se trouvait à Compiègne.

Une des plus étonnées fut la Reine. Ne pouvant comprendre qu'un tel événement se fût produit dans un monastère qu'on lui représentait si suspect, elle ordonna une enquête médicale dont fut chargé le premier chirurgien du Roi, M. Félix. En même temps, les grands vicaires du cardinal de Retz, supérieurs

spirituels du diocèse, étaient saisis et priés de vérifier officiellement s'il y avait miracle.

Les conclusions des uns et des autres furent formelles. Les médecins Félix, Bouvard, Hamon, Renaudot, Cressé, Dalencé, Guillard, signèrent une déclaration où ils certifiaient que la guérison de Marguerite Périer était en dehors des forces de la nature et passait les limites de leur art.

Les grands-vicaires l'attestèrent de leur côté après une information minutieuse, et d'une façon si absolue que l'un d'eux, M. de Hodencq, curé de Saint-Séverin, vint célébrer le 27 octobre suivant, dans l'église de Port-Royal, un service solennel d'actions de grâces[1].

Comme toujours, en pareilles circonstances, il y eut au faubourg Saint-Jacques affluence de malades implorant une guérison que plusieurs obtinrent, est-il raconté. La Reine d'Angleterre y vint faire une neuvaine et mademoiselle de Roannez y trouva l'indice de sa vocation si vite contrariée par les hommes. Au milieu de beaucoup d'autres qui demandèrent à la Sainte-Épine, par les prières des religieuses, la santé de l'âme et du corps, il faut citer la célèbre Princesse Palatine alors sur le chemin du retour à Dieu que devait immortaliser Bossuet[2].

Après un tel événement, il ne pouvait plus être question de mesures violentes contre le monastère, et malgré un libelle assez déplacé du P. Annat inti-

1 Au XVIIIe siècle, le pape Benoît XIII a mentionné le miracle de la Sainte-Epine, dans sa continuation des Homélies sur l'Exode où il prouve que les miracles n'ont point cessé dans l'Eglise.

2. Le P. Rapin raconte dans ses *Mémoires* (t. II, p. 421) que la propre sœur de Mazarin, madame Mancini étant alors gravement malade, fit vœu devant son frère de bâtir une chapelle à la Sainte-Epine si elle guérissait. Elle mourut, et le bon jésuite témoin de sa mort ajoute qu'il « ouit dire au Louvre et dans la ville qu'il était de l'intérêt de la religion, que la sœur de Son Eminence mourût, parce qu'on eût imputé sa guérison à la relique de Port-Royal et peut-être que cela aurait tout gâté... »

tulé : le *Rabat-joie des Jansénistes* et quelques autres écrits de même style qui attirèrent la réplique foudroyante de la seizième Provinciale, durant les mois et même les années qui suivirent, Port-Royal jouit d'une à peu près complète tranquillité. Pascal put continuer la publication de ses Petites Lettres qu'il termina brusquement, en plein triomphe, le 24 mars 1657, jour anniversaire de la guérison de sa nièce ; soit qu'il jugeât que la parole était désormais aux curés de Rouen et de Paris armés contre les Casuistes, soit que sentant ses forces défaillir, il voulût consacrer les dernières à l'Apologie qu'il rêvait d'édifier et dont les matériaux informes sont devenus les *Pensées*.

Pendant cette période, on songea si peu à inquiéter Port-Royal, que, du consentement de Mazarin, les solitaires eurent liberté de revenir aux Granges, tandis qu'à Paris, M. Singlin était nommé par le cardinal de Retz, supérieur de Port-Royal, et même son grand-vicaire dans tout le ressort de l'abbaye.

Ce fut en juin 1657 que la maison des Champs eût la visite de la Grande Mademoiselle, cousine germaine du Roi. Venue pour voir M. d'Andilly, elle alla ensuite au monastère où elle trouva, dit-elle, tout le contraire du mal qu'on lui en avait rapporté. Elle ne se fit pas faute de le publier. Il en est question dans ses *Mémoires*.

A la fin de la même année, le triennat de la Mère Marie des Anges étant achevé, on lui renouvela l'autorité qu'elle ne garda que bien peu de temps, car elle mourut moins d'une année plus tard, laissant aux filles qu'elle avait édifiées le lumineux souvenir et l'exemple d'une vertu si accomplie qu'elle devait servir de type à l'image tracée plus tard par la Mère Agnès de la Religieuse parfaite[1].

1. Son corps repose encore dans le préau actuel de la Maternité.

Sa mort survenue le 10 décembre 1658 en suivait deux autres cruellement ressenties par les solitaires et les religieuses. M. du Gué de Bagnols, l'ami si charitable et si dévoué, leur avait été enlevé très jeune encore en 1657, creusant par sa disparition un tel vide que la Mère Angélique écrivait : « Il me semble qu'il n'y a plus personne au monde. »

L'année suivante, peu de semaines avant la Mère Marie des Anges, Port-Royal prenait le deuil du plus ancien, du plus illustre de ses solitaires, Antoine Le Maître, dont l'héroïque pénitence ne se terminait qu'avec la vie. Agé de cinquante ans, il mourut saintement après quelques jours de maladie, assisté par son frère M. de Saci ; et sans avoir rompu le silence qu'il s'était imposé depuis vingt et un ans. Du moins eût-il la joie suprême de fermer les yeux dans son cher Port-Royal des Champs[1].

A Port-Royal de Paris, mourait presque en même temps la marquise d'Aumont, cette insigne bienfaitrice, qui après avoir comblé la maison de ses libéralités, demanda seulement aux religieuses d'ajouter aux prières qu'on ferait pour elle, la mention : *sororis nostræ* qui, par delà la mort, disait toute sa tendresse. Une de ses nièces élevée alors au monastère d'où la fit sortir la persécution en 1661 devait être madame de Montglat, abbesse et réformatrice de Gif suivant l'esprit de Port-Royal.

Toutes ces morts successives, si douloureuses à la Mère Angélique, malgré sa chrétienne fermeté, lui étaient comme autant d'avertissements que la sienne approchait, et que l'heure allait sonner où elle irait rendre compte à Dieu d'une carrière qu'elle n'avait pas envisagée si longue et dont de dernières épreuves devaient marquer le terme.

1. On ne peut dire à la suite de quelles vicissitudes sa pierre tombale est venue s'échouer au monastère de Paris.

CHAPITRE XVI

La Mère Agnès, abbesse. — Ruine des Petites Ecoles et nouvelle dispersion des Solitaires. — Mort de Mazarin. — Règne personnel de Louis XIV. — Toute-puissance du Père Annat. — Les rigueurs reprennent contre Port-Royal. — Début de la 1re Persécution. — Retour à Paris de la Mère Angélique. — Sa dernière maladie et sa mort.

Trois jours après la mort de la Mère Marie des Anges, la Mère Agnès fut élue abbesse. Le 13 décembre 1658, elle reprit donc l'autorité qu'elle avait déjà exercée durant deux triennats, de 1636 à 1642. Mais alors, elle était en pleine vigueur, tandis qu'en 1658, la charge devenait lourde à son âge, et surtout à sa santé depuis longtemps précaire. Une grave maladie faite l'année précédente l'avait même privée d'un œil : « Je suis une demi-aveugle », constatait-elle sans rien perdre de l'affabilité souriante qui lui avait gagné tous les cœurs. Elle sentait d'ailleurs auprès d'elle, toujours prête à l'assister, la forte et vigilante tendresse de la Mère Angélique.

Parvenues au soir de leurs existences, à la veille de l'éternité, les deux femmes pouvaient encore répéter l'antienne de leur jeunesse : *sicut duæ olivæ et duo candelabra lucentia ante Dominum.*

« Personne n'est plus votre très humble servante

que moi, écrivait la Mère Angélique à une abbesse amie[1], et notre Mère en dit autant. Si nous étions deux, je le disputerais contre elle, mais nous ne sommes qu'un. »

Avec ce même esprit resté, dans leurs corps usés, intact et vigoureux, sans doute se reportaient-elles parfois à l'époque lointaine où, un demi-siècle auparavant, toutes les deux s'étaient données à Dieu avec un élan et une ferveur jamais démentis. Toutes les deux, entourées maintenant d'une jeune génération où elles voyaient avec joie, dans les Magdeleine de Sainte-Agnès, Angélique de Saint-Jean, Marie de Sainte-Magdeleine, les filles spirituelles bientôt dignes de leur succéder, se ressouvenaient sans doute, non sans émotion, de l'humble grange primitive des Champs, bénie par Saint François de Sales, et d'où avait débordé une si abondante moisson d'âmes.

A la fin de 1658, et bien que dans les trois années précédentes, il y ait eu vingt-cinq décès, le monastère comptait cent treize professes, dix novices et neuf postulantes. M. Singlin, supérieur, était aidé à Paris, comme confesseur, par M. de Rebours, et aux Champs, par MM. de Saci et de Sainte-Marthe, « tous vrais serviteurs de Dieu », écrivait la Mère Angélique.

Aucun d'eux ne semble avoir pris part, comme Pascal qui prêta sa plume, à la campagne que menaient alors les Curés de Paris contre la scandaleuse *Apologie des Casuistes*. Mais Port-Royal n'en restait pas moins le but principal désigné aux coups qu'avait suspendus l'épisode de la Sainte-Épine. Quand, avec le temps, l'éclat s'en trouva diminué, les hostilités ne tardèrent pas à reprendre.

La première manifestation fut la ruine de ce qui restait des Petites Écoles, à Saint-Jean des Trous, mai-

1. Celle de Saintes. (Lettre du 28 juin 1659).

son où demeuraient les enfants de M. de Bagnols, et au Chesnay, chez M. de Bernières.

Le lieutenant-civil d'Aubray fut chargé de l'exécution qui eut lieu le 12 mars 1660. Cela fut définitif, les Écoles ne se reformèrent plus ; elles disparurent ainsi après quinze années d'existence, inspirant à l'un des pieux maîtres[1] cette réflexion touchante et résignée : « Les conseils de Dieu sont toujours incompréhensibles, mais ils ne sont jamais plus formidables que quand il permet qu'on détruise, dès leur commencement, des ouvrages très saints qui auraient pu contribuer au salut de plusieurs âmes. »

Ce n'était là qu'un commencement. Une nouvelle dispersion des solitaires suivit bientôt, second acte dans l'ensemble des mesures décidées contre Port-Royal.

Nous avons dit plus haut comment le pape Alexandre VII, élevé au pontificat en 1655, avait confirmé par une nouvelle bulle celle d'Innocent X condamnant les cinq propositions. Nous avons dit également comment ces deux décrets et le formulaire dressé par M. de Marca étaient demeurés en sommeil : « Le cardinal Mazarin, écrit Racine, soit que les grandes affaires de l'Etat l'occupassent alors tout entier, soit qu'il ne fût pas toujours d'humeur à accorder aux jésuites tout ce qu'ils lui demandaient, ne donna aucun ordre pour faire exécuter les décisions de l'Assemblée, et parut être retombé pour cette querelle dans la même indifférence où il avait été dans les commencements. »

Mais Mazarin était gravement malade, et son état paraissait tel, dès le mois de juillet, que les spéculatifs supputaient déja en quelles mains allait tomber l'autorité. Il déclinait de plus en plus, quand, à la

1. M. de Ste Marthe ou M. de Beaupuis.

fin de l'année, l'Assemblée du Clergé reçut l'ordre de s'occuper à nouveau des décrets pontificaux. Il agonisait en février 1661, quand la même Assemblée, sous l'impulsion de M. de Marca, et de M. de Harlay, archevêque de Rouen, décréta la signature du Formulaire obligatoire pour tous, prêtres, religieux, religieuses, régents et maîtres d'école.

Mazarin mourut le 9 mars 1661. Non plus que pour Richelieu, il ne saurait être ici question d'apprécier son œuvre ni son caractère. En ce qui concerne notre abbaye, disons seulement que cet homme qui finissait plus que roi et qui paraissait songer à la tiare, n'avait pas voulu être un persécuteur.

Louis XIV devenait désormais seul maître. Instruit par l'expérience, il annonça tout d'abord qu'il n'aurait plus de premier ministre. On l'en loua à Port-Royal : « Il faut bien prier Dieu plus que jamais pour le Roi qui, de la manière qu'il commence, prend le chemin de devenir un grand prince ; car, effectivement, il se donne tout à ses affaires », écrivait à son illustre tante qui l'approuvait, Angélique de Saint-Jean.

Le pronostic devait être justifié ; heureux, du moins, si de la grandeur de Louis XIV, Port-Royal n'eût pas été la rançon.

Auprès du jeune roi, une autorité devenait de plus en plus grande, celle du jésuite Annat, son confesseur : « Tous ceux qui ont connu ce Père, écrit encore Racine, savent qu'étant assez raisonnable dans les autres choses, il ne connaissait plus ni raison, ni équité quand il était question des jansénistes. »

Ses ouvrages, au reste, le prouvent surabondamment, et l'on conçoit ce que par lui, comme par les courtisans de sa puissance, dut, sur Port-Royal, entendre Louis XIV. Le Roi montra immédiatement qu'il croyait son honneur comme sa religion intéressés à

la destruction du monastère. L'un de ses premiers actes personnels fut la décision prise en son Conseil le Mercredi-Saint 13 avril, d'expulser de la maison les pensionnaires et les postulantes avec défense d'en recevoir à l'avenir, c'est-à-dire la tarir dans sa source.

Ordre fut donné en même temps aux grands vicaires de remplacer M. Singlin, le supérieur.

On a justement remarqué, et pareille coïncidence se renouvellera bien souvent dans la suite, que le Roi donna cet ordre au moment même où il se préparait, par une confession, à la communion pascale.

Le lieutenant-civil d'Aubray fut derechef l'exécuteur des volontés royales qu'il alla en personne notifier à la Mère Agnès le samedi de Pâques, 23 avril. Sous trois jours, toutes les pensionnaires devaient avoir quitté la maison. L'abbesse lui ayant demandé s'il y fallait comprendre huit jeunes filles prêtes à prendre l'habit, il ne put que lui dire d'en référer au Roi ; et comme elle ajoutait tristement : « Qu'avons-nous donc fait pour être traitées de la sorte ? » il lui répondit avec une politesse émue : « Hé quoi, Madame, ne voulez-vous pas être affligée ? Tous les grands saints l'ont été. » Ce magistrat était décidément un galant homme, il méritait mieux que d'être le père — et la future victime — de la Brinvilliers.

Il y avait une heure ou deux à peine qu'il avait quitté le faubourg Saint-Jacques quand la Mère Angélique y arriva.

Elle avait passé aux Champs tout l'hiver précédent, se sentant devenir chaque jour plus faible et plus languissante : « Je crois que ni vous, ni moi, n'aurons à l'avenir non plus de santé que de cité permanente en ce monde, avait-elle écrit peu auparavant à la Mère Agnès, et que nous ne devons plus songer à la vie, que pour l'offrir sans cesse à Dieu... Voici le temps des dernières, mais plus rudes souf-

frances ; il faut prier Dieu qu'il conforte nos cœurs pour les soutenir. »

Tenue au courant de ce qui se passait à Paris, sitôt qu'elle eut appris la décision du Conseil du Roi et la menace d'exil qui pesait sur M. Singlin, elle écrivit à l'abbesse pour lui proposer d'aller la rejoindre et de supporter avec elle les premiers coups. La seule pensée de contrister par son départ les deux prieures[1] des Champs l'avait un instant retenue. Ensemble elles consentirent au sacrifice, et après des adieux qu'elle devinait suprêmes, l'admirable vieille femme se mit en chemin.

En sortant du monastère, elle trouva dans la cour, M. d'Andilly, peut-être à la place même qu'il occupait cinquante-deux ans auparavant, lors de la Journée du Guichet : « Adieu, mon frère, bon courage », lui dit-elle. Et comme lui, aussi impétueux que jadis, répondait : « Ma sœur, ne craignez rien, je l'ai tout entier. » — « Mon frère, mon frère, lui répliqua-t-elle, soyons humbles. Souvenons-nous que l'humilité sans fermeté est lâcheté ; mais que le courage sans humilité est présomption. »

Elle arriva au faubourg Saint-Jacques renseignée sur ce qui venait de s'y passer par un ecclésiastique ami rencontré en chemin. La maison encore toute bouleversée était en larmes : « Quoi, dit-elle, je crois que l'on pleure ici ! Allez mes enfants, qu'est-ce que cela ? N'avez-vous donc point de foi ? Et de quoi vous étonnez-vous ? Quoi, les hommes se remuent ! Hé bien, ce sont des mouches. En avez-vous peur ? Vous espérez en Dieu et vous craignez quelque chose ? Croyez-moi, ne craignons que lui, et tout ira bien. Mon Dieu, ajouta-t-elle, ayez pitié de vos enfants, mais que votre sainte volonté soit faite. »

1. La Mère Marie de Sainte Magdeleine Du Fargis, prieure, et la sœur Jacqueline de Sainte-Euphémie Pascal, sous-prieure.

Les jours qui suivirent furent dans les deux maisons des jours de désolation ; car, aux Champs, on reçut bientôt aussi, d'abord la visite d'un commissaire, puis celle du lieutenant-civil qui vint y répéter les ordres donnés à Paris. Il y avait alors en tout dans les deux monastères cinquante-cinq pensionnaires et dix-neuf postulantes.

Les pensionnaires partirent les premières, à l'exception des huit de Paris auxquelles on avait donné le voile. Cela fut représenté à la Cour comme une grièvе désobéissance dont la Mère Agnès voulut se justifier auprès du Roi, par une lettre que lui-même trouva « la plus belle du monde ». Il n'en réitéra pas moins son ordre ; et les jeunes filles durent sortir. Puis, ce fut le tour des postulantes et des novices.

Présente à tout, la Mère Angélique, malgré sa douleur, trouvait la force d'encourager les autres. Toutes les paroles que les Relations ont conservées d'elle en ces jours, semblent autant de médailles frappées à l'antique.

Elle voulut elle-même conduire à la porte deux fillettes qu'elle avait élevées, les ayant reçues au berceau, de leurs mères mourantes : mademoiselle de Bagnols et mademoiselle de Luynes. Et comme l'aïeule de cette dernière, la fameuse duchesse de Chevreuse, la félicitait alors de sa fermeté : « Madame, lui répondit-elle, quand il n'y aura plus de Dieu, je perdrai courage, mais tant que Dieu sera Dieu, j'espérerai en Lui. » Puis, embrassant l'enfant chérie qu'elle ne devait pas revoir, et que la duchesse lui demandait de consoler : « Allez, ma fille, lui dit-elle, espérez en Dieu. Confiez-vous de tout votre cœur en sa bonté infinie et ne vous laissez pas abattre. Nous nous reverrons ailleurs où les hommes n'auront plus le pouvoir de nous séparer. »

Une autre épreuve infiniment pénible à tout le

monastère, fut le départ de M. Singlin. Il dut se retirer le 8 mai pour éviter une lettre de cachet qui l'exilait en Bretagne. D'ordre de la Cour, les grands-vicaires lui substituèrent M. Bail, curé de Montmartre, zélé moliniste « dont les cheveux, écrit Racine, se hérissaient au seul nom de Port-Royal, et qui avait, toute sa vie, ajouté une foi entière à ce que les Jésuites publiaient contre cette maison ; très dévot d'ailleurs, et qui avait fort étudié les Casuistes. »

Tel était le successeur donné à M. Singlin. La Mère Agnès déclara aux grands-vicaires que la place n'étant pas vacante, mais régulièrement occupée, elle ne pouvait reconnaître à M. Bail la qualité de supérieur et qu'elle le recevrait seulement comme envoyé de leur part. Il ne laissa pas pourtant d'en exercer l'autorité en vertu de laquelle il donna comme confesseurs, à Paris, MM. Le Juge et Parat ; aux Champs, M. Paulon, ce dernier bien vite devenu un ami des religieuses.

On peut penser combien fut sensible à la Mère Angélique la privation du directeur qui l'assistait depuis si longtemps, d'autant plus que les autres confesseurs habituels durent aussi s'éloigner[1] : « Mon bon frère, écrivait-elle à M. de Sévigné, récemment retiré du monde, (en bon temps, disait-il), enfin, le bon Dieu nous a dépouillées de tout, de pères, de sœurs et d'enfants. Son saint nom soit béni. La douleur est céans, mais dans la paix et dans la soumission tout entière à sa divine volonté. »

Et, par un magnifique effort où elle épuisait ce qui lui restait de vie, sans permettre même qu'on murmurât devant elle contre ceux qui les tourmentaient, elle ne voulait voir dans l'adversité que Dieu, Dieu seul, purifiant par l'épreuve le monastère qu'eût peut-être enivré sa prospérité.

1. Ces confesseurs étaient M. Dpmont, M. de Rebours et M. d'Alençon.

« Mais, écrit encore Racine, dans tous ces combats de la foi et de la nature, à mesure que la foi prenait le dessus, à mesure aussi, la nature tombait dans l'accablement, et l'on s'aperçut bientôt que sa santé dépérissait à vue d'œil. Ajoutez à tous ces déchirements de cœur le mouvement continuel qu'il fallait qu'elle se donnât dans ce temps de trouble et d'agitation, étant obligée à toute heure, tantôt d'aller au parloir, tantôt d'écrire des lettres, soit pour demander conseil, soit pour en donner. Il n'y avait point de jour qu'elle ne reçût des lettres des religieuses des Champs chez qui il se passait les mêmes choses qu'à Paris et à qui n'avaient recours qu'à elle dans tout ce qui leur arrivait[1]. »

Elle voulut pourtant prendre part, le 10 mai, à une procession de pénitence où on lui donna à porter une relique de la vraie croix, « elle se traîna comme elle put, le long des cloîtres dont on faisait le tour, mais en rentrant dans le chœur, elle tomba en faiblesse, et il fallut la reporter dans sa chambre et dans son lit d'où elle ne se releva plus. »

Sa maladie dura trois mois au cours desquels elle souffrit également dans son corps et dans son esprit. Elle avait des crises d'oppression telles, que chaque jour semblait devoir être le dernier. Trois fois, elle reçut le saint viatique.

De plus, l'éminente idée qu'elle avait toujours eue de Dieu lui faisant oublier ce qu'avait été toute sa vie, pour ne songer qu'à l'inévitable infirmité humaine, elle se trouvait si loin de la perfection divine, qu'il lui semblait, disait-elle, être comme le criminel au pied de la potence.

Malgré ces angoisses qu'eût pu calmer M. Singlin,

1. Il y a, en effet, dans sa correspondance, plusieurs lettres adressées alors à la Mère du Fargis de laquelle elle ne séparait pas la Sœur Pascal.

elle ne voulait pas regretter son absence, et comme la Mère Agnès la plaignait un jour d'en être privée : « Je n'en ai point de peine, répondit-elle. Je sais qu'il prie pour moi et cela me suffit. Je l'honore beaucoup et tous ceux qui ont tant de charité pour nous, mais je ne mets point un homme à la place de Dieu. »

Bravant le danger, le saint prêtre vint, cependant, une fois à son chevet de mourante, il la laissa rassurée et plus confiante en l'infinie miséricorde.

Elle-même exigea que M. de Saci, très menacé également, cessât de venir : « Adieu à mon pauvre neveu, l'entendit-on murmurer. Mon neveu sans Dieu ne me pouvait servir de rien et Dieu, sans mon neveu, me sera toutes choses. »

Au grand-vicaire, M. de Contes qui, commençant la visite de la maison, s'était rendu près d'elle et s'effrayait de son état, elle répondit que, pour elle, cet état ne l'étonnait pas : « Je suis venue ici pour y mourir, ajouta-t-elle, je m'y dois préparer, mais je n'y suis pas venue pour y voir tout ce que j'y vois présentement. Monsieur ! Monsieur ! voici le jour de l'homme, mais le jour de Dieu viendra qui découvrira bien des choses. »

A la fin de mai, elle avait dicté, avec de fréquentes interruptions causées par son mal, une longue lettre à l'adresse de la Reine-mère dont elle était plus connue que du Roi, pour lui affirmer la parfaite orthodoxie des sentiments de sa maison. Il y a dans cette lettre, inspirée en plusieurs endroits, dit-on, par Nicole et Arnauld, des passages que l'on sent très personnels, un, surtout, où semble crier le cœur de la mourante, celui où il est question de Saint François de Sales et de Sainte Chantal : « Il a connu, disait-elle du premier, plus qu'aucun autre, le fond de mon cœur... Et sa conduite si pure et si sainte m'étant

demeurée comme une règle sur laquelle je devais examiner toutes les autres que je pourrais avoir à l'avenir, je puis protester à Votre Majesté, devant Dieu dont j'appréhende infiniment plus le jugement que tous les maux de la terre, que je n'ai trouvé aucune conduite qui lui fût si semblable, que celle que nous avons reçue depuis vingt-cinq ans, et sur laquelle on nous accuse aujourd'hui. »

Puis, parlant de l'étroite amitié qui l'avait unie à la Mère de Chantal, et de la dernière visite que celle-ci lui avait faite un mois avant de mourir : « Elle trouva, rappelait-elle, la conduite que Dieu nous avait donnée, si conforme à celle de son bienheureux Père, qu'elle souhaita même d'être connue plus particulièrement de ceux de qui nous la recevions et d'être consolée par leurs avis dans les peines d'esprit dont Dieu l'exerçait. »

Romancer une vie et surtout une mort comme celle de la Mère Angélique nous semblerait une profanation. Mais, est-il présomptueux de croire que le souvenir béni des saints amis de sa jeunesse adoucit les dernières heures de celle que tous deux avaient si profondément aimée.

Fidèle à leur esprit, cinq jours avant sa fin elle recommandait encore à ses filles de rester unies entre elles et de pardonner à ceux qui les affligeaient : « Il faut prier Dieu pour eux, mes enfants, leur disait-elle, et pour nous, qu'il nous fasse miséricorde. »

Voulant enfin prévenir ce qu'elle jugeait un excès d'attachement : « Je vous en prie, recommanda-t-elle, qu'on m'enterre au préau et qu'on ne fasse pas tant de badineries après ma mort. »

Le 5 août, le prêtre attaché à la maison, M. Le Juge, la communia une dernière fois. « Elle reçut le saint viatique, rapporte sa nièce, la Sœur Angélique de Saint-Jean, dans une ferveur d'esprit qui animait tout

son visage, et avec une douceur et une paix qui ressemblait déjà à celle du ciel. »

Puis elle bénit la Communauté, témoignant jusqu'au soir qu'elle se ressouvenait de son cher Port-Royal des Champs.

Le lendemain, au matin, elle entra en agonie, et après plusieurs heures durant lesquelles on fit toutes les prières accoutumées, elle s'endormit du sommeil des justes, le 6 août, jour de la Transfiguration. Elle n'avait pas encore soixante-dix ans.

« Fille véritablement illustre, écrit Racine, et digne par son ardente charité envers Dieu et envers le prochain ; par son extrême amour pour la pauvreté et pour la pénitence, et enfin par les grands talents de son esprit d'être comparée aux plus saintes fondatrices. »

La nouvelle de sa mort immédiatement connue dans Paris y eut un profond retentissement, et jusqu'à la mise en terre faite le surlendemain, ce fut dans l'église du faubourg Saint-Jacques un défilé ininterrompu de peuple venu pour vénérer sa dépouille mortelle et lui rendre un suprême hommage. Le corps étant exposé à la grille, il fallut que deux religieuses ne cessassent d'y faire toucher tous les objets qu'on leur présentait, même des mouchoirs souvent trempés de larmes. Il n'y eut pas jusqu'aux ecclésiastiques étrangers entrés pour l'enterrement qui ne voulussent lui baiser les mains comme celles d'une sainte. Le mot d'ailleurs était sur bien des lèvres comme au fond de bien des cœurs : « Toute l'Église souffre une perte dans la privation d'une personne d'une vertu et d'une sainteté aussi rares, mandait l'abbé de Rancé à M. d'Andilly. Il était temps, comme vous le savez mieux que moi, qu'elle allât recevoir de la main de Dieu cette couronne qui l'attendait et qui n'est due qu'aux âmes fidèles et persévérantes. »

Ces lignes choisies dans l'immense quantité de lettres auxquelles donna lieu la mort de la Mère Angélique, montrent ce que pensaient d'elle ceux-là mêmes que rien n'attachait à Port-Royal.

Quant à ce qu'éprouvèrent ses filles, ses frères et ses amis, il est plus facile de l'imaginer que possible de le raconter ; la douleur des derniers comme celle d'Antoine Arnauld, comme celle de Singlin et de Saci s'augmentant encore de l'impossibilité où ils étaient de la témoigner :

« Nous entendions du petit logis où nous étions, écrit Fontaine, le son lugubre de la cloche que l'on sonnait pendant ses funérailles ; et si nous n'entendions pas les tristes gémissements dont ce son était accompagné, nous nous les figurions assez. Nous tâchions de loin d'y mêler aussi les nôtres, et Dieu voyait la douleur de ses serviteurs que sa main retenait dans la retraite et dans le silence. »

Le corps de la Mère Angélique fut inhumé au monastère de Paris où il repose toujours[1], tandis que son cœur était emporté à la maison des Champs.

Pour tout Port-Royal se terminait, le 6 août 1661, la première, la plus magnifique partie de son histoire.

1. Dans le chœur des religieuses devenu aujourd'hui la lingerie de la Maternité.

DEUXIÈME PARTIE

LA BATAILLE DU FORMULAIRE ET LA PAIX DE L'ÉGLISE

CHAPITRE PREMIER

Port-Royal en 1661. — Temporel et spirituel. — La vie intérieure. — Les Constitutions. — L'esprit et la piété. — Quelques religieuses. — Quelques amis : madame de Sablé, M. de Sévigné, madame de Longueville.

Au moment où s'ouvre pour Port-Royal la seconde phase de son existence, celle des luttes, qui, moins longue que la première, est cependant plus connue, il nous semble opportun de nous arrêter un instant pour exposer quelle était la situation exacte du monastère à la mort de sa sainte Réformatrice.

Cinquante-deux ans s'étaient écoulés depuis la décisive Journée du Guichet, cinquante-deux ans durant lesquels, à l'héroïque et constant effort de l'abbesse, avait répondu le changement total de l'abbaye.

En 1609, on se le rappelle, il y avait tout juste à Port-Royal une vingtaine de moniales qui, de religieuses, ne gardaient guère que le nom et regardaient

comme une prison qu'elles s'efforçaient de rendre supportable, le cloître qu'on leur avait imposé.

En 1661, tant à Paris qu'aux Champs, le monastère comptait cent onze professes[1], toutes de vocation certaine, et qui allaient proclamer leur bonheur de s'y trouver religieuses : « On est ici comme dans un paradis terrestre », ira jusqu'à dire l'une d'elles, la Sœur Anne de Sainte-Eugénie, entrée à Port-Royal, veuve du baron de Saint-Ange.

Les *Constitutions* auxquelles avaient tant travaillé la Mère Angélique et plus encore la Mère Agnès, réglaient la vie de cette importante communauté, lui donnant, sous le monarque absolu qui gouvernait la France, l'aspect peu sympathique au maître d'une petite république où l'élection jouait le plus grand rôle. Suivant le langage employé plus tard pour l'Oratoire par Bossuet, toute l'autorité devait être dans la douceur, et le respect s'entretenir sans le secours de la crainte.

Le supérieur nominal était, depuis 1628, l'archevêque de Paris qui déléguait ses pouvoirs à un supérieur effectif présenté par l'abbesse. Ce supérieur, en 1661, était M. Singlin. Des confesseurs agréés de concert par le supérieur et l'abbesse venaient tous les huit jours exercer leur ministère dans la maison où le service religieux était assuré par des aumôniers, des chapelains et des prédicateurs.

Un ou plusieurs hommes d'affaires[2] géraient le temporel ; un ou plusieurs médecins donnaient leurs soins aux malades. Tous étaient choisis ou acceptés par l'abbesse.

1. Quatre-vingt-dix de chœur dont soixante-trois à Paris, et vingt-sept aux Champs et vingt et une converses dont quatorze à Paris et sept aux Champs.

2. M. Akakia du Mont en exerça longtemps les fonctions. M. Le Noir de Saint-Claude fut le dernier.

Celle-ci, suivant la réforme établie par la Mère Angélique, devait, nous le savons, être élue tous les trois ans, période qui se nommait : *triennat*. On pouvait la continuer durant trois périodes consécutives, même une quatrième, à titre exceptionnel, mais jamais au delà. Toutes les religieuses ayant trois ans de profession concouraient à l'élection qui n'était valide que si l'élue réunissait la moitié des suffrages, plus deux. En cas de partage, le supérieur faisait procéder à un second tour de scrutin où il indiquait comme seules éligibles les deux religieuses ayant recueilli le plus grand nombre de voix. A ce second tour, les jeunes professes devaient prendre part. Inutile d'ajouter que l'élection regardée comme l'œuvre du Saint-Esprit était faite dans des conditions extrêmement pieuses.

L'autorité de l'abbesse était très grande, s'étendant sur le spirituel comme sur le temporel, mais il lui était recommandé « d'en user sobrement et modérément », et, plutôt que des ordres, de donner des exemples. Elle devait, suivant les nécessités, surtout en ce qui la concernait, prendre l'avis d'un conseil composé, avec les anciennes abbesses, des religieuses les plus âgées et les plus sages de la maison.

Immédiatement après elle, et nommée par elle, venait la prieure qui la suppléait partout où elle ne pouvait être et exerçait par délégation son autorité. Détail touchant ; la prieure était spécialement chargée par les Constitutions de veiller sur la santé de l'abbesse. Elle devait même intervenir avec discrétion, en cas de besoin, pour modérer ses austérités.

Quand la maison des Champs fut rétablie en 1647, une prieure y fut établie à demeure, tandis qu'une autre restait à Paris.

Deux sous-prieures, nommées de la même manière, étaient prévues, une pour chaque maison. A Paris, il

pouvait y en avoir deux. La sous-prieure était souvent en même temps maîtresse des novices, charge des plus importantes au sujet de laquelle les Constitutions multipliaient les avis.

Puis venaient les autres dignitaires : sacristine, chantre, cellerière, dépensière, réfectorière, tourière, robière, lingère et infirmière, chacune confinée dans son service qu'on appelait : son obéissance.

Les simples religieuses étaient de deux sortes : les professes de chœur qui chantaient l'office, et les converses chargées des gros travaux de la maison, sans pourtant être domestiques de personne, pas même de l'abbesse.

Pour les unes et pour les autres, le postulat n'avait pas de durée fixe ; c'était le temps de l'épreuve où l'on jugeait d'une vocation, en dehors de toute considération de famille ou d'intérêt. Aucune dot n'était exigée, la Mère Angélique ayant trouvé « honteux de marchander les filles ». Quand il s'en présentait de riches auxquelles leurs familles voulaient donner quelque apport, cela n'était accepté qu'à titre d'aumône[1].

Le noviciat suivait. Pour y entrer, la postulante devait avoir au moins seize ans. Elle y restait durant une année à l'issue de laquelle les religieuses réunies décidaient à l'élection si elle pouvait être admise à faire profession, ou ajournée, ou renvoyée, si sa vocation ne paraissait pas certaine.

On conçoit que ce réglement appliqué avec exactitude ne permettait l'entrée que d'excellents sujets, et cela explique la physionomie particulière en son temps du Port-Royal de la Mère Angélique. Différent en cela de la plupart des autres maisons religieuses,

1. Il ressort des comptes faits lors du partage de 1669, que sans être riche, Port-Royal grâce à la sagesse de son administration n'avait pas de dettes et se trouvait dans l'aisance.

il n'était pas une geôle pour des enfants, cadettes de familles nombreuses, mais une véritable abbaye dont franchissaient librement le seuil des jeunes filles ou des femmes que n'effrayait pas, mais attirait, au contraire, la règle austère de Saint Bernard.

S'il y avait des enfants — et nous avons vu leur grand nombre — c'étaient les fillettes qui y étaient mises en pension, comme cela se pratique encore aujourd'hui dans beaucoup de couvents. Quelques-unes y prirent le voile. La plupart, l'âge venu, rentrèrent dans le monde où leur vie fut souvent l'éloquente apologie de leurs éducatrices. Boileau l'atteste dans les vers bien connus :

> L'épouse que tu prends, sans tache en sa conduite,
> Aux vertus, m'a-t-on dit, dans Port-Royal instruite,
> Aux lois de son devoir règle tous ses désirs. (Satire X)

Tel était l'ordre établi à Port-Royal. Et maintenant que nous avons vu comment on entrait au monastère, exposons brièvement comment on y vivait, tant au point de vue matériel qu'au point de vue spirituel.

La nourriture des religieuses, variée suivant les saisons « devait être sobre mais suffisante pour entretenir les forces. » La lecture des *Constitutions* comme celle des Lettres de la Mère Angélique, montre même que de fréquentes atténuations étaient apportées à la pratique de l'abstinence, pour les tempéraments faibles ou affaiblis. Autant que le permettait la déplorable hygiène d'alors, on prenait soin des santés à Port-Royal, et l'on s'efforçait de prévenir les maladies avant d'essayer de les guérir.

Dans le dortoir commun, chaque religieuse avait sa cellule particulière où elle se retirait aux heures indiquées, pour prier, lire, ou travailler de ses mains. En hiver, on pouvait aller dans une pièce à feu

nommée chauffoir. Le coucher était à huit heures du soir. On se relevait à deux heures après minuit pour chanter Matines au chœur, après quoi, on se recouchait jusqu'à cinq heures ou cinq heures trois quarts. A six heures, on chantait Prime et se disait ensuite la première Messe. A huit heures et demie, Tierce que suivait la Messe conventuelle. Sexte était chanté vers onze heures, avant le dîner, fixé à onze heures et demie en temps ordinaire, à midi les jours de jeûne. La conférence ou récréation venait ensuite ; elle durait une heure après laquelle chacune se retirait dans sa cellule. A deux heures et demie avait lieu l'office de None, et à quatre heures, celui de Vêpres. Le souper était servi à cinq heures et demie, et les Complies terminaient la journée. Précisons qu'il n'y avait pas d'orgue à Port-Royal où le plain-chant était de rigueur.

C'était là le réglement des professes de chœur dont la vie presque entière se passait à l'église, tandis que les religieuses préposées à l'éducation s'occupaient des enfants, que celles des différents services étaient à leurs obéissances et les converses à leurs travaux. Aucun moment ne devait être oisif, les occupations manuelles existant pour toutes, délassaient de ce qui eût pu devenir trop grande application d'esprit.

Ces occupations étaient d'ailleurs obligées dans une maison où l'on faisait tout, depuis les cierges et le pain à chanter, jusqu'aux vêtements, aux chaussures, aux lanternes, aux chandeliers, à la reliure des livres, etc.

On ne voit pas dans les Interrogatoires si instructifs de 1661 dont il sera bientôt question[1], qu'aucune religieuse se soit plainte de ses attributions, ni de son genre de vie.

1. Publiés dans l'*Histoire des persécutions* : Villefranche 1733, in-4°.

Ces Interrogatoires complètent en plusieurs points les *Constitutions*, notamment au sujet des lectures que l'on faisait à Port-Royal. Tous les livres qui y sont cités sont des ouvrages de piété, en dehors de toute contention : Les *Évangiles*, les *Épîtres*, l'*Imitation*, les *Vies des Saints*, les *Morales de Saint Basile*, les *Confessions de Saint Augustin*, les *Œuvres de Sainte Thérèse et de Saint François de Sales*, l'*Histoire de l'Église* et la *Règle*, voilà ce que lisaient les Sœurs. Parmi les livres récents, je ne vois guère mentionnés que le *Catéchisme* et les *Lettres de M. de Saint-Cyran*. L'*Augustinus* ne dut jamais pénétrer au monastère, non plus que les *Provinciales*. La *Fréquente Communion*, elle-même, ne paraît pas s'y être trouvée.

Quant à l'approche des sacrements, ce commerce saint essentiel à toute vie chrétienne et au sujet duquel Port-Royal a été si vivement et si injustement attaqué, il suffit de lire les ouvrages que nous suivons ici, c'est-à-dire les *Constitutions*, les Interrogatoires de 1661 et les lettres de plusieurs religieuses, pour être fixé et voir le mal fondé des calomnies qui, aujourd'hui se répètent encore.

Au monastère, on se confessait régulièrement tous les quinze jours, plus souvent s'il était nécessaire, et l'on communiait tous les dimanches, tous les jeudis, à chacune des fêtes de l'Église, si nombreuses alors, et à tous les anniversaires particuliers de chaque religieuse.

Il est même assez curieux de remarquer que Port-Royal se trouve être une des abbayes du XVII^e^ siècle où l'on communiait le plus souvent, c'est-à-dire au moins trois fois par semaine.

Le culte de la Vierge et des Saints y était fort en honneur. La Mère Angélique, comme d'ailleurs l'abbé de Saint-Cyran, avait une dévotion très grande pour la Mère du Sauveur, dont le nom béni revient

bien souvent sous sa plume dans sa correspondance. L'image de la Sainte Vierge, près du Crucifix, se trouvait dans les cellules et autres lieux de la maison, comme cela était prévu par les *Constitutions*. Il devait y avoir, dans le chœur six tableaux, quatre dans l'avant-chœur, six dans le réfectoire, quatre dans chaque infirmerie, deux dans la chambre de communauté, quatre dans le noviciat, un dans chaque office, « et de même dans tous les passages, afin qu'on ait partout un objet de piété ».

Ajoutons que les religieuses étant cloîtrées ne pouvaient voir leurs familles et leurs amis qu'au parloir, grilles ouvertes pour les proches parents, fermées pour les autres, et toujours en présence d'une de leurs compagnes. Les lettres, enfin, excepté celles échangées avec le supérieur, devaient être vues par l'abbesse.

En cette années 1661, au lendemain de la mort de la Mère Angélique, et tandis que s'achevait le triennat de la Mère Agnès, il y avait auprès d'elle, à Paris, comme prieure, la Mère Madeleine de Sainte Agnès de Ligny, nièce du chancelier Séguier ; comme sous-prieures, la Sœur Marie-Dorothée de l'Incarnation Le Conte, et la Sœur Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly, cette dernière en même temps maîtresse des novices[1]. Parmi les simples religieuses, citons la Sœur Catherine de Saint-Paul Goulas, vénérable doyenne dont il a été parlé aux premières pages de cette histoire ; les futures abbesses Agnès de Sainte-Thècle Racine et Élisabeth de Sainte-Anne Boulard, puis d'autres Sœurs que les luttes vont mettre en évidence : Anne-Marie de Sainte-Eustoquie de Flécelles de Brégy, Catherine de Sainte-Suzanne Champaigne,

1. Remarquons que le titre de *Mères* n'était officiellement donné qu'aux abbesses, anciennes ou en exercice, et aux prieures. Les autres religieuses, même les sous-prieures s'appelaient : *Sœurs*.

Angélique de Saint-Alexis d'Hécaucourt de Charmont, Anne de Sainte-Eugénie de Boulogne de Saint-Ange, Madeleine de Sainte-Christine Briquet, Anne de Sainte-Synclétique de Remicourt, cette dernière réservée à voir la destruction finale de l'abbaye.

A la tête du petit troupeau de Port-Royal des Champs, il y avait comme prieure la Mère Marie de Sainte-Madeleine Du Fargis ; et comme sous-prieure, Jacqueline de Sainte-Euphémie Pascal, si proche alors de son dernier jour.

A l'extérieur du monastère de Paris, hors la clôture bien entendu, se trouvaient, nous l'avons dit, un certain nombre de pavillons habités par des personnes amies. Celui laissé vide par la mort de madame d'Aumont abritait vraisemblablement sa demoiselle de compagnie et amie, mademoiselle Gadeau.

Un peu plus loin vivait mademoiselle d'Aquaviva, duchesse d'Atri. Puis deux personnages bien connus auxquels nous devons nous arrêter un instant : la marquise de Sablé et M. de Sévigné.

La première, retirée dans un appartement situé au-dessus du chapître et qui subsiste encore aujourd'hui, y menait une existence mi-conventuelle, mi-mondaine où s'entrechoquaient les contrastes. Elle ne servait pas Dieu et le monde par semestre, comme on le disait du jésuite Rapin ; elle les servait simultanément et trouvait le moyen d'être sincèrement pieuse, tout en conservant ses hautes relations sociales et en exerçant ses talents culinaires. Ses potages ont laissé plus de réputation encore que ses Maximes. Son salon estimé autant que sa cuisine réunissait chez elle l'élite de la société ; on y voyait, alternant avec Nicole, Pascal et Arnauld, peut-être les rencontrant, les jésuites Rapin et Bouhours ; Monsieur, frère du Roi, la grande Mademoiselle, madame de Longueville, le prince et la princesse de Conti, La Rochefoucauld, les

Liancourt, les Montausier, les Hautefort, et bien d'autres. Plus encore que M. d'Andilly, on eût pu l'appeler : l'amie universelle. Mais il faut croire que son amitié était vraiment précieuse, car elle fut appréciée à Port-Royal, même par la Mère Agnès, même par la Mère Angélique, et fit pardonner à la marquise ses exigences et ses tyranniques originalités.

Également original, mais beaucoup moins despote se montrait M. de Sévigné, oncle de la grande épistolière et beau-père de madame de La Fayette. Ce vaillant soldat égaré dans la Fronde où, plus encore que La Rochefoucauld, il avait altéré sa santé et compromis sa fortune, s'était détaché du monde après la mort de sa femme. Entré en relations avec Port-Royal, il s'y était fait construire un logis en 1660, tout auprès de l'entrée extérieure de l'église, ce qui l'avait fait surnommer par la Mère Agnès : le portier de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Il était venu dans le bon temps, disait-il à la Mère Angélique, le temps où les tribulations font juger les amitiés. Celle de M. de Sévigné fut d'une fidélité à toute épreuve ; il en prodiguera bientôt les marques aux religieuses persécutées dont, avant de s'aller établir aux Champs quand y reviendront les solitaires, il sera non seulement le bienfaiteur, mais souvent, aux plus mauvais jours, le chevalier.

Enfin, et par-delà les limites de l'abbaye, dans le monde ou près des autels, à la Cour comme à la ville, au Parlement, et jusque sur les marches du trône, il y avait quantité de personnes, hommes et femmes, plus ou moins étroitement attachées au monastère, et lui témoignant une sympathie souvent très agissante.

C'étaient ceux qu'on nommait : les amis du dehors, pieuse phalange qui entourera Port-Royal jusqu'à la fin d'une ceinture de dévouement et de ten-

dresse, et où va prendre le premier rang Anne-Geneviève de Bourbon-Condé de Longueville.

Elle aussi, à peine sortie de la Fronde, en pleine jeunesse, mesurant la grandeur de ses égarements et de ses désordres, avait demandé à Port-Royal de la guider dans la voie du repentir. Son orgueil quasi-royal s'était incliné sous la direction de M. Singlin ; et sa conversion, comme l'amitié dont elle commençait de donner des preuves, avait été une joie, une espérance pour la Mère Angélique en ses derniers jours : « Tout ce que j'ai vu en peu de temps de cette princesse m'a semblé tout d'or fin », avait-elle écrit trois mois avant de mourir.

L'attachement inviolable et la protection puissante de la sœur de Condé montreront bientôt la clairvoyante pénétration de ce jugement ; mais avant d'arriver à l'heureux moment où l'intervention de madame de Longueville hâtera la paix de l'Église, il nous faut entrer dans la triste et longue période de la première persécution.

CHAPITRE II

La Visite de Port-Royal. — Les interrogatoires. — La conclusion. — Premier mandement des grands vicaires de Paris pour la signature du formulaire. — Mort de Jacqueline Pascal. — Second mandement ; la signature des religieuses. — Fin du triennat de la Mère Agnès.

Au moment où la Mère Angélique mourut, bientôt suivie dans la tombe par un des confesseurs exilé du monastère, M. de Rebours, une visite, nous l'avons vu, était en cours à Port-Royal, faite par M. de Contes, doyen de Notre-Dame, grand-vicaire de Paris, et M. Bail, curé de Montmartre, supérieur imposé à la maison.

Nous avons vu également, par l'expulsion des pensionnaires, des postulantes et des novices, que les rigueurs avaient commencé contre les religieuses, avant qu'on se fût mis en peine d'examiner leur foi, avant même qu'on leur eût parlé du formulaire. Ces grands-vicaires de l'archevêque-vagabond, le cardinal de Retz, instruments obligés des rigueurs, agissaient en cela contre leur volonté, convaincus qu'ils étaient de l'innocence absolue des pauvres filles ; et M. de Contes, lui-même, ne s'était fait visiteur que par charité pour elles. Quant à M. Bail, son fanatisme, sa vulgarité

parfois ne l'empêchaient pas d'être au fond un honnête homme, et il ne pouvait souvent dissimuler sa surprise de trouver les choses à Port-Royal bien différentes de ce qu'il en avait toujours cru.

L'*Histoire des Persécutions* si intéressante par les détails et les précisions qu'elle donne, rapporte les interrogatoires subis au cours de la visite qui dura près de trois mois par toutes les religieuses de Paris et des Champs, professes et converses, l'abbesse seule exceptée, avec les appréciations des visiteurs.

Parmi ces interrogatoires, en général assez semblables les uns aux autres et où l'on remarque surtout avec certaines bizarreries dans les questions, la complète unanimité dans les réponses, il en est quelques-uns qui tranchent par la fermeté du ton, par la hauteur de pensée de la religieuse interpellée. A Paris, la Sœur Angélique de Saint-Jean y révèle la supériorité d'esprit qu'admirait si fort son père M. d'Andilly, et qui eût fait d'elle, dans le monde, une femme des plus remarquables. Après elle, on s'intéresse aux souvenirs évoqués par la Sœur Marguerite de Sainte-Thècle Josse venue au monastère après de longues années passées au service de la reine de Pologne ; puis à ceux de la Sœur Anne de Sainte-Eugénie de Boulogne Saint-Ange, cette pieuse veuve déjà nommée qui jette dans ses réponses le nom vénéré du saint prêtre Bernard [1], et dit en quelle estime il tenait Port-Royal.

Aux Champs, après les nobles explications de la Mère Du Fargis, il y a quelque chose d'ému et de touchant dans la réserve voulue, dans la simplicité grave de Jacqueline Pascal. Rien, certes, de ce qu'elle dit ne fait songer aux *Provinciales ;* elle ne se permet ni une vivacité, ni même un sourire. Mais, comme si elle pressentait, malgré sa jeunesse, qu'elle était à

2. Claude Bernard, dit le *Pauvre Prêtre*, mort en odeur de sainteté en 1641.

six semaines d'aller rendre compte à Dieu de ce qu'elle exprimait alors, elle y laisse entrevoir le fond de sa conscience ; et, sans chercher à deviner comment pour tant d'âmes ingrates le sang divin paraît avoir vainement coulé, elle s'accuse seulement, comme d'une défaillance, de s'en attrister parfois aux pieds du Crucifix.

Bien entendu, tous les entretiens ne montèrent pas à pareille hauteur, mais de tous, résulta l'entière conviction des deux visiteurs. Ils trouvèrent à Port-Royal non seulement une régularité exemplaire, des mœurs très pures, une pratique fréquente des sacrements et une entente parfaite entre les religieuses, mais aussi une foi exempte de toute erreur, et une ignorance complète des discussions qui, pourrait-on dire, battaient sans les atteindre, les murs de leur monastère. Seules en connaissaient quelque chose, les dignitaires et celles entrées tard dans la maison. M. Bail s'en émerveilla plus d'une fois, car il gardait ses préventions contre les directeurs, tout en étant forcé par l'évidence de rendre justice aux dirigées et à celle qu'il n'hésitait pas à nommer : la sainte défunte, la Mère Angélique.

Lui et M. de Contes proclamèrent leur satisfaction dans l'acte officiel qui termina leur visite et dont voici textuellement le dernier paragraphe :

« VI. — Ayant trouvé par la visite cette maison en un état requis et bien ordonné, une exacte observance des vœux, des règles et des constitutions ; une grande union et charité entre les Sœurs et la fréquentation des sacrements digne d'approbation, avec une soumission due à N. S.-P. le Pape et à tous ses décrets ; par une foi orthodoxe et une obéissance légitime qu'elles nous ont témoigné lui avoir.

« N'y ayant rien reconnu en l'un et l'autre monas-

tère qui soit contraire à la dite foi orthodoxe et à la doctrine de l'Église catholique apostolique et romaine, ni aux bonnes mœurs. Mais plutôt une grande simplicité, sans curiosité sur les questions des controverses dont elles ne s'entretiennent pas, les supérieurs ayant eu soin de les en empêcher. Nous les exhortons toutes, par les entrailles de N.-S. Jésus-Christ d'y persévérer constamment, et à la Mère abbesse d'y tenir la main. »

Signé, à Port-Royal de Paris, le 2 septembre 1661 :

De Contes et Bail.

Telle fut la conclusion des juges ecclésiastiques envoyés au monastère. L'hérésie qu'ils avaient eu mission d'y rechercher ne leur paraissait donc guère dangereuse ; au point que M. Bail lui-même pouvait dire : « Si tous les hérétiques ressemblaient à ceux de cette maison, il y aurait bien du monde au paradis qui n'y seront jamais[1]. »

Pourquoi faut-il qu'en haut lieu, on n'ait pas approuvé ces hommes de bonne foi et de bonne volonté ?

Au moment, où, comme visiteur, M. de Contes signait avec M. Bail la « carte de visite » de Port-Royal, comme grand-vicaire, il était engagé avec son collègue M. de Hodencq dans de bien autres difficultés. Désireux l'un et l'autre d'assurer la paix, et prévoyant combien l'allait compromettre l'obligation de signer le formulaire, ils avaient requis cette signature par une ordonnance datée du 8 juin 1661, conçue en termes très modérés, et dans laquelle, pour ne pas gêner les consciences, ils avaient fait comprendre possible la distinction du droit et du fait.

1. (*Sic.*) Interrogatoire de la Sœur Geneviève de Sainte-Thérèse Duval.

Précisons une fois pour toutes que le *droit* signifiait la condamnation des cinq propositions en elles-mêmes, et le *fait* leur attribution à Jansenius.

L'ordonnance des grands-vicaires, très savamment conçue, et à la rédaction de laquelle Pascal lui-même avait sans doute collaboré, exigeait la foi, quant au droit, mais admettait la liberté, quant au fait. « Il faut pourtant reconnaître, écrit l'Apologiste des Religieuses[1], que ceux qui l'avaient dressée, désirant ménager les évêques et se ménager eux-mêmes, en avaient concerté les termes avec tant d'adresse que les clauses essentielles qui déterminaient nettement la signature à ne signifier la créance qu'à l'égard de la foi y étaient un peu cachées, et qu'il fallait quelque attention pour les reconnaître. »

Malgré une obscurité voulue, et, convenons-en, nécessaire, ce premier mandement fut généralement bien accueilli. Tous les curés de Paris l'approuvèrent avec enthousiasme, et les docteurs augustiniens eux-mêmes consentirent à le signer. Mais il n'en fut pas ainsi pour les religieuses. Leur droiture, jointe à leur ignorance des matières contestées, ne leur en faisait pas apprécier ni seulement comprendre les subtilités. Les scrupules de conscience désormais éveillés affolaient leurs esprits, créant pour elles des tortures morales qu'il est permis de trouver excessives, mais dont elles ne souffraient pas moins. En signant, il leur semblait condamner la grâce divine, par conséquent l'Évangile ; et il fallut toute l'insistance de leurs amis, particulièrement celle d'Arnauld, pour leur persuader au contraire que le mandement tel qu'il était fait supprimait leurs inquiétudes. et rendait acceptable le formulaire.

Elles le signèrent tout en tremblant et après avoir

1. Nicole, Arnauld ou M. de Sainte-Marthe. Tous les trois ont travaillé à cette apologie parue en 1665.

spécifié dans une notre explicative leur incapacité foncière. On ne l'apporta point à la Mère Angélique mourante qui fut heureuse de ne le pas voir.

Les choses, donc, se passèrent ainsi à Paris. Aux Champs, ce fut plus pénible encore, leur éloignement y laissant les religieuses moins renseignées et moins conseillées. Cette malheureuse signature causa de véritables affres à la Prieure, la Mère Du Fargis, et plus encore à la sous-prieure Jacqueline Pascal. Dans une admirable lettre qui n'est qu'un long cri de douleur, celle-ci s'en ouvrit à la Sœur Angélique de Saint-Jean, et par elle, à Arnauld. Son interrogatoire ai-je dit, ne faisait pas souvenir des *Provinciales*. Sa lettre, cette dernière lettre, égale en certains endroits les plus belles *Pensées* :

« Je sais bien, écrit-elle, s'élevant sans y songer fort au-dessus de la question débattue, je sais bien qu'on dit que ce n'est pas à des filles à défendre la vérité ; quoiqu'on peut dire par une triste rencontre du temps et du renversement où nous sommes, que puisque les évêques ont des courages de filles, les filles doivent avoir des courages d'évêques. Mais si ce n'est pas à nous à défendre la vérité, c'est à nous à mourir pour la vérité. »

Et ce n'était pas là, simple hyperbole. En écrivant ces lignes, la sœur de Pascal se sentait frappée à mort. Elle consentit pourtant, ainsi que la prieure, à signer le mandement avec la note explicative donnée au monastère de Paris ; mais en fut tellement ébranlée qu'elle n'y survécut pas. Elle mourut le 4 octobre suivant, âgée de trente-six ans, première victime du formulaire, a-t-on justement dit. Son frère touché par là du coup le plus sensible qui le pouvait atteindre sur terre, murmura simplement en apprenant les détails de sa fin : « Dieu nous fasse la grâce d'aussi bien mourir. » Et l'attitude qu'il adopta durant les

quelques mois qu'il lui survécut, montre qu'il n'avait pas oublié ce qu'il avait jadis écrit : « La plus solide et la plus utile charité envers les morts est de faire les choses qu'ils nous ordonneraient s'ils étaient encore au monde, de pratiquer les saints avis qu'ils nous ont donnés et de nous mettre pour eux en l'état auquel ils nous souhaitent à présent. » Par l'intransigeance de ses derniers jours, il rendit un suprême hommage à cette sœur qu'il avait tant aimée.

Jacqueline était morte des angoisses que lui avait causées l'obscurité voulue du premier mandement. Elle n'aurait pas eu cette ambiguité à redouter dans le second qui parut le 31 octobre 1661, anéantissant l'autre et remettant tout en question. Le bras séculier avait passé par là.

La modération de MM. de Contes et de Hodencq avait profondément irrité la Cour et ceux qui la conduisaient, car on voyait déjouée par deux simples prêtres l'intrigue si patiemment ourdie par le P. Annat et M. de Marca. Aux mains des grands-vicaires qu'approuvaient déjà plusieurs évêques, en province[1], leur formulaire cessait d'être une arme de guerre. Tout le monde acceptant de le signer, le fantôme du jansénisme s'évanouissait, et le troupeau catholique de France restait uni sous la houlette pontificale. Cela ne satisfaisait pas les irréconciliables ennemis qui, voulant Port-Royal hérétique, le poursuivaient, écrit M. l'abbé Brémond « avec un zèle qui ressemblait à de la haine et qui ne reculait devant aucune calomnie[2]. »

Le mandement du 8 juin fut attaqué avec violence, et comme les grands-vicaires appelés à Fontainebleau

1. Notamment M. de Gondrin, archevêque de Sens, M. Godeau, évêque de Vence et ceux qu'on va bientôt nommer : les quatre évêques.

2. *Histoire littéraire du Sentiment religieux en France*, p. 234.

où était la Cour, le défendaient victorieusement, l'autorité du Roi intervint. Un premier arrêt de son Conseil ordonna, le 30 juin, de surseoir aux signatures, et, peu après, un second arrêt révoqua le mandement, ou plutôt le déclara inexistant, « non fait » tel fut le terme dont on se servit.

En même temps, et sans se soucier qu'il y avait là, contradiction, un exprès fut envoyé à Rome pour en réclamer la condamnation. Les grands-vicaires écrivirent de leur côté, ainsi que plusieurs des évêques qui les avaient soutenus.

Le pape était déjà prévenu par le nonce, et avant même que le courrier royal fût arrivé, satisfaction était donnée à Louis XIV. Un bref impérieux, quoique moins dur qu'on l'eût souhaité, était adressé à MM. de Contes et de Hodencq sur lesquels il produisit un effet décisif. Ces honnêtes gens avaient fait de leur mieux, mais pas plus que naguère certains docteurs de Sorbonne, ils n'ambitionnaient la palme du martyre. Ajoutons que leur situation parfaitement fausse à Paris par la faiblesse de leur autorité empruntée d'un prélat tel que le cardinal de Retz excusait assez leur revirement. Pressés par le nonce, menacés de la colère du Roi, ils cédèrent, et acceptèrent le 31 octobre de mettre leurs noms en tête d'un nouveau mandement tout dressé par M. de Marca, où, révoquant le premier, ils requéraient, sans explication, sans atténuation, la signature pure et simple du formulaire.

On devine quelle fut l'émotion à Port-Royal.

Les religieuses dont nous avons vu jusqu'ici l'ignorance, durent recevoir quelques éclaircissements sur les matières contestées. Trop étrangères aux disputes d'école par leur profession, leur sexe et leur éducation, la plupart n'y comprirent pas grand'chose, et leurs scrupules augmentèrent.

De toutes les explications, elles retinrent seulement

qu'un doute très grand planait sur l'attribution des textes condamnés à Jansenius. Or, elles avaient appris dès leur enfance, écrit Racine « qu'il n'est point permis de pécher pour quelque occasion que ce soit, qu'il vaut mieux s'exposer à tous les supplices que de faire un léger mensonge ; que Dieu et la Vérité n'étant qu'un, on ne saurait la blesser sans le blesser lui-même ; qu'on ne peut déposer d'un fait dont on n'est point instruit, et que d'attester qu'on croit ce qu'on ne croit pas est un crime horrible devant Dieu et devant les hommes. »

Partant de ces principes qu'on peut discuter, mais sur lesquels je ne crains pas de revenir parce qu'ils expliquent toute leur conduite, le devoir désormais paraissait clair aux filles de Port-Royal : Sans distinction du *fait* et du *droit*, sans commentaire ou précision, elles ne signeraient pas, elles ne devaient pas signer le formulaire.

Qu'on pense ce que l'on veut de cette attitude ; qu'on l'appelle obstination ou même révolte, il n'en demeure pas moins qu'elle implique la plus magnifique énergie de conscience, le plus émouvant respect pour la vérité. Et cela fait comprendre ce cri d'un adversaire pourtant[1] : « Qui donc oserait leur dire anathème ? Anathème à ceux qui les ont trompées — peut-être. — A elles, jamais. »

Le formulaire derechef leur fut donc présenté par M. Bail au nom des grands-vicaires qui sachant les desseins médités contre elles, les conjuraient de baisser un peu, de les aider eux-mêmes qui voulaient les sauver. Après bien des hésitations, elles signèrent avec ce préambule : « Nous, abbesse, prieures et religieuses...

« Considérant que dans l'ignorance où nous

1. Varin. *La Vérité sur les Arnauld.*

sommes de toutes les choses qui sont au-dessus de notre profession et de notre sexe, tout ce que nous pouvons faire est de rendre témoignage de la pureté de notre foi. Nous déclarons très volontiers par notre signature qu'étant soumises avec un profond respect à N. S.-P. le Pape, et n'ayant rien de si précieux que la foi, nous embrassons sincèrement et de cœur tout ce que Sa Sainteté et le pape Innocent X en ont décidé, et rejetons toutes les erreurs qu'ils ont jugées y être contraires. »

Les religieuses du Val-de-Grâce, écrit Racine, firent une déclaration à peu près semblable, ainsi que quelques autres couvents qui, bien entendu, ne furent pas inquiétés. On porta le tout à M. de Contes qui, ayant lu attentivement la formule de Port-Royal, dit avec tristesse : « J'en suis satisfait, mais la Cour ne le sera point. »

Il vint lui-même le répéter à la Mère Agnès, ajoutant que pour lui, « il ne lui était jamais arrivé de contraindre personne à faire quelque chose contre sa conscience, et que cela ne lui arriverait jamais. »

Non seulement il ne s'irrita pas contre les religieuses, mais il consentit à revenir quelques jours plus tard avec M. Bail pour présider à l'élection qui devait être faite d'une nouvelle abbesse. Le triennat de la Mère Agnès s'achevait. S'ajoutant aux deux qu'elle avait exercés de 1636 à 1642, c'était son troisième qui prenait fin, le dernier si fertile en émotions, et douloureux depuis qu'elle n'avait plus près d'elle « la personne qui, écrivait-elle, était le principal appui qu'elle eût sur la terre. »

La vieille abbesse déposait avec joie l'autorité, plaignant, je n'en doute pas, celle qui allait en être investie et avoir la lourde charge de diriger l'abbaye durant les temps orageux qu'il n'était que trop facile de prévoir.

CHAPITRE III

La Mère Magdeleine de Sainte-Agnès de Ligny, abbesse. — Son caractère, ses débuts. — Guérison de la Sœur Catherine de Sainte-Suzanne Champaigne. — Démission du cardinal de Retz. — M. de Marca, archevêque de Paris. — Sa mort. — Nomination de M. de Péréfixe. — Affaire du duc de Créqui. — Répit qui en résulte. — Morts de M. de Bernières et de Pascal.

Le 12 décembre 1661, avec tout le cérémonial accoutumé, en présence de MM. de Contes et Bail, la Communauté désigna comme abbesse la Mère Magdeleine de Sainte-Agnès de Ligny.

La nouvelle élue avait quarante-six ans. Nièce du chancelier Séguier et sœur de l'évêque de Meaux, Dominique de Ligny, il y avait trente ans qu'elle était entrée au monastère, conduite par sa propre mère que la mort seule avait empêchée de s'y faire religieuse aussi. Elle était alors d'un caractère altier et railleur qui se transforma vite sous la direction de l'abbé de Saint-Cyran et de la Mère Angélique. Depuis sa lointaine profession, on ne remarquait en elle qu'humilité et douceur avec une disposition trop marquée aux scrupules qui lui faisait craindre jusqu'à l'ombre du mal. Sa chétive santé ne l'avait pas empêchée d'exercer successivement toutes les charges à l'édification générale. Elle était prieure de la mai-

son de Paris, quand la confiance de ses sœurs l'éleva au premier rang. L'accepter en pareil temps, c'était s'engager sur la voie du Calvaire. La Mère de Ligny n'hésita pas, devinant bien que son exercice qu'allaient prolonger les circonstances, serait pour elle une dure épreuve.

A peine élue, elle eut à essuyer les nouvelles instances de M. de Contes qui n'avait pas voulu jusqu'alors porter la signature des religieuses à la Cour, espérant toujours qu'une autre, sans condition, les tirerait d'embarras. Sa paternelle sympathie n'était pas douteuse, non plus que celle de son collègue, M. de Hodencq, qui, en félicitant l'abbesse de son élection, lui avait affirmé « que jamais, quand il irait de sa tête, il ne souffrirait qu'on les persécutât. »

L'évêque de Meaux mû par son amour fraternel, le saint évêque de Châlons lui-même, Félix Vialart, joignirent leurs conseils à ceux du doyen sans pouvoir convaincre les religieuses dont la signature, telle qu'elle était, dut enfin être portée à la Cour vers la fin de l'année. Bien entendu, elle n'y satisfit pas.

On en était là quand se produisit au faubourg Saint-Jacques, au début de 1662, la guérison de la Sœur Catherine de Sainte-Suzanne Champaigne, fille de l'illustre peintre.

Cette jeune professe de vingt-sept ans, paralysée depuis quatorze mois, reprit subitement l'usage de ses membres le 6 janvier, à l'issue d'une neuvaine de prières faite auprès d'elle par la Mère Agnès Arnauld.

Il est superflu de donner ici la description du chef-d'œuvre que Philippe de Champaigne, dans sa reconnaissance, a légué comme un ex-voto à la postérité. Chaque jour encore, au Louvre, il provoque de nouvelles admirations, et, plus peut-être que tous les récits, rend impérissable le souvenir de Port-Royal. Le pinceau inspiré de l'artiste semble en avoir fixé

la vie dans un instant sublime. Comme l'écrit excellemment M. l'abbé Brémond : « Dieu est là. D'une même certitude, la Sœur de Sainte-Suzanne et la Mère Agnès le sentent présent. »

Après cette vision céleste si consolatrice pour les intéresséees, il nous faut redescendre sur terre où les inimitiés, hélas ! ne désarmaient pas. Le formulaire était renvoyé de la Cour aux grands-vicaires avec une addition très précise concernant le *fait* qu'on demandait aux religieuses de signer. Cette fois, le Père Annat tout seul en était l'auteur. Aucun des autres membres du Conseil royal, pas même M. de Marca, n'en avait eu connaissance. Le pauvre doyen chargé de la porter à Port-Royal et trop sûr du refus qu'il allait essuyer, n'insista même pas, laissant aux amis que le monastère avait à la Cour le soin d'intercéder pour lui. Madame de Guéméné n'y manqua pas. Elle essaya, mais en vain, de fléchir le secrétaire d'État Le Tellier ; et c'est alors que rebutée par lui, elle lui répondit avec autant d'esprit que de hardiesse : « Enfin, Monsieur, le Roi fait tout ce qu'il veut. Il fait des princes du sang, il fait des archevêques et des évêques. Il fera aussi des martyrs. »

On n'en était pas encore là, et d'importants événements politiques et religieux allaient, pour un temps, modifier la situation.

Le 26 février 1662, le cardinal de Retz, las de son existence précaire et vagabonde, moins détesté aussi depuis qu'était mort Mazarin, se décida à donner au Roi la démission de son archevêché de Paris. Il acquérait du même coup, avec de grandes compensations, le droit de rentrer en France, et même de se présenter à la Cour quand son successeur serait installé. Les circonstances devaient le contraindre à une longue attente. Il ne se soucia pas, au reste, de faire participer à sa grâce ceux qui avaient été compromis

pour lui. L'exil resta le partage des uns[1], la suspicion celui des autres.

L'ancien frondeur, exclusivement occupé en cette affaire de ses propres intérêts, n'avait pas encore entendu sonner l'heure du repentir.

Avant même qu'il se fût dépossédé, le choix du nouvel archevêque était résolu, et ce ne fut une surprise pour personne, quand on sut que le Roi élevait sur le siège de Paris Messire Pierre de Marca, archevêque de Toulouse. On n'ignorait pas davantage quels mouvements celui-ci s'était donnés pour hâter la démission de l'exilé, et cela fit dire à M. de La Fayette, évêque de Limoges, quand il apprit la nomination : « M. de Toulouse épouse la femme dont il a tué le mari. » « Nous aurons d'autres grands-vicaires », s'écria de son côté la Reine-mère, montrant quelle impatience on avait d'être enfin débarrassé des deux bons prêtres dont les résistances et la droiture avaient plus d'une fois irrité la Cour.

Qu'aurait fait M. de Marca devenu archevêque de Paris? On comptait sur lui — le Roi tout le premier — pour terminer rapidement, fût-ce par la force, l'affaire de Port-Royal. Son habileté était connue, et son passé semblait indiquer ses sentiments. Mais ce grand ambitieux n'avait plus rien à espérer sur terre. Sans être âgé, il n'était plus jeune, sa santé était ébranlée, et l'archevêché de Paris qu'il avait tant désiré, en mettant le comble à sa fortune, lui en montrait aussi l'inanité. Quoi qu'il en soit, il entendit avec modération les premières ouvertures qui lui furent faites, et répondit au messager député vers lui par la Mère de Ligny pour le complimenter au nom du monastère : « Dites-leur que je suis leur serviteur, et qu'elles prient Dieu pour moi. »

1. Celui entre autres de M. Taignier et celui de M. de Bernières, dont il a été ci-dessus question.

Cela n'indiquait pas des résolutions bien violentes, et peut-être ce prélat n'aurait-il pas justifié, s'il eût vécu, les craintes excessives qu'il avait fait concevoir. Mais quand les bulles qui le préconisaient arrivèrent à Paris le 28 juin, il était mourant et ne put pas même prendre possession de son siège. Le lendemain, 29 du mois, il allait rendre compte à Dieu de ses grands talents et de la manière dont il les avait employés.

La mort d'un tel personnage, dans de telles circonstances, donna lieu, on s'en doute, à bien des commentaires qui ne furent pas toujours des modèles de charité. La plupart le jugèrent sévèrement ; et sous sa forme d'une spirituelle irrévérence, cette épitaphe qu'on lui décocha, traduisit le sentiment général :

Ci-gît l'illustre de Marca,
Que le plus grand des Rois marqua
Pour le Prélat de son Eglise ;
Mais la mort qui le remarqua,
Et qui se plaît à la surprise,
Tout aussitôt le démarqua.

Rien n'indique qu'il fut regretté du Roi qui ne tarda pas à lui donner un successeur. M. de Marca n'était pas encore descendu dans son caveau de Notre-Dame, seule trace de sa dignité fugitive, que, le 30 juin, l'évêque de Rodez, Hardouin de Beaumont de Péréfixe, naguère chargé de l'éducation royale, était appelé à le remplacer. La reconnaissance du monarque tenait lieu de valeur au nouvel archevêque dont le caractère, au reste, ni la conduite, ne donnaient prise à la médisance. Il était né de parents modestes attachés à la maison de Richelieu. Son père, simple maître-d'hôtel, avait mystérieusement disparu au cours d'une mission dont l'avait chargé le cardinal qui avait ensuite pris soin d'assurer l'avenir de l'or-

phelin. Encore peut-on remarquer par l'examen de leurs portraits, que le protégé ressemblait étrangement au protecteur. Si un lien très étroit unissait M. de Péréfixe à Richelieu, personne jamais ne semble l'avoir soupçonné, et l'aspect sous lequel il va nous falloir étudier le médiocre et débonnaire archevêque, ne rappellera en rien le génial et impérieux ministre.

M. de Péréfixe, d'abord, ne put pas, durant un long temps, exercer son autorité, car deux ans s'écoulèrent avant qu'il reçût ses bulles du pape. Une complication politique en était cause.

Il venait à peine d'être nommé archevêque de Paris quand se produisit à Rome l'incident du duc de Créqui. On se souvient que cet ambassadeur de France y reçut de très graves insultes dont était auteur, avec la garde corse, le propre frère du pape, don Mario Chigi. Louis XIV, justement irrité, exigea des réparations qu'Alexandre VII lui refusa longtemps. Il en résulta entre Rome et Paris une tension aiguë qui profita à ceux que poursuivaient les deux cours réunies. En France, cela donna lieu à un réveil de l'esprit gallican. Deux thèses de tendance ultramontaine ayant été soutenues en Sorbonne causèrent un véritable scandale, et les jésuites qui s'en étaient montrés partisans, durent pendant quelque temps songer à se défendre eux-mêmes.

D'autre part, M. de Péréfixe ne fut pas préconisé, et le siège de Paris n'étant pas régulièrement rempli, l'autorité épiscopale fut de nouveau déléguée à des grands-vicaires. Il y en eut sept alors, au nombre desquels on se garda bien de comprendre MM. de Contes et de Hodencq.

Les désignés rédigèrent sans tarder un troisième mandement très impératif ordonnant la signature du formulaire qui, tout de suite, fut signifié à Port-Royal. Les religieuses le renvoyèrent purement et simple-

ment, déclarant que pour s'expliquer, elles attendraient l'entrée en fonctions du nouvel archevêque. L'état des affaires était tel qu'on ne poussa pas alors plus avant et pendant deux ans le formulaire rentra en sommeil.

Ce n'était là qu'un répit auquel personne ne se trompait.

Connaissant leurs adversaires, les gens de Port-Royal savaient bien que d'un instant à l'autre, sitôt les circonstances redevenues favorables, les poursuites contre le monastère reprendraient.

On s'y prépara donc en silence à subir de nouveaux assauts sur la nature desquels les religieuses renseignées sans doute par des amis bien placés, se montrèrent clairvoyantes. C'est alors, en effet, que la Mère Agnès aidée par sa nièce Angélique de Saint-Jean, rédigea les : *Avis donnés aux religieuses de Port-Royal sur la conduite qu'elles devraient garder, au cas qu'il arrivât du changement dans le gouvernement de la maison.*

On y trouve indiquées toutes les mesures qui allaient, en effet, être prises. Les religieuses sont instruites de ce qu'elles auront à faire si on leur enlève leur abbesse, si on leur donne des officières étrangères, si on les exile, si on les prive de sacrements, toutes choses enfin qui vont se produire, et dans la savante prévision desquelles il me semble reconnaître beaucoup plus l'esprit de la Sœur Angélique de Saint-Jean que celui de la Mère Agnès[1].

Il y a, dans cet opuscule, de la décision, une foi profonde en la justice de la cause, une soumission absolue aux décrets de la Providence, de la grandeur

1. Détail assez intéressant : La rédactrice des *Avis* prévoit, pour le déplorer, que les filles de Port-Royal transportées dans des abbayes étrangères, pourront être réduites, en suivant l'usage de ces maisons, à ne pas communier aussi souvent que chez elles. Des communions plus fréquentes n'y sont même pas envisagées.

même en certains endroits, comme dans l'adjuration adressée aux filles de Port-Royal de ne jamais consentir « au trafic de leurs âmes ». Mais il s'y mêle quelque chose d'un peu processif, une acceptation, presque un désir de la lutte, qu'on n'eût pas connus au temps de la Mère Angélique.

Ces quelques pages montrent bien qu'à Port-Royal une nouvelle génération se lève, très digne, certes, de celle qui l'a précédée, mais, comment dirais-je? aux préoccupations moins absolument, moins exclusivement saintes. On sent qu'a passé sur le monastère, dans un souffle venu du dehors, comme une effluve de l'air hostile du Louvre et de la Cour, comme une effluve peut-être aussi des déjà lointaines *Provinciales*.

Et cependant, à ce moment même, on pleurait à Port-Royal la mort de Louis de Montalte.

L'été de 1662 fut doublement cruel aux religieuses ; il leur enleva en pleine jeunesse, à quelques jours d'intervalle, deux de leurs plus chers amis : Maignart de Bernières et Blaise Pascal.

Le premier, ce pieux magistrat dont nous avons relaté la magnifique charité pendant la Fronde, en avait été récompensé par l'exil. Injustement impliqué dans les affaires du cardinal de Retz, et expiant en réalité son attachement à Port-Royal où sa fille était religieuse, il avait été relégué par lettre de cachet à Issoudun en 1661. Après quinze mois, les efforts de ses amis venaient enfin d'obtenir son rappel quand une foudroyante maladie l'emporta en peu de jours, à l'âge de quarante-six ans. Une admirable mort termina sa sainte vie. Nous nous devons de faire ici une mention de ce juste oublié par l'Histoire qui aurait dû pourtant accorder un souvenir au *procureur général des pauvres*.

Bernières mourut le 31 juillet. Le 19 août disparaissait Pascal. Sa santé, toujours si fragile, était complè-

tement détruite depuis quelques mois, faisant de sa vie une perpétuelle souffrance. Nous avons dit comment la mort de Jacqueline l'avait frappé au cœur. Cette mort sans doute, étant donnée sa cause, avait amené en lui le revirement qui, de nos jours, a été, nous le croyons, mal compris, entendu même à contre-sens.

S'il y eût alors discussion entre lui et quelques-uns des Messieurs, non pas tous, mais particulièrement Arnauld, ce ne fut pas parce qu'il trouvait que ceux-ci allaient trop loin ; mais, au contraire, parce qu'il leur reprochait de ne pas soutenir assez fortement ce qu'il jugeait la vraie doctrine. Lui qui naguère, dans un esprit de paix, avait contribué à faire le premier mandement des grands-vicaires, le déplorait tout bas peut-être, après qu'il eût causé la mort de sa sœur, et cela explique son intransigeance finale.

Jamais, d'ailleurs, l'amitié entre eux ne fut refroidie. Arnauld, Nicole, Sainte-Marthe se succédèrent à son chevet d'agonisant, bravant même le danger qu'ils couraient alors d'être arrêtés. A diverses reprises, alternant avec le curé de Saint-Etienne du Mont, M. Beurrier, des Mémoires duquel on a abusé, M. de Sainte-Marthe l'entendit en confession.

M. Wallon de Beaupuis qui prenait soin des enfants Périer, assista à sa sainte mort ; et l'on devine quelle douleur elle causa à Port-Royal en lisant les lettres écrites le lendemain par la Mère Agnès. Celle adressée à madame Périer semble trempée de larmes. La vieille abbesse y réunit dans une même et douloureuse pensée le frère avec la sœur, tous les deux si prématurément ravis à ceux qui les aimaient : « Vous tiendrez la place de ces deux personnes qui nous ont été si intimes, mandait-elle à l'aînée, ce qui nous obligera de recueillir en vous tous les sentiments d'affection et de respect que nous avions pour elles. »

A la coadjutrice de Saintes, le même jour, elle con-

fiait sa peine : « C'était un de nos meilleurs amis, redisait-elle du défunt, un vrai serviteur de Dieu, fort zélé pour la Vérité encore qu'il ne fut que laïque... Le curé qui l'a assisté, ajoutait-elle, en est dans l'admiration, encore qu'il ne soit pas janséniste, comme on appelle les gens de bien. »

A madame de Sablé, enfin, très liée, elle aussi, avec Pascal, elle écrivait le 22 août : qu'elle pleurait avec elle la perte qui leur était commune ainsi qu'à toute l'Église.

C'était encore le sentiment d'un autre zélé augustinien, l'abbé de La Lane qui mandait à madame Périer : « Je n'y puis penser ni vous en écrire que les larmes aux yeux. C'est peu de le regretter pour ses proches et pour ses amis, il faut le regretter pour toute l'Église. Ceux qui savent ce qu'il avait fait et ce qu'il pouvait faire et aurait fait, ne peuvent s'en consoler qu'en adorant la Providence de Dieu qui l'a voulu ôter de ce monde pour sa gloire, et pour récompenser la piété et les travaux de son serviteur. »

On sait, au reste, que quand tout fut fini, quand, suivant sa saisissante expression, on lui eût jeté de la terre sur la tête, ce fut à ces mêmes amis, MM. de Port-Royal, que madame Périer s'adressa pour recueillir et publier les *Pensées* de son frère. Leur première édition s'appellera toujours : l'édition de Port-Royal.

Qu'on ne dise pas après cela que Pascal mourut brouillé avec Port-Royal ; tant de regrets témoignent éloquemment du contraire, regrets bien justifiés d'ailleurs, car, quand l'immortel auteur des *Provinciales* et des *Pensées* quittait ainsi, à trente-neuf ans, la scène du monde, son dévouement et son génie auraient pu de nouveau être bien utiles aux religieuses dont les grandes tribulations allaient commencer.

CHAPITRE IV

Négociation de M. de Choiseul. — Son échec. — M. de Péréfixe, archevêque de Paris, son caractère, ses dispositions. — Son entretien avec Lancelot. — Mort de M. Singlin.

Lorsque Pascal mourut, au mois d'août 1662, et dans le moment même où se passaient à Rome les événements violents qui dressaient en adversaire du Pape le Fils aîné de l'Église ; en France, un prélat bien intentionné, M. de Choiseul, évêque de Comminges, faisait de méritoires efforts pour ramener la paix religieuse.

Cousin germain de madame du Plessis-Guénégaud et intime ami de M. d'Andilly, il connaissait par eux la plupart des Messieurs, et déplorait l'état douloureux où il les voyait réduits, ainsi que Port-Royal.

Il n'avait pas pris nettement position contre le formulaire, comme — nous le verrons bientôt — ses confrères d'Alet, d'Angers, de Beauvais et de Pamiers ; mais il paraît douteux qu'il l'ait alors fait souscrire dans son diocèse. Il se tenait en suspens : *neque Jansenii, neque Molinœ, sed Jesu-Christi* » écrivait-il à M. d'Andilly. C'était un modéré et un homme de bien.

Son lointain diocèse de Comminges dans le Lan-

guedoc se trouvant voisin de Toulouse, M. de Choiseul y avait fait la connaissance d'un professeur de théologie réputé, le jésuite Ferrier. Celui-ci était-il, de son côté, animé d'un véritable esprit de paix, ou chercha-t-il dans le succès d'une négociation difficile le chemin des honneurs qui devaient, en effet, lui venir ? Je ne le saurais préciser. Toujours est-il qu'il entra dans les vues de l'évêque et se fit fort d'y amener le P. Annat, son ami.

Les deux interlocuteurs obtinrent du Roi l'autorisation de venir discuter à Paris où l'on permit aux principaux défenseurs de Port-Royal de se montrer à découvert. Cela rendait plus faciles les conversations, mais rapprochait en même temps le P. Ferrier du P. Annat qui prenait ainsi la direction de l'affaire.

Deux docteurs augustiniens, MM. de La Lane et Girard, s'abouchèrent avec les négociateurs qu'Arnauld, au contraire, ne voulut jamais voir. On lui a vivement reproché son obstination sur ce point, en particulier Sainte-Beuve. Peut-être en mit-il trop, en effet, mais il faut convenir que son procès de 1656 pouvait le rendre sceptique sur l'issue d'un projet dont le P. Annat conduisait l'intrigue. Il paraît probable qu'à Port-Royal, on ne se fit guère plus d'illusion, car ce fut dans le temps même des négociations qu'on y dressa les *Avis* dont nous avons parlé au chapitre précédent.

Pourtant, durant une année entière, l'excellent M. de Choiseul essaya de mettre tout le monde d'accord, demandant aux uns l'oubli du formulaire, aux autres une déclaration précise de leurs sentiments et de leur soumission au pape.

Cette déclaration lui fut donnée par MM. de La Lane et Girard qu'appuyaient sous main M. de Barcos et M. Singlin, tous les deux plus conciliants qu'Arnauld et désirant passionnément la paix.

A Rome, elle fut jugée orthodoxe. Poursuivant son action, à travers des conférences et des démarches sans nombre, l'évêque de Comminges crut décider l'affaire en remettant au Roi, à la fin de septembre 1663, un acte qu'il estimait suffisant et dont voici le passage principal.

« ... Nous supplions Mgr de Comminges, écrivaient MM. de La Lane et Girard, de vouloir s'employer auprès de Sa Majesté pour l'assurer que demeurant toujours dans la même disposition, nous condamnons et rejetons la doctrine des cinq propositions condamnées par les Constitutions d'Innocent X et d'Alexandre VII. Que nous ne soutiendrons jamais aucune de ces propositions sous prétexte de quelque sens et de quelque interprétation que ce soit. Que nous ne tenons point d'autre doctrine sur la matière des mêmes propositions que celle qui est contenue dans les articles que nous avons soumis au jugement de Sa Sainteté, et que nous avons la consolation d'apprendre par les termes de son bref qu'il les a considérés comme contenant une saine doctrine.

« Et à l'égard des décisions de fait contenues dans la Constitution de N. S.-P. le pape Alexandre VII, par laquelle les cinq propositions sont déclarées avoir été tirées du livre de Jansenius et condamnées dans le sens de cet auteur ; nous déclarons que nous voulons rendre à ces décisions, encore qu'elles ne soient pas en matière de foi, tout le respect, toute la déférence et toute la soumission que l'Église exige des fidèles en ces occasions et dans des matières de cette nature, étant persuadés qu'il n'appartient pas à des théologiens particuliers de résister aux décisions du Saint-Siège et de les condamner. »

Cet acte soumis par Choiseul à M. de Péréfixe et à Bossuet qui se trouvait être ce jour-là avec lui, fut approuvé par tous les deux, le futur évêque de

Meaux déclarant qu'après cela « on ne pouvait nullement accuser ces Messieurs ni d'hérésie, ni de désobéissance envers Sa Sainteté ». La paix semblait donc être faite, quand, au Conseil de conscience, le P. Annat prit violemment parti contre le même acte, déclarant que le Roi ne s'en contenterait pas sans l'acceptation du formulaire. Péréfixe, intimidé, n'osa plus le soutenir. Arnauld, trop bruyamment, se félicita de son abstention, et Choiseul, désolé, s'en retourna dans son diocèse.

Alexandre VII dont les difficultés avec Louis XIV allaient bientôt se terminer par l'humiliation que l'on sait, n'avait pas repoussé, entre temps, l'occasion d'affirmer son autorité aux évêques de France.

Sans répondre à une lettre que lui avait directement écrite Choiseul, il s'était contenté du bref général auquel il a été fait allusion ci-dessus, bref adressé impérativement à tout l'épiscopat français pour confirmer, quant au formulaire, les précédentes Constitutions.

Entre cette longue négociation inutile et l'affaire du duc de Créqui, il semble y avoir une connexité certaine. On n'en saurait trop déplorer l'échec ; son succès eût évité bien des scandales et avancé de cinq années la paix de l'Église.

Nous l'avons racontée dans quelque détail parce qu'elle éclaire les événements qui vont suivre, les sentiments alors exprimés par les négociateurs étant ceux de Singlin et des deux maisons de Port-Royal dont les religieuses allaient être exposées aux premiers coups.

Avec une impétuosité généreuse, presqu'encore juvénile, la Sœur Angélique de Saint-Jean avait mandé à son oncle Arnauld, à peine son aîné de quelques années : « Hasardez-nous. Peut-être que nous serons les valets de pied des princes de l'armée d'Achab,

qui devaient entrer les premiers dans le combat et gagner la bataille. »

La bataille était loin d'être gagnée ; et qu'il est donc pénible d'y voir entrer ces saintes âmes, un peu dévoyées par là, et dont le seul partage n'y pouvait être que la souffrance.

L'un des premiers résultats de la réconciliation du pape et du roi fut de faire expédier par Rome à M. de Péréfixe les bulles qui le préconisaient archevêque de Paris. Il les reçut le 10 avril 1664 et put enfin, après deux ans d'attente, prendre possession de son siège. C'était désiré par tout le monde. Les Jésuites l'attendaient à l'œuvre contre leurs adversaires. A Port-Royal, on espérait encore en sa protection, et l'évêque d'Angers, Henri Arnauld, lui écrivit tout de suite une lettre pressante en faveur des religieuses.

Hardouin de Beaumont de Péréfixe, qui se proclamait très haut « janséniste pour les mœurs » menait en effet une vie honorable, et se trouvait loin d'être un méchant homme. Au contraire, il était bon et, comme l'écrit Nicole[1], « si le formulaire n'eût point été fait, jamais il ne se serait avisé de cette maligne invention. Si le Roi n'eût point été prévenu contre Port-Royal, jamais il n'aurait voulu contribuer à le prévenir. » Mais, hélas ! il trouva la tempête toute formée et courtisan depuis trop longtemps pour oser résister au maître, il n'eut pas le courage de se mettre en travers.

Placé dans la nécessité ou de heurter de front le P. Annat, ou de lui sacrifier Port-Royal, il embrassa cette seconde alternative bien qu'il en souffrît vraiment au fond du cœur. Il fut tout à la fois bienveillant et malfaisant, de cette sorte d'hommes enfin, comme nous verrons plus tard un de ses successeurs,

1. *Apologie pour les Religieuses de Port-Royal*, IIe Partie, p. 81.

si redoutables quand il leur faut exercer l'autorité. Ajoutons à cela que M. de Péréfixe était naturellement violent, que la résistance des inférieurs l'irritait au point de lui retirer parfois tout contrôle sur lui-même, et de l'entraîner dans des excès de langage et d'allure peu convenables à sa dignité.

Trois jours avant sa prise de possession, le 16 avril, il reçut la visite de Lancelot, député vers lui, pour le complimenter par la Mère de Ligny au nom du monastère. L'ancien précepteur du Roi n'ignorait pas, nous l'avons vu, les méthodes pédagogiques employées naguère aux Petites Écoles, c'est dire que leur savant auteur ne lui était pas inconnu. Il l'accueillit avec courtoisie et eut avec lui un long entretien tout empreint de cordialité, que Lancelot nous a conservé, mais au cours duquel le fidèle ami entrevit nettement qu'une mésentente profonde était inévitable entre l'archevêque et Port-Royal.

Avec sa nature emportée et superficielle, M. de Péréfixe ne pouvait comprendre la délicatesse scrupuleuse des Religieuses qu'il taxait d'opiniâtreté. A son sens, la signature qu'on leur demandait était beaucoup moins une attestation de foi qu'un témoignage d'obéissance, dont sa conscience à lui ne s'embarrassait guère. Il le dit au messager dans un flux de paroles que celui-ci eut peine à interrompre : « Je reconnus dans cette occasion, écrit Lancelot, qu'il n'était pas facile de traiter avec des personnes que leur grandeur élève infiniment au-dessus de nous, et à qui leur autorité donne permission de tout dire sans qu'ils vous laissent presque la liberté de leur répondre. »

Il le fit pourtant avec un respect et une mesure que l'archevêque approuva, tout en ne lui dissimulant pas son anxiété : « Assurez-les, lui dit-il, en le congédiant, que j'estime leur vertu, et que je voudrais donner de mon sang pour les tirer de là. Mais, qu'elles

voient ce qu'elles pourraient faire pour cela. Et vous-même, songez-y en votre particulier, voyez quel expédient on pourrait prendre. Trouvez-moi quelque planche pour sortir de ce mauvais pas, je vous en conjure, et vous m'obligerez. »

Il n'eut, certes, demandé que cela, mais Lancelot comprit bien que la planche serait impossible à trouver, et ce fut sans illusion qu'il sortit de cet entretien.

Peut-être n'eut-il pas même le temps d'en aller rendre compte à la Mère de Ligny, avant l'arrivée au monastère d'une autre nouvelle bien plus douloureuse et presque imprévue : la mort de Singlin.

Depuis 1661, nous l'avons vu, le saint prêtre était obligé de garder une profonde retraite pour se dérober aux poursuites. Des amis dévoués, les Vitart, cousins de Racine, qui demeuraient dans le faubourg Saint-Marceau, lui donnaient une discrète hospitalité d'où il s'évadait pour remplir, autant qu'il le pouvait, certains devoirs de son ministère. Il lui était impossible de reparaître à Port-Royal, mais il se prodiguait auprès d'autres âmes. En ces années 1661-1664, il s'occupa surtout, avec une sollicitude particulière, de madame de Longueville qui ne lui avait pas seulement confié la direction de sa conscience, mais l'avait encore chargé, dit du Fossé, « de débrouiller beaucoup d'affaires qui lui donnaient de la peine et de faire une revue sur tant de choses qui s'étaient passées pendant sa vie. »

Je crois volontiers, en effet, que bien des jours de cette existence orageuse demandaient un examen sérieux suivi de réparations.

Fontaine raconte que pour se rendre incognito à l'hôtel de Longueville, rue Saint-Thomas-du-Louvre, Singlin était obligé de quitter la soutane et de prendre un habit séculier. Il avait adopté celui de médecin, seul déguisement, pensait-il, qui ne fût pas contraire

à la vérité, et dont lui-même, parfois, ne pouvait s'empêcher de rire : « *Manus quidem, manus sunt Esaü*, disait-il..., mais il faut tâcher que, sous ces habits, j'aie toujours la voix de Jacob. »

Déjà fatigué, il redoubla d'austérités durant le Carême de 1664, s'éloignant même, pour cela, de la demeure des Vitart. Quand il y revint, le Vendredi-Saint, il était dans un tel épuisement, que ses hôtes le contraignirent à s'aliter et mandèrent des médecins qui crurent à une simple langueur.

Inquiets malgré tout, ses amis du Fossé et Fontaine ne le quittèrent pas, le veillant même pendant la nuit. Bien leur en prit, car, sans que rien n'eût indiqué une augmentation de mal, il mourut subitement à l'aube du jeudi de Pâques, 17 avril, entre les bras de Fontaine. « Une mort tranquille succéda à une vie étrangement agitée et termina un long cours de persécutions », écrit le fidèle annaliste dont la dévotion évoque au chevet solitaire de celui qui mourait ainsi, caché, tant de saintes âmes envolées, la Mère Angélique en tête, qu'il avait assistées durant toute leur vie.

A l'hôtel de Longueville comme à Port-Royal, cette nouvelle causa une douloureuse stupeur. Plus libre que la princesse empêchée par son rang, mademoiselle de Vertus put venir pleurer près du corps de leur commun père.

Le soir même, à la nuit, pour éviter toute difficulté, il fut conduit par le curé de Saint-Médard sur la paroisse duquel il était mort, au monastère du faubourg Saint-Jacques où les Religieuses le reçurent, disent les Relations, avec des sentiments semblables à ceux du peuple de Constantinople quand on y rapporta le corps de Saint Jean Chrysostome. Elles pleuraient, selon l'expression de la Mère Agnès « celui qui leur était toutes choses après Dieu. »

Son cœur, comme on le lui avait demandé à lui-même, fut porté à l'abbaye des Champs, son corps inhumé dans celle de Paris d'où la transformation des lieux et la vicissitude des temps ne l'ont pas arraché. Sous le tertre anonyme du cloître subsistant encore aujourd'hui, à l'intérieur de la Maternité, Antoine Singlin dort toujours son dernier sommeil. Et c'était là sa vraie place, au milieu de tant de restes amis, dans cette maison qu'il avait si fidèlement servie, si invariablement aimée. Vingt-six ans il en avait été le confesseur, huit ans le supérieur. Il mourait même en cette qualité, puisque sa commission ne devait légitimement expirer que deux jours plus tard par la prise de possession de M. de Péréfixe.

D'autres confesseurs lui succéderont auprès des religieuses ; on peut dire, sans en excepter même M. de Saci, qu'aucun ne le remplacera. Il reste dans l'histoire de Port-Royal, le type accompli du prêtre pacifique et saint, du directeur admirable dont les pénitents, entre lesquels il y a Pascal, furent la couronne, parceque toute son autorité venait de son caractère, et que, dans sa conduite, il avait fait passer tout l'Évangile.

Sa mort prématurée — il n'avait que cinquante-sept ans — lui épargna, du moins, la vue terrestre des douloureux spectacles que nous devons maintenant contempler.

CHAPITRE V

La Persécution de 1664. — Lettres-Patentes. — Mandement de l'archevêque. — Son système de la *foi humaine*. — Arnauld et M. de Sainte-Marthe. — M. de Péréfixe à Port-Royal. — Premiers interrogatoires, la Sœur Briquet. — M. Chamillard et le P. Esprit. — Entretien de Philippe de Champaigne avec l'archevêque. — Profession de foi des Religieuses. — Répit causé par le passage à Paris du Légat. — M. de Péréfixe retourne à Port-Royal et y interdit les sacrements. — Ses violences. — La Sœur Angélique de Saint-Jean et la Mère Agnès.

M. de Péréfixe prit possession de l'archevêché de Paris le 19 avril 1664. Il devenait par là, de droit, supérieur de Port-Royal. Dix jours plus tard, à l'inspiration du P. Annat, paraissaient des Lettres-patentes du Roi en forme d'édit pour ordonner à tous les ecclésiastiques réguliers et séculiers de souscrire le formulaire, sous peine de perdre leurs bénéfices. Cela, comme bien on pense, précipita les signatures.

Il est à remarquer que dans ces Lettres-patentes, il n'était pas fait mention des monastères de femmes ; et qu'ainsi M. de Péréfixe en outrepassa le texte en l'étendant aux religieuses de Port-Royal.

Il vint d'abord au faubourg Saint-Jacques, le 20 mai, faire une visite de civilité, assez matinale, puisqu'il arriva à sept heures du matin, et au cours de laquelle il discuta avec la Mère de Ligny, trois

heures durant, sur le sujet du formulaire, lui disant nettement qu'elle et sa Communauté encourraient toutes ses rigueurs si elles persistaient à ne le pas signer.

Pourtant, dans la rédaction de son mandement publié le 8 juin suivant, il parut avoir cherché un tempérament, la planche sans doute qu'il avait inutilement réclamée à Lancelot. Il y inventait, par une subtile distinction, une foi humaine qu'il proclamait différente de la foi divine, et qu'il réclamait seule à l'égard du fait de Jansenius.

L'intention était excellente, rappelant un peu celle des grands-vicaires du cardinal de Retz, mais les termes étaient beaucoup plus malheureux et prêtaient fort à la critique. Nicole, bientôt, le lui fit voir dans sa quatrième lettre sur l'hérésie imaginaire, ce dont le prélat, au reste, ne se formalisa pas outre mesure.

Entre temps, des amis de Port-Royal, en particulier madame de Longueville avaient été le trouver pour l'incliner à la douceur. La sœur de Condé s'était même chargée de lui présenter un Mémoire dans lequel Arnauld le suppliait de s'en tenir aux termes de la Déclaration du Roi et de ne pas envoyer le formulaire à Port-Royal. Alléguant à son habitude les Pères qu'il connaissait si bien, et, avec eux, le nouveau béatifié Saint François de Sales, il prouvait par leurs propres paroles que les religieuses ne faisaient aucune faute en refusant une signature qu'on n'avait pas le droit de leur demander. L'argumentation était puissante, mais peu adroite. Arnauld en écrivant son Mémoire n'avait pas compris qu'il y a des moments où l'on ne doit pas avoir trop lourdement raison.

Moins savante, mais plus touchante et plus persuasive fut l'ardente prière qu'à la même époque et à la même fin, M. de Sainte-Marthe adressa lui aussi à l'archevêque :

« Ayez pitié de la tendresse de leur conscience, lui disait-il des religieuses. Vous êtes leur père. Qu'elles le reconnaissent par votre bonté...

« ... Je suis prêtre, Monseigneur, comme vous, ajoutait-il, humble et fier comme l'eût été Singlin, et quelque indigne que je sois, j'ai été autrefois engagé par ordre de l'Église au gouvernement de quelques âmes. Permettez-moi, Monseigneur, de vous dire que cela me donne peut-être plus d'expérience de la misère et de la faiblesse des hommes, qu'à plusieurs à qui d'autres occupations importantes ne laissent pas le temps de s'y appliquer...

« ... Est-ce un crime de vous supplier humblement que l'on n'exige point de nous une chose qui ne sert qu'à nous troubler et à nous ôter le repos de notre conscience ?... Souffrez-le, Monseigneur, souffrez-le, je vous en conjure. Si vous reconnaissez que nous avons raison, vous savez que la vérité vous y oblige. Et si nous avons tort, nous vous prions que la charité vous le fasse supporter. Donnez ce peu de chose à notre faiblesse et à la paix de l'Église. »

Cette lettre qui avait l'éloquence du cœur valait mieux que le *Mémoire* d'Arnauld et que les *Imaginaires* de Nicole. Ce serait mal connaître M. de Péréfixe que de ne pas supposer qu'il en ait été ému ; le mal connaître aussi que de ne pas comprendre qu'il croyait bien faire avec sa bizarre invention de foi humaine, preuve évidente que lui, pour le *fait*, n'avait pas non plus la foi divine.

Ah ! s'il eût été seul, et s'il n'eût pas été courtisan !... Mais derrière lui, il y avait le Roi, il y avait surtout le P. Annat, et l'on dit qu'envers tous deux, en acceptant l'archevêché, il s'était engagé à pousser jusqu'au bout l'affaire de Port-Royal : « Monsieur de Paris, lui répétait la Reine, souvenez-vous à quelle condition vous avez reçu l'évêché de Paris. Vous voilà

en place. On verra comment vous vous y comporterez. »

Son mandement parut donc le 8 juin, dimanche de la Sainte-Trinité. Il le fit signifier le jour même au monastère où, dès le lendemain, il commença sa visite. Comme cette visite n'avait qu'un but : la signature du formulaire, il n'y fut pas question d'autre chose. Dans un long discours préliminaire, l'archevêque y exhorta les religieuses, invoquant pour cela l'exemple même de Jansenius, « ce grand homme », disait-il, qui en mourant avait soumis son livre au Saint-Siège. Chaque fois, au reste, dans la suite, qu'il fut question de l'évêque d'Ypres, il en parla avec le plus grand respect, comme d'un saint prélat mort dans la communion de l'Église et déclara à plusieurs reprises que M. Bail avait été « un fou » de lui dire anathème.

Aussitôt après, eurent lieu les scrutins, c'est-à-dire les interrogatoires particuliers de chaque religieuse. Trois nous ont été conservés, ceux des Sœurs Marguerite de Sainte-Gertrude du Pré, Angélique de Saint-Jean et Madeleine de Sainte-Christine Briquet[1].

Le premier tourne parfois à la comédie, l'interrogée étant fort vive, l'interrogateur, de son côté, perdit souvent patience et en vint presque aux injures qu'elle soutint de telle sorte que tous les deux, à la fin, se demandèrent mutuellement pardon, et que la religieuse quitta l'archevêque, sinon éperdue, du moins amicalement bénie.

Avec la noble et grave Angélique de Saint-Jean, le ton changea. « L'entretien, écrit-elle, se passa avec grande modération et civilité dans les paroles, mais pour les choses, elles ne pouvaient être plus fortes. » M. de Péréfixe, rappelant ce qu'à lui-même en avait

1. *Histoire des Persécutions.*

dit Richelieu, fit le procès de l'abbé de Saint-Cyran. La fille de M. d'Andilly, sans entrer en discussion, représenta seulement que le formulaire n'était contre elles qu'un prétexte, puisqu'elles ne pouvaient être coupables à son sujet que depuis deux ans, alors qu'on les molestait et les outrageait depuis plus de vingt-cinq.

En l'écoutant, l'archevêque comprit qu'il avait devant lui le véritable chef de la Communauté, une magnifique intelligence, une âme scrupuleusement droite et ardemment convaincue qu'il lui serait impossible de réduire, et qu'il était contraint d'admirer, tout en disant d'elle : « Cela gâte tout d'avoir de si grands esprits. »

« On peut la blâmer, résume Sainte-Beuve, mais avec elle toute raillerie expire... Elle a confiance et elle croit. Elle souffre pour ce qu'elle croit ; elle s'offense pour ce qu'elle aime. Il faut passer et s'incliner. »

M. de Péréfixe put se reposer quand vint la Sœur Madeleine de Sainte-Christine, la *petite Briquet*, comme on l'appelait encore, ou même *Madelon* tout court, car elle n'avait que vingt-deux ans, et était véritablement l'enfant du monastère où on l'avait prise au berceau.

L'archevêque connaissait ses hautes parentés[1], et cela joint à sa vivacité, à l'agrément qu'elle mettait dans ses réparties, explique le long temps qu'il lui donna, s'en irritant et s'en amusant tour à tour. « Quand on trouve des personnes qui raisonnent, il y a plaisir de leur parler », lui avait-il dit sans songer à l'âge de celle qui l'écoutait. Et il parla beaucoup, mêlant à des réflexions fort justes et à des conseils édifiants, des raisonnements bien faibles et des comparai-

1. Elle était la fille de l'avocat général Briquet, et la nièce des deux illustres magistrats Bignon.

sons peu séantes, le tout dans un langage familier jusqu'au burlesque dont s'égayait au fond de sa jeunesse la malicieuse interlocutrice. Elle ne se fit pas faute de le consigner dans la Relation qu'elle en écrivit aussitôt après avec beaucoup d'esprit, trop d'esprit dirais-je même, et d'un style que n'eût, certes pas, approuvé la Mère Angélique.

Si l'on peut supposer justement que la grande abbesse eût encouragé ses filles à souffrir, on peut être sûr qu'elle ne leur eût pas permis de juger aussi lestement leur archevêque.

Répétons que Christine Briquet avait alors vingt-deux ans. L'âge éteindra cette fougue juvénile et ses efforts feront d'elle une admirable religieuse.

M. de Péréfixe termina sa visite le 14 juin, constatant, dans l'acte qu'il en dressa, la régularité de Port-Royal, mais déplorant sa résistance quant au sujet litigieux. Il n'avait, sur ce point, convaincu personne et partait mécontent de tout le monde, peut-être aussi de lui-même.

Cependant, il ne voulut pas prendre de sanctions immédiates et déclara aux religieuses qu'elles avaient trois semaines pour réfléchir et se décider. Comme confesseur et comme conseil, il leur laissa un docteur de Sorbonne, nommé M. Chamillard, auquel il associa, peu après, un vieil oratorien, le P. Esprit. Entre ces deux hommes, des divergences s'accusèrent plus d'une fois, l'oratorien ne partageant pas à beaucoup près les sentiments molinistes du docteur. Tous les deux, malgré leurs idées différentes, étaient d'accord avec l'archevêque pour demander aux religieuses, par obéissance, une signature qu'ils leur permettaient de désavouer dans leur cœur.

Nous ne nous attarderons pas sur les détails fastidieux, rebutants pour nous qui marquèrent ces semaines de luttes. Il n'était plus question d'hérésie,

mais seulement d'opiniâtreté, cela se résumait au fond dans la résistance du for intérieur au principe d'autorité.

Nos mentalités modernes ont peine à la comprendre et doivent se représenter pour cela en face du despotisme aveugle dont M. de Péréfixe se faisait l'instrument, l'exaspération morale, le véritable affolement où l'on en était arrivé à Port-Royal. A ces pauvres femmes en effervescence, la signature paraissait le pire des péchés, comme un monstre apocalyptique, et ceux qui l'exigeaient, prenaient pour elles l'apparence de ministres de Satan. Qu'on les critique, qu'on les blâme, cela est permis et le sera jusqu'à la fin de leur histoire, mais il faut rendre hommage à cette intégrité de conscience qui leur fit accepter une persécution bientôt effective plutôt que de consentir à ce qu'elles estimaient une faute.

M. Chamillard n'obtint rien d'elles, et, de modéré qu'il avait été d'abord, se montra irrité. Dans des écrits à tout le moins déplacés et par des dénonciations même coupables, il se déclarera sous peu leur persécuteur. C'est contre lui qu'Arnauld, Nicole et M. de Sainte-Marthe devront prendre la plume pour défendre les religieuses.

Il leur était si suspect que ce ne fut pas par lui qu'à l'expiration du délai fixé, elles firent porter à M. de Péréfixe un acte où elles déclaraient s'en tenir à leur ancienne distinction du fait et du droit, et auquel elles joignaient une signature ainsi conditionnée :

« *Nous, soussignées, promettons une soumission et créance sincère pour la foi. Et sur le fait, comme nous n'en pouvons avoir aucune connaissance par nous-mêmes, nous n'en formons point de jugement ; mais nous demeurons dans le respect et le silence conformes à notre condition et à notre état.* »

Philippe de Champaigne fut le messager qui donna à l'archevêque leur paquet à l'ouverture duquel tous les deux s'attendrirent très fort. L'artiste rappela au prélat que c'était lui-même qui lui avait jadis fait connaître Port-Royal en lui disant son admiration pour le livre de la *Fréquente Communion*. M. de Péréfixe en convint, en renouvela l'expression, et dit la profonde estime qu'il conservait pour l'auteur : « Mais il a de puissants ennemis », ajouta-t-il. Et comme Champaigne le pressait d'éclairer le Roi : « Ce sont d'étranges gens que ces ennemis-là, continua-t-il. Feu M. le cardinal de Richelieu disait qu'il les connaissait bien, mais qu'il était dangereux de les choquer. Si j'en parlais au Roi, ils me feraient passer pour janséniste. » L'argument était sans réplique. Le peintre le comprit et ne put guère rassurer ses mandataires qui, d'ailleurs, ne se faisaient pas d'illusions.

Si le P. Esprit demeurait bienveillant pour elles, l'hostilité de M. Chamillard se précisait chaque jour davantage, rendant inutiles les interventions de plusieurs amis du monastère, en particulier de la duchesse de Liancourt. Il n'y avait plus qu'à se préparer à la persécution par un redoublement d'invocations et de prières. On le fit au monastère.

Il y a, en ces jours, une véritable série de requêtes adressées à tous les Saints du paradis, enfantines, j'en conviens, mais émouvantes par l'anxiété qu'elles révèlent.

Infiniment plus important est l'acte dressé le 11 août, véritable testament de mort, dans lequel les religieuses, attendant leur dispersion, proclament leur complète orthodoxie, leur absolue catholicité, et protestent contre les mesures dont elles savent l'exécution imminente. Elles auraient désiré la présence d'un notaire. Aucun n'osa leur prêter son concours. Seules alors, elles le firent devant Dieu :

« L'une de nous, dit la Relation, lut tout haut la profession de foi, toutes étant à genoux, en leur rang, dans un profond recueillement et dans une grande attention. Et ensuite, notre Mère la première, et les autres par ordre se levèrent de leur place pour aller l'une après l'autre mettre la main sur les Saints Évangiles et baiser le livre, en signe qu'elles embrassaient et juraient tous les articles de foi dont elles venaient de faire profession. »

Cette pièce intégralement donnée dans l'*Histoire des Persécutions*[1], pourra toujours être citée comme la professior de foi type, le véritable Credo de Port-Royal. On n'en saurait trouver de plus catholique.

Elle fut portée le 14 août à la maison des Champs que son éloignement laissait dans une tranquillité relative, mais où l'on s'associait pleinement à ce qui se faisait à Paris. Aussi y reçut-elle une adhésion complète et fut souscrite unanimement. C'est le dernier acte capitulaire portant la signature de toutes les religieuses du grand monastère uni et libre encore pour quelques jours qu'était Notre-Dame de Port-Royal du Saint-Sacrement.

L'archevêque, cependant, qu'on attendait à toute heure au faubourg Saint-Jacques, n'y paraissait pas. On le disait malade, atteint d'une fièvre doublement tierce pour la guérison de laquelle les religieuses eurent la charité — ou la candeur — de faire une neuvaine à la Sainte-Épine.

Peut-être y avait-il à ce mal opportun une complication diplomatique.

Le 9 août, en effet, était arrivé à Paris le Légat chargé par le Pape d'apporter au Roi ses excuses pour l'affaire de la garde corse. C'était le cardinal Chigi, propre neveu d'Alexandre VII. Il semble probable

1. Elle est reproduite dans l'*Histoire Générale de Clémencet* (t. IV, p 394)

qu'on ne se soucia pas à la Cour de le rendre témoin de l'exécution des violences décidées contre Port-Royal, et durant son séjour, des accès de fièvre répétés empêchèrent l'archevêque de se rendre à l'abbaye.

Soit donc que les prières de la neuvaine qui se terminait le 21 août aient été promptement exaucées, soit que le départ au Légat ait rendu au P. Annat le plein usage de sa toute-puissance, ce fut ce jour-là même que M. de Péréfixe se transporta au faubourg Saint-Jacques. Il y arrivait armé de son autorité spirituelle que renforçait la volonté royale. Les deux ensemble ne suffirent pas à lui faire dominer une émotion qui se transforma vite chez lui en colère.

Après avoir sommé une dernière fois les religieuses de signer le formulaire, devant leur refus, il les réunit toutes au parloir et leur signifia sa sentence aux termes de laquelle, et en attendant d'autres prochaines mesures, il leur interdisait, comme rebelles, opiniâtres et désobéissantes, de recevoir les sacrements.

Cela fait, brusquement, sans vouloir rien entendre, il quitta le parloir qui était à un étage supérieur, et se disposa à sortir. Mais en descendant, il vit par une fenêtre différentes personnes, entr'autres M. du Fossé et la princesse de Guéméné qui l'attendaient dans la cour.

Désirant les éviter, il remonta pour faire aux religieuses de nouvelles défenses, notamment celle de communiquer avec leurs amis du dehors. On devine quelles scènes se passaient au parloir, et au milieu de quelle agitation se retrouva l'archevêque. N'oublions pas qu'il y avait là quelque soixante filles. Les unes se lamentaient, les autres protestaient, disant tout haut qu'une telle excommunication était canoniquement nulle, toutes les formes étant violées et la passion seule visible.

A ce spectacle, M. de Péréfixe perdit toute mesure ;

il oublia qui il était et où il était. Sa violence l'emporta. Comme la Mère de Ligny voulait lui parler, il l'interrompit avec des injures dont sa colère l'empêcha de comprendre la malséance :: « Taisez-vous, lui cria-t-il. Vous n'êtes qu'une petite opiniâtre, et une superbe qui n'avez point d'esprit, et vous vous mêlez de choses à quoi vous n'entendez rien. Vous n'êtes qu'une petite pimbêche, une petite sotte, une petite ignorante qui ne savez ce que vous voulez dire. Il ne faut que voir votre mine pour le connaître. On voit tout cela sur votre visage. »

Et à une autre religieuse qui en appelait au Juge du Ciel : « Oui, oui, répliqua-t-il, sans souci de son caractère, quand nous y serons, nous verrons comment les choses iront. »

« Il ne se possédait plus, écrivait deux jours plus tard à mademoiselle de Vertus la Sœur Angélique de Saint-Jean qui note en même temps la digne attitude de l'abbesse : « On peut rendre ce témoignage à sa vertu, qu'elle ne parut jamais plus calme que pendant ce tonnerre, et que son visage fut moins altéré des injures qu'il ne l'aurait été de quelque louange qui au moins l'aurait fait rougir. Elle ne changea pas seulement de couleur. »

Ce fut au pauvre prélat de rougir quand, quelques jours après, on lui représenta ce qu'il avait dit. Il ne rappelait même plus les termes dont il s'était servi. Dans tous les cas, il n'avait pas repris son calme quand s'étant décidé à sortir, il fut abordé par madame de Guéméné qui, de la cour, avait entendu ses éclats de voix. Il lui répéta qu'il n'en aurait pas le démenti, qu'il pousserait les choses à l'extrémité ; et comme la princesse invoquait la vertu des religieuses il lui répondit la phrase si souvent répétée depuis : « Oui, elles sont pures comme des Anges, mais orgueilleuses comme des démons. »

A peine était-il parti, que les Sœurs assemblées rédigeaient une Protestation désolée dans laquelle elles criaient leur innocence et leur douleur de se voir ainsi traitées par leur propre pasteur :

« Que Dieu soit juge entre lui et nous, y disaient-elles, et que toutes les personnes qui aiment la justice portent compassion à une communauté de cent pauvres religieuses qui, après avoir tout quitté pour s'attacher à Jésus-Christ, sont arrachées par une conduite si violente du pied des autels et bannies de sa sainte Table, elles qui s'étaient consacrées par leur institut particulier à l'adorer nuit et jour dans le divin Sacrement dont on prétend les éloigner. Toutes les autres peines qu'on leur prépare encore leur seront beaucoup moins sensibles que celle-là. »

De cette douleur, la Sœur Angélique de Saint-Jean renouvelait l'expression le 23 août dans une lettre que mademoiselle de Vertus devait faire tenir à l'évêque d'Alet, Pavillon, dont nous n'avons pas encore parlé pour ne pas interrompre le récit, mais dont bientôt il va être question.

La fille de M. d'Andilly s'attendrissait surtout au sujet de sa tante, la Mère Agnès « qui, après avoir imité pendant soixante et onze ans la vie des Anges, se voyait mise en cet âge au rang des scélérats. »

L'ancienne abbesse, de son côté, cherchait, dans le passé de quoi soutenir le présent, s'efforçant de penser comme l'eussent fait M. Singlin et la Mère Angélique. Elle s'en ouvrait à la reine de Pologne restée fidèle amie, et à la coadjutrice de Saintes, non moins attachée : « Quand je considère, venait-elle d'écrire à cette dernière en lui parlant des deux chers défunts, de quels yeux ils regardent tout ce qui se passe, je ne sais que dire, sinon d'approuver ce qu'ils approuvent et d'adorer avec eux la volonté de Dieu qui se conduit par une sagesse incompréhensible et des secrets impé-

nétrables. S'il a choisi cette voie pour nous sauver, qu'importe de tout le reste !... »

Le P. Esprit, toujours bon et dévoué, tenait les religieuses au courant des démarches faites par l'archevêque durant tous ces jours. Elle surent ainsi qu'un conseil avait été tenu entre lui et le P. Annat, et que la décision avait été prise d'enlever incontinent quelques-unes d'entre elles.

Le 26 août, au matin, elles apprirent par la même voie que c'était le jour choisi. M. d'Andilly, également prévenu, se rendit au parloir, demandant sa sœur pour lui faire ses adieux. Les deux vieillards réunis une dernière fois à Port-Royal de Paris se séparèrent après avoir récité ensemble l'antienne *Hœc dies*. Ils ne croyaient plus se revoir sur terre et remirent leurs entretiens avec Dieu.

Quelques heures plus tard, l'archevêque décidé à en finir, arrivait au monastère.

CHAPITRE VI

Phase aiguë de la persécution à Port-Royal de Paris. — L'expédition du 26 août. — Enlèvement de douze religieuses. — Les Visitandines geôlières. — Tristes jours de l'abbaye. — Quelques défections. — L'esprit de la Visitation et celui de Port-Royal. — La Sœur Briquet et la Sœur de Brégy. — Nouveaux enlèvements. — Calme relatif à Port-Royal des Champs. — Visite de l'archevêque ; privation de sacrements, expulsion des ecclésiastiques et du médecin, M. Hamon. — La Mère Du Fargis.

« Ces filles ne veulent pas signer, parce qu'elles en font un point d'honneur, avait dit M. de Péréfixe en quittant Port-Royal le 21 août, et moi, j'en fais un de les faire signer. » Il montrait par là que son irritation l'emportait désormais sur sa bonté, et cela joint à ce qu'il savait des désirs du Roi, c'est-à-dire du Père Annat, explique sa conduite au mois d'août 1664.

Durant les quatre jours qui suivirent sa première visite, il se donna beaucoup de mouvement pour préparer la seconde, voulant s'assurer par lui-même de places dans les différents couvents où il avait décidé d'interner plusieurs filles de Port-Royal. Les démarches qu'il fit pour cela se comprennent mieux que l'appareil militaire dont il crut devoir s'entourer le 26 août quand il revint au monastère. Son arrivée n'y surprit pas ; des amis diligents, nous l'avons vu, ayant de ses projets informé les religieuses.

Il y fut vers deux heures de l'après-midi, escorté

du lieutenant civil, du chevalier du guet, du prévôt de l'île, de quatre commissaires, de vingt exempts et d'une centaine d'archers, tous passablement honteux du rôle qu'on leur faisait jouer. A la tête de ces soldats, l'archevêque de Paris rappelait, sans doute, qu'il était le successeur du cardinal de Retz, mais il oubliait que le temps de la Fronde était révolu et le seul pacifique frondeur qu'il allait rencontrer à Port-Royal, M. de Sévigné, n'avait plus, depuis bien longtemps, d'autres armes que ses prières.

Huit carrosses suivant le sien se rangèrent dans la cour de l'abbaye. Il descendit, en camail et en rochet, se faisant précéder de ses secrétaires et de son porte-croix, tandis qu'autour d'eux les archers faisaient la haie. M. d'Andilly, qui l'attendait, se jeta à ses genoux pour lui demander en grâce qu'on lui permît, tout au moins, d'emmener à Pomponne, si elles devaient quitter le monastère, ses trois filles et la Mère Agnès : « Cela ne se peut », répondit le prélat en pénétrant dans la maison.

On devine quelles scènes de désolation s'y passaient. La pensée surtout de se voir arracher la Mère Agnès était, pour les religieuses, une cuisante douleur. Elles l'entouraient, la suppliant de les bénir, de leur dire quelques paroles qui leur fussent un suprême viatique. L'une des plus émues était la Sœur Racine qui n'ayant connu jusqu'alors, disait-elle, que le bonheur, commençait seulement à souffrir[1].

Une autre, Marguerite de Sainte-Thècle Josse, naguère suivante de la Reine de Pologne, regardait sans crainte les soldats qui lui rappelaient d'autres temps :

1. La conduite de son neveu avait été pour elle le début des amertumes. C'est en cette même année que parut la *Thébaïde*, et il est piquant de remarquer que la première gratification donnée par le Roi à Jean Racine, pour ses vers, porte précisément la date du 26 août 1664.

« Que cela est beau, disait-elle. Notre humiliation est à son comble. L'admirable chose ! Pour moi, cela me fortifie davantage que tout ce qu'on me pourrait dire. »

Digne et ferme au milieu du tumulte, la Sœur Angélique de Saint-Jean s'efforçait de contenir ses novices et d'empêcher tout excès d'émotion, gardant une telle noblesse dans son maintien, qu'elle allait en imposer même à l'archevêque.

Celui-ci, accompagné de ses ecclésiastiques, alla au Chapitre où il fit assembler la Communauté. Là, après quelques mots de regrets adressés à toutes sur la rigueur qu'il était contraint d'exercer, il notifia à douze d'entre elles sa décision de leur faire quitter leur maison. Les proscrites étaient, avec la Mère Agnès, l'abbesse et les principales dignitaires, la Sœur Angélique de Saint-Jean, bien entendu, à laquelle, sur leur simple nom, avaient été jointes ses deux sœurs. Cinq religieuses prises au hasard complétaient la liste.

Sans se départir de son calme, la Mère de Ligny déclara qu'elle se croyait obligée d'en appeler de cette violence et protesta de nullité au nom de la Communauté. Toutes les Sœurs ayant répété d'une seule voix : « Nous en appelons. Nous protestons. » « Je m'en moque, répondit brutalement l'archevêque, protestez, appelez, faites ce que vous voudrez, mais vous m'obéirez. »

« Véritablement, dit-il peu après à l'abbesse et à la Mère Agnès, si tout le monde se damne et s'il n'y a que vous qui alliez au Paradis, il y aura bien de la place de reste. » Et son émotion devenue encore une fois colère s'exprima à plusieurs reprises en termes déplacés que déplorait tout bas son grand-vicaire, M. de la Brunetière[1], demeuré, lui, plein de bienveillance et de modération.

1. M. Du Plessis de la Brunetière, plus tard évêque de Saintes, était un ami particulier de Bossuet.

Les partantes étant prêtes, il voulut rentrer avec elles à l'église pour de là gagner les carrosses. Dans son trouble il passa la porte où la Sœur Angélique de Saint-Jean dut le ramener, lui demandant en même temps pour elle et ses compagnes l'autorisation écrite sans laquelle une cloîtrée ne doit pas quitter son couvent. Il en fut surpris et touché : « Voilà vraiment obéir, dit-il... C'est sortir en bonne religieuse. »

Celles qui restaient donnaient libre cours à leur douleur, et cette douleur devint particulièrement vive quand passa la Mère Agnès, presque impotente, qu'il fallait soutenir pour lui permettre de marcher : « Elle en mourra, Monseigneur, dit en pleurant l'une d'elles à l'archevêque. Nous ne la reverrons jamais. Promettez-nous au moins de nous rendre son corps après sa mort. »

Le grand âge et l'état de santé de la vénérable femme autorisaient si bien les craintes, que M. de Péréfixe désigna spécialement une de ses nièces, Angélique de Sainte-Thérèse Arnauld d'Andilly, pour l'accompagner et prendre soin d'elle. Du moins sa constance ne se démentit point et elle en renouvela l'assurance à M. d'Andilly demeuré à la porte. Aussi courtois qu'au temps de sa jeunesse, celui-ci voulut, malgré ses soixante-quinze ans, conduire sa sœur jusqu'au carrosse et l'aider à y monter. Il fit de même avec les autres religieuses. Quand vinrent ses trois filles, il les bénit tour à tour au bas de l'autel, comme s'il les offrait à Dieu pour la seconde fois.

Les voitures s'ébranlèrent sans qu'aucune des déportées connût le lieu de son exil : « Il suffit que je le sache », avait répondu l'archevêque à la demande de l'abbesse. Seule, la Mère de Ligny devait quitter Paris pour être envoyée à Meaux dans le diocèse de son frère. Toutes les autres furent réparties dans des couvents de la capitale, où nous les retrouverons bien-

tôt, mais achevons, auparavant, à l'abbaye, la triste journée du 26 août.

Au dehors, une foule assez excitée assista au départ, les uns croyant voir la juste expulsion de religieuses rebelles ; les autres plaignant les persécutées et maudissant les persécuteurs. Plusieurs de ces propos populaires furent recueillis par Lancelot, témoin du douloureux exode.

M. de Péréfixe, cependant, était resté dans la maison. Toujours escorté de ses prêtres et des magistrats de police, il la voulut visiter de fond en comble, croyant y découvrir quelque issue mystérieuse ou quelque secret d'importance. Est-il besoin de dire qu'il ne trouva rien.

Dans l'enclos, il rencontra, à son ouvrage, le jardinier bénévole du monastère, un ancien solitaire d'origine anglaise, M. Jenkins, qu'il apostropha rudement : « Vous êtes bien de taille, lui dit-il, à aller servir le Roi. — Sans doute, répondit l'ermite, mais voici vingt ans que je travaille ici sans avoir réclamé un sol. Puisqu'on me chasse, je demande récompense. » L'archevêque était bien trop irrité pour seulement l'entendre, son exaspération s'augmentant du retard des religieuses étrangères qu'il avait mandées à Port-Royal pour leur conférer l'autorité.

Sur le soir, elles arrivèrent enfin. C'étaient cinq Visitandines ayant à leur tête une des plus anciennes de l'ordre, la Mère Eugénie de Fontaine. De ce choix aussi, les religieuses étaient averties : « Jugez si M. de Genève et madame de Chantal ne seront pas bien aises de cette nouvelle alliance entre Port-Royal et leurs filles », avait écrit deux jours auparavant Angélique de Saint-Jean à mademoiselle de Vertus en le lui annonçant[1].

1. Lettre inédite du 24 août.

La Mère Eugénie était une personne de mérite, justement considérée dans son Ordre. Elle en avait connu la sainte fondatrice et, par conséquent, ses relations avec la Mère Angélique. On peut donc supposer que venir à Port-Royal dans ces conditions lui devait être assez pénible.

Mais depuis longtemps, elle avait accepté la direction des Jésuites ; cela que l'on n'ignorait pas doubla les protestations des religieuses de ne la point accepter comme supérieure. Ce fut même un véritable tumulte quand M. de Péréfixe leur dit, en présentant les intruses, que celles-ci auraient pour elles des sentiments semblables à ceux des vraies Mères qu'il venait de leur enlever : « Nous en appelons. Nous protestons », telle fut la clameur cent fois répétée qui accueillit à Port-Royal l'entrée des Visitandines.

La jeune Sœur Briquet, et une autre un peu plus âgée, Eustoquie de Flecelles de Brégy, se firent, à plusieurs reprises, les interprètes véhémentes du sentiment général, l'une auprès de l'archevêque, l'autre auprès du grand-vicaire, dont les réponses en des termes différents furent à peu près les mêmes : « Cela ne durera pas, disait M. de la Brunetière à la Sœur Eustoquie, Monseigneur a été obligé d'user de cette violence. Mais il en est bourrelé ; il est plus crucifié que vous dans le fond de son âme. »

Et l'archevêque de son côté répondait d'une façon amicale presque affectueuse aux représentations de la nièce des Bignon, disant aussi à la célérière qui devait rendre ses comptes à la nouvelle supérieure : « Entendez donc raison. Faites cela pour l'amour de moi. Obéissez. Recevez la Mère Eugénie. Elle ne demeurera pas longtemps. Il a fallu donner cela à la violence de vos ennemis. »

Ces derniers mots en disaient long et traduisaient la pensée du pauvre prélat maintenant radouci et re-

grettant sans doute ses colères. Il voulut même avant de partir rassurer les religieuses sur le sort de leurs Mères. Il leur dit que la Mère Agnès était non loin d'elles, à Sainte Marie du faubourg Saint-Jacques ; que la Sœur Angélique « cet esprit tout extraordinaire » (suivant son expression) avait été très bien placée, près d'une femme infiniment distinguée aussi « esprit avec esprit, science avec science, cela s'accommodera bien disait-il »[1]. Qu'enfin, la Sœur Anne de Sainte-Eugénie qu'il appelait toujours : madame de Saint-Ange se trouvait « en très bel air » «près d'une de ses meilleures amies »[2].

Redevenu tout à fait paternel, il permit alors sans aucune condition, aux religieuses de s'approcher des sacrements[3], les confia derechef à M. Chamillard, puis se retira après s'être recommandé aux prières de toutes et leur avoir donné sa bénédiction, Il était six heures du soir. C'était assez fait pour un seul jour, dit une Relation.

Il revint bien souvent durant les semaines qui suivirent, toujours son mandement et le formulaire à la main, toujours réclamant des signatures dont il obtint sept le 12 septembre.

Sur les *signeuses*, comme on les appela, deux seulement mériteront bientôt une mention, la Sœur Catherine de Sainte-Flavie Passart et la Sœur Marie de Sainte Dorothée Perdreau. On les accusa d'avoir cédé à l'ambition, mais du moins elles étaient femmes intelligentes. Leurs cinq compagnes ne comptaient guère que pour faire nombre.

A elles, pourtant, l'archevêque donna quelques

1. Il l'avait envoyé aux Annonciades, dites Filles bleues, où avait pris le voile la veuve du Maréchal de Rantzau.

2. A la Visitation de Chaillot dont la supérieure était la Mère de La Fayette qui l'avait réclamée, non comme prisonnière, mais comme amie.

3. *Relation de la Sœur Geneviève de l'Incarnation Pineau.*

jours plus tard, toutes les charges de la maison, sous la direction des Visitandines, en interdisant à nouveau les sacrements aux autres.

Il serait fastidieux d'entrer dans le détail de ce que devint alors la douloureuse vie intérieure de Port-Royal, existence diminuée et diminuante de luttes quotidiennes et bien souvent mesquines où il ne pouvait y avoir de véritable grandeur, ni d'un côté, ni de l'autre.

La Mère Eugénie paraît s'être conduite avec une dureté de commande imitée par trois de ses filles. Les deux autres, au contraire, la Mère de Sourdière et la Mère de Maupeou apportèrent dans l'accomplissement de leur tâche ingrate beaucoup de bonté et de charité. La dernière, surtout, sœur de la sainte mère de Fouquet et tante, par conséquent, du surintendant, édifia profondément la Communauté par sa conduite et par sa résignation durant tout le procès de son infortuné neveu. Elle quitta Port-Royal après quelques mois, attristée de se séparer de femmes qu'elle s'était mise à aimer, mais heureuse de ne plus participer à leur oppression.

Aucun reproche, en somme, n'était à adresser aux filles de la Visitation qui se bornaient à exécuter des ordres ; mais entre elles et les religieuses de Port-Royal, malgré les vertus des unes et des autres, il y avait incompatibilité absolue d'éducation et d'habitudes chrétiennes. Elles étaient comme deux principes en présence. Les premières, brisées par la discipline des Jésuites, regardaient toute discussion comme un crime et ne concevaient pas le devoir hors d'une obéissance absolue et aveugle. Les secondes, formées à l'école beaucoup plus libérale des Messieurs, n'abjuraient pas leur intelligence en inclinant leur volonté ; elles entendaient pratiquer le *rationabile obsequium* de l'Apôtre, et trouvaient quelque peu indigne

de la sainte liberté des enfants de Dieu l'attitude sans cesse prosternée des autres devant leurs supérieurs.

Il y a même là une indication psychologique curieuse que je note en passant, et qui montre bien l'inconséquence humaine : ce sont ceux qui, en théorie, soutiennent jusqu'à l'excès le libre arbitre, qui l'anéantissent en pratique, ce sont ceux pour lesquels il s'estompe devant la toute-puissance divine, qui le relèvent en fait dans les âmes qu'ils conduisent, soit comme éducateurs, soit comme directeurs.

Deux phrases choisies dans les Relations préciseront la différence des mentalités : La Mère Eugénie à genoux révère comme des oracles les moindres paroles sorties de « la sainte et sacrée bouche de M. l'archevêque ».

La Sœur Briquet répond vivement au grand-vicaire qui lui affirme que pour lui, il croirait noires, sur la parole du prélat, les marches blanches de l'autel : « Votre croyance, monsieur, ne changerait pas leur couleur. »

Cette petite Briquet, malgré sa jeunesse, se mit bien vite avec la Sœur de Brégy[1] à la tête de la Communauté, toutes les deux apportant dans la lutte une juvénile ardeur, exempte même des anxiétés que connurent les Mères. Toujours en avant quand il y avait un choc à recevoir ou une discussion à soutenir, elles devinrent, dans la maison, des personnages d'importance qu'abritèrent, durant quelque temps, leurs noms et leurs familles. Ce fut le plus souvent à elles qu'Arnauld, Nicole, M. de Sainte-Marthe, M. de Saci firent tenir des lettres qui soutenaient et réconfor-

1. C'est d'elle que sa propre mère, la comtesse de Brégy, précieuse naguère en renom à l'hôtel de Rambouillet, disait assez justement : « J'ai une fille qui ne relève que de Dieu et de son épée. »

taient les autres. Des intermédiaires laïques tout dévoués, tels que Lancelot, Pontchâteau, Doamlup et bien d'autres inventaient ruses et stratagèmes pour apporter ou emporter des informations. Les amis mondains, au premier rang desquels était madame de Longueville, témoignaient un constant intérêt et le faisaient savoir. Il y eut même un confesseur imposé par l'archevêque, M. de Boisbuisson, qui d'ennemi devint ami, consolateur, défenseur et souvent messager[1].

Au début d'octobre, les quarante-trois religieuses opposantes dressèrent un acte par lequel elles en appelaient au Parlement des violences qui leur étaient faites. Il ne fut pas difficile à l'archevêque d'étouffer cet appel dont il rendit responsable l'homme d'affaires de l'abbaye, M. Akakia, qu'il fit mettre à la Bastille. Pour lui, il continuait à visiter Port-Royal plusieurs fois par semaine, y renouvelant des assauts dont la répétition est lassante et qui finissaient par égayer les habitants du faubourg Saint-Jacques. Il obtint ainsi encore quelques signatures, plusieurs suivies de rétractations. En tout, elles ne dépassèrent pas une douzaine.

Ce peu de succès le détermina, le 29 novembre, à enlever trois nouvelles religieuses, l'une était la Sœur de Brégy. Quelques jours plus tard, le 19 décembre, ce fut le tour de Madeleine de Sainte-Christine Briquet qu'il fit conduire dans son propre carrosse à la Visi-

1. M. Chamillard avait ordonné à M. de Boisbuisson, en le mettant à Port-Royal, de refuser l'absolution aux seules religieuses de chœur qui ne voudraient pas signer le formulaire, et non pas aux converses. Etonné de cette distinction, le confesseur, jusqu'alors ignorant des querelles, voulut s'en instruire, et, édifié, devint l'ami tout dévoué des religieuses. Il leur rendit les plus grands services, et après leur expulsion de Paris, en 1665, se retira avec les Messieurs. Nous le retrouverons après la paix de l'Eglise, en 1669. C'est lui qui chantera la première grand'messe à Port-Royal des Champs où il demeurera confesseur pendant plusieurs années.

tation Saint-Antoine. Mais, comme de nouveaux chefs dans un combat surgissent quand les anciens tombent, l'autorité fut, après leur départ, exercée par la Sœur Le Féron, par la Sœur d'Hécaucourt de Charmont, et par une ancienne déjà nommée : Geneviève de l'Incarnation Pineau. Cette dernière nous a laissé, dans une Relation émouvante, la peinture de ces temps cruels tout remplis pour les pauvres filles d'incertitudes et d'angoisses, chacune, se demandant chaque matin si le jour qui se levait ne serait pas celui de son exil : « Quand le soir approchait, écrit-elle, nous reprenions un peu de force dans la pensée que nous passerions encore au moins cette nuit dans notre monastère, et cette nuit qui enfermait le reste de nos espérances, se passait à compter les heures dans l'appréhension de la voir finir, et que le point du jour suivant ne fut celui de notre séparation. »

Il semble fort probable, en effet, que sans les difficultés matérielles auxquelles on se heurta, toutes les Sœurs dès lors eussent été dispersées et la fin de Port-Royal se fût trouvée avancée de quarante-cinq ans. Ne le pouvant faire (nous dirons plus loin que les finances royales y mirent de l'obstacle), on augmenta du moins contre les opposantes les rigueurs de la captivité. M. Chamillard qui, d'abord, avait fait preuve d'une certaine bienveillance, montra une hostilité de plus en plus tracassière et enfin même déloyale. Il avait, de concert avec la Mère Eugénie, établi des conférences, sous prétexte d'instruire les religieuses, conférences dont il fit bientôt contre elles et leur passé, des réquisitoires si violents que toutes les désertèrent, à l'exception de deux qui restèrent pour être informées. L'archevêque, tout en le contredisant parfois, l'appuyait de son autorité, et il se trouvait soutenu par les Visitandines et par les discoles dont l'une surtout, la Sœur Flavie, témoignait à ses an-

ciennes compagnes une animosité qui les remplissait de douleur.

Tel fut l'état de Port-Royal de Paris durant les derniers mois de 1664 et les premiers de 1665, car la nouvelle Bulle donnée par le Pape, à la demande du Roi, le 15 février, n'y changea absolument rien.

Aux Champs où il n'y avait que seize Sœurs, la situation, sans être heureuse, se trouva durant la même période, infiniment moins pénible. Son éloignement garantissait la maison qui resta dirigée par sa prieure, la Mère Du Fargis.

L'archevêque y vint seulement en novembre, réclamer des signatures, de la même manière qu'il l'avait fait à Paris au mois d'août précédent, et avec le même insuccès. Sa visite, qui dura trois jours, commença par des civilités mondaines à la Mère Du Fargis dont il avait fort connu le père à la Cour et qui était, par sa mère, cousine germaine du cardinal de Retz[1]. A elle-même, il rendit justice, reconnaissant en elle une grande distinction d'esprit qu'égalait sa haute valeur morale.

Puis il interrogea successivement toutes les religieuses, constata que l'abbaye des Champs, comme celle de Paris, était un modèle d'ordre et de régularité, mais que le seul refus de signer le formulaire méritait la privation de sacrements dont il la frappa à son départ. Il intima, en même temps, l'ordre de se retirer aux deux prêtres qui y exerçaient leur ministère. L'un était M. Floriot, naguère professeur à l'école des Granges, l'autre, M. Paulon, nommé plus haut, et qui avait été envoyé comme confesseur à Port-Royal des Champs, par M. Bail, lors des premières rigueurs en 1661. Ce choix suffit à indiquer dans quelle indépendance d'esprit M. Paulon

1. Elle l'était aussi par son père, de la marquise de Rambouillet.

était entré au monastère ; sa bonne foi, seule, l'en avait rendu l'ami. Tout comme les religieuses, il refusa de souscrire le formulaire, mais libre, alors qu'elles ne l'étaient pas, quand son congé lui fut signifié par M. de Péréfixe, il quitta le diocèse de Paris auquel il n'appartenait pas et alla s'installer dans celui d'Alet, auprès du saint évêque Pavillon.

Il n'était plus à Port-Royal quand y fut apportée par des archers, le 30 novembre, la lettre de cachet qui le concernait ainsi que M. Floriot qui n'y habitait pas, le sacristain M. Giroust, et enfin, par un abus véritablement odieux, le médecin, M. Hamon. Seuls, étaient autorisés à demeurer, l'ex-solitaire connu sous le nom de M. Charles, qui s'occupait des labourages, et un nommé Hilaire qui paraît avoir été une sorte d'intendant dont les services furent très précieux aux religieuses.

M. Hamon, dans une lettre adressée à M. de Luzancy quelques jours plus tard, a fait, avec une spirituelle naïveté, le récit de son départ ou, pour mieux dire, de sa fuite, car pour l'empêcher d'être arrêté, on dut le faire évader par les jardins du monastère. Ne se doutant de rien, il n'eut pas, dit-il, l'esprit d'avoir peur, et ne se comprit menacé que quand la Mère du Fargis l'eut compris pour lui : « Ces bonnes gens, écrit-il des archers, n'ont été trompés que parce qu'ils m'avaient trompé... Ils me prirent pour un gros niais, et ils ne se trompaient pas en cela. Mais ils se trompèrent en ce qu'ils ne firent pas assez de réflexion qu'une personne trompée peut se détromper et qu'il ne fallait pas se fier à mon peu d'esprit parce qu'il y en avait d'autres qui en avaient pour moi[1]. »

Tous quatre furent provisoirement recueillis à Paris par M. de Sévigné. Nous avons dit que M. Paulon

1. Relations, p. 26-28.

partit bientôt pour Alet. Les autres demeurèrent cachés. Mais, faute de soins, les maladies s'étant multipliées dans le vallon, M. de Péréfixe y permit, à la fin de l'été 1665, le retour du médecin dont nous aurons bientôt à raconter l'admirable conduite.

Durant les mois de son absence, à la privation de sacrements, ne s'ajoutèrent pas, du moins, d'autres rigueurs pour les religieuses des Champs. Aucune ne fut enlevée, et la Mère Du Fargis exerça une autorité d'autant plus grande que, suivant les possibilités, la maison de Paris s'adressait à elle comme à la seule restée des anciennes dignitaires. Par suite de l'éloignement de la Mère de Ligny, la prieure des Champs fut véritablement dès lors, et pendant plusieurs années, abbesse de Port-Royal avant d'en avoir le titre. Cette charge difficile, elle la remplit avec une incomparable dignité : « Humiliez-vous, ma fille, vous êtes trop forte », lui avait dit jadis la Mère Angélique, étonnée elle-même de la fermeté avec laquelle la jeune postulante avait repoussé les instances de sa famille qui la voulait garder pour le monde[1].

De cette fermeté, vingt-cinq ans de vie religieuse avaient adouci l'excès sans en tarir la sève : « Tout ce qui n'est point éternel ne me fait point peur » aimait à répéter la prieure qui l'avait appris de la Réformatrice. Elle le sut montrer dans les occasions. En juin 1665, l'archevêque ayant envoyé aux Champs M. Chamillard, en qualité de supérieur, pour y porter l'Ordonnance[2] qu'il avait rédigée en suite de la Bulle du Pape, la Mère Du Fargis lui refusa l'entrée du monastère parce qu'il n'avait pas été nommé suivant les Constitutions, et qu'il s'était fait publique-

1. La mort de son frère, le comte de Rochepot, l'avait faite unique héritière de grands biens.

2. C'était le cinquième mandement fait à ce sujet dans le diocèse de Paris.

ment l'accusateur et le détracteur des religieuses de Paris.

Quant vint, à son tour, le grand-vicaire, M. de la Brunetière, la prieure le reçut avec tous les honneurs dus à son rang, mais elle ferma la porte de sa maison à la marquise de Crévecœur qui l'accompagnait, munie d'une obédience de l'archevêque, pour en retirer sa sœur, religieuse. Cette dame, naguère, avait voulu elle-même prendre l'habit à Paris ; sa vocation n'y ayant pas été jugée sérieuse, d'amie, elle en était devenue ennemie et même calomniatrice, jusqu'à oser mettre en doute, seule en cela, la probité de Port-Royal. Ses attaques avaient été officielles et publiques. La Mère Du Fargis, qui ne les ignorait pas, refusa, malgré l'obédience, de laisser partir la religieuse, et fit sentir au grand-vicaire toute l'inconvenance qu'il y avait à lui amener pareille personne. Puis elle en écrivit à l'archevêque.

Sa lettre parvint à M. de Péréfixe, le jour même où s'exécutait une mesure grave qui allait ouvrir une nouvelle phase dans l'histoire de Port-Royal, et dont le prélat lui-même — il le faut espérer pour lui — n'envisageait pas alors les injustes conséquences. Nous voulons parler de la réunion aux Champs de toutes les Sœurs refusant de signer le formulaire, c'est-à-dire la presque totalité de la Communauté. Avant d'en arriver là, avant l'abandon forcé du monastère de Paris, il nous faut suivre celles que nous en avons vues arracher, et pour lesquelles la captivité et l'exil étaient le prélude de la spoliation.

CHAPITRE VII

Les exilées et leurs exils. — La Sœur Angélique de Saint-Jean. — Ses deux sœurs. — Fermeté et faiblesse. — Madame de Sévigné à la Visitation. — La Mère Agnès, son admirable attitude. — Ses correspondants, la reine de Pologne et l'évêque d'Angers. — Sa lettre à M. de Péréfixe après la Bulle du Pape. — Il lui rend les sacrements. — La Mère Prieure et la Sœur Anne-Eugénie. — La Sœur de Brégy et la Sœur Briquet. — La Mère de Ligny à Meaux.

Nous avons laissé à la porte du monastère de Paris les carrosses qui s'en éloignaient, le 26 août, emportant vers des destinations inconnues douze des principales religieuses. Nous avons dit que le 29 novembre suivant, trois nouvelles avaient été enlevées ; et qu'enfin, la jeune Sœur Briquet avait été déportée la dernière le 19 décembre. Il est temps de revenir à ces seize exilées et de rapporter brièvement quelques particularités de leur existence durant les mois qui suivirent et que nous avons vus déjà, si tristes au monastère.

Leurs différentes captivités ont donné lieu à toute une littérature, treize d'entre elles en ayant dans la suite, par l'ordre de leurs supérieurs, écrit la relation. Ce n'est donc pas le manque de documents qui embarrasse ici l'historien, mais bien plutôt leur abondance. Sainte-Beuve, lui-même, semble s'y être un

peu perdu ; et, de tous ces récits, n'en a longuement étudié qu'un, le plus intéressant, celui de la Sœur Angélique de Saint-Jean.

Dans un ouvrage qui veut être concis, nous ne le pouvons qu'effleurer, renvoyant le lecteur friand d'analyses psychologiques, soit au chapitre de Sainte-Beuve, soit, mieux encore, à la Relation elle-même.

La noble fille de M. d'Andilly avait été conduite, nous l'avons dit, rue de la Culture Sainte-Catherine, chez les Annonciades, appelées encore Filles bleues, ou Célestes, dont la maison était mitoyenne de l'hôtel Carnavalet[1]. Mise presque au secret, et privée de toute correspondance, elle y subit pendant dix mois, une dure réclusion fertile pour elle en épreuves.

Les plus douloureuses ne lui vinrent pas du dehors.

Sa conviction ardente et réfléchie, son intelligence hors de pair, son caractère et son passé ; ajoutons-le, la fierté du nom qu'elle portait[2], tout cela l'empêchait d'être accessible aux suggestions d'autrui, vinssent-elles de l'archevêque, ou de cette madame de Rantzau, veuve du maréchal, près de laquelle il l'avait mise, la jugeant une adversaire digne d'elle.

La signature qu'elle ne donna pas, le formulaire même, principe de tant de scrupules, ne semblent pas avoir été pour elle les plus fortes causes de souffrances, celles qui lui montrèrent, comme elle le dit dans son langage voilé « les portes ténébreuses de l'enfer. »

Si elle sut, dans sa prison, « ce qu'est le désespoir et par où on y va », ce ne fut ni Jansenius, ni Arnauld, et pas davantage ses persécuteurs qui le lui apprirent. Seule devant Dieu, elle éleva le dé-

1. Madame de Sévigné ne l'habitait pas encore.

2. « C'est quasi confesser le nom de Dieu que de confesser le nôtre quand on veut le déshonorer à cause de lui », écrit-elle au début de sa Relation.

bat et se posa à elle-même des « pourquoi » angoissés qui allaient bien au delà des misérables questions pour lesquelles on la tourmentait. Comme Pascal, peut-être, avant la nuit d'extase, elle sentit sa foi en péril ; sous le souffle inconnu du doute, il lui sembla que vacillaient les croyances qui étaient toute sa vie, sans aucun appui humain, elle connut l'agonie d'esprit qui est le supplice des grandes âmes : « Si cela eût duré plus longtemps, écrit-elle, j'étais au hasard de laisser éteindre ma lampe. »

Faut-il croire (elle ne nous l'a pas dit) que l'ange de Gethsémani vint alors à son secours ? Peut-être. Car ce fut, seule, qu'elle triompha d'elle-même, et dans son cœur brisé jeté aux pieds du Crucifix, trouva la force de supporter non seulement avec résignation, mais même avec une sainte joie les derniers mois de sa captivité.

C'est là le point essentiel, nettement particulier de cette Relation qui forme un petit volume. On y trouve aussi, bien entendu, de multiples détails passant de l'odieux au touchant, de l'édifiant au comique, comme d'ailleurs dans les autres Relations. Ces récits se ressemblent tous, tant par ce qu'ils rapportent du genre de vie des exilées que par ce qu'ils notent de l'attitude des geôlières.

La plupart de ces dernières qui l'étaient malgré elles, ne peuvent être rendues responsables des rigueurs qu'on leur fit exercer, et auxquelles plusieurs se refusèrent.

Il y en eût qui avaient jadis, au temps de la Fronde, reçu l'hospitalité à Port-Royal, et s'en souvenaient ; d'autres, comme la Mère de La Fayette, à Chaillot, qui traitèrent leurs prisonnières avec des égards confinant à l'amitié, d'autres encore qui, sans rien comprendre à la question de la signature et s'en tenant à ce qu'elles voyaient, admirèrent les vertus dont les

recluses donnaient l'exemple[1]. Plusieurs supérieures, au fond, auraient été plutôt flattées de recevoir des filles qu'auréolaient, avec leur malheur, un renom de sainteté et un soupçon d'hérésie, si bientôt des difficultés matérielles n'avaient changé leurs préoccupations. Le trésor royal, en effet, se mettait assez peu en peine de payer aux couvents qui les hébergeaient la pension des filles de Port-Royal qui devenaient ainsi une charge, tandis que leurs revenus eussent amplement suffi à assurer leur subsistance.

La Mère Agnès en souffrit toute la première : « Il y a céans cent mille livres de la famille de notre Mère, écrivait au faubourg Saint-Jacques la Sœur Pineau indignée, et on l'a chassée et mise en prison, sans seulement s'enquérir si elle a besoin d'une paire de souliers. »

La vieille abbesse était détenue à la Visitation Saint-Jacques, c'est-à-dire tout près de Port-Royal que sa réclusion lui faisait paraître loin. Par pitié pour son grand âge et sa santé ruinée, on avait mis avec elle une de ses nièces, Angélique de Sainte-Thérèse, que rejoignit, après plusieurs mois, une autre fille de M. d'Andilly, Marie-Charlotte de Sainte-Claire. Ces deux cadettes d'Angélique de Saint-Jean se laissèrent, l'une et l'autre, arracher une signature qu'elles eussent voulu ensuite effacer au prix de leur sang[2]. La première y fut exhortée par Bossuet que M. de Péréfixe lui avait amené en lui disant : « Voyez M. l'abbé Bossuet. C'est un homme savant et le plus doux du monde. Il est comme il vous faut, car il n'est d'aucun

1. Les Filles Bleues, notamment, dont il vient d'être question, restèrent en correspondance amicale avec la Sœur Angélique de Saint-Jean, comme l'attestent de nombreuses lettres manuscrites que j'ai entre les mains.

2. Quatre autres exilées signèrent aussi : la Sœur Le Cerf, la Sœur Du Pré, la Sœur Du Fossé et la Sœur Soulain, cette dernière, à l'article de la mort. Les trois autres se rétractèrent.

parti. » Le langage modéré et sensé du déjà grand orateur fut, en effet, beaucoup plus persuasif que les menaces et les anathèmes employés par d'autres.

Avec lui, un docteur nommé M. Chéron, parla de la même manière et détermina plusieurs soumissions.

Mais les signatures ainsi obtenues, ajoutons dans le cas particulier, obtenues par d'excellents prêtres animés des meilleures intentions, ne laissaient pas de causer ensuite de douloureux remords à celles qui les avaient données. Leurs Relations les expriment assez, et révélent des angoisses dont l'acuité émeut encore nos mentalités refroidies. Nous ne comprenons plus très bien la cause de tant de luttes, mais le langage de la souffrance reste le même dans tous les temps.

Pour ce qui est de la cause, nous souscririons volontiers au jugement de madame de Sévigné qui, dans une parenthèse au procès Fouquet, raconte précisément la signature d'Angélique de Sainte-Thérèse au propre frère de la religieuse, Arnauld de Pomponne alors éloigné : « M. de Paris, écrit-elle, lui a donné une certaine manière de contre-lettre qui lui a gagné le cœur ; c'est cela qui l'a obligée de signer ce diantre de formulaire... Nos Sœurs de Sainte-Marie m'ont dit : « Enfin, Dieu soit loué ! Dieu a touché le cœur de cette pauvre enfant, elle s'est mise dans le chemin de l'obéissance et du salut. » De là, je vais à Port-Royal, j'y trouve un certain grand solitaire que vous connaissez, qui commence par me dire : « Eh bien ! ce pauvre oison a signé ; enfin, Dieu l'a abandonnée, elle a fait le saut. » Pour moi, j'ai pensé mourir de rire en faisant réflexion sur ce que fait la préoccupation. Voilà bien le monde en son naturel. Je crois que le milieu de ces extrémités est toujours le meilleur. »

Cela est parfaitement juste, à la réserve que si l'ex-

cellente marquise avait soupçonné quelles larmes faisait couler cette signature, elle se fût bien gardée d'en rire.

Envoyée par son oncle, le solitaire, et d'ailleurs un peu chez elle à la Visitation, elle avait fait tous ses efforts enfreignant les défenses, pour approcher des deux captives. La Sœur Angélique le raconte assez plaisamment : « Un jour, écrit-elle, comme nous descendions de notre chambre pour aller devant le Saint-Sacrement, la Mère Supérieure vint nous trouver au chœur fort promptement et nous pria de remonter à notre chambre, qu'elle voulait nous y garder elle-même ; parce que madame de Sévigné, qui était entrée, voulait à toute force voir la Mère Agnès, quand même ce ne serait que de loin ; qu'elle nous cherchait par toute la maison ; ce qui l'avait obligée de mettre des Sœurs en garde partout... Elle nous dit que madame de Sévigné était amie de toute notre famille, ce qui lui donnait plus d'envie de nous voir ; qu'elle l'avait priée de lui dire qu'elle avait charge de M. de Sévigné d'assurer la Mère Agnès qu'il n'y avait rien qu'il ne voulût faire pour la servir. »

On se représente assez l'émoi de la bonne supérieure désirant assurer, suivant les ordres reçus, la réclusion de ses prisonnières ; et ne sachant comment les soustraire à l'affectueuse curiosité de la vive et charmante jeune femme qu'en souvenir de son aïeule, on surnommait *la petite relique*, à la Visitation.

Madame de Sévigné eut le dernier mot : « J'ai vu madame votre tante qui m'a paru abîmée en Dieu, écrivait-elle à Pomponne, elle était à la Messe comme en extase. » L'extase pour la sainte abbesse durait depuis soixante ans. La marquise, néanmoins, ne put pas lui parler, et cela fit joliment écrire par la Mère : « J'aurais beaucoup perdu du fruit de ma solitude si j'avais eu l'honneur de voir madame de Sévigné,

puisqu'une seule personne qui lui ressemble tient lieu d'une grande compagnie. »

Ces lignes, adressées au solitaire, ne furent pas envoyées, non plus que d'autres, à M. d'Andilly, la supérieure ayant reçu l'ordre de laisser seulement partir les lettres destinées à Henri Arnauld que couvrait sa dignité épiscopale, et celles à la Reine de Portugal. Ces dernières ont malheureusement disparu, mais leur seule mention prouve que la royale amie de la Mère Angélique était restée dévouée au monastère. Le jour même de l'enlèvement des religieuses, 26 août, deux mille livres avaient été jetées par son ordre dans le tour, la Reine, informée de loin, voulant venir en aide à celles que frappait la persécution. Tant qu'elle vivra, c'est.à-dire bien peu d'années encore, Louise-Marie de Gonzague, invariable dans ses sentiments, demeurera ainsi fidèle au souvenir de la Mère Angélique, digne par conséquent de l'amitié profonde qu'elle lui avait inspirée.

Si les lettres que lui écrivit de sa prison la Mère Agnès n'ont pas été retrouvées, nous avons du moins celles adressées à l'évêque d'Angers.

Jointes à la Relation, elles éclairent l'état d'esprit de la vénérable femme, et, s'il est possible, la font plus encore admirer. Telle, en effet, que l'avaient chérie jadis ses novices du jeune Port-Royal, telle elle se retrouvait presque octogénaire, inébranlable dans ses propres convictions, mais respectueuse de celles des autres, pleine d'une tendre condescendance même pour ce qu'elle jugeait leurs faiblesses. Qu'on en juge par ces mots touchants écrits après la signature de sa nièce :

« Vous serez peut-être en peine, mon très cher frère, comme j'ai pris cette action. Je vous dirai que cette chère enfant m'a ouvert son cœur de tout ceci avec tant de confiance que si je lui avais té-

moigné que je serais affligée qu'elle fît autre chose que moi, elle ne l'aurait jamais fait. Mais, à Dieu ne plaise que je domine sur la foi d'autrui ! Je sais que les âmes sont à Dieu, et que c'est à lui à leur donner les sentiments qu'elles doivent avoir. Tout ce que j'ai désiré d'elle, c'est qu'elle prît conseil ; et c'est aussi ce qu'elle a fait sans se hâter. Au contraire, elle aurait désiré avoir beaucoup plus de temps qu'elle n'a eu. Je lui ai promis que je l'aimerais toujours, et elle m'y oblige en toutes façons, et principalement à cause de la manière dont elle a agi avec beaucoup de crainte de Dieu et d'appréhension de l'offenser ; ce qui lui a fait une telle impression que j'ai toutes les peines du monde à la consoler, comme je crois le devoir faire, puisqu'elle n'a eu d'autre motif dans ce qu'elle a fait que de suivre l'avis d'une personne sage et qui est à Dieu[1]. »

La grande chrétienne qui pensait de la sorte, ne demeurait-elle pas tout imprégnée de l'esprit de ce Saint François dont, captive à la Visitation, elle ne cessait d'évoquer la chère pensée et d'implorer le secours :

« Il est vrai que la charité du Bienheureux s'est étendue sur toute notre famille, mandait-elle un autre jour à son frère. Je porte sur moi une lettre à feu ma sœur Le Maître, écrite de sa main, dans laquelle il nous nomme tous l'un après l'autre ; et vous y êtes en particulier en qualité de son bon frère, après avoir salué ma mère, en disant qu'il était de cœur un de ses enfants, mais qu'il le disait en vérité. Je tiens ces promesses fort précieuses et je ne doute pas qu'il ne les accomplisse dans l'état d'une charité parfaite où il est maintenant abîmé. »

« Cette lettre, répondait l'évêque avec la mélancolie que l'on devine, vous devrait, ce me semble, servir

1. M. l'abbé Brémond qui cite également cette lettre, n'hésite pas à la trouver « admirable ». (*Histoire Littéraire*, p. 236.)

d'une très puissante recommandation au lieu où vous êtes ; mais Dieu vous veut présentement dans un état de peine, de souffrance et d'affliction, et cela durera tant qu'il lui plaira... Il jugera un jour, ajoutait-il, faisant allusion à la violation du secret de leur correspondance, si nous méritons d'être traités de la sorte. »

Le prélat que nous verrons bientôt travailler activement à la Paix de l'Église, était, comme sa sœur, le digne représentant de la première et toute pure génération de Port-Royal. La Mère Agnès n'en souffrait pas moins cruellement d'être privée des sacrements. A plusieurs reprises, elle les demanda à M. de Péréfixe sans pouvoir les obtenir. Enfin, en mai 1665, profitant de ce que la nouvelle Bulle du pape donnait, malgré ses termes formels, trois mois de réflexion aux opposants, elle écrivit à l'archevêque en lui représentant que, durant ces trois mois au moins, on lui pouvait permettre de s'unir à son Dieu, ne serait-ce que pour lui demander ses lumières, tandis qu'elle demeurait dans « l'indifférence » quant à la signature du formulaire.

M. de Péréfixe saisit avec joie l'occasion. Il voulut entendre le mot « *indifférence* » dans le sens absolu que ne lui avait pas donné la Mère, c'est-à-dire comme un prélude d'acceptation ; et accorda la permission si ardemment sollicitée.

Ce fut une immense joie pour la captive à laquelle on ne dit que plus tard l'interprétation abusive faite de sa lettre et l'étonnement douloureux qu'en avaient éprouvé plusieurs de ses amis.

La Mère Agnès la regretta vivement alors, s'en expliqua, et voulut même, dans la suite, en faire amende honorable à Port-Royal. Elle y tint d'autant plus que cette lettre, sur son seul nom, avait été contresignée par deux autres exilées qui purent ainsi s'ap-

procher des sacrements : la prieure Marie-Dorothée de l'Incarnation Le Conte, et l'ex-baronne de Saint-Ange, Sœur Anne de Sainte-Eugénie. C'est cette dernière qui se trouvait à la Visitation de Chaillot où l'avait réclamée son amie d'autrefois, la supérieure Louise-Angélique de La Fayette qu'elle eut la douleur d'y voir mourir.

Toutes les deux, la prieure et la Sœur Anne-Eugénie, étaient des femmes d'âge formées à l'école de la Mère Agnès, incapables, comme elle, de ne rien faire qui leur parut trahir la vérité, mais prêtes, comme elle aussi, à « *baisser* », tant qu'elles le pouvaient — la conscience sauve — pour donner à l'Église des preuves de leur obéissance.

Beaucoup plus intransigeantes se montrèrent les deux jeunes professes dont nous avons parlé plus haut ; la Sœur de Brégy et la Sœur Briquet. Celles-ci repoussèrent toute transaction, tout accommodement, craignirent jusqu'à l'ombre d'une signature, mirent en échec, non seulement l'archevêque qu'on s'étonne de voir si fort en mouvement pour elles, mais encore les membres de leurs familles intervenus pour les décider. Le comte et la comtesse de Brégy près de leur fille, les Bignon près de leur nièce, eurent pareil insuccès.

« Héroïque entêtement de pensionnaires », a dit Sainte-Beuve, un peu agacé de tant d'obstination. L'expression est excessive, mais la résistance des deux religieuses ne laisse pas de le paraître aussi, et fait trouver parfois lassante la lecture de leurs Relations où il y a pourtant de bien beaux passages et des réflexions d'une véritable envolée. Répétons-le, l'une et l'autre étaient jeunes, surtout la Sœur Briquet, leur âge explique leur conduite ; et pour elles l'archevêque n'avait pas complètement tort en parlant de point d'honneur. Elles refusèrent de signer le formulaire

comme des soldats refusent de se rendre. Quand la tourmente sera passée, la paix et les années venues, toutes les deux, rendues au calme bienfaisant du cloître, y mèneront dans une obscurité voulue et réparative, une vie semblable à celle de leurs compagnes, celle de saintes religieuses.

Telle fut l'attitude des principales exilées. Un mot reste à dire de la première d'entre elles : l'abbesse. Son sort fut bien moins rigoureux que celui des autres. A elle seule, on fit quitter le diocèse de Paris, non pas à cause de sa dignité, mais par égard pour sa famille. Nièce, nous le savons, du chancelier Séguier, elle fut confiée à son propre frère, Dominique de Ligny, évêque de Meaux. Ce prélat, l'un des futurs artisans de la paix de l'Église, était naturellement tolérant et, de plus, aimait fort sa sœur. Il la plaça dans un couvent de Visitandines de sa ville épiscopale où l'on fit venir près d'elle une de ses religieuses, Anne de Sainte-Cécile. Il ne semble pas qu'elles aient jamais été importunées pour la signature, ni privées de sacrements ; ce qu'on jugeait crime à Paris devenait faute très vénielle à Meaux.

La principale souffrance de la Mère Madeleine de Sainte-Agnès consista dans son éloignement, dans l'impuissance où elle se trouva de diriger et d'assister celles auxquelles tout son cœur restait attaché.

Aussi, quand à la fin de juin 1665 on lui donna le choix, ou de demeurer dans son très supportable exil, ou d'aller partager avec ses filles la douloureuse captivité des Champs, elle n'hésita pas et partit les rejoindre. Mais avant de la retrouver à la tête de sa Communauté, il nous faut voir quelles épreuves celle-ci avait encore à traverser.

CHAPITRE VIII

Les discoles à Port-Royal de Paris ; la Sœur Passart et la Sœur Perdreau. — Les amis du dehors ; la princesse de Guéméné et madame de Longueville ; l'abbé de Pontchâteau. — Lassitude du Roi. — L'archevêque ordonne la réunion, dans la maison des Champs, de toutes les religieuses refusant de signer le formulaire. — Leur voyage, leur réception par la Mère du Fargis. — Arrivée de l'abbesse. — Port-Royal des Champs.

La conformité absolue de sentiments entre les religieuses avait fait la force et la joie de Port-Royal, jusqu'à l'enlèvement des Mères en août 1664. M. de Péréfixe supputait que, celles-ci éloignées, la Communauté privée de ses chefs écouterait plus facilement les adjurations qu'il ne lui ménagea pas durant les mois qui suivirent, venant alors au monastère quatre ou cinq fois par semaine.

Il obtint un résultat, résultat bien mince en regard de ce qu'il espérait, mais qui contrista pourtant très fort Port-Royal et ses amis : « Sœur Perdreau et Sœur Passart qui signèrent, en firent signer d'autres » a dit Voltaire dont la légèreté ironique convient assez peu à l'étude des âmes, et ne s'attarde pas à leurs souffrances.

Nous avons noté plus haut l'attitude prise au mo-

nastère par les Visitandines, attitude compréhensible en somme de la part d'étrangères chargées d'une mission pénible, et qui exerçait plus la patience des opprimées qu'elle ne les affligeait. Il en alla tout autrement quand celles-ci eurent des adversaires parmi leurs propres sœurs. Certes, il n'y en eût pas beaucoup, puisque sur cette Communauté réduite, après les enlèvement successifs, à cinquante-sept professes de chœur, on en compta à peine une douzaine, même en y comprenant trois qui se rétractèrent solennellement ensuite et deux pauvres filles tout à fait privées de raison. Mais c'en fut assez pour faire disparaître chez toutes la confiance et la paix, chacune se demandant tristement si l'amie de la veille ne serait pas l'ennemie du lendemain : « Les personnes qui n'ont pas expérimenté cette peine, écrit la Sœur Pineau, ne la comprendront jamais telle qu'elle était dans l'état où nous nous trouvions, et dans l'obligation d'agir pour les affaires présentes au milieu de la plus étrange captivité qu'il est possible d'imaginer. »

Parmi les « signeuses », les deux seules que Voltaire a nommées, la Sœur Marie de Sainte-Dorothée Perdreau, et la Sœur Catherine de Sainte-Flavie Passart, méritaient, bien qu'elles n'appartinssent pas à l'élite, d'être prises en considération. Elles ont été, cela va sans dire, très sévèrement jugéees par leurs compagnes. A l'égard de la dernière surtout, la Relation de la Sœur Pineau et celle de la Sœur d'Hécaucourt de Charmont manquent totalement de sérénité. L'indignation y crie en des termes qu'on voudrait parfois plus modérés, mais qu'explique l'assez vilaine conduite de la transfuge.

Qu'elle ait signé le formulaire, cela ne regardait que sa conscience. D'autres le firent sans être pareillement condamnées. Mais elle qui, jadis, avait été reçue à Port-Royal par charité, se rendit espionne et délatrice,

et même avant sa signature, contribua par ses dénonciations, aux exils du 26 août. Dans le bouleversement de sa maison, elle ne vit, semble-t-il, qu'un moyen de parvenir aux dignités qu'elle convoitait, tant il est vrai que de pareils sentiments peuvent se loger, même sous des bures de religieuses. Elle désirait être abbesse, et ce lui fut une amère désillusion quand, à la fin de 1665, dans la parodie d'élection que nous aurons à relater, la Sœur Marie de Sainte-Dorothée Perdreau lui fut préférée.

Celle-ci, d'ailleurs, valait mieux ; elle ne manquait pas de qualités et avait une réelle intelligence malheureusement gâtée par un caractère inégal et violent. Naguère connue de madame d'Aumont, elle était entrée, sous ses auspices, à Port-Royal où la Mère Angélique l'avait — elle aussi — reçue gratuitement en 1655.

Plusieurs lettres à elle adressées par la Mère Agnès, avant et après sa profession, montrent quel affectueux intérêt lui avait été témoigné, et quelle tristesse par suite dut causer sa défection. Nous la retrouverons comme abbesse de Port-Royal de Paris, dans l'exercice d'une charge où elle trouva plus la satisfaction de son ambition que la paix de sa conscience.

Ces deux religieuses sont les seules qui jouèrent un rôle actif après leur changement. Les dix qui, avec elles, signèrent le formulaire, et parmi lesquelles se trouvaient deux folles, ne peuvent pas arrêter l'attention, si ce n'est, pourtant, l'inquiète Sœur Madeleine de Sainte Mathilde Thomas du Fossé, sœur de l'auteur des *Mémoires*. Successivement présomptueuse, faible, puis repentante, elle signa, dessigna, ressigna, pour se rétracter enfin, et être renvoyée, sur ses prières, à Port-Royal des Champs où elle termina pieusement ses jours, en 1696 : « Dieu, dit le Nécrologe, permit qu'elle éprouva ce que peut la faiblesse

humaine, mais lui fit connaître ensuite que l'on peut tout par la force de sa grâce. »

Quoi qu'il en soit, hostiles ou simplement passives, les discoles furent la plus lourde croix des Sœurs restées au monastère du faubourg Saint-Jacques et moins éprouvées, par suite, que les exilées. Car les consolations ne leur manquaient pas d'ailleurs. Autour d'elles, leurs amis agissaient, leur prodiguant, durant ces temps pénibles, toutes les marques du plus actif dévouement.

Ceux auxquels leur naissance ou leur fortune en donnaient le droit ne craignaient pas d'intercéder pour elles, comme la princesse de Guéméné que nous retrouvons encore.

La duchesse de Longueville se multipliait de telle sorte qu'on en grondait à la Cour, au point que le prince de Condé, son frère, dut parfois intervenir pour faire taire les impertinents : « Je couperai le nez à tous les jansénistes », cria un jour, en sa présence, et dans un transport de fureur jalouse, le duc de la Feuillade, nouvellement époux de mademoiselle de Roannez : « Ah ! Monsieur, riposta froidement Condé, je demande grâce pour le nez de ma sœur. »

Sévigné ne se ménageait pas davantage, et eut l'honneur, à plusieurs reprises, d'essuyer les colères de l'archevêque.

D'autres, non moins zélés, veillaient autour du monastère et trouvaient le moyen, malgré les surveillances, de faire passer des informations ou d'emporter des messages. Parmi eux, outre le confesseur imposé et devenu ami, M. de Boisbuisson, il y avait le vieux chevalier de Pontis, et surtout le très actif abbé de Ponchâteau, cousin de Richelieu. Par lui, Arnauld, dans sa retraite, M. de Saci, M. de Sainte-Marthe purent être consultés, quand il était besoin, et donner leurs avis : tout se faisant, écrit Lancelot « avec tant

de discrétion et de célérité qu'il y eût telle circonstance où les religieuses furent servies, non seulement avec autant d'affection et de fidélité, mais avec autant de promptitude et de diligence que les plus puissants rois. »

Malgré tout, ces six premiers mois de l'année 1665 semblent interminablement longs. Chacun reste sur ses positions, et chaque jour se renouvellent les mêmes instances et les mêmes refus. Le pauvre archevêque était épuisé ; il avait en trois mois, disait-il, vieilli de vingt-cinq ans. De plus, il se sentait devenir un sujet de risée, au point qu'il changeait de carrosse pour venir à Port-Royal, craignant les irrévérences des gens du peuple.

A la Cour, on se lassait aussi, mais d'une autre manière où il me semble distinguer l'autorité grandissante de Colbert. Le trésor royal s'était chargé de subvenir à l'entretien des seize exilées dans les monastères qui les hébergeaient. Pour chacune il devait payer une pension de cinq à six cents livres. Il s'en acquittait mal, avons-nous dit, mais, pourtant, cela coûtait cher, trop cher au gré du ministre qui le représenta certainement au Roi. Louis XIV s'émut à son tour et déclara à l'archevêque « qu'on pourrait renvoyer ces seize filles dans leur maison des Champs manger leurs revenus. »

M. de Péréfixe n'osa pas répondre au prince que ce n'était peut-être pas de leur plein gré que les pauvres femmes grevaient ainsi le trésor, mais il se hâta de prendre des mesures pour exécuter ce qui était un ordre.

L'inquiétude perpétuelle où il vivait, qu'au faubourg Saint-Jacques, l'immense majorité des rebelles, ne fît rétracter celles qui s'étaient soumises, l'engagea à étendre la volonté royale à toutes les religieuses refusant de signer le formulaire. Il décida donc de les

réunir à Port-Royal des Champs où personne n'avait cédé, du petit troupeau groupé autour de la Mère Du Fargis.

Mais si sa décision fut rapidement prise, l'exécution se trouva moins facile, et tout de suite l'infortuné prélat se heurta à de nouvelles difficultés. Il le prévoyait, au reste, si bien qu'il aurait voulu que les Sœurs de Paris lui demandassent comme une grâce leur transfert aux Champs afin de pouvoir, dans la suite, s'en prévaloir contre elles, et il essaya de le leur faire suggérer, tant par ses émissaires que par leurs propres amis.

Aucun obstacle n'était à craindre de la part des exilées. Toutes avaient hâte de voir finir leur captivité et, de plus, pour quelques-unes, anciennes comme la Mère Agnès, la vieille maison des Champs, berceau de leur jeunesse, était restée l'objet d'une tendre prédilection. On ne raisonnait pas de même au faubourg Saint-Jacques que la plupart de ses habitantes étaient loin de vouloir quitter.

Il y avait, ne l'oublions pas, quarante ans que le monastère y était établi, quarante ans qui avaient vu passer la première génération des compagnes de la Mère Angélique. Presque toutes les religieuses alors présentes y avaient pris l'habit. Pour elles, c'était la vraie patrie, la chère demeure enrichie par leurs biens et sanctifiée par leurs prières, celle aussi qui gardait les cendres de la Réformatrice. Les en arracher leur semblait plus qu'une iniquité, c'était mutiler leur vie, les amputer d'une partie de leur cœur.

Une seule raison les ébranlait : leur désir profond, fervent même, de retrouver la Mère Agnès. Or, elles n'ignoraient pas l'approbation que donnait celle-ci au projet de transfert. Elles l'ignoraient d'autant moins que la Mère avait pu leur en écrire. Ces lettres conservées montrent même son étonnement doulou-

reux quand elle constata que sur ce point, son vieux cœur ne battait plus tout à fait à l'unisson de celui de ses filles : « Je vous avoue, leur écrivait-elle, que je m'en suis bien fait accroire dans cette occasion, m'imaginant que vous seriez bien aises de nous revoir, comment j'avais une joie très grande d'espérer que je vous embrasserais encore. Que si vous avez des inclinations que vous jugiez préférables à celle-là, il me faudra donc résoudre de ne vous jamais revoir, comme on nous le fait entendre. »

Digne sœur de la Mère Angélique, elle n'envisageait même pas, dans cette affaire, l'immense dommage matériel qui en devait résulter pour la maison : « Je sépare l'intérêt de notre temporel, écrivait-elle encore, de l'unique intérêt que nous avons de n'être qu'un même cœur et un même esprit, ce qui ne peut être entièrement dans la séparation, où l'on est dans l'ignorance des sentiments les unes des autres. »

Le bien de ces âmes qu'elle avait si longtemps dirigées lui apparaissait ici inséparable de ses affections et dans cette tendresse de cœur jointe à ce complet désintéressement on la retrouvait tout entière.

Mais peut-on dire que la Sœur Le Féron avait tort, quand elle écrivait au nom des filles de Paris : « Nous ne pouvons point demander à sortir de notre propre maison sans contribuer nous-mêmes à l'injustice et à la violence... Nous l'accepterons de bon cœur quand il plaira à Dieu que la violence et la persécution nous jettent dans un lieu qui porte assurément une bénédiction particulière par sa solitude et sa tranquillité. Et quand il pourrait arriver qu'il abrégerait nos jours à cause que nous y serions trop à l'étroit et que l'air y est assez malsain ; quand cela serait, dis-je, nous serions trop heureuses de nous voir mourir ensemble et réunies les unes avec les autres dans notre première maison. Mais, j'en reviens toujours là, il faut

que ce soit la tempête qui nous y jette, et non pas notre choix. »

Cela était accompagné de si vrais témoignages d'attachement, que la vieille abbesse profondément touchée pouvait répondre : « Si je n'ai pas la charité... au même degré que Dieu vous l'a donnée, ...je désire au moins en approcher le plus qu'il sera possible, et que vous ne vous puissiez pas plaindre que vous aimez une personne qui n'avait pas assez d'amitié pour vous. »

Mademoiselle de Montglat, cette ancienne postulante chassée par la persécution, et dont j'ai parlé plus haut, put aller des unes aux autres et rétablir, si tant est qu'il se fût produit une légère fêlure, la parfaite union des cœurs.

La Communauté, pour ne pas abandonner ses droits, sur le conseil même de la Mère Agnès, ne demanda pas son transfert aux Champs, mais décida que, quand en viendrait l'ordre, elle s'y soumettrait sans résistance.

M. de Péréfixe l'apporta lui-même au monastère, escorté de M. Chamillard et de M. de la Brunetière, à l'aube du vendredi 3 juillet 1665. Les religieuses qui s'y attendaient avaient devancé le jour pour faire une dernière procession dans leur cloître, en y portant la Sainte-Épine. Comme elles l'achevaient — il était cinq heures et demie du matin — l'archevêque arriva ; « cela nous empêcha, écrit la Sœur Pineau, d'aller dire le dernier adieu à toutes nos chères personnes défuntes que nous laissâmes avec une extrême douleur. »

En termes modérés, le prélat leur signifia sa volonté dont l'exécution devait être immédiate, laissant seulement une demi-heure pour se préparer au départ : « Nous sortons par votre commandement, Monseigneur, lui dit alors une des doyennes, parce que nous

ne pouvons pas vous résister, mais c'est sans préjudice de notre appel et de nos protestations. Car nous vous déclarons que nous reviendrons le plus tôt que nous pourrons dans notre monastère. — Eh ! qui en doute, ma bonne Sœur, répondit-il allègrement. Ce n'est point mon dessein de vous chasser de votre maison. Au contraire, je vous y ramènerai toutes, moi-même, quand vous aurez obéi. »

Cinq carrosses attendaient à la porte. Il y fit monter trente religieuses, le départ des autres étant remis aux jours suivants[1] ; et avant sept heures du matin, toutes les voitures prenaient la direction des Champs. Elles allaient, en chemin, en rencontrer une autre dont il nous faut reprendre l'odyssée, car dans cette voiture il y avait la Mère Agnès, ses trois nièces et la Sœur Briquet.

Depuis quelques jours, les exilées étaient informées qu'on préparait leur réunion, mais elles en ignoraient si complètement la date et les circonstances, que la réalisation leur en fut comme foudroyante.

M. de Péréfixe dont nous venons de voir l'arrivée matinale au faubourg Saint-Jacques le 3 juillet, avait rapporté cette décision de la Cour, alors à Saint-Germain, où il avait passé la journée du 2, et qu'il avait quittée fort tard. Ses ordres en ce qui concernait les principales exilées furent incontinent donnés et immédiatement exécutés, malgré l'heure insolite.

On alla chercher la Sœur Angélique de Saint-Jean au couvent des Filles-Bleues, à neuf heures du soir ; et le voisinage explique qu'on lui adjoignît en chemin la Sœur Briquet, captive à la Visitation Saint-Antoine. Les deux religieuses ont raconté, chacune dans leurs

1. Elles partirent les 4 et 23 juillet. L'abbesse et la Sœur Anne de Sainte-Cécile qui était avec elle à Meaux n'arrivèrent à Port-Royal que le 25.

Relations, cette première rencontre, dramatique à force d'être émouvante[1].

Angélique de Saint-Jean, qui venait de passer dix mois dans un secret si absolu qu'il lui semblait être morte, ne s'expliquait encore qu'imparfaitement sa sortie, surtout à pareille heure, quand, sa voiture s'arrêtant, on fit monter près d'elle, dans l'obscurité, une compagne qu'elle ne distingua pas : « Je ne la connus ni au visage, ni au port, écrit-elle, car on ne se voyait point, mais je n'eus pas le temps de douter qui elle était. Elle se jeta aussitôt à mon cou en me disant : Eh ! est-ce ma tante ? — Quoi ! c'est mon enfant, répondis-je. Ce fut tout ce que nous dîmes et tout notre entretien à cette entrevue et dans tout le chemin, mais ces deux paroles sorties du cœur suffisaient... »

« Je n'eus pas plutôt entendu sa voix, écrit de son côté et dans un style vraiment superbe, la Sœur Briquet, qu'il me fut facile de reconaître que la miséricorde infinie de Dieu me visitait par sa grâce, et que ce Soleil éternel me rendait celle qu'il m'a donnée pour éclairer mes pas et m'apprendre à marcher dans la voie de ses commandements et de sa vérité. »

Au milieu d'une nuit profonde, car les chandelles s'éteignaient partout dans les boutiques, le trajet fut long, d'autant plus long qu'il fallut attendre aux portes closes de la ville, et plus encore à celle de la Visitation Saint-Jacques où l'on s'arrêta : « J'entendis pendant cela la cloche des Chartreux qui sonnait le second coup de leurs Matines, note la Sœur Angélique, c'est-à-dire qu'il était onze heures, et cela me réjouit de me reconnaître par là si près de notre pauvre

1. D'autant plus émouvante qu'une étroite affection les unissait. Madeleine Briquet, orpheline à trois ans, avait été élevée à Port-Royal par la Sœur Angélique de Saint-Jean qu'elle appelait affectueusement : *ma tante*.

Sion désolée dont je n'avais rien vu, ni rien entendu pendant que j'avais pleuré sur les fleuves de Babylone. »

Les religieuses de Sainte-Marie, qui étaient couchées, durent se lever en hâte pour aller recevoir les arrivantes, et, avec elles, accoururent à la porte les deux autres filles de M. d'Andilly, placées, nous l'avons vu, auprès de la Mère Agnès.

Toutes quatre, après avoir été d'abord adorer le Saint-Sacrement, montèrent à la chambre où reposait la vieillie abbesse : « Elle nous attendait dans son lit avec la joie que l'on peut croire de sa sainte amitié », écrit la Sœur Angélique de Saint-Jean, qui ajoute : « Je ne rapporterai ni ses sentiments, ni les miens, non plus que nos paroles qui ne les pouvaient pas exprimer. »

Ignorant tout ce qui s'était passé durant sa séquestration, elle fut ensuite, par ses compagnes mieux informées mise au courant des affaires. Elle apprit ainsi, en un instant, la résistance des unes et la faiblesse des autres, l'état des deux monastères, l'intervention des amis, la publication des apologies, des procès-verbaux et des actes ; enfin, l'attitude favorable prise par quelques évêques, surtout ceux d'Alet et d'Angers.

On conçoit que, pour toutes, le repos de cette nuit fut bref. Pour Angélique il n'exista pas du tout, car elle voulut écrire immédiatement à son frère de Luzancy, et, par lui, à tous les amis la nouvelle de sa délivrance. Sa lettre, restée manuscrite, est datée de trois heures après minuit.

Elle écrivait encore au petit jour quand ses hôtesses vinrent la convier à visiter leur maison, s'y prenant de bon matin, car elles devinaient bien que le départ ne tarderait pas. On lui fit voir ainsi le cloître et plusieurs oratoires, notamment celui de Saint Fran-

çois de Sales : « J'avais bien des choses à lui dire, écrit-elle, que j'abrégeai néanmoins parce que le temps ne permettait pas de faire de longues prières. »

Le carrosse, en effet, arrivait et l'on pressait beaucoup. Il n'était pas encore cinq heures et demie. On dut faire lever la Mère Agnès. Comblées de soins et d'attentions par les Visitandines, les cinq religieuses montèrent en voiture, après avoir peut-être écouté sonner six heures à leur monastère voisin, ce monastère dont jamais aucune d'elles ne devait plus entendre la cloche.

Un cheval s'étant déferré, il fallut s'arrêter à Châtillon et cela permit aux voitures venant du faubourg Saint-Jacques de les rejoindre. Laissons encore la parole à la Sœur Angélique de Saint-Jean[1] :

« Quand nous aperçûmes ce premier carrosse, écrit-elle, et tous ces habits blancs et ces croix rouges qui paraissaient de loin, on ne peut dire quel transport de joie ce fut aux unes et aux autres. Comme nous étions arrêtées, ce carrosse prit le devant et passa à douze ou quinze pas de nous, et tout ce que nous pûmes faire fut de nous saluer de loin avec un cri de joie de part et d'autre, qui partait du fond du cœur où on ne la pouvait retenir. Après ce carrosse, il en passa encore un autre tout plein de nos Sœurs, et puis un autre, puis encore un autre jusqu'à cinq. Ils allaient si vite qu'on ne pouvait presque se discerner, sinon quelqu'une de celles qui étaient aux portières et quelqu'envie qu'elles eussent, aussi bien que nous, qu'on les laissât approcher un peu. »

Un émissaire de l'archevêque, les escortant à cheval, les empêcha de s'arrêter et les fit passer de-

1. Il me paraît superflu d'insister sur la précision et sur le charme involontaire de son récit. La fille de M. d'Andilly, si elle était restée dans le monde, y eut été grand écrivain ou grand artiste.

vant, à l'exception d'une dernière voiture qui demeura en arrière. Les religieuses apprirent qu'une seule de leurs sœurs s'y trouvait avec le grand-vicaire, M. Chamillard, un autre ecclésiastique nommé M. du Saugey, que nous allons bientôt connaître, enfin une tourière de Sainte-Marie et mademoiselle de Montglat qui avait obtenu de les accompagner.

« Nous marchâmes toujours de file, ces sept carrosses les uns après les autres, ce qui faisait un fort beau cours ou plutôt une procession admirable. Car tout le monde y bénissait Dieu et suivait la Croix de Jésus-Christ. Et nous ne pûmes nous rencontrer, sinon au deça de Joui, que le chemin étant difficile, il fallut se défiler et arrêter un peu ; les carrosses approchèrent tout près du nôtre, et l'on se vit et se parla les unes aux autres un petit moment. Mais que se pouvait-on dire, transportées de joie comme on était de se revoir. Je ne sais à quoi comparer ce spectacle de cette quantité de personnes qui se levaient toutes droites dans ces carrosses, en tendant les mains et s'écriant de joie d'apercevoir la Mère Agnès qu'on les avait tant menacées qu'elles ne reverraient de leur vie, et de me voir parmi les autres contre le peu d'espérance qu'elles avaient eu que je dusse être de ce voyage. Je pense que cela ressemblait un peu à la résurrection des morts... »

Elles arrivèrent enfin ; et se sentirent tout d'abord étreintes par la solitude et le silence de l'abbaye des Champs. Deux seulement de leurs anciens domestiques avaient pu venir au-devant d'elles. Cela leur rappela leur situation pénible, leur montrant bien, en dépit du vrai bonheur qui les inondait, qu'elles étaient des captives qu'attendaient d'autres captives :

« Le son des cloches et les feux de joie n'y parurent point comme jadis quand on y recevait la Mère Angélique. Mais ce fut quelque chose de beaucoup plus

beau de voir en un moment toute cette ancienne église se remplir de religieuses qui, par les couleurs mêmes de leur habit, marquaient assez qu'elles venaient de blanchir leurs robes dans le sang de l'Agneau dont leurs croix étaient encore teintes. Nous nous prosternâmes toutes ensemble aux pieds de ce bon Pasteur qui rassemblait ses brebis dispersées. Lui seul vit les mouvements du cœur de chacune, et, peut-être, furent-ils tous semblables. »

La Mère Du Fargis, entourée de sa petite Communauté, vint leur ouvrir la porte des sacrements par laquelle, la Mère Agnès en tête, elles pénétrèrent dans la clôture en présence du grand-vicaire.

On devine avec quelle tendresse elles furent accueillies : « Ceux qui savent ce que c'est qu'une parfaite union et amitié, et qui se peuvent imaginer ce que nous avions souffert depuis un an..., écrit à la dernière page de sa Relation, Angélique de Saint-Jean, s'imagineront bien aussi à peu près quelle pût être la joie que nous ressentîmes en nous embrassant ce jour-là. »

La noble prieure des Champs y prenait certes part, mais elle n'oubliait pas qu'en l'absence de l'abbesse, il lui incombait de soutenir les intérêts du monastère. Elle l'avait fièrement exprimé dans sa lettre adressée à l'archevêque la veille même de cette arrivée ; elle crut devoir le répéter au grand vicaire : « Vous êtes témoin, Monsieur, lui dit-elle, que nous recevons nos Mères et nos Sœurs avec une extrême joie. Mais cela n'empêche pas que nous ne nous croyions obligées, pour conserver les droits de la maison, de déclarer qu'ayant adhéré à tous les appels que nos Sœurs ont faits l'an passé, nous ne nous portions pour appelantes. — Eh ! de quoi, lui demanda-t-il ? — De ce que l'on a fait ce transfert sans la participation et le consentement de notre Mère abbesse..., sans même

qu'elle en ait connaissance. — Nonobstant votre appel, répliqua M. de la Brunetière, je vous ordonne, de la part de M. de Paris, d'avoir à recevoir vos Sœurs. — Nous les recevons de tout notre cœur », s'écria la prieure, dont le seul devoir avait dicté la protestation.

Ce même devoir lui fit continuer à exercer l'autorité au milieu des difficultés douloureuses qui surgirent immédiatement, et cela durant tout un mois, en attendant l'arrivée de l'abbesse, qui n'eût lieu que le 25 juillet. L'éloignement de Meaux et des formalités de procédure l'avaient ainsi retardée.

Quand la Mère de Ligny put enfin rejoindre son troupeau, après avoir officiellement ratifié l'ensemble des actes faits par les religieuses en son absence, celles-ci amenées en diverses fois, étaient toutes réunies aux Champs où elles se trouvaient au nombre de quatre-vingt-six[1]. Comme à la procession, l'abbesse passait la dernière, elle reprenait la crosse, cette crosse toujours pour elle épineuse, qu'elle allait tenir encore trois années, les trois années de souffrances dans lesquelles était déjà entrée la seule abbaye qui doit nous intéresser désormais : Port-Royal des Champs.

1. Soixante-douze de chœur et quatorze converses.

CHAPITRE IX

La captivité à Port-Royal des Champs. — Rôle de M. Hamon. — Mort de la Sœur Anne-Eugénie de Boulogne et de quatre autres religieuses. — La Mère Agnès, doyenne. — A Port-Royal de Paris érigé en monastère la Sœur Marie de Sainte-Dorothée Perdreau est élue abbesse.

Lors du second départ de religieuses, le 4 juillet, M. de Sévigné, présent, avait été l'objet d'une véhémente apostrophe de l'archevêque irrité de le trouver là : « Mort-Dieu, Monsieur, s'était écrié le prélat avec une violence assez peu épiscopale, vous triomphez déjà comme si vous aviez victoire gagnée. Vous vous imaginez que la Cour et le Roi sont fort changés, mais je vous ferai bientôt voir le contraire. »

C'était déjà vu à l'abbaye des Champs.

Avant même de quitter la maison, le grand-vicaire, M. de la Brunetière, y avait donné congé au chapelain, M. Canu, et au sacristain, M. Giroust. Le seul fidèle agent laïque, M. Hilaire, était autorisé à rester pour s'occuper du temporel. Comme chapelain et confesseur, le grand-vicaire imposait M. du Saugey, ce personnage qu'il avait amené dans sa voiture. C'était une recrue de M. Chamillard, un jeune savoyard de trente ans, inculte et grossier, tout récemment ordonné prêtre, et qui n'avait pas encore dit sa première messe.

Informée de ce choix étrange, la Mère Du Fargis

protesta avec autant de force que d'inutilité, car M. du Saugey demeura. La prieure n'était pas d'ailleurs, en ce même jour, au bout de ses émotions. Moins d'une heure après le départ du grand-vicaire, elle était réclamée au tour par de nouveaux arrivants : un exempt des gardes du corps accompagné de cinq hommes en armes : « Madame, lui dit l'officier, un sieur Saint-Laurent, nous avons ordre du Roi de demeurer ici. Je m'en vais présentement me saisir de toutes les portes et de toutes les clés pour empêcher la communication que vous pourriez avoir avec qui que ce soit. J'ai cru vous en devoir prévenir, afin que vous n'en soyez pas surprise. »

Tel fut le début brutal de l'invraisemblable captivité qui allait durer trois années. Dès la nuit même, les soldats montèrent la garde dans les dehors, et ce furent eux qui reçurent le lendemain, 4 juillet, à la porte du monastère, la seconde colonie de religieuses, stupéfaites, comme bien on pense, d'un pareil accueil.

Le lieutenant civil, toujours l'infortuné d'Aubray[1], fut envoyé immédiatement pour s'assurer en personne du bon état de la clôture. Il répéta à la prieure que la consigne des soldats était de pénétrer jusque dans les jardins intérieurs dont l'accès ne fut permis aux religieuses qu'une heure ou deux par jour. Les domestiques, menacés en cas de désobéissance de la peine capitale, furent soumis à la surveillance la plus rigoureuse et les Sœurs, elles-mêmes, l'objet de mesures aussi draconiennes que vexatoires ; tout cela pour empêcher la sortie d'aucune lettre ou l'entrée dans la maison d'aucun message du dehors. Il n'est pas jusqu'à la tourière qui ne fût changée et remplacée par une femme scandaleuse, créature de M. Cha-

1. Sa fille, la Brinvilliers, préparait sans doute dès lors le poison avec lequel elle devait l'assassiner quelques mois plus tard.

millard, que M. Hamon devait bientôt définir : « un de ces vases que Dieu a coutume de tenir en réserve dans ses trésors de grêle et de neige. »

Ce fut au milieu de ces conjonctures qu'eût lieu de retour de la Mère de Ligny. Ses filles l'attendaient pour tenir leur premier chapitre qui eut lieu le 29 juillet, cérémonie émouvante au cours de laquelle six religieuses qui avaient souscrit le formulaire en vinrent faire amende honorable et rétractation solennelle. La Mère Agnès, elle-même, voulut s'y accuser d'avoir, par l'emploi du mot « indifférence », mal interprété dans sa lettre à l'archevêque, causé du trouble à certaines âmes. La sainte femme y avait gagné la joie de pouvoir, durant les derniers temps, s'approcher de la Table sainte. Elle allait derechef en être écartée ainsi que ses compagnes.

Le délai de trois mois donné par l'archevêque pour accepter la dernière bulle du pape expirait ; le refus fait par les religieuses de signer le nouveau formulaire détermina contre elles de nouvelles rigueurs.

Aux deux actes qu'elles dressèrent pour s'en expliquer, M. de Péréfixe répondit le 6 septembre par une visite à l'issue de laquelle fut signifiée sa sentence. Non seulement toutes les religieuses de chœur[1] se voyaient interdire les sacrements, mais encore elles étaient déclarés incapables de former corps de communauté, d'en porter les différents titres, et de chanter l'office divin. On a vu, ci-dessus, que c'était là l'occupation principale de la plupart d'entre elles.

Une mesure plus rigoureuse encore leur enjoignit bientôt après, de ne le plus psalmodier comme elles avaient commencé à faire, sur le conseil tolérant de M. de la Brunetière ; et leur défendit l'usage d'au-

1. Les converses, du fait seul de leur condition, étaient dispensées de signature et recevaient, par conséquent, sans difficulté, les sacrements.

cune sonnerie, même pour prévenir de l'heure des messes les paysans d'alentour.

Silence des voix au dedans, silence des cloches au dehors, étouffement de tous les chants, compression de tous les cœurs ; il y a désormais comme une chape de plomb jetée sur le monastère. Le vallon de Port-Royal en cette année 1665 devait un peu présenter l'aspect des pays jadis frappés par un interdit du Moyen-Age.

Ajoutons à cela l'hostilité tracassière du sieur du Saugey et celle des autres prêtres qui lui furent de-ci de-là adjoints, les Clerson, les Biord, les Poupiche, les Dusaug, les Rey, etc., non pas des êtres méchants sans doute, mais des hommes vulgaires, des rustres sans éducation ni lumières, qui représentaient encore les échantillons moyens du clergé de l'époque. La Mère Agnès, en les voyant, pouvait se ressouvenir des bernardins de sa jeunesse. Le niveau n'était guère changé. Seulement, Port-Royal, entre-temps, avait connu Saint François de Sales, l'abbé de Saint-Cyran et M. Singlin.

Plus qu'avec les médiocres vivants, la conversation de la vieille abbesse devait être avec ces grands morts ; et elle y trouvait la sérénité qu'atteste la seule lettre d'elle conservée en cette année et adressée à la Reine de Pologne. Comme toujours, y passe le lumineux souvenir de la Mère Angélique si cher à la royale et fidèle amie qui devait mourir peu de mois après, et à laquelle il semble bien que cette lettre soit la dernière adressée par la Mère Agnès.

On dit qu'alors, saintement affamée de l'Eucharistie refusée, elle s'autorisa parfois de l'exemple biblique de Jacob pour la surprendre en se dissimulant sous un voile de converse. D'autres le firent certainement. M. Hamon le rapporte en exposant les cas de conscience qui en résultèrent ; et j'y vois faire allusion

dans la correspondance inédite de la Sœur Angélique de Saint-Jean[1]. J'y trouve aussi la preuve, que trompant la surveillance des gardes, la fille de M. d'Andilly parvint à faire passer des lettres à quelques amis, particulièrement à son bien-aimé frère, M. de Luzancy. A son oncle Arnauld elle put écrire aussi à diverses reprises ; même lui envoyer les relations qu'elle et ses compagnes avaient dressées de leurs différents exils.

Les subterfuges employés étaient des plus variés. Une règle creuse de maçon, un fruit étaient les étuis improvisés de minuscules billets[2]. Une lettre, un jour, sortit cachée dans une poire. La Mère Du Fargis qui y avait joint quelques mots, s'excusait de les faire très brefs, n'ayant pas, disait-elle, « la capacité d'imiter le caractère », c'est-à-dire d'écrire aussi fin que la Sœur Angélique. Celle-ci, en effet, chargeait son frère de lire ses lettres à leur père, M. d'Andilly, dont les yeux de vieillard ne les pouvaient déchiffrer.

La Mère de Ligny profita, elle aussi, « des occasions » pour demander des conseils à ceux qui étaient « en pays de consultation », car la crosse abbatiale lui pesait bien lourd : « C'est moi qui suis la plus à plaindre de toutes, écrivait-elle, puisqu'il n'y a plus d'espérance de me délivrer, au moins de longtemps, de mon fardeau ; et on me dit ici que je suis obligée de le supporter quoi qu'il arrive. »

Il résulte de ces lettres, qu'en dépit de leur situation, les religieuses trouvaient dans la conviction qu'elles faisaient leur devoir et dans leur complète unité de pensée une paix intime qui les soutenait. Elles le répètent dans un acte collectif dressé le 28 août, au cours duquel elles proclament que leur union avec Jésus-Christ et entre elles demeure tout leur trésor :

1. Sainte-Beuvve n'a pas eu connaissance de ces lettres qui éclairent pour nous la période de captivité restée pour lui bien obscure.
2. Détails pris sur des autographes.

« On s'est efforcé de nous le ravir, ce trésor, y lit-on, en nous séparant de la table de Jésus-Christ, et de la maison visible où nous vivions dans un même sentiment. Mais, parce qu'en tout lieu où est ce corps divin, les aigles s'y rassemblent, la foi qui nous unissait à lui, et la charité qui nous rendait inséparables les unes des autres ont été des ailes qui nous ont fait voler au-dessus de toutes les oppositions extérieures pour nous attacher plus que jamais à Jésus-Christ qui est lui-même notre paix et le lien sacré de notre union toute sainte. »

Prévoyant que le péril de la mort laisserait pour elles les hommes inflexibles, elles en appelaient au Maître divin, lui toujours juste et bon : « Que si nous sommes si heureuses que de nous appuyer avec une ferme foi sur le Bien-aimé de notre âme, il sera nos délices dans les plus grandes amertumes de la mort. Il sera notre Prêtre éternel qui recevra la confession que nous ferons en sa présence avec un cœur humilié, et qui nous donnera lui-même une douleur de nos péchés, qui nous tiendra lieu de l'absolution qu'on ne voudra pas nous accorder... L'onction sainte de son Esprit divin... nous conférera la grâce de ce saint sacrement dont on nous aura privées ; et l'ignominie que l'on fera à nos corps de leur refuser la sépulture ecclésiastique n'empêchera pas qu'ils ne conservent le germe de l'immortalité qu'ils ont reçu par l'union au corps de Jésus-Christ auquel nous avons participé tant de fois pendant notre vie, et que nous aurions continué de recevoir avec toute la foi, la dévotion et la piété qui nous auraient été possibles, si l'on ne nous avait bannies de la Sainte Table. La Vérité et la Justice que nous avons choisies pour être l'objet de notre dévotion et de nos vœux, viendront au-devant de nous à l'heure de notre mort pour prendre notre défense et nous faire connaître que c'est

dans l'abandonnement de tout le secours des hommes que se trouvent la foi et la patience des Saints[1]. »

Cet acte vraiment superbe et qui se termine par une admirable prière, fut signé de toute la Communauté.

Quand sa rédactrice anonyme l'écrivait, le Dieu qui y était invoqué avec une ferveur si touchante, envoyait aux opprimées une inappréciable consolation. Suivant la poétique expression de M. de Saci : « Il allait faire fleurir le désert au moment même où les hommes le condamnaient à la stérilité[2]. » M. Hamon, exilé depuis neuf mois, obtenait la permission de revenir à Port-Royal.

L'état sanitaire du vallon, toujours mauvais à cette époque de l'année, l'était devenu plus encore, en l'absence de soins et par suite du grand nombre de personnes qui s'y trouvaient réunies. La présence d'un médecin s'imposait ; les Mères le firent représenter à l'archevêque qui, devant l'évidence, donna l'autorisation demandée, mais à des conditions également humiliantes pour les malades et pour le médecin qui, étroitement surveillé, devenait captif, lui aussi.

Peu importait à M. Hamon. Ce retour était la réalisation du plus cher de ses vœux. Dès qu'il le sut possible, il se mit en chemin.

Le 26 août, au soir, il arrivait au monastère, n'y croyant apporter que le secours tout dévoué de son art ; et ne devinant certes pas que commençaient pour lui les années héroïques, celles qui l'allaient mettre au premier rang des plus illustres solitaires.

Nous l'avons déjà rencontré ; mais c'est maintenant qu'il convient de nous arrêter un instant devant lui, de contempler cette physionomie si particulière dont Sainte-Beuve a tracé le plus délicieux des portraits :

1. Journaux, p. 31 à 37.
2. Lettre à la Mère Agnès (inédite).

« Reprendre après lui, M. Hamon serait une impertinence », a écrit M. l'abbé Brémond. Je ne crois pas commettre cette impertinence en consacrant quelques lignes au personnage exquis pieusement nommé par un de nos contemporains[1] : le *Poverello* de Port-Royal. Avec la Mère Agnès, il partage le privilège de désarmer ceux-là mêmes que rebute l'austère doctrine des Messieurs. Entre tous ces justes, lui, fut un véritable saint de l'école du Bienheureux d'Assise, haussé par les circonstances à un rôle d'où l'éloignaient à la fois son humilité et sa condition laïque. Médecin des corps, il le devint des âmes, *Lucas bis medicus ;* et sans jamais aborder des polémiques qu'il désapprouvait peut-être, trouva dans son cœur pour les faire entendre aux religieuses opprimées, les accents qui consolent, qui fortifient, qui aident à vivre, et, quand l'heure vient, à mourir.

Durant les premiers temps qui suivirent son retour, il s'absorba dans l'exercice de sa profession, comptant pour rien les amertumes, les vexations, les outrages qui lui étaient journellement prodigués, tant par les gardes, que par les tourières, même par les ecclésiastiques placés à Port-Royal. En acceptant d'y venir, il avait par avance accepté tout cela et le supportait sans murmure. Dieu constamment sensible à son mysticisme ardent, et le service des religieuses lui suffisaient, lui tenaient lieu de tout et de liberté.

Cependant, il réussit à établir une correspondance suivie avec ses amis, Arnauld, M. de Sainte-Marthe, M. de Saci, même quand ce dernier fut prisonnier à la Bastille. Il y trouva une grande consolation jusqu'au jour où leurs lettres lui imposèrent l'épreuve qui a fait sa gloire.

M. de Sainte-Marthe, naguère, l'avait engagé à écrire

1. M. Paul Renaudin.

quelque chose sur l'Écriture Sainte, proposition qu'il avait d'abord écartée en riant, disant que c'était lui ordonner du vin émétique. Après réflexion, il avait suivi le conseil et écrit son *Commentaire sur le Cantique des Cantiques.*

Ses amis qui ne l'ignoraient pas s'en ressouvinrent alors, et lui représentant la détresse morale des filles de Port-Royal, le pressèrent vivement de mettre pour elles sur le papier, des réflexions, ou des méditations qu'il pourrait ensuite leur passer, afin de les réconforter et de les consoler. Il s'en défendit avec effroi, déclarant qu'il n'avait pour cela ni la capacité ni le caractère. Eux, de leur côté, insistèrent de telle sorte qu'il se soumit enfin, mais en tremblant et en se demandant si ce n'était pas de sa part une coupable témérité : « Je mets la main à l'Arche, comme Osa, disait-il, et Dieu n'a pas besoin de moi pour la soutenir. » Il la soutint pourtant, et les Traités de piété qu'il écrivit alors entre deux prières, avec une force sans rudesse, qui a parfois toute la grâce salésienne, sont, peut-être, le livre le plus suave sorti de Port-Royal.

Sans doute, il ne conseille pas aux religieuses de transiger avec leur conscience en signant le formulaire, mais il ne les excite pas à la lutte, ou, plutôt, de lutte, il n'en connaît qu'une : celle que peut sounir la charité : « Nous ne demeurerons victorieux de nos ennemis qu'à proportion que nous les aimerons. C'est pourquoi, aimons-les. La charité est notre victoire et la récompense de notre victoire. Nous ne pouvons vaincre qu'en aimant ; et nous ne pouvons être couronnés que par l'amour. »

Comprenant dans toute sa beauté le précepte divin, non seulement il leur demande d'aimer leurs ennemis, mais encore de compenser par leur propre sacrifice les excès que commettent ceux-là mêmes qui

les font souffrir : « Nous en voyons qui aiment leur maison jusqu'au mépris de Dieu. Que devons-nous faire si nous sommes touchés de son intérêt, que de l'aimer et le servir jusqu'au mépris de notre maison. »

Qu'importe l'éloignement des plus chers amis : « Auparavant ils étaient entre Dieu et nous. Dans l'absence, c'est Dieu même qui est entre eux et nous. »

Qu'importe même la privation des sacrements : « Comme le dit Saint Ambroise, la peine des innocents est leur pardon. » « On vous refuse l'absolution, et votre Époux vous ouvre ses plaies et verse son sang dans votre cœur, par de grands canaux qu'il est impossible aux hommes de vous fermer... Ressuscitons en nous la grâce de nos communions passées. Nous avons une basse idée de sa vertu infinie. Une miette de ce pain serait capable de nourrir un monde entier. »

Enfin, si, à l'heure dernière, les prêtres de l'Église s'éloignent d'une mourante, cet abandonnement sera une conformité suprême avec Jésus en agonie. De l'ange qui l'assista, les autres Sœurs tiendront la place : « Quand il s'agit de rendre les derniers devoirs à une personne qui se meurt, tous les fidèles deviennent ministres de Jésus-Christ... C'est Lui qui frappe à la porte... Ayez un peu de patience, le rideau va être tiré. Vous le verrez comme il vous voit ; et vous verrez tout en le voyant. »

Que peut signifier alors un refus de sépulture ecclésiastique : « Quand l'âme jouit de Dieu, ou est sur le point d'en jouir, elle ne s'intéresse plus à ce qui regarde le corps... Qu'on ne nous menace plus qu'on ne chantera pas à notre enterrement... Les anges y chanteront... Quand on méprise sa vie, on ne se met plus en peine de ses funérailles... On entendra également en tous lieux le son de la trompette. »

Voilà quelques extraits de ce qu'écrivait M. Hamon

pour les religieuses, doublant, par sa présence, par le peu de mots qu'il leur pouvait dire, par le seul langage de ses yeux, l'impression que ces pages faisaient sur leurs esprits. Guide, appui, consolateur, il fut vraiment, en ces tristes jours, comme le dit Sainte-Beuve, le *rayon* de Port-Royal.

La Sœur Angélique de Saint-Jean qui en était dans l'admiration, le mandait à son frère Luzancy : « C'est un prodige de tout, écrivait-elle. » Et narrant un autre jour ce qu'elle pouvait savoir de cette sainte vie : « Dieu voit le reste, ajoutait-elle. »

Encore vingt années, Port-Royal gardera M. Hamon dont la joie et récompense seront de ne pas quitter son cher désert[1]. Vieillard, il y donnera le spectacle si joliment franciscain de cheminer sur les routes, en allant vers les malades, à califourchon sur un âne, tout en tricotant, pour occuper ses mains. Et quand enfin, la mort l'aura couché dans la tombe, son écolier de jadis, chéri et repentant, Jean Racine, demandera en grâce pour sa propre dépouille, l'honneur de reposer aux pieds de celle du bien-aimé maître.

Durant le blocus de Port-Royal, M. Hamon vit plusieurs fois mourir au monastère. En quelques mois, cinq religieuses, toutes les cinq privées de sacrements, allèrent demander justice à Dieu. La dernière, qui s'éteignit, en 1667, fut la Sœur Anne-Eugénie de Boulogne Saint-Ange, cette veuve entrée en religion depuis peu d'années et dont il a été souvent question. Elle s'en alla à Dieu, suivant l'expression de la Mère Agnès, « parée comme une épouse, de toutes leurs afflictions. Le pieux médecin put l'assister et être le témoin de sa sainte morte qu'il a racontée ensuite. Il

1. Il s'en absenta seulement à deux reprises ; la première fois en 1675 pour aller donner des soins à l'évêque d'Alet, Pavillon, la seconde en 1677, pour se rendre à la Trappe voir l'abbé de Rancé gravement malade.

est difficile d'imaginer récit plus touchant, fin plus belle aussi, plus admirablement sereine, tout illuminée de confiance et d'amour : « Une charité si pure, écrit M. Hamon, tenait bien lieu de la communion qu'on refusait à la mourante... C'est avoir reçu Dieu que d'avoir reçu une telle charité... Mourir dans de telles souffrances et dans de tels sentiments, ce n'est pas mourir, ou bien la mort serait la vie. »

Peu auparavant, s'en était allée aussi la Sœur Catherine de Saint-Paul Goulas, cette bonne ancienne qui, jadis, la première, avait embrassé la réforme de la Mère Angélique. Sa mort faisait la Mère Agnès doyenne de la maison.

La vénérable femme, dont la santé avait, à plusieurs reprises, donné des inquiétudes, s'était rétablie, malgré son âge ; et sa seule présence soutenait les filles dont l'affection était la couronne de sa vieillesse. Elles avaient tant craint de la perdre, que la sentir au milieu d'elles adoucissait toutes leurs épreuves. La Mère Agnès, à Port-Royal, semblait — qu'on me pardonne le mot — une sorte de palladium ; c'était la gardienne des immortels souvenirs, peut-être la semeuse d'espérance, en tout cas, le témoin du grand Passé dont chacune voulait rester digne. Et elle, toujours égale à elle-même, très forte en demeurant très tendre, était la Règle vivante, l'exemple qu'il n'y avait qu'à suivre. « Elle se surpasse de bonté, écrivait sa nièce, car sa vertu croît tous les jours[1] ».

On a conservé d'elle, en octobre 1665, une allocution touchante adressée aux religieuses, pour recommander à leurs prières la si coupable discole, Catherine de Saint-Flavie Passart qu'on avait appris être gravement malade : « Demandons pour elle miséricorde, disait la sainte abbesse... et remettons-lui tout

1. Angélique de Saint-Jean (Lettre du 21 novembre 1665 à M. de Luzancy).

ce qu'elle nous doit, afin de lui aider par là à payer ce qu'elle doit à Dieu. »

La Sœur Angélique de Saint-Jean, à quelques semaines de là, s'exprime avec plus de sévérité. Mais aussi, entre-temps, les choses avaient pris un nouvel aspect à Port-Royal de Paris, et aux dépens de Port-Royal des Champs.

M. de Péréfixe, que nous avons vu déclarer les soixante-douze captives du vallon incapables de faire corps de communauté, avait conféré ce droit, sans aucune forme juridique, aux dix filles[1] restées au faubourg Saint-Jacques. Le 16 novembre, il leur enjoignit d'élire une abbesse. Sept voix désignèrent la Sœur Marie de Sainte-Dorothée Perdreau qu'il reconnut aussitôt et devant laquelle se retirèrent les Visitandines[2].

La Sœur Passart (guérie) en pensa retomber malade de dépit, et eut tout lieu de regretter amèrement, avec sa propre conduite, les Mères qu'elle avait trahies. Aux Champs, la nouvelle, quand elle y fut connue, causa autant de stupeur que d'indignation. Personne ne supposait qu'on pût en venir là, les religieuses sachant que les discoles avaient naguère signé avec elles l'engagement formel de ne faire aucune élection sans le consentement de toute la Communauté. Celle de la Sœur Dorothée leur apparaissait donc comme une criminelle prévarication et l'élue comme bien coupable d'accepter, dans ces conditions, la charge. On ne l'en croyait d'ailleurs pas capable, et l'on connaissait son caractère : « Il faut plaindre celles qui porteront son joug, écrivait Angélique de

1. Les deux autres étant folles.

2. « Ma Sœur Eugénie et nos autres Sœurs ont quitté Port-Royal. Nous voudrions qu'elles n'y eussent jamais été » ,écrivait peu après la prieure de la Visitation de Toulouse, Elisabeth-Angélique Fouquet, sœur du surintendant. (Lettre inédite.)

Saint-Jean, car ce n'est pas d'aujourd'hui qu'elle est pénible à elle-même et aux autres. »

Par un acte du 18 décembre, opposition fut faite à cette élection en pure perte, bien entendu, tous les recours légaux étant refusés aux religieuses des Champs, et l'autorité royale sans cesse employée contre elles.

C'est ainsi que le 12 février 1666, un arrêt du Conseil confirma la sentence par laquelle M. de Péréfixe affectait tous les biens de Port-Royal à la seule maison de Paris. Celle-ci devait seulement payer aux Champs une pension annuelle de 20.000 livres, à raison de 200, par religieuse, alors que les Sœurs de Paris en recevaient chacune 1.200. L'annuité versée aux Champs devait, de plus, diminuer des 200 livres à chaque décès.

Toutes ces iniquités n'en créaient pas moins une situation de fait. En face de Port-Royal des Champs persécuté et ruiné, Port-Royal de Paris se constituait, enrichi à ses dépens, et tout de suite, des postulantes y entraient sous les auspices de l'archevêque.

Nous en reparlerons bientôt, lors de la paix de l'Église ; et puis nous ne retrouverons le monastère du faubourg Saint-Jacques que tout à la fin de notre histoire, quand sortant un instant de son obscurité, il apparaîtra pour sa honte, afin d'achever de dépouiller l'autre maison que son avidité trouvera trop lente à mourir.

CHAPITRE X

Les Messieurs pendant la persécution : Lancelot, Arnauld et Nicole. — Emprisonnement de M. de Saci. — M. de Sainte-Marthe et M. de Pontchâteau. — Intervention des quatre évêques. — Nicolas Pavillon, son caractère, son rôle. — Les mandements de 1665, leur condamnation. — Piété et politique. — Mort du pape Alexandre VII. — Avènement de Clément IX. — Levée des dix-neuf évêques. — Les négociations. — La Paix de l'Eglise.

« Il n'y a que ces pauvres enfermées sur lesquelles le fort de l'orage va tomber et qui ne peuvent ni s'absenter, ni tourner arrière » écrivait tristement M. de Bernières, en 1662, quelques jours avant sa mort. Il songeait, certes, à sa fille, prévoyant bien que, des mesures draconiennes prises contre les défenseurs de Jansenius, les religieuses de Port-Royal seraient les principales victimes.

On ne se fit pas faute de le leur redire, et de leur représenter que les Messieurs « se servaient de leur innocence comme d'un bouclier, en sachant fort bien, quant à eux, se mettre à couvert des coups dont elles se trouvaient frappées[1] ». C'était vrai en ce sens que

1. Lettre inédite de Lancelot. Ces lettres dont je me sers ici montrent Lancelot sous un tout autre aspect que celui couramment accepté. Sainte-Beuve, s'il les avait connues, aurait sans nul doute modifié le jugement qu'il porte sur lui. « La nature saintement famulaire » qu'il a cru comprendre s'y révèle au contraire singulièrement énergique et agissante. On devine l'homme qui saura bien-

leur vœu de stabilité faisait d'elles des cibles immobiles, tandis que les séculiers pouvaient fuir ou se dérober. Mais il n'en résulte pas que, pour ces derniers, l'existence fût heureuse de 1664 à 1668, et il est trop évident que leur sacrifice n'eût adouci en rien la situation des religieuses : « Je voudrais exposer mille vies si je les avais, pour leur service et pour le vôtre, écrivait Lancelot à Arnauld en 1664, et attirer tout sur moi, pourvu que les personnes que j'honore et que j'aime fussent en état de les mieux servir. » Ce n'était pas facile en l'état des choses. Pourtant les Messieurs n'y manquèrent pas.

Lancelot, que ses lettres inédites révèlent sous un jour inconnu, s'y employa tout le premier avec un zèle et une ardeur inlassables. Sacristain de l'église du monastère du faubourg Saint-Jacques, il se fit le messager quotidien des religieuses tant qu'elles y furent enfermées. Aidé ensuite par l'intendant Hilaire, il put continuer ses bons offices durant la captivité des Champs. Il me paraît hors de doute que ce sont leurs dévouements joints à d'autres restés secrets qui permirent les correspondances dont j'ai parlé au chapitre précédent. Or, il faut bien se rendre compte que pour les pauvres femmes, recevoir des lettres de leurs amis, savoir qu'on pensait à elles et qu'on les défendait était le grand réconfort, le seul espoir humain qu'elles eussent de voir terminer leurs maux.

M. d'Andilly était trop âgé pour cela, mais Arnauld, Nicole, M. de Barcos, M. de Sainte-Marthe, M. de Saci et d'autres s'y employèrent de tout leur pouvoir. L'*Apologie pour les Religieuses*, les *Imaginaires*, les *Visionnaires*, sont de ce temps-là.

tôt imposer silence à Racine. Une étude complète reste d'ailleurs à faire sur l'helléniste dont la vie et l'origine demeurent assez obscures. On peut même se demander si ce nom de Lancelot qu'il a illustré était vraiment celui de sa famille.

Les dernières, dirigées par Nicole contre le fou malfaisant, nommé Desmaretz de Saint-Sorlin, qui s'était fait l'auxiliaire acharné des Jésuites, eurent pour résultat d'exaspérer Racine, alors en pleine révolte contre ses anciens maîtres. Il s'y crut visé, et n'écoutant que sa colère, répondit par les deux lettres bien connues qui, au jugement de Boileau, firent autant d'honneur à son esprit qu'elles en faisaient peu à son cœur. Les représentations de cet ami, mais plus encore l'intervention vigoureuse de Lancelot le rappelèrent aux convenances et empêchèrent même la publication de la seconde. Le grand poète les a, dans la suite, pleurées trop amèrement pour qu'on s'attarde à les lui reprocher. Revenons donc à nos Messieurs.

Écrire, je le répète, n'était pas pour eux chose facile. Traqués comme des malfaiteurs par la police royale, errant de place en place, compromettant les hôtes qui, en les recevant, risquaient eux-mêmes leur liberté, ils devaient quitter une maison sitôt qu'on y soupçonnait leur présence, et se mettre en quête d'un autre gîte, se demandant chaque matin si le soir ne les trouverait pas à la Bastille. Arnauld et Nicole, cachés sous des noms de guerre qu'ils changeaient incessamment, habitèrent ainsi tour à tour, rue Sainte-Avoie, chez madame Angran, à Châtillon, chez M. Varet, au faubourg Saint-Jacques, chez M. Hamelin, au faubourg Saint-Marceau chez M. Le Jeune, rue Maubuée et en d'autres lieux encore, en attendant la retraite plus sûre qu'ils trouvèrent rue Saint-Thomas-du-Louvre, à l'hôtel de Longueville.

Employant leurs loisirs forcés, ils y reprirent, de concert avec leurs amis la traduction de l'Écriture Sainte et y préparèrent la publication, faite en 1667, du Nouveau Testament, connu sous le nom de *Nouveau Testament de Mons*. C'est en allant à une des conférences auxquelles donna lieu ce travail, que M. de

Saci fut arrêté le 14 mai 1666, très probablement sur la dénonciation de Desmaretz de Sainte-Sorlin.

Son fidèle secrétaire, Nicolas Fontaine, qui l'accompagnait, fut appréhendé avec lui et enfermé de même à la Bastille où leur détention dura deux ans et demi[1]. Le jour de leur arrestation se trouvait le vingt-huitième anniversaire de celle de M. de Saint-Cyran. Si l'autorité avait changé de mains, l'arbitraire, on le voit, était toujours le même.

Il faut lire, dans les Mémoires de Fontaine, le récit de cette captivité que le doux annaliste supporta avec joie, dès qu'il fut réuni, c'est-à-dire au bout de trois mois, à celui qu'il nommait son père : « Tout me sera une prison, avait-il dit, dès que je n'y verrai point M. de Saci. Je serai libre où je le verrai. » Réunis, tous les deux s'occupèrent pieusement à traduire l'Ancien Testament. Ils en achevaient la première ébauche quand la paix de l'Église les rendit à la liberté.

Grâce, sans doute, à madame de Longueville, Arnauld et Nicole purent échapper aux poursuites, et, sous le toit de la duchesse, continuer leurs travaux ainsi que leur assistance aux religieuses.

M. de Sainte-Marthe fit plus. Bravant les dangers, déjouant les surveillances, il trouva le moyen d'aller jusqu'à Port-Royal même. D'endroits convenus à l'avance, soit le faîte d'un arbre, soit la crête d'un mur, à la faveur de nuits d'hiver, il réussit plusieurs fois à faire entendre aux captives sa parole consolatrice.

M. de Sévigné, M. de Saint-Gilles, ainsi que le montrent les lettres de la Mère Agnès, leur donnèrent aussi

1. Les trois jeunes Messieurs du Fossé qui habitaient avec M. de Saci furent arrêtés le même jour ; mais après quelques semaines ils furent remis en liberté sur l'intervention du chancelier Le Tellier, ami de leur père

en toutes rencontres les marques d'une indéfectible affection.

M. de Pontchâteau, dont l'activité avait été jusque-là silencieuse, prit à son tour la plume en 1667 pour écrire à l'archevêque une lettre ouverte qui eut un grand retentissement. Après avoir protesté contre la prison sans jugement de M. de Saci, il en venait aux religieuses dont il se faisait l'apologiste ému, reprochant au prélat d'être seulement contre elles l'exécuteur des vengeances du sieur Chamillard et des Jésuites. Avec une véritable éloquence, il l'adjurait d'avoir enfin pitié d'elles, de redevenir père et pasteur, et de prévenir ainsi sur lui le jugement du Dieu vengeur des opprimés.

On voudrait savoir quel accueil l'ancien maître de chambre du cardinal de Richelieu (peut-être son fils, avons-nous dit !) fit à cette lettre de son cousin.

Elle ajoutait aux embarras au milieu desquels, lui et la Cour, se débattaient de plus en plus. Cette affaire du formulaire où les uns et les autres s'étaient si fort engagés prenait une tournure qui inquiétait les spéculatifs. Elle était « mal enfournée » grondait Le Tellier dont la politique ne voyait pas d'un bon œil dans l'Église gallicane croître l'autorité de la Cour romaine. L'archevêque, lui-même, « bien qu'il ne fût pas grand génie et n'entendît rien aux affaires », comme le constatait le Roi, et le disait l'abbé de Prières, ne laissait pas d'être fort troublé. C'est que, dominant alors les plaintes étouffées des religieuses, plus autorisée que les protestations inutiles de leurs amis, se faisait entendre la voix d'autres évêques, ses confrères dans l'épiscopat français.

Les filles de Port-Royal l'avaient cent fois répété : Comment auraient-elles pu se croire hérétiques ? Comment osait-on les accuser de l'être, quand, sur les points contestés, elles n'exprimaient pas d'autre

opinion que celle soutenue par des prélats en parfaite communion avec l'Église, avec l'archevêque Péréfixe tout le premier ?

Si, au lieu de se trouver dans le diocèse de Paris, leur monastère eût été situé dans quelque autre, celui voisin de Sens, par exemple, ou celui de Meaux, elles n'eussent pas été ainsi persécutées. A Beauvais, à Angers, à Pamiers ou à Alet, non seulement on n'eût pas exigé d'elles la signature pure et simple qu'elles refusaient du formulaire, mais elles auraient vécu en paix, sous la protection certaine des pasteurs.

Cela était tellement vrai, que M. de Péréfixe, si prolixe par ailleurs, avait préféré ne jamais répondre à cette objection. Il ne connaissait que trop l'attitude prise par ses quatre confrères, évêques aussi respectables par leur âge que par leur vie[1].

Résumons brièvement leur intervention dont le résultat fut la Paix de l'Église.

Cette intervention ne fut pas concertée. L'éloignement des diocèses ne le permettait pas aux titulaires qui, rigoureux observateurs des Canons, pratiquaient le devoir de la résidence. Plus loin du Roi et de la Cour, ils étaient plus près de Dieu. Rien n'indique même qu'au début des querelles les deux prélats méridionaux qui n'avaient nulle relation avec Port-Royal, en eussent davantage avec leurs confrères du Nord. A travers la France, leurs consciences épiscopales se rencontrèrent ; et cela fit toute leur alliance. Dans les mandements successifs qu'ils durent publier au sujet du formulaire, distinguant le fait de la foi, aucun d'eux n'en exigea la signature pure et simple.

Mais la situation à Angers d'Henri Arnauld était

1. M. de Buzanval, le plus jeune, avait alors 56 ans. On peut consulter sur lui le livre de M. J. Gaillard. Signalons de même la savante étude de M. Cl. Cochin sur Henri Arnauld ; celle de M. Dejean sur Pavillon, enfin celle de M. Doublet sur Caulet.

délicate. Frère de la Mère Agnès et du grand docteur, uni, comme on le savait, à tout Port-Royal, son nom seul le rendait suspect, diminuait son autorité, risquait de rendre son action inopérante. Et quant à Messire Choart de Buzanval, ancien magistrat devenu évêque de Beauvais, il éprouvait alors dans son diocèse de si graves difficultés causées par la révolte de ses principaux chanoines, qu'il lui eût été impossible de prendre la direction d'une affaire générale. Cela incomba à l'évêque d'Alet, Nicolas Pavillon, dont son voisin de Pamiers, François de Caulet, ne fut, à vrai dire, que le lieutenant.

Arrêtons-nous un instant sur cette figure pittoresque et saintement dominatrice de Nicolas Pavillon. Si l'on pouvait, en étudiant la vie d'un homme, faire abstraction des temps, ce n'est pas sous Louis XIV qu'elle paraîtrait se dessiner, mais bien en arrière dans les âges, peut-être aux jours des Apôtres, au moins, dès les premiers siècles de l'Église.

Disciple de Saint Vincent de Paul et son collaborateur assidu, Pavillon avait été, en 1637, nommé par Richelieu à l'évêché d'Alet, sur la présentation du fondateur de la Mission. Celui-ci avait dû même user d'autorité pour le décider à accepter. Agé de quarante ans, Pavillon bornait son ambition à être curé de village, quand il devint ainsi, non par l'indignation divine, comme le disait un de ses spirituels confrères, mais par la volonté du cardinal et celle de M. Vincent, évêque de village.

Car c'en était tout au plus un, que ce sauvage Alet, situé dans le Languedoc, tout à l'extrémité de la France[1]. La nature et les hommes y étaient également rudes et incultes, rappelant, l'une par sa farouche beauté, les autres par leur ignorance barbare, les

1. Alet est actuellement dans le département de l'Aude.

temps révolus de la Gaule primitive. Certes, à Alet, on était loin de l'hôtel de Rambouillet !

Les prêtres étaient à l'unisson des ouailles ; et les évêques qui s'étaient succédés sur ce pauvre siège n'avaient jamais pris la peine que d'en toucher les maigres revenus.

A évangéliser ces misérables, à transformer en chrétiens ces idolâtres, Pavillon résolut de consacrer ses forces et sa vie, refusant même pour aller vers eux, l'évêché d'Auxerre que lui offrait Louis XIII. Evêque, il avait compris de ce titre toute l'éminente grandeur ; et sa pensée fixée sur les exemples de Saint Charles Borromée et de Saint François de Sales, ses modèles et ses patrons, il voulut, comme eux, être saint, afin de se juger digne de devenir apôtre.

En 1665, il menait là-bas depuis près de trente ans un dur et magnifique combat qui lui avait valu non seulement la vénération des Languedociens, mais l'admiration de la France entière. Son prestige était inouï. Prêtres et évêques, laïques et religieux, bourgeois et gentilshommes réclamaient ses conseils. Des marches du trône même, le prince et la princesse de Conti s'étaient agenouillés sous sa direction qui les avait transformés. Incapable de la plus légère compromission, du moindre fléchissement dans sa conduite, quand, après avoir, selon son terme favori,

1. On en peut juger par ce que dit Le Tellier au Roi, lorsqu'en juin 1668, il fut question de faire venir Pavillon à Paris : « Si V. M. mande l'évêque d'Alet, objecta le ministre, elle peut compter qu'il ne partira qu'accompagné de tout ce qu'il y a de gens de bien et de considération dans son diocèse et aux environs, qui le regardent comme un saint ; que partout où il passera, on ira en foule lui demander sa bénédiction ; qu'il ne sera pas plutôt arrivé à Orléans que tout Paris ira au-devant de lui ; chacun s'empressera à lui rendre service et il arrivera à la Cour comme en triomphe. Comment osera-t-on alors penser sérieusement à faire le procès à un évêque ainsi canonisé par le peuple, et infiniment respecté de tous les honnêtes gens ? Qui osera, dans ces circonstances, être son accusateur ? Qui osera être son juge ? »

« longuement pensé devant Dieu », il avait pris une détermination, l'évêque d'Alet s'imposait à tous comme la plus haute conscience épiscopale de son temps. « Par l'autorité de sa vie toute exemplaire et toute sainte », écrivait à Colbert son métropolitain de Narbonne, M. de Bonsi, il était devenu comme « la boussole » de tous les prélats hommes de bien.

Tel était le pasteur dont purent se réclamer, dès la fin de 1663, les défenseurs de Port-Royal. Jusqu'alors, il s'était tenu à l'écart de querelles dont la nature n'intéressait pas son activité apostolique. N'ayant pas pris le loisir d'en approfondir les causes, il avait même auparavant conseillé l'acceptation du formulaire. Les excès de pouvoir des Assemblées du Clergé, les abus d'autorité faits au nom du pape et surtout du roi, les atteintes portées à la juridiction épiscopale au cours de cette affaire, le contraignirent à s'en instruire. Il l'étudia attentivement « y pensa devant Dieu » et dès lors, sa décision fut irrévocable. Non pour soutenir Jansenius qui, encore une fois, ne l'intéressait pas, mais pour mettre à couvert la doctrine de l'Église qu'il jugeait en péril, il interdit dans son diocèse la signature sans restriction du formulaire.

La Déclaration royale de 1664 qui ordonnait la saisie sans jugement des bénéfices de tous les ecclésiastiques refusant cette signature, n'émut pas l'évêque qui, persistant à ne la pas donner lui-même, réclama pour lui seul toutes les responsabilités. Il l'exposa au Roi dans une grande lettre datée du 25 août 1664[1]. Poussant

1. Cette lettre dont j'ai l'original sous les yeux « suffirait toute seule, remarque M. Dejean, à la gloire de l'évêque d'Alet, car il était le seul à pouvoir l'écrire ». Après avoir affirmé au Roi qu'il n'y a pas trace en France de cette hérésie jansénienne qu'on lui prétend y être, il lui déclare que non seulement la signature du formulaire est inutile pour procurer la paix de l'Eglise, mais qu'elle en fait tout le trouble. Qu'enfin, les mesures séculières prises contre

plus loin, il excommunia deux de ses prêtres qui, craignant pour leur temporel, avaient été signer devant un juge séculier. Cela fit un bel éclat qui retentit jusqu'à Paris où le chancelier Séguier s'écria avec fureur « que M. d'Alet avait voulu cracher au nez du Roi. »

Dans ces conditions, sa rencontre avec les augustiniens était inévitable. Il entra en correspondance avec Arnauld ravi comme bien on pense de se voir pareil allié, puis avec l'évêque d'Angers, enfin avec les religieuses.

Ce fut vers elles surtout qu'alla son cœur. Les voyant souffrir, il leur réserva le plus tendre de sa charité pastorale et leur voua une affection qui dura jusqu'à sa mort.

Est-il besoin de dire quelle joie en résulta pour elles ? Avec une candeur presqu'enfantine, elles lui envoyèrent la liste de leurs noms afin qu'en disant la Messe, il la put chaque jour mettre sur l'autel[1]. Dans ce vieil évêque lointain qu'elles n'avaient vu, qu'elles ne devaient jamais voir, elles avaient trouvé leur vrai père, père d'autant plus vénéré, qu'à sa sainteté personnelle s'ajoutait le souvenir béni de Saint François de Sales.

Et voici comment, lui, exprimait ses sentiments : « Si vous me voulez bien obliger, écrivait-il à un ami en 1666, après la mort de la Sœur du Pré, une des cinq qui moururent privées de sacrements, assurez nos saintes Mères et Sœurs que je répands tous les jours mon âme au saint autel en actions de grâces à Jésus-Christ, de la fermeté inébranlable qu'il leur a donnée.

ceux qui la refusent, ne peuvent prouver « que la plénitude de la puissance et non pas celle de la justice ». Déférée au Parlement, elle motiva le célèbre réquisitoire de l'avocat général Talon.

1. Détail touchant : Elles lui envoyèrent en même temps une ceinture brodée à laquelle chacune d'elles avait voulu travailler.

« ... Je ne mérite pas que les saintes vierges de Port-Royal sachent le respect que j'ai pour leur chère morte, je suis trop grand pécheur pour donner quelque poids à la vénération que j'ai pour ce saint lieu où Dieu habite comme sur son trône, malgré les gardes et toutes les privations de sacrements. Le secours et la force de ces illustres servantes de Jésus-Christ est d'en haut... Je ne rougirai pas de souffrir pour elles, et je ne serais pas fâché que cette lettre pût pénétrer les murailles. »

On devine si de telles lignes rassuraient les consciences et soutenaient les courages. Derrière l'évêque d'Alet, ceux de Pamiers, d'Angers et de Beauvais d'abord, un grand nombre d'autres ensuite pouvaient se ranger. Sans le vouloir, sans chercher à l'être, par le seul ascendant de son caractère et de sa vertu il était véritablement le métropolitain de leurs âmes.

Si, comme homme, il s'abimait dans une humilité profonde, comme successeur des Apôtres, il revendiquait de ce titre la fière indépendance. On l'imagine très bien sous les traits de Saint Ambroise parlant à Théodose, ou sous ceux de Saint Bernard réprimandant Eugène IV. Mais de cela, le temps était passé. Entre la Cour romaine et la Cour de France aspirant toutes les deux à la souveraineté absolue, il n'y avait plus place que pour l'obéissance.

Or, Pavillon avait heurté le Roi, lors de la Déclaration de 1664. Il heurta le Pape l'année suivante quand vint la Bulle du 15 février 1665, la première, remarquons-le, qui ordonnait de signer le formulaire.

Conséquent avec lui-même, il ne réclama dans le mandement qu'il dressa ensuite, comme tous les autres évêques, qu'une signature conditionnelle : soumission de foi pour le dogme, soumission de respect pour le fait.

Ce mandement daté du 1er juin 1665 fut adopté in-

extenso trois semaines après par l'évêque de Beauvais. A Angers et à Pamiers, Henri Arnauld et Caulet donnèrent les leurs, dans le même sens, le mois suivant.

C'en était trop ; un arrêt du Conseil flétrit les quatre pièces et défendit aux ecclésiastiques des quatre diocèses d'obéir à leurs évêques. Quelques mois plus tard, un bref du pape sollicité par la Reine-mère en personne (et qui arriva après sa mort)[1] condamna les mandements. On ne parlait rien moins que de faire le procès à leurs auteurs. Le Père Annat y poussait avec violence, malgré le mauvais vouloir des ministres Le Tellier, de Lionne et Colbert qui comprenaient dans quelle impasse on s'engageait. « Ce fin renard de Le Tellier » avait raison, « l'affaire était mal enfournée ».

La mort du pape arrêta tout. Alexandre VII s'éteignit le 20 mai 1667. Deux mois plus tard, le cardinal Rospigliosi, élu du Conclave, lui succédait sous le nom de Clément IX.

On n'ignorait pas les dispositions pacifiques du nouveau pontife. Cela encouragea les timides. Aussi quand Louis XIV, reprenant l'idée du procès, voulut nommer une commission ; dix-neuf prélats à la tête desquels se mirent l'archevêque de Sens, Henri de Gondrin, et le saint évêque de Châlons, Félix Vialart, protestèrent auprès du pape contre cet outrage fait à l'épiscopat français. Ils n'hésitèrent pas à se solidariser avec leurs quatre confrères, et le répétèrent au Roi auquel ils osèrent écritre que « tout le crime des quatre évêques était d'avoir parlé comme l'Église s'est exprimée dans tous les siècles[2]. »

1. Anne d'Autriche mourut le 20 janvier 1666.

2. Les dix-neuf prélats signataires des deux lettres furent, avec l'archevêque de Sens, les évêques de Châlons, de Boulogne de Meaux, d'Angoulême, de La Rochelle, de Comminges, de Conserans, de Saint-Pons, de Lodève, de Vence, de Mirepoix, d'Agen, de Saintes, de Rennes, de Soissons, d'Amiens, de Tulle et de Troyes. C'était,

Rompant le silence, la duchesse de Longueville entra en scène, et aussi le cardinal de Retz dont l'habileté merveilleuse était désormais appréciée à la Cour. « On peut dire, remarque avec colère le Père Rapin, qu'il fût l'un de ceux qui contribuèrent le plus à l'accommodement. »

Dans l'ombre, les trois ministres dirigeaient la coalition ; et le Roi lui-même, depuis la mort de sa mère, se montrait moins intransigeant. Le nouveau nonce Bargellini arriva sur ces entrefaites, animé des intentions les plus conciliantes et secrètement chargé par le pape de mener à bien une pacification que tout le monde désirait, excepté le Père Annat, porte-parole de sa Société.

A cause de cela, sans doute, et du rigoureux secret que l'on garda vis-à-vis d'elle, à cause aussi de l'inflexibilité de Pavillon, les négociations furent longues et le travail des médiateurs pénible et méritoire. Les docteurs étant à Paris et les évêques intéressés aux quatre points de la France, il était difficile de réunir leurs avis. M. de Choiseul, évêque de Comminges, reprenant avec joie son rôle de 1663, s'y employa heureusement. Les ministres, secondés par l'habile archevêque de Rouen, Harlay de Champvallon, mirent en usage toutes les ressources de leur souple politique. Ce n'était pas trop « avec une cervelle de la trempe de l'évêque d'Alet, « écrivait Hugues de Lionne au cardinal-neveu, ajoutant que « toute la force de la monarchie » serait impuissante à l'égard dudit évêque.

Enfin, d'un commun accord, on adopta la combinaison suivante : Les mandements incriminés seraient supprimés par déférence pour le pape auquel leurs auteurs écriraient une lettre de soumission respec-

a-t-on dit justement, la fine fleur de l'épiscopat français. Leur lettre au pape est datée du 1er décembre 1667.

tueuse, mais ils pourraient être remplacés par des procès-verbaux secrets que les prélats feraient signer à leur gré.

Avec les réserves du style diplomatique, c'était en définitive, tout en gardant le respect dû par les catholiques au Saint-Siège, reconnaître la distinction du fait et du droit[1].

La fâcheuse affaire du Rituel d'Alet alors condamné par Rome après le Nouveau Testament de Mons, faillit tout gâter. Mais, de nouveau, l'épiscopat intervint. Vingt-neuf évêques, cette fois, s'interposèrent en faveur du Rituel, et leur nombre grandissant montra que bientôt ils pourraient être plus encore. On le comprit au delà des monts.

L'absolue loyauté des prélats et des docteurs ne pouvait être mise en doute, comme ont inutilement essayé de le faire après coup le Père Rapin et ses commentateurs. Arnauld montrait une facilité dont il n'avait pas donné l'habitude. Pavillon, enfin, quoiqu'à regret et pour le bien de la paix, acceptait de signer un arrangement un peu trop politique, à son avis. Il y mit une condition, condition *sine qua non*, que lui dictait son cœur et que réclamait la justice : Les religieuses de Port-Royal seraient comprises dans l'accommodement, tirées de captivité, rétablies à la participation des sacrements, remises enfin en possession de leurs droits et de leurs biens. Le vieux pasteur, qui devait être joué sur ce dernier point, n'oubliait pas « ses petites brebis ».

Le 16 septembre 1668, Bargellini put annoncer à Louis XIV que le pape était satisfait et qu'il n'y avait plus de division dans l'Église de France. Alors, seulement, l'archevêque de Paris et les Jésuites furent mis

1. Il est hors de doute que Clément IX connut les procès-verbaux et par conséquent ne fut nullement trompé par les quatre évêques. Cf. Cl. Cochin *Henri Arnauld*.

au courant ; ils n'apprirent les négociations que par leur conclusion. M. de Péréfixe n'en voulut pas paraître offensé, mais le Père Annat en éprouva un accès de fureur dont il ne fut pas maître, et il osa reprocher au nonce « d'avoir, par sa faiblesse d'un quart d'heure, ruiné l'ouvrage de vingt années. » Bargellini le renvoya au Roi qui s'entendant représenter par son confesseur qu'il compromettait à la fois la sûreté de l'Etat et celle de la religion, lui répondit froidement : « Pour ce qui est de la religion, c'est l'affaire du Pape. S'il est content, nous le devons être, vous et moi. Et pour ce qui est de mon Etat, je ne vous conseille pas de vous en mettre en peine. Je saurai bien faire ce qu'il faudra. »

Moins d'un mois après, le 13 octobre, Arnauld toujours habitant à l'hôtel de Longueville, en sortait accompagné de Nicole et de l'abbé de La Lane, pour être, par l'archevêque de Sens, présenté au nonce. L'accueil fut des plus flatteurs, et le ministre du Pape tint à dire au docteur qu'il le félicitait « d'avoir une plume d'or ».

Arnauld dut ensuite aller voir le Roi qui lui donna audience à Saint-Germain, le 24 octobre. M. de Pomponne, récemment nommé ambassadeur en Hollande, y conduisit son oncle assez peu au courant des usages de cour et passablement embarrassé. La bonne grâce de Louis XIV le mit à l'aise ; on devine avec quelle émotion le proscrit de la veille entendit le monarque l'assurer qu'il était bien aise de le voir, et lui dire qu'il désirait lui voir employer ses grands talents à la défense de l'Église. L'archevêque le reçut à son tour sans refuser de le bénir.

Quelques jours plus tard, à la sollicitation de M. de Gondrin auquel se joignit M. de Péréfixe, le Roi ordonna l'élargissement des deux prisonniers de la Bastille. Ce fut encore M. de Pomponne qui les alla cher-

cher le 31 octobre ; et l'on rapporte qu'à la première visite faite par M. de Saci à l'archevêque de Paris, comme il lui demandait sa bénédiction, M. de Péréfixe aurait répondu en l'embrassant : « C'est à moi, Monsieur, à vous demander la vôtre. » Le prélat fut pourtant ravi de n'avoir pas à lui parler de signature. M. de Gondrin, qui avait tout prévu, s'était empressé de donner au captif un petit bénéfice dans son diocèse, afin de le faire relever de sa juridiction. Henri Arnauld avait agi de même à l'égard de son frère.

Louis XIV voulut connaître M. de Saci qui lui fut amené au Louvre par l'archevêque accompagné de Pomponne auquel le Roi ne put s'empêcher de dire en riant : Hé bien, vous voilà bien aise. » Il avait auparavant assuré le saint prêtre de la haute estime en laquelle il tenait sa science et sa vertu.

L'hôtel de Longueville fut le point de rencontre de tous. Cela était dû à la princesse qui avait embrassé comme sienne propre la cause de ses amis. Ce fut sans doute chez elle qu'ils purent voir d'abord la médaille frappée pour commémorer cette pacification qui suivait de si près le traité d'Aix-la-Chapelle. On voulait croire que c'en était fini avec les contestations et avec les luttes ; les évêques médiateurs s'entendaient nommer avec joie, les prélats de la paix, les pères de l'Église et de la Patrie. Pourtant, il y avait des souffrances qui duraient encore, celles des religieuses de Port-Royal des Champs.

CHAPITRE XI

Difficultés de la paix à l'égard des Religieuses. Elle est enfin conclue le 18 février 1669. — Rétablissement solennel de Port-Royal. — Séparation définitive du monastère de Paris et du monastère des Champs. Arrêt du Conseil d'Etat réglant le partage des biens.

La paix était faite, mais le désir que tous en avaient eu les avait empêchés de considérer attentivement beaucoup de choses ; elle laissait subsister bien des obscurités, ouvrait le champ à bien des injustices. C'était en réalité une paix boiteuse que le trop court pontificat[1] de Clément IX ne permit pas de consolider. Chacun, dès lors, s'efforçait de la tirer à soi, affaiblissant ainsi la haute et noble pensée qui avait guidé le pape et les quatre évêques.

La Cour romaine proclamait officiellement qu'elle avait reçu une satisfaction complète ; les augustiniens déclaraient n'avoir donné que ce qu'ils avaient toujours offert. Entre les deux, Hugues de Lionne et Le Tellier, diplomates avisés, aplanissaient les difficultés en adoucissant ce qui eût pu devenir des heurts[2]. Leur sagesse avait rendu l'accord possible, mais leur politique, en même temps, y introduisait un germe

1. 1667-1669.

2. Ainsi, l'expression *signature pure et simple*, employée à Rome, était devenue : *signature sincère* à Paris.

de ruine dont nous ne tarderons pas à voir le développement.

Tout cela, Pavillon l'avait prévu, plus clairvoyant qu'Arnauld qui n'avait pas même songé à spécifier sa réintégration en Sorbonne.

Reconnu orthodoxe par le Pape et par le Roi, il n'en restait pas moins exclu de son propre corps où les nouveaux docteurs, en prenant le bonnet, devaient continuer à signer sa condamnation. C'était une première incohérence. Une autre, beaucoup plus douloureuse, était la situation sans changement de Port-Royal des Champs.

Malgré les promesses faites à l'évêque d'Alet, non seulement les religieuses n'avaient pas été comprises dans la paix, mais leur Communauté se trouvait encore plus opprimée. Opprimée contre toute raison, pouvait écrire la Mère Agnès au Roi « puisqu'on n'a pris sujet de l'inquiéter jusqu'ici, que parce qu'on prétendait qu'elle était devenue suspecte pour avoir été conduite par les mêmes personnes que Votre Majesté vient d'honorer du témoignage de son approbation et de sa bienveillance. »

C'était absurde, ou plutôt c'était encore une conséquence inique de la stabilité du monastère. Fixées dans la dépendance de l'archevêché de Paris, les religieuses restaient en face du même mandement, s'entendaient exiger la même signature du formulaire, et d'autant plus impérieusement, peut-être, que M. de Péréfixe se trouvait plus froissé d'avoir été tenu à l'écart des négociations.

Ajoutons à cela les grosses difficultés créées par la situation nouvelle du faubourg Saint-Jacques, où, depuis le mois de mai, l'abbesse intruse Dorothée Perdreau dont nous avons vu l'étrange élection en 1665 était établie titulaire. Louis XIV, en effet, annulant les engagements de son père, avait repris sur Port-Royal

le droit de nomination aliéné par Louis XIII. Le brevet expédié à l'intruse, non seulement ne faisait pas mention de l'abbesse en exercice, Madeleine de Ligny, mais encore méconnaissait les droits imprescriptibles de la Mère Agnès déclarée incapable, par suite de sa rébellion.

On se rappelle qu'en 1630, lorsque la Mère Angélique, abbesse royale, s'était démise pour rendre son abbaye élective, la Mère Agnès, coadjutrice, avait également démissionné, mais en stipulant, par acte authentique, que sa démission vaudrait seulement si la réforme subsistait. Cette réforme étant abolie, la coadjutrice devenait de plein droit abbesse titulaire, et en nommer une autre à son préjudice constituait la plus flagrante des illégalités. On n'en était plus à cela près, et quand, ensuite de l'arrivée des bulles réclamées à Rome par le Roi, la nouvelle abbesse prit possession, en novembre 1668, la protestation de la vieille femme dépossédée ne fut pas même entendue. Comme l'avait écrit Pavillon, la plénitude de la puissance s'inquiétait peu d'être la plénitude de la justice.

Pourtant, cet acte d'arbitraire fut cause d'une joie au monastère des Champs. Trois des discoles de Paris (sur les dix) refusèrent de reconnaître l'abbesse imposée, et supplièrent qu'on les envoyât rejoindre leurs anciennes Sœurs auxquelles elles firent connaître leurs instances. L'une d'elles était la Sœur Madeleine de Sainte-Melthide du Fossé dont nous avons parlé précédemment.

Il est superflu de dire qu'en réclamant le monastère de Paris, la Mère Agnès n'avait songé qu'à ses filles outrageusement lésées ; nous préciserons bientôt dans quelle mesure. Leurs parents, à commencer par l'évêque de Meaux, Dominique de Ligny, s'en émurent aussi et en dressèrent protestation, justement

indignés de voir ainsi ravir des biens qui venaient d'eux.

Mais cette question du temporel si sensible aux familles ne l'était guère aux religieuses. Elle leur semblait bien secondaire auprès de leurs angoisses spirituelles. Il y avait plus de trois ans qu'elles étaient privées de sacrements et traitées en véritables criminelles. C'était de cela qu'elles souffraient, cela qu'il importait de faire cesser.

L'archevêque de Sens crut en trouver le moyen. Reprenant un projet ébauché plusieurs mois auparavant, il proposa de transférer tout Port-Royal dans son propre diocèse que quitterait, au contraire, pour venir à Paris, par voie d'échange, l'abbaye du Lys.

L'évêque de Meaux, la duchesse de Longueville, Arnauld, beaucoup d'autres amis étaient favorables à ce projet dont la réalisation eût changé l'histoire de Port-Royal. Il échoua par suite de l'opposition de M. de Péréfixe inquiet surtout du monastère de Paris ; mais les filles des Champs n'en furent pas fâchées non plus, n'y étant entrées qu'un peu à contre-cœur.

Leurs lettres, en particulier celles de la Sœur Angélique de Saint-Jean, montrent à quel point de douloureuse lassitude elles en étaient arrivées : « La plus grande des difficultés, à mon sens, écrivait la fille de M. d'Andilly, est celle d'être obligé de disputer et de se chamailler toute sa vie. »

Ces projets, contre-projets, propositions diverses les épuisaient, les excédaient, laissant subsister en elles la hantise du formulaire dont elles repoussaient jusqu'à l'ombre avec un effroi presque maladif. Pour un peu, elles eussent accusé de faiblesse Arnauld, et plus encore Nicole, qui leur conseillaient la modération. Logiques avec elles-mêmes, elles n'entendaient rien, non plus qu'autrefois, aux subtilités politiques mieux comprises par les docteurs et les évêques qui compre-

naient mieux aussi l'impérieuse nécessité de la paix.

Le Roi lui-même se chargea d'en convaincre M. de Péréfixe auquel il fit dire « qu'il ne devait pas se montrer plus difficile que le pape, et se contenter que les religieuses fissent la même chose que les quatre évêques. » Ce fut décisif ; l'archevêque sentit — et il le dit en termes de soudard — « qu'il fallait baisser la lance » ; d'autant plus, peut-être, qu'il voyait en même temps diminuer ses revenus « par suite de l'aversion des gens de robe et du mépris des courtisans. »

Les difficultés n'étaient donc pas insurmontables de son côté :

« Le prélat paraît fort adouci, écrivait Lancelot à la Mère Agnès, le 10 janvier 1669[1], et M. de Monfrein[2] a reçu de Rome les meilleures nouvelles du monde, car le Pape veut absolument que l'on confirme la paix. Priez Dieu, ma très chère Mère, qu'elle s'étende bientôt jusque sur vous, et qu'il nous réunisse avec vous. »

Un dernier effort d'Arnauld convainquit les religieuses, ou du moins les détermina à signer une requête dressée par l'archevêque et approuvée par tous leurs amis, où se trouvaient enfermés les termes mêmes de la déclaration des quatre évêques. De la sorte, on supprimait pour elles le brutal formulaire, en leur demandant seulement d'affirmer, sur les points contestés, leur entière soumission au Saint-Siège.

Après bien des allées et venues où se prodigua le tout dévoué Hilaire, il fut convenu, d'accord avec M. de Péréfixe, que l'évêque de Meaux porterait en personne cette requête à Port-Royal. Il y vint le 13 février, sans difficulté de la part des gardes, note le journal du monastère, bien qu'il fût accompagné, mais en secret, par MM. Arnauld et de Saci. M. de Ligny l'avait désiré, afin que ces derniers pussent voir avant lui

1. Lettre inédite.
2. Pseudonyme de M. de Pontchâteau.

les religieuses, et lever des scrupules certainement mal étouffés.

Ils le firent, en effet, dès le 14 au matin, après quoi le prélat ayant dit la Messe, lut la requête qui fut ensuite signée de toute la Communauté. Le lendemain, chargé du précieux acte, M. de Ligny retournait à Paris.

Le lundi 18 février, eut lieu la réconciliation solennelle des religieuses. Le grand-vicaire, M. du Plessis de la Brunetière la vint faire au nom de l'archevêque de Paris dont il notifia l'ordonnance de rétablissement.

Bien inspiré, cette fois, M. de Péréfixe ne lui avait joint, pour être le ministre des sacrements rendus, qu'un saint prêtre de l'Oratoire, le P. Hugues Bouchard[1] qui devait rester le fidèle ami de la maison où il apportait tant de bonheur.

Les cloches, enfin réveillées, apprirent au dehors la résurrection de l'abbaye, tandis qu'au dedans de l'église illuminée, toutes les religieuses en tenue de chœur, réunies dans leurs stalles, en face du grand-vicaire à l'autel, entonnaient avec lui le *Te Deum* de la délivrance.

Ce fut un beau jour, un de ces jours d'immense joie où s'évanouit le souvenir des épreuves. Il était trop tard pour qu'on pût célébrer la Messe. Elle fut remise au lendemain et chantée, détail touchant, par M. de Boisbuisson, cet ami conquis dans les heures de souffrance. Toutes les religieuses y communièrent, au milieu d'un grand concours de peuple, les habi-

1. On s'étonne de ne pas trouver mention du P. Bouchard dans Sainte-Beuve, ni même dans les Nécrologes. Il fut, suivant son confrère Batterel, « un des plus saints prêtres que l'Oratoire ait produits ». Son influence fut grande sur l'abbé de Rancé et sur le cardinal Le Camus. Il mourut âgé de soixante-seize ans en 1681. Ses lettres inédites nous permettent de le suivre jusqu'en 1679 où, au début de la nouvelle persécution, il proteste de son attachement pour Port-Royal, que son âge seul l'empêche de servir.

tants d'alentour ayant voulu, par leur présence, bien que ce fût jour de travail, témoigner leur propre allégresse.

Un ordre du Roi contresigné Colbert ayant, dès le 18, congédié la garnison, tous ceux qui depuis si longtemps gémissaient de ne pouvoir venir au monastère s'empressèrent d'y accourir. La duchesse de Longueville et mademoiselle de Vertus ne furent, certainement, pas des dernières.

Une des plus émouvantes manifestations eut lieu le dimanche 3 mars où pendant qu'Arnauld célébrait laMesse, on vit arriver processionnellement à Port-Royal, pour chanter l'hosanna avec les religieuses, la paroisse voisine entière de Magny-Lessart, conduite par son curé, Félix Ler, un intrépide ami des mauvais jours. Celui-là s'était montré des plus courageux [1]. D'autres qui l'avaient été moins en demeurant des Nicodèmes, ne craignirent plus d'exprimer leurs sentiments ; la paix, dit Sainte-Beuve, délia bien des langues muettes, et ce fut par centaines que se comptèrent les lettres de félicitations reçues à l'abbaye des Champs. Il y vint aussi quantité de rétractations de signatures pures et simples du formulaire, que leurs auteurs, prêtres ou religieuses, voulurent déposer dans les archives de la maison. Citons celles de deux oratoriens qu'attendait la célébrité : Quesnel et Malebranche.

Les religieuses, de leur côté, eurent de nombreux remerciements à envoyer. Est-il besoin de dire que les premiers de tous, ceux dictés par le cœur, furent adressés à Nicolas Pavillon. A leur lettre du 25 février, cri de tendre reconnaissance, le saint prélat ré-

1. Non content de recommander publiquement les religieuses, dans ses prônes, tant que dura la persécution, M. Ler avait encore célébré des services solennels pour celles qui étaient mortes privées des sacrements.

pondit, par courrier, en les assurant d'un paternel attachement qui ne finirait qu'avec sa vie.

Puis elles écrivirent aux autres évêques, leurs protecteurs, puis aux ministres de Lionne et Le Tellier dont elles n'ignoraient pas l'entremise et dont le premier, surtout leur avait montré un si amical intérêt, qu'on s'étonne presque de ne le pas voir mentionné au Nécrologe.

Une grave question restait à régler ; celle du temporel. Le grand-vicaire l'avait abordée dans son discours du 18 février aux religieuses. Il ne mettait pas en doute alors, qu'elles ne dussent bientôt être remises en possession de leur maison de Paris et rétablies dans leur ancien gouvernement. Il leur avait seulement conseillé avec beaucoup de sagesse d'être les premières à tendre la main aux discoles ; et, pour le surplus, « de patienter quelques moments ». « Vous savez, leur avait-il dit, que l'autorité du Roi est intervenue pour la nomination d'une abbesse perpétuelle, et qu'une chose comme celle-là, qui vient de la part du Roi ne peut pas être défaite promptement.

Ses auditrices le savaient si bien qu'elles écrivirent tout de suite une lettre de communion aux Sœurs de Paris, les suppliant d'oublier, comme elles le faisaient elles-mêmes, leurs douloureuses divisions, pour ne plus songer qu'à la joie d'être bientôt toutes réunies comme elles l'étaient désormais autour de la Table sainte.

Cela eût été sans l'opposition immédiate de la récente abbesse Dorothée Perdreau. N'oublions pas — on ne saurait trop le répéter — qu'elle n'avait été suivie que par onze de ses compagnes auxquelles s'était jointe ensuite une douzième. Sur ces douze, deux étaient aliénées, et trois autres demandaient à être renvoyées aux Champs, ce qui fut fait peu après. Elles restaient donc sept, car on ne peut compter les

trois ou quatre nouvelles professes qui venaient d'être reçues. Cependant, ce fut cet embryon, ou, comme on le disait alors, cette « carcasse » de communauté qui, soutenue par ceux que l'on devine, empêcha, au défi de toute justice, la rentrée à Paris des religieuses des Champs. La malheureuse intruse avait eu trop de peine à obtenir la crosse, pour ne s'y pas cramponner désespérément et les Jésuites avaient eu trop de joie à pénétrer au faubourg Saint-Jacques pour l'abandonner.

Qu'importaient donc les moyens employés ! On voulut oublier que tout, dans son élévation, était nul, depuis le brevet dans lequel on avait fait au Roi renier la parole de son père, jusqu'aux bulles du pape indignement trompé, qui comptaient autant de faussetés que de lignes. Tout cela fut passé sous silence et l'archevêque laissé seul juge de la question. Embarrassé dans ses propres filets et par les engagements multiples qu'il avait pris, M. de Péréfixe se prononça pour la séparation. En vain, les filles des Champs, à l'instigation d'Hugues de Lionne, firent-elles intervenir auprès de lui Condé en personne. Ce fut une victoire que le vainqueur de Rocroi, le récent conquérant de la Franche-Comte ne put remporter.

Un premier arrêt du Conseil ordonna au chancelier Séguier d'aviser avec Colbert aux moyens de faire le partage des biens entre les deux maisons ; les commissaires désignés ne devant, en réalité, qu'exécuter les ordres reçus[1]. Les protestations venues des Champs furent étouffées sous la menace d'une nouvelle colère du Roi, et le 13 mai 1669, parut l'arrêt du Conseil d'Etat séparant définitivement Port-Royal en deux

1. Le rapporteur était le conseiller Pussort, oncle de Colbert. Il s'efforça d'être juste autant qu'il dépendait de lui, c'est-à-dire, selon sa propre expression « sans sortir d'un pas des ordres que Sa Majesté lui prescrivait ».

monastères distincts, complètement indépendants l'un de l'autre. Celui de Paris devait être régi par une abbesse perpétuelle à la nomination du Roi. Celui des Champs, au contraire, gardant la réforme de la Mère Angélique « était établi à perpétuité au titre d'abbaye élective et triennale sous le nom d'abbaye de Port-Royal des Champs. »

Quant aux biens, sans entrer dans des détails qui seraient fastidieux, voici, en résumé, les dispositions de l'arrêt[1] : Deux tiers étaient affectés aux religieuses des Champs, et un tiers à celles de Paris qui conservaient hors part les bâtiments et meubles du faubourg Saint-Jacques, c'est-à-dire une valeur de plus de cinq cent mille livres apportées en dot par leurs compagnes séparées.

Les neuf professes auxquelles cette attribution était faite n'avaient pas, ensemble, apporté six mille livres, plusieurs d'entre elles, l'abbesse et la Sœur Flavie en tête, ayant été reçues par charité.

Le nombre des religieuses de chœur vivantes à la maison des Champs, le 13 mai 1669, s'élevait à soixante-huit, auxquelles il faut joindre seize converses, deux seulement étant demeurées à Paris. Ces chiffres tout secs sont éloquents sur l'équité du partage. « Nous avons dit cent fois à Dieu que nous abandonnions le vaisseau pourvu qu'il nous conservât les âmes », écrivait la Sœur Angélique de Saint-Jean. Les trois compagnes retrouvées et l'arrivée des premières pensionnaires, les deux petites de Pomponne, réjouissaient plus les pieuses femmes, que ne les affligeait le rapt de leur fortune. La fille de M. d'Andilly l'exprimait presque gaiement, en mandant à son père : « Le temps est adouci puisqu'on nous donne

1. On peut le trouver in-extenso dans les Mémoires historiques et chronologiques de Guilbert, t. I, pp. 327 à 347. L'abbaye, au moment du partage, avait environ trente mille livres de rente.

la vie et qu'on n'en veut plus qu'à la bourse où, grâce à Dieu, nous n'avons enfermé ni notre trésor, ni notre cœur. » Puis, comparant avec une véritable poésie, leur situation à celle de la nature où l'hiver, cette année-là, se prolongeait très tard dans le printemps : « La blancheur des fleurs, écrivait-elle, disputait avec celle de la neige, mais les feuilles naissantes ont combattu contre la bise et ne lui ont pas cédé[1]. »

Les arbres, comme le monastère, se paraient de frondaisons nouvelles, quand le 7 juin suivant, fut signifié officiellement l'arrêt de partage. Les religieuses l'accueillirent en priant M. Wallon de Beaupuis, cet ancien maître des Petites Écoles, venu pour la première fois depuis la paix, à Port-Royal, de célébrer une messe solennelle d'actions de grâces.

Malgré tout, c'est évident, des regards attristés durent parfois se tourner de loin vers cette maison de Paris que presque toutes avaient tant aimée, qui gardait les cendres de la Mère Angélique et qui, pourtant, devenait à ses vraies filles, comme elle l'est désormais, à nous aussi, historien, totalement étrangère. Le saint évêque d'Alet l'avait compris, et toujours attentif à ses « petites brebis » : « Dieu, écrivait-il à la Mère Agnès, tient ordinairement cette conduite sur les âmes qu'il veut sanctifier et attirer à lui d'une manière particulière... Il les rend pauvres pour les remplir des richesses de sa grâce. »

La séparation fut rendue absolue par une bulle du pape, envoyée à la demande du Roi. Clément IX étant mort le 9 décembre 1669, ce fut son successeur Clément X qui la donna l'année suivante, conçue dans un esprit de justice qui ne fut malheureusement pas suivi en France.

1. Lettre inédite du 26 avril 1669

CHAPITRE XII

Les premières années de la paix. — L'abbaye des Champs redevient florissante. — M. Grenet, supérieur ; la Mère du Fargis, abbesse. Rappel des anciens confesseurs et des Solitaires. — Morts du Père Annat et de M. de Péréfixe. — M. de Harlay, archevêque de Paris, son carctère. — Mort de la Mère Agnès. — Retour à Port-Royal et mort de M. d'Andilly.

Toutes choses étant réglées au spirituel comme au temporel, il n'y avait plus, de part et d'autre, qu'à jouir des fruits de la paix. Sous la double garantie du Pape et du Roi, elle pouvait à tous paraître durable. On le crut à Port-Royal pour lequel la période qui s'ouvre fut une période de gloire et de lumineux bonheur.

Selon Sainte-Beuve, cette apparence brillante cachait déjà le déclin : Ce sont, dit-il, d'admirables heures de doux automne, de riche et tiède couchant. » Il me semble, quant à moi, que le grand critique a fait là, en termes exquis, une prophétie après l'événement ; car, de déclin, je ne relève alors nulle trace à Port-Royal.

Délivrée de son cauchemar du formulaire, l'abbaye reprend le beau rêve de la Mère Angélique, la marche ardente vers le ciel par un chemin qui n'est plus semé de terrestres embûches. Plus de contentions, plus de douloureux conflits de conscience, plus d'in-

terrogatoires bruyants ni de relations trop complètes où l'amour-propre, bien qu'il en eût, trouvait parfois son compte. A Port-Royal, durant dix années, l'activité spirituelle est intense et silencieuse ; l'on travaille et l'on prie, d'un cœur joyeux, sous l'œil du Seigneur.

Celles des religieuses qui, pendant la persécution, ont tenu les premiers rôles, comme Christine Briquet ou Eustoquie de Brégy, demandent en grâce à rentrer dans le rang, ne sont plus désormais que d'humbles filles qui supplient « qu'on les laisse vivre inconnues, comme pour se purifier de ce qu'elles avaient pu contracter d'imperfections en ayant été trop connues. » Elles font autour d'elles un silence qui les prépare à mourir.

L'abbesse, Madeleine de Ligny n'avait, elle aussi, qu'une hâte : remettre la crosse que les circonstances l'avaient contrainte à garder huit années, déposer une charge dont l'exercice lui avait été si pénible. Mais auparavant elle en voulut remplir un dernier devoir en procurant à son monastère un supérieur ecclésiastique. Il n'y en avait plus depuis la mort de M. Singlin, M. Bail et M. Chamillard ne pouvant prétendre à ce titre.

En 1669, les religieuses auraient accepté volontiers M. de Contes, ancien grand-vicaire du cardinal de Retz, dont elles n'avaient pas oublié les bons offices. Mais l'archevêque leur objecta sa vieillesse et, en place, leur proposa le curé de Saint-Benoît, M. Claude Grenet « un très bon homme », disait-il, et, de plus, docteur de Sorbonne.

C'était, en effet, un excellent prêtre qui fut tout de suite agréé par les religieuses. Il accepta, de son côté, sur l'insistance de M. Bourgeois et surtout d'Arnauld dont il avait jadis approuvé la *Fréquente Communion*, puis été le défenseur énergique en 1656. On

se demande si M. de Péréfixe avait ces souvenirs présents à la mémoire quand il désigna le curé de Saint-Benoît. Quoi qu'il en soit, Port-Royal retrouvait un père ; M. Grenet se montra le digne successeur de M. Singlin.

Nommé le 15 juillet, il reçut le jour même, la démission de la Mère de Ligny, et inaugura ses fonctions en venant à Port-Royal, le 23, présider à la nouvelle élection.

Tous[1] les suffrages se portèrent sur la Mère Marie de Sainte-Madeleine d'Angennes du Fargis, cette noble prieure des Champs qui, après avoir déployé tant d'énergie au cours des luttes, devenait ainsi, et l'allait rester, l'abbesse de la paix. Elle était alors âgée de 51 ans ; nous la connaissons assez pour n'avoir pas de retouche à faire à son portrait. Disons seulement qu'elle partage avec celle dont elle fit immédiatement sa prieure, la Mère[2] Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly, l'honneur d'être regardée comme une des plus parfaites continuatrices de la Mère Angélique. Elle fut installée dans sa charge par la Mère Agnès, qui déclarait que sur la nouvelle abbesse « les marques de l'élection de Dieu avaient paru presque visiblement[3]. »

La Mère de Ligny vit ainsi se terminer ce qu'elle avait appelé sa longue épreuve. Redevenue simple religieuse, elle ne garda de son ancien rang qu'une charité maternelle à l'égard de toutes celles qui avaient été ses filles, sans en excepter les enfants de sa douleur demeurées au faubourg Saint-Jacques. C'est pour

1. Il y a lieu de remarquer que *jamais* à Port-Royal on n'eut besoin de deux scrutins pour élire une abbesse. Presque toujours, la voix seule de l'élue empêcha par son absence qu'il y eût unanimité.

2. Nous avons déjà dit qu'en devenant prieure, une *sœur* avait droit à l'appellation de *Mère*.

3. Lettre à M. de Sévigné du 25 juillet.

le salut de ces dernières qu'elle offrira bientôt à Dieu ses infirmités, puis sa mort même.

Sa joie, dans les six années qui lui restaient à vivre, fut d'être le témoin de la prospérité nouvelle de Port-Royal des Champs dont l'éclat au dehors ne nuisit en rien à la ferveur au dedans. Dès le mois d'octobre on put y donner l'habit à cinq novices parmi lesquelles trois l'avaient été avant la persécution. D'autre part, les petites pensionnaires revinrent nombreuses et toute cette vie renaissante couvrit les tombes qui, nombreuses aussi, s'étaient alors ouvertes.

Les anciens confesseurs, M. de Sainte-Marthe et M. de Boisbuisson avaient repris leurs fonctions, assistés de l'excellent Père Bouchard et d'un autre prêtre longtemps simple solitaire aux Granges, M. Pierre Borel. Par prudence, M. de Saci résidait encore à Paris, mais il venait aux Champs dès qu'on avait besoin de lui, soit pour assister des malades, au moindre appel de M. Hamon, soit pour prendre part aux solennités. Arnauld était aussi souvent sur le chemin, ce qui ne l'empêchait pas de travailler activement avec Nicole à son grand ouvrage de la *Perpétuité de la Foi*, dont le second tome récemment paru avait déterminé la conversion du protestant Turenne. Entre temps, tous les deux aidaient de leurs conseils les amis éclairés qui préparaient l'édition des *Pensées* de Pascal.

Les uns après les autres, sans bruit, les Messieurs reparaissaient aux Granges que de nouveaux hôtes venaient habiter aussi. C'est l'heure de la retraite définitive de M. de Pontchâteau ; bientôt ce sera celle de MM. de Gibron, Vanmol, de Rebergues, puis l'arrivée du disciple fidèle Le Nain de Tillemont, enfin le retour de l'enfant prodigue, Jean Racine. Le vieux d'Andilly s'attarde un peu dans le monde où le retiennent des considérations de famille, et aussi le charme secret qu'il y trouve encore. Mais en atten-

dant qu'il apporte au désert un reflet des grandeurs de son fils Pomponne, son autre fils Luzancy[1], dédaigneux des mêmes grandeurs, vient souvent partager la vie des Solitaires : « Vous êtes citoyen de Port-Royal et enfant de ses Mères », écrit à ce dernier, Angélique de Saint-Jean. Ce frère préféré était pour les religieuses d'un très utile secours dans les travaux que faisait exécuter au monastère M. de Sévigné.

Abandonnant au faubourg Saint-Jacques, sa maison et sa chapelle désormais profanées pour lui, l'ancien frondeur s'était retiré aux Champs où une tribune lui avait été réservée dans l'église, près de la porte des sacrements : « Vous continuerez d'être le portier de Notre-Seigneur Jésus-Christ, quand il lui plaît d'entrer dans notre clôture » lui avait écrit, toujours souriante, la Mère Agnès. Il continuait aussi à être le bienfaiteur de la maison, où, par ses soins, le cloître était reconstruit et d'importantes réparations effectuées ; tandis qu'à l'extérieur commençaient à s'élever les bâtiments de madame de Longueville et de mademoiselle de Vertus.

Le dessein de la duchesse avait été de se retirer dans les dehors de Port-Royal de Paris, et c'était même une des raisons qu'avait fait valoir Condé à l'archevêque pour empêcher la séparation des deux monastères. Mais cette séparation étant décidée, l'illustre convertie avait, bien entendu, choisi Port-Royal des Champs. Elle y faisait hâter la construction de l'hôtel qu'elle pensait être seulement l'asile de sa pénitence, et que la mort de son fils allait rendre le refuge de sa douleur.

A l'extérieur encore, dut être certainement agrandi le pavillon nommé : logis des hôtes ; car les hôtes de passage se multiplièrent durant les années de la paix.

1. M. de Luzancy refusa d'être le collaborateur de M. de Pomponne quand celui-ci, en 1671, devint ministre d'Etat.

Ils furent trop nombreux au gré des religieuses et des solitaires dont ils troublaient la retraite ; trop nombreux aussi pour la sécurité de l'abbaye à laquelle leur présence donnait un éclat importun aux adversaires de la veille, silencieux, mais non pas désarmés.

Parmi les plus qualifiés de ces visiteurs dont beaucoup furent des retraitants, citons le cardinal de Retz, les évêques de Beauvais, d'Angoulême, de Châlons, de Meaux, de Grenoble, de La Rochelle, de Tournai et bien d'autres, l'illustre Santeuil, les oratoriens Quesnel et Du Guet toujours accompagnés de confrères ; le duc et la duchesse de Liancourt, la princesse de Guéméné, la marquise de Sévigné, quantité, enfin, d'hommes et de femmes du monde, aussi nombreux peut-être que les ecclésiastiques tant séculiers que réguliers.

Des religieuses étrangères vinrent comme autrefois demander à l'abbaye des Champs la règle et l'exemple d'une vie plus conforme à leur vocation ; les petites pensionnaires portèrent au dehors le bon renom d'une éducation très appréciée ; Port-Royal, enfin, put se croire revenu au temps béni de sa jeune réforme et de sa Réformatrice.

L'année 1670 vit mourir un de ses plus grands ennemis. Le P. Annat, octogénaire, s'éteignit en juin, quatre mois après avoir résigné sa charge de confesseur du Roi à un de ses confrères que nous avons déjà rencontré, le Père Ferrier, lequel par sa mort assez prompte, la laissa en 1674 au célèbre Père La Chaise.

M. de Péréfixe suivit de bien près dans la tombe le Jésuite dont il avait trop écouté les conseils. Il mourut lui-même au seuil de la vieillesse, le 1er janvier 1671, ayant été un peu moins de neuf ans archevêque de Paris.

Quelques mémoires disent qu'au cours de sa der-

nière maladie, il témoigna un vif repentir de ce qu'il avait dû faire contre Port-Royal. Cela peut être, car ce prélat souvent injuste et violent, mais, au fond, honnête homme, bon homme, peut-on ajouter, ne se serait jamais porté de lui-même aux mesures excessives dont il fut l'instrument et qui lui firent regretter plus d'une fois, à ce qu'il dit, d'avoir accepté le siège archiépiscopal de Paris. Il put, du moins, jouir d'une paix qu'il avait certainement souhaitée et ses dernières relations avec Port-Royal furent toutes empreintes de paternelle cordialité. On le reconnut à l'abbaye en multipliant les prières pour le repos de son âme.

Quatre jours seulement après sa mort, le Roi lui donna un successeur bien différent de lui en la personne de l'archevêque de Rouen, Messire François de Harlay de Champvallon, qu'il préféra au saint évêque de Châlons, Félix Vialart, désigné par la voix publique.

Jeune encore, il avait quarante-cinq ans, le nouvel archevêque était d'un esprit délié, d'une intelligence pénétrante, d'une habileté politique consommée. Il se distinguait par sa belle prestance et sa politesse exquise : *Pastor formosi pecoris*, dit-on de lui à son avènement, *formosior ipse*.

Si M. de Harlay eût été un laïque chargé par Louis XIV du soin d'affaires temporelles, peut-être ces qualités brillantes eussent-elles fait de lui un grand ministre. Mais il était prêtre. Élevé sur le chandelier de l'Église, il ne rougit pas d'y donner le spectacle des plus honteux désordres. Il fut, au jugement de Fénelon « faux, corrompu, scandaleux[1] », prêt à ser-

1. Voici le texte exact de la lettre non signée, mais bien connue adressée par Fénelon à Louis XIV, vers 1695, peu avant la mort de M. de Harlay :

« Vous avez un archevêque corrompu, scandaleux, incorrigible,

vir n'importe quelle cause, à accomplir n'importe quelle besogne, pourvu que son intérêt l'y portât et qu'une faveur en fût la récompense.

La disposition royale étant à la paix[1] religieuse quand eut lieu sa nomination, il y entra très élégamment, et assura M. Grenet venu pour le saluer au nom des religieuses, que Port-Royal n'aurait pas de meilleur ami que lui. C'était plus qu'on ne lui demandait : « Nous aurons sujet d'en être bien satisfaites, écrivait la Mère Angélique de Saint-Jean à M. de Luzancy, s'il nous laisse dormir en paix dans le tombeau où son prédécesseur nous a enterrées, et où nous nous trouverons toujours fort bien tant que le monde nous oubliera, comme nous tâchons de l'oublier. »

L'éminente prieure voyait clairement qu'au salut de sa maison, comme au salut des âmes, convenait l'obscurité.

Deux ans s'étaient écoulés depuis le rétablissement. On en aurait voulu célébrer le second anniversaire avec autant de solennité que le premier, mais ce fut, au contraire un jour d'angoisse et de profonde tristesse à Port-Royal. Une courte maladie de vieillard, une maladie de dix jours avait terrassé la Mère Agnès ; elle agonisait tandis qu'on chantait la messe d'actions de grâces, et mourut le lendemain, 19 février 1671.

L'ancienne abbesse, je l'ai dit, apparaissait à ses filles comme l'incarnation même du monastère dont elle avait tout connu : les lointains débuts, la merveilleuse réforme, la prospérité, puis les deuils, la

faux, malin, artificieux, ennemi de toute vertu et qui fait gémir tous les gens de bien. Vous vous en accommodez parce qu'il ne songe qu'à vous plaire par ses flatteries. Il y a plus de vingt ans qu'en prostituant son honneur, il jouit de votre confiance. Vous lui livrez les gens de bien ; vous lui laissez tyranniser l'Eglise, et nul prélat vertueux n'est traité aussi bien que lui. »

1. On se souvient que M. de Harlay avait contribué lui-même à l'accommodement.

persécution, le retour enfin dans la chère maison des Champs où la paix de l'Église avait comblé de joie ses derniers jours.

Comme le Bienheureux d'Assise promenant un suprême regard sur le pays de sa jeunesse, la Mère Agnès pouvait reposer ses yeux mourants sur ce Port-Royal tant aimé, celui de la Mère Angélique, le sien, le leur, pour mieux dire, l'œuvre de leur commune et magnifique sainteté. *Duæ olivæ et duo candelabra lucentia ante Dominum*, avait dit jadis la cadette, à leur entrée dans la carrière. « Nous ne sommes qu'un » avait déclaré l'aînée, au soir de son existence. Et la mort même ne les avait pas séparées. Toutes les deux semblaient s'être fondues dans la survivante, l'auguste grandeur de l'une seulement adoucie dans l'exquise bonté de l'autre.

La Mère Agnès, dont la dernière lettre, datée du 10 février, est adressée, détail touchant, à l'évêque d'Alet, vit venir sa fin qu'elle attendait chaque jour, avec une complète sérénité. « Elle ne pouvait mourir autrement que dans le baiser du Seigneur », selon l'heureuse expression du P. Bouchard.

La violence de son atteinte détermina M. de Boisbuisson, sur l'avis de M. Hamon, à lui donner les sacrements dès le 14 février, avant même l'arrivée de M. de Saci[1] qui, mandé en toute hâte de Paris,

1. La santé de la Mère Agnès, — on l'a pu voir au cours de cette histoire — avait souvent donné des inquiétudes. Citons à ce sujet une lettre inédite et charmante adressée par M. de Saci à sa tante, quand, lui, était à la Bastille et elle, gravement malade : « Il y a bien trente ans que vous eûtes une maladie dans laquelle on me dit, un soir, qu'il n'y avait pas d'apparence que vous pussiez passer la nuit. Et feu ma mère dont je me souviens volontiers en vous parlant, parce que je vous considère à mon égard comme me tenant lieu d'elle, me parlant alors de cette maladie, en cette manière libre et ouverte dont vous savez qu'elle parlait, me dit en m'entretenant de l'extrémité où vous étiez : Toute autre qu'elle serait morte il y a longtemps, mais son âme est si tranquille et se repose en Dieu avec tant de paix, qu'encore qu'elle

put conduire jusqu'au seuil de l'éternité, cette tante qu'il appelait sa seconde mère. « Son assoupissement dernier, écrit la Mère Angélique de Saint-Jean[1], ne lui ôta pas un moment de liberté d'esprit, et à chaque fois qu'on la réveillait et qu'on la faisait parler, elle répondait non seulement avec autant de sens qu'elle aurait fait en santé, mais avec ce même air d'agrément, et dans les termes et dans le visage, qui était ordinaire à sa charité. ...Quand elle ne put plus répondre, elle souriait encore, en témoignant qu'elle avait attention à ce qu'on lui disait et aux prières qu'on faisait autour d'elle... Son dernier mouvement fut d'essayer à lever les bras pour donner sa bénédiction à toute la Communauté. »

Ne semble-t-il pas, en lisant ces lignes, entendre le cantique sacré : *Nunc dimittis servum tuum Domine.* Le Seigneur, en effet, pouvait cueillir dans le bonheur de la paix rendue, cette âme mûre pour la vision divine. « Ceux qui ont vécu comme la Mère Agnès, écrivait Lancelot[2], s'en vont presque comme aurait fait Adam, du paradis de la terre au paradis du ciel. »

Arnauld, malgré sa diligence, arriva quand elle n'était plus. Il voulut, du moins, faire l'enterrement « quoiqu'on eût tâché de l'en détourner, lisons-nous au Journal, craignant qu'il n'en fût malade ». M. de Saci et M. de Sainte-Marthe lui servirent de diacre et de sous-diacre. Quinze prêtres les entouraient qui se trouvèrent heureusement là, rapporte le même Journal, pour soutenir le chant au psaume *In exitu*, car les voix des religieuses s'y brisèrent dans leurs sanglots.

ne tienne plus qu'à un filet, et que le mal semble avoir déjà rompu une partie de la cage, néanmoins le petit oiseau ne s'envole point. » 22 septembre 1667.

1. Lettre inédite à la Mère de Maurisse, prieure de Saint-Martin (28 février 1671).

2. Lettre inédite à la Mère Angélique de Saint-Jean (18 février 1671).

Le corps de la sainte abbesse fut inhumé dans l'église même, tout auprès de la grille du chœur. Il a été transporté, lors des exhumations de 1710, avec les restes des autres Arnauld, dans l'église de Palaiseau.

On pourrait faire un volume entier avec les lettres écrites au sujet de cette mort. C'est un véritable hymne où se mêlent tous les témoignages, humbles et princiers, laïques et religieux, qu'harmonise l'admiration. De même que son illustre sœur, la Mère Agnès fut canonisée par ses contemporains : « Je l'honore comme une sainte que je veux mettre tous les jours dans mes litanies », écrivait l'abbé Nicaise, après des centaines d'autres. Et Rancé, dont nous n'avons pas oublié l'appréciation à la mort de la Mère Angélique, mandait au même M. d'Andilly, après celle de la Mère Agnès : « Peut-on qualifier du nom de perte, la fin très heureuse d'une vie très sainte. »

Le vieil aîné, d'Andilly, survivait donc à toutes ses sœurs, mais il pouvait encore regarder vers Port-Royal avec fierté en songeant à sa fille Angélique de Saint-Jean, la digne héritière des grandes disparues. Lui-même, son père, ne se défendait pas de mêler un peu de respect à la tendresse qu'il lui portait : « Comptez, avait-il dit à madame de Sévigné, que mes frères, mes fils et moi, nous sommes des sots en comparaison d'Angélique. » Le pensa-t-il, à l'automne de 1671, quand son bien-aimé fils Pomponne, ambassadeur en Suède, fut appelé par Louis XIV à remplir au ministère la place laissée vide par la mort d'Hugues de Lionne ? Le vieillard en fut dans le ravissement, et de la satisfaction des amis, les lettres de madame de Sévigné nous ont conservé le vibrant écho. Une seule personne ne se réjouit pas ; la prieure de Port-Royal. Véritablement morte au monde, Angélique de Saint-Jean n'en révérait plus les grandeurs,

ou plutôt, les considérant sous l'aspect de l'éternité, elle voyait surtout les dangers que ces grandeurs faisaient courir aux âmes. L'élévation de son frère lui semblait pour lui un péril. Elle le plaignait, et elle appuya bientôt de toute son affectueuse autorité le refus qu'opposa M. de Luzancy à la demande du nouveau ministre qui voulait l'associer à sa fortune.

Le solitaire, fidèle à sa vocation, non seulement ne tourna pas de regards en arrière, mais revint quelques mois plus tard s'installer à Port-Royal en y ramenant définitivement son vieux père. M. d'Andilly était attendu depuis bien longtemps. Depuis bien longtemps, avait écrit sa fille, on priait « afin que Dieu lui mît dans le cœur pour Port-Royal, ce que Port-Royal avait pour lui ». Aussi quel bonheur quand on y sut que sa venue était prochaine : « Je puis dire, lui mandait Angélique de Saint-Jean, qu'il n'y a pas une personne dedans, ni dehors la maison, et même dans le pays qui ne soit dans la joie de votre retour, et qui n'en témoigne de l'impatience. »

Le jeudi de la Pentecôte, 25 mai 1673, jour de son arrivée, fut une date heureuse pour tout le monde, le Journal du monastère l'a joyeusement mentionnée. C'est tout juste si les cloches ne sonnèrent pas, mais en reconnaissant la vieille main qui les avait plantés, il n'est pas, je le crois, jusqu'aux arbres du jardin dont les feuilles ne chantèrent, comme aurait dit madame de Sévigné qui vint quelque temps après à Port-Royal, voir son octogénaire ami.

Ce retour au saint désert fut la suprême retraite que la Providence ménagea, durant plus d'une année, à ce vieillard souriant, indulgente pour lui comme elle l'avait été pour la Mère Agnès. Durant ses derniers jours, M. d'Andilly n'eut à contempler que des visions de paix, de reposant bonheur. Son fils, Pomponne, lui donnait toute la fierté humaine qu'il eût

jamais pu rêver ; et ses autres enfants, à Port-Royal, lui paraissaient comme vivant déjà la vie anticipée du Paradis[1].

L'abbaye dont il se sentait aussi le père, était redevenue florissante. Sous la sage conduite de la Mère Du Fargis réélue abbesse en 1672 et toujours secondée par Angélique de Saint-Jean, elle retrouvait quelque chose de son ancien éclat. Les anciennes pouvaient s'endormir en paix dans le Seigneur ; des novices prenaient désormais leur place.

Au dehors, la présence de madame de Longueville, complètement retirée de la Cour depuis la mort de son fils[2], mettait dans le vallon une animation qu'appréciait peut-être encore l'ancien courtisan et qui donnait, dans tous les cas, à la maison, un gage certain de sécurité. Près de la duchesse, son inséparable amie, mademoiselle de Vertus, qui allait prendre le petit habit à Port-Royal, était comme le trait d'union reliant le monde au monastère.

Sinon avec l'indifférence du vieillard, du moins avec la sérénité du chrétien, M. d'Andilly vit le précéder dans la tombe, en l'année 1674, ses amis le duc et la duchesse de Liancourt, l'illustre peintre Philippe de Champaigne, l'archevêque de Sens, enfin, Henri de Gondrin.

La mort de ce dernier survint quelques jours seulement avant la courte maladie qui l'emporta lui-même en moins d'une semaine.

Il s'éteignit le 27 septembre entre les bras de son fils Luzancy qu'assistait M. de Boisbuisson. M. de Pomponne et ses enfants, M. Arnauld, M. de Saci avaient pu arriver à temps et recevoir sa bénédiction. Ils étaient tous réunis à Port-Royal quand il

1. Le seul aîné, l'abbé Arnauld, vivait auprès de son oncle l'évêque d'Angers.

2. Tué, comme on le sait, au passage du Rhin.

expira, tandis qu'assemblée dans l'église et tenue au courant d'heure en heure, priait pour lui la Communauté.

Ce fut encore Arnauld qui officia à la cérémonie funèbre, et qui, quelques jours plus tard, prononça l'éloge du défunt.

L'enterrement se fit comme celui des religieuses, et le corps de M. d'Andilly fut inhumé dans un des bas-côtés du chœur. Il a été, en 1710, transporté à Palaiseau. Sa pierre tombale, sur laquelle est gravée l'épitaphe que commencent les mots magnifiques *Sub sole vanitas, supra solem veritas*, se trouve aujourd'hui dans l'église de Magny-les-Hameaux.

CHAPITRE XIII

Eclat de l'abbaye des Champs. — Madame de Longueville et mademoiselle de Vertus. — Profession de la Sœur du Mesnil. — 3e réélection de la Mère du Fargis. — Le P. La Chaise, confesseur du Roi, son caractère. — Premières infractions à la Paix de l'Église. — Arrêt du Camp de Ninove. — La France et Rome ; le pape Innocent XI. — Lettre des évêques d'Arras et de Saint-Pons. — Hostilité grandissante de M. de Harlay. — Conversion de Racine, sa réconciliation avec Port-Royal. — Mort de Pavillon. — La Mère Angélique de Saint-Jean, abbesse. — Mort de madame de Longueville.

Quand M. d'Andilly mourut à Port-Royal en 1674, on eut pu croire, en voyant la transformation du vallon, qu'un très long temps s'était écoulé depuis la conclusion de la Paix de l'Église. Il n'y avait pourtant que cinq années. Mais quelle différence entre le pays en interdit que nous avons contemplé de 1665 à 1669 et la sainte ruche débordante d'activité qu'était redevenue l'abbaye. Quelques-uns de ses amis, ou plus rigides, ou plus clairvoyants, ne laissaient pas de s'en inquiéter, de blâmer même son trop d'éclat. M. de Barcos était de ces derniers. Retiré dans son lointain monastère de la Brenne qu'il avait réformé ; et bien près de mourir, il regardait un peu comme des mondains les anciens disciples de son oncle, qui, de leur côté, vénéraient plus qu'ils ne l'appréciaient, son âpre sainteté[1]. Seul de tous les Messieurs, Lancelot rendu

1. M. de Saint-Cyran lui-même avait jadis reconnu cette trop

à la liberté par la mort de la princesse de Conti dont il élevait les enfants, avait, en 1672, pris l'habit à Saint-Cyran.

A Port-Royal, une personne surtout contribuait par sa présence à donner du relief : madame de Longueville. Ce n'était pas impunément que le monastère abritait dans ses dehors la sœur de Condé, la cousine du Roi.

Malgré la sincérité, la sévérité même de sa pénitence, la duchesse n'avait pas, comme la pauvre La Vallière, fermé sur elle la grille d'un couvent. Elle appartenait encore au monde ; et le monde, sa famille, le Roi même, ne l'oubliaient point. Il y avait alors près de vingt ans qu'après les folies éclatantes, mais passagères de sa jeunesse, elle avait mis de l'ordre et de la dignité dans sa vie, regardant comme des châtiments mérités les épreuves qui lui étaient survenues. Deux surtout, en ces derniers temps, l'avaient frappée au cœur : la démence de son fils aîné, ce triste et dernier descendant des Longueville ; la brutale disparition du cadet, brillant enfant de l'amour, dont elle pleurait la mort tout en se reprochant la naissance. M. de Saci, devenu son directeur après M. Singlin, l'aidait à les supporter, et elle en cherchait devant Dieu l'acceptation à Port-Royal.

Depuis 1672, elle ne quittait son hôtel des Champs que pour aller, de temps à autre, dans une petite maison qu'elle avait conservée à Paris, près des Carmélites du faubourg Saint-Jacques.

Mademoiselle de Vertus, elle, résidait complètement à Port-Royal où elle s'était retirée avant la duchesse[1],

grande sévérité de son neveu, et disait qu'il fallait faire pour lui cette prière à Dieu : *Flecte quod est rigidum*. M. de Barcos mourut en 1678.

1. Elle y était quand le jeune duc fut tué au passage du Rhin, et on dut l'en faire revenir précipitamment, n'y ayant qu'elle

et dont même elle aurait franchi la clôture si sa santé le lui eût permis. Ne le pouvant, elle prit seulement le petit habit et s'efforça d'être comme une religieuse du dehors. Son pavillon touchait à l'hôtel de Longueville, c'était un modeste édifice dont il reste quelques vestiges aujourd'hui.

Nous avons déjà eu l'occasion de nommer mademoiselle de Vertus, mais il convient de la présenter ici plus nettement, à cette heure où elle est fixée tout à fait à Port-Royal.

Issue de l'illustre maison de Bretagne par son père Claude d'Avaugour, comte de Vertus, elle n'avait trouvé auprès de sa mère, Catherine Fouquet de la Varenne, que les plus déplorables exemples, et sa sœur aînée, la belle duchesse de Montbazon, avait défrayé aussi la chronique scandaleuse. Elle-même, au milieu de la société précieuse, avait été, dans sa jeunesse, très appréciée du monde qui goûtait sa beauté, son esprit supérieur, sa haute culture, son vrai mérite enfin, au témoignage de Segrais, comme au dire de Tallemant. L'avait-elle apprécié de son côté ? On le pourrait croire par ce qu'elle en a dit, avec un vif regret, dans la suite. Mais aucune précision ne subsiste ; et nous savons seulement qu'elle était fort jeune encore, quand, sous la direction de Singlin, elle associa sa vie à celle de madame de Longueville récemment convertie. Leur amitié fut si étroite qu'elle ne se quittèrent plus, mademoiselle de Vertus mettant ses solides qualités au service de la duchesse dont elle devint, disait-on, l'ange visible. La sûreté de son conseil notamment faisait l'admiration de tous ; et les plus illustres de ses contemporains s'honorèrent d'entretenir avec elle des relations qu'elle conserva jusqu'à sa mort.

capable d'apprendre à madame de Longueville la terrible nouvelle. (Voir la lettre de madame de Sévigné.)

Elle avait pris, près de son amie, la part la plus active aux négociations de 1668, ce qui leur avait fait décerner à toutes deux par La Rochefoucauld le surnom de *Mères de l'Église*. Le philosophe désabusé regrettait peut-être alors que vis-à-vis de lui, jadis, la duchesse en eût porté un autre. Lui, de toutes manières, ne s'honora pas par son attitude, et il eût bien dû imiter la courtoise réserve du Roi dont le respect suivait, même à Port-Royal, la parente qui, depuis longtemps, était devenue pour tous un sujet d'édification.

Ce respect de Louis XIV, la princesse de Conti se l'était également attiré, en donnant depuis sa conversion qui avait suivi celle du prince, l'exemple de toutes les vertus. Très tendrement unie à madame de Longueville, son veuvage l'en avait encore rapprochée, car elle n'était pas moins que sa belle-sœur attachée à Port-Royal. Aussi sa mort prématurée, survenue en 1672, y avait-elle causé une profonde douleur.

C'est sans doute en souvenir d'elle que la duchesse portait un affectueux intérêt à une de ses anciennes filles d'honneur devenue novice aux Champs : Claude-Louise de Sainte-Anastasie du Mesnil.

On retarda même pour qu'elle pût y être présente, la profession de cette novice qui eut lieu le 24 février 1675, quelques jours après celle de deux autres. Le supérieur, M. Grenet, assisté par MM. de Saci et de Tillemont, y reçut les vœux de la nouvelle religieuse, noble fille de 26 ans, qu'amenait à Port-Royal une vocation grave et réfléchie. Pouvait-on alors soupçonner quand le sermonnaire lui adressa les paroles : « Vous êtes heureuse... Dieu vous a choisie... Votre sort est d'être sauvée[1]... » quel calvaire serait un jour

1. Sermon prêché par l'abbé du Pille à la profession de la Sœur du Mesnil.

le sien, quelles terribles épreuves lui étaient réservées ?

Plus heureuse que ces jeunes avec lesquelles se levait la dernière génération du monastère, la Mère de Ligny s'éteignit pieusement trois mois plus tard. Son frère, l'évêque de Meaux, et le saint évêque de Châlons vinrent, l'un et l'autre, à Port-Royal lui apporter leur suprême bénédiction, montrant par leur seule démarche quelle respectueuse estime inspirait la maison.

La direction demeura la même, puisqu'au mois de juillet suivant, la Mère Du Fargis fut réélue pour la troisième fois, maintenant, bien entendu, comme prieure, la Mère Angélique de Saint-Jean. La sous-prieure étant morte, elle donna ce titre à une religieuse fort appréciée : la Mère Élisabeth de Sainte-Anne Boulard, future dernière abbesse du monastère.

Je le répète, personne alors ne pouvait supposer que la ruine fût prochaine, et cependant, déjà de premiers nuages montaient sur le bel horizon de la paix.

Peut-être en faut-il chercher une des causes dans la mort du P. Ferrier, jésuite, qui, nous le savons, avait succédé au P. Annat comme confesseur du Roi. Je ne vois pas qu'élevé à ce poste, il ait rien fait pour réveiller des hostilités ; et cela me confirme dans la pensée qu'il avait vraiment cherché la paix en 1663, lors de son infructueuse négociation avec M. de Choiseul.

Eût-il continué à la faire maintenir, on le peut espérer, mais il mourut jeune, et les premières difficultés commencèrent dès que Louis XIV eût remis sa conscience entre les mains du P. La Chaise, autre jésuite dont l'autorité devait s'exercer durant trente-cinq ans. Ce dernier semblait reprendre là une charge héréditaire puisqu'il était petit-neveu du fameux P. Coton, le confesseur d'Henri IV.

Que valait le P. La Chaise ? On s'accorde à reconnaître la dignité de sa vie, son urbanité, sa politesse, sa bienveillance même « autant, dit Daguesseau, que les préjugés de son Corps pouvaient le lui permettre. » D'autre part, Saint-Simon est d'accord avec Fénelon pour trouver son esprit médiocre. Il était vindicatif, dit le cardinal Le Camus, quoique d'un caractère très souple et doucereux, bien fait pour conserver la faveur du prince. Enfin, il était fort jésuite, par conséquent docile aux injonctions de sa Compagnie. Il se découvrit plus d'une fois, quand Louis XIV était jeune, des maladies politiques au moment de Pâques, mais souvent aussi il fit faire aux gens de Port-Royal la pénitence des adultères royaux. En le jugeant sévèrement au monastère, on ne se doutait pas qu'un jour son successeur le ferait regretter.

Placé entre ce confesseur facile et son scandaleux archevêque, il faut savoir gré à Louis XIV de n'avoir pas davantage déshonoré sa vie. Mais cela explique aussi que sa religion loin d'être éclairée, et demeurant uniquement faite, comme devait encore l'écrire Fénelon, de superstitions et de crainte de l'enfer, se trouvait aux antipodes de celle d'un Pavillon ou d'un Arnauld ; on peut ajouter : d'un Bossuet.

Le P. La Chaise, c'est évident, regardait du côté de Port-Royal avec très peu de sympathie, mais ce fut pourtant du fait de l'évêque d'Angers que se produisit la première difficulté sérieuse.

Pour mettre fin à des dissentiments qui continuaient à diviser, au sujet de la souscription du formulaire, l'Université de la ville épiscopale, Henri Arnauld donna, le 4 mai 1676, une ordonnance qui en défendait la signature pure et simple, et érigeait en règle la distinction du fait et du droit. C'était, de sa part, une lourde maladresse. Dénoncée à la Cour qui campait alors à la suite du Roi en pays étranger, cette

ordonnance fut cassée le 30 mai suivant, par l'arrêt du Conseil, connu sous le nom d'arrêt du camp de Ninove.

L'affaire, comme on peut le croire, avait été présentée à Louis XIV avec des commentaires très désobligeants pour l'évêque et fort désagréables pour M. de Pomponne. Et voici qu'en même temps se produisaient les démêlés si graves suscités par l'application du droit de Régale. Nous n'avons pas à les exposer, puisque Port-Royal n'était nullement en cause et que les questions doctrinales même n'avaient rien à y voir. Mais dans cette nouvelle lutte où ils étaient appuyés par le pape, plusieurs évêques précédemment impliqués dans celle du Formulaire, comme Pavillon et Caulet, jouaient un rôle important en contradiction avec la politique royale.

Tout cela réuni et savamment envenimé contribuait fort à indisposer le monarque contre ceux qu'il n'avait que trop de pente à croire toujours prêts à former un parti dans l'Etat.

Par un contraste assez semblable à une conséquence, au moment même où s'accentuait à leur égard le mauvais vouloir de la Cour de France, se précisait la bienveillance de la Cour de Rome.

C'est là un fait sur lequel il me paraît utile d'appuyer parce qu'il montre bien la différence capitale entre deux vilains mots dont l'abus a fait tant de mal : gallicanisme et jansénisme. Au cours de l'Histoire, ces deux principes se sont parfois rencontrés, mais en demeurant toujours indépendants l'un de l'autre. Le premier ne doit pas nous arrêter ici. Constatons seulement qu'il ne cessa jamais d'être suspect à Rome, tandis qu'au contraire, plusieurs pontifes ne craignirent pas de montrer des sentiments tout paternels envers ceux qu'on nommait jansénistes.

Alexandre VII avait naguère déclaré à leurs adver-

saires : « Vous voudriez chasser ces gens-là de l'Église, nous voulons qu'ils y demeurent. »

On vient de voir la volonté si nettement pacificatrice de Clément IX.

Le grand âge de Clément X — il avait quatre-vingts ans quand il fut élu — l'empêcha de rien faire. Mais son successeur Innocent XI[1], se montra, on l'a constaté, plus qu'à demi janséniste. Certains prédicateurs osaient même dire en chaire qu'il l'était tout à fait.

Arnauld lui ayant écrit peu après le Conclave, en lui envoyant plusieurs de ses ouvrages, le nouveau pape lui fit répondre par le cardinal Cibo une lettre qui semblait pour le docteur la promesse de la pourpre : « Vous connaîtrez par des marques éclatantes dans les occasions de vous favoriser qui se pourront rencontrer, écrivait le secrétaire d'État, combien est sincère l'amour paternel que Sa Sainteté a conçu pour vous et pour votre vertu[2]. »

Il résulte, en effet, d'autres documents, qu'Innocent XI eût fait Arnauld cardinal, si celui-ci bien inspiré se fût un peu plus tard réfugié à Rome, et n'eût pas, ensuite, parlé favorablement des fameux articles du Clergé de France.

Avec un tel pape, un peu d'adresse de la part du grand lutteur eût effacé jusqu'au nom de jansénisme. Mais, il faut en convenir, d'adresse, j'entends d'adresse simple et licite, Arnauld, le loyal et candide Arnauld était totalement dépourvu.

Cependant, ce n'est pas lui, mais Nicole qui se trouva mêlé à l'affaire des évêques d'Arras et de

1. C'est en parlant de l'élection d'Innocent XI dont la sainteté était bien connue, que madame de Sévigné constatait lestement la rentrée du Saint-Esprit dans le conclave.

2. *Cæterum paternæ caritatis, qua te Sanctitas Sua, virtutemque tuam amplectitur, uberes significationes tibi præstabunt opportunitates ornandi tui.*

Saint-Pons, affaire que suivirent l'approbation du pape et le mécontentement du roi.

Les deux prélats voulant dénoncer au Saint-Siège des propositions de Casuistes qu'ils jugeaient dangereuses, empruntèrent, pour rédiger leur lettre, la plume savante de Nicole. Le timide moraliste qui s'était d'abord récusé ne céda qu'à l'insistance de madame de Longueville ; encore, se déclara-t-il en écrivant « plus grammairien que théologien. »

Innocent XI condamna les propositions, mais une indiscrétion ayant appris à la Cour de France d'où partait le coup, le P. La Chaise et M. de Harlay en furent profondément blessés et firent partager leur irritation au Roi.

L'archevêque, d'ailleurs, devenait de plus en plus hostile à Port-Royal. Il savait que ses désordres y étaient connus, et voulait en voir la preuve dans la réserve, trouvée par lui offensante, que gardait à son endroit la duchesse de Longueville. Il eût compris les dissipations de la belle frondeuse d'autrefois, il ne pouvait admettre la froideur de la pénitente. Beaucoup trop habile, au reste, pour se déclarer contre le monastère que couvrait une si puissante protection, il se contentait, en attendant des heures plus propices, de marquer discrètement sa défaveur. On la devinait si bien, pourtant, que madame d'Humières pouvait écrire à mademoiselle de Vertus : « Faites votre compte que M. de Paris est résolu de détruire votre secte quoi qu'il lui en coûte. Il ne négligera rien pour les pousser à bout et les anéantir[1]. »

De ci, de là, au dehors, quelques incidents se pro-

1. M. de Harlay dut pourtant lire le procès-verbal dressé par M. Grenet, après une visite officielle de Port-Royal faite par son ordre et terminée le 24 mai 1677 : « Nous nous croyons obligés devant Dieu, écrivait le supérieur, de reconnaître que nous avons été parfaitement édifiés de ce que nous avons vu dans cette maison... » Suivait le détail.

duisaient. Ainsi, madame de Guénégaud, veuve du secrétaire d'Etat, dont nous connaissons l'union avec Port-Royal, avait failli voir un prêtre de Saint-Sulpice lui refuser, pour cela, l'absolution, tout comme jadis M. Picoté au duc de Liancourt. L'affaire n'alla pas jusqu'au bout, mais cela permit au curé, M. de Poussé, de répéter en quelle méfiance il tenait Messieurs de Port-Royal.

Eux qui le connaissaient n'y furent sans doute pas très sensibles, moins sensibles, certes, qu'à la grande joie que leur fit éprouver peu après le retour vers eux de Jean Racine.

Nous n'avons pas à raconter l'évolution qui s'était produite dans l'âme du poète au moment de *Phèdre*, cela appartient à l'histoire de sa vie. Disons seulement que son premier désir après sa conversion fut de se rapprocher des maîtres qu'il avait outragés. Nicole, le premier, lui ouvrit les bras. Arnauld, malgré sa bonté habituelle, lui tint plus longtemps rigueur. Il se rappelait les calomnies écrites contre ceux qui ne pouvaient plus pardonner : M. Le Maître et la Mère Angélique. Boileau intervint, plaida le repentir de son ami qui obtint de venir lui-même en répéter l'expression. Le grand docteur fut vaincu à son tour, et la réconciliation qui suivit compta pour tous les deux parmi les plus douces heures de leur vie. On voudrait savoir ce que fut la première entrevue de Racine avec M. Hamon, et comment fut accueilli au monastère le neveu tant pleuré de la Sœur Agnès de Sainte-Thècle. Port-Royal tout entier avait reconquis son enfant, et, dans l'homme célèbre qui lui revenait pardonné, trouvait désormais l'ami le plus fidèle et le plus tendrement dévoué.

Mais à ce bonheur correspondit tout de suite une épreuve : la mort de Nicolas Pavillon. Le saint évêque s'en alla à Dieu, plein de jours le 8 décembre 1677,

avant d'avoir vu se terminer l'affaire de la Régale. Sa mort fut digne de sa vie ; et le souvenir qu'il laissa est demeuré tel, qu'après deux cent cinquante ans, sa modeste tombe d'Alet, respectée par la Révolution, est encore un lieu de pèlerinage.

Nous avons vu quels sentiments on avait pour lui à Port-Royal ; il y fut pleuré comme un père et honoré comme un saint.

On pouvait trouver quelque différence entre le prélat qui, au témoignage de son confrère Choiseul « portait dans le ciel quatre-vingts ans d'innocence baptismale, d'une pénitence continuelle et d'une application à Dieu et au salut du prochain sans interruption[1] », et l'autre successeur des Apôtres, qui gouvernait le diocèse de Paris. Celui-ci était capable d'approuver le compliment fait alors à madame de Montespan à laquelle on avait dit « qu'elle était choisie de Dieu pour ruiner sans ressource les jansénistes. »

Un évêque courageux essaya d'ouvrir les yeux au Roi sur M. de Harlay et sur l'injustice des rumeurs persistantes qui montaient contre Port-Royal jusqu'au trône, ce fut l'évêque de Châlons, Félix Vialart. Il parla fortement à Louis XIV pour le maintien de la paix menacée, mais sans ébranler les présomptions du prince qui lui reprocha même de connaître et d'affectionner ceux qu'il défendait : « Il faut bien que je les connaisse, Sire, répondit le prélat, pour avoir négocié la paix de l'Église, qui n'est pas un des moins beaux endroits du règne de Votre Majesté. Il est étrange qu'on me décrie auprès d'elle, parce que je tâche de faire mon devoir. »

Cette intervention et son insuccès furent rapportés au monastère qui n'en continua pas moins à prier avec ferveur pour le monarque dont les armes vic-

1. Lettre de M. de Choiseul à madame de Saint-Loup.

torieuses s'imposaient à l'Europe. On était à la veille du traité de Nimègue, quand, à Port-Royal, le 3 août 1678, le troisième triennat de la Mère Du Fargis étant achevé, les religieuses, en présence de MM. Grenet, Arnauld, de Saci, de Sainte-Marthe et de Vaucouleurs, ce dernier représentant l'archevêque, procédèrent à une nouvelle élection.

La Mère Du Fargis ne pouvait plus être continuée. Les suffrages se portèrent sur la prieure Angélique de Saint-Jean qui, immédiatement, conféra sa propre charge à l'abbesse dont elle prenait la place, c'est-à-dire que la direction restait entre les mêmes mains.

Une lettre curieuse, écrite à Arnauld par une religieuse peu connue, mais qui semble femme très sensée, la Sœur Jeanne de Sainte-Domitille[1], montre quels sentiments inspirait la nouvelle abbesse. Jusqu'à son élection qu'elle craignait d'autant plus qu'elle la sentait probable, Angélique de Saint-Jean, alors âgée de 54 ans, s'était appliquée à détourner d'elle les suffrages « par quelque hauteur, quelque chose d'un peu sec dans sa conduite », écrivait la Sœur Jeanne. Il en était résulté que « si tout le monde savait qu'elle était personne de grand esprit et de grande capacité, il y avait des gens qui ne croyaient pas qu'elle fût encore plus humble qu'habile[2]. » On l'admirait, on

1. La Sœur Jeanne de Sainte-Domitille Personne, est l'auteur de quelques relations et d'un petit nécrologe resté manuscrit que j'ai entre les mains. La lettre dont il est ici question se trouve dans les papiers de la famille Arnauld, à la Bibliothèque de l'Arsenal. Sainte-Beuve en a donné quelques extraits. Elle est datée du 31 décembre 1678.

2. Nicole paraît avoir été de ces derniers. Dans ses propos rapportés par Racine, « il estime qu'elle avait plus d'esprit même que M. Arnauld, était très exacte à ses devoirs, très sainte, mais naturellement un peu scientifique et qui n'aimait pas à être contredite. Madame de Longueville, ajoute-t-il, ne l'aimait pas et pourtant convenait de toutes ses bonnes qualités. Elle avait plus de goût pour la Mère du Fargis qui savait beaucoup mieux vivre. »

lui faisait confiance, mais on appréhendait un peu de lui voir exercer l'autorité suprême. Cela n'empêcha pas les vocales de la nommer — il semble — à l'unanimité. Elle relevait à peine d'une longue maladie ; son élection la consterna. Mais comprenant que par le vote de ses sœurs, c'était exprimée la volonté divine, elle se mit résolument à la tâche, une tâche que les circonstances allaient rendre bien pénible. Son attitude changea de telle sorte que si, prieure, elle avait subjugué tous les esprits, abbesse, elle gagna tous les cœurs : « Si vous m'aviez interrogée là-dessus, écrivait la Sœur Jeanne, je vous aurais répondu que c'est par sa charité, par son humilité, par sa douceur, par sa sagesse plus divine qu'humaine, par son zèle tout plein d'onction, par la bonté dont elle tempère sa gravité (ce qui s'éprouve encore mieux dans le particulier qu'en public)..., par la manière respectueuse dont elle traite les âmes qui lui sont soumises... enfin par toutes les vertus et les plus grands talents qu'on puisse souhaiter dans une supérieure de religion. » Et résumant en une ligne l'impression du monastère : « Il est visible, ajoutait-elle, que Dieu fait revivre en elle l'esprit de la Mère Angélique et de la Mère Agnès. »

Ce jugement est rigoureusement exact. Angélique de Saint-Jean était digne en tous points de ses illustres tantes ; et si, moins que celle-ci, elle est demeurée dans l'Histoire, il le faut surtout imputer aux temps durant lesquels elle exerça l'autorité.

Huit mois à peine s'étaient écoulés depuis qu'elle tenait la crosse quand mourut, à Paris, madame de Longueville. Une courte maladie qui eut vite raison de son tempérament épuisé, emporta la duchesse le 15 avril 1679. Elle n'avait pas encore 60 ans et il y en avait vingt-sept que, suivant l'expression de sa touchante *Retraite*, elle était entrée sous la con-

duite de Singlin, « dans le chemin qui mène à la vie ».

Une mort sainte s'en trouvait l'issue, mais pour ceux dont la sœur de Condé était la protectrice, la grande et unique sauvegarde, cette mort était une perte irréparable. Rien, désormais, ne pouvait plus entraver l'action des ennemis de Port-Royal ; et le Roi lui-même n'étant plus arrêté par la pensée de contrister une parente qu'il respectait, les coups allaient se succéder contre le monastère des Champs pour lequel cette année 1679 marque le début de la dernière étape, le commencement de la longue et douloureuse agonie.

TROISIÈME PARTIE

LES DERNIÈRES ANNÉES DU MONASTÈRE

SA DESTRUCTION

CHAPITRE PREMIER

Inhumation à Port-Royal du cœur de madame de Longueville. — Début de la seconde persécution ; son caractère. — Visite de M. de Harlay aux Champs. — Renvoi des pensionnaires, des postulantes et des confesseurs. — Leur exode. — Difficultés qu'on éprouve à trouver d'autres prêtres. — M. Grenet et l'archevêque. — Irritation persistante du Roi. — Arnauld quitte la France. — Morts de M. de Buzanval et du cardinal de Retz ; noble réponse de Bossuet. — Disgrâce de M. de Pomponne.

Madame de Longueville avait stipulé par son testament, qu'elle devrait être enterrée dans celui de ses deux monastères favoris près duquel elle mourrait et que son cœur serait porté dans l'autre. En exécution de cette volonté d'une sœur qu'il n'avait pas quittée durant sa maladie, le prince de Condé fit faire l'inhumation chez les Carmélites du faubourg Saint-Jacques. Dix jours plus tard, le 6 avril, toujours par ses soins, le cœur fut conduit en grande pompe à Port-Royal.

M. Grenet, supérieur, assisté par M. Arnauld et par tous les ecclésiastiques de la maison, le reçut des mains de l'aumônier de la duchesse, et après un service auquel, dit le Journal de l'abbaye, se trouvèrent une quantité de personnes, il le remit aux religieuses qui l'attendaient avec autant de respect que de douleur. Le lendemain, après la Messe, on le descendit dans le petit sépulcre de pierre qui lui avait été préparé.

Le cœur d'Anne-Geneviève de Bourbon, duchesse de Longueville, fut, comme elle l'avait souhaité, enterré à l'intérieur de l'église de Port-Royal des Champs, non loin du lieu où reposait déjà celui de son fils[1]. Il était, certes, confié à de pieuses et reconnaissantes amitiés, mais, hélas ! ayant cessé de battre, il ne pouvait plus être un rempart pour la maison ; et la cérémonie funèbre du 26 avril 1679 fut la dernière grande solennité célébrée à l'abbaye des Champs. « Il semble, écrit l'historien Besoigne, qu'avec le don de six mille livres faits par madame de Longueville aux religieuses, en gage suprême de son attachement, elle leur ait aussi légué la persécution. »

Celle-ci éclata immédiatement, comme si les ennemis du monastère, et le Roi lui-même, eussent été las de l'attente que leur avait imposée la vie de la duchesse : « Ce n'est qu'en considération de votre sœur, que j'ai retardé de deux ans ce qui s'est fait à Port-Royal, parce que je ne voulais pas la chagriner » dit, après les premières mesures, Louis XIV à Condé qui lui répondit : « Ce que Votre Majesté fait est toujours bien fait, mais il se peut qu'en cette rencontre, elle ait été mal informée. »

Bien ou mal informé, c'était le Roi, cette fois qui

1. En 1710, ils ont été rapportés à Paris et inhumés à Saint-Jacques du Haut-Pas.

intervenait directement contre l'abbaye dont la nouvelle persécution ne devait en rien ressembler à l'ancienne. Celle-ci est exclusivement politique. Il n'est plus, désormais, question de signature, de formulaire, de propositions condamnées, d'hérésie latente ni de foi suspecte, d'opiniâtreté dans la révolte, ni de révolte même. Rien de cela n'est invoqué ; on n'en réveillera le souvenir que vingt ans plus tard. En 1679, tout le monde s'accorde à reconnaître la parfaite orthodoxie de Port-Royal, la régularité scrupuleuse du monastère, l'excellente éducation qu'y reçoivent les enfants. Le pape le sait, l'archevêque le proclame. Mais c'est au nom du Roi et en exécution de la seule volonté royale que ce même archevêque qui les couvre d'éloges va venir signifier aux religieuses des Champs leur irrévocable arrêt de mort.

L'inhumation du cœur de madame de Longueville avait eu lieu, nous venons de le voir, le 26 avril. Le 9 mai, c'est-à-dire exactement quinze jours après, arrivait à Port-Royal, le vice-gérant de l'officialité, M. Fromageau, pour s'enquérir minutieusement du nombre des religieuses, de la quantité des pensionnaires, de la qualité des personnes de l'extérieur, de l'attribution des bâtiments, enfin de tous les détails concernant la vie du vallon, tant au dedans qu'au dehors du monastère.

La Mère Angélique de Saint-Jean qui venait d'apprendre par son frère, M. de Pomponne, que le Roi avait fait savoir deux jours auparavant son mécontentement à M. Arnauld, ne put s'empêcher de montrer à M. Fromageau un peu d'inquiétude sur le but de sa visite. Il la rassura avec force témoignages de respect et d'estime, ajoutant : « Que pouvez-vous craindre, madame, sous un gouvernement aussi doux que celui-ci ? Le Roi aime la paix, et M. l'archevêque est ennemi de l'éclat. »

Le bon prêtre ne savait sans doute pas qu'à l'heure précise où, par l'ordre de l'archevêque, il interrogeait ainsi l'abbesse, M. de Harlay, à Paris, envoyait un autre de ses officiers poser à M. Grenet les mêmes questions et exigeait que le supérieur vînt à l'archevêché lui en confirmer les réponses : « Le Roi désire être informé », dit-il, sans s'expliquer davantage.

Huit jours plus tard, il allait en personne annoncer au monastère le résultat de cette information. Le voyage était nouveau pour lui, car, depuis 1671 qu'il était archevêque de Paris, M. de Harlay n'avait jamais été à Port-Royal. A vrai dire, ce n'était, de sa part, qu'une totale indifférence, car, laissé à lui-même, il se fut peu soucié d'une maison à laquelle il ne reprochait que de ne lui pas faire de présents. S'il y parut enfin le 17 mai 1679, non pour bénir, mais pour frapper, ce fut sur l'ordre précis du Roi dont il n'était que le docile instrument. L'archevêque de Paris, ce jour-là, fit le personnage d'un lieutenant de police.

Il le fit, certes, avec une courtoisie parfaite, et si l'on n'avait pas été, dès le matin, averti à Port-Royal du but de sa visite, ses premières paroles eussent pu faire croire qu'il n'y venait apporter que des félicitations et des encouragements.

La grand'messe n'était pas achevée quand il arriva. Il commanda qu'on n'en dérangeât pas les religieuses, mais fit venir M. de Saci qu'il complimenta d'abord sur la sagesse de sa conduite et la beauté de ses ouvrages. Puis, toujours avec la même grâce, il le chargea d'aller annoncer à l'abbesse avant lui, afin que « dans la bouche d'un ami, l'ordre parût plus doux » que le Roi voulait le départ immédiat des pensionnaires et des postulantes.

Racine était précisément en visite à Port-Royal : M. de Harlay, son confrère à l'Académie française,

l'avait vu dans l'église ; il demanda qu'on le lui envoyât pour lui tenir compagnie tandis que M. de Saci irait parler aux religieuses. Le poète a dit ensuite qu'au cours de leur entretien, l'archevêque lui avait laissé entendre que la condamnation faite par le Pape des propositions des Casuistes n'était pas étrangère à la décision royale.

Puis le prélat monta au parloir où, assistée de la Mère Du Fargis, la Mère Angélique de Saint-Jean l'attendait. L'abbesse a fait elle-même le récit de leur entrevue bien différente de celles où jadis, le bonhomme Péréfixe cachait son émotion sous des violences déplacées. Très calme et très maître de lui, M. de Harlay bénit les deux religieuses avant de leur réitérer la notification des ordres qu'il n'avait plus à leur annoncer. Ponctuant de nombreux *hélas!* ses phrases académiques, il témoigna à l'abbesse dont il brisait le cœur la compassion la plus polie, sinon la plus paternelle. Il voulut même lui assurer qu'il s'agissait seulement d'une mesure provisoire ayant pour but de réduire la Communauté à cinquante professes, la maison, disait-il, n'étant pas assez riche pour en nourrir davantage.

Et comme son interlocutrice lui remontrait qu'on la ruinait totalement en lui retirant ses pensionnaires[1], il convint « qu'il y avait, en effet, quelque chose à dire à tout cela, que sur ce point-là il entrait de la politique, mais que la volonté des souverains était une loi et qu'il n'était pas besoin d'en pénétrer les raisons. »

Ces raisons, il les indiqua cependant ensuite, quand la Mère lui eût dit qu'elle n'accordait pas l'estime qu'il témoignait avoir pour l'éducation donnée à

1. Les enfants payant entre trois et quatre cents livres de pension ; comme il y en avait 42, c'était environ 15.000 livres de revenu que l'on retirait à l'abbaye.

Port-Royal, avec la proscription de cette même éducation : « Je lui fis voir, écrit-elle, que tout cela ensemble était capable de donner de l'étonnement, et qu'on ne pouvait s'empêcher d'avoir quelque curiosité de pénétrer ce qui nous attirait un traitement si extraordinaire quoique nous ne l'eussions pas mérité. — Hé ! mon Dieu, dit-il, ne le voit-on pas bien ? On parle toujours de Port-Royal, de ces Messieurs de Port-Royal. Le Roi n'aime pas ce qui fait du bruit... Il ne veut point de ralliement. Un corps sans tête est toujours dangereux dans un Etat. Il veut dissiper cela et qu'on n'entende plus toujours dire : ces Messieurs, ces Messieurs de Port-Royal. »

L'abbesse, alors, comprit très bien qu'une fois de plus son monastère devenait une victime expiatoire, puisque, dans ce « ralliement » qu'on faisait croire au Roi si dangereux pour l'Etat, les religieuses des Champs formaient seules un corps de communauté.

La conversation se poursuivit, « duel très serré et toujours très courtois, écrit Saint-Beuve, entre le plus habile et le mieux parlant des archevêques et la plus spirituelle des abbesses. » M. de Harlay demeura seulement un peu interdit quand il entendit la vraie chrétienne qui était devant lui, exprimer le vœu que tant de larmes qu'il allait faire couler composassent pour lui un bain salutaire devant Dieu : « Hélas ! j'en suis pénétré », répondit-il, en demandant tout aussitôt à voir mademoiselle de Vertus, laquelle seule avait la permission de demeurer à Port-Royal.

Les deux religieuses se retirèrent sans savoir que le coup le plus dur ne leur avait pas encore été porté. Fidèle à sa tactique, et voulant peut-être s'épargner le pénible spectacle d'une plus grande douleur, le prélat l'avait réservé pour son départ. Il le dit à mademoiselle de Vertus ajoutant qu'il agissait ainsi par pitié, et c'était peut-être vrai : « Il est si bon et si

doux, écrivait quelques jours plus tard la Mère Angélique de Saint-Jean à l'évêque d'Angers, qu'étant obligé de faire du mal, il craint au moins de le dire. »

Ce dernier coup était le renvoi des confesseurs. Laissons encore la parole à la fidèle narratrice dont le récit n'est pas exempt d'une douloureuse ironie :

« Au sortir du parloir, écrit-elle, il fit rappeler M. de Saci et lui fit encore de grandes civilités. Il lui témoigna beaucoup de satisfaction de l'entretien qu'il venait d'avoir avec la Mère abbesse, et, en s'en allant à son carrosse, il lui dit agréablement que c'était même l'intention du Roi qu'il ne demeurât plus ici, ni lui, ni pas un des autres ecclésiastiques qui y étaient ; qu'il lui conseillait de se retirer et leur accorda seulement quinze jours. »

Après cela, il n'y avait vraiment plus rien à faire ; la voiture s'ébranla, ramenant vers la Cour et les plaisirs l'aimable persécuteur qui laissait derrière lui une si profonde désolation. Telle fut la première, l'unique visite de M. de Harlay à Port-Royal.

Ainsi cette paix qui devait être perpétuelle avait exactement duré dix années. Au bout de dix années, le Roi reniait sa propre parole, comme il avait naguère renié la signature de son père, et sans l'ombre d'un prétexte religieux, reprenait contre des innocentes des rigueurs que son archevêque même, en les exécutant, trouvait injustifiées.

N'oublions pas, car cela est une explication, qu'en 1679 la construction de Versailles s'achevait. Louis XIV était à la veille d'y installer la royauté. Port-Royal en était bien près, trop près, répétaient au prince ceux dont les voix intéressées lui représentaient comme une ombre pour sa gloire, comme une menace pour sa sécurité, ce voisinage qui détournait de la personne royale quelques rayons d'admiration au profit d'une maison où avaient vécu d'anciens frondeurs.

Ils étaient morts sans doute, M. de Sévigné, le dernier, ayant précédé de peu dans la tombe la duchesse de Longueville. Mais rien n'avait pu effacer la Fronde de la mémoire du Roi, et c'était un sûr moyen de le pousser à des rigueurs préventives, que d'en supposer possible le retour.

Louis XIV abusé, crut, de bonne foi que les *Messieurs*, ces *Messieurs* au nombre indéterminé dont on suspectait souvent devant lui le loyalisme, pouvaient, par leur réunion, devenir dangereux dans l'Etat. De là, sa volonté de les disperser et le réveil de son indignation contre de pauvres femmes coupables seulement de prier dans un monastère au nom par lui détesté.

On comprit bien vite, à Port-Royal, les dispositions de la Cour de France et le peu d'espoir qu'il y avait de la retrouver jamais favorable. Aussi les religieuses ne cherchèrent-elles de secours qu'en Dieu d'abord, et près du Souverain Pontife ensuite.

Le jour-même de la visite de l'archevêque, une Sœur était morte.

Recommençant le pieux enfantillage de naguère, ses compagnes placèrent sur sa poitrine, en l'ensevelissant, une requête à Jésus-Christ, « le grand Pasteurs des brebis que Dieu a ressuscité d'entre les morts ». Si le geste est naïf, la prière, du moins, est profondément touchante.

D'un ordre plus humain, furent l'inutile *Mémoire* adressé à M. de Harlay, la belle et longue lettre écrite par la Mère Angélique de Saint-Jean à son oncle, l'évêque d'Angers, enfin, et surtout, celle que, de sa part, M. de Pontchâteau alla en personne à Rome porter au Pape.

Dans son noble et ferme langage, l'abbesse précisait qu'aucun intérêt temporel ne lui mettait la plume à la main, mais le seul désir d'éclairer le Père commun

des fidèles sur la nature étrange de la nouvelle persécution qui commençait contre Port-Royal : « On nous condamne, écrivait-elle, sans nous accuser de quoi que ce soit, et M. l'archevêque de Paris ne nous donna que des louanges en nous imposant ces peines. »

Ce souci d'écarter toute question religieuse, ne cachait-il pas le désir de tenir, en dehors du conflit, un pape dont la terre entière connaissait la sainte équité. C'était donc au pied de son trône que se réfugiaient, en lui demandant protection, les filles de Port-Royal, trop heureuses et trop justifiées, disait en terminant leur Mère, s'il daignait agréer l'hommage de leur humble fidélité.

Innocent XI l'agréa, en effet, et de lui, il ne vint, pour Port-Royal, que des paroles d'encouragement et de paix. Mais ce furent seulement des paroles ; l'affaire de la Régale qui continuait à mettre en si grave désaccord le Saint-Siège et la France rendit inopérante la bonne volonté du Souverain Pontife, ou plutôt, cette bonne volonté augmenta le ressentiment du Roi.

Les assurances qu'elles en reçurent de Rome furent, du moins, une consolation pour les religieuses dont les tribulations avaient immédiatement suivi la visite de l'archevêque. L'exécution des ordres apportés par lui, avons-nous dit, ne devait pas souffrir de délai. L'exode commença le jour même, par le départ des deux petites demoiselles de Luynes[1] dont le père avait été prévenu dès auparavant. Il continua durant les deux semaines suivantes. Au gré des familles qui les venaient chercher, pensionnaires et postulantes quittèrent la maison, même trois de ces dernières auxquelles M. de Harlay avait d'abord permis de prendre

1. Elles étaient les sœurs cadettes de celle chassée du monastère en 1661.

l'habit. L'une d'elles était la fille du célèbre avocat Issaly dont la protestation demeura vaine.

Il sortit ainsi pendant les derniers jours de mai près de cinquante jeunes personnes du monastère où l'on vit se reproduire avec une douloureuse exactitude les tristes scènes de 1661. Seulement, la grande Réformatrice n'était plus là pour personnifier en face des inquiétudes de l'avenir, les souvenirs réconfortants du passé.

Après les enfants, mettant le comble à la désolation des religieuses, ce fut le tour des confesseurs, M. de Tillemont qui ne l'était pas en titre, partit le premier, le 31 mai ; MM. Borel, Bourgeois et Ruth d'Ans s'éloignèrent ensuite ; M. de Saci, qui avait dû aller précipitamment auprès de sa belle-sœur mourante, obtint la permission de revenir jusqu'au 12 juin, où eut lieu son départ définitif en même temps que celui de M. de Luzancy[1]. M. de Sainte-Marthe, demeuré le dernier, quitta enfin Port-Royal le 20 juin, sur l'ordre précis de l'archevêque qui n'avait si longtemps toléré sa présence que par suite de l'embarras où l'on était de trouver un prêtre pour le remplacer[2].

Plusieurs curés de Paris avaient inutilement cherché dans leur clergé ; et le bon M. Grenet, lui-même, voyait ses efforts infructueux. Trois ecclésiastiques proposés par lui n'avaient pas été agréés par l'archevêque, et vingt-deux autres refusèrent successivement d'aller aux Champs. Les uns redoutaient la so-

1. M. de Pontchâteau étant déjà parti pour Rome, cela fit, en y joignant neuf domestiques, dix-sept personnes qui durent quitter les Granges.

2. M. de Harlay refusa même de le laisser quelques jours de plus auprès de la Mère du Fargis gravement malade, bien qu'il en eût été prié par le cardinal de Retz, cousin germain de l'ancienne abbesse. C'est à ce propos que le cardinal irrité déclara que l'archevêque de Paris n'était qu'un fripon.

litude du lieu, les autres, la difficulté du poste, d'autres disaient ouvertement ne pas vouloir prendre part à l'injustice.

On parvint enfin à décider deux jeunes prêtres « de capacité médiocre » comme les voulait l'archevêque, l'un à être chapelain, l'autre, confesseur. Ils se nommaient M. Lhermitte et M. Poligné. Le premier allait montrer un vrai dévouement dans ses nouvelles fonctions, le second, rappeler par son ignorance grossière, les tristes choix de 1665. C'était là le successeur donné à M. de Sainte-Marthe. De tous leurs anciens amis, il ne restait aux religieuses que : le fidèle agent Hilaire, l'humble M. Charles, le vieux jardinier Jenkins et l'incomparable M. Hamon.

Précisons qu'à ce moment décisif où par le renvoi des postulantes ; on tarit dans sa source la vie du monastère, Port-Royal comptait soixante-douze professes de chœur, deux novices, vingt converses, quatre séculières et, au dehors, la seule mademoiselle de Vertus.

A Paris, M. Grenet, toujours dévoué, s'efforçait d'être sans cesse l'avocat de ses filles et de les renseigner ; mais son honnêteté un peu naïve était trop souvent abusée par la dissimulation savante de l'archevêque auquel les belles paroles et les serments ne coûtaient guère. Rapportant à la Mère Angélique de Saint-Jean une conversation qu'ils venaient d'avoir ensemble à leur sujet : « Je lui dis, écrit M. Grenet, qu'il serait le plus fourbe, le plus perfide, le plus traître et le plus déloyal de tous les hommes si après l'expression qu'il me faisait de ses pensées en votre faveur, il changeait et ne marquait pas qu'il était votre père. Je ne juge que de ce qu'il me marque sans vouloir le garantir, ajoutait-il un peu plus perspicace, puisque tout homme est changeant et naturellement menteur. » L'archevêque de Paris, sur ce der-

nier point, était doublement homme, ou plutôt son habileté politique lui faisait regarder comme licites tous les moyens et tous les mensonges, quand il s'agissait, en flattant les désirs du Roi d'assurer sa propre fortune. Or, loin de s'adoucir pour Port-Royal, le monarque se montrait, au contraire, de plus en plus irrité, s'emportant même quand il en était question devant lui d'une façon peu conforme à ses habitudes. Ce fut évidemment par son ordre que l'abbesse de Gif, madame de Montglat, se vit défendre de recevoir chez elle aucune des pensionnaires exilées de la maison où elle-même, disait-il, avait été nourrie.

Les Messieurs dispersés ne laissaient pas de lui demeurer suspects. Plusieurs, entre lesquels il faut citer le comte de Tréville, reçurent avis de quitter leur quartier ; et c'est alors qu'Arnauld, après avoir en quelques semaines plusieurs fois changé de résidence, prit, sur le conseil formel du duc de Montausier, la triste résolution de s'expatrier. Comme je l'ai dit plus haut, il eût été bien inspiré en se réfugiant à Rome. La faveur du Pape l'y eût accueilli, avec la pourpre en espérance[1]. Il écouta d'autres avis et se décida pour les Flandres. Le 18 juin, il prenait la route d'un exil d'où il ne devait jamais revenir.

Il n'arriva à Bruxelles qu'au mois de juillet. Nicole l'y avait précédé ; ils s'y retrouvèrent donc ; mais comme le docteur voulait gagner la Hollande, son ami fatigué et désireux de revoir la France, se sépara de lui, après avoir écrit à M. de Harlay pour ménager son retour. Cette lettre de Nicole et son abandon d'Arnauld furent sévèrement jugés par leurs amis.

1. L'évêque d'Angers reçut même de nombreux compliments au sujet du prétendu cardinalat de son frère. La Mère Angélique de Saint-Jean le rapporte dans sa lettre (inédite) du 7 août 1679. Dans une autre (11 octobre 1679) elle dit qu'il fut aussi question pour être cardinal, de M. de Pontchâteau « auquel il ne manquait aucune des qualités, que celle de ne le vouloir point être. »

Le grand docteur, seul, ne lui reprocha rien et lui garda toute son affection.

L'année 1679 n'avait pas fini d'être funeste à Port-Royal. Elle vit mourir, le 21 juillet, Nicolas Choart de Buzanval, l'évêque de Beauvais si tendrement uni au monastère ; puis, au mois d'août, le cardinal de Retz qui, dans ses égarements comme après sa conversion, n'avait pas cessé de lui être favorable [1].

Après la mort de Buzanval, le jeune dauphin demanda au Roi le siège devenu vacant de Beauvais pour son précepteur, Bossuet. Louis XIV, prévenu par le P. La Chaise et M. de Harlay, tous deux hostiles à l'évêque de Condom, refusa de l'y nommer en lui disant à lui-même qu'il y avait là des gens qu'il ne voudrait pas écraser : « Sire, répondit noblement Bossuet, personne n'a plus envie que moi de plaire à Votre Majesté, mais il y a des choses que la conscience ne permet pas de faire [2]. »

Ce n'était pas encore tout. A la fin de novembre eût lieu la disgrâce de M. de Pomponne. On lui donna, bien entendu, une couleur d'intérêt d'Etat. Mais il était trop évident que le neveu d'Arnauld, le frère de M. de Luzancy ne pouvait plus rester au ministère : « C'est un crime que sa signature », dit-on à madame de Sévigné qui répondit spirituellement : « Oui, pour eux, c'est un crime de signer et de ne signer pas. » Le ministre disgrâcié se retira dans sa terre de Pomponne, n'y voulant plus être, suivant

1. Cette mort de Retz donna lieu à l'abbesse Dorothée Perdreau de réclamer à la duchesse de Lesdiguières, nièce et héritière du cardinal, une somme de 30.000 livres dont il aurait été débiteur envers sa cousine, la Mère du Fargis. La duchesse répondit avec mépris que, s'il lui était prouvé qu'elle devait quelque chose, ce ne serait certes pas à Port-Royal de Paris qu'elle paierait ; mais à la légitime propriétaire à Port-Royal des Champs. Ce simple détail montre, avec l'âpre effronterie de l'abbesse de Paris, quelles iniquités pouvaient couvrir l'arrêt de partage.

2. Journal ms. de P. R.

l'expression de son incomparable amie « que le plus honnête homme du monde ». Il retrouvait là son frère et M. de Saci.

De même qu'elle ne s'était pas réjouie de son élévation, la Mère Angélique de Saint-Jean ne s'attrista pas de sa chute qu'elle regarda comme une miséricorde de Dieu sur lui, « comme une marque de son salut » ainsi qu'elle l'écrivait à la duchesse de Luynes[1].

Toutes les lettres auxquelles cet événement donna lieu pour l'abbesse répètent la même action de grâces si contraire aux intérêts humains. L'une d'elles que nous n'avons malheureusement plus, parut si belle à madame de Sévigné qu'elle la copia pour l'envoyer à madame de Grignan : « C'est la première fois, lui mandait-elle, que j'ai vu une religieuse parler et penser en religieuse. »

Pomponne n'était plus ministre[2], mais Angélique de Saint-Jean demeurait abbesse, gardant, elle, toute la faveur de son divin Roi, s'il est vrai, comme elle en avait la certitude, que les épreuves de la terre en sont les infaillibles marques.

1. Lettre inédite du 23 novembre 1679.

2. Il fut rappelé en 1691 au ministère où il guida les débuts de son gendre Torcy.

CHAPITRE II

Les années obscures. — Projet de réunion des deux maisons de Port-Royal. — Leur état. — Les confesseurs à Port-Royal des Champs ; renvoi de M. Poligné. — M. Le Moine, M. Le Tourneux ; M. Eustace. — Réélection de la Mère Angélique de Saint-Jean. — M. de Saci peut faire une visite à Port-Royal. — Réception de la Sœur Barat. — Morts successives de M. de Saci, de la Mère Angélique de Saint-Jean et de M. de Luzancy. — La désolation au monastère. — Election de la Mère du Fargis. — Mort de M. Grenet. — Ses successeurs.

Qu'il s'agisse d'institutions ou d'individus, rien n'est pénible à suivre comme une lente agonie. C'est le spectacle douloureux que nous allons désormais avoir à contempler. Sainte-Beuve appelait, à tort, ai-je dit, la période qui suivit la paix de l'Église, l'automne de Port-Royal. Il me semble bien plutôt que c'est maintenant qu'il le faut placer, maintenant que vont disparaître peu à peu, comme les dernières feuilles arrachées en novembre d'un arbre frappé à mort, tous ceux et toutes celles en lesquels s'incarna la suprême grandeur du monastère. Nicole qui, de ce temps a vu les premières années, les appelait : époque d'obscurcissement. Le terme est exact, car ce sont vraiment des années obscures où nous entrons, sachant, hélas ! — c'est le privilège de l'historien — qu'à cette nuit qui commence ne succédera pas d'aurore.

Une solution brusque aurait pu intervenir dès 1679, si la Cour et l'archevêque avaient poussé jusqu'au bout un projet alors nettement conçu. Il s'agissait de réunir les deux monastères de Port-Royal en une seule maison dont eût été abbesse la sœur du ministre Colbert. Elle l'était du Lys, près de Melun, abbaye que nous avons déjà rencontrée souvent, et que sa titulaire eût quittée avec joie pour s'installer à Paris.

La résistance énergique de l'abbesse Dorothée Perdreau seconda en cette circonstance la protestation des religieuses des Champs, et empêcha sans doute qu'on passât outre par un coup d'autorité. La Mère Angélique de Saint-Jean en écrivit à deux reprises au Pape, par l'intermédiaire de M. de Pontchâteau. Reçu en audience directe par le Souverain Pontife qui n'ignorait pas sa haute naissance, l'abbé était pour les religieuses le mandataire le plus sûr et l'avocat écouté. Il faisait vraiment grande figure à Rome, le jardinier de Port-Royal ; trop grande même, car on le sût à la Cour de France, et ordre fut donné à l'ambassadeur de demander son éloignement. En quittant l'Italie, M. de Pontchâteau put, du moins, se dire que son séjour n'y avait pas été inutile, et que le Pape Innocent XI, dûment averti, ne contribuerait jamais à l'oppression de ses amis.

L'affaire de la réunion n'eût donc pas de suite, et chacun des deux Port-Royal demeura dans son même état. Si celui des Champs n'était pas heureux, celui de Paris n'était pas prospère. La déplorable gestion de la Mère Perdreau avait fait fondre comme cire au soleil tous les biens mal acquis ; les embarras du temporel étaient grands, et au spirituel, il y avait mésentente complète entre l'abbesse et le supérieur, le bien connu M. Chamillard. Se souvenant peut-être de son passé et de sa formation première, la Mère Dorothée

accusait le docteur d'entretenir dans la maison un relâchement de plus en plus grand.

Aux Champs, au contraire, il y avait union parfaite entre les religieuses et le supérieur, M. Grenet ; mais ensemble, ils déploraient le choix du confesseur.

Le sieur Poligné, en effet, après avoir montré d'abord de la modération, s'était mis à faire sa cour à l'archevêque en usant, au monastère, de procédés aussi hostiles que déplacés. Le Vendredi-Saint et le jour de Pâques 1680, il prononça des sermons d'une telle insolence que l'abbesse réclama son départ immédiat. M. de Harlay était, malgré tout, de trop bonne éducation pour le soutenir. Il le rappela donc ; et les recherches recommencèrent pour lui trouver un successeur, l'honnête M. Lhermite se chargeant durant la vacance d'être confesseur. Ce fut pendant cet intérim, le 26 mai, que firent profession les deux novices laissées au monastère : les Sœurs Le Juge et Benoise. Elles furent les dernières professes de chœur de la maison des Champs.

Après plusieurs mois, l'archevêque agréa un prêtre présenté par M. Cros, curé de Saint-Louis-en-l'Ile. C'était un ecclésiastique de province sur le compte duquel M. de Harlay négligea de se renseigner. Lui qui se vantait d'être « bon chien de chasse » manqua, cette fois, de flair, car l'inconnu qu'il accueillit était un M. Le Moine, ancien supérieur du séminaire d'Alet, formé à l'école de Pavillon, tout dévoué par conséquent aux religieuses dont il devenait le confesseur. Ce leur fut un profond bonheur, malheureusement de courte durée. M. Le Moine fut dénoncé à la Cour, comme ayant été mêlé à l'affaire de la Régale. Il avait, en effet, sollicité des secours pour l'évêque de Pamiers, Caulet réduit à la pauvreté, auprès d'un ancien ami de Port-Royal retiré à Saint-Cyran, M. des

Touches. Caulet venait de mourir, mais la police royale poursuivit M. des Touches qui allait être incarcéré quand Louis XIV, averti, déclara noblement qu'il défendait qu'on arrêtât un homme dont le seul crime était d'avoir fait l'aumône. M. des Touches ne fut donc pas inquiété, mais la colère des subalternes retomba sur M. Le Moine qui, immédiatement retiré de Port-Royal, fut exilé en Bretagne. Madame de Sévigné, plus tard, devait l'y rencontrer. En quittant le monastère, cet ami d'un jour écrivit à l'abbesse une lettre émue remplie des plus tendres regrets.

Un de ceux d'autrefois que nous trouvons alors des plus actifs à Paris pour venir en aide aux religieuses est le duc de Roannez[1], près duquel nous rencontrons souvent une dame de Saint-Loup qui prend une des premières places parmi les amis du dehors. Grâce à leur intervention, M. de Harlay qui venait d'autoriser la réélection, comme abbesse, de la Mère Angélique de Saint-Jean, envoya au monastère, avec un mandat provisoire, un confesseur qu'on n'eût pas osé espérer : M. Le Tourneux.

Celui-ci, s'il eût pu demeurer, eût été le digne continuateur des Singlin et des Saci. Il en avait les sentiments, le dévouement passionné, ajoutons : la grande valeur. C'est en ce même Carême 1682 où il confessa à Port-Royal, qu'il prêcha en l'église Saint-Benoît, à Paris, une station qui eut le plus prodigieux succès : « Quel est donc, demanda Louis XIV à Boileau, ce prédicateur nommé Le Tourneux ? On dit que tout le monde y court. Est-il si habile ? — Sire,

1. « Entre tous les amis, il n'y en a point qui se montre plus sage, plus zélé, plus appliqué à tout ce qui regarde l'Église, la vérité et notre maison, que M. le duc de Roannez, et qui témoigne être si tellement persuadé que le temps de la persécution est proprement celui de se déclarer ami. » (Journal ms. de Port-Royal.)

répondit le poète, Votre Majesté sait qu'on court toujours à la nouveauté. C'est un prédicateur qui prêche l'Évangile. » Port-Royal, un instant, put se croire revenu aux heures brillantes des prédications de Singlin.

Un instant seulement, car M. Le Tourneux ne tarda pas à éveiller les suspicions ; son trop de succès alarma tout à la fois sa propre humilité et ses adversaires ; et le Carême de Saint-Benoît demeura l'unique de sa carrière. La chaire lui fut interdite et l'on empêcha même la vente du pieux et savant ouvrage qu'il avait entrepris sur le plan de son Carême, à la demande de Pellisson et du chancelier Le Tellier : l'*Année chrétienne* si fort appréciée de madame de Sévigné.

M. Le Tourneux qui, pendant son court passage à Port-Royal, y avait fait entrer trois religieuses du monastère de Liesse, dut se retirer et retourna dans son prieuré de Villers. Il devait mourir à la fleur de l'âge en 1686. Son cœur — c'était bien justice — fut apporté à Port-Royal.

Après lui, le monastère eut enfin un confesseur stable en la personne de M. Eustace, prêtre au diocèse de Rouen, indiqué par une amie, madame de Fontpertuis qui, durant vingt-deux ans, put donner aux religieuses le secours d'un ministère aussi actif que dévoué.

Tous ces choix, en résumé, à l'exception de M. Poligné, étaient bons et n'indiquaient pas, de la part de l'archevêque, une foncière hostilité. Peut-être faut-il attribuer cette bienveillance à la brouille qui était alors survenue entre M. de Harlay et le P. La Chaise ; peut-être aussi au désir sans résultat qu'eût l'archevêque d'engager les Messieurs à soutenir contre Rome les fameux articles de l'Assemblée du Clergé de 1682. Arnauld seul, que la Cour pontificale eût, de son côté, fort désiré de voir écrire contre eux, les justifia inci-

demment dans son *Apologie pour les catholiques.* Le livre ne fut pas moins saisi en France, et cela motiva l'arrestation de plusieurs personnes, notamment de l'Oratorien Du Breuil.

En cette même année 1682, mademoiselle de Vertus, dont nous avons noté les puissantes relations et l'influence, obtint pour elle-même une permission qui procura une joie à tout Port-Royal. Gravement malade, elle sollicita de l'archevêque l'autorisation de faire venir à son chevet M. de Saci. M. de Harlay hésita, rappelant la défense formelle du Roi. Le fidèle Hilaire qui l'était venu demander, offrit d'aller sur-le-champ, à Saint-Germain, où se trouvait la Cour, présenter la requête. Louis XIV ayant répondu qu'il s'en remettait à l'archevêque, celui-ci ne refusa plus et Hilaire partit incontinent chercher M. de Saci à Pomponne.

En passant à Paris, le saint prêtre vit M. de Harlay qui lui réitéra la permission, et le laissa juge du temps qu'il devait rester à Port-Royal. M. de Saci n'abusa pas ; il demeura cinq jours au monastère dont on devine l'immense et silencieux bonheur. La Sœur Wallon, qui devait mourir quelques jours plus tard, eut ainsi la consolation d'être administrée par lui.

L'année suivante, 1683, mourut, à Paris, la duchesse de La Feuillade, que nous avons vue en 1656, alors qu'elle était mademoiselle de Roannez, arrachée de Port-Royal. Duchesse, on peut dire malgré elle, sa vie n'avait été qu'un long calvaire. Sentant venir sa fin, elle avait demandé que son cœur fût porté à la maison des Champs et accepta comme un châtiment la difficulté qui s'y rencontra. Du moins, dans son testament, elle exprima le désir qu'un legs de 3.000 livres fait par elle à l'abbaye servît de fondation pour une religieuse converse. Le duc de La Feuil-

lade, oubliant son animosité d'autrefois, obtint de l'archevêque que ce legs fût exécuté, en dérogation aux ordonnances de 1679, et une des postulantes alors éloignées, la Sœur Justine Barat put ainsi revenir en cette humble condition. C'est la dernière religieuse reçue à Port-Royal.

Sa vêture eut lieu le 8 décembre 1683, c'est-à-dire à la veille des terribles épreuves qui allaient frapper le monastère pour lequel l'année 1684 fut une année de désolation.

M. de Saci, le premier, mourut à Pomponne le 4 janvier. Depuis son arrivée en 1679, il ne s'était absenté que pour faire à Port-Royal la visite que nous venons de rapporter. De loin, il demeurait le conseil des religieuses, leur vrai directeur, partageant toute sa vie entre la retraite, la prière, le travail et l'exercice de son ministère. On voyait toujours, disait-on, M. de Saci renfermé en Dieu, et Dieu en M. de Saci.

L'archevêque, lui-même, ne dissimulait pas la vénération que lui inspirait le saint prêtre. Sa mort, presque foudroyante ne fut précédée que d'une maladie de vingt-quatre heures. Le 3 janvier, après avoir dit sa messe, il entretint les personnes présentes de Sainte Geneviève et des Saints avec une telle ardeur que son cousin Luzancy ne put s'empêcher de dire : « Il parle de l'au-delà comme s'il le voyait. Nous ne le garderons plus longtemps. » La fièvre le prit immédiatement après, et il mourut le lendemain, murmurant ces dernières paroles qui le peignaient tout entier : « O bienheureux purgatoire ! »

Son corps fut conduit à Port-Royal, le 9 janvier, par ses cousins et ses amis, au milieu d'une campagne couverte de neige, rapporte le Journal du monastère, et remis aux religieuses qui purent ainsi contempler une dernière fois le visage qui leur avait été si cher.

La Mère Angélique de Saint-Jean présida à la cérémonie funèbre, en imposant de telle sorte à ses filles par son énergie, que ce furent elles qui, à l'inverse de ce qui s'était passé à l'enterrement de la Mère Agnès, soutinrent le chant où défaillit la voix des Messieurs.

Mais, pour l'abbesse, l'effort avait été trop grand. Il y a des natures — et elles ne sont pas rares à Port-Royal — qui, en se dominant, se tuent. Elles peuvent commander aux manifestations extérieures de la douleur ; non, pas à son effet de destruction intérieure qui s'en trouve décuplé. Les Anglais appellent cela : mourir de cœur brisé. Il semble que ce fut le cas pour Angélique de Saint-Jean, puis pour son frère.

Quinze jours après la mort de M. de Saci, sortant de prier sur sa tombe, elle dut prendre le lit ; et comme une Sœur voulait alors l'aider à retirer son voile : « Laissez-moi, lui dit- elle, le rendre à Dieu qui me l'a donné il y a quarante ans, à tel jour que demain. » Elle mourut en pleine connaissance le 29 janvier âgée de 59 ans, heureuse pour elle de s'en aller à Dieu, mais plaignant la maison où sa disparition allait creuser un si grand vide. Sainte-Beuve dit que Port-Royal perdit avec elle sa dernière grandeur. Non, ce n'était pas la dernière, mais certainement l'un des plus beaux caractères, la plus parfaite continuatrice de la Mère Angélique.

M. de Luzancy était resté à Port-Royal durant ses derniers moments. Quand tout fut fini il en repartit, comprenant bien que, privé des deux personnes qui lui étaient tout au monde, il n'avait plus qu'à les suivre. Dieu lui en fit la grâce, et la grâce immédiate. Le 10 février, il les rejoignit, n'ayant même pas eu le temps de gagner Pomponne, puisqu'il mourut à Paris, et le monastère s'ouvrit encore une fois pour

donner le dernier asile au corps de celui qui l'avait tant aimé.

Il est superflu de dire au milieu de quelle désolation se fit l'élection de la nouvelle abbesse. Encore en avait-on craint une interdiction de l'archevêque. Mais M. de Harlay ne s'y opposa point et délégua pour y présider le confesseur, M. Eustace, en l'absence de M. Grenet déjà atteint de la maladie qui allait l'emporter.

La Mère Du Fargis se vit obligée de reprendre la crosse. Nulle, certes, n'en était plus digne, mais l'âge venu — elle avait 66 ans — ralentissait son activité. Elle nomma prieure la Mère Agnès de Sainte-Thècle Racine, et sous-prieure la Sœur Madeleine de Sainte-Christine Briquet.

Nous les connaissons toutes les deux, la première était célerière depuis longtemps, et, joints à son propre mérite, les bons offices de son illustre neveu la rendaient de plus en plus précieuse à la Communauté. La seconde, jeune encore, avait fait oublier par vingt ans d'humilité le trop d'éclat qu'elle se reprochait d'avoir eu en 1664. Elle ne devait pas d'ailleurs servir longtemps ses compagnes. Nous avons dit quelle tendresse profonde l'avait unie dès son berceau à la Mère Angélique de Saint-Jean. Elle y mêlait le plus respectueux attachement pour M. de Saci. Leur double disparition la frappa de telle sorte qu'elle aussi entendit dans son cœur une réponse de mort. Sentant qu'elle ne leur survivrait guère, elle voulut réunir tous leurs écrits, comme pour les faire revivre, et prépara la publication des Lettres du saint directeur. L'impression en était fort avancée quand elle mourut à 47 ans, en 1689.

Mais n'anticipons pas. La cruelle année 1684 n'avait pas fini de meurtrir les filles de Port-Royal. Elle leur enleva encore plusieurs de leurs amis et plusieurs

religieuses entre lesquelles il faut nommer la Sœur Anne-Marie de Sainte-Eustoquie de Flecelles de Brégy dont la mort précéda de peu celle de l'excellent supérieur, M. Grenet.

Lui, acheva sa course le 15 mai, désirant que son corps fût porté à Port-Royal des Champs. Il avait aussi exprimé la volonté, que fût remise après son décès, à M. de Harlay, une lettre dans laquelle il rendait un suprême hommage au monastère qu'il avait conduit et implorait pour lui, en termes émus, la charité pastorale de l'archevêque.

Soit que celui-ci en ait été touché, soit que l'intervention du duc de Roannez ait été efficace, soit enfin, que le prélat jugeât la pauvre maison suffisamment affaiblie pour la laisser en paix, il lui donna comme supérieur le meilleur et le plus doux des hommes, M. Taconnet[1], chanoine de Saint-Victor, qui ne fit, que passer, étant mort lui-même quatre mois plus tard, le 2 octobre. M. de la Grange, son confrère à Saint-Victor, également bon et pacifique, lui succéda dans sa charge qui devenait bien honoraire. Car l'histoire de Port-Royal n'est plus guère alors qu'un nécrologe ; les morts y suivent les morts. Il semble, en parcourant le Journal, puis les Mémoires du temps, entendre comme l'écho des *De Profundis* chaque jour psalmodiés au monastère ; heureux encore si on lui eût permis de s'éteindre dans cette douloureuse douceur.

1. M. Taconnet était venu à Port-Royal deux ans auparavant avec le grand prieur de Saint-Victor, et son confrère Santeuil pour y apporter à vénérer la chappe de Saint Bernard, Santeuil qui composa ensuite de cette visite les Hymnes du Saint, était resté en commerce de lettres avec les Religieuses.

CHAPITRE III

Suite des années obscures. — Mort de l'abbesse de Paris, Dorothée Perdreau. — Madame de Harlay lui succéda. — Aux Champs, nombreuses morts. — Celle de M. Hamon. — Réélection de la Mère Du Fargis, sa démission, sa mort. — La Mère Agnès de Sainte-Thècle, abbesse. — Jean Racine, agent de Port-Royal. — Rappel de M. de Pomponne au ministère. — La vie et la charité à Port-Royal des Champs. — Mort d'Antoine Arnauld.

Bien qu'aucune mesure hostile n'ait été prise contre lui et qu'il jouît, au contraire, des faveurs officielles, Port-Royal de Paris, nous l'avons dit, n'était guère plus prospère que la maison des Champs. Par le peu que nous savons de son histoire, il semble que l'harmonie n'était pas parfaite entre les religieuses, les jeunes trouvant trop sévère encore le genre de vie conservé par les anciennes. De plus, elles avaient voulu remédier à leur pauvreté en prenant des dames pensionnaires, entre autres la pauvre Fontanges qui, victime des plaisirs du Roi, s'y était retirée pour mourir en 1681. Cela avait achevé de ruiner ce qu'il leur restait de bien spirituel.

Peut-être l'abbesse en avait-elle souffert au fond du cœur et en avait-elle éprouvé plus de remords de son usurpation d'autrefois. Il vint même un jour, rapportent les Mémoires de du Fossé, où suivant la vision

d'une de ses filles, elle se crut citée par la Mère Angélique au tribunal de Dieu. Que le fait soit exact ou non, elle ne tarda pas à y paraître et mourut au début de l'année 1685. On pria pour elle à Port-Royal des Champs.

Sa mort laissant vacante l'abbaye, l'archevêque reprit l'ancien projet qu'il avait formé de la donner à sa famille. Une de ses sœurs, Anne de Harlay, abbesse dans le diocèse de Sens, l'avait naguère refusée, ne voulant pas, disait-elle, être complice du vol fait à la maison des Champs.

En 1685, il l'imposa à une autre : Elisabeth-Marguerite, abbesse de la Virginité, dans le diocèse du Mans. C'était une excellente religieuse qui, après plusieurs refus, n'accepta que par obéissance en 1687.

L'archevêque voulait certainement dès lors réunir sous son autorité les deux Port-Royal, mais il comprit trop tard que la très honnête femme qu'était sa sœur n'y prêterait pas les mains ; et occupé, d'autre part, des affaires de la Régale, puis des suites de la révocation de l'édit de Nantes, il se désintéressa pour un temps des deux monastères. Madame de Harlay, dans celui de Paris, ne put remédier aux inextricables embarras financiers ; mais y donna du moins l'exemple de la vertu. Pendant les quelques années de son gouvernement, elle se montra la digne gardienne de la tombe de la Mère Angélique dont elle ne laissait pas d'honorer respectueusement le souvenir.

Aux Champs, en 1687, la Mère du Fargis fut réélue abbesse, et peu après, le supérieur, M. de la Grange, y fit une visite régulière qui se termina comme celle de ses prédécesseurs, par un éclatant hommage rendu aux religieuses. Il ne l'avait pas encore achevée quand un deuil cruel frappa la maison. Elle perdit l'ami fidèle qui la servait depuis si longtemps, Jean Hamon.

Tombé malade au retour d'un voyage qu'il avait

été faire à Paris pour présider à la thèse du fils[1] de son vieil ami Dodart, il mourut le 22 février entre les bras de ce même ami, et assisté par le confesseur du monastère, M. Eustace, dont j'ai retrouvé une belle lettre inédite narrant les détails de cette pieuse mort.

L'admirable médecin de Port-Royal eut du moins la suprême joie d'y fermer les yeux, entouré du respect attendri de tous ceux qui l'avaient connu : « M. Dodart, écrivait M. de Pontchâteau[2], est consolé dans son affliction, d'avoir vu comment meurent les saints. Car vraiment cette mort est celle d'un élu. » Pour tout dire, en un mot, elle était digne de sa vie. Il alla reposer dans le cimetière extérieur de l'abbaye, au lieu où douze ans plus tard devait le rejoindre Racine, et dont une stèle, aujourd'hui, marque la place au visiteur. M. Mersenne, pendant quelques mois, puis M. Hecquet, lui succèdèrent comme médecins des religieuses.

Et le silence des années qui tombent est troublé seulement par le chant des *De Profundis*, plus assourdi à mesure que diminue le nombre des voix qui l'entonnent. On le dit en 1689 pour la Sœur Briquet morte peu après le grand Pape Innocent XI.

La chaire de Saint Pierre fut alors occupée pendant seize mois par le vieux pontife Alexandre VIII, élu plus qu'octogénaire, et qui, lui-même, raillait son grand âge en disant qu'il était vingt-trois heures et demie. Innocent XII le remplaça en 1691, rappelant à la chrétienté les vertus de celui dont il prenait le nom.

1. Ce jeune homme devait être le médecin de Louis XV.

2. M. de Pontchâteau ne devait guère lui survivre, il mourut lui-même à Paris, en odeur de sainteté sur la paroisse Saint-Gervais le 27 juin 1690. Son corps inhumé à Port-Royal des Champs fut en 1711 transporté à Magny-Lessart, aujourd'hui Magny-les-Hameaux.

Au début de l'année précédente, la Mère Du Fargis, dont s'achevait le second triennat et qui devenait aveugle, fit savoir en se démettant, que ses infirmités la rendaient désormais incapable de conserver la crosse. La prieure Agnès de Sainte-Thècle Racine fut nommée en sa place le 2 février 1690. Elle avait alors 64 ans et appartenait au monastère, on peut dire dès sa naissance, y étant entrée à l'âge de neuf ans, par suite de l'étroite liaison qu'il avait avec sa famille.

Sa tante, Suzanne-Julienne de Saint-Paul y avait été célerière ; sa mère Marie des Moulins s'y retira et mourut près d'elle, sa nièce Marie de Sainte-Geneviève, cousine germaine et non pas sœur du poète, y prit également le voile et nous avons vu quels amis dévoués s'étaient montrés toujours ses cousins Vitart[1].

Tant d'attaches expliquent comment Jean Racine, orphelin au berceau, était devenu l'enfant adoptif de Port-Royal. Il en avait été le Prodigue, mais à l'heure où nous sommes arrivés, son repentir et son dévouement en faisaient à la Cour et près de l'archevêque, l'agent le plus actif, souvent le plus utile et cela au moment même où il écrivait *Esther* et *Athalie*. Naguère, sans doute, il avait coûté bien des larmes à la Sœur Agnès de Sainte-Thècle ; mais, maintenant, l'abbesse de Port-Royal des Champs pouvait en toute confiance et non sans une maternelle fierté, s'appuyer sur son neveu.

Elle, dont il nous faut dire quelques mots, avait vécu dans l'ombre pendant plus de quarante ans une vie obscure d'excellente religieuse. Ferme aux jours de la persécution, elle était devenue après la paix de l'Église célerière de l'abbaye jusqu'en 1684 où la

1. Nous nous souvenons de l'hospitalité que tant à La Ferté-Milon qu'à Paris, ils avaient offerte aux Messieurs persécutés. C'est chez eux qu'était mort Singlin.

Mère Du Fargis l'avait faite prieure. On appréciait surtout son extrême douceur, et jamais, dans sa modestie, elle ne se fût crue appelée à occuper le premier rang. Elue, elle le tint avec noblesse et dignité, sans entrer dans aucune contention, et désireuse seulement de conserver au monastère son antique régularité.

Secondée par la Mère Boulard devenue prieure, elle obtint de l'archevêque que l'entrée de Port-Royal fût tout à fait interdite aux personnes séculières. C'était une augmentation de solitude pour une maison d'où déjà la vie se retirait, mais c'était aussi comme une retraite préparatoire aux derniers coups.

A certaines grandes fêtes de l'année pourtant, en particulier à celle du Saint-Sacrement, des ecclésiastiques amis que n'atteignait pas l'exclusion, se faisaient un pieux devoir de venir aux Champs et de participer aux processions qui se déroulaient à travers les jardins.

M. Wallon de Beaupuis, malgré son âge ; M. Bocquillot, qui avait été quelque temps confesseur ; M. Louail, disciple de M. Le Tourneux ; Santeuil, enfin, n'y manquaient jamais.

M. Louail, plus tard connu comme théologien, a fait le récit d'une de ces processions à laquelle il assista, en compagnie de Rollin qui se trouvait à la veille d'être nommé recteur de l'Université ; et c'est une page exquise où l'émotion atteint jusqu'au talent.

Elle évoque encore, pour ceux qui la lisent[1], le spectacle de ces religieuses dont aucune n'est plus jeune, escortant, au chant des hymnes sacrés, le Dieu de leur amour à travers les jardins en fleurs, puis sous les voûtes du cloître où étaient exposés, comme pour prendre part à la cérémonie, les portraits de Mères

1. Sainte-Beuve la donne en entier, t. V, p. 272.

disparues entourant celui de la Réformatrice.

Cela est d'une poésie triste et intense, car si l'ange Azraël ne figure pas dans le tableau, on le devine présent, voilant toutes les croix rouges d'un crêpe de mélancolie.

Quand M. Louail écrivait cette relation en 1693, bien des tombes s'étaient encore ouvertes ; la Mère Du Fargis avait achevé sa noble existence et, avec mademoiselle de Vertus, avait disparu la dernière de ces tendres amies appartenant tout à la fois au dedans et au dehors du monastère.

Au loin, Henri Arnauld, presque centenaire, s'en était aussi allé à Dieu, laissant prendre par quelque « freluquet », comme l'écrivait avec un véhément regret Charles de Sévigné, ce nom vénéré de : M. d'Angers autour duquel il avait mis une auréole.

Les amis de Port-Royal s'étaient réjouis en 1691 — ce que n'eût pas fait la Mère Angélique de Saint-Jean — quand, après la mort de Louvois, le Roi avait rappelé dans son Conseil, le vieux ministre Pomponne disgrâcié depuis douze ans. Ils s'en étaient promis, sinon un retour de faveur, du moins plus d'équité dans le traitement fait à ceux qui demeuraient chers au fils de M. d'Andilly.

Leur espérance fut déçue, car rien ne se trouva modifié ; Arnauld resta en exil et Port-Royal dans l'oppression, soit que Pomponne ait craint de se compromettre, soit, qu'en réalité, il n'ait rien pu faire : « En tout, écrit sévèrement Sainte-Beuve, ce n'était guère à la fin qu'un ministre honoraire, et aussi qu'un Arnauld honoraire. »

La Mère Agnès de Sainte-Thècle crut, l'année suivante, devoir rappeler à l'archevêque qu'aux termes mêmes de sa décision passée, les mesures prises contre Port-Royal n'avaient plus lieu d'être appliquées, puisque la mort faisant son œuvre avait réduit à moins

de cinquante le nombre des religieuses de chœur. C'était le chiffre fixé en 1679 au-dessous duquel on devait pouvoir reprendre des novices. Avec une habileté assez exempte de droiture, M. de Harlay répondit que l'intention du Roi était de comprendre dans ce nombre les religieuses converses, et qu'ainsi on devait attendre encore. Il n'y avait décidément rien à espérer de ce prélat politique qui, au dire de Guilbert, à la finesse du serpent n'unissait pas la simplicité de la colombe. Sous sa dépendance, un seul devoir incombait à Port-Royal : rester digne de son passé ; il n'y manqua pas.

Comme jadis, aux mauvais jours de la Fronde, quand la Mère Angélique partageait avec les indigents jusqu'à son nécessaire, la Mère Racine n'entendait pas que la pauvreté croissante de la maison fît diminuer les aumônes. Jamais en vain on ne s'adressait à sa charité, comme entre bien d'autres, le prouve l'anecdote suivante : Les Bénédictines anglaises de Paris se trouvèrent réduites, pendant la famine qui sévit en 1693, à la plus grande extrémité. Étrangères et ne pouvant, à cause de cela, espérer des secours officiels, elles se souvinrent qu'à Port-Royal on ne connaissait pas de frontière du cœur. Elles mandèrent leur misère, et l'abbesse, d'accord avec la Communauté, fit vendre des vases sacrés afin de leur venir en aide.

Depuis bien les années, dans l'église des Champs, des chandeliers de bois avaient remplacé les chandeliers d'argent, et les nappes mêmes de l'autel s'étaient vues parfois transformées en linges à l'usage des misérables. Dieu, dans l'esprit de ses servantes, devait subvenir aux besoins du monastère, et cela dicta un jour cette noble réponse faite par la célerière[1]

1. La Sœur Le Féron.

à un inconnu qui lui faisait présenter une aumône en se recommandant aux religieuses : « Dites-lui que nous prierons pour lui sans argent, et que nous ne vendons pas nos prières. » La Mère Angélique, dans l'éternité, pouvait, à de tels mots, reconnaître ses filles.

Là-bas, à Bruxelles, elle eut pu reconnaître aussi dans l'illustre octogénaire dont approchait le dernier jour, « le petit frère », jadis, l'objet de sa maternelle tendresse. Les années en s'amoncelant sur la tête d'Antoine Arnauld ne l'avaient pas changé. En ce vieillard de quatre-vingt-deux ans se retrouvait toujours le jeune auteur de la *Fréquente Communion*.

Prêtre d'une angélique ferveur, lutteur d'une indomptable énergie, ami d'une fidélité à toute épreuve, aussi combatif que généreux, aussi maladroit qu'honnête, également incapable de plier et de se taire, savant au delà de ce qu'on peut dire, et bon dans la même mesure, ennoblissant jusqu'à ses défauts par la plus ardente des convictions, par la plus pure intégrité de vie, tel avait vécu le grand docteur, tel il allait mourir.

Nous n'avons pu ni voulu le suivre dans son orageuse carrière qui, seule, demanderait toute une étude. Arrêtons-nous un instant seulement à l'heure où elle s'achève.

Nous avons laissé Arnauld en 1679, quittant la France pour conserver sa liberté, mais restant attaché de toutes les fibres de son être à ses souvenirs, à ses amis[1], à sa patrie et à son Roi. Quinze ans d'exil ne l'avaient pas abattu. Son esprit conservait la même encyclopédique curiosité, son cœur la même sève généreuse, sa plume la même infatigable vigueur. Pour se reposer, disait-il, il attendait l'éternité.

1. « Je ne l'ai jamais vu tenté que par l'amitié », écrivait un des compagnons de son exil.

Durant ses dernières années, aussi ardemment qu'il eût fait jadis, il combat contre les Jésuites le Péché philosophique, s'enthousiasme pour *Esther*, défend les Filles de l'Enfance, console celles de Port-Royal, bataille pour Jacques II détrôné, refuse de faire condamner Malebranche ; tout cela, sans retour sur lui, sans crainte d'aucune sorte, comme un loyal chevalier de Dieu, qui, pour guides, n'a que la Croix et son honneur.

Errant tour à tour en Belgique et en Hollande, il revint enfin à Bruxelles, accompagné de M. Ruth d'Ans et du Père Quesnel ; ce fut là qu'il termina sa vie.

Le rappel aux affaires de M. de Pomponne avait fait croire un instant que l'exilé volontaire pourrait revoir son pays. Le roi lui-même laissait entendre qu'il y consentait. Mais il aurait fallu qu'Arnauld promît de ne plus écrire, et aussi qu'il s'adressât à M. de Harlay pour lequel il n'avait plus aucune estime : « Comment le voir, disait-il, après tout ce qui s'est passé. Je suis l'homme du monde qui se peut le moins contraindre à dire de bouche ce que je n'ai point dans le cœur. » Aussi, de la terre étrangère, avait-il alors jeté un triste et dernier regard sur la France en disant à ceux qui l'entouraient : « C'est ici qu'il faut mourir. »

De l'amour qu'il portait à son pays, il n'avait jamais séparé le Roi dont il conservait toujours une image dans son bréviaire : « Depuis tant d'années que je suis sorti du royaume, disait-il encore, j'ai rencontré partout beaucoup d'amis qui m'ont toujours témoigné être fort contents de moi, hors sur un seul point qui est, que j'étais, à ce qu'il leur semblait, trop passionné pour mon Roi. »

Ce loyalisme impénitent lui faisait ne jamais imputer au monarque les injustices commises en son

nom, et il murmurait seulement : « Ah ! si le Roi le savait ! »

Nous avons dit que son attachement pour Louis XIV en 1682 avait seul empêché qu'il reçût la pourpre. Plus que de cette intention certaine d'Innocent XI, il savait gré au pontife du bref exprès et bienveillant par lequel le Pape l'avait autorisé, lui si souvent errant et fugitif, à dire la messe chez lui, partout où il se trouvait.

Craignant dans ses derniers mois de perdre la vue, il s'était mis à apprendre par cœur tous les psaumes qu'il ne savait pas, afin de pouvoir se les redire sans cesse, et sa vieille mémoire n'avait pas défailli.

La suprême affaire dont il s'occupa, fut la réconciliation de ses amis Boileau[1] et Perrault, divisés après la publication de la X^e^ Satire. Racine, pour cela, fut son heureux porte-parole, mais quand l'annonce du succès parvint à Bruxelles, écrite par le médecin Dodart, celui auquel c'eût été une véritable joie était retourné à Dieu.

Une lettre du P. Quesnel qui l'assista jusqu'à la fin, raconte dans tous ses détails la mort sainte et tranquille du grand lutteur, lettre qu'on peut résumer en deux de ses lignes : « Il est, écrivait l'oratorien, dans le sein de la Vérité qu'il a uniquement aimée. Il puise dans sa source éternelle la grâce qu'il a si fidèlement défendue. »

Ce fut le 8 août 1694 que se termina la longue vie d'Antoine Arnauld ; c'était un peu celle du XVII^e^ siècle.

On peut dire que sa mort fut un événement européen. La fameuse lettre de Rancé, indiscrètement publiée par l'abbé Nicaise et qui commence par

1. Parlant de Boileau, Arnauld écrivait peu avant sa mort, le 18 mars 1694 : « Parmi les gens du monde, nous n'avons point de meilleurs amis que lui et son compagnon M. Racine. » (Lettre à M. du Vaucel.)

les mots malheureux : « Enfin, voilà M. Arnauld mort ! » causa un véritable scandale certainement pénible à son auteur qui, jadis, avait employé d'autres termes pour la Mère Angélique et pour la Mère Agnès. Le grand trappiste, en 1694, était, lui aussi, beaucoup vieilli.

De Rome, il ne vint que des louanges pour celui qu'en définitive on y avait toujours soutenu. Les cardinaux Casanata et d'Aguirre ne craignirent pas de prononcer son éloge en plein Consistoire. Le premier dit « qu'on canonisait des saints qui n'avaient pas rendu tant de services à l'Église, ni vécu dans une plus grande innocence de mœurs ». Le second « qu'il le mettait au-dessus de tous les prélats du temps et l'égalait aux plus fameux et plus saints prêtres de l'antiquité ».

Son corps fut inhumé secrètement dans l'église Sainte-Catherine de Bruxelles ; et son cœur rapporté en France par M. Ruth d'Ans fut, au mois de novembre suivant, conduit par le même ami, accompagné de M. Guelphe, de M. des Essarts et de madame de Fontpertuis dans le lieu que ce cœur n'avait jamais quitté, à Port-Royal des Champs.

De nombreuses épitaphes lui furent consacrées. On connaît celle de Santeuil et ses suites, celle de Racine, et enfin, la plus belle de toutes, celle de Boileau :

Au pied de cet autel de structure grossière
Gît sans pompe, enfermé dans une vile bière
Le plus savant mortel qui jamais ait écrit ;
Arnauld qui sur la Grâce instruit par Jésus-Christ
Combattant pour l'Eglise, a, dans l'Eglise même,
Souffert plus d'un outrage et plus d'un anathème.
Plein du feu qu'en son cœur souffla l'Esprit divin,
Il terrassa Pélage, il foudroya Calvin ;
De tous les faux docteurs confondit la morale.
Mais pour fruit de son zèle, on l'a vu rebuté,

En cent lieux opprimé par leur noire cabale,
Errant, pauvre, banni, proscrit, persécuté ;
Et même après sa mort leur fureur mal éteinte
N'aurait jamais laissé ses cendres en repos,
Si Dieu lui-même ici de son ouaille sainte,
A ces loups dévorants n'avait caché les os [1].

Enveloppé ainsi dans un linceul tissé par les prières des religieuses, la douleur de ses amis, le respect de toute l'Europe, Arnauld, le grand Arnauld, l'infatigable athlète, trouva dans l'éternité le repos dont il n'avait jamais voulu sur la terre.

1. Boileau trouva lui-même ses vers si « marqués », comme il le dit à Brossette, que craignant la rancune des Jésuites, il ne voulut pas les publier durant sa vie.

CHAPITRE IV

L'heure de Jean Racine. — Absence de supérieur à Port-Royal des Champs. — Les convoitises de Port-Royal de Paris et de sa nouvelle abbesse Marie-Anne de Harlay. — Mort subite de M. de Harlay. — M. de Noailles, archevêque de Paris, son caractère, ses débuts, sa bienveillance pour le monastère des Champs auquel il donne son grand vicaire M. Roynette comme supérieur. — Réélection de la Mère Racine ; affaiblissement progressif de la maison. — Requête inutile de Port-Royal de Paris. — M. de Noailles va faire en personne la visite des Champs. — Racine écrit pour lui l'*Abrégé de l'Histoire de Port-Royal.*

Quand M. Le Maître, jadis, rêvait de se survivre au barreau dans son fils d'adoption, « le petit Racine », il ne soupçonnait pas que l'homme de génie dont il guidait l'adolescence serait bien un jour avocat, mais avocat du seul Port-Royal, ayant comme partie : le Roi.

Dans ces temps douloureux, en effet, où il n'est plus question au monastère que d'amertumes et de deuils, un spectacle repose : la tendresse de Jean Racine. Oh ! certes, il avait su les effacer, les heures d'égarement dont lui seul, pour les pleurer, gardait le souvenir ; et si le merveilleux poète en lui s'était volontairement tu, l'honnête homme vivait, on peut le dire, la substance de son dernier vers : l'innocence trouvait en lui un vengeur, et l'orphelin, un père.

On se souvient du mot risqué de la joviale Sévigné : « Il aime Dieu comme il aimait ses maî-

tresses. » Oui, de tout son grand cœur, Racine aimait Dieu ; et parce qu'il aimait Dieu, il aimait fort Port-Royal.

Cette heure est la sienne. Nous le trouvons désormais à chaque page de notre histoire, agent, intercesseur, représentant quasi officiel de l'abbaye auprès des archevêques et de la Cour ; tandis que là-bas, non loin de Versailles, dans la maison où l'on souffre et où l'on meurt, il est l'ami inlassable, le guide, le conseil et le réconfort. Plus la croix y devient lourde, plus il aide à la porter. Racine, en ces dernières années, est vraiment le Cyrénéen de Port-Royal.

Son intervention devint d'autant plus utile à la fin de 1694, que M. de la Grange ayant été nommé curé de Villiers-le-Bel, le monastère des Champs se trouva, par suite, privé de supérieur. Or, il était indispensable qu'il en eût un ; Racine fut chargé par les religieuses d'en négocier le choix avec l'archevêque.

Mais il se heurta, de la part du prélat, à une opposition passive dont la raison se fit bientôt deviner. La bonne madame de Harlay, au faubourg Saint-Jacques, se mourait ; et son frère avait déjà choisi, pour lui succéder, une de leurs nièces qu'il savait pouvoir devenir, entre ses mains, l'instrument que l'agonisante avait toujours refusé d'être. La vieille abbesse s'éteignit le 4 janvier 1695, et tout aussitôt, on apprit la nomination en sa place de Marie-Anne de Harlay, alors prieure de Saint-Aubin, près Gournai.

Quelques auteurs ont confondu, même réuni en une seule personne les deux dames de Harlay, si totalement différentes l'une de l'autre ! Autant la première avait été pieuse et édifiante, autant la seconde ne le fût guère. Religieuse sans vocation, ambitieuse et mondaine, elle était parfaitement qualifiée pour comprendre son oncle et en être comprise. Aussi l'un et l'autre, de concert, reprirent-ils immédiatement le

projet de réunion des deux maisons de Port-Royal. Un supérieur pour celle des Champs eût été un obstacle, c'est pourquoi l'archevêque n'en voulait pas ; mais, toujours habile et dissimulé, il éludait la question sans la trancher. Et comme Racine le pressait un jour de décider enfin, il lui conseilla d'en référer directement au Roi : « Moi ! Monseigneur, répondit le poète, mais le Roi me demandera, avec raison, depuis quand je suis devenu directeur de Port-Royal des Champs. » L'évêque de Soissons, M. de Sillery, assistait à cet entretien, il y mit fin en prenant à part l'envoyé des religieuses : « Ayez patience, lui dit-il, et ne vous pressez pas. Ne voyez-vous pas qu'il a la mort peinte sur le visage. »

Harlay, qui était âgé de 70 ans, pouvait effectivement alors paraître bien malade ; il avait eu déjà plusieurs attaques d'apoplexie, mais désirant sans doute se tromper lui-même, il défendait qu'on le dît. Une dernière le foudroya le 6 août 1695. Il mourut subitement en la seule compagnie de la duchesse de Lesdiguières, et de sa nièce l'abbesse qu'on était allé chercher en toute hâte quand il était déjà privé de connaissance : « Il n'a point profané les sacrements de l'Église, écrivait un docteur au lendemain de l'événement, parce qu'il n'en reçut aucun. » Cette phrase indique — les contemporains ne l'ignoraient pas — que l'archevêque de Paris n'avait pas cessé de déshonorer son caractère comme sa vieillesse, et elle fait comprendre le refus que firent plusieurs prélats de prononcer son oraison funèbre : « Deux choses m'en empêcheraient, dit l'un, sa vie et sa mort. »

Ces deux bagatelles, suivant l'expression de madame de Coulanges[1], rendaient l'éloge difficile ; et le P. Gaillard qui s'en chargea le mois suivant, ne put

1. Lettres à madame de Sévigné du 12 août et du 16 septembre 1695.

se tirer d'affaire qu'en parlant beaucoup de la mort et près peu du mort.

Quelques amis, en se rendant au monastère des Champs, le 8 août, pour assister au service anniversaire d'Arnauld, apprirent la nouvelle aux religieuses qui eurent la charité de prier pour le défunt. Sa mort, pourtant, les délivrait d'un danger immédiat, car il paraît évident qu'il avait décidé leur ruine, et qu'elles devaient être dispersées la semaine suivant celle où il mourut. Les carrosses, rapporte-t-on, étaient déjà retenus.

Tout par sa disparition se trouva changé.

Le Roi, malgré la faveur qu'il lui marquait, aimait peu cet auxiliaire qu'il n'estimait pas, et dont la fin soudaine l'effraya. De plus, sur ce point comme sur tous les autres, il subissait l'influence de celle que nous n'avons pas encore eu à nommer : la plus que reine, madame de Maintenon. Cette femme supérieure dont on peut et doit discuter le caractère, mais qui, du moins, rendit de la dignité à l'existence royale, n'avait jamais pu que mépriser la vie de l'archevêque. Elle ne fut certainement pas des dernières à représenter au monarque que le choix d'un prêtre respectable s'imposait pour Paris. Louis XIV le pensait lui-même. Aussi donna-t-il comme successeur au dissolu et scandaleux M. de Harlay, un prélat dont tout le monde s'accordait à reconnaître les vertus : Louis-Antoine de Noailles, évêque de Châlons.

Frère du maréchal duc de Noailles, le nouvel archevêque, qui était docteur de Sorbonne, touchait à quarante-cinq ans. Il avait été évêque de Cahors, et choisi en cette qualité comme coadjuteur par le saint évêque de Châlons, Félix Vialart, auquel il avait succédé en 1680, honorant ces deux sièges par sa science, sa régularité et la pureté de ses mœurs.

Sa nomination à Paris fut accueillie dans le public

avec une satisfaction générale : « Dieu merci, écrivait la marquise de Rouci, nous avons un digne archevêque et on a tout lieu d'espérer qu'il se conduira en vrai pasteur. » C'était le vœu de tous les honnêtes gens qui ne connaissaient pas le défaut secret, vice par ses conséquences, de M. de Noailles, c'est-à-dire une incurable faiblesse dont tout bas il s'accusait lui-même. Resté à Cahors ou à Châlons, il eût été sans doute un évêque exemplaire, mais il n'était pas de force, comme la suite le montrera, à supporter le voisinage de la Cour.

Fénelon, décidément sévère pour ses confrères, dit « qu'il avait l'esprit court et confus, le cœur faible et mou ». Ce qui demeure certain, c'est qu'il venait à Paris animé d'excellentes intentions. Aucune recherche excessive ne l'avait désigné au choix du Roi, et le P. La Chaise, dès l'abord, s'offensa de l'indépendance que le prélat entendit garder vis-à-vis de lui. Jaloux de l'honneur de l'épiscopat, M. de Noailles déclara à plusieurs reprises, et le dit même à Bourdaloue « qu'il voulait bien être l'ami des Jésuites, mais non pas leur valet ». Ce mot-là, jamais la Société ne le pardonnera, et le temps est tout proche où, par la bouche du même P. La Chaise, elle condamnera l'archevêque « à boire jusqu'à la lie le vase de sa colère. »

Les dernières années de son existence, celles durant lesquelles surtout M. de Noailles boira à pleins bords dans ce vase largement rempli, dépasseront les limites du présent ouvrage[1], mais toutes ces amertumes auront pour cause son manque d'énergie initial. « Il

1. Nous faisons allusion ici aux futurs et si pénibles conflits qui suivront, après 1713, la publication de la Bulle *Unigenitus*. Ils sont en dehors de notre histoire, et nous n'avons pas à en parler. Notons seulement que le fameux livre du P. Quesnel, *les Réflexions morales sur le Nouveau Testament*, cause de la Bulle, avait été solennellement approuvé par Noailles dès 1685.

passa sa vie, écrit Sainte-Beuve, à donner aux jansénistes des espérances vaines qui les perdirent, et aux jésuites des satisfactions forcées qui ne les satisfaisaient pas. Loué ou accusé d'être janséniste sans l'être, tout occupé de prouver qu'il ne méritait ni cette accusation, ni ces louanges, il finit par être plus sévère et plus dur qu'aucun de ses prédécesseurs contre des gens qu'il estimait. »

Cela, nul ne l'aurait soupçonné en 1695 et le monastère des Champs, bien loin d'entrevoir que ce prélat pacifique et bon serait son destructeur, en saluait, au contraire, l'avénement avec une joie pleine d'espérance.

Racine, tout de suite chargé d'aller lui présenter les félicitations et les hommages de la Communauté, reçut un accueil si bienveillant qu'il put écrire à sa tante « que l'archevêque avait témoigné une bonté extraordinaire pour la maison... et qu'il se montrait résolu de lui rendre justice. »

Remplies de confiance, les religieuses adressèrent directement au prélat une lettre toute filiale à laquelle il répondit de sa propre main en des termes qui ne pouvaient qu'augmenter leurs espoirs. Il y a, pourtant, dans cette lettre, une phrase douloureusement prophétique : « Vous savez, écrit-il, combien vos prières me sont nécessaires... ; mais vous ne connaissez pas ma faiblesse personnelle qui augmente mes besoins. » L'avenir le devait trop prouver.

M. de Noailles prit possession de son siège le 10 novembre, et de nouveau sollicité par Racine de donner un supérieur au monastère des Champs, il répondit qu'il s'en occuperait sans tarder. L'année se termina dans ces heureuses conjonctures qui adoucirent pour les amis de Port-Royal deux nouvelles tristesses, la mort de Lancelot et celle de Nicole. Le premier enveloppé dans la persécution inique et peu connue qui

avait amené la ruine de l'abbaye de Saint-Cyran, était, depuis plus de dix ans exilé en Bretagne où il termina saintement ses jours. Le second que nous avons vu regagner la France, en 1679, vivait retiré à Paris sur la paroisse Saint-Médard où l'entourait la considération universelle. Il s'y éteignit octogénaire, au mois de novembre 1695, exprimant le suprême désir que son cœur fût porté à Port-Royal pour être inhumé près de celui d'Arnauld. Cette volonté, trop tard connue, ne put être exécutée, et Dieu seul dans son sein réunit les deux amis.

Au début de 1696, le triennat de la Mère Agnès de Sainte-Thècle s'achevant, il fallait procéder à une nouvelle élection, laquelle, nous le savons, ne pouvait être validement faite qu'en présence d'un supérieur ou d'un délégué de l'archevêque. Les religieuses, toujours par l'intermédiaire de Racine, demandèrent et obtint que leur fût envoyé un grand-vicaire de M. de Noailles, investi de toute sa confiance, M. Simon Roynette, abbé de Hautefontaine[1]. La Mère Racine se vit continuée, nommée seulement par une quarantaine de vocales — celles qui restaient ; et, après son élection, fit présenter par son neveu un mémoire à l'archevêque, pour lui demander comme supérieur le même grand-vicaire dont toutes avaient été satisfaites.

M. Roynette qui, de son côté, s'était trouvé fort édifié de la maison, voulut portant s'excuser sur la faiblesse de sa santé qui ne lui permettait pas, disait-il, d'aller souvent à Port-Royal. Mais Racine lui exposa qu'il y avait bien peu de chose à faire, et que le seul voyage obligatoire à envisager

1. Avant Gaston de Noailles, prédécesseur immédiat de M. Roynette, l'abbaye de Hautefontaine avait eu comme abbé M. Guillaume Le Roi, mort en 1684, l'un des plus fervents amis de Port-Royal.

était celui auquel donnerait lieu la prochaine élection : « à supposer, ajouta-t-il tristement, que cette pauvre Communauté qui n'est plus à proprement parler qu'une infirmerie, dure encore trois années.

Il eut été à souhaiter pour elle qu'elle ne durât pas ces trois années ; les suprêmes amertumes lui eussent ainsi été épargnées. Cependant, Racine en insérant ces lignes dans son mémoire avait surtout cherché à toucher l'archevêque, car sa confiance en M. de Noailles lui donnait pour l'abbaye un espoir de relèvement qu'entretint encore l'acceptation faite par M. Roynette, sur les instances du prélat.

Comme son devoir l'y obligeait, le nouveau supérieur ne tarda pas à faire une visite régulière de la maison, accompagné par le confesseur en titre, M. Eustace et par un autre prêtre qui, depuis quelque temps déjà y exerçait les mêmes fonctions : M. Guillaume Marignier.

La visite se termina à la satisfaction générale ; M. Roynette la conclut par un éloge analogue à tous ceux qu'avaient faits ses prédécesseurs : « Nous avons entendu en particulier les religieuses, mentionne-t-il dans la « carte » officielle, au nombre de quarante de chœur et de quatorze converses, que nous avons trouvées toutes dans une parfaite union entre elles, dans une application louable à remplir leurs devoirs, et dans tous les sentiments et dispositions que l'on peut désirer dans les meilleures religieuses. Ce que nous croyons être obligés de déclarer pour aider a détromper des esprits mal informés de leur conduite et prévenus contre elles[1]. »

Un pareil témoignage ne pouvait qu'augmenter, et la confiance des religieuses, et l'estime de l'archevêque, quand celui-ci se trouva embarrassé par une

1. Carte de visite, par M. Roynette, 25 mai 1696.

fâcheuse affaire qui l'engagea dans le rôle ambigu dont il ne devait pas sortir. Un ouvrage posthume de M. de Barcos intitulé : *Exposition de la foi de l'Église romaine touchant la grâce et la prédestination* ayant été assez malencontreusement publié par le P. Gerberon, M. de Noailles crut devoir le 20 août 1696 donner à son sujet une Ordonnance où, tout en censurant l'ouvrage, il en adoptait les principes. Bossuet, dit-on, avait été son collaborateur pour la partie dogmatique.

Cette Ordonnance qui, suivant le mot de Fénelon « soufflait le chaud et le froid » mécontenta sans doute un peu ceux qu'elle paraissait frapper[1] ; mais elle exaspéra surtout les Jésuites qui voyant nettement repousser leurs doctrines, se dressèrent dès lors en adversaires déterminés de l'archevêque de Paris.

Soutenir officiellement, dans ces circonstances, l'abbaye des Champs parut impossible à M. de Noailles qui se contenta de lui témoigner une bienveillance discrète, fort désagréable pourtant à l'autre Port-Royal ou plutôt à son abbesse Marie-Anne de Harlay. Cette ambitieuse personne frustrée par la mort de son oncle des profits que lui eût procurés la ruine du monastère des Champs, ne désespéra pas de s'en faire attribuer au moins une partie. Au début de 1697, elle présenta au Roi une requête pour lui demander de revenir sur le partage de 1669. Elle y arguait que les religieuses des Champs devenues beaucoup moins nombreuses, n'avaient plus besoin des mêmes res-

1. Le savant Du Guet, plus modéré que beaucoup de ses amis, soutint l'Ordonnance, disant que l'essentiel était d'y voir établie d'une manière éclatante l'autorité de Saint Augustin. Le théologien qui l'avait composée était l'abbé Boileau.

Son illustre homonyme, le poète, chez qui l'Ordonnance fut lue, déclara : « Voilà Jansenius condamné et le jansénisme mis sur le pinacle. »

sources qui pourraient ainsi revenir à sa propre maison plus peuplée[1], mais ruinée. Les causes de la ruine étaient, bien entendu, passées sous silence.

Malgré sa révoltante injustice, cette requête, premier acte officiel d'hostilité de Port-Royal de Paris, trouva pour la soutenir le secrétaire d'Etat Pontchartrain, fils du contrôleur général qui allait devenir chancelier. On ne comprend pas bien ici l'attitude de ce ministre que Saint-Simon déclare très indigne de son père. Un détail pourtant est à signaler : Pontchartrain, le père, avait jadis recherché en mariage Louise du Mesnil, alors fille d'honneur de la princesse de Conti, et dont nous avons vu l'entrée à Port-Royal où l'attendait un si noble et si triste rôle.

Quoi qu'il en soit, les filles des Champs, averties par Racine qui saisit en même temps M. de Noailles, adressèrent de leur côté au Roi une autre requête où elles rétablissaient la vérité des choses. L'archevêque chargé par Louis XIV d'être arbitre, remit le soin de l'éclairer à ses deux grands-vicaires, M. Roynette et dom Arnoul de Loo, l'un supérieur des Champs et l'autre, de Paris.

Des procès-verbaux, conservés in-extenso, de ces deux commissaires, et où apparaît le désordre des comptes de la maison du faubourg Saint-Jacques[2] en face de l'exactitude de ceux de l'abbaye des Champs ; il résulte que les dépenses inconsidérées faites dans la première étaient seules causes des dettes dont elle était chargée, tandis qu'au contraire la gestion sage tout en restant généreuse de l'autre monastère y atténuait, dans les limites du possible, ce qui, par suite

1 La différence n'était pas alors très grande. Port-Royal des Champs, comptait 38 professes de chœur de chœur (deux étant mortes depuis la visite) et 14 converses. Il y avait à Paris le même nombre de converses et 46 religieuses de chœur.

2. De la période 1669 à 1679, on ne retrouva même pas les registres.

des mesures prises contre lui depuis 1679, aurait dû être la pauvreté[1].

Le Roi, surpris de ces conclusions, mais suivant, comme il le faisait toujours quand il n'était pas trompé, sa justice instinctive, ordonna que fut annulée la requête des filles de Paris, et l'affaire fut ainsi résumée par leur propre avocat : « Ce sont les vierges folles qui n'ayant plus d'huile dans leurs lampes en demandent aux sages qui les envoient en acheter. »

Madame de Harlay ne se tint pas pour vaincue, et changeant de batteries, fit accuser peu après ses rivales de contrevenir aux ordres royaux de 1679 en recevant des novices. Derechef prévenu, Port-Royal des Champs protesta contre cette calomnie et supplia l'archevêque de vérifier lui-même l'état de la maison. M. de Noailles y consentit et vint en personne le 20 octobre 1697 faire la visite du monastère, visite à l'issue de laquelle il déclara « que les religieuses des Champs étaient véritablement des modèles pour les autres moniales et qu'il souhaiterait que toutes celles de son diocèse les imitassent. » Il le répéta dans l'abbaye de Gif où on devait le lui rappeler plus tard.

Vers la même époque, désirant connaître le passé de Port-Royal, il pria Racine de l'en instruire brièvement et, pour répondre à ce désir, le grand poète, cette fois grand prosateur, écrivit l'admirable *Abrégé* que les lettrés se doivent toujours de connaître et que Boileau jugeait « le plus parfait morceau d'histoire que nous eussions dans notre langue[2] ».

1. Déduction faite des charges, il restait de revenu à Port-Royal des Chambres : 7.101 livres, 40 sols, 11 deniers.

2. Cette histoire de Port-Royal restée manuscrite fut donnée par Racine deux ou trois jours avant sa mort à son ami, le médecin Dodart. La première partie parut pour la première fois en 1742,

Un des meilleurs amis du monastère n'en put avoir connaissance, le duc de Roannez était mort plus d'une année auparavant, s'inspirant fidèlement jusqu'à son dernier jour du souvenir et des exemples de son cher Pascal.

Racine vit aussi disparaître au cours de l'anée 1698 deux hommes qu'il aimait autant qu'il les estimait et qui avaient été, comme lui, élèves des Petites Écoles ; Sébastien Le Nain de Tillemont et Thomas du Fossé.

Le premier, disciple parfait de Port-Royal où, devenu prêtre, il confessa même pendant quelques mois, est regardé comme l'un de nos plus savants historiens ecclésiastiques. Éloigné du monastère en 1679, il revint vers la fin de sa vie à Paris, où il mourut entre les bras de son vieux maître, M. Wallon de Beaupuis qui, malgré ses 77 ans, vint tout exprès de Beauvais pour assister dans la mort celui dont il avait instruit la jeunesse et dont il voulut encore conduire la dépouille mortelle à Port-Royal des Champs. Le père de M. de Tillemont, M. Jean Le Nain, magistrat dont il a été question aux premières pages de cette histoire, vivait encore, presque nonagénaire quand mourut son fils. Il en fut si cruellement frappé qu'il ne lui survécut que de quelques jours.

Thomas du Fossé, l'auteur des Mémoires, malade depuis longtemps, s'éteignit à la fin de la même année : « Je n'ai point été surpris de la mort de M. du Fossé, écrivait Racine à sa tante, mais j'en ai été très touché. C'était, pour ainsi dire, le plus ancien ami que j'eusse au monde. Plût à Dieu que j'eusse mieux profité des grands exemples de piété qu'il m'a donnés. »

Quand il traçait ces lignes, le 9 novembre 1698,

et la deuxième partie préparée par Jean-Baptiste Racine, seulement en 1767. Elle s'arrête en 1665. On se souvient que nous lui avons fait de fréquents emprunts.

Racine était déjà atteint — il en fait mention dans la même lettre — du mal qui devait bientôt l'emporter. Son testament, dont on connaît le passage touchant relatif à son inhumation aux pieds de M. Hamon est du mois précédent et montre que l'auteur d'*Athalie*, qui n'était plus qu'un grand chrétien, se savait frappé et se préparait à mourir. Mais, avant d'entrer avec son siècle dans l'éternité, il devait encore contempler quelques actes du monastère dont il s'était constitué l'avocat, et où, dès lors, il avait choisi sa tombe.

CHAPITRE V

Election de la Mère Elisabeth de Sainte-Anne Boulard. — L'archevêque et le roi. — Port-Royal et Marly. — Mort de Racine ; son enterrement à Port-Royal. — Morts de M. de Pomponne et de sa sœur ; puis de la Mère Agnès de Sainte-Thècle et de M. Roynette. — M. Gilbert, supérieur de l'abbaye des Champs. — M. de Noailles, cardinal. — Le pape Clément XI. — Réélection de la Mère Boulard. — Nouvelle agression de Port-Royal de Paris et son nouvel insuccès. — Histoire du *Cas de conscience*. — La bulle *Vineam Domini*.

Les trois années prévues par Racine en 1696 s'achevèrent au début de 1699 sans avoir apporté de modifications sensibles dans l'état du monastère des Champs. Les croix seulement s'étaient rapprochées au cimetière, mais enfin la pauvre Communauté subsistait et il lui fallait procéder à l'élection d'une nouvelle abbesse. Le troisième triennat de la Mère Agnès de Sainte-Thècle étant achevé, elle déposa l'autorité le 5 février 1699. La prieure Elisabeth de Sainte-Anne Boulard de Ninvilliers fut élue en sa place, nommée par trente-quatre vocales, chiffre dont la diminution progressive ne laisse pas d'être émouvante. Elle s'associa comme prieure, l'ancienne abbesse et la Mère Françoise de Sainte Julie Baudran qui me paraît la sœur aînée de cette jeune novice morte à 20 ans en 1662, Claude Baudran, une des miraculées, dans son enfance, de la Sainte-Épine[1].

1. C'est cette Claude Baudran dont le portrait, attribué à Cham-

Contemporaine de la Mère Racine, la Mère Boulard, quand elle fut élue, était âgée de 71 ans. Elle avait fait profession à 24 ans, en 1652 ; sur elle s'était encore reposée la bénédiction de la Mère Angélique et sa vie toute de piété et de vertu s'était écoulée sans bruit dans la sainte obscurité du cloître. Accepter le premier rang à son âge et dans les conditions où l'on se trouvait était de sa part le suprême sacrifice fait à Dieu d'une vie à lui toute consacrée, car elle pouvait, hélas ! pressentir qu'elle serait la dernière à relever la crosse que sa vieille main tremblante sut encore tenir noblement.

Elle la prit donc, mais avec une si profonde tristesse, que l'archevêque informé lui écrivit pour l'encourager et pour la fortifier : « Votre douleur m'édifie, lui mandait-il le 20 février, et me fait en même temps espérer que Dieu vous donnera toute la force nécessaire pour porter [votre fardeau] dignement et utilement pour sa gloire. Je l'en prie de tout mon cœur et vous aiderai de ma part avec plaisir en tout ce qui dépendra de moi. Que j'aie toujours part, je vous conjure, dans les prières de votre Communauté et dans les vôtres. »

Tels étaient encore les sentiments de M. de Noailles qui avait alors du courage à les manifester en connaissant ceux du Roi.

Louis XIV, malgré la justice dont nous l'avons vu faire preuve quelques années auparavant en faveur de l'abbaye des Champs, gardait toujours ses préventions envers elle et ne cachait pas son antipathie. C'est en 1699 que la jeune comtesse de Grammont[1],

paigne, se trouve aujourd'hui dans l'église de Linas, avec celui de Marguerite Périer.

1. Elle était la fille de Lord Hamilton qui, réfugié en France pendant la dictature de Cromwell, y avait vécu dans une si profonde misère que ses deux filles et ses deux nièces avaient été

jadis élève de Port-Royal qu'elle défendait en toutes rencontres, se vit exclue par lui d'un voyage de la Cour à Marly ; parce qu'elle avait été auparavant faire une retraite au monastère : « Marly et Port-Royal ne s'accordent pas ensemble » répondit le Roi à madame de Maintenon qui l'avait interrogé sur ce sujet.

Un homme, pourtant, s'était efforcé de les accorder en se faisant comme le trait d'union de l'un à l'autre : c'était Racine. Son dévouement filial à l'égard des Religieuses laissait intact son culte pour Louis XIV. Comme on l'a dit, il comptait parmi ces cœurs tendres que se disputaient l'amour de Dieu et l'amour du Roi. Or, pour lui, servir Dieu ou Port-Royal, c'était tout un, et s'il devait y avoir lutte entre ses deux amours, le triomphe du premier était assuré. Lui-même l'avait dit : « Je ne me soucierais pas d'être disgrâcié et de faire la culbute (ce fut son terme) pourvu que Port-Royal fût remis sur pied et fleurit de nouveau[1]. »

A défaut de ce bonheur que nul des amis de la pauvre abbaye ne devait plus connaître, Racine, du moins, ne vit pas sa ruine, et du refroidissement qu'il souffrit de la part du Roi, Port-Royal ne fut pas la cause, il le faut encore préciser à la louange de Louis XIV. Si le monarque témoigna quelque humeur contre le poète, on a prétendu que ce fut à l'occasion d'un Mémoire sur les misères du peuple, que ce dernier avait dressé à la prière de madame de Maintenon. Encore ce refroidissement sensible à l'homme déjà malade qu'était Racine[2], ne fût pas une complète disgrâce. Le roi le montra bien en s'inquiétant de lui comme il le fit durant sa maladie, en exprimant à

élevées à Port-Royal par charité. La comtesse de Grammont s'honora en ne l'oubliant jamais.

1. Lettre de M. Vuillart.

2. Il avait un abcès au foie.

Boileau les regrets émus que lui causa sa mort, et en comblant de bontés sa famille.

Les lettres d'un ami, dont nous reparlerons bientôt, M. Vuillart, permettent de suivre presque jour par jour, les derniers mois de l'auteur d'*Athalie*. Ils s'écoulèrent dans une atmosphère pieuse, éclairés par une joie de famille, le mariage de sa fille aînée[1], puis consolés par la résignation chrétienne avec laquelle il accepta ses souffrances. La mort les termina le 21 avril 1699, et son corps, suivant sa touchante prière, fut conduit, avec l'autorisation du Roi, à Port-Royal des Champs où il fut inhumé près de la tombe de M. Hamon. M. Eustace en le recevant, et la vieille prieure en pleurant derrière la grille du cloître, pouvaient espérer que trouverait là le repos suprême celui qui le venait demander au berceau de son innocence retrouvée dans son repentir. Les restes de Racine ne devaient pourtant pas demeurer longtemps à Port-Royal. Onze ans plus tard, lors des exhumations, sa veuve les fit transporter à Saint-Etienne du Mont où ils reposent toujours, non loin de ceux de Pascal.

La dernière année du XVII^e^ siècle fut encore celle de M. de Pomponne auquel, nous l'avons vu, Louis XIV avait rendu sa faveur qu'il conserva jusqu'à la fin.

Peu après lui, aux premiers jours de 1700, mourut dans l'abbaye des Champs, sa sœur Angélique de Sainte-Thérèse, celle-là même qui avait été en 1664 la compagne de captivité de la Mère Agnès. Avec elle, le nom d'Arnauld s'éteignait à Port-Royal.

La Mère Racine ne survécut guère à son neveu ; elle quitta la terre le 19 mai 1700 : « Elle laisse un grand vide, écrivait M. Vuillart, car nonobstant son âge et ses infirmités, elle était toujours d'une merveilleuse régularité, et son expérience, avec ses avis,

1. Ce fut l'impossibilité d'être religieuse à Port-Royal qui la détermina à rester dans le monde. Elle épousa M. de Moramber.

était toujours très utile à la maison. Elle était de ces personnes de qui un ancien a dit : *Trunco efficit umbram.* »

Deux jours plus tard, le bon supérieur, M. Roynette était brusquement enlevé à son tour, au cours d'un voyage fait à son abbaye de Hautefontaine. Port-Royal perdait en lui un guide très sage et un défenseur très dévoué. Ainsi doublement frappée, la Mère Boulard se contenta d'écrire à un ami : « Dieu nous avait donné ces biens, il nous les a ôtés ; que son saint nom soit béni. Il faut que la foi nous élève au-dessus de nos afflictions en considérant le bonheur des personnes qui nous ont quittées. »

L'abbesse, en traçant ces lignes, ne songeait qu'au bonheur éternel des vénérés disparus, mais au simple point de vue terrestre, l'historien constate que c'en fut un grand pour eux de partir avant l'heure des suprêmes amertumes.

M. Gilbert, grand-vicaire après M. Roynette, et qui se vit ensuite choisi, d'un commun accord, comme supérieur de l'abbaye des Champs, était, lui aussi, un excellent prêtre animé des meilleures intentions. L'exercice de sa charge devait lui être bien pénible et ne se terminer qu'à la destruction du monastère.

Quand M. de Noailles l'y appela, il venait lui-même de recevoir la pourpre cardinalice, pourpre dont, malgré les douloureuses capitulations où nous allons le voir s'engager, il était autrement digne que M. de Harlay pour lequel cependant Louis XIV l'avait demandée[1]. Le vertueux pape Innocent XII qui la lui donna, et dont ce fut un des derniers actes, n'avait, comme ses prédécesseurs, porté aucune atteinte à la

1. L'abbé Boileau (de l'archevêché) conseil habituel de M. de Noailles lui dit au moment où se décida la question du cardinalat : « Vous serez plus grand, Monseigneur, en mettant ce chapeau sous vos pieds qu'en le mettant sur votre tête. »

paix de l'Église toujours respectée par Rome depuis plus de trente ans. Dans deux brefs même, qu'avaient sollicités en 1694 et 1695 les évêques des Pays-Bas au sujet des trop célèbres propositions, il avait affecté de se servir du terme de *prétendus jansénistes*, montrant bien par là qu'il ne réalisait aucune hérésie. Il mourut à la fin de l'année 1700.

Clément XI lui succéda, imprimant tout de suite une autre direction au gouvernement de l'Église. Ce Souverain Pontife, élève du cardinal Sfrondati, dont l'ouvrage posthume sur la Prédestination allait être vivement combattu par Bossuet et Noailles, avait naguère voulu entrer chez les Jésuites et demeurait tout dévoué à leur Société. Il ne se montrait pas, par contre, bien disposé à l'égard de l'archevêque de Paris[1] qui, sans doute avec lui, eût attendu longtemps le chapeau. Cela n'était pas d'un heureux présage pour Port-Royal, étant donnés surtout les sentiments de Louis XIV. Le nouveau cardinal, lui-même, renseignait le monastère sur ses périls grandissants : « Le Roi qu'on tâche toujours d'échauffer contre vous, écrivait-il à l'abbesse, se plaignit à moi, il y a peu de jours, que vous aviez reçu depuis peu six nouvelles filles. Je l'assurai qu'il n'en était rien, ne doutant point de votre obéissance pour Sa Majesté et pour votre archevêque. Quel bonheur pour vous que tout vous aide ainsi à vous séparer du monde dont tant d'âmes, même de votre profession, ont de si grandes peines à se détacher ! Faites bien valoir une grâce si précieuse pour vous et pour toute votre maison. Faites-m'en profiter aussi en redoublant vos prières qu'il vous est plus aisé qu'à d'autres de rendre pures et ferventes pour mes besoins qui augmentent toujours. »

1. La bulle *Unigenitus* le fera bien voir.

Ces filles qu'on représentait au Roi comme des novices admises en infraction à ses ordres étaient quelques jeunes personnes que le cardinal de Noailles, comme d'ailleurs M. de Harlay, avaient autorisé les religieuses à prendre pour les aider à soutenir le chant où défaillaient leurs vieilles voix. Il n'était question d'aucun vœu ni du moindre engagement pour ces jeunes filles qu'on appelait : Sœurs du voile blanc. Une des petites Racine fut l'une d'elles.

Mais ces rapports montrent bien de quelle surveillance hostile l'abbaye des Champs restait l'objet. On lui reprochait d'exister encore. Et cependant au milieu des pauvres femmes, la mort faisait son œuvre. Quand, au mois de février 1702, le triennat de la Mère Boulard étant achevé, eût lieu la nouvelle élection, sur trente et une vocales, cinq étant malades, vingt-six seulement confirmèrent l'autorité à la vieille abbesse qui garda près d'elle comme prieure la Mère Baudran.

Une nouvelle agression de la maison de Paris se produisit alors. Madame de Harlay avait de plus en plus besoin d'argent et se conduisait vis-à-vis de Port-Royal des Champs comme une héritière avide, impatiente d'envahir une succession qu'elle escompte. Elle réclama donc une seconde fois la cassation de l'arrêt de partage en faisant valoir une Déclaration récente du Roi qui permettait aux ecclésiastiques, moyennant impôt au Trésor, de rentrer dans des biens jadis aliénés. Le secrétaire d'Etat Pontchartrain, contre le gré du Chancelier son père, s'employa de nouveau en sa faveur. Il passait, dit un Mémoire, pour faire le mal par inclination et le bien par accident.

L'iniquité était par trop flagrante, cette seconde tentative échoua. Le cardinal de Noailles la déclara publiquement « aussi injuste qu'insolente », et appre-

nant que madame de Harlay tout en criant sa misère ne laissait pas de donner des bals dans son parloir : « Il n'est vraiment pas juste, dit-il, que Port-Royal de Paris donne le bal et que Port-Royal des Champs paie les violons. »

Un arrêt du Conseil daté du 22 février 1703 (c'était le quatrième sur cette affaire), débouta les religieuses de Paris et les condamna aux dépens. Cette fois encore, la ruine des Champs était conjurée, grâce à l'équité des magistrats, car on avait pris la voie judiciaire. « La voie de l'autorité est plus propre à accabler ceux qu'on veut perdre », écrivait alors à la Mère Boulard, un conseiller de l'archevêché, le chanoine Mengui. D'autres, le pensaient comme lui et cette voie ils n'allaient pas tarder à l'employer.

Cela leur fut facilité par une insigne maladresse commise auparavant par des amis du monastère et ensuite exploitée par ses ennemis ; c'est ce qu'on a appelé : l'affaire du *Cas de conscience*. Résumons-la en quelques lignes qui chercheront à être claires, malgré la persistance de bien des ombres :

Le formulaire, nous nous en souvenons, n'avait pas été abrogé par la Paix de l'Église ; on s'était seulement mis d'accord sur la séparation du *fait* et du *droit*. Mais les années, en s'écoulant, avaient obscurci la distinction, et la signature à nouveau embarrassait certains ecclésiastiques qui se demandaient si, pour la donner avec sincérité, le silence respectueux sur le *fait* suffisait.

L'un d'eux, résidant à Valognes en Normandie, joignit cette question à plusieurs autres qu'il adressait par lettre à son compatriote, M. Eustace, confesseur de Port-Royal. M. Eustace, excellent prêtre, mais très peu théologien, eut la fâcheuse idée, de concert avec M. Besson, curé de Magny, de transformer cette lettre en une Consultation dont la réponse fut demandée à

des docteurs de Sorbonne. Quarante la donnèrent affirmative en signant le document.

Il était bien imprudent de remuer ainsi des brandons de discorde mal éteints ; mais enfin, les uns et les autres croyaient que cela resterait entre amis et dans le secret. Plus d'une année s'était écoulée et l'affaire semblait oubliée, quand, brusquement, la Consultation parut imprimée à Aix-en-Provence, avec une lettre-préface « impertinente » qui en faisait une véritable provocation. Était-ce l'œuvre insensée d'un ami ou la machination perfide d'un ennemi ? On ne l'a jamais su. De quelque main que partît le coup, le résultat fut ce qu'il devait être : le prétexte attendu qui rallumait la guerre.

De plusieurs diocèses fusèrent des mandements contre le *Cas de conscience* qu'un accusateur resté, lui aussi, anonyme, déféra au jugement du Pape. Sans qu'on sût qui l'y envoyait[1], l'écrit parvint à Rome en février 1703, c'est-à-dire au moment même où était rendu, contre Port-Royal de Paris, l'arrêt dont nous venons de parler. En quelques jours, il y fut examiné et condamné, le Pape s'en expliquant par deux brefs, l'un adressé au Roi le 13 février, l'autre au cardinal de Noailles, le 23.

L'archevêque qui connaissait certainement la Consultation signée, dit-on, tout près de lui[2], fut obligé de sévir à son tour. Il le fit par un mandement portant la date trop opportune du 22 février, mandement embarrassé qui renouvelait un peu le système de la foi humaine inauguré jadis par M. de Péréfixe. Le *Cas*, n'en était pas moins expressément censuré, et tous les signataires s'empressèrent à l'envi de s'aller

1. Clémencet croit que ce fut l'évêque de Chartres Paul Godet-Desmarets, directeur de madame de Maintenon.

2. Ses deux grands vicaires, M. Pirot et M. Vivant y avaient été mêlés.

rétracter ; d'où le nom plaisant donné à l'archevêque de maître à dessiner (dé-signer). Un seul docteur, Nicolas Petitpied, demeura ferme dans son avis. Exilé pour cela à Beaune, puis exclu de Sorbonne, tout comme Arnauld, il crut prudent de s'expatrier et rejoignit en Hollande, Quesnel qui s'y trouvait en compagnie de Jacques Fouillou, personnage dont il sera fort question au XVIII[e] siècle.

Les deux malencontreux auteurs de la Consultation, MM. Eustace et Besson, furent désespérés de ce dont ils étaient involontairement cause. Le curé de Magny en mourut de chagrin deux mois plus tard. Quant à M. Eustace, il resta quelque temps encore confesseur à Port-Royal, mais sérieusement menacé à la fin de 1705, il dut disparaître et se retira dans l'abbaye d'Orval où il finit ses jours après dix ans de la plus austère pénitence.

Au mois de février de la même année 1705, il avait assisté à la seconde réélection de la Mère Boulard qui, malgré son grand âge, commençait aussi son 3[e] triennat, toujours secondée par la Mère Baudran : Cette élection devait être la dernière à Port-Royal des Champs. Pour la vieille abbesse, comme pour la prieure, c'était le début de la suprême étape.

Cependant, le décret du Pape n'ayant pas été régulièrement reçu en France, plusieurs mandements d'évêques faits en conséquence furent supprimés par décisions des Parlements. Le Roi, de son côté, avait, par arrêt du Conseil, ordonné à tous le silence. Mais ce silence fut si peu observé, que Louis XIV, intervenant en personne, et doublé par son petit-fils, le roi d'Espagne, Philippe V, s'adressa directement à Clément XI pour lui demander une bulle définitive. Ce fut la bulle *Vineam Domini sabaoth* qui, donnée à Rome le 15 juillet 1705, fut remise au Roi par le Nonce le 28 du même mois, acceptée par l'Assemblée

du Clergé le 22 août suivant, par la Faculté le 30 et enregistrée au Parlement le 4 septembre.

Cette bulle qui suscita, bien entendu, des commentaires passionnés, après avoir renouvelé et confirmé celles d'Innocent X et d'Alexandre VII, condamnait en termes formels le silence respectueux, mais volontairement obscure et embrouillée ne décidait pas le fond de la question du *fait* et n'ordonnait aucune signature.

La sagesse de Rome, sur ce point, aurait dû, une fois encore, être imitée en France où nous allons voir des évêques, particulièrement le cardinal de Noailles, outrepasser la volonté du Pape. Bossuet, ne l'oublions pas, ce sage conseiller de l'archevêque de Paris, était mort l'année précédente le 12 avril 1704 et, peu après, cela n'est pas inutile à préciser aussi, s'était ouverte la tombe de l'illustre et tolérant jésuite Louis Bourdaloue[1].

1. Bourdaloue semble avoir été parfois, en secret, consulté à Port-Royal. Une note manuscrite dit qu'on l'y désignait sous le nom de l'*Inconnu*. Quand il mourut le 12 mai 1704, il venait d'être choisi comme confesseur par le bénédictin, dom Thierry de Viaixnes, arrêté en 1703 et incarcéré à Vincennes pour cause de jansénisme. (Archives Nationles, carton L, 14.)

CHAPITRE VI

Le mandement du cardinal de Noailles signifié à Port-Royal des Champs. — Clause : *Sans déroger* prétexte des nouvelles rigueurs. — Arrêt du 17 avril 1706. — Morts successives de la Sœur de Bernières, de l'abbesse, de la prieure et de la Sœur Le Féron. — La Mère Louise de Sainte-Anastasie du Mesnil, dernière prieure du monastère ; son caractère. — Interdiction d'élire une abbesse aux Champs. — Démission de celle de Paris. — Madame de Château-Renaud y est nommée. — Mort de M. Marignier.

Le 30 septembre 1705, le cardinal de Noailles publia dans son diocèse la bulle *Vineam Domini* dont il crut devoir accompagner l'intitulé, des mots : *contre le Jansénisme*. Son mandement, suivant l'ordre habituel, fut envoyé à tous les doyens ruraux, pour être, par eux, transmis aux paroisses. Une erreur tellement étrange qu'elle paraît voulue fit omettre le seul doyen de Châteaufort dans le district duquel se trouvait Port-Royal où, du fait de cette omission, on ne reçut ni bulle, ni mandement, jusqu'au mois de mars de l'année suivante 1706. Mais l'erreur — si tant est qu'il y ait eu erreur — fut alors amplement réparée.

Par une exception où l'on ne comprit avec elle que le monastère de Gif, l'abbaye des Champs se vit demander une signature collective de la Bulle et du Mandement signifiés par le promoteur. Nous avons dit que le confesseur, M. Eustace, menacé d'arrestation, avait dû disparaître quelques mois auparavant

laissant à Port-Royal, seul chargé du saint ministère, le prêtre dévoué qui l'assistait depuis plusieurs années, M. Guillaume Marignier. Le mandement fut remis à ce dernier pour le faire signer le 19 mars 1706. Il semble bien que lui seul, jeune encore, n'y eut pas trouvé d'obstacle. Mais les religieuses, vieilles femmes, ne l'oublions pas, qui, presque toutes, avaient connu les anciennes luttes, comprirent qu'on leur réclamait, par cette signature, le désaveu de tout leur passé, le reniement de ceux et de celles dont elles vénéraient tant le souvenir.

Elles demandèrent quelques jours de réflexion à l'issue desquels, elles donnèrent la signature exigée, mais en la faisant précéder de ces mots qui, précisément rappelaient le passé : *Sans déroger à ce qui s'est fait à l'égard de ce monastère, à la Paix de l'Église, sous Clément IX.* Un docteur ami qu'elles purent consulter, M. Nicolas Mabille, leur en dressa le libellé.

Cette clause qui nous paraît si fort innocente aujourd'hui, et qu'alors le confesseur, puis le supérieur laissèrent passer, fut jugée si intolérable à l'archevêché, ou pour mieux dire à la Cour, que le refus de la supprimer réveilla contre l'abbaye toutes les rigueurs et servit de prétexte à sa destruction. Je dis : de prétexte, car il est évident qu'on en cherchait un pour exécuter des mesures prises. M. de Noailles lui-même en convenait : « Quand ces filles auraient signé, allait-il dire à M. Marignier, elles en seraient mieux devant Dieu ; mais non pas selon le monde, le dessein que le Roi a de les détruire étant pris dès il y a longtemps. »

Tout le monde s'en doutait, jusqu'aux intéressées : « Notre maison ressemble à une vieille masure qui menace ruine de tous côtés par l'impuissance où la Communauté se trouve de soutenir les exercices, écri-

vait la sous-prieure[1] à M. Eustace. Ne vaut-il pas mieux être détruite tout d'un coup pour la gloire de Dieu que de défaillir peu à peu. » Et cette longue lettre qui mettait l'ancien confesseur au courant de tout ce qui s'était passé, portait en tête ces deux mots significatifs : *Initium malorum.*

C'était bien, en effet, le début de la suprême épreuve dont l'approche fascinait plus peut-être qu'elle ne les troublait celles qui l'allaient affronter : « Il me semble que je suis comme un soldat qui a été à l'armée et qui désire toujours d'y retourner, quoiqu'il y ait eu bien du mal ; car la seule pensée que je souffrirai encore pour la vérité me remplit de joie », écrivait la presque octogénaire abbesse qui se multiplia véritablement durant ces jours, les derniers qu'elle avait à passer sur la terre.

Elle reçut d'abord la visite du supérieur, M. Gilbert, qui vint réclamer inutilement une signature pure et simple refusée d'avance, les religieuses ne croyant pas pouvoir faire en conscience ce que, par conscience aussi, l'archevêque réclamait d'elles : « Ce sont deux consciences appointées[2] », dit tristement le grand-vicaire qui exprima ses regrets d'avoir accepté une si pénible supériorité : « Vous prendrez part à notre affliction », répondit simplement l'abbesse dont les lettres réitérées exposèrent ensuite au cardinal les raisons d'un refus qui n'était, en définitive, que le dernier cri d'une longue hérédité.

Cela explique toute l'attitude de Port-Royal agonisant, cette attitude que Sainte-Beuve et d'autres avec lui sont bien près de juger singulière et ridicule. Le fut-elle, en réalité ? Oui, peut-être, en se plaçant au simple point de vue humain. Encore n'est-on jamais ridicule quand on se sacrifie. Non, certes, quand on

1 Sœur Anne-Julie de Sainte-Synclétique de Rémicourt.
2. C'est-à-dire mises pointe à pointe.

pense que ces pauvres vieilles femmes qu'abritait la majesté d'un grand passé acceptèrent toutes les souffrances afin d'en rester dignes.

Consulté par M. Marignier, Quesnel, de Hollande, approuva la résistance : « Il faut, écrivit-il, faire la volonté de Dieu aux dépens de tout, lui sacrifier ses désirs les plus justes, les établissements qui nous paraissent les plus utiles à sa gloire, l'amour des plus saintes œuvres, l'espérance des plus grands biens ; lui abandonner le soin de l'avenir dont sa Providence s'est chargée, et nous en tenir au partage des enfants de Dieu qui est de garder sa loi. »

Voilà ce que pensait le disciple d'Arnauld. Est-il besoin de dire que son avis, d'un grand poids au monastère, n'y pouvait qu'affermir la résolution prise ? Qu'on la discute, c'est très permis, mais, je le répète, elle s'impose au respect, puisque, pour les religieuses, elle représentait le Devoir.

D'autres amis effrayés la combattirent, comprenant bien que c'était la perte de la maison, et parmi ces derniers, il y eut le vieil avocat Issaly[1], directement inspiré par le cardinal de Noailles.

L'archevêque, bien que son exigence de signature eût outrepassé la volonté du pape, aurait encore désiré que l'affaire finît sans éclat. Il représenta au Roi que le temps aurait bientôt raison d'une abbaye privée de novices depuis trente ans : « Mais il n'y a pas d'arrêt qui leur défende d'en recevoir, répondit Louis XIV. Il en faut donner un. »

L'effet suivit, immédiat. L'arrêt, pris au Conseil le 17 avril, fut signifié à la Sœur Le Féron, célerière, le 23 du même mois.

Quand il fut apporté à Port-Royal, on y était dans une profonde désolation. La mort, que M. de Noailles

1. Il avait 87 ans.

voyait justement planer sur la maison, venait d'y faire son œuvre, ce n'était pas en vain que des femmes âgées éprouvaient de telles émotions.

La première frappée fut la sous-prieure Françoise de Sainte-Thérèse Maignart de Bernières. Elle était la fille du pieux magistrat dont il a été question au début de cette histoire, celui que sa charité avait illustré pendant la Fronde, le procureur-général des pauvres.

Quand la sous-prieure mourut, le 14 avril, la Sœur Le Féron mandait à un ami l'extrême inquiétude qu'inspiraient ensemble l'abbesse et la prieure : « Je ne suis point bien non plus, ajoutait-elle, et je ne sais comment je pourrai résister à tout ceci qui augmente bien l'oppression et le serrement du cœur. » Mots trop exacts, bientôt vérifiés.

La Mère Boulard s'éteignit le 20 avril, et sa fidèle prieure lui survécut seulement d'une journée. On les enterra dans la même fosse. Toutes les deux conservèrent leur connaissance jusqu'au dernier soupir. Cela permit à un ecclésiastique présent, M. des Essarts de se faire auprès de l'abbesse l'interprète de la Communauté qui, voyant l'état de la Mère Baudran, comprenait qu'elle allait être simultanément privée de ses deux chefs. La mourante hésita un instant, craignant de contrister celle qui la secondait depuis tant d'années. Mais l'intérêt de la maison l'emportant, elle lui envoya demander sa démission, puis désigna comme prieure, la seconde sous-prieure Claude-Louise de Sainte-Anastasie du Mesnil. Elle fit ensuite défiler trois par trois toutes les religieuses dans sa chambre pour le leur notifier. Il était impossible de faire un choix plus judicieux ; ce fut le don suprême de la vieille abbesse à sa Communauté, car le soir même elle s'endormit dans le Seigneur. Si la crosse tombée de sa main ne devait pas être relevée, du moins l'autorité était, par elle, remise à la plus digne.

La Mère Baudran mourut le lendemain ; et trois jours plus tard, le 23 avril, arrivait à Port-Royal l'arrêt du Conseil qui, en pareilles circonstances, semblait une ironie funèbre.

La Sœur Elisabeth de Sainte-Agnès Le Féron le reçut ; et comme célerière, prit en conséquences toutes les dispositions nécessaires, aussi active peut-être que nous l'avons vue jadis, en 1664. Mais la vaillante femme venait de l'écrire, « elle n'était point bien », son cœur malade ne put supporter ce dernier coup. Au soir du 26 avril, lui aussi cessa de battre[1]. C'était, en douze jours, la quatrième des principales dignitaires de l'abbaye qui s'en allait à Dieu, laissant seule pour porter son écrasant fardeau, celle qui survivait, la Mère Louise de Sainte-Anastasie du Mesnil.

Sainte-Beuve, dont la fatigue apparaît un peu au terme de son magnifique ouvrage, n'a pas accordé à la dernière prieure de Port-Royal toute l'attention qu'elle mérite. Cependant, au milieu de tant de nobles caractères de religieuses — même simplement de femmes — qui passèrent dans la maison de la Mère Angélique, le sien m'apparaît comme un des plus grands, avec, suivant l'expression de Bossuet, ce je ne sais quoi d'achevé que le malheur ajoute à la vertu.

Supérieure par l'intelligence aux deux dernières abbesse, elle est l'héritière directe de la Mère Angélique de Saint-Jean et de la Mère Du Fargis ; en elle s'incarne, au moment où le monastère va sombrer, la plus pure tradition, le plus parfait esprit de Port-Royal.

Nous y avons mentionné son entrée en 1675, après la mort de la princesse de Conti dont elle était fille d'honneur, et en présence de la duchesse de Longue-

1. La Sœur Le Féron, célerière pendant quarante ans, est une des religieuses dont les travaux ont le plus servi à l'histoire du monastère. C'est notamment d'après les mémoires dressés par elle que dom Rivet a composé le grand Nécrologe de Port-Royal.

ville. Elle avait alors 26 ans, connaissait le monde qu'elle quittait, et auquel, suivant un biographe, « elle avait encore de quoi plaire ». A cette heure bénie de la Paix de l'Église, l'abbaye des Champs redevenue prospère lui avait semblé le sûr asile de sa vocation grave, asile dont l'orthodoxie solennellement reconnue par le Pape et par le Roi ne pouvait lui inspirer aucun doute.

Le souvenir récent de la Mère Agnès embaumait la maison quand elle en franchit le seuil, toujours uni à l'autre resté vivant de la sainte Réformatrice. Leur nièce, Angélique de Saint-Jean, son guide dans la vie religieuse, demeurait le modèle de la noble femme dont des temps plus heureux eussent fait une incomparable abbesse. Elle possédait tout ce qu'il fallait pour l'être : éminente piété jointe à une ardente conviction, esprit très distingué, volonté très ferme, cœur très aimant et très généreux.

Plus que les notices imprimées éparses dans les différentes histoires, sa correspondance manuscrite — en grande partie, autographe — nous l'a fait connaître, et nous permet de dire qu'elle, aujourd'hui l'inconnue, fut l'égale des plus illustres.

Comme un officier digne de ce nom reste au gouvernail du bâtiment qu'il sait perdu, elle conduisit jusqu'à la fin sa malheureuse abbaye avec autant de courage que de sagesse ; et de telle manière que si Port-Royal condamné est resté dans son agonie égal à lui-même, si, disparaissant du siècle, il est entré dans l'Histoire avec une telle grandeur, il le doit pour beaucoup à la Mère Du Mesnil. Elle, pourtant, n'avait accepté sa charge des mains mourantes de la Mère Boulard, qu'à titre provisoire, et pour la remettre à une nouvelle abbesse dès qu'en serait faite l'élection. Tout de suite, elle pria M. Gilbert de demander pour cela l'autorisation de l'archevêque. Il répondit par

une défense formelle. Le supérieur en la transmettant avec toute la courtoisie possible, ajoutait que Son Eminence approuvant le choix comme prieure de la Mère du Mesnil, lui ordonnait d'en faire les fonctions. Ces fonctions consistèrent d'abord à supplier le cardinal de revenir sur sa décision, et d'empêcher, lui, le Père et le Pasteur, qui connaissait la foi pure de ses brebis, que d'autres, s'autorisant de l'Arrêt du Conseil, ne les décriassent.

M. de Noailles ne répondit pas, mais quelques jours plus tard, par son ordre, M. Gilbert vint à Port-Royal confirmer la défense de faire l'élection. Le supérieur dit aux religieuses que l'archevêque n'ignorait pas l'arrêt signifié contre elles, arrêt que sa seule intervention avait empêché d'être donné depuis six ou sept ans, mais auquel, par suite de leur attitude, il n'avait plus cru devoir s'opposer . « Toute la grâce que pouvait leur faire Son Éminence, ajoutait M. Gilbert, était de les laisser mourir en paix dans leur maison, si cela dépendait de lui, mais qu'il ne répondait de rien. »

Le pauvre prélat se trouvait, en effet, beaucoup trop faible pour répondre de quelque chose ; et par son exigence de signature, il était entré dans une voie où d'autres, dorénavant, allaient le faire marcher malgré lui.

Il importe de préciser encore que la volonté du Pape se trouvait complètement dépassée, pour ne pas dire : dénaturée :« Les théologiens de Rome, écrivait un professeur français du Collège de la Sapience, M. Maille, se moquent des évêques de France qui ont fait tant de fracas pour une question qu'eux regardent comme peu importante... Les plus éclairés regardent tout ce manège comme une balade de courtisans et comme une persécution faite mal à propos contre de fort honnêtes gens. »

Interrogé au sujet des religieuses, Clément XI lui-même aurait répondu : « Pourvu qu'elles s'en tiennent à ce qui a été fait, que peut-on y trouver à redire ? » Alors, comme jadis, la protection pour Port-Royal eût pu venir de Rome. Mais Rome était bien loin, et Versailles était bien près.

Le projet, jamais abandonné, de réunir les deux maisons de Port-Royal fut repris à cette époque, après la démission enfin arrachée, au faubourg Saint-Jacques, de l'indigne Marie-Anne de Harlay. Le Roi désigna pour lui succéder la nièce du maréchal de Château-Renaud, religieuse dans le diocèse du Mans, et l'on proposa de la nommer tout ensemble à l'abbaye de Paris vacante par la démission de sa titulaire, et à l'abbaye des Champs vacante par la mort de sa dernière abbesse. C'était méconnaître totalement le droit d'élection et la triennalité du monastère des Champs. Mais madame de Château-Renaud, appartenant à un ordre mitigé, devait refaire un noviciat avant de pouvoir prendre possession de sa charge et obtenir des bulles spéciales du pape. Clément XI auprès duquel protestèrent les religieuses des Champs, se montra peu pressé de les donner, et l'affaire traîna jusqu'en 1709.

Madame de Château-Renaud, qui semble dans tout ceci n'avoir cédé qu'au désir de venir à Paris, sans trop se mettre en peine des moyens, afficha pourtant en arrivant, des sentiments de désintéressement et de perfection qui firent sourire le supérieur du faubourg Saint-Jacques, M. Courcier, théologal : « Elle se met à califourchon sur l'arc-en-ciel », railla-t-il, tout en affirmant, au contraire, son respect pour l'autre maison, celle dont les pauvres biens tant diminués éveillaient déjà la convoitise de la nouvelle abbesse.

A Port-Royal des Champs, la Mère Du Mesnil agis-

sait de toutes ses forces pour empêcher cet empiètement, visible déni de justice, et, pour cela, adressa lettres sur lettres à l'archevêque. De nouveau, M. de Noailles ne répondit pas, mais manda près de lui, à Conflans, le confesseur, M. Marignier, avec lequel il eut, le 23 juillet, un long et décisif entretien.

C'est au cours de cet entretien, qu'il lui dit, comme nous l'avons rapporté plus haut, que la signature des religieuses n'aurait rien changé à leur destinée. « Mais elles en seraient mieux selon Dieu », continua-t-il sans écouter le plaidoyer chaleureux du confesseur qui invoquait la Paix de l'Église, et disait que, pour lui, il ne pouvait accorder un état de désobéissance avec d'aussi saintes vies et d'aussi saintes morts.

Le cardinal lui répéta qu'il les considérait comme rebelles à l'Église et à lui-même, et tout en lui laissant encore, à lui, confesseur, ses pouvoirs vis-à-vis d'elles, il ne lui cacha pas que bientôt il aurait à lui donner d'autres ordres.

M. Marignier quitta Conflans désolé, comprenant qu'il avait entendu l'arrêt de mort du monastère. C'en fut un pour lui-même. Brisé de douleur, il mourut à Port-Royal le mois suivant, uni jusqu'à la fin à celles qu'il avait si fidèlement servies : « Il faut, dit-il dans son agonie, qu'avant d'aller paraître devant Dieu, je rende témoignage de la foi de nos Sœurs. Jamais je n'en ai douté, jamais je ne les ai crues dans l'erreur[1] ».

Les religieuses perdaient en lui un ami tendre et sûr. Désormais, il ne restait plus près d'elles pour leur prêter son ministère qu'un jeune prêtre dévoué, jusqu'alors leur chapelain, M. Havart. Encore, ne le devaient-elles pas garder longtemps ; il allait être chassé de Port-Royal.

1. M. Marignier n'était âgé que de quarante-neuf ans.

CHAPITRE VII

Le « pot au noir » du Père La Chaise. — Situation dangereuse des amis de Port-Royal. — M. de Saint-Claude. — Mademoiselle de Joncoux, rôle très actif de cette dernière, « le bon génie » du monastère. — Reprise de la procédure de Port-Royal de Paris. — Cassation de l'arrêt de partage ; la misère à Port-Royal des Champs. — Renvoi de M. Havart. — Arrivée de MM. Pollet et Chevrolat. — Interdiction des sacrements. — Arrestation de M. de Saint-Claude.

Les bornes étroites que nous nous sommes prescrites ont nécessité dans cet ouvrage bien des abréviations et même des retranchements. Ainsi nous n'avons pas relaté en 1703 l'arrestation faite à Malines du Père Quesnel, ni, trois mois plus tard, son évasion romanesque. Cette arrestation avait amené la saisie de tous ses papiers que l'on envoya à Paris pour être déposés — cela est significatif — à la maison-professe des Jésuites.

« Ils y furent, écrit Sainte-Beuve[1], déchiffrés, pétris, torturés et passés à l'alambic dans une espèce de cabinet noir *ad hoc*, puis présentés par extraits, préparés par doses au Roi, lus, relus, mitonnés chez madame de Maintenon tous les soirs pendant dix années. »

Le Père La Chaise y trouva l'occupation de sa vieillesse avec, contre ses ennemis, des facilités

1. T. VI, p. 180.

qui lui auraient dicté le mot fameux : « Le jansénisme est mon pot au noir, j'en mets où il en faut. » On en mit sur bien des gens, et le masque commode de la raison d'État couvrit alors bien des iniquités. Passons sur la disgrâce d'un grand adversaire de la Société, l'archevêque de Reims, Le Tellier. Mais, ce qui est plus grave, beaucoup d'innocents subirent à cette occasion, une persécution très effective. Nous avons déjà nommé dom Thierry de Viaixnes enfermé à Vincennes.

D'autres bénédictins et plusieurs séculiers coupables aussi d'avoir correspondu avec l'oratorien exilé furent, pour ce fait seul, emprisonnés ; citons parmi eux le pieux ami de Racine, M. Vuillart dont la détention sans aucun jugement, à la Bastille, dura douze années et ne prit fin que par la mort de Louis XIV[1].

Il ne faisait pas bon, désormais, être l'ami de Port-Royal. Un personnage, dont nous n'avons pas encore parlé allait en faire l'expérience : Claude Le Noir, dit M. de Saint-Claude, frère d'un chanoine de Notre-Dame[2], était un avocat au Parlement qui, vers 1695, avait quitté le monde à 33 ans et vivait retiré dans les dehors du monastère des Champs, près de sa sœur, une de ces laïques bénévoles qui assistaient les religieuses. Un autre de leurs frères, M. du Roule, envoyé par le Roi en Ethiopie, y fut massacré avec toute sa mission, en 1707. Cela aurait dû servir de sauvegarde à l'avocat sur lequel, au contraire, devait bientôt s'appesantir l'indignation royale.

Voyant grandir la détresse des religieuses dont l'agent d'affaires, M. Akakia, était plus qu'octogénaire, il leur offrit ses services et devint leur conseil et leur messager habituel. C'est lui, qu'à ce moment, nous voyons sans cesse sur les chemins, portant soit

1. Délivré, grâce aux démarches de mademoiselle de Joncoux, il ne sortit de prison que pour mourir, quelques jours après sa libératrice.
2. Confesseur de Boileau et chez lequel mourut le poète en 1711.

à la Cour, soit à l'archevêché, soit aux amis, des lettres et des actes dont il avait souvent aidé la rédaction, cela jusqu'au jour prochain où une arrestation brutale le jettera, lui aussi, à la Bastille[1].

Il trouvait, à Paris, pour le service du monastère, une aide incomparable dans la personne d'une jeune femme dont l'action, jusqu'alors occulte, se précise maintenant de telle sorte qu'elle doit nous arrêter : Françoise-Marguerite de Joncoux.

Nous lui avons, ailleurs[2], consacré une étude particulière, étude qu'elle nous a paru mériter, parce que, près du type accompli de la dernière religieuse qu'est la Mère Du Mesnil, elle est, elle, le type accompli aussi de la dernière amie de Port-Royal.

Jeune sœur, plus courageuse encore, de madame de Longueville et de mademoiselle de Vertus, cette enfant de la fin du XVII^e^ siècle dont elle garde la foi robuste, a déjà toutes les grâces du XVIII^e^. Elle est aussi spirituelle que dévouée, aussi alerte et souvent amusante, qu'instruite et sûre ; et le fond même de deuil d'où se détache son aimable figure y laisse subsister un sourire qui en augmente le charme.

Écrivain[3] et lettrée, juriste selon les besoins, théologienne à l'occasion, elle est sans aucune défaillance, le « bon génie » de Port-Royal finissant pour lequel après avoir cent fois risqué sa liberté, elle donnera enfin, jeune encore, jusqu'à sa vie même[4].

1. Il en sortit, comme M. Vuillart, en 1715, grâce à mademoiselle de Joncoux. Il y était devenu aveugle.

2. *Revue de Paris* du 15 avril 1929.

3. Elle était l'auteur de la traduction des notes latines jointes aux Provinciales par Nicole sous le nom de Wendrock, et collabora à plusieurs autres ouvrages dont les auteurs Du Guet, d'Asfeld, Louail, etc., étaient ses amis.

4. Mademoiselle de Joncoux mourut en 1715 à 47 ans, trois semaines après Louis XIV, par suite des fatigues immenses qu'elle s'était imposées pour faire délivrer ceux qui expiaient en prison leur attachement à Port-Royal.

D'assez bonne famille pour être reçue partout, elle avait de puissantes relations tant à la Cour qu'au Parlement et à l'archevêché où était bien connu son unique carrosse, sa modeste « vinaigrette », écrin approprié de son active petite personne. On l'en voyait sortir comme d'une boîte, rapporte un de ses biographes, et cela ne l'empêchait pas d'être bien accueillie de tous. Elle était l'amie de très nobles dames et de gentilshommes du plus haut parentage, celle du lieutenant de police, le marquis d'Argenson, celle aussi du cardinal de Noailles qui la voyait souvent et l'écoutait volontiers. Il se laissait même dire par elle des vérités qui eussent été dures, sans l'air d'enjouement dont elle les accompagnait.

Et toutes ces relations, les ecclésiastiques, comme les laïques, elle les employait au service de celles qu'elle aimait d'abord, et depuis sa plus tendre enfance ; les religieuses de Port-Royal. Sa correspondance avec la Mère Du Mesnil, dont il reste quantité de lettres manuscrites souvent autographes, précise en ces derniers temps, avec le rôle capital qu'elle assuma, la situation et les souffrances du malheureux monastère[1].

Nous avons laissé madame de Château-Renaud attendant à Port-Royal de Paris les bulles que Rome ne se hâtait pas de lui envoyer. Son abbaye, de même que celle des Champs, demeurant ainsi *sede vacante*, aux termes de l'ancienne législation, cela aurait dû empêcher, de sa part, la moindre initiative. Mais, comme l'avait écrit naguère le chanoine Mengui « la voie de l'autorité est propre à accabler ceux qu'on veut perdre ». Les filles de Paris l'employèrent, et de telle sorte, qu'il faudrait juger leur conduite avec la plus

1. On peut voir aussi dans la Correspondance imprimée du P. Quesnel (édition madame Albert Le Roy) de nombreuses lettres adressées par l'oratorien à mademoiselle de Joncoux.

méprisante sévérité, si l'on ne comprenait que, dans toute cette lamentable affaire, elles furent surtout des instruments. Elles étaient ruinées, elles avaient besoin d'argent, et derrière elles, leurs créanciers — les mêmes, au spirituel et au temporel — faisaient de leur maison déconsidérée, une puissante machine de guerre.

Pour la troisième fois donc, sous la conduite nominale de leur vieille prieure, une des discoles de jadis, la Sœur Philiberte Morelle, elles introduisirent une requête aux fins de cassation du fameux arrêt de partage. Mais, instruites par leurs insuccès de 1697 et de 1702, elles firent agir, cette fois, en dehors de toute légalité. Rien de leur procédure ne fut communiqué à leurs parties qui apprirent brusquement qu'un conseiller d'Etat, M. Voisin, était désigné par arrêt pour faire la visite des deux monastères. Cet arrêt daté du 29 décembre 1705 fut exécuté aux Champs, le 19 janvier suivant. Trois semaines plus tard, le 9 février 1707, un autre arrêt, dicté d'avance au Conseil d'Etat par l'autorité royale, décidait, au mépris des deux jugements précédents, et sans avoir égard aux protestations des religieuses spoliées, que l'arrêt de partage du 13 mai 1669, aussi bien que les lettres-patentes données en conséquence étaient cassés et révoqués. Au surplus, et en attendant la décision ecclésiastique, il ordonnait que 6.000 livres seraient annuellement prélevées sur les revenus du Monastère des Champs et mises sous séquestre. Enfin, il interdisait aux religieuses dudit monastère de prendre ou garder près d'elles aucune personne séculière, en réduisant à dix le nombre de leurs domestiques.

Notons que l'institution du séquestre avait pour but d'empêcher certains créanciers du monastère de Paris de saisir immédiatement les six mille livres ravies aux Champs.

Nos mentalités modernes ne parviennent pas à comprendre de pareilles iniquités auxquelles l'appareil de justice qui les accompagne donne l'aspect d'une parodie sacrilège.

Pour la résumer en ces quelques lignes, nous avons dû lire les actes officiels auxquels elle donna lieu. Ils sont hérissés de mensonges qu'il est impossible d'appeler des erreurs ; et l'hypocrisie, à chaque ligne, y couvre la cupidité la plus éhontée. Il ne saurait plus ici être question de théologie ni de doctrine ; c'est la simple probité qui se trouve bafouée. Quand les filles des Champs auraient été cent fois convaincues de schisme ou d'hérésie, il n'en demeurerait pas moins évident qu'elles furent, par l'arrêt du 9 février 1707, indignement volées.

Madame de Château-Renaud qui, sans paraître en nom, avait consenti à toutes ces manœuvres, pouvait alors dire pieusement « que le bon Dieu qui nourrissait les petits oiseaux du ciel, nourrirait, à plus forte raison, ses créatures quand elles auraient soin de le servir », mademoiselle de Joncoux, exaspérée, avait le droit de répondre que « cette Providence sur laquelle elle comptait était 20.000 livres de rente que l'on supposait à Port-Royal des Champs ». Mais, ajoutait l'amie des religieuses, parlant à l'archevêque, « comme il n' y en a que 8.000, malgré son indifférence, je pourrai la voir inquiétée, la Providence ne lui fournissant pas de quoi nourrir ses petits oiseaux ».

Aux Champs, l'arrêt fut exécuté. Les religieuses durent d'abord congédier les quelques laïques qui les assistaient et plusieurs vieilles domestiques qu'elles, au contraire, assistaient : « La vie est si courte et les récompeness à venir sont si grandes, écrivait la Mère Du Mesnil, qu'il est bien juste de les acheter. Il est vrai que nous n'aurions pas choisi

le sort qu'on nous impose, et que c'est une triste chose de voir séparer de nous des personnes qui espéraient finir leurs jours ici. On n'en renvoie aucune sans lui payer ses services. Nous vendons, pour cet effet, ce que nous avons qui n'est pas absolument nécessaire. »

Bientôt ce fut la vente forcée. Les huissiers intervinrent, non plus pour faire payer des gages à d'anciens serviteurs, mais pour saisir les biens de l'abbaye qui se trouvait dans l'impossibilité de verser les 6.000 livres réclamées.

On se demande comment, durant les mois qui suivirent, la Mère Du Mesnil eut le courage de résister, de lutter quand toutes les puissances l'opprimaient, quand tous les recours lui étaient fermés, et qu'elle trouvait à grand'peine des avocats et des hommes de loi pour la représenter en justice.

Il est impossible et serait fastidieux d'entrer dans le dédale de toutes les lettres, requêtes, suppliques, oppositions qui partirent alors du monastère des Champs[1], excédant la Prieure qui écrivait : « S'il ne s'agissait que de moi, je ne serais pas incertaine, mais c'est toute une Communauté qui craint de se voir enlever son pain. » Pour le lui procurer, elle dut alors faire vendre jusqu'à l'argenterie de la sacristie, et malgré tout c'eût été à Port-Royal la plus complète misère sans l'assistance d'amis généreux groupés autour de mademoiselle de Joncoux.

Mais la Prieure, en s'efforçant de défendre la vie matérielle de ses filles, songeait surtout au spirituel ; et pour prévenir ce qui ne semblait encore qu'une éventualité, le 8 mai, les religieuses[2] réunies en cha-

1. On trouve de part et d'autre, chez tous les intéressés de cette triste affaire, une nouvelle preuve de la véritable manie procédurière qui est une des caractéristiques du siècle de Louis XIV.

2. Elles restaient alors dix-sept de chœur et neuf converses.

pitre, dressèrent un acte où elles protestaient par avance contre toute signature qui pourrait, un jour, leur être arrachée, « cette faute, disaient-elles, ne devant être imputée qu'au défaut de liberté et à l'accablement où les extrêmes afflictions peuvent réduire de pauvres filles âgées, infirmes et destituées de tout conseil ». C'était là une sage précaution en même temps qu'une douloureuse prophétie.

Devant l'officialité de Paris, c'est-à-dire le tribunal de l'archevêché, la procédure ecclésiastique suivait aussi son cours avec débats et plaidoiries ; et un commissaire, M. Vivant, official et grand-vicaire, fut nommé pour faire l'information préparatoire à l'extinction de l'abbaye des Champs. Un appel à la Primatie de Lyon l'ayant interrompu, le même M. Vivant fut envoyé, par l'archevêque, à Port-Royal, le 11 août, pour y procéder à une visite qu'on ne saurait appeler : pastorale.

Il se comporta, d'ailleurs, avec la plus grande civilité, s'indigna de la détresse matérielle où il voyait les religieuses, mais ne leur dissimula pas que sa visite n'aurait aucun bon résultat, car Son Éminence lui demanderait d'abord si elles avaient changé de sentiments, et sa réponse négative ne pourrait qu'augmenter les rigueurs : « Vous tirez contre un plus fort que vous, leur dit-il. Vous avez appelé à Lyon ; de là, vous irez à Rome. Je ne sais si on vous donnera le temps de faire tout cela. »

Il ajouta que la décision était prise de leur retirer M. Havart.

Ce qu'il ne dit pas, sans doute, c'est que l'impatience du Roi était cause du redoublement de sévérité de l'archevêque. Louis XIV, en effet, supportait avec peine les délais que M. de Noailles, espérant toujours une fin paisible de la maison, apportait dans l'exécution de ses volontés : « Si l'évêque de Chartres

avait eu l'affaire de Port-Royal entre les mains, venait-il de lui dire, en quinze jours elle aurait été finie ; et il y a six mois que vous nous tenez là. » C'était plus qu'il n'en fallait pour pousser aux extrémités le pauvre prélat courtisan qui pouvait croire entendre résonner à ses oreilles la menace millénaire : « Si vous ne condamnez pas, vous n'êtes pas ami de César. »

Sans doute l'intervention du nonce se produisit-elle alors, car je lis dans une lettre autographe de mademoiselle de Joncoux à la Mère du Mesnil, cette phrase significative écrite le 17 septembre : « Je crois que le nonce fera son devoir en cette occasion, et peut-être cela empêchera-t-il la dispersion. Mais ne dites cela à personne, s'il vous plaît. Car, peut-être, tous ses efforts non seulement seront inutiles, mais hâteront la ruine, car on ne se soucie guère à présent de ménager le Pape. »

Pour Port-Royal, je le répète, Rome était bien loin, et à Versailles, sa destruction était résolue : « Quand même vous signeriez tout ce qu'on vous demanderait, écrivait à la Prieure sa fidèle correspondante qui le tenait d'un familier de l'évêque de Chartres, cela n'empêcherait pas que l'on ne vous dispersât, parce qu'on veut absolument la réunion et la ruine de la maison avant que le Roi meure. »

M. Havart ayant reçu l'ordre de se retirer, l'archevêque le remplaça près des religieuses par deux vicaires de Saint-Nicolas du Chardonnet. MM. Pollet et Chevrolat ; le premier qui avait été quelque temps son confesseur, passait pour un homme de mérite. Comme M. Vivant, en arrivant à Port-Royal, il se montra non seulement courtois, mais respectueux et ému : « Ce sont des saintes, dit-il, après sa première visite, et dans ces dix-sept filles, il y aurait de la piété pour sanctifier dix-sept couvents. »

Pourtant, quelques jours plus tard, le 28 septembre, d'ordre du cardinal, il signifiait à ces « saintes » une interdiction verbale de s'approcher des sacrements. Bien qu'elles s'y attendissent, le coup fut rude pour les pauvres femmes, et on ne peut lire sans émotion le billet, à l'écriture toute tremblée, par lequel la Mère du Mesnil apprit le lendemain, sans aucun commentaire à mademoiselle de Joncoux la mesure qui venait de les frapper.

Cette interdiction fut bientôt confirmée par écrit, et, malgré les protestations douloureuses des intéressées, fit l'objet d'une ordonnance le 28 novembre suivant. Mais, en même temps, M. de Noailles, informé par M. Pollet, lui-même, de la misère de Port-Royal, qui commençait à révolter l'opinion publique, demanda à la Mère Du Mesnil un mémoire sur leur situation. Elle refusa de le donner : « M. l'archevêque, répondit-elle à M. Pollet, nous ôtant le pain du ciel, nous nous mettons peu en peine de l'enlèvement du peu de pain temporel que nous pouvons avoir. »

MM. Pollet et Chevrolat quittèrent la maison au bout de quelques semaines, laissant la place à deux autres ecclésiastiques sans aucun relief, MM. Escolan et Cérot qui partirent à leur tour au printemps de 1708.

A vrai dire, pendant cette période, il est à peu près certain que la privation des sacrements ne fut pas effective, et que plusieurs prêtres amis des religieuses, notamment M. de Crès, chapelain de Saint-Jacques de l'Hôpital de Paris, leur apportèrent en secret les vivres spirituels qui leur étaient officiellement refusés[1]. Je vais plus loin : il me paraît probable que le cardinal de Noailles le sut et ferma les yeux.

1. Un autre prêtre, alors encore bien jeune, l'abbé d'Etemare, leur offrit également ses services.

Mais l'autorité séculière ne se montrait pas si indulgente, et M. de Saint-Claude paya alors de sa liberté son dévouement au monastère. Le 20 novembre, un exempt accompagné d'archers le vint arrêter à Port-Royal même, et l'on opéra, tant chez lui que chez son frère le chanoine, la plus exacte perquisition. Enfermé à la Bastille, il y subit pendant huit années une très dure captivité que termina seulement en 1715 la mort de Louis XIV.

Ce chapitre doit, en grande partie, sa documentation au dossier des Archives de la Bastille où ont été réunis ce qu'on a pu retrouver des papiers saisis lors de son arrestation[1].

L'autre homme d'affaires des religieuses, M. Tero, dut disparaître ensuite pour éviter le même sort.

1. Bibliothèque de l'Arsenal. — Arch. de la Bastille, carton 10582. — Ce carton renferme notamment des liasses de lettres autographes de la Mère du Mesnil et de mademoiselle de Joncoux.

CHAPITRE VIII

Désastres de la fin du règne de Louis XIV ; leur rapport avec la ruine de Port-Royal. — Inflexible volonté du Roi. — Attitude du Pape. — Première Bulle d'extinction. — Mécontentement de Louis XIV. — Seconde Bulle. — La Mère du Mesnil. — Le cotillon de mademoiselle de Joncoux — Mort du Père La Chaise. — Le Père Tellier, confesseur du Roi. — Dernières formalités. — Décret du cardinal de Noailles. — Tentative de prise de possession de l'abbaye des Champs par madame de Château-Renaud.

Port-Royal avait tenu trop de place dans le XVII[e] siècle ; trop de personnes lui demeuraient attachées pour que les spasmes de son agonie n'éveillassent pas en beaucoup d'endroits un respectueux intérêt. Les événements publics mêmes y inclinaient les esprits et, jusque sur les marches du trône, on entendait dire que la ruine d'une maison aussi sainte pouvait bien être une des causes des malheurs de l'État. Un prince du sang, le comte de Toulouse, l'avait osé murmurer au lendemain de la défaite de Ramillies, et la duchesse d'Orléans avec sa rude franchise laissait percer de la sympathie pour les religieuses.

Louis XIV, sans doute, restait le tout-puissant maître ; mais le temps était passé où jeune et partout victorieux, il apparaissait comme adoré de son peuple. Vieillard maintenant, entraîné dans une guerre malheureuse qui achevait de ruiner la France, il n'inspirait plus les sentiments de jadis : « Mon-

sieur le Maréchal on n'est plus heureux à notre âge, venait-il de dire à Villeroi vaincu. » Cela se trouvait vrai aussi dans sa conduite à l'égard de Port-Royal, car rien n'est triste comme de voir sa vieillesse aussi implacable persécutrice d'autres vieillesses. On eût dit que, sentant le terme approcher, il voulait avoir le dernier mot en écrasant la maison que dès son plus jeune âge on lui avait appris à détester.

Aussi la fin de cette lutte suprême sera-t-elle conforme au début. C'est le bras séculier qui forcera l'action du pouvoir ecclésiastique et qui fera le dernier geste.

« Ce sera un miracle, disait une lettre de Rome du 15 février 1707, si on peut empêcher le Port-Royal des Champs de succomber sous le poids de l'autorité qui appuie ses parties adverses. »

Le rôle de l'archevêque de Paris, douloureux et humiliant, fait songer à celui de Pilate. Voyons brièvement, à cette heure, celui du Souverain-Pontife en nous rappelant toujours combien différente de la nôtre était la mentalité catholique française des contemporains de Port-Royal. Pour beaucoup de fidèles, le recours au Pape semblait une offense au Roi, et cela est si vrai que les amis du monastère expirant conseillaient encore aux religieuses « de ne pas entrer en négociation avec le nonce, de peur qu'on ne leur en fît un crime. »

Clément XI, de son côté, voulait sauvegarder une autorité qu'il trouvait trop méconnue en France, et il songea même un instant à la déléguer au cardinal de Noailles, afin que celui-ci ne parût dans toute cette affaire qu'exécuter ses ordres. Il est évident qu'entre le Pape et l'archevêque, il n'y avait aucune sympathie ; l'éventualité d'un conflit de juridiction, toujours possible entre eux, prolongea l'agonie de Port-Royal.

On ne l'ignorait pas à Rome où l'on connaissait aussi l'inflexible volonté du Roi, et cela joint à l'antipathie que l'ancien mot de jansénisme faisait rejaillir sur les religieuses, détermina l'attitude du Pape. Quand il se vit sollicité par Port-Royal de Paris de donner une bulle autorisant la réunion des deux maisons, c'est-à-dire l'extinction des Champs, il ne se hâta pas de répondre ; mais on ne conservait guère de doute : « Il le fera d'autant plus facilement, écrivait de Rome le professeur français dont nous avons déjà parlé, M. Maille, qu'il croira que s'il n'y consentait pas, la chose se ferait sans lui par la seule autorité de l'Ordinaire et du Roi. »

Le ministre de Louis XIV près du Pape, le cardinal de la Trémouille, exerçait une forte pression. Il manda l'agent italien qui faisait valoir les raisons des filles des Champs, et le tança de telle sorte que celui-ci, intimidé et craignant pour sa famille établie en France, se retira de l'affaire. Le raisonnement suprême que M. Maille obligé à une extrême prudence[1] lui aussi, entendit du sous-dataire fut le suivant : *vole resistere alla monarchia della Francia, a un Re tanto potente.*

Clément XI enfin, déclarant à son tour « qu'il ne pouvait se refuser aux sollicitations d'un aussi grand prince que le Roi de France » donna la bulle demandée *ad instantiam Regis* le 27 mars 1708. Il n'y faisait aucune mention des querelles théologiques, mais constatait que le monastère de Paris restant peuplé, se trouvait ruiné, alors que le monastère des Champs était privé de sujets « sans avoir, pour quelques causes raisonnables, espérance de se rele-

1. Ses ennemis parvinrent peu après à le faire enfermer au château Saint-Ange. Il en sortit grâce à l'intervention d'un de ses anciens élèves resté son ami, l'abbé Lambertini, le futur pape Benoît XIV.

ver ». En conséquence, il accordait au premier tous les biens du second dont la suppression et extinction devraient être prononcées « après néanmoins, précisait le pape, que les dix-sept religieuses de chœur et les neuf converses qui sont actuellement professes dans ledit monastère seront décédées, lesquelles tant qu'elles vivront et jusqu'à la dernière, auront l'entier et total usage, tant de leur monastère que de leur église, et de tous et chacun leurs biens meubles seulement, sacrés et profanes, qui leur seront réservés sans qu'on y fasse aucun préjudice. »

Le monastère de Paris avait charge de les entretenir à raison de 200 livres par personne et en y comprenant dix domestiques.

Le texte[1] du document trop long pour trouver sa place ici montre que Clément XI imparfaitement renseigné supposait, aux Champs, la présence d'une abbesse ; mais il montre aussi que le Pape avait entendu faire le moins de mal possible aux filles dépossédées dont ses prescriptions assuraient chez elles la mort tranquille.

Signée, nous l'avons dit, le 27 mars, la bulle fut remise au nonce le 4 mai suivant et portée le même jour au Roi qui se la fit traduire sur-le-champ. Il ne dissimula pas son mécontentement, et l'on rapporte qu'il aurait même dit « que s'il recevait ce bref, il n'aurait pas le plaisir de voir, durant sa vie, la destruction de Port-Royal ». Nous voulons espérer, pour l'honneur de Louis XIV, qu'il ne prononça pas ces cruelles paroles.

Quoi qu'il en soit, la Bulle fut renvoyée à Rome, et le Pape prié d'en dresser une autre plus conforme par sa sévérité à la disposition royale.

Clément XI hésita durant quatre mois, pensant

1. Il se trouve dans les Mémoires historiques et chronologiques, t. V, p. 90 à 103.

peut-être, comme le faisaient certainement en France les amis de Port-Royal[1], qu'étant donné l'âge du Roi, la couronne pouvait, d'un instant à l'autre, passer sur une autre tête et les affaires changer de face. Mais le temps s'écoulait.

Pressé par le cardinal de La Trémouille, considérant, d'autre part, le besoin qu'avaient du secours de la France, les Etats pontificaux en guerre avec l'Allemagne, le Pape céda enfin, et il signa au mois de septembre, une nouvelle bulle conforme en tous points, cette fois, aux exigences de Versailles. On l'antidata du même jour que la précédente, 27 mars[2].

Toutes les mesures de bienveillance prises dans la première, étaient rapportées, et les religieuses des Champs taxées très durement « d'obstination et d'attachement opiniâtre à fomenter l'hérésie jansénienne ». Leur monastère étant éteint et leurs biens attribués à celui de Paris, « afin, disait la Bulle adressée à l'archevêque, que cette suppression et cette application aient plus promptement leur effet, et que le nid où l'erreur a pris de si pernicieux accroissements soit entièrement renversé et déraciné, les religieuses, tant du chœur que converses qui sont présentement au monastère de Port-Royal des Champs peuvent et doivent être transférées ensemble ou séparément dans le temps, la manière et la forme que vous jugerez à propos, suivant votre discrétion et conscience, en d'autres maisons religieuses ou monastères que vous choisirez. »

Cette Bulle, reçue en France au mois d'octobre, fut munie de lettres-patentes que le chancelier Pontchartrain, après deux mois de résistance, scella bien à contre-cœur, puis, sur réquisitoire du procureur général Daguesseau, enregistrée au Parlement.

1. « S'il en reste une étincelle à la mort du destructeur, elle pourra se rallumer », écrivait le P. Quesnel, de Hollande.
2. Texte dans les même Mémoires, pp. 144 à 153.

Rien ne lui manquait désormais pour être exécutée ; Louis XIV pouvait se tenir satisfait ; le dernier mot lui restait ; il prouvait, comme l'avait écrit jadis Pavillon « que la plénitude de la puissance n'est pas toujours celle de la justice. »

Et cependant, les Jésuites faisaient encore un reproche aux dispositions du bref. Ils auraient voulu, mandait à mademoiselle de Joncoux une personne bien renseignée, la marquise de Vieuxbourg, que les religieuses de Paris fussent obligées de payer à celles des Champs de plus fortes pensions, afin que leurs embarras financiers nécessitassent bientôt la vente des locaux du faubourg Saint-Jacques qu'eux-mêmes convoitaient depuis longtemps. Un très prochain avenir fera voir la sûreté de cette information.

Il n'en demeure pas moins que les amis de Port-Royal furent consternés en voyant irrévocablement perdue une maison qui leur était si chère ; et durant quelques mois qui vont s'écouler encore avant le dernier acte, ils tenteront, pour la sauver, d'inutiles et touchants efforts. Les mémoires et les factums seront multipliés, parfois plus heureux d'intention que de forme, mais bien excusés dans tous les cas par un attachement profond et une légitime indignation[1].

On peut penser combien fut pénible durant ces derniers temps la vie de l'abbaye des Champs. Aucun recours humain ne restait aux religieuses. Une lettre justificative écrite par elles au Pape était demeurée sans réponse ; l'intervention bienveillante du cardinal d'Estrées sans résultat ; la décision de Rome annulait leur appel à Lyon et elles savaient trop l'inutilité d'une requête à Paris. Le cardinal de Noailles lui-même avouait son impuissance. M. Thomassin, promoteur, chargé par lui d'examiner la Bulle, ayant

1. M. Mabille en fut l'un des principaux auteurs.

osé écrire : « Qu'il serait à souhaiter qu'une maison aussi édifiante que celle de Port-Royal ne fût pas détruite, pendant qu'on en laissait subsister tant d'autres où on ne pouvait mettre le bon ordre... Que le Pape, le Roi, et Son Éminence rendraient compte au jugement de Dieu des raisons qu'ils avaient de la détruire ». L'archevêque trouva le rapport « étonnant ». « En vérité, dit-il au promoteur, vous êtes plaisant quand vous me dites que vous désireriez que Port-Royal subsistât. Est-ce que, s'il n'y avait qu'à désirer, je ne le désirerais pas aussi ? Mais le Pape et le Roi veulent qu'on détruise cette maison. Et je m'y opposerais ? Cela servirait de beaucoup[1] ! »

Il savait que pendant deux mois, l'abbaye avait été sans prêtre, réduite pour la célébration de la messe à la bonne volonté des curés du voisinage, en attendant qu'un simple vicaire, M. de La Londe, y assumât ce service, il semble bien, par charité. Car les infortunées religieuses réduites à une complète misère, ne subsistaient que des aumônes de leurs amis. Cela encore le cardinal ne l'ignorait pas, et mademoiselle de Joncoux s'était chargée de le lui dire au cours d'un des nombreux entretiens qu'elle avait avec lui. Elle le raconte elle-même, dans une lettre à la Mère Du Mesnil dont nous regrettons, étant donnée sa longueur, de ne citer qu'un fragment : « Je lui dis, écrit-elle, que les personnes qui n'entendaient rien à la question de doctrine sur laquelle on vous tourmentait, étaient indignées qu'on vous réduisît à vivre d'aumônes, en laissant prendre votre bien à des religieuses qui avaient mangé le leur ; que cela était indigne et tout à fait criant. — Je sais bien, me répondit-il, qu'elles ne manquent de rien, et si elles manquaient de quelque chose, je le leur donnerais...

1. Archives de la Bastille, carton 10582.

— Mais pourquoi, lui dis-je, ne manquent-elles de rien ? Parce que des personnes comme moi vendent leur cotillon plutôt que de les laisser manquer de quelque chose ; car je vendrais certainement le mien plutôt que de les laisser dans le besoin. — Vraiment, me dit-il en riant, je le sais bien que vous vendriez plutôt votre cotillon ; mais, mon Dieu ! vous vous ferez des affaires. — Il y a longtemps lui répliquai-je, que je suis au-dessus des affaires. Quand on a une coëffe, on ne s'en met pas beaucoup en peine et je ne la changerais pas pour la pourpre. » En lui disant cela, je lui fis une profonde révérence et je me retirai. »

Si le dévouement, la vivacité et l'esprit de mademoiselle de Joncoux s'affirment dans ces lignes, le caractère de la Mère Du Mesnil se montre dans la réponse : « Votre relation est très agréable, écrit-elle ; je ne connais que vous qui puissiez parler ainsi impunément. Le prélat me fait pitié. Il voit que nous ne sommes pas coupables, et vous le lui avez assez prouvé. Cependant, il nous poussera peu à peu et nous renversera si Dieu ne fait un miracle en notre faveur. Qu'on est heureux d'être peu de chose selon le monde ! On est, par là, hors d'état d'opprimer personne. »

Au milieu de ses angoisses, la Prieure semblait grandir tous les jours, forçant, par son attitude, le respect de ceux-là mêmes qui ne l'approuvaient pas. Toutes ses lettres expriment la même résignation grave, le même pardon, la même fermeté ; elle ne connaît de crainte que pour ses amis, et dans toute sa correspondance, on chercherait vainement un mot d'amertume ou de colère contre ses persécuteurs : « Les gens qui nous font souffrir sont plus à plaindre que nous, répète-t-elle sans cesse. Pour moi, je laisse tout à Dieu. »

Dans ce terrible hiver de 1709 où parfois — elle l'écrit — ses doigts gelés laissent tomber la plume, elle suit avec un intérêt angoissé la marche des événements publics, et tout en s'étonnant « qu'au moment où on a de si grandes affaires sur les bras, il y ait des gens qui pensent plus aux leurs qu'à celles de l'Etat », sa pensée se tourne vers le vieux prince que trahit la fortune : « Les grandes affaires du Roi ne l'occupent pas assez pour nous oublier. Nous ne l'oublions pas aussi, et nous prions pour sa personne et pour l'Etat qui en a si grand besoin. »

C'est dans la prose douloureuse de la réalité, comme une paraphrase d'*Esther*, qui nous montre au fond de l'asile béni d'où va les arracher la volonté royale, les dernières religieuses des Champs priant pour leur pays malheureux, et demandant au Dieu des armées de mettre le trône en péril à l'ombre de ses ailes.

Le mois de janvier 1709 avait terminé la longue existence du P. La Chaise. Comme je l'ai dit plus haut, son successeur le fit bientôt regretter. Le P. Tellier avait tous les défauts de son ordre sans en avoir les qualités ; son brutal despotisme le rendit odieux même à ses confrères, et le choix du Roi parut incompréhensible, écrit Saint-Simon qui trace du confesseur un portrait à faire frémir. A « ce terrible personnage », suivant l'expression du même écrivain, était réservé l'honneur de terminer l'affaire de Port-Royal.

L'archevêque de Paris, tout de suite en butte à sa haine qui ne tarda pas à se manifester, n'en continua pas moins la procédure contre l'abbaye expirante.

Comme si les formes juridiques eussent été nécessaires encore, M. de Noailles ordonna une nouvelle visite pour s'informer de l'opportunité de la réunion. M. Vivant, qui en fut chargé, ne recueillit que des témoignages enthousiastes en faveur des reli-

gieuses : « Leur charité s'étend à tout le monde ; on n'en dit partout que du bien. » Voilà ce que put répéter le grand vicaire. A l'abbaye, deux voix s'étaient tues, car deux des pauvres femmes avaient été demander justice à Dieu.

L'information fut aussi inutile qu'un mandement dont l'archevêque la fit suivre, et où était insérée une ancienne lettre de Bossuet, conseillant en 1664, la signature aux religieuses. L'authenticité de cette lettre fut contestée, et de toutes manières, on refusa au jeune prêtre qu'était alors Bossuet l'autorité si justement acquise par le grand évêque.

Le 11 juillet 1709 enfin, le cardinal de Noailles rendit le décret portant extinction du titre de l'abbaye de Port-Royal des Champs avec réunion de ses biens à celle de Paris ; et le 3 août suivant, un arrêt du Parlement termina la procédure en donnant sur les questions d'intérêt tout gain de cause à la même maison de Paris.

L'archevêque, en signifiant personnellement son décret au faubourg Saint-Jacques ajouta qu'il souhaitait aux religieuses « autant de régularité et de vertu qu'en avaient celles des Champs qui étaient de bonnes filles et bien régulières, en qui, à l'exception de leur désobéissance et de leur opiniâtreté, il n'y avait rien que de louable. »

Madame de Château-Renaud nouvellement intronisée voulut en conséquence de cette investiture aller prendre possession de la maison qui lui était ainsi attribuée. Son voyage préparé, de concert avec l'archevêque, dans le plus grand secret et avec un luxe de précautions au moins inutiles, eut lieu le 1er octobre. Deux notaires l'accompagnaient. Ils annoncèrent son arrivée à la Mère Du Mesnil qui la reçut seule, au parloir où elle lui donna les raisons de son accueil. Tout en gardant vis-à-vis d'elle la plus exacte politesse, elle

lui dit que ne pouvant séparer la personne de madame de Château-Renaud de l'abbesse du faubourg Saint-Jacques, elle lui refusait l'entrée de la maison et même la présentation de la Communauté.

Madame de Château-Renaud, très courtoise, elle aussi, se retira sans permettre aucune violence, et après avoir seulement pénétré dans l'église pour en prendre possession et sonner la cloche. Ceux qui la suivaient ayant voulu la sonner ensuite, un domestique de la maison coupa la corde. Ce fut, de l'aveu de l'abbesse qui dressa la Relation de sa visite, la seule marque de vivacité donnée de part et d'autre.

En quittant l'abbaye, madame de Château-Renaud alla coucher aux Granges, puis, le lendemain, s'en fut à Saint-Cyr voir madame de Maintenon à laquelle elle fit le récit de ce qui s'était passé. La marquise lui ayant demandé en souriant « si elle avait senti dans l'église de Port-Royal l'onction qu'on disait s'y trouver », l'abbesse, dans un style de cour beaucoup plus que de monastère, lui répondit « qu'elle n'était pas assez bonne pour avoir de ces sortes de sentiments », mais qu'elle pouvait l'assurer sans flatterie que c'était à Saint-Cyr qu'elle avait senti cette onction, dans une maison dont la fondatrice était « un de ces génies qu'à peine un siècle peut produire. » La Feuillade, certes, n'aurait pas mieux parlé ; mais qu'aurait donc compris la Mère Angélique à ce langage ?

La sainte Réformatrice, au contraire, aurait signé, cela est certain, les dernières lettres que put dater de Port-Royal, Louise de Sainte-Anastasie du Mesnil. Toutes répètent à mademoiselle de Joncoux, l'ultime confidente, sa douleur, sa tendresse, l'acceptation du sacrifice, en même temps qu'elles expriment une lassitude infinie soutenue, il est vrai, par une égale espérance « Mes pensées m'inquiètent, écrit-elle le 23 octobre, mais j'abandonne le succès à Dieu. A mon

égard, quoique j'aime le repos, je n'en veux pas de faux. Ainsi, je suivrai les avis qu'on m'a donnés, espérant que Dieu me soutiendra et que l'éternité me dédommagera de tout. »

Six jours plus tard, les archers de M. d'Argenson faisaient irruption à Port-Royal.

CHAPITRE IX

La journée du 29 octobre 1709. — Le lieutenant de police d'Argenson à Port-Royal. — Dispersion des Religieuses. — L'impression publique. — Le pillage. — Destruction des bâtiments. — Exhumation des morts. — Démolition de l'église. — Port-Royal et Saint-Denis.

A son retour du monastère des Champs, madame de Château-Renaud adressa au Roi une requête en sollicitant de lui les ordres nécessaires pour sa prise de possession effective. Elle n'y réclamait pas, en termes exprès, la dispersion des religieuses, mais spécifiait qu'elle ne voulait ni en recevoir chez elle, ni déléguer dans leur maison aucune de ses filles. La conclusion s'imposait, et le P. Tellier se chargea de la tirer devant le Roi.

Un premier arrêt du Conseil, daté du 8 octobre, enjoignit aux religieuses des Champs de reconnaître l'autorité de l'abbesse de Paris. Un second, rendu sur la demande directe du Père confesseur, fut signé par le Roi le 26 octobre, et expédié au secrétaire d'Etat, Pontchartrain, fils du Chancelier[1]. Il renfermait les ordres qu'était chargé d'exécuter le lieutenant de police d'Argenson, ordres, que Louis XIV donnait « pour des considérations importantes qui regardaient le bien

1. Il y a lieu de remarquer que le père était aussi favorable à Port-Royal, que le fils lui était hostile.

de son service et la tranquillité de son Etat ». On eût pu croire, en effet, que la sécurité publique était menacée, à en juger par la force armée dont le concours se trouvait prévu.

Le lundi 28 octobre était le jour choisi pour l'exécution. Un terrible orage en rendant les chemins impraticables la fit remettre au lendemain, mardi 29.

Les religieuses qui n'en soupçonnaient rien purent ainsi passer une nuit encore dans leur monastère. On rapporte qu'en revenant de Matines, elles trouvèrent sans flamme les deux lampes toujours allumées du dortoir, comme si les choses elles-mêmes leur annonçaient que leur lumière aussi allait s'éteindre.

Tandis que les pauvres femmes priaient ainsi, réunies pour la dernière fois, tout autour d'elles, dans la nuit, les archers bivouaquaient au milieu des bois, et le lieutenant de police, muni de tous les pouvoirs, attendait pour entrer chez elles que se fût levé le jour. Elles sortaient de la Messe quand un homme effrayé vint avertir la Prieure que quantité de carrosses se dirigeaient vers l'abbaye. Un moment après, arrivait M. d'Argenson.

A l'exemple de Sainte-Beuve, nous estimons qu'un récit contemporain peut seul laisser toute sa couleur à cette tragique journée. Celui dont on va lire des extraits est tiré des *Mémoires sur la destruction de Port-Royal*, publié en 1711 par Jacques Fouillou, avec l'aide très vraisemblable de mademoiselle de Joncoux. Nous n'en supprimons que les détails qui l'allongeraient inutilement.

« Jamais arrivée ne fut plus subite ni plus imprévue que celle de M. de Voyer d'Argenson, lieutenant général de police, qui vint ce jour-là, 29 de ce mois d'octobre, dès huit heures du matin en ce monastère. La Communauté ne faisait que de sortir du Chapitre où l'on venait de dire le *Pretiosa* selon la coutume,

et de finir la lecture du Nécrologe, ce qui avait été précédé de la Messe qui se disait immédiatement après Prime, depuis qu'il n'y en avait plus qu'une... Une si grande diligence de ce magistrat fit juger qu'il ne pouvait venir que de Versailles, ou qu'il avait couché dans quelqu'autre lieu du voisinage.

« Il se présenta à la porte de l'abbaye, sans suite et sans équipage, en sorte que son carrosse n'entra qu'après lui, lorsqu'il eut donné le signal, pour se saisir de cette porte, et qu'il eut posé les gardes à tous les endroits de la cour qui ont communication avec le dedans.

« Il demanda la Mère Prieure qui alla aussitôt le recevoir au parloir de Saint-Denis. Ce fut là qu'il lui apprit le sujet de son voyage, en lui disant qu'il était chargé d'un ordre du Roi pour visiter tout le dedans de la maison, se faire montrer tous les titres et papiers, et en faire dresser un procès-verbal ; qu'il avait aussi une permission de M. l'archevêque de Paris pour entrer avec les officiers qu'il jugerait à propos et qu'en cas de refus et de résistance, sa commission portait qu'il agirait à force ouverte.

« La Mère Prieure qui était accompagnée de la Sœur sous-prieure[1] et de la Sœur célérière[2] lui répondit que s'agissant des ordres de Sa Majesté, la Communauté n'avait point d'autre parti à prendre que d'obéir, comme elle avait accoutumé, et de témoigner son profond respect ; et que, pour ce qui est de la résistance dont il venait de parler, il n'y avait pas lieu d'avoir ce soupçon-là de la Communauté qui n'avait jamais agi que par les voies que les lois permettent.

« Ensuite, elle le pria de se rendre à la porte de la clôture près du tour, et elle alla faire rapport à la Communauté de ce que M. le lieutenant de police

1. La Sœur Anne-Julie de Sainte-Synclétique de Remicourt.
2. La sœur Marie de Sainte-Catherine Issaly.

lui avait dit de la part du Roi. On ouvrit cette porte et ce fut par où ce magistrat fit son entrée avec quelques officiers de justice entre lesquels on entendit nommer le sieur Cailly, commissaire du Châtelet et le sieur Gaudion, greffier.

« Il monta de là au Chapitre où ayant fait assembler la Communauté au son de la cloche, il lui exposa le sujet de sa commission et en lut la même chose qu'il avait dite à la Mère Prieure, s'arrêtant en cet endroit sans en ajouter rien de plus. Il lut aussi la permission de M. l'archevêque. Après quoi, il se fit conduire à l'infirmerie, à la sacristie, au dortoir, au petit chœur, à la bibliothèque, et il se contenta de regarder en passant l'église par l'aile où est la porte des sacrements, sans y entrer. On lui ouvrit partout les armoires où il y avait des titres et des papiers... ; il prit les clés qu'il donna aux gens de sa suite. Il fit la même chose à la bibliothèque... et il apposa son sceau à la sacristie et en quelques autres lieux.

Quand il eut parcouru les principaux et reconnu en général l'état des choses, il retourna au Chapitre, et il demanda à la Mère Prieure si toutes les religieuses étaient présentes, tant les professes de chœur que les converses, et s'il n'y avait point de pensionnaires et de postulantes. Elle répondit que depuis l'arrêt de Sa Majesté, la Communauté n'avait point gardé de postulantes ni de pensionnaires, et qu'il n'y en avait aucune dans la maison. Et sur les autres demandes, elle dit que, comme l'office de Tierce était sonné, il y avait déjà quelques-unes des Sœurs qui étaient allées au chœur, croyant qu'on ne différerait pas à le dire, et que, pour ce qui regarde les converses, elles n'entraient pas au Chapitre, n'y ayant point de voix, ni de part aux délibérations : « Il importe, reprit M. le lieutenant de police, il faut que toutes viennent, parce que les choses que j'ai encore à dire regardent les

unes et les autres. » Cet ordre fut exécuté sur-le-champ, la Mère Prieure ayant fait sonner une seconde fois le Chapitre, ce qui rappela les Sœurs qui étaient au chœur, et ayant fait en même temps avertir les Sœurs converses.

« Toute la Communauté étant assemblée, M. le lieutenant de police acheva de déclarer le surplus de sa commission, et après avoir témoigné quelque peine d'être obligé de le faire, il manifesta enfin que pour de bonnes raisons et pour le bien de l'Etat, Sa Majesté ordonnait que, dans le jour même, toutes les religieuses sortiraient du monastère pour être conduites en différents diocèses et y être mises seule à seule dans des couvents séparés : « De sorte, ajouta-t-il, que vous ne devez pas espérer de vous revoir davantage ni de vous retrouver ensemble. » Il dit, de plus, qu'il y avait des voitures prêtes à la porte pour ce transport, et qu'il fallait que les Sœurs converses et toutes les domestiques sortissent aussi ; celles-là pour être conduites dans des couvents et celles-ci pour se retirer où elles voudraient.

« Voilà de quelle façon cette dispersion entière et générale fut annoncée, sans nul ménagement et sans espoir de retour, comme si l'on eût compté uniquement sur la vertu et la patience de toutes les Sœurs ; et que l'on ne crût pas pouvoir douter de leur parfaite disposition à tout endurer sans se plaindre et sans cesser de bénir Dieu dans leurs maux[1]. »

Le rédacteur du Mémoire ajoute que les religieuses écoutèrent l'arrêt dans un profond silence et que, sous les voiles baissés, on ne perçut ni gémissement ni murmure. La sous-prieure seule prit la parole pour dire « qu'elles se reverraient toujours en Jésus-Christ et dans l'éternité. »

1. Mémoires sur la destruction de l'abbaye de Port-Royal des Champs 1711. — p. 124 et suivantes.

Rendons justice à M. d'Argenson. Il méritait mieux que d'être l'instrument d'une pareille exécution où il apporta une courtoisie visiblement émue. « De tous ceux qui eurent part à cette affaire, écrit Guilbert, ce fut celui en qui, quoiqu'avec une exécution exacte des ordres prescrits, on remarqua plus d'entrailles et de compassion. »

Les lettres de cachet ne portant indiqués que les lieux d'exil avec, en blanc, le nom des destinataires ; il proposa à la Mère Du Mesnil de les remplir et de choisir tout au moins la ville où, elle-même, voulait être envoyée. Elle refusa : « J'espère trouver Dieu partout où je serai », répondit-elle, demandant seulement qu'on assignât aux plus infirmes les résidences les moins éloignées.

Trois heures furent laissées aux exilées pour prendre une nourriture que presque toutes refusèrent, et préparer un léger bagage. Pendant ce temps, les habitants d'alentour attirés par le spectacle insolite des voitures et des soldats — il y avait au moins trois cents archers — s'assemblaient autour de l'abbaye en clamant leur indignation et leur douleur.

A deux heures après midi, toutes les religieuses réunies sortirent processionnellement du Chapitre et vinrent à la porte de la clôture où les carrosses attendaient :

« Lorsqu'elles étaient sur le point de partir, rapporte une autre Relation, elles allaient faire leur prière à l'église devant le Saint-Sacrement pour s'offrir à Jésus-Christ en sacrifice, ensuite elles revenaient au Chapitre se jeter aux pieds de la Mère Prieure pour lui dire adieu et lui demander sa bénédiction. La Mère les relevait aussitôt et les embrassait avec bien de la tendresse, mais pour ne pas les affaiblir, elle ne mêlait, dans ses paroles, rien de trop tendre, et les exhortait seulement, avec une grande fermeté, d'être fidèles

à leur Règle, à leur conscience et à ne pas se laisser abattre par les afflictions. Quoique tous ces adieux dussent lui être aussi sensibles que lorsqu'on sépare d'un corps les membres les uns des autres, elle les soutint pourtant tous avec la même égalité et la même constance jusqu'au bout, étant partie toute la dernière. » Il était cinq heures du soir quand elle monta dans le carrosse, le onzième et dernier qui s'éloignait de Port-Royal.

Cette Relation ne mentionne pas qu'une religieuse ne put partir ce jour-là, étant donnés son état, et la nuit venue : la Sœur Marie de Sainte-Euphrasie Robert, âgée de quatre-vingt-six ans et complètement paralysée ne fut enlevée que le lendemain. On la mit en litière et on la conduisit ainsi jusqu'à Mantes[1].

Toutes les voitures passèrent par Versailles où beaucoup de personnes les virent et en firent rapport à la Cour. Ceci, enfin, avait tué cela.

1. Voici la liste exacte des diocèses d'exils et des exilées.
Amiens :
Marie-Magdeleine de Sainte-Cécile Bertrand, 51 ans. A la Visitation.
Anne de Sainte-Cécile Boiscervoise*, 81 ans. Aux Cordelières.
Autun :
Marguerite de Sainte-Lucie Pépin, 53 ans. A la Visitation.
Marie-Magdeleine de Sainte-Sophie de Flexelles, 58 ans. Aux Ursulines.
Blois :
Louise de Sainte-Anastasie du Mesnil, 60 ans. Aux Ursulines.
Françoise-Agnès de Sainte-Marguerite, de Sainte-Marthe, 60 ans. Aux Véroniques.
Chartres :
Françoise de Sainte-Agathe Le Juge, 50 ans. A la Visitation.
Marie-Magdeleine de Sainte-Gertrude du Valois, 53 ans. Aux Filles-Dieu.
Marie de Sainte-Opportune Mouchot, converse, 80 ans. Aux Carmélites.
Louise de Sainte-Justine Barat, converse, 60 ans. Aux Bénédictines.
Mantes :
Marie de Sainte-Euphrasie Robert, 86 ans. Aux Ursulines.

* Atteinte en chemin d'une fluxion de poitrine, elle mourut 6 jours après son arrivée, le 8 Novembre.

On le sut le jour même à Paris où la Sœur Issaly avait pu dépêcher un messager sitôt l'arrivée de M. d'Argenson. La nouvelle s'en répandit rapidement, causant partout, même en dehors du cercle des amis, une impression profondément pénible que Saint-Simon a traduite avec véhémence. On sentait qu'il y avait là plus qu'un abus de pouvoir, quelque chose comme une offense à la conscience humaine. Fénelon, lui-même, le comprit : « Un coup d'autorité comme celui qu'on vient de faire à Port-Royal, écrivait-il peu après au duc de Chevreuse, ne peut qu'exciter la compassion publique pour ces filles, et l'indignation contre leurs persécuteurs. »

Cela rejaillit sur l'archevêque de Paris, dont la part dans les suprêmes décisions ne fut jamais très nettement établie. Il est vraisemblable que sa faiblesse les laissa prendre au P. Tellier. Sur le moment, il ne parut pas s'en mettre en peine ; mais on rapporte qu'ensuite, il en témoigna une vive douleur, douleur que mademoiselle de Joncoux connaissait quand, un peu plus tard, le voyant, au sujet de la Bulle *Unigenitus*, accablé à son tour d'amertumes, elle lui dit

Meaux :
Marie-Catherine de Sainte-Celinie Benoise, 50 ans. A la Visitation.
Marie de Sainte-Catherine Issaly, 52 ans. Aux Ursulines.
Nevers :
Françoise-Magdeleine de Sainte-Ide Le Vasseur, 59 ans. Aux Ursulines de la ville.
Marie de Sainte-Anne Couturier, 58 ans. Aux Ursulines du faubourg.
Rouen :
Anne-Julie de Sainte-Synclétique de Remicourt, 69 ans. Aux Bénédictines.
Soissons :
Jeanne de Sainte-Appoline Le Bègue, 72 ans. A la Visitation de Compiègne.

Les cinq dernières converses : Anne de Sainte-Marine Laimé, 74 ans ; Denise de Sainte-Basilisse Noiseux, 56 ans ; Madeleine de Sainte-Aurélie Noiseux, 64 ans ; Catherine de Sainte-Tharsile Dafflon, 57 ans ; Agnès de Sainte-Blandine Forget, 56 ans ; furent envoyées à Saint-Denis en plusieurs couvents.

la phrase vengeresse si souvent répétée depuis : « Que voulez-vous ! Dieu est juste, Monseigneur. Les pierres de Port-Royal vous retombent sur la tête. »

Le jour de la Toussaint, M. d'Argenson alla rendre compte au Roi de la manière dont il avait exécuté ses ordres ; et comme il ne pouvait cacher son admiration pour l'attitude des religieuses, Louis XIV répondit « qu'il était content de leur obéissance, mais fâché qu'elles ne fussent pas de sa religion ». Mot très vrai tout en voulant être péjoratif ; les chrétiennes formées à l'école de Saint-Cyran et de Singlin ne pouvaient être comprises par le pénitent du P. La Chaise et du P. Tellier.

Quand, le 29 octobre 1709, Port-Royal disparut ainsi du siècle, cent années exactement s'étaient écoulées depuis qu'à la Journée du Guichet[1] la Mère Angélique y avait affermi la réforme, cent années durant lesquelles il avait, en dépit de toutes les querelles théologiques édifié la France et le monde. Il pouvait entrer dans l'Histoire, souvenir illustre parmi les plus illustres de son temps ; et il y entrait sans qu'on ait eu à lui reprocher une défaillance, toujours égal à lui-même, conduit par une dernière prieure digne de la Réformatrice. La Mère Angélique, dans sa sainteté, eut, certes, reconnu la Mère Du Mesnil pour sa vraie fille ; comme aussi Arnauld, dans son loyalisme candide, eut été satisfait de voir que lui et les siens contribuaient encore à la gloire du royal persécuteur qu'il avait tant aimé.

On voudrait, ensuite de la dispersion des religieuses, ne pas avoir à mentionner la fin douloureuse des choses ; mais cette fin, aujourd'hui encore, elle demeure écrite dans le vallon désert de Port-Royal des Champs. Les ruines, là, n'ont pas péri ; elles par-

1. Le 25 septembre 1609.

lent toujours au visiteur, ou, pour mieux dire, elles continuent à prier ; les aller voir est le commentaire des dernières lignes de ce récit.

Après, donc, que le carrosse emportant la Mère Du Mesnil se fût éloigné du monastère, M. d'Argenson qui, nous le savons, avait mis son sceau sur différentes choses, les fit enlever ainsi que la plupart des manuscrits et des papiers. Il resta, pour cela, plusieurs jours à Port-Royal et, ainsi, cet enlèvement fut fait avant que des intrigants de tout habit et de toute sorte — un certain abbé Madot, notamment, envoyé par le P. Tellier — ne se fussent abattus comme un vol de corbeaux sur la maison morte.

Des manuscrits, il disposa, comme s'il en était le maître, et ne pouvant les rendre aux légitimes propriétaires, il les donna à leur intrépide amie qui ne lui étaient pas inconnue : mademoiselle de Joncoux[1]. C'est là une conception de la magistrature qui déroute nos idées modernes, mais montre au moins que le lieutenant de police n'était pas guidé par l'intérêt, car il ne pouvait ignorer de quelles faveurs le P. Tellier eût payé la possession d'un pareil trésor.

M. d'Argenson, en agissant ainsi, crut se conduire en honnête homme, ce qu'il fut en réalité. Grâce à lui, tous ces manuscrits ont été sauvés. Mademoiselle de Joncoux, après en avoir fait exécuter des copies[2], les légua à la Bibliothèque de Saint-Germain des Prés d'où la Révolution les a fait passer à la Bibliothèque Nationale.

Tous les effets que le lieutenant de police put faire emporter de Port-Royal furent réunis dans un dépôt dont il eut la garde ; beaucoup du reste fut volé par les

1. Les livres et autres papiers saisis par lui, furent remis, d'ordre du Roi, au cardinal de Noailles.

2. Beaucoup de ces magnifiques copies que j'ai pu consulter ont fort aidé à cet ouvrage.

personnages qui passèrent dans la maison, avec ou sans l'autorisation de madame de Château-Renaud[1].

L'abbesse de Paris y vint elle-même à la fin de novembre, prendre possession effectivement cette fois, de ce qu'elle pouvait regarder comme un butin. Ce qu'elle en fit transporter chez elle nécessita cent cinquante voitures. Elle n'en jouit d'ailleurs pas longtemps, car elle mourut subitement, moins d'une année après, le 25 août 1710.

Restaient les bâtiments. L'abbesse et les religieuses de Paris ne se souciaient nullement d'aller s'y installer, bien qu'elles fussent poussées par l'archevêque et, pour d'autres raisons, par leurs créanciers, les Jésuites. Ceux-ci poursuivaient toujours le dessein d'établir un séminaire dans les locaux du faubourg Saint-Jacques que le départ des habitantes eût rendus vacants. Quelques personnes le surent et l'apprirent à des amis de Port-Royal qui en furent affligés. On ne se défendait pas d'espérer qu'un jour viendrait peut-être où, Louis XIV étant mort « la pauvre Sion désolée pourrait réunir les restes de la tribu fidèle », mais, pour cela, il fallait que l'abbaye demeurât vide.

Mademoiselle de Joncoux, informée, eut la malheureuse idée d'éveiller les inquiétudes des Sulpiciens en leur faisant savoir le désir des Jésuites. Cela ne réussit que trop bien. Les successeurs de M. Olier s'effrayèrent à la pensée de voir si près d'eux, et entre les mains de si puissants maîtres un séminaire rival du leur ; aussi mirent-ils tout en œuvre pour empêcher les religieuses de quitter le faubourg Saint-Jacques. Ils n'étaient pas sans influence sur madame de Maintenon, et par conséquent sur l'esprit du Roi. Le résultat de leurs démarches fut l'arrêt du Conseil, rendu le 22 janvier 1710, par lequel était ordonné la des-

1. La garde en avait été confiée à deux exempts et douze archers qui pillèrent de leur mieux.

truction des bâtiments jugés désormais inutiles de Port-Royal des Champs.

On sait avec quelle brutalité inepte et sauvage, cet ordre fut exécuté. De tous les vastes corps de logis, des hôtels de Longueville et de Vertus, du pavillon des hôtes, du cloître édifié par M. de Sévigné, il ne resta plus, au bout d'un an, pierre sur pierre. Le seul défaut d'acquéreurs avait d'abord mis un peu de retard ; mais les démolitions ayant été cédées à vil prix, le travail se fit ensuite avec une hâte si fébrile que les caves servirent en grande partie de réceptacles pour les décombres. Port-Royal devint ainsi pendant longtemps une vaste carrière dont les matériaux dispersés furent employés dans le voisinage. On en peut retrouver encore aujourd'hui.

L'église, exceptée de l'ordre de destruction, se transforma en une sorte de magasin où se commirent de nombreux excès, et l'idée vint dès lors de la détruire aussi. Mais, comme tous les temples, elle était une nécropole. A Port-Royal, donc, après les vivants, les morts furent importuns, il fallut les chasser à leur tour.

Le marquis de Pomponne, fils du ministre, averti l'un des premiers, fit présenter au Roi une supplique en août 1710, pour demander que lui fut permise la translation des corps de tous les siens « afin, ne rougit-il pas d'écrire, que sa postérité perdit la mémoire que ces corps avaient été enterrés dans un lieu qui avait eu le malheur de déplaire à Sa Majesté. »

L'autorisation accordée, les corps et cœurs de la famille Arnauld inhumés dans l'église[1], furent transportés dans celle de Palaiseau où ils devaient attendre

1. Je précise : les corps qui étaient dans l'église, car ceux de plusieurs religieuses qui se trouvaient dans le cimetière, notamment Sœur Catherine de Saint-Jean (madame Le Maître) y restèrent jusqu'au jour des transports à Saint-Lambert.

un transfert à Pomponne qui n'eut jamais lieu. Ils sont donc restés à Palaiseau. Quant à la postérité dont se mettait en peine le servile courtisan, elle n'eut pas longue mémoire à garder, ses deux fils, héritiers de son nom, moururent âgés de 11 et 15 ans, dans les années qui suivirent.

Après le marquis de Pomponne, l'abbesse de Malnoue réclama les restes de mademoiselle de Vertus, sa sœur ; puis, les autres familles de qualité qui avaient des leurs inhumés à Port-Royal reçurent avis de les retirer aussi. C'est ainsi que le cœur de madame de Longueville et celui de son fils allèrent à Saint-Jacques du Haut-Pas, les entrailles de la princesse de Conti et le corps de M. de Tillemont à Saint-André-des-Arcs, ceux de M. et de mademoiselle de Bagnols, au village des Trous, ceux de M. Le Maître, de M. de Saci et de Racine, à Saint-Etienne-du-Mont, plusieurs autres enfin, parmi lesquels celui de M. de Pontchâteau, à Magny-Lessart, aujourd'hui Magny-les-Hameaux.

Ces quelques-uns enlevés, il restait à Port-Royal, tant dans l'église que dans les deux cimetières environ trois mille corps enterrés là depuis quatre siècles. C'est lors de leur exhumation, en 1711 et 1712 que se produisirent les scènes abominables que Saint-Simon, après d'autres, a racontées dans un cri de révolte et qui soulevèrent l'indignation des contemporains ; « le scandale en fut grand jusque dans Rome », écrit le mémorialiste.

Tous ces débris hachés par des fossoyeurs ivres, rongés parfois par des chiens errants, furent entassés pêle-mêle sur des tombereaux puis jetés dans une fosse commune creusée au milieu du cimetière voisin de Saint-Lambert. Jusqu'à la fin du XIX^e^ siècle, on appela cet endroit : le carré de Port-Royal. Un monument, aujourd'hui, en marque la place au visiteur.

Parmi les corps qu'il recouvre, il y a ceux de M. de Sévigné, de M. Hamon et de Jacqueline Pascal.

L'église, dernier témoin de tant d'horreurs, fut renversée enfin, en septembre 1712 sur toutes les tombes restées béantes[1]. On employa la poudre en 1713 pour en faire sauter les murailles, et si l'on en peut voir maintenant des fûts de colonnes et les substructions du chœur dégagés par des travaux modernes, c'est parce que les destructeurs s'arrêtèrent au sol factice créé en 1652 lors du relèvement exécuté par ordre de la Mère Angélique.

Ajoutons que durant les trois années où tout ceci s'accomplit, à deux lieues de Versailles et sous le couvert de l'autorité royale, Louis XIV vit mourir avant lui, son fils, sa petite-fille, ses deux petits-fils et son arrière petit-fils. L'Histoire présente parfois de ces coïncidences étranges, comme elle enregistre aussi des analogies troublantes. Aux profanations affreuses que nous venons de rapporter, d'autres vandales répondront moins d'un siècle plus tard, par celles de Saint-Denis où les restes de Louis le Grand, de ses pères et de ses enfants seront traités de la même manière que l'avaient été ceux des morts de Port-Royal.

1 Les stalles et les boiseries enlevées auparavant furent achetées par les Bernardins de Paris. On ne saurait affirmer avec certitude ce qu'elles sont devenues après la Révolution. Peut-être s'en trouve-t-il des fragments dans l'église Saint-Gervais et dans celle des Blancs-Manteaux.

CHAPITRE X

Les dernières années des Religieuses de Port-Royal des Champs. — Mort de Louis XIV. — Fin des exils. — Port-Royal de Paris au XVIIIe siècle. — Ce qu'il en reste. — Conclusion.

Avec le dernier coup de pioche porté aux ruines de son église, se termine l'histoire du monastère de Port-Royal. Cependant, il manquerait quelque chose à ce récit si l'on n'y mentionnait pas brièvement la fin des religieuses de Champs et le sort du monastère de Paris.

A la plupart des exilées peu d'années restaient à vivre, dont les premières surtout furent pénibles jusqu'à la mort de Louis XIV. Elles l'auraient été plus encore sans le dévouement de fidèles amis, en particulier de mademoiselle de Joncoux, qui put aller voir plusieurs des captives, et réussit à écrire aux autres en leur envoyant des secours que la négligence de Port-Royal de Paris rendait très nécessaires.

L'une après l'autre, d'ailleurs, toutes les pauvres femmes, à l'exception de la Mère Du Mesnil et d'une seule religieuse, la Sœur Madeleine de Sainte-Gertrude du Valois, se laissèrent arracher les signatures du formulaire et de la bulle *Vineam Domini*. Les historiens du XVIIIe siècle ont consacré de beaucoup trop

longues pages à l'étude de ces signatures dont la valeur, à mon sens, tient tout entière dans l'absolu défaut de liberté des signataires.

Pour grossir le nombre de ces faciles triomphes, on interdit les sacrements aux converses dont on exigea les signatures, comme celles des religieuses de chœur, chose qu'avaient jugée également ridicule tous les archevêques de Paris. Ces bonnes filles, servantes illettrées, ignoraient de quoi il s'agissait, et il y en eut une, la Sœur Denise de Saint-Basilisse Noiseux, qui ne put signer, parce qu'elle ne savait pas écrire.

Comment aussi prendre au sérieux la soumission de la Sœur Boiscervoise, octogénaire que tua la fatigue du voyage, et qui mourut à Amiens, cinq jours après son arrivée, le 8 novembre 1709. Celle de la Sœur Robert, presque nonagénaire, paralysée, et en enfance depuis longtemps, ne me paraît pas beaucoup plus glorieuse pour les convertisseurs. Et cependant, ces victoires qui compensaient, sans doute, Malplaquet, étaient annoncées à la Cour avec grand fracas, le secrétaire d'Etat, Pontchartrain, immédiatement averti en même temps que le cardinal de Noailles, et les presses de l'Imprimerie royale mises en mouvement pour en répandre la nouvelle. Cela serait risible si ce n'était profondément triste.

Je n'entrerai pas dans le détail des autres signatures obtenues des prisonnières, soit par la douceur, soit par la violence, suivant le caractère de l'évêque du lieu où elles se trouvaient et l'humeur de leurs geôlières, signatures, au reste, que suivirent plusieurs rétractations.

Les captivités qui semblent avoir été les plus dures furent celle de la sous-prieure, la Sœur Anne-Julie de Sainte-Synclétique de Remicourt, enfermée chez les Bénédictines de Rouen où elle mourut en 1718, sans qu'on sache exactement quand et comment elle

signa ; et celle de l'admirable prieure dont la garde fut confiée aux Ursulines de Blois qui n'en purent rien obtenir : « Les signatures de mes Sœurs peuvent bien m'affliger, écrivait-elle en 1711 au cardinal de Noailles qui les lui avait apprises, mais elles ne sont pas capables de m'ébranler, parce que de tels exemples ne détruisent point le principe qui me fait agir... De quelle autorité peuvent-elles être, étant extorquées par des menaces et une importunité de raisonnements captieux et d'entretiens sans fin qui seraient capables de faire devenir folles de pauvres filles simples, infirmes, quelques-unes même dangereusement malades, privées de toute personne de confiance, et retenues dans une très dure captivité. Car on me permettra de juger de la conduite qu'on a tenue à l'égard de mes sœurs par celle qu'on tient avec moi. »

J'ai retrouvé d'elle, parmi les manuscrits de la Bibliothèque de Troyes[1], plusieurs lettres autographes adressées à madame de Fontpertuis, qui montrent un peu ce que fut sa détention, et comment elle la supporta. Ces lettres établissent même la preuve curieuse que d'Argenson se fit le premier intermédiaire entre la prieure et son amie.

Invariablement fidèle à elle-même et à ce qu'elle croyait son devoir, la Mère Du Mesnil résista jusqu'au bout à toutes les oppressions comme à toutes les sollicitations, forçant à un respect ému pour la robe de Port-Royal, ceux et celles qui purent l'approcher durant ses six années de captivité. Toujours privée de sacrements[2], mais dans une paix profonde, rapporte

1. Numéros 2205, 2206, 2335.

2. L'évêque de Blois, M. Berthier, qui les lui interdit encore à la mort, ignorait qu'elle fût si près de sa fin. Il permit du moins qu'elle fût inhumée en terre sainte, et qu'une messe fût dite pour le repos de son âme. L'abbesse de Paris, madame de Montperroux voulut aussi lui faire faire un service auquel le cardinal de Noailles, craignant le tumulte, s'opposa.

un témoin, elle mourut le 18 mars 1716, la veille même du jour où arrivait à Blois un ordre du Régent pour la faire transférer à l'abbaye de l'Etrée, dans l'Eure, dont les religieuses qui allaient accueillir la Sœur du Valois, se fussent montrées pour elle des admiratrices et des amies.

L'autre fille de Port-Royal incarcérée à Blois chez les Véroniques, la Sœur de Sainte-Marthe, ne lui survécut que de trois semaines, elle mourut le 8 avril suivant.

C'était, des exilées de 1709, la neuvième qui partait chercher auprès de Dieu une paix que les hommes avaient tant troublée, et qui, cependant, allait, sur terre, leur être rendue.

La mort de Louis XIV survenue, on le sait, le 1er septembre 1715, avait transformé la situation religieuse de la France. Non plus que pour Richelieu et pour Mazarin, il ne saurait être ici question d'apprécier le monarque dont le long règne apparaît comme le plus grand de notre Histoire. A l'égard de Port-Royal, nous avons essayé de montrer ce qu'il fût : ennemi, hélas ! et enfin destructeur, mais ennemi dont la bonne foi fut souvent surprise et l'équité naturelle faussée sur ce point par les maîtres de sa conscience. « Dieu seul est grand », dit Massillon sur son cercueil, résumant en ces quatre mots le néant de toute puissance sujette à la mort.

Louis XIV disparu, la couronne passait sur la tête d'un enfant de cinq ans dont l'autorité, contrairement aux dispositions du Roi défunt, fut confiée, par décision du Parlement au duc Philippe d'Orléans. Celui-ci devenu Régent montra tout de suite son intention de répudier une politique intérieure dont il avait personnellement souffert ; l'exil du P. Tellier fut un de ses premiers actes, accueilli comme une libération de la conscience française.

Par ses ordres, les cachots s'ouvrirent. Moins de quinze jours après son arrivée au pouvoir, M. Vuillart, M. Le Noir de Saint-Claude et plusieurs autres recouvrèrent une liberté qu'ils durent à l'intervention immédiate de mademoiselle de Joncoux.

Malheureusement pour ceux qui expiaient dans l'exil ou la prison leur attachement à Port-Royal, cette généreuse et influente amie mourut elle-même, épuisée par ses fatigues, le 27 septembre 1715, et sa mort ralentit l'action bienfaisante de ceux qu'elle stimulait.

On ne songea ainsi qu'en 1716 aux religieuses des Champs. Il fut question de les réunir au monastère de Paris « qu'elles eussent réformé », disait le cardinal de Noailles. Après tout ce qui s'était passé, la proposition ne leur agréa pas, et une seule, la Sœur Bertrand y vint par obéissance passer quelques années en qualité de maîtresse des novices, après quoi elle obtint d'aller rejoindre quatre de ses sœurs déjà placées à l'abbaye de Malnoue.

Les Sœurs Couturier, Le Juge, Bertrand, Dafflon et Aurélie Noiseux rappelées d'exil, trouvèrent une hospitalité aussi pieuse que cordiale dans cette maison où elles terminèrent leur vie, entourées de l'affectueuse vénération de toutes : « Leur séjour parmi nous, a été un objet continuel d'édification, écrivait après la mort de la dernière, survenue en 1728, une professe de Malnoue... Elles étaient de grandes religieuses, sans rien faire de remarquable, mais fidèles dans les plus petites choses... parlant souvent de la Mère Angélique, et tâchant de l'imiter dans toutes ses vertus. »

Deux de leurs compagnes, les Sœurs Flexelles et Benoise furent placées à Sainte-Périne de la Villette, la Sœur Pepin le fut à Picpus, la Sœur Issaly à Liesse. La Sœur Le Vavasseur voulut demeurer à Autun, la

Sœur de Remicourt à Rouen, et la Sœur Forget à Amiens.

La Sœur Madeleine de Sainte-Gertrude du Valois enfin, la seule avec la Mère du Mesnil qui ne signa jamais, fut transférée à l'abbaye de l'Etrée, dans l'Eure, sur la demande de la princesse de Condé[1] qui, par la protection qu'elle accorda aux dernières filles de Port-Royal, se montra digne de son illustre tante. Grâce à la nièce de madame de Longueville, la Sœur du Valois fut d'abord ramenée à Paris où l'archevêque ordonna qu'on lui rendît les sacrements sans rien exiger d'elle : « Il n'a plus peur, disait le Régent, d'être étranglé par le P. Tellier. »

Le ministre ami, chargé par lui de les apporter à la religieuse fut le Père Polinier, abbé de Sainte-Geneviève, celui-là même qui, autrefois, avait été le directeur vénéré de madame de Sévigné.

La Sœur du Valois put revoir ses compagnes avant de gagner l'Etrée dont, avec la faveur constante du cardinal de Noailles, elle eut la joie de faire comme un petit Port-Royal qui garda jusqu'à la Révolution non seulement les souvenirs et les précieuses reliques dont elle l'avait enrichi[2], mais encore l'esprit et les traditions qu'elle y avait apportés. Elle y mourut saintement en 1722.

La dernière survivante de la phalange des Champs fut la sœur converse Agnès de Sainte-Blandine Forget qui s'éteignit à Amiens en 1738.

Quant à Port-Royal de Paris, les biens mal acquis y fondirent avec une telle rapidité que, dès 1723, le

1. Cette princesse, belle-fille du grand Condé était fille de la célèbre Princesse Palatine. C'était elle qui avait obtenu aussi l'ordre de transfert de la Mère du Mesnil parvenu après la mort de la prieure.

2. Entre autres : le masque mortuaire de la Mère Angélique, qui est aujourd'hui dans l'oratoire-musée de Port-Royal des Champs.

cardinal de Noailles dut intervenir et nommer un économe séquestre des revenus.

Sous les directions successives des deux dames de Montperroux, de madame de Vauban, enfin de madame de Cambise, il se traîna tout le long du XVIII^e^ siècle dans une pénible obscurité qu'éclaira un instant la libéralité du pieux duc d'Orléans, fils du Régent. Il ne fut pas mêlé aux luttes relatives à la Bulle *Unigenitus*.

La Révolution saisit la maison en 1791 et la transforma en une prison appelée ironiquement Port-Libre. C'est aujourd'hui l'hospice de la Maternité.

Quant aux quarante-huit religieuses qui s'y trouvaient alors, leur sort fut celui de toutes les moniales brusquement rejetées dans un monde bouleversé.

Au début de l'Empire, celles qui subsistaient se réunirent et continuèrent à végéter ensemble non loin de l'ancienne Visitation Saint-Antoine. En 1841, elles émigrèrent à Besançon où ayant repris des novices, elles finirent par se fondre avec les Trappistines en 1910. Mais, auparavant, en 1898, une filiale autonome s'était détachée, et établie, avec rang de prieuré, à Saint-Remy près Montbard, en Bourgogne. Cette filiale existe encore à l'heure actuelle, et rappelle par sa pieuse simplicité, bien plus que la maison de Paris, le lointain berceau des Champs. J'ai eu l'honneur de la visiter, avec la joie de revoir, porté par d'excellentes religieuses, le costume de la Mère Angélique.

Et c'est ainsi que vers l'illustre et sainte Réformatrice, retourne à la fin de cet ouvrage la pensée de son auteur.

Puissé-je l'avoir fait mieux connaître ; avoir fait mieux connaître les filles qui, jusqu'à la dernière Prieure, surent demeurer si dignes d'elles ! Toutes ensemble ont écrit une belle page de nos annales de

France, une de celles où s'affirment avec le plus de fierté les qualités fortes de notre race.

Sans doute, les querelles théologiques qui passionnèrent les hommes et les femmes du XVII[e] siècle sont désormais loin de nous, et la solution des troublants problèmes de la grâce et du libre-arbitre demeure le secret de Dieu. Mais, quel que soit le jugement que l'on porte sur ces questions, il est impossible de ne pas s'incliner devant toutes les vertus dont les religieuses de Port-Royal donnèrent le spectacle au monde.

L'enseignement de leurs grands directeurs a, malgré les contradictions qu'il a suscitées, exercé une influence profonde sur le catholicisme français. Elles ont, elles, jeté vers Dieu, un cri de foi ardente, de brûlante charité, dont l'écho ne s'est pas tu.

Maintenant, la sérénité de l'Histoire enveloppe leur souvenir, et c'est une impression de calme profond et réconfortant qu'on rapporte toujours d'un pèlerinage aux ruines du vallon des Champs, ou d'une visite au cloître de la Maternité.

La paix, l'auguste paix des tombes imprègne l'atmosphère de l'un, monte sous les voûtes de l'autre ; comme si conquise enfin, au prix de tant d'efforts, par les grands lutteurs du passé, elle était l'ineffable don fait par eux à l'avenir.

FIN

APPENDICE AU CHAPITRE XIV

DE LA PREMIÈRE PARTIE

TEXTE DES CINQ PROPOSITIONS

1re *Proposition.* — Quelques commandements de Dieu sont impossibles aux hommes justes, lors même qu'ils veulent et qu'ils s'efforcent, selon les forces qu'ils ont, dans l'état où ils se trouvent. Et la grâce, qui doit les rendre possibles, leur manque.

2e *Proposition.* — Dans l'état de la nature corrompue, on ne résiste jamais à la grâce intérieure.

3e *Proposition.* — Pour mériter et démériter dans l'état de la nature corrompue, il n'est pas requis en l'homme une liberté qui l'exempte de la nécessité de vouloir et d'agir ; mais il suffit d'une liberté qui le dégage de la contrainte.

4e *Proposition.* — Les demi-pélagiens admettaient la nécessité de la grâce intérieure prévenante pour toutes les bonnes œuvres, même pour le commencement de la foi ; et ils étaient hérétiques, en ce qu'ils voulaient que cette grâce fût telle que la volonté humaine pût lui résister ou lui obéir.

5e *Proposition.* — C'est parler en demi-pélagien, de dire que Jésus-Christ est mort, et qu'il a répandu son sang, pour tous les hommes, sans en excepter un seul.

TEXTE DU FORMULAIRE SELON SA RÉDACTION DÉFINITIVE

Je me soumets sincèrement à la Constitution du Pape Innocent X, du 31 mai 1653, selon son véritable sens qui a été déterminé par la Constitution de N. S.-P. le Pape Alexandre VII, du 16 octobre 1656.

Je reconnais que je suis obligé en conscience d'obéir à ces Constitutions. Et je condamne, de cœur et de bouche, la doctrine des cinq Propositions de Cornelius Jansenius, contenues dans son livre intitulé *Augustinus*, que ces deux Papes et les évêques ont condamnées ; laquelle doctrine n'est point celle de Saint-Augustin, que Jansenius a mal expliquée, contre le vrai sens de ce saint docteur.

INDEX ALPHABÉTIQUE DES NOMS DE PERSONNES

A

Aguirre (cardinal d'), 363.
Akakia (Siméon), 118, 166, 227, 400.
Akakia du Mont (Charles), confesseur, 159*.
Alençon (Toussaint d'), confesseur, 159*.
Alexandre VII, 132, 154, 191, 198, 199, 200, 213, 229, 284, 320, 388.
Alexandre VIII, 355.
Ambroise (Saint-), 283.
Amelotte (Denis), oratorien, 64.
Annat (François), jésuite, 131, 132, 142, 143, 149, 155, 182, 188, 197, 199, 200, 205, 207, 218, 284, 285, 287, 305.
Anne d'Autriche, 90, 97, 122, 136, 142, 143, 146, 148, 161, 189, 207, 284, 285.
Argenson (Marc-René Le Voyer de Paulmy, marquis d'), lieutenant de police, 402, 421, 422 à 432, 438.
Arnauld (de la Mothe), 7.
Arnauld (Sœur Anne de Saint-Paul), 55*.
Arnauld (Sœur Anne-Eugénie de l'Incarnation), 21, 22, 27, 43*, 72, 126.
Arnauld (Antoine), avocat, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 18, 21 à 29, 32, 38, 39, 44, 126.
Arnauld (Catherine-Marion, dame), 9, 11, 12, 13, 14, 15, 21, 22, 23, 29, 38, 41, 42, 44, 45, 47, 85.
Arnauld (Antoine), docteur, xv, 29, 39, 76, 85, 86, 89 à 100, 104, 108, 118, 122, 128, 129, 134, 141 à 146, 161, 164, 173, 180, 194, 197, 199, 206, 207, 211, 226, 234, 247, 263, 266, 274, 275, 276, 282, 286, 287, 290 à 295, 301, 303, 309, 312, 313, 319, 321, 323, 325, 330, 331, 340, 341, 347, 358 à 364, 368, 371, 387, 392, 430.
Arnauld (Henri), évêque d'Angers, 117, 196, 200, 239, 240, 241, 254, 278, 283, 284, 286*, 319, 335, 336, 340*, 358.

Arnauld (Jacqueline) (Mère Marie-Angélique de Sainte-Magdeleine), abbesse et réformatrice, XV, 3, 6, 10 à 16, 17 à 23, 24 à 32, 33 à 40, 41 à 48, 51 à 57, 60, 63, 65, 66, 68 à 73, 82, 83, 84, 87, 88, 95, 96, 97, 105 à 110, 112 à 127, 133 à 138, 139, 140, 141, 146, 147, 151, 152 à 164, 165 à 175, 176, 178, 181, 186, 193, 203, 210, 216, 223, 231, 239, 246, 249, 250, 256, 262, 270, 291, 298, 299, 300, 302, 308, 310, 323, 326, 350, 354, 358, 359, 360, 363, 379, 394, 395, 420, 430, 435, 440, 441*, 442.

Arnauld (Jeanne-Catherine) (Mère Agnès de Saint-Paul), abbesse, 10, 11, 14, 19, 22, 26, 27, 29, 38, 41, 52, 53, 54, 58, 59, 60, 65, 68 à 73, 81, 83, 84, 87 89, 109, 112, 113, 126, 134, 139, 141, 148, 150, 152, 156, 158, 161, 166, 172, 174, 185, 187, 188, 192, 194, 203, 216, 217, 219, 220, 221, 224, 236 à 242, 246, 249, 250, 251, 254, 255, 257, 261, 262, 265*, 269, 270, 276, 279, 290 à 293, 299, 302, 304, 307 à 311, 326, 350, 363, 381, 395.

Arnauld (Sœur Magdeleine de Sainte-Christine), 44, 113.

Arnauld (Sœur Marie de Sainte-Claire), 15, 22, 27, 31, 69, 70.

Arnauld (Simon), 85.

Arnauld d'Andilly (Mère Angélique de Saint-Jean), abbesse, VII, 32* 73, 153, 155, 162, 172, 177, 181, 192, 199, 208, 209, 215, 216, 220 à 224, 234, 235, 236*, 252, à 257, 263, 269, 270*, 271, 272, 292, 298, 302, 304, 307 à 312, 318, 325, 326, 331 à 346, 350, 351, 358, 394, 395.

Arnauld d'Andilly (Sœur Angélique de Sainte-Thérèse), 221, 236 à 240, 252, 254, 381.

Arnauld d'Andilly (Sœur Catherine de Sainte-Agnès), 56*.

Arnauld d'Andilly (Sœur Marie-Charlotte de Sainte-Claire), 236, 252, 254, 310.

Arnauld d'Andilly (Robert), 21, 22, 39, 50, 51, 52, 56, 60, 62, 70, 75, 79, 83, 89, 97, 101, 103, 116, 137, 146, 150, 157, 163, 174, 177, 196, 209, 217, 219, 221, 236, 237, 239, 254, 263, 274, 298, 303, 310 à 314, 358.

Arnauld d'Andilly (Catherine Le Fèvre de la Boderie, dame), 71, 73, 84.

Arnauld de Luzancy (Charles-Henri), solitaire, 98, 230, 254, 263, 269, 270*, 304, 307, 311, 312, 338, 341, 349, 350.

Arnauld de Pomponne (Simon), ministre d'Etat, 237, 287, 288, 304, 310, 311, 312, 320, 331, 341, 342, 358, 361, 381.

Arnauld de Pomponne (demoiselles), 298.

Arnauld de Pomponne (marquis), 433, 434.

Arnauld de Villeneuve (Jules), 103.

Arnoul de Loo (dom), 374.

Asfeld (abbé d'), 401*.

Atri (Marie-Angélique d'Aquaviva, duchesse d'), 84, 173.

Aubray (François Dreux d'), lieutenant civil, 147, 154, 156, 260.
Augustin (Saint-), 61, 129, 171, 373*, passim.
Aumont (Anne Hurault de Cheverny, marquise d'), 84, 113, 120, 122, 151, 173, 246.

B

Bail (Louis), curé de Montmartre, 159, 176, 178, 179, 184, 185, 208, 229, 301.
Baïus (Michel de Bay ou), 129.
Barat (Sœur Louise de Sainte-Justine), 349, 428*.
Barcos (Martin de), abbé de Saint-Cyran, 89, 95, 97, 197, 274, 314, 315*, 373.
Bardeau (Marie de la Chartre, dame), bienfaitrice, 55.
Bargellini (Pierre), nonce en France, 285, 286, 287.
Barrière, 8.
Bascle (Etienne de), solitaire, 72, 98.
Basile (Saint-), 171.
Basile (le Père), capucin, 15, 16.
Batterel (Louis), oratorien, 294*.
Baudran (Claude), novice, 378.
Baudran (Mère Françoise-Magdeleine de Sainte-Julie), prieure, 378, 384, 387, 393, 394.
Bayard, 49.
Bellair (Jean-Bernard de), solitaire, 118.
Bellegarde (Octave de), archevêque de Sens, 55, 59, 61*.
Benoise (Sœur Marie-Catherine de Sainte-Célinie), 345, 429*, 440.
Benoît (Saint-) 23.
Benoît XIII, 149*.
Benoît XIV, 412*.
Bernard (Saint-), 2, 3, 23, 283, passim.
Bernard (Claude), le Pauvre Prêtre, 27, 177.
Bernard (le Père), capucin, 18.
Berthier, évêque de Blois, 438*.
Bertrand (Sœur Magdeleine de Sainte-Cécile), 428*, 440.
Bérulle (Pierre de), cardinal, 23, 50, 54, 62.
Besoigne (Jérôme), 330.
Bessi (Giroust de). V. Giroust.
Besson (Jean), curé de Magny, 385, 387.
Beurrier (Paul), curé de Saint-Etienne-du-Mont, 194.
Bignon (Jérôme I), avocat général, 82, 103.
Bignon (Jérôme II), avocat général, 80, 103, 209*, 223, 242.
Bignon (Thierry), conseiller, 103, 209*, 223, 242.
Binet (Etienne), jésuite, 42.
Biord, 262,
Bocquillot (Lazare), confesseur, 357.
Boileau (Jacques) abbé, 373*, 382*.
Boileau-Despréaux (Nicolas), 169, 275, 323, 346, 368, 369, 370, 373*, 375, 380, 400.
Boisbuisson (Pierre de), confesseur, 227, 247, 294, 303, 308, 312.
Boiscervoise (Sœur Anne de Sainte-Cécile), 243, 252*, 428*, 437.
Bonneuil (de), 33.

Bonsi (Pierre de), archevêque de Narbonne, 281.
Borel (Pierre), confesseur, 303, 338.
Bossuet (Jacques-Bénigne), évêque de Meaux, 149, 166, 198, 220*, 236, 319, 341, 373, 383, 388, 394, 419.
Bouchard (Hugues), oratorien, 294, 303, 308.
Boucher, 28.
Boucherat (Nicolas), général de Cîteaux, 28, 29, 31, 45, 47.
Bouhours (Dominique), jésuite, 173.
Boulard de Ninvilliers (Mère Elisabeth de Sainte-Anne), abbesse, 127, 172, 318, 357, 378, 379, 382, 384, 385, 387, 391, 393, 395.
Boulehart (Jeanne de), abbesse, 6, 10, 11, 12, 13.
Bourdaloue (Louis), jésuite, 369, 388.
Bourgeois (Jean), confesseur, 301, 338.
Bouvard (Charles), médecin, 149.
Brégy (comte de), 242.
Brégy (Charlotte de Saumaise, comtesse de), 226*, 242.
Brégy (Sœur Anne-Marie de Sainte-Eustoquie de Flecelles de), 172, 223, 226, 227, 242, 301, 352.
Brémond (M. l'abbé), 27*, 63*, 182, 188, 240*, 266.
Brinvilliers (d'Aubray, marquise de), 156, 260*.
Briquet (Etienne), avocat général, 209*.
Briquet (Sœur Magdeleine de Sainte-Christine), 173, 208, 209, 210, 223, 226, 227, 233, 242, 252, 253, 301, 351, 355.
Brisacier (Jean de), jésuite, 120, 128.
Brossette, 364*.
Brunetière (Du Plessis de la), v. Du Plessis.

C

Caillard (M.), 278*.
Cailly, commissaire du Châtelet, 425.
Calenus (Henri), chanoine de Malines, 86.
Cambise (Mme de), abbesse de Port-Royal de Paris, 442.
Camus (Jean-Pierre), évêque de Belley, 50.
Canu, chapelain, 259.
Casanata (cardinal), 363.
Caulet (François de), évêque de Pamiers, 196, 278, 279, 283 à 288, 320, 345.
Caumartin (François Le Fèvre de), évêque d'Amiens, 97.
Cérot, prêtre, 408.
Chamillard (Michel), docteur, 210, 211, 212, 224, 227*, 228, 231, 251, 256, 259, 260, 277, 301, 344.
Champaigne (Sœur Catherine de Sainte-Suzanne), 172, 187, 188.
Champaigne (Philippe de), peintre, 94, 107, 187, 212, 312, 378*.
Chantal (Sainte-Jeanne-Françoise de), xv, 33, 35, 36, 37, 48, 50, 51, 54, 72, 76, 82, 161, 162, 222.
Charles Borromée (Saint-), 280.
Charpentier (Hubert), fondateur du Calvaire, 30, 82, 96.

Château-Renaud (maréchal de), 397.
Château-Renaud (Mme de), abbesse de Port-Royal de Paris, 397, 402, 404, 419, 420, 422, 432.
Chavigny (Léon Le Bouthilher, comte de), secrétaire d'Etat, 75, 89, 97, 136.
Chéron, docteur de Sorbonne, 237.
Chevreuse (Charles - Honoré d'Albert), duc de, 121*, 122, 429.
Chevreuse (Marie de Rohan-Montbazon), duchesse de, 121, 158.
Chevrolat, vicaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, 407, 408.
Chigi (Flavio), cardinal, 213.
Chigi (Mario), 191.
Choart de Buzanval (Nicolas), évêque de Beauvais, 196, 278*, 279, 284 à 286, 305, 341
Choiseul (Gilbert de), évêque de Comminges, 196 à 199, 285, 305, 318, 324.
Choisnel, prêtre, 99.
Chouy (Sœur Agnès de la Mère de Dieu), 56*.
Christine de France (princesse), 33.
Cibo (cardinal), 321.
Cinq-Mars (marquis de), 84*.
Clémencet (dom), bénédictin, 213*, 386*.
Clément VIII, 11.
Clément IX, 284, 285, 286, 289, 321, 390.
Clément X, 299, 321.
Clément XI, 383, 386, 387, 388, 396, 397, 407, 411.
Clerson, prêtre, 262.
Cochin (M. - Claude), 278*, 286*.
Colbert (Jean-Baptiste), ministre dEtat, 248, 281, 284, 295, 297, 344.
Concini (maréchal d'Ancre), 50.
Condé (Henri II, prince de), 95.
Condé (Louis II, prince de), 122, 125, 136, 175, 247, 297, 304, 315, 327, 329, 330, 441*.
Condé (Anne de Bavière, princesse de), 441.
Condren (Charles de), général de l'Oratoire, 50*, 59, 74, 75, 76.
Contes (Jean - Baptiste de), doyen de N.-D., vicaire général du cardinal de Retz, 137*, 161, 176, 178, 179, 182, 183, 185, 186 à 189, 191, 301.
Conti (Armand de Bourbon, prince de), 173, 280.
Conti (Anne Martinozzi, princesse de), 173, 280, 315, 317, 395, 434.
Cornet (Nicolas), docteur, 60*, 130.
Coton (Pierre), jésuite, 318.
Coulanges (Mme de), 367.
Courcier, théologal de Paris, 397.
Coustel, maître aux Petites Ecoles, 105.
Couturier (Sœur Marie de Sainte-Anne), 429*, 440.
Créquy (Charles, duc de), ambassadeur à Rome, 191, 199.
Crès (Jacques de), prêtre, 408.
Cressé (Pierre), médecin, 149
Crèvecœur (Anne de Saint-Simon, marquise de), 232.

Cromwell (Olivier), 136, 379*.
Gros (Jean), curé de Saint-Louis-en-l'Isle, 345.
Cujas (Jacques), 7.

D

Dafflon (Sœur Catherine de Sainte-Tharsile), 429*, 440.
Daguesseau (Henri-François), chancelier de France, 319, 414.
Dalencé (Martin), chirurgien, 149.
Dejean (M.-Etienne), 278*, 281*.
De La Croix (Charles), solitaire, 98.
Des Essarts, prêtre, 363, 393.
Desmarest de Saint-Sorlin (Jean), 275, 276.
Des Moulins (Marie), 356.
Des Moulins (Sœur Suzanne-Julienne de Saint-Paul), 356.
Des Portes (dame), 10.
Des Touches (Paul Pelletier), 96, 345, 346.
Dinet (Jacques), jésuite, 130.
Doamlup (Jean), solitaire, 227.
Dodart (Denis), médecin, 355, 375*.
Dodart (Claude-Jean-Baptiste), médecin, 355.
Doublet (M.), 278*.
Du Breuil (Jean-Baptiste), oratorien, 348.
Du Chemin (Charles), solitaire, 102, 230, 339.
Du Fargis (Mère Marie de Sainte-Magdeleine d'Angennes), abbesse, 153, 157*, 160*, 173, 177, 181, 229 à 232, 249, 257, 259, 263, 302, 312, 318, 325, 333, 338*, 341*, 351, 354, 356, 357, 358, 394.
Du Fossé (Gentien-Thomas), maître des comptes à Rouen, 103, 214.
Du Fossé (Sœur Magdeleine de Sainte-Melthide), 236*, 246, 291.
Du Fossé (Pierre-Thomas), solitaire, 101, 103, 118, 203, 276, 353, 376.
Du Gué de Bagnols (Guillaume), maître des requêtes, 102, 122, 123, 136, 151, 154, 434.
Du Gué de Bagnols (Gabrielle), 158, 434.
Du Guet (Jacques-Joseph), oratorien, 305, 373*, 401*.
Du Mesnil (Mère Claude-Louise de Sainte-Anastasie de Courtioux), prieure, 317, 374, 393 à 398, 401 à 409, 416 à 421, 424 à 428, 430, 431, 436, 437, 438, 439, 441, 442.
Du Mont (**Akakia**). V. Akakia.
Du Perron (Jacques Davy), cardinal, 8.
Du Pille (abbé), 317*.
Du Plessis de la Brunetière (Guillaume), vicaire général de Paris, 220, 223, 226, 232, 251, 255, 258, 259, 261, 294, 296.
Du Plessis-Guénégaud (Henri), secrétaire d'Etat, 323.
Du Plessis-Guénégaud (Isabelle de Choiseul, dame), 196, 323.
Du Pré (Sœur Marguerite de Sainte-Gertrude), 208, 236*, 282.
Dusaug, prêtre, 262.

Du Saugey, prêtre, 256, 259, 260, 262.
Duval (Sœur Geneviève de Sainte-Thérèse), 179*.
Du Valois (Sœur Magdeleine de Sainte-Gertrude), 428*, 436, 439, 441,
Du Vaucel (Louis-Paul), chanoine d'Alet, 362*.

E

Eragny de la Rivière (Pierre du Pertuis d'), solitaire, 101.
Eremberge, abbesse, 4.
Eschaux (M. d'), archevêque de Tours, 61.
Escolan, prêtre, 408.
Esprit (Thomas), oratorien, 210, 212, 217.
Estrées (Angélique d'), abbesse de Maubuisson, 11, 30, 31.
Estrées (Gabrielle d'), 11, 49.
Etemare (Jean-Baptiste d'), abbé, 408*.
Eugène IV, 283.
Eustace (M.), confesseur, 347, 354, 355, 372, 381, 385, 387, 389, 391.
Eustache de Saint-Paul (le Père), feuillant, 28.

F

Félix (Charles), chirurgien, 143, 149.
Fénelon (François de Salignac), archevêque de Cambrai, 306*, 319, 369, 373, 429.
Ferrier (Jean), jésuite, 197, 305, 318.
Fin (Jeanne de la), abbesse, 5.
Fin (Jeanne II de la), abbesse, 5.
Fleury (François de), docteur, 133.
Flexelles (Sœur Magdeleine de Sainte-Sophie de), 428*, 440.
Floriot (Pierre), confesseur, 229, 230.
Foissy de Chamesson (Anne de Jésus), 56, 66, 67.
Fontaine (Nicolas), solitaire, 80, 85, 90, 100, 101, 145, 164, 203, 276.
Fontaine (Eugénie de), Visitandine, 222, 223, 225, 226, 228, 271*.
Fontanges (duchesse de), 353.
Fontpertuis (Angélique Crespin, dame, Angran de), 347, 363, 438.
Forget (sœur Agnès de Sainte-Blandine), 429*, 441.
Fouillou (Jacques), diacre, 387, 423.
Fouquet (Elisabeth-Angélique), visitandine, 271*.
Fouquet (Nicolas), surintendant, 225, 237.
François d'Assise (Saint-), 28, 266, 308.
François de Sales (Saint-), 23, 28, 29, 32, 33 à 40, 41, 46, 51, 52, 54, 65, 72, 86, 92, 134, 153, 161, 171, 206, 222, 240, 254, 262, 280, 282.
François-Xavier (Saint-), 93.
François I, 4.
Fromageau, prêtre, 331.
Fromont (Libert), docteur de Louvain, 60, 86.

G

Gadeau (demoiselle), 173.
Gaillard (le Père), 368.
Gallot, docteur, 28.
Garlande (Mathilde de), 1, 2, 3.
Gaudion, greffier, 425.
Gaudon, solitaire, 72.
Gault (Jean-Baptiste), évêque de Marseille), 99.
Gazier (Augustin), VI, XIII à XVI, 107*
Gerberon (Gabriel), bénédictin, 373.
Gibron (Paul-Gabriel de), solitaire, 303.
Gilbert, supérieur, 382, 391, 396.
Girard (Claude), 197, 198.
Giroust (Antoine), prêtre, 118, 230, 259.
Giroust de Bessi (Julien), solitaire, 118.
Godeau (Antoine), évêque de Vence, 182.
Godet-Desmarets (Paul), évêque de Chartres, 386*, 406, 407.
Gondi (Emmanuel de), oratorien, 82, 120.
Gondi (Jean-François-Paul de), archevêque de Paris, 28, 44, 46, 48, 54, 55, 56, 64, 65, 67, 68, 82, 106, 108, 110, 117, 119, 120, 124, 132, 137.
Gondi (Paul de), cardinal de Retz. V. Retz.
Gondrin (Henri-Louis de Pardaillan de), archevêque de Sens), 182*, 284, 287, 288, 292, 312.
Gonzague (Louise-Marie de), reine de Pologne, 84, 97, 106, 108, 110, 117, 119, 121, 123, 133, 136, 147, 177, 216, 219, 239, 262,
Gonzague (Anne de), princesse Palatine, 149, 441*.
Goulas (Sœur Catherine de Saint-Paul), 12, 20, 172, 270.
Grammont (Hamilton, comtesse de), 379, 380*.
Grandier (Urbain), 83.
Grenet (Claude), curé de Saint-Benoît, supérieur, 301, 302, 307, 317, 322*, 325, 330, 332, 338, 339, 345, 352.
Grignan (Françoise-Marguerite de Sévigné, comtesse de), 342.
Guelphe (Léonard), 363.
Guéméné (Anne de Rohan, princesse de), 83, 84, 91, 135, 144, 188, 214, 215, 247, 305.
Guilbert, 3, 298* 359, 413*, 427.
Guillard (Etienne), chirurgien, 149.
Guyart (Denis), docteur, 143.
Guyot, maître aux Petites Ecoles, 105.

H

Habert (Isaac), évêque de Vabres, 129, 130.
Hamelin (Jean), 275.
Hamilton (Lord), 379*.
Hamon (Jean), médecin, 102, 118, 149, 230, 231, 261, 265 à 270, 303, 308, 323, 339, 354, 355, 377, 381, 435.
Harlay (Anne de), 354.
Harlay (Elisabeth-Marguerite

de), abbesse de Port-Royal de Paris, 354, 366.
Harlay de Champvallon (François de), archevêque de Paris, 155, 285, 306, 307, 322, 324, 325, 331 à 342, 344 à 352, 354, 359, 361, 366, 367, 368, 382, 384.
Harlay (Marie-Anne de), abbesse de Port-Royal de Paris, 366, 367, 373, 375, 384, 385, 397.
Haslé (Sœur Aimée de la Nativité), 56*.
Hautefort (Mlle de), 173.
Havart (M.), confesseur, 398, 406, 407.
Hécaucourt de Charmont (Sœur Angélique de Saint-Alexis d'), 172, 228, 245.
Hecquet (Philippe), médecin, 355.
Henri III, 49.
Henri IV, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 49, 318.
Hermant (Godefroi), XIV.
Hilaire, intendant, 230, 259, 293, 339.
Hillerin (Charles), curé de Saint-Merry, 99, 101.
Hodencq (Alexandre de), curé de Saint-Séverin, vicaire général du cardinal de Retz, 137* 149, 179, 182, 183, 186 à 189, 191.
Honoré III, 3.
Humières (marquise d'), 322.

I

Innocent X, 107, 130, 131, 132, 154, 185, 198, 388.
Innocent XI, 321, 322, 336, 337, 340, 344, 355, 362.
Innocent XII, 355, 382.
Issaly (Jean), avocat, 338, 392.
Issaly (Sœur Marie de Sainte-Catherine), 424, 429, 440.

J

Jacques II, roi d'Angleterre, 361.
Jansenius (Cornelius), évêque d'Ypres, 60, 61, 62, 74, 86, 91, 93, 110, 129, 130, 131, 136, 180, 184, 198, 206, 208, 234, 281, 373*.
Jean-Chrysostome (Saint-), 92.
Jenkins (François), solitaire, 102, 222, 339.
Jérôme (Saint-), 80.
Joinville, 101.
Joncoux (Françoise-Marguerite de), 59*, 400*, 401 à 409, 415 à 421, 423, 430, 431, 432, 436, 440.
Joseph du Tremblay (le Père), capucin, 62, 66, 74, 82.
Josse (Sœur Marguerite de Sainte-Thècle), 177, 219.
Jumeauville (dame de), 15, 20.

L

La Chaise (François de), jésuite, 305, 318, 319, 322, 341, 347, 369, 399, 418, 430.
La Croix (abbé de Cîteaux), 10, 12.
La Fayette (François de), évêque de Limoges, 189.
La Fayette (Louise-Angélique de), visitandine, 224*, 235, 242.
La Fayette (comtesse de), 174.

La Feuillade (duc de), 247, 348, 420.
La Feuillade (Charlotte de Roannez, duchesse de), 149, 247. 348.
La Grange (de), supérieur, 352, 354, 366.
Laimé (Sœur Anne de Sainte-Martine), 429*.
La Lane (Noël de), abbé, 195*, 197, 198, 287.
La Londe (de), chapelain, 416.
Lancelot (Claude), solitaire, XIII, XV, 72, 79*, 80, 83, 89, 96, 98, 101, 104, 105, 201, 202, 206, 222, 227, 247, 273, 274, 275, 293, 309, 314, 370, 371.
Laporte (M.-Jean), 129.
Largentier (dom), abbé de Clairvaux, 29, 47.
La Rochefoucauld (François de), 173, 174, 317.
La Rochepozay (Henri-Louis Chasteignier de), évêque de Poitiers, 61.
La Trémoille (Mme de), abbesse du Lys, 43.
La Trémouille (cardinal de), 412, 414.
Laubardemont (Jacques-Martin de), 82, 83, 147.
La Vallière (Louise Le Blanc, duchesse de), 315.
Launoy (Jean de), docteur, 144*.
Le Bègue (Sœur Jeanne de Sainte-Apolline), 429*.
Le Bouthillier (Sébastien), évêque d'Aire), 56, 61.
Le Camus (Etienne), évêque de Grenoble, cardinal, 294*, 305, 319.
Le Cerf (Sœur Madeleine de Sainte-Candide), 236*.
Le Comte, trésorier de France, 83.
Le Conte (Mère Marie-Dorothée de l'Incarnation), prieure, 172, 242.
Le Féron (Blaise), docteur, 48, 54.
Le Féron (Sœur Elisabeth de Sainte-Agnès), 228, 250, 359*, 392, 393, 394.
Le Jeune (M.), 275.
Le Juge (M.), prêtre, 159, 162.
Le Juge (Sœur Françoise de Sainte-Agathe), 345, 428*, 440.
Le Maître (Isaac), maître des comptes, 71*.
Le Maître (Catherine Arnauld, dame) (Sœur Catherine de Saint-Jean), 9, 21, 22, 38, 44, 71, 85, 118, 119, 240, 308*, 434*.
Le Maître (Antoine), avocat, solitaire, 34, 39, 70, 71, 72, 74, 76, 81, 82, 84, 90, 98, 99, 103, 104, 108, 137, 151, 323, 365, 434.
Le Maître de Saci (Louis-Isaac), prêtre, 71, 85, 89, 101, 104, 108, 117, 118, 125, 136, 142, 151, 153, 161, 164, 204, 226, 247, 265, 266, 274 à 277, 288, 293, 303, 308, 309, 315, 317, 325, 332, 333, 335, 338, 346, 348, 349, 350, 351, 434.
Le Maître de Séricourt (Simon), solitaire, 71, 98, 99, 104, 118, 119.
Le Moine, confesseur, 345.
Lemos (Thomas), dominicain, 129.
Le Nain (Jean), maître des requêtes, 113, 376.
Le Nain de Tillemont (Sébas-

tien), prêtre, 303, 317, 338, 376, 434.
Le Noir (M.), chanoine de Notre-Dame, 400, 409.
Le Noir de Saint-Claude (Jacques), avocat, solitaire, 166*, 400, 401, 408, 409, 440.
Le Noir du Roule, 400.
Léon X, 4.
Ler (Félix), curé de Magny, 295.
Le Roi (Guillaume), abbé de Hautefontaine, 371*.
Le Roy (Mme Albert), 402*.
Lescot (Pierre), architecte, 45.
Lesdiguières (duchesse de), 341*, 367.
Le Secq, prêtre, 79.
Le Tardif (Mère Geneviève de Saint-Augustin), abbesse, 53, 54, 59, 64, 65, 66, 68.
Le Tellier (Michel), secrétaire d'Etat, 188, 277, 280*, 284, 289, 296, 347.
Le Tellier (Charles-Maurice), archevêque de Reims, 400.
Le Tourneux (Nicolas), confesseur, 346, 347, 357.
Le Vavasseur (Sœur Françoise-Magdeleine de Sainte-Ide), 429*, 440.
Lhermitte, confesseur, 339, 345.
Liancourt (Roger du Plessis, duc de), 142, 173, 308, 312, 323.
Liancourt (Jeanne de Schomberg, duchesse de), 142, 173, 308, 312, 323.
Ligny (Dominique de), évêque de Meaux, 186, 187, 243, 291, 292, 293, 294, 305, 318.
Ligny (Mère Magdeleine de Sainte-Agnès de), abbesse, 56*, 87, 115, 116, 124, 153, 172, 186, 187, 189, 201, 202, 206, 215, 220, 221, 231, 243, 252*, 258, 263, 291, 301, 302, 318.
Lindo (Jacques), solitaire, 101.
Lionne (Hugues de), secrétaire d'Etat, 284, 285, 289, 296, 297.
Litolfi,Maroni (Henri), évêque de Bazas, 100.
Longueville (Louise de Bourbon, première duchesse de), 47, 54, 55.
Longueville (Anne-Geneviève de Bourbon-Condé, duchesse de), 3, 125, 173, 174, 175, 202, 203, 206, 247, 275, 276, 285, 288, 292, 295, 304, 312, 315, 316, 317, 322, 325*, 326, 327, 329, 330, 331, 336, 395, 401, 433, 434, 441.
Longueville, comte de Dunois, 315.
Longueville (Charles - Paris, duc de), 315, 330, 434.
Lorraine (princesse de), 74.
Louail (Jean-Baptiste), docteur, 357, 358, 401*.
Louis IX, 3.
Louis XIII, 31, 46, 47, 48, 52, 55, 75, 88, 90, 140, 280, 291.
Louis XIV, 90, 105, 122, 125, 136, 137, 138, 155, 156, 157, 161, 183, 188 à 191, 197 à 200, 212, 213, 218, 219*, 229, 248, 259, 277 à 288, 290 à 299, 305, 306, 310, 315 à 327, 330 à 342, 346, 348, 353, 358 à 362, 365, 367, 368, 369, 373, 374, 375, 379 à 388, 390, 392, 397, 399. 400, 401*, 405*, 406, 407, 409, 410 à 421, 422 à 435, 439.
Louis XV, 355*, 439.

Louis de Gonzague (Saint-), 101.
Louvières (Sœur Magdeleine-Marthe de), 26*.
Louvois (François-Michel Le Tellier, marquis de), 358.
Luynes (Louis-Charles d'Albert, duc de), 121 122, 125, 135, 1[illegible] 144, 146, 337.
Luynes (Louise Séguier, duchesse de), 121.
Luynes (M[lle] de), 158.
Luynes (M[lles] de), 337.
Luynes (duc de), 107*

M

Mabille (Nicolas), docteur, 390, 415*.
Macquet, archidiacre de Boulogne, 73*.
Madot (abbé), 431.
Maignart de Bernières (Charles, maître des requêtes, 102, 104, 113, 123, 146, 154, 189*, 193, 273.
Maignart de Bernières (Sœur Françoise de Sainte-Thérèse), 273, 393.
Maignelay (Marguerite de Gondi, marquise de), 28, 45.
Maille, professeur à Rome, 396, 412.
Maintenon (marquise de), 368, 380, 386*, 399, 420, 432.
Malebranche (Nicolas), oratorien, 295, 361.
Mancini (Marie-Hiéronyme Mazarini, dame), 149.
Manguelen (Pierre), confesseur, 100, 108.
Marca (Pierre de), archevêque de Toulouse, puis de Paris, 131, 132, 154, 155, 182, 183, 188, 189, 190.
Marignier (Guillaume), confesseur, 372, 390, 392, 398.
Marillac (Michel de), garde des sceaux, 55.
Marion (Simon), avocat général, 8, 9, 10, 14.
Marly (Mathieu de), 1.
Massillon, 439.
Mauger (dom), abbé de la Charmoye, 29, 48.
Maupeou (Mère de), visitandine, 225.
Maurisse (Mère de), prieure de Saint-Martin, 309*.
Mauroy (Sœur Marguerite de la Sainte-Trinité), 55*.
Mazarin (Jules), cardinal, 90, 122, 136, 131, 132, 137, 144, 146, 149*, 150, 154, 155, 188, 439.
Médicis (Catherine de), 7.
Médicis (Marie de), 46, 50, 52, 62.
Mengui, chanoine de Notre-Dame, 385, 402.
Mersenne, médecin, 355.
Meyer (M. de), 129.
Meynier (Bernard), jésuite, 128.
Milon de Voisins, 1.
Molé (Mathieu), garde des sceaux, 82, 88, 96.
Molina (Louis), jésuite, 129.
Monchait (M[lle] de), 126.
Montaigne (Michel de), VII.
Montausier (duc de), 173, 340.
Montausier (Julie d'Angennes, duchesse de), 173.
Montbazon (Marie de Bretagne, duchesse de), 316.
Montfort (Simon de), 2.

Montglat (Mme de), abbesse de Gif, 151, 251, 256, 340.
Montpensier (Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de), 150, 173.
Montperroux (Louise de), abbesse de Port-Royal de Paris, 438*, 442.
Montperroux (Marie-Jeanne de), abbesse de Port-Royal de Paris, 442.
Moramber (M. de), 331*.
Morel (dame), 21.
Morelle (Mère Philiberte), prieure de Port-Royal de Paris, 403.
Morimond (M. de), vicaire général de Cîteaux, 18, 19.
Mouchot (Sœur Marie de Sainte-Opportune), 428*.

N

Nicaise (abbé), 362.
Nicole (Pierre), solitaire, XIII, 102, 104, 105, 139, 161, 173, 180*, 194, 200, 207, 211, 226, 274, 275, 276, 287, 292, 321, 322, 323, 325*, 340, 343, 370, 371, 401*.
Nivelle (dom), général de Cîteaux, 48.
Noailles (Anne-Jules de), maréchal de France, 368.
Noailles (Gaston de), évêque de Châlons-sur-Marne, 371*.
Noailles (Louis-Antoine de), cardinal archevêque de Paris, 368 à 375, 379, 382 à 388, 389 à 398, 402, 404 à 409, 411 à 421, 424, 425, 429, 430, 431, 437*, 438*, 440, 441, 442.
Noiseux (Sœur Denise de Sainte-Basilisse), 429*, 437.
Noiseux (Sœur Magdeleine de Sainte-Aurélie), 429*, 440.
Nouet (Jacques), jésuite, 93*, 94, 128.
Nouveau (Sœur Catherine de Sainte-Gabrielle de), 26*.
Noyers (François Sublet de), secrétaire d'État, 75.

O

Olier (Jean-Jacques), curé de Saint-Sulpice, 27, 50*, 142, 432.
Orléans (Gaston, duc d'), 74.
Orléans (Philippe, duc d'), 173.
Orléans, (duchesse d'), 410.
Orléans (Philippe, duc d'), Régent, 439.
Orléans (Louis, duc d'), 442.
Ossat (cardinal d'), 11.

P

Pallu (Victor), médecin, solitaire, 99, 100, 118.
Parat (M.), confesseur, 159.
Pascal (Blaise), XV, 81, 102, 110, 138, 145 à 150, 153, 173, 180, 181, 182, 193 à 195, 196, 204, 235, 303, 346, 376, 381.
Pascal (Sœur Jacqueline de Sainte-Euphémie), 81, 110, 124, 148, 157*, 160, 173, 177, 181, 182, 194, 435.
Passart (Sœur Catherine de Sainte-Flavie), 224, 244, 245, 270, 271, 293.
Paul V, 24.
Paulin (Saint-), 121.

Paulon (M.), confesseur, 159, 229, 230.
Pavillon (Nicolas), évêque d'Alet, 196, 216, 230, 254, 269*, 278 à 288, 290, 291, 295, 299, 308, 319, 320, 323, 324, 415.
Pélage, 129.
Pellisson (Paul), 347.
Pembroke (Archange de), capucin, 26, 28, 29.
Pépin (Sœur Marguerite de Sainte-Lucie), 428*, 440.
Perdreau (Mère Marie de Sainte-Dorothée), abbesse de Port-Royal de Paris, 224, 244, 245, 246, 271, 290, 291, 296, 297, 298, 341*, 344, 353, 354.
Péréfixe (Hardouin de Beaumont de), archevêque de Paris, 94, 190, 191, 198 à 204, 205 à 217, 219 à 232, 236, 237,, 241, 244, 247, 251, 252, 255, 258, 259, 261, 265, 271, 272, 278, 285, 286, 287, 288, 290, 292, 293, 294, 297, 301, 302, 305, 306, 386.
Périer (Florin), conseiller, 148.
Périer (Gilberte Pascal, dame), 194, 195.
Périer (Marguerite), 148, 149, 379*.
Perrault (Charles), 362.
Perrault (Nicolas), docteur, 144.
Personne (Sœur Jeanne de Sainte-Domitille), 325, 326.
Petau (Denis), jésuite, 94.
Petitière (André Pizon de Bétoulat de la), solitaire, 101.
Petitpied (Nicolas), docteur, 387.
Philippe V, roi d'Espagne, 387.
Picoté, prêtre de Saint-Sulpice, 142, 323.
Pineau (Sœur Geneviève de l'Incarnation), 224*, 228, 236, 245, 251.
Pirot, vicaire général de Paris, 386*.
Poligné, prêtre, 339, 345, 347.
Polinier (le P. Jean), abbé de Sainte-Geneviève, 441.
Pollet, vicaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, 407, 408.
Pontcarré (Mme de), 69.
Pontchartrain (Louis Phélypeaux de), chancelier de France, 374, 384, 414, 422.
Pontchartrain (Jérôme Phélypeaux de), secrétaire d'Etat, 374, 384, 422, 437.
Pontchâteau (Sébastien-Joseph du Cambout, abbé de) solitaire, 102, 227, 247, 277, 293*, 303, 336, 338*, 340*, 344, 355, 434.
Pontis (Louis de), solitaire, 49, 101, 135, 247.
Poterie (Pierre Le Roi de la), prêtre, 148.
Poupiche, prêtre, 262.
Pourlan (Jeanne de Saint-Joseph de), abbesse de Tard, 52, 53, 54, 56, 64.
Poussé (Antoine Le Raguier de), curé de Saint-Sulpice, 323.
Prières (abbé de), 277.
Pussort, conseiller, 297*.

Q

Quesnel (Pasquier), oratorien, 295, 305, 361, 362, 369*, 392, 398, 402*, 414*.

R

Racine (Mère Agnès de Sainte-Thècle), abbesse, 172, 219, 323, 351, 356, 357, 358, 359, 371, 378, 379, 381.
Racine (Jean), XV, XVI, 65, 83, 105, 128, 130, 146, 154, 155, 159, 160, 163, 185, 202, 219*, 274*, 275, 303, 323, 325*, 232, 355, 356, 362*, 365, 366, 367, 370, 371, 372, 375, 376, 377, 378 à 381, 400, 434.
Racine (Jean-Baptiste), 376*.
Racine (demoiselle) aînée, 381.
Racine (demoiselle), 384.
Racine (Sœur Marie de Sainte-Geneviève), 356.
Rambouillet (marquise de), 229*.
Rancé (Armand-Jean Le Bouthillier, abbé de), 163, 269*, 294*, 310, 362, 363.
Rantzau (maréchal de), 224*, 234.
Rantzau (Mme de), 224*, 234.
Rapin (René), jésuite, XIV, 149*, 173, 285, 286.
Rebergues (Charles de), solitaire, 303.
Rebours (Antoine de), confesseur, 89, 98, 153, 159, 176.
Remicourt (Sœur Anne de Sainte-Synclétique de), sous-prieure, 173, 391, 424, 426, 437, 440.
Renan (Ernest), XVIII.
Renaudin (M.-Paul),, 266.
Renaudot (Eusèbe), médecin, 149.
Retz (Paul de Gondi, cardinal de), archevêque de Paris, XV, 74, 116, 120, 122, 125, 131, 137*, 144*, 176, 183, 188, 189, 193, 219, 229, 285, 305, 338*, 341.
Rey, prêtre, 262.
Richelieu (Armand du Plessis, cardinal de), 50, 60, 61, 63*, 74, 75, 88, 144, 155, 190, 191, 209, 212, 247, 277, 279, 439.
Rivet (dom Antoine), bénédictin, 394*.
Roannez (Arthus Gouffier, duc de), 346, 352, 376.
Roannez (Mlle de). V. La Feuillade.
Robert (Sœur Marie de Sainte-Euphrasie), 428, 437.
Robert de Luzarches, 2.
Rochepot (comte de), 231*.
Rollin (Charles), recteur de l'Université, 357.
Rospigliosi, cardinal, 285.
Rouci (marquise de), 369.
Royer-Collard (Pierre-Paul), I.
Roynette (Simon), supérieur, 371, 372, 374, 382.
Ruth d'Ans (Ernest), confesseur, 338, 361, 363.

S

Sablé (Magdeleine de Souvré, marquise de), 3, 84, 91, 94, 135, 172, 174, 195.
Saint-Amour (Louis Gorin de), docteur, 131*.
Saint-Ange (Sœur Anne de Sainte-Eugénie de Boulogne de), 84, 103, 166, 173, 177, 224, 242, 269.
Saint-Ange (Raphaël d'Epinay de), 103.
Saint-Cyran (abbé de). V. Verger de Hauraune — et Barcos.

Saint-Gilles (Antoine Baudry-d'Asson de), solitaire, 102, 144, 276.
Saint-Laurent, exempt, 260.
Saint-Loup (Mme de), 324, 346.
Saint-Simon (Louis de Rouvroy, duc de), 319, 374, 418, 429, 434.
Sainte-Beuve (Augustin), I, VI, VII, XV, XVII, XVIII, 21, 31*, 59, 69, 78, 91, 95, 137, 145, 197, 209, 233, 242, 263, 269, 273, 294*, 295, 300, 334, 343, 357*, 358, 370, 391, 394, 399, 423.
Sainte-Marthe (Claude de), confesseur, 102, 153, 154*, 180*, 194, 206, 207, 211, 226, 247, 266, 274, 276, 303, 309, 325, 338, 339.
Sainte-Marthe (Sœur Françoise-Agnès de Sainte-Marguerite de), 428*, 439.
Santeuil (Jean-Baptiste), chanoine de Saint-Victor, 305, 352*, 357.
Segrais (Regnauld de), 316.
Séguenot (Claude), oratorien, 74, 75.
Séguier (Pierre), chancelier de France, 71*, 74, 75, 143, 146, 172, 186, 243, 282, 297.
Selle, maître aux Petite Ecoles, 103.
Sesmaisons (Pierre de), jésuite, 91, 94.
Sévigné (Renaud de), solitaire, 125, 159, 173, 174, 219, 230, 238, 247, 259, 276, 302*, 304, 336, 433, 435.
Sévigné (Marie de Rabutin-Chantal, marquise de), 88, 93, 174, 234*, 237, 238, 305, 310, 311, 316*, 321*, 341, 342, 346, 347, 365, 367*, 441.
Sévigné (Charles, marquis de), 358.
Sfondrati (cardinal), 383.
Sillery (M. de), évêque de Soissons, 367.
Singlin (Antoine), supérieur, 69, 70, 77, 78 à 81, 85, 87, 89, 98, 100, 105, 110, 114, 117, 121, 135, 136, 150, 153, 156, 157, 159, 160, 161, 164, 166, 175, 197, 202, 203, 204, 207, 262, 301, 302, 315, 327, 346, 356*, 430.
Singlin, bénédictin, 79.
Singlin (Mme), 79.
Soissons (comte de), 99.
Soulain (Sœur Françoise de Sainte-Claire), 236*.
Sourdière (Mère de), visitandine, 235.
Suffren (le Père), jésuite, 28.
Suireau (Mère Marie des Anges), abbesse, 27, 32, 43*, 47, 113, 139 à 141, 148, 150, 152.
Sully (Eudes de), évêque de Paris, 1, 2.

T

Taconnet, supérieur, 352.
Taignier (Claude), docteur, 189*.
Tallemant des Réaux, 316.
Tellier (Michel), jésuite, 418, 422, 429, 430, 431, 439, 441.
Tero, 409.
Théodose, 283.
Thérasie (Sainte-), 121.
Thibauld (Saint-), 3.
Thomassin, promoteur de l'archevêché, 415.
Thou (Augustin de), 84*.

Torcy (Jean-Baptiste Colbert, marquis de), 342*.
Toulouse (comte de), 410.
Tréville (comte de), 340.
Turenne (maréchal de), 122, 303.

U

Ubald d'Alençon (le Père), capucin, 28*.
Urbain VIII, 48, 129.

V

Valençay (Henri d'Etampes), ambassadeur à Rome, 131.
Vallée (Catherine de la), abbesse, 5.
Valois (Sœur Magdeleine de Sainte-Gertrude du). V. Du Valois.
Vanmol, solitaire, 303.
Varet (M.), 275.
Varin, 184*.
Vauban (Pierrette de), abbesse de Port-Royal de Paris, 442.
Vaucouleurs (de), prêtre, 325.
Verger de Hauranne (Jean du), abbé de Saint-Cyran, 32, 37, 40, 51, 56, 57, 60 à 67, 68 à 77, 78 à 86, 88 à 97, 99, 102, 103, 134, 141, 171, 186, 209, 262, 276, 314*, 430.
Vertus (Claude d'Avaugour, comte de), 316.
Vertus (Catherine Fouquet de la Varenne, comtesse de), 316.
Vertus (Catherine-Françoise de Bretagne, demoiselle de), 4, 203, 215, 216, 222, 295, 304, 312, 315, 316, 317, 322, 334, 339, 348, 358, 401, 433, 434.
Viaixnes (dom Thierry de), bénédictin, 388, 400.
Vialart de Herse (Félix), évêque de Châlons-sur-Marne, 79, 135, 144*, 187, 284, 305, 306, 318, 324, 368.
Vieuxbourg (marquise de), 415.
Villeroi (maréchal de), 411.
Vincent de Paul (Saint-), 23, 27, 62, 63*, 74, 76, 79, 82, 90, 97, 123, 135, 142, 279.
Visaguet (François), solitaire, 101.
Vitart (Nicolas), 144, 202, 203, 356.
Vitart (fils), 80.
Vivant, vicaire général de Paris, 386*, 406, 407, 418.
Voisin, conseiller d'Etat, 403.
Voltaire (François Arouet de), 244.
Vuillart (Germain), 380*, 381, 400, 401*, 440.

W

Wallon de Beaupuis (Charles), solitaire, 100, 105, 154*, 194, 299, 357, 376.
Wallon (Sœur Françoise de Sainte-Darie), 348.
Werth (Jean de), général allemand, 76.

Z

Zamet, banquier, 49.
Zamet (Jean), 49.
Zamet (Sébastien), évêque de Langres, 40, 48, 49 à 57, 58 à 67, 69, 70, 72.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS IX

PREMIÈRE PARTIE

LE PORT-ROYAL DE LA MÈRE ANGÉLIQUE

CHAPITRE PREMIER

Origines lointaines de Port-Royal. — Sa fondation par Mathilde de Garlande et Eudes de Sully. — Ses supérieurs, ses abbesses, son histoire jusqu'à la nomination de la Mère Angélique. . 1

CHAPITRE II

La famille Arnauld. — Antoine, avocat de l'Université contre les Jésuites. — Vocation de ses filles Jacqueline et Jeanne. — Port-Royal et Saint-Cyr. — L'éducation d'une abbesse et l'état d'une abbaye. — L'appel de la Grâce. 7

CHAPITRE III

Premiers efforts de la Mère Angélique. — Les difficultés, les luttes, les résistances. — Entrée à Port-Royal de la Mère Agnès. — Second appel de la Grâce. — Etablissement de la communauté, puis de la clôture. — Journée du Guichet. . 17

CHAPITRE IV

Port-Royal réformé. — Les premières religieuses, la Mère Agnès. — Les premiers directeurs : le Père Archange de Pem-

broke. — Le rayonnement. — La Mère Angélique à Maubuisson. 24

CHAPITRE V

Saint François de Sales, Sainte Chantal et et la Mère Angélique. — Maubuisson, Port-Royal, Andilly. — Mort de M. Arnauld. 33

CHAPITRE VI

La vie des religieuses jusqu'en 1625. — Etablissement du monastère de Paris. — Abandon de celui des Champs. — Port-Royal passe sous la juridiction de l'Ordinaire. 41

CHAPITRE VII

La direction de M. Zamet. — L'abbaye rendue élective. — Démission de la Mère Angélique. — La Mère Geneviève de Saint-Augustin Le Tardif abbesse. — Les religieuses de Dijon ; contre-réforme à Port-Royal. — Fondation et débuts de l'Institut du Saint-Sacrement. 49

CHAPITRE VIII

Affaire du Chapelet Secret. — Intervention de M. de Saint-Cyran. — Haute estime que lui témoigne M. Zamet et autorité qu'il lui donne. — Son passé, sa réputation, son influence, son succès. — Ombrage qu'en prend M. Zamet. — Départ de la Mère Angélique. — Fin de l'Institut du Saint-Sacrement. . 58

CHAPITRE IX

Port-Royal de Paris, la Mère Agnès, abbesse. — L'évêque de Langres éloigné. — Direction de l'abbé de Saint-Cyran. — La Sœur Marie de Sainte-Claire. — Conversion de M. Le Maître. — Les premiers Solitaires. — Etat de l'abbaye. — Les ennemis de M. de Saint-Cyran. — Son arrestation. 68

CHAPITRE X

M. Singlin, son passé, son caractère, ses débuts ; il devient confesseur à Port-Royal. — La vie au monastère. — Retour des

religieuses du Saint-Sacrement. — Les amis de M. de Saint-Cyran. — Première dispersion des Solitaires. — Prospérité de l'abbaye. — Second triennat de la Mère Agnès. — Quelques bienfaitrices. — Constructions dans les dehors. — Mort de Mme Arnauld. — Vocation d'Antoine Arnauld. — Publication de l'*Augustinus*. 78

CHAPITRE XI

La Mère Angélique, abbesse. — Mort de Richelieu. — Délivrance de l'abbé de Saint-Cyran. — Mort de Louis XIII ; l'aube du grand règne. — Apparition de la *Fréquente Communion*. — Occasion et doctrine de cet ouvrage. — Controverses qu'il suscite. — Mort de l'abbé de Saint-Cyran. . . 87

CHAPITRE XII

Les Solitaires ; les Petites Ecoles. — Travaux effectués à Port-Royal des Champs. — Prospérité du monastère de Paris ; l'Institut du Saint-Sacrement y est définitivement transférée. — Changement de nom et de costume. — La nouvelle église ; le nouveau chœur. — La Mère Angélique réélue abbesse retourne à Port-Royal des Champs avec quelques religieuses. — Sermons de M. Singlin, à Paris. — Son interdit, puis son rétablissement. — La Fronde. 98

CHAPITRE XIII

Port-Royal et la Mère Angélique durant la première Fronde. — Tribulations et charité. — Intervalle entre les deux guerres. — Henri Arnauld, évêque d'Angers. — M. de Saci, prêtre. — Prospérité de l'abbaye. — Recrudescence de Solitaires. — Morts de M. de Séricourt et de Mme Le Maître. — Quatrième réélection de la Mère Angélique. — Le livre du P. Brisacier et sa censure par l'archevêque de Paris. — Deuxième Fronde. — Les religieuses quittent les Champs. — Le duc et la duchesse de Luynes ; Vaumurier. — Nouveaux agrandissements de Port-Royal. — La guerre autour de Paris ; l'immense détresse publique ; la charité janséniste ; les procureurs généraux des pauvres ; l'hospitalité au faubourg Saint-Jacques. — Vêture de Jacqueline Pascal. — Rôle exclusivement religieux et non politique de Port-Royal pendant la Fronde. — Fin des troubles civils. — Rentrée de Mazarin à Paris. — La Mère Angélique retourne à la maison des Champes. . . 112

CHAPITRE XIV

Histoire de l'*Augustinus*. — Bulle d'Urbain VIII. — Premières controverses ; les cinq propositions en Sorbonne. — Leur condamnation par Innocent X. — Arrivée de la Bulle à Paris ; le P. Annat et M. de Marca. — L'assemblée des évêques ; le Formulaire — Attitude de Port-Royal ; les Religieuses ; les Messieurs. — Paix relative des premiers temps. — Calomnies et menaces. — Mort de M. de Gondi. — Le cardinal de Retz, archevêque de Paris. — Sacre de Louis XIV ; psychologie du jeune roi. — Conversion de Pascal. 128

CHAPITRE XV

La Mère Marie des Anges, abbesse. — Les travaux des Solitaires. — Le Nouveau Testament de Mons. — Affaire du duc de Liancourt. — Intervention d'Arnauld. — Ses deux *Lettres* à un duc et pair. — Sa censure et son exclusion de Sorbonne. — Pascal. — Les *Provinciales ;* le Miracle de la Sainte-Epine. — Accalmie qui en résulte. — Morts successives de M. de Bagnols ; d'Antoine Le Maître ; de la Mère Marie des Anges et de Mme d'Aumont. 139

CHAPITRE XVI

La Mère Agnès, abbesse. — Ruine des Petites Ecoles et nouvelle dispersion des Solitaires. — Mort de Mazarin. — Règne personnel de Louis XIV ; puissance du P. Annat. — Les rigueurs reprennent contre Port-Royal. — Début de la première Persécution. — Retour à Paris de la Mère Angélique ; sa dernière maladie et sa mort. 152

DEUXIÈME PARTIE

LA BATAILLE DU FORMULAIRE ET LA PAIX DE L'ÉGLISE

CHAPITRE PREMIER

Port-Royal en 1661. — Temporel et spirituel. — La vie intérieure, les Constitutions. — L'esprit et la piété. — Quelques

religieuses. — Quelques amis. — Mme de Sablé ; M. de Sévigné ; la duchesse de Longueville. 165

CHAPITRE II

Visite de Port-Royal, les interrogatoires, la conclusion. — Premier mandement des grands-vicaires de Paris pour la signature du Formulaire. — Mort de Jacqueline Pascal. — Second mandement. — La signature des religieuses. — Fin du triennat de la Mère Agnès. 176

CHAPITRE III

La Mère Magdeleine de Sainte-Agnès de Ligny, abbesse ; son caractère, ses débuts. — Guérison de la Sœur Catherine de Sainte-Suzanne Champaigne. — Démission du cardinal de Retz. — M. de Marca, archevêque de Paris ; sa mort. — Nomination de M. de Péréfixe. — Affaire du duc de Créqui ; répit qui en résulta. — Morts de M. de Bernières et de Pascal. . 186

CHAPITRE IV

Négociation de M. de Choiseul ; son échec. — M. de Péréfixe, archevêque de Paris, son caractère, ses dispositions, son entretien avec Lancelot. — Mort de M. Singlin. 196

CHAPITRE V

La persécution de 1664. — Lettres-patentes. — Mandement de l'archevêque ; son système de la foi humaine. — Arnauld et M. de Sainte-Marthe. — M. de Péréfixe à Port-Royal ; premiers interrogatoires ; la Sœur Briquet. — M. Chamillard et le P. Esprit. — Entretien de Philippe de Champaigne avec l'archevêque. — Profession de foi des Religieuses. — Répit causé par le passage à Paris du Légat. — M. de Péréfixe retourne à Port-Royal et y interdit les sacrements ; ses violences. — La Sœur Angélique de Saint-Jean et la Mère Agnès. 205

CHAPITRE VI

Phase aiguë de la persécution à Port-Royal de Paris. — L'expédition du 26 août. — Enlèvement de douze religieuses. — Les Visitandines geôlières. — Tristes jours de l'abbaye ; quelques défections. — L'esprit de la Visitation et celui de

Port-Royal. — La Sœur Briquet et la Sœur de Brégy. — Nouveaux enlèvements. — Calme relatif à Port-Royal des Champs. — Visite de l'archevêque ; privation de sacrements ; expulsion des ecclésiastiques et du médecin, M. Hamon. — La Mère du Fargis. 218

CHAPITRE VII

Les exilées et leurs exils. — La Sœur Angélique de Saint-Jean ; ses deux sœurs ; fermeté et faiblesse. — Mme de Sévigné à la Visitation. — La Mère Agnès, son admirable attitude ; ses correspondants : la Reine de Pologne et l'évêque d'Angers. — Sa lettre à M. de Péréfixe, après la Bulle du Pape, lui fait rendre les sacrements. — La Mère Prieure et la Sœur Anne-Eugénie. — La Sœur de Brégy et la Sœur Briquet. — La Mère de Ligny à Meaux. 233

CHAPITRE VIII

Les discoles à Port-Royal de Paris ; la Sœur Passart et la Sœur Perdreau. — Les amis du dehors, la princesse de Guéméné et Mme de Longueville ; l'abbé de Pontchâteau. — Lassitude du Roi. — L'archevêque ordonne la réunion dans la maison des Champs de toutes les religieuses refusant de signer le formulaire. — Leur voyage, leur entrevue, leur réception par la Mère du Fargis. — Arrivée de l'abbesse. — Port-Royal des Champs. 244

CHAPITRE IX

La captivité à Port-Royal des Champs. — Rôle de M. Hamon. — Mort de la Sœur Anne-Eugénie de Boulogne et de quatre autres religieuses. — La Mère Agnès, doyenne. — A Port-Royal de Paris érigé en monastère, la Sœur Dorothée Perdreau est élue abbesse. 259

CHAPITRE X

Les Messieurs pendant la persécution. — Lancelot, Arnauld et Nicole. — Emprisonnement de M. de Saci. — M. de Sainte-Marthe et M. de Pontchâteau. — Intervention des quatre évêques — Nicolas Pavillon, son caractère, son rôle. — Les mandements de 1665 ; leur condamnation. — Piété et politique. — Mort du pape Alexandre VII. — Avénement de Clément IX. — Levée des dix-neuf évêques. — Les négociations. — La Paix de l'Eglise. 273

CHAPITRE XI

Difficultés de la paix à l'égard des Religieuses. — Elle est enfin conclue le 18 février 1669. — Rétablissement solennel de Port-Royal. — Séparation définitive du monastère de Paris et du monastère des Champs. — Arrêt du Conseil d'Etat réglant le partage des biens. 289

CHAPITRE XII

Les premières années de la Paix. — L'abbaye des Champs redevient florissante. — M. Grenet, supérieur ; la Mère du Fargis, abbesse. — Rappel des anciens confesseurs et des Solitaires. — Morts du P. Annat et de Mgr de Péréfixe. — M. de Harlay, archevêque de Paris, son caractère. — Mort de la Mère Agnès. — Retour à Port-Royal et mort de M. d'Andilly. 300

CHAPITRE XIII

Etat de l'abbaye des Champs. — Mme de Longueville et Mlle de Vertus. — Profession de la Sœur du Mesnil. — Troisième réélection de la Mère du Fargis. — Le P. La Chaise, confesseur du Roi, son caractère. — Premières infractions à la Paix de l'Eglise. — Arrêt du camp de Ninove. — La France et Rome, le pape Innocent XI. — Lettre des évêques d'Arras et de Saint-Pons. — Hostilité grandissante de M. de Harlay. — Conversion de Racine ; sa réconciliation avec Port-Royal. — Mort de Pavillon. — La Mère Angélique de Saint-Jean, abbesse. — Mort de Mme de Longueville. 314

TROISIÈME PARTIE

LES DERNIÈRES ANNÉES DU MONASTÈRE ET SA DESTRUCTION

CHAPITRE PREMIER

Inhumation à Port-Royal du cœur de Mme de Longueville. — Début de la seconde persécution ; son caractère. — Visite de M. de Harlay aux Champs. — Renvoi des pensionnaires, des postulantes et des confesseurs. — Leur exode. — Difficultés qu'on éprouve à trouver d'autres prêtres. — M. Grenet et

l'archevêque. — Irritation persistante du Roi. — Arnauld quitte la France. — Morts de M. de Buzanval et du cardinal de Retz. — Noble réponse de Bossuet. — Disgrâce de M. de Pomponne. 329

CHAPITRE II

Les années obscures. — Projet de réunion des deux maisons de Port-Royal ; leur état. — Les confesseurs à Port-Royal des Champs. — Renvoi de M. Poligné. — M. Lhermite, M. Le Moine, M. Le Tourneux, M. Eustace. — Réélection de la Mère Angélique de Saint-Jean. — M. de Saci peut faire une visite à Port-Royal. — Réception de la Sœur Barat. — Morts successives de M. de Saci, de la Mère Angélique de Saint-Jean et de M. de Luzancy. — La désolation au monastère. — Election de la Mère du Fargis. — Mort de M. Grenet, ses successeurs. 343

CHAPITRE III

Suite des années obscures. — Mort de l'abbesse de Paris, Dorothée Perdreau ; Mme Élisabeth-Marguerite de Harlay lui succède. — Aux Champs, nombreuses morts ; celle de M. Hamon. — Réélection de la Mère du Fargis, sa démission, sa mort. — La Mère Agnès de Sainte-Thècle, abbesse. — Jean Racine, agent de Port-Royal. — Rappel de M. de Pomponne au ministère. — La vie et la charité à Port-Royal des Champs. — Mort d'Antoine Arnauld. 353

CHAPITRE IV

L'heure de Jean Racine. — Absence de supérieur à Port-Royal des Champs. — Les convoitises de Port-Royal de Paris et de nouvelle abbesse, Marie-Anne de Harlay. — Mort subite de M. de Harlay. — M. de Noailles, archevêque de Paris, son caractère, ses débuts ; sa bienveillance pour le monastère des Champs auquel il donne son grand-vicaire, M. Roynette, comme supérieur. — Réélection de la Mère Racine ; affaiblissement progressif de la maison. — Ordonnance de l'archevêque contre : l'*Exposition de la foi*. — Requête inutile de Port-Royal de Paris. — M. de Noailles va faire en personne la visite des Champs. — Racine écrit pour lui l'*Abrégé de l'Histoire de Port-Royal*. 365

CHAPITRE V

Election de la Mère Elisabeth de Sainte-Anne Boulard. — L'archevêque et le Roi. — Port-Royal et Marly. — Mort de Racine ; son enterrement à Port-Royal. — Celles de M. de Pomponne et de sa sœur, la dernière Arnauld à Port-Royal ; puis celles de la Mère Agnès de Sainte-Thècle et de M. Roynette. — M. Gilbert, supérieur de l'abbaye des Champs. — M. de Noailles, cardinal. — Le pape Clément XI. — Réélection de la Mère Boulard. — Nouvelle agression de Port-Royal de Paris et son insuccès. — Histoire du *Cas de Conscience ;* la bulle *Vineam Domini*. 378

CHAPITRE VI

Le mandement du cardinal de Noailles signifié à Port-Royal des Champs. — Clause : *Sans déroger*, prétexte de nouvelles rigueurs. — Arrêt du 17 avril 1706. — Morts successives de la Sœur de Bernières, de l'abbesse, de la prieure et de la Sœur Le Féron — La Mère Louise de Sainte-Anastasie du Mesnil, dernière prieure du Monastère, son caractère. — Interdiction d'élire une abbesse. — Démission de celle de Paris ; Mme de Château-Renaud y est nommée. — Mort de M. Marignier. 389

CHAPITRE VII

Le « pot au noir » du P. La Chaise. — Situation dangereuse des amis de Port-Royal. — M. de Saint-Claude. — Mlle de Joncoux. — Rôle très actif de cette dernière « le bon génie du monastère. » Reprise de la procédure de Port-Royal de Paris. — Cassation de l'arrêt de partage. — La misère à Port-Royal des Champs. — Renvoi de M. Havart. — Arrivée de MM. Pollet et Chevrolat. — Interdiction des sacrements. — Arrestation de M. de Saint-Claude. 399

CHAPITRE VIII

Désastres de la fin du règne de Louis XIV ; leur rapport avec la ruine de Port-Royal. — Inflexible volonté du Roi. — Attitude du Pape. — Première Bulle d'extinction. — Mécontentement de Louis XIV. — Deuxième Bulle. — La Mère du Mesnil. — Le cotillon de Mlle de Joncoux. — Mort du P. La Chaise. — Le P. Tellier, confesseur du Roi. — Dernières formalités. — Décret du cardinal de Noailles. — Tentative de

prise de possession de l'abbaye des Champs par Mme de Château-Renaud. 410

CHAPITRE IX

La journée du 29 octobre 1709. — Le lieutenant de police d'Argenson à Port-Royal. — Dispersion des religieuses ; l'impression publique. — Le pillage. — Destruction des bâtiments. — Exhumation des morts. — Démolition de l'église. Port-Royal et Saint-Denis. 422

CHAPITRE X

Les dernières années des Religieuses de Port-Royal des Champs. — Mort de Louis XIV. — Fin des exils. — Port-Royal de Paris au XVIIIe siècle. — Ce qu'il en reste. — Conclusion. . . 436

INDEX ALPHABÉTIQUE DES NOMS DE PERSONNES 447

R. GRÉVIN — IMPRIMEUR DE LAGNY — 1929.

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE PERRIN ET Cie

Publications historiques

HAUTERIVE (E d'). **La Police secrète du Premier Empire,** Bulletins quotidiens adressés par Fouché à l'Empereur. Tome I 1804-1805. 1 vol. in-8° raisin.

— **La Police secrète du Premier Empire.** Tome II 1805-1806. 1 volume in-8° raisin.

— **La Police secrète du Premier Empire.** Tome III 1806-1807. 1 volume in-8° raisin.

— **Journal d'émigration du Comte d'Espinchal,** d'après les manuscrits originaux. 1 volume in-8° carré.

— Enigmes et drames judiciaires d'autrefois. **L'Enlèvement du Sénateur Clément de Ris.** 1 volume in-16.

GABORY (E.). **Napoléon et la Vendée,** d'après des documents inédits. 1 volume in-8° écu.

— **Les Bourbons et la Vendée,** d'après des documents inédits. 1 volume in-8° écu.

— **La Révolution et la Vendée.** I. Les deux patries. 1 vol. in-8° écu.

— **La Révolution et la Vendée.** II. La Vendée militante et souffrante. 1 volume in-8° écu.

— Enigmes et drames judiciaires d'autrefois. **La Vie et la Mort de Gilles de Raiz,** dit à tort " Barbebleue ". 1 volume in-16.

ARNAUD (R.). La Débâcle financière de la Révolution. **Cambon** (1756-1820), d'après des documents inédits.

COURTEAULT (P.) **La Révolution et les Théâtres à Bordeaux,** ouvrage orné de gravures. 1 volume in-8° écu.

GUÉRIOT (P.). **La Captivité de Napoléon III en Allemagne** (Septembre 1870,-Mars 1871). 1 volume in-8° écu.

LORÉDAN (J.). Brigands d'autrefois. **La Fontenelle** seigneur de la ligue (1572-1602) ouvrage orné de gravures. 1 volume in-8° écu.

GAUTHEROT (G.). **Les Suppliciées de la Terreur.** 1 volume in-16.

HÉRISSAY (J.). Les Prêtres pendant la Terreur. **Les Pontons de Rochefort** (1792-1795), ouvrage orné de gravures. 1 vol. in-8° écu.

REDIER (A.). **Comme disait M. de Tocqueville...** 1 vol. in-8° écu.

DUCHEMIN (P.V.). **Mademoiselle de Sombreuil,** l'héroïne au verre de sang (1767-1823), ouvrage orné de gravures. 1 volume in-8° écu.

Imp. H. Dréval, 57, rue de Seine, Paris.

88141 273.7 S
G259

Gazier, C.

Histoire du monastère de Port-Royal

273.7 S 88141
G259
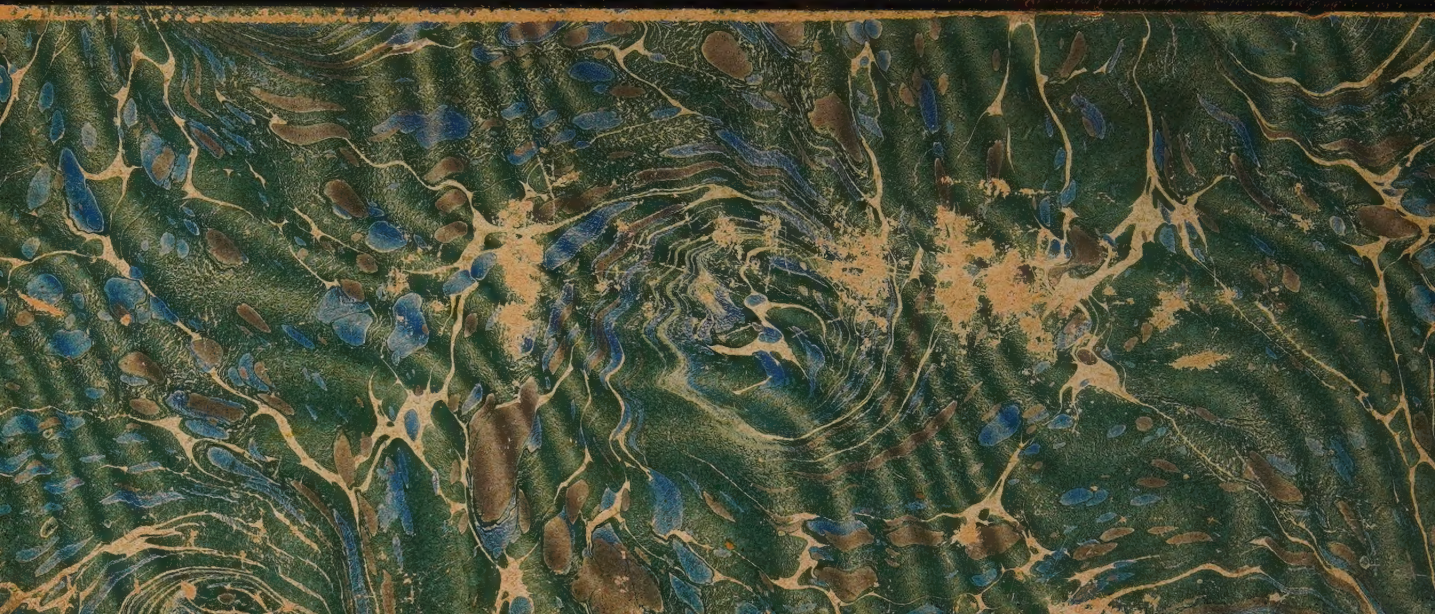
T5-ARK-669